

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

DÉFENSE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2023 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2023 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2022, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2022 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2023.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2023 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Défense	9
Présentation stratégique de la mission	10
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 144 : Environnement et prospective de la politique de défense	25
Présentation stratégique du projet annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	29
1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)	29
2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense	31
3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles	32
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	34
Justification au premier euro	38
<i>Éléments transversaux au programme</i>	38
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	41
<i>Justification par action</i>	43
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	43
07 – Prospective de défense	50
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	62
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	66
Opérateurs	68
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	68
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	70
IPP - Institut Polytechnique de Paris	72
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	75
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	77
X - Ecole polytechnique	79
PROGRAMME 178 : Préparation et emploi des forces	83
Présentation stratégique du projet annuel de performances	84
Objectifs et indicateurs de performance	87
1 – Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation	87
2 – Assurer la fonction stratégique de prévention	88
3 – Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)	90
4 – Assurer la fonction stratégique intervention	92
5 – Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues	95
6 – Renforcer l'efficacité du soutien	100
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	104
Justification au premier euro	110
<i>Éléments transversaux au programme</i>	110
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	113
<i>Justification par action</i>	115
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	115
02 – Préparation des forces terrestres	127
03 – Préparation des forces navales	134
04 – Préparation des forces aériennes	141
05 – Logistique et soutien interarmées	149
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	168
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	170

<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	173
Opérateurs	175
<i>Ecole de l'air et de l'espace</i>	175
<i>Ecole navale</i>	177
PROGRAMME 212 : Soutien de la politique de la défense	181
Présentation stratégique du projet annuel de performances	182
Objectifs et indicateurs de performance	186
1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM	186
2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.	189
3 – Rationaliser le développement des projets informatiques	190
4 – Renforcer l'efficience du soutien sur des fonctions cibles	190
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	193
Justification au premier euro	204
<i>Éléments transversaux au programme</i>	204
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	222
<i>Justification par action</i>	234
04 – Politique immobilière	234
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	238
06 – Politiques des ressources humaines	241
08 – Politique culturelle et éducative	247
10 – Restructurations	251
11 – Pilotage, soutien et communication	254
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	258
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	258
52 – Relations internationales	259
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	259
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	260
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	260
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	261
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	261
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	262
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	262
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	263
61 – Action sociale, chômage et pensions	263
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	264
63 – Restructurations - RH	264
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	265
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	265
66 – Rayonnement et contribution extérieure	266
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	266
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	267
Opérateurs	269
<i>ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense</i>	269
<i>Musée de l'air et de l'espace</i>	271
<i>Musée de l'armée</i>	273
<i>Musée national de la marine</i>	275
<i>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine</i>	276

PROGRAMME 146 : Équipement des forces	279
Présentation stratégique du projet annuel de performances	280
Objectifs et indicateurs de performance	282
1 – <i>Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées</i>	282
2 – <i>Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces</i>	284
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	286
Justification au premier euro	293
<i>Éléments transversaux au programme</i>	293
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	299
<i>Justification par action</i>	300
06 – <i>Dissuasion</i>	300
07 – <i>Commandement et maîtrise de l'information</i>	313
08 – <i>Projection - mobilité - soutien</i>	373
09 – <i>Engagement et combat</i>	400
10 – <i>Protection et sauvegarde</i>	452
11 – <i>Préparation et conduite des opérations d'armement</i>	476
12 – <i>Parts étrangères et programmes civils</i>	484
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	486

MISSION
Défense

Présentation stratégique de la mission

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Le projet de loi de finances 2023 concrétise, avec une augmentation de 3 Md€ des crédits consacrés à la mission « Défense », la mobilisation exceptionnelle de moyens prévue dans le cadre de la loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025.

Les ressources totales de la mission « Défense » s'élèvent ainsi, en 2023, à 43,9 milliards d'euros hors pensions civiles et militaires de retraite, et reflètent les ambitions et priorités portées par le chef de l'État grâce à :

- la poursuite de la transformation des armées vers un modèle soutenable, ambitieux, maintenant le rang de la France parmi les grandes puissances militaires et garantissant une autonomie de décision ;
- un effort important en faveur de l'autonomie stratégique nationale et européenne, permettant depuis 2020 un renforcement des moyens concourant à la dissuasion (+300 M€ par rapport à la LFI 2022), à l'intensification de l'ambition de la France dans le domaine du renseignement (+68 M€ par rapport à la LFI 2022) et le développement de la coopération capacitaire à l'échelle européenne ;
- la poursuite de la politique de modernisation (+0,5 Md€ au titre des programmes à effets majeurs (PEM) par rapport à la LFI 2022), et du maintien en condition des équipements (+0,6 Md€ au titre de l'entretien programmé des matériels (EPM)), tout en continuant à soutenir notre industrie et notre savoir-faire ;
- la poursuite des mesures « à hauteur d'homme » (0,2 Md€ pour l'amélioration des conditions d'hébergement et de logement des personnels du ministère dans le cadre d'une « Ambition logement » et 1,7 Md€ pour les petits équipements).

L'année 2023 se positionne également comme une étape intermédiaire entre la LPM 2019-2025 et la future LPM 2024-2030 qui intégrera les nouveaux enjeux stratégiques.

Les crédits prévus pour l'année 2023 tiennent compte d'un environnement géopolitique profondément modifié par le conflit ukrainien, qui appelle une accélération de l'effort de préparation des armées à un affrontement de haute intensité, ce qui se traduit notamment par des efforts menés par les programmes 178 (les ressources allouées à l'EPM, conformément à la trajectoire de la LPM, permettent de soutenir une activité de préparation opérationnelle nécessaire à tout déploiement en zone de crise telle que la projection de forces réalisée dans le cadre du renforcement du flanc Est de l'OTAN) et 146 (recomplètement des canons CAESAR).

En outre, le budget 2023 permet de faire face à un contexte économique dégradé, marqué par une inflation importante engendrée par les pénuries de matières premières et de main d'œuvre qui ont accompagné la reprise de 2021, associées aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Dans la continuité de l'action menée depuis 2017, le budget 2023 remet également les femmes et les hommes de la défense au cœur de notre capacité de défense, en améliorant les conditions de vie et d'engagement par la création de nouveaux postes, par la livraison d'équipements essentiels au quotidien du soldat ainsi que par la poursuite du « Plan Famille » décidé à l'été 2017.

L'année 2023 sera aussi marquée par :

- la poursuite des efforts d'attractivité et de fidélisation des personnels en particulier avec la mise en œuvre de la dernière étape de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), marquant l'aboutissement de la refonte du système indemnitaire des militaires ;
- la concrétisation des mesures annoncées lors de la conférence salariale de juin 2022 : revalorisation du point d'indice de la fonction publique et la refonte des grilles indiciaires au profit des agents de catégorie B et assimilés en début de carrière.

La préparation de l'avenir des forces reste enfin une priorité majeure de 2023, avec un accent mis sur les investissements dans les domaines clés pour les conflits de demain : le renseignement, l'espace, le cyberspace et le numérique notamment.

■ PRINCIPALES RÉFORMES

La LPM 2019-2025 fixe un cadre pluriannuel de reconquête d'un modèle d'armée complet, cohérent, équilibré et efficient. L'objectif est de maintenir sur le temps long un standard d'armée efficace, capable d'intégrer au fil de l'eau les évolutions et les innovations qui lui sont utiles, apte à opérer de manière intégrée dans tous les milieux et dans lequel forces conventionnelles et forces nucléaires travaillent en permanence. L'année 2023 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de réformes dont certaines ont été lancées en 2022.

Pour ce qui concerne les armées, l'annuité 2023 accentuera l'effort de réparation, de modernisation et de soutien à notre industrie.

L'armée de terre poursuivra la modernisation de la force opérationnelle terrestre (FOT) avec en particulier des livraisons de véhicules du programme SCORPION, ainsi que de dix-huit chars Leclerc rénovés. La marine s'apprête à recevoir la livraison de son deuxième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) BARRACUDA ainsi que des munitions d'importance majeure (missiles et torpilles). L'armée de l'air et de l'espace recevra notamment treize Rafale et treize Mirage 2000D rénovés, ainsi que des missiles SCALP rénovés. Des capacités d'observation spatiale, de télécommunications et de renseignement seront également livrées.

Il s'agit en outre de consolider la préparation opérationnelle des forces, y compris dans le haut du spectre et dans les nouveaux espaces de confrontation (cyber, espace) et de s'adapter aux nouveaux modes opératoires environnants.

En 2023, le « Plan Famille » se traduira par la poursuite des efforts en matière de construction d'hébergement, de crèches et de logements, en métropole comme en outre-mer, d'amélioration des conditions de vie en garnison (rénovations, installations de sport, connectivité WIFI), d'action sociale et d'intensification des initiatives concernant l'accompagnement des conjoints à l'emploi ou à la mobilité.

L'achèvement du déploiement de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) lancée en 2021 dote le ministère des Armées des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines adaptée aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Les directions et services de soutien poursuivront leurs plans de transformation, afin de rendre leur action plus simple, plus directe, plus lisible. Cette transformation sera adossée à la révolution numérique en cours. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la crise sanitaire, celle-ci fera profondément évoluer les pratiques, les processus et les métiers associés.

■ CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Indépendance et compétitivité		60 000 000
146 Équipement des forces		60 000 000
Total		60 000 000

Défense

Mission | Présentation stratégique de la mission

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1 : Assurer la fonction stratégique intervention (P178)****Indicateur 1.1 : Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France (P178)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de terre	%	90	90	90	90	90	90
Marine	%	89	78	70	88	85	84
Armée de l'air	%	70	75	75	65	65	65
SSA	%	90	100	80	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

JUSTIFICATION DES CIBLES**Armée de terre :**

L'armée de Terre honore intégralement sa contribution à l'échelon national d'urgence (ENU) avec son dispositif Guépard. Concernant l'hypothèse d'engagement majeur, l'armée de Terre honore sa contribution en volume de forces. Néanmoins, les délais estimés de montée en puissance dépassent les 6 mois prévus dans le contrat opérationnel compte tenu de la disponibilité des matériels, des stocks, de la réorganisation du dispositif de la situation de référence et des réductions de capacité opérationnelle.

Marine Nationale :

Les prévisions concernant la capacité de la Marine à intervenir les trois prochaines années marquent une tendance à la baisse. Les composantes frégates, bâtiments de soutien logistique et bâtiments de guerre des mines sont les principaux facteurs de cette évolution. Les admissions au service actif des frégates de défense et d'intervention (FDI) et des bâtiments ravitailleurs de forces (BRF) ainsi que la mise en place du programme Système de lutte anti-mines futur (SLAM-F) seront les éléments déterminants pour l'amélioration de la capacité de la Marine à assurer cette fonction.

Armée de l'air et de l'espace :

L'aptitude de l'armée de l'Air et de l'Espace à intervenir dans le cadre d'un engagement majeur sous six mois dépend du niveau de préparation opérationnelle des forces dans le cadre de la montée en puissance, de la capacité à redéployer les moyens engagés en gestion de crise, du volume de projection de force (difficultés de recourir à l'affrètement aérien), de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de l'approvisionnement de certaines ressources.

SSA :

L'indicateur représente le nombre d'équipes chirurgicales (EC) armées par le personnel de la composante hospitalière militaire pour répondre au contrat opérationnel.

DIRISI :

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis et le contrat opérationnel est honoré. La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont le rythme d'obsolescence, la variété et la complexité s'intensifient.

OBJECTIF 2 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées (P146)

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des équipements (P146)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	60,6	69,5	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	47,6	63,4	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	80,5	70,5	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	62,4	72,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	93,7	100	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	89,5	80,4	85	85	85	85

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir les taux de réalisation des équipements par système de force. Le choix de maintenir un niveau d'objectif déjà élevé s'explique par un nombre de jalons équivalent d'une année sur l'autre et la volonté des co-responsables du programme 146 de satisfaire le besoin opérationnel exprimé par les forces armées.

Le management des risques du programme 146 passe par un contrôle systématique de ses principaux engagements au travers d'un contrôle interne financier associant le contrôle budgétaire à une comitologie proportionnée aux enjeux des opérations, telle que prévue par la gouvernance des opérations d'armement actualisée en 2019.

L'objectif de 85 % pour le taux de réalisation des livraisons valorisées est maintenu. L'assiette de calcul prend en compte des jalons spécifiques avec un poids financier plus ou moins important à chaque année. Cet indicateur est complémentaire avec le taux de réalisation, d'où la cohérence de maintenir un objectif élevé et proche de ce dernier.

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2022 ET 2023

Programme / Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023						
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 146 434 497 1 989 843 904	-7,30 %	1 360 000 11 595 135	1 778 435 637 1 906 207 690	+7,18 %	1 360 000 11 595 135
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	665 313 887 467 309 880	-29,76 %	360 000 10 595 135	409 472 156 476 820 115	+16,45 %	360 000 10 595 135
03-31 – Renseignement extérieur	641 165 247 440 368 461	-31,32 %	300 000 10 575 135	374 050 877 417 568 696	+11,63 %	300 000 10 575 135
03-32 – Renseignement de sécurité de défense	24 148 640 26 941 419	+11,56 %	60 000 20 000	35 421 279 59 251 419	+67,28 %	60 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 439 814 344 1 481 476 671	+2,89 %	1 000 000 1 000 000	1 327 657 215 1 388 330 222	+4,57 %	1 000 000 1 000 000
07-01 – Analyse stratégique	9 603 336 7 830 801	-18,46 %		8 663 336 8 730 801	+0,78 %	
07-02 – Prospective des systèmes de forces	22 562 620 22 727 775	+0,73 %		22 562 620 22 727 775	+0,73 %	
07-03 – Etudes amont	1 113 024 500 1 110 496 840	-0,23 %	1 000 000 1 000 000	1 001 807 371 1 016 450 391	+1,46 %	1 000 000 1 000 000
07-04 – Gestion des moyens et subventions	294 623 888 340 421 255	+15,54 %		294 623 888 340 421 255	+15,54 %	
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	41 306 266 41 057 353	-0,60 %		41 306 266 41 057 353	-0,60 %	
178 – Préparation et emploi des forces	14 892 868 961 12 528 733 323	-15,87 %	347 736 133 378 865 725	10 798 596 256 12 032 208 253	+11,42 %	347 736 133 378 865 725
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	768 431 251 1 003 993 179	+30,65 %	34 500 34 500	741 417 769 812 076 744	+9,53 %	34 500 34 500
01-10 – Emploi des forces	323 681 137 506 373 102	+56,44 %		309 415 952 376 285 139	+21,61 %	
01-11 – Renseignement d'intérêt militaire	52 298 002 62 274 895	+19,08 %	9 500 9 500	51 259 143 55 280 370	+7,84 %	9 500 9 500
01-14 – Systèmes d'information et de communication	374 259 551 397 609 722	+6,24 %	25 000 25 000	362 906 829 360 764 729	-0,59 %	25 000 25 000
01-21 – Infrastructures SIC	18 192 561 37 735 460	+107,42 %		17 835 845 19 746 506	+10,71 %	
02 – Préparation des forces terrestres	3 138 250 309 1 925 676 143	-38,64 %	6 230 000 6 230 000	1 670 221 628 1 883 241 731	+12,75 %	6 230 000 6 230 000
02-01 – Commandement et activités des forces terrestres	180 410 246 191 201 457	+5,98 %	720 000	178 132 421 188 588 296	+5,87 %	720 000
02-05 – Ressources humaines des forces terrestres	88 364 179 107 440 290	+21,59 %	230 000 550 000	87 917 107 104 088 511	+18,39 %	230 000 550 000
02-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	2 489 509 605 1 106 735 490	-55,54 %	3 030 000 4 230 000	1 060 169 124 1 234 716 294	+16,46 %	3 030 000 4 230 000
02-08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	315 923 967 261 636 185	-17,18 %	2 970 000 700 000	257 724 444 267 709 967	+3,87 %	2 970 000 700 000
02-11 – Infrastructures terrestres	64 042 312 258 662 721	+303,89 %	30 000	86 278 532 88 138 663	+2,16 %	30 000
03 – Préparation des forces navales	4 051 049 406 2 760 083 418	-31,87 %	15 000 000 15 250 000	2 843 215 599 3 088 242 413	+8,62 %	15 000 000 15 250 000

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
03-01 – Commandement et activités des forces navales	294 950 682 452 310 621	+53,35 %	2 500 000 2 500 000	306 280 005 339 412 751	+10,82 %	2 500 000 2 500 000
03-05 – Ressources humaines des forces navales	69 810 684 68 309 673	-2,15 %	2 000 000 2 000 000	68 407 210 66 290 425	-3,09 %	2 000 000 2 000 000
03-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	3 321 326 076 1 736 988 663	-47,70 %	8 200 000 8 450 000	2 100 963 968 2 287 655 994	+8,89 %	8 200 000 8 450 000
03-08 – Environnement opérationnel des forces navales	128 246 855 124 254 371	-3,11 %	2 300 000 2 300 000	123 584 897 118 176 383	-4,38 %	2 300 000 2 300 000
03-11 – Infrastructures maritimes	236 715 109 378 220 090	+59,78 %		243 979 519 276 706 860	+13,41 %	
04 – Préparation des forces aériennes	3 882 046 068 3 019 071 690	-22,23 %	75 540 595 126 500 308	2 607 491 709 2 874 613 126	+10,24 %	75 540 595 126 500 308
04-02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	17 269 132 18 753 482	+8,60 %		16 420 716 19 149 734	+16,62 %	
04-03 – Activités des forces aériennes	261 179 796 310 193 176	+18,77 %	18 719 387 15 459 740	266 512 745 303 964 508	+14,05 %	18 719 387 15 459 740
04-04 – Activités des forces aériennes stratégiques	59 959 844 76 456 208	+27,51 %		160 909 125 164 376 256	+2,15 %	
04-05 – Ressources humaines des forces aériennes	128 098 812 138 457 105	+8,09 %	211 617 215 320	122 945 478 134 895 215	+9,72 %	211 617 215 320
04-06 – Entretien et équipements des forces aériennes	3 201 100 809 2 223 472 404	-30,54 %	51 609 591 110 825 248	1 917 751 980 2 094 336 349	+9,21 %	51 609 591 110 825 248
04-11 – Infrastructures aériennes	145 754 284 207 915 302	+42,65 %	5 000 000	94 830 694 106 849 158	+12,67 %	5 000 000
04-12 – Activités spatiales	68 683 391 43 824 013	-36,19 %		28 120 971 51 041 906	+81,51 %	
05 – Logistique et soutien interarmées	2 203 091 927 2 969 908 893	+34,81 %	215 931 038 206 850 917	2 086 249 551 2 524 034 239	+20,98 %	215 931 038 206 850 917
05-11 – Infrastructures de santé	14 783 470 143 952 561	+873,74 %		51 447 021 64 276 393	+24,94 %	
05-80 – Fonction santé	244 731 908 181 231 594	-25,95 %	184 498 651 176 000 228	151 344 714 149 343 360	-1,32 %	184 498 651 176 000 228
05-82 – Soutien des forces par les bases de défense	905 384 581 1 432 783 016	+58,25 %	10 563 579 10 469 441	939 378 246 1 180 750 398	+25,69 %	10 563 579 10 469 441
05-83 – Soutiens complémentaires	129 245 756 183 707 491	+42,14 %		126 711 526 181 591 005	+43,31 %	
05-84 – Service interarmées des munitions	13 286 390 19 986 969	+50,43 %	200 000 204 606	14 575 872 18 766 118	+28,75 %	200 000 204 606
05-85 – Service du commissariat aux armées	729 918 796 860 031 250	+17,83 %	20 668 808 20 176 642	672 919 205 800 241 437	+18,92 %	20 668 808 20 176 642
05-89 – Infrastructure des soutiens	165 741 026 148 216 012	-10,57 %		129 872 967 129 065 528	-0,62 %	
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	820 000 000 820 000 000		35 000 000 24 000 000	820 000 000 820 000 000		35 000 000 24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000			30 000 000 30 000 000		
212 – Soutien de la politique de la défense	25 459 200 381 23 898 037 127	-6,13 %	292 652 621 285 635 896	22 479 534 924 23 773 911 734	+5,76 %	292 652 621 285 635 896
04 – Politique immobilière	3 453 279 373 712 440 141	-79,37 %	17 764 667 16 600 000	497 883 129 575 873 145	+15,66 %	17 764 667 16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	168 588 791 161 443 898	-4,24 %		160 273 831 150 669 147	-5,99 %	
06 – Politiques des ressources humaines	146 464 378 175 594 588	+19,89 %	1 450 000 3 650 000	147 690 377 159 045 602	+7,69 %	1 450 000 3 650 000
06-03 – Reconversion	31 657 580 34 980 000	+10,49 %		31 657 579 34 980 000	+10,49 %	
06-04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	114 806 798 140 614 588	+22,48 %	1 450 000 3 650 000	116 032 798 124 065 602	+6,92 %	1 450 000 3 650 000

Défense

Mission | Récapitulatif des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
08 – Politique culturelle et éducative	57 745 319 57 435 460	-0,54 %	150 000 150 000	53 535 320 68 081 644	+27,17 %	150 000 150 000
08-01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	52 664 069 52 189 378	-0,90 %		48 654 070 62 835 562	+29,15 %	
08-02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	5 081 250 5 246 082	+3,24 %	150 000 150 000	4 881 250 5 246 082	+7,47 %	150 000 150 000
10 – Restructurations	44 193 925 15 830 162	-64,18 %		24 373 916 18 340 926	-24,75 %	
11 – Pilotage, soutien et communication	366 428 644 358 938 751	-2,04 %	975 000 1 100 000	373 278 400 385 547 143	+3,29 %	975 000 1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	630 624 069 655 061 685	+3,88 %		630 624 069 655 061 685	+3,88 %	
50-01 – Renseignement extérieur	498 635 038 516 451 365	+3,57 %		498 635 038 516 451 365	+3,57 %	
50-02 – Renseignement de sécurité et de défense	131 989 031 138 610 320	+5,02 %		131 989 031 138 610 320	+5,02 %	
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	25 246 328 27 120 250	+7,42 %		25 246 328 27 120 250	+7,42 %	
51-01 – DGRIS / Administration centrale	25 246 328 27 120 250	+7,42 %		25 246 328 27 120 250	+7,42 %	
52 – Relations internationales	70 924 379 73 869 496	+4,15 %		70 924 379 73 869 496	+4,15 %	
52-01 – DGA / Soutien aux exportations	6 761 612 6 521 183	-3,56 %		6 761 612 6 521 183	-3,56 %	
52-02 – DGRIS / Diplomatie de défense	64 162 767 67 348 313	+4,96 %		64 162 767 67 348 313	+4,96 %	
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 110 459 810 2 245 664 703	+6,41 %		2 110 459 810 2 245 664 703	+6,41 %	
53-01 – Soutien aux opérations d'armement	2 110 459 810 2 245 664 703	+6,41 %		2 110 459 810 2 245 664 703	+6,41 %	
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 396 436 217 1 477 506 572	+5,81 %		1 396 436 217 1 477 506 572	+5,81 %	
54-01 – Commandement des armées	179 250 397 192 599 095	+7,45 %		179 250 397 192 599 095	+7,45 %	
54-02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	241 594 588 257 848 616	+6,73 %		241 594 588 257 848 616	+6,73 %	
54-04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	134 298 899 140 206 785	+4,40 %		134 298 899 140 206 785	+4,40 %	
54-05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	144 315 846 154 015 026	+6,72 %		144 315 846 154 015 026	+6,72 %	
54-06 – Renseignement d'intérêt militaire	179 416 710 187 539 973	+4,53 %		179 416 710 187 539 973	+4,53 %	
54-07 – Systèmes d'information et de communication	517 559 777 545 297 077	+5,36 %		517 559 777 545 297 077	+5,36 %	
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 276 159 019 7 805 231 022	+7,27 %	1 040 000 920 000	7 276 159 019 7 805 231 022	+7,27 %	1 040 000 920 000
55-01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 276 159 019 7 805 231 022	+7,27 %	1 040 000 920 000	7 276 159 019 7 805 231 022	+7,27 %	1 040 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 687 795 2 733 984 398	+6,44 %		2 568 687 795 2 733 984 398	+6,44 %	
56-01 – Ressources humaines des forces navales	2 568 687 795 2 733 984 398	+6,44 %		2 568 687 795 2 733 984 398	+6,44 %	
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et	2 568 999 556 2 720 662 680	+5,90 %		2 568 999 556 2 720 662 680	+5,90 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
emploi des forces"						
57-01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 568 999 556 2 720 662 680	+5,90 %		2 568 999 556 2 720 662 680	+5,90 %	
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 705 170 118 2 795 364 490	+3,33 %	271 272 954 263 215 896	2 705 170 118 2 795 364 490	+3,33 %	271 272 954 263 215 896
58-01 – Fonction pétrolière	135 978 814 141 976 652	+4,41 %		135 978 814 141 976 652	+4,41 %	
58-02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	73 482 301 97 706 703	+32,97 %		73 482 301 97 706 703	+32,97 %	
58-04 – Service interarmées des munitions	91 795 228 96 718 079	+5,36 %		91 795 228 96 718 079	+5,36 %	
58-05 – Service du commissariat des armées	1 489 127 944 1 508 207 123	+1,28 %		1 489 127 944 1 508 207 123	+1,28 %	
58-06 – Fonction santé	914 785 831 950 755 933	+3,93 %	271 272 954 263 215 896	914 785 831 950 755 933	+3,93 %	271 272 954 263 215 896
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 350 000 000			350 000 000 350 000 000		
59-01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 250 000 000			250 000 000 250 000 000		
59-02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000			100 000 000 100 000 000		
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	487 816 346 501 682 637	+2,84 %		487 816 346 501 682 637	+2,84 %	
61 – Action sociale, chômage et pensions	298 821 452 293 130 356	-1,90 %		298 821 452 293 130 356	-1,90 %	
61-01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	156 042 618 162 022 178	+3,83 %		156 042 618 162 022 178	+3,83 %	
61-02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	133 802 356 121 237 363	-9,39 %		133 802 356 121 237 363	-9,39 %	
61-03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	8 976 478 9 870 815	+9,96 %		8 976 478 9 870 815	+9,96 %	
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 989 647 40 942 394	-0,12 %		40 989 647 40 942 394	-0,12 %	
63 – Restructurations - RH	52 544 445 52 044 355	-0,95 %		52 544 445 52 044 355	-0,95 %	
63-01 – Restructurations Personnels civils	27 140 099 29 025 884	+6,95 %		27 140 099 29 025 884	+6,95 %	
63-02 – Restructurations Personnels militaires	25 404 346 23 018 471	-9,39 %		25 404 346 23 018 471	-9,39 %	
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	391 743 719 392 896 700	+0,29 %		391 743 719 392 896 700	+0,29 %	
64-01 – Personnel du SGA employeur	276 573 827 277 224 939	+0,24 %		276 573 827 277 224 939	+0,24 %	
64-07 – Personnel de l'action sociale	65 974 016 66 601 268	+0,95 %		65 974 016 66 601 268	+0,95 %	
64-08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 195 876 49 070 493	-0,25 %		49 195 876 49 070 493	-0,25 %	
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	120 341 117 118 791 578	-1,29 %		120 341 117 118 791 578	-1,29 %	
66 – Rayonnement et contribution extérieure	41 981 256 43 495 523	+3,61 %		41 981 256 43 495 523	+3,61 %	
66-02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PME A Mindef	15 502 829 15 773 228	+1,74 %		15 502 829 15 773 228	+1,74 %	
66-05 – Pilotage, soutien et communication -	1 395 045			1 395 045		

Défense

Mission | Récapitulatif des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223	+0,23 %		1 398 223	+0,23 %	
66-06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	25 083 382 26 324 072	+4,95 %		25 083 382 26 324 072	+4,95 %	
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 554 678 88 905 288	+3,92 %		85 554 678 88 905 288	+3,92 %	
67-01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	31 310 161 33 226 164	+6,12 %		31 310 161 33 226 164	+6,12 %	
67-02 – Contrôle général des armées	21 826 723 22 308 730	+2,21 %		21 826 723 22 308 730	+2,21 %	
67-03 – Direction Générale du Numérique	8 002 589 7 910 463	-1,15 %		8 002 589 7 910 463	-1,15 %	
67-04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	10 970 196 11 224 491	+2,32 %		10 970 196 11 224 491	+2,32 %	
67-05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 170 791 5 445 127	+5,31 %		5 170 791 5 445 127	+5,31 %	
67-06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	5 440 945 4 995 117	-8,19 %		5 440 945 4 995 117	-8,19 %	
67-07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	2 833 273 3 795 196	+33,95 %		2 833 273 3 795 196	+33,95 %	
146 – Équipement des forces	17 087 541 038 23 588 828 660	+38,05 %	176 701 500 160 331 984	14 503 558 864 15 404 135 746	+6,21 %	176 701 500 160 331 984
06 – Dissuasion	6 277 497 755 4 161 400 002	-33,71 %	1 790 000 2 000 000	4 362 800 000 4 645 200 000	+6,47 %	1 790 000 2 000 000
06-14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	1 605 032 673 543 667 306	-66,13 %		795 609 757 809 846 010	+1,79 %	
06-15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51				2 980 479	-100,00 %	
06-17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	50 825 319 64 060 000	+26,04 %		127 134 455 144 610 000	+13,75 %	
06-18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	562 760 000 531 180 000	-5,61 %		616 770 000 543 710 000	-11,85 %	
06-19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	2 087 994 166 1 705 503 923	-18,32 %	1 790 000 2 000 000	1 281 582 612 1 408 272 086	+9,89 %	1 790 000 2 000 000
06-22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	1 146 110 239 1 069 218 773	-6,71 %		830 692 602 922 383 530	+11,04 %	
06-23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	824 775 358 247 770 000	-69,96 %		372 108 507 388 947 914	+4,53 %	
06-24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G				335 921 588 427 430 460	+27,24 %	
07 – Commandement et maîtrise de l'information	2 947 692 103 2 964 813 278	+0,58 %	17 410 422 24 091 710	2 611 333 038 2 613 287 737	+0,07 %	17 410 422 24 091 710
07-23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	19 000 000 36 930 000	+94,37 %		17 690 190 26 703 103	+50,95 %	
07-24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	918 151 436 12 900 000	-98,60 %	6 055 422 3 826 710	230 031 870 273 480 339	+18,89 %	6 055 422 3 826 710
07-25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	28 423 973 35 075 502	+23,40 %		57 864 048 75 356 478	+30,23 %	
07-27 – Commander et conduire - Géographie numérique	5 000 000 341 000 000	+6 720,00 %		85 077 797 82 860 452	-2,61 %	
07-28 – Commander et conduire - Autres opérations	27 789 683 25 075 079	-9,77 %		50 924 212 49 881 522	-2,05 %	
07-29 – Commander et conduire - Système	70 640 000			96 143 703		

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
d'information des armées (SIA)	167 058 200	+136,49 %		106 547 062	+10,82 %	
07-30 – Communiquer - Cyber	259 560 502 17 139 000	-93,40 %		98 701 310 170 640 075	+72,89 %	
07-35 – Communiquer - Autres opérations	117 270 014 439 703 233	+274,95 %	280 000 280 000	184 354 251 194 901 556	+5,72 %	280 000 280 000
07-36 – Communiquer - CONTACT				273 076 124 245 626 498	-10,05 %	
07-37 – Communiquer - DESCARTES	114 300 000 221 500 000	+93,79 %		70 702 772 81 828 059	+15,74 %	
07-42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	24 700 000			28 369 345 20 752 780	-26,85 %	
07-43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	238 099 582 457 200 000	+92,02 %	10 925 000 11 225 000	572 837 318 456 067 253	-20,38 %	10 925 000 11 225 000
07-44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	211 000 000 145 450 000	-31,07 %		89 083 316 84 602 731	-5,03 %	
07-45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	110 000 000 400 000 000	+263,64 %		12 248 661 34 951 292	+185,35 %	
07-46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	41 000 000			44 033 776 52 003 961	+18,10 %	
07-50 – Communiquer - Transmission	432 600 000	-100,00 %		25 708 535 32 618 813	+26,88 %	
07-60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	2 800 000			23 687 308 18 554 717	-21,67 %	
07-61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE				129 428 614 105 086 928	-18,81 %	
07-62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	57 000 000 384 200 000	+574,04 %		265 917 398 224 171 327	-15,70 %	
07-63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	500 000 1 000 000	+100,00 %		55 927 402 82 752 552	+47,96 %	
07-64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	265 357 420 137 892 264	-48,04 %	150 000 210 000	90 008 014 119 059 676	+32,28 %	150 000 210 000
07-67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA				51 490 673 17 096 830	-66,80 %	
07-68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	72 999 493 74 190 000	+1,63 %	8 550 000	58 026 401 57 743 733	-0,49 %	8 550 000
08 – Projection - mobilité - soutien	1 079 379 638 1 994 084 186	+84,74 %		1 654 938 116 1 788 685 383	+8,08 %	
08-42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	11 221 856 48 686 874	+333,86 %		232 132 328 247 683 134	+6,70 %	
08-43 – Projeter les forces - Autres opérations	477 812 220 197 000 000	-58,77 %		167 311 162 98 641 349	-41,04 %	
08-44 – Assurer la mobilité - VLTP	56 000 000	-100,00 %		45 536 328 21 976 642	-51,74 %	
08-45 – Assurer la mobilité - HIL	500 000 43 370 000	+8 574,00 %		145 319 487 139 983 009	-3,67 %	
08-46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar				979 530 263 849	-73,06 %	
08-47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	112 916 322 525 200 000	+365,12 %		283 655 788 263 319 895	-7,17 %	
08-48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	130 739 240 188 107 312	+43,88 %		113 765 662 107 076 503	-5,88 %	
08-49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	264 000 000	-100,00 %		52 228 527 53 283 568	+2,02 %	
08-51 – Assurer la mobilité - FTLT	192 800 000			3 517 996		
08-53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	26 190 000 341 420 000	+1 203,63 %		65 838 095 59 198 639	-10,08 %	

Défense

Mission | Récapitulatif des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
08-55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	457 500 000			394 017 607 554 378 933	+40,70 %	
08-56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique				154 153 602 239 361 866	+55,27 %	
09 – Engagement et combat	5 694 904 206 11 085 633 518	+94,66 %	93 783 058 85 973 254	4 957 705 314 5 197 790 449	+4,84 %	93 783 058 85 973 254
09-56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)				44 336 019 20 140 529	-54,57 %	
09-59 – Frapper à distance - RAFALE	74 583 014 6 068 770 644	+8 036,93 %	92 530 000 85 573 254	574 285 255 1 204 485 229	+109,74 %	92 530 000 85 573 254
09-61 – Frapper à distance - Autres opérations	127 099 072 129 933 853	+2,23 %		183 214 961 213 501 375	+16,53 %	
09-62 – Frapper à distance - SCAF				157 203 890 327 951 511	+108,62 %	
09-63 – Frapper à distance - Porte-avions	1 023 640 000 1 574 688 587	+53,83 %		158 208 684 214 638 063	+35,67 %	
09-66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)				7 977 336 5 276 994	-33,85 %	
09-68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	300 000			175 043 742 272 618 323	+55,74 %	
09-69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)				40 271 509 31 129 713	-22,70 %	
09-71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	118 100 000			62 775 475 47 871 133	-23,74 %	
09-73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	27 400 000	-100,00 %		427 938 204 338 150 077	-20,98 %	
09-74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	497 695 627 44 110 000	-91,14 %		772 696 446 665 228 783	-13,91 %	
09-75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	392 754 162 371 210 497	-5,49 %	853 058	405 074 628 391 638 590	-3,32 %	853 058
09-77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	3 020 500 000 898 000 000	-70,27 %		1 058 220 630 796 410 839	-24,74 %	
09-78 – Frapper à distance - Mirage 2000	70 132 331 73 959 605	+5,46 %		90 023 800 73 611 532	-18,23 %	
09-79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	203 900 000 227 280 332	+11,47 %	400 000 400 000	167 049 755 147 856 132	-11,49 %	400 000 400 000
09-84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F	240 000 000	-100,00 %		39 123 880 63 297 549	+61,79 %	
09-85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	4 200 000 1 201 280 000	+28 501,90 %		130 774 214 80 304 733	-38,59 %	
09-86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	13 000 000 25 000 000	+92,31 %		63 366 379 37 419 800	-40,95 %	
09-88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	353 000 000			44 142 587 30 272 358	-31,42 %	
09-89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire				355 977 920 235 987 186	-33,71 %	
10 – Protection et sauvegarde	841 685 614 3 082 427 676	+266,22 %	6 748 020 507 020	699 574 398 901 399 826	+28,85 %	6 748 020 507 020
10-74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	130 150 000			19 861 295 51 799 540	+160,81 %	
10-75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	1 435 200 000			98 518 336 114 086 924	+15,80 %	
10-76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	15 000 000 41 200 000	+174,67 %		194 619 237 178 986 281	-8,03 %	
10-77 – Assurer la sûreté des approches, la	3 165 000		6 241 000	92 031 506		6 241 000

Programme / Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
<i>sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR</i>	74 390 000	+2 250,39 %		114 033 934	+23,91 %	
10-79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	50 198 614 111 242 676	+121,61 %	507 020 507 020	51 985 691 71 969 881	+38,44 %	507 020 507 020
10-82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	501 200 000 930 400 000	+85,63 %		139 953 035 174 230 805	+24,49 %	
10-86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	77 122 000 354 345 000	+359,46 %		76 407 435 166 876 395	+118,40 %	
10-87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	8 000 000 500 000	-93,75 %		2 213 316 2 594 160	+17,21 %	
10-88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	117 000 000 5 000 000	-95,73 %		989 033 1 758 997	+77,85 %	
10-89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	70 000 000	-100,00 %		22 995 514 25 062 909	+8,99 %	
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	246 381 722 300 470 000	+21,95 %	56 970 000 47 760 000	217 207 998 257 772 351	+18,68 %	56 970 000 47 760 000
11-89 – Fonctionnement et soutien DGA	74 596 232 94 560 000	+26,76 %	56 970 000 47 760 000	69 087 754 77 554 891	+12,26 %	56 970 000 47 760 000
11-90 – Investissements pour les opérations d'armement	171 785 490 205 910 000	+19,86 %		148 120 244 180 217 460	+21,67 %	
Totaux	59 586 044 877 62 005 443 014	+4,06 %	818 450 254 836 428 740	49 560 125 681 53 116 463 423	+7,18 %	818 450 254 836 428 740

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025					
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 146 434 497 1 989 843 904 1 877 142 143 1 884 882 123	-7,30 % -5,66 % +0,41 %	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736	1 778 435 637 1 906 207 690 1 952 670 917 1 993 331 903	+7,18 % +2,44 % +2,08 %	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 666 871 025 1 586 873 362 1 524 695 439 1 517 782 052	-4,80 % -3,92 % -0,45 %	1 000 000 1 000 000	1 523 181 393 1 525 490 020 1 562 445 362 1 595 036 878	+0,15 % +2,42 % +2,09 %	1 000 000 1 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	424 711 854 292 282 485 244 128 864 258 915 014	-31,18 % -16,48 % +6,06 %	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736	200 402 626 270 029 613 277 872 167 284 822 403	+34,74 % +2,90 % +2,50 %	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736
Titre 6 – Dépenses d'intervention	48 434 911 110 688 057 108 317 840 108 185 057	+128,53 % -2,14 % -0,12 %		48 434 911 110 688 057 112 353 388 113 472 622	+128,53 % +1,50 % +1,00 %	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	6 416 707	-100,00 %		6 416 707	-100,00 %	
178 – Préparation et emploi des forces	14 892 868 961 12 528 733 323 10 948 000 000 12 164 000 000	-15,87 % -12,62 % +11,11 %	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536	10 798 596 256 12 032 208 253 12 806 212 093 14 019 068 084	+11,42 % +6,43 % +9,47 %	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 078 668 822 9 844 370 374 8 489 548 919 9 432 487 491	-24,73 % -13,76 % +11,11 %	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536	9 017 323 466 10 113 219 392 10 629 117 698 11 635 784 539	+12,15 % +5,10 % +9,47 %	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 583 703 634 2 291 875 274 2 115 483 045 2 350 450 836	+44,72 % -7,70 % +11,11 %	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000	1 552 871 984 1 649 765 894 1 890 552 944 2 069 604 208	+6,24 % +14,60 % +9,47 %	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	228 941 982 392 487 675 342 968 036 381 061 673	+71,44 % -12,62 % +11,11 %	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000	226 846 283 269 222 967 286 541 451 313 679 337	+18,68 % +6,43 % +9,47 %	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 554 523	-100,00 %		1 554 523	-100,00 %	
212 – Soutien de la politique de la défense	25 459 200 381 23 898 037 127 24 540 950 213 24 574 134 831	-6,13 % +2,69 % +0,14 %	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933	22 479 534 924 23 773 911 734 24 420 774 497 24 743 693 729	+5,76 % +2,72 % +1,32 %	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933
Titre 2 – Dépenses de personnel	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	+5,63 % +2,30 % +0,68 %	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	+5,63 % +2,30 % +0,68 %	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	768 741 840 774 728 568 841 892 895	+0,78 % +8,67 %	2 575 000 4 900 000 1 550 000	728 276 850 766 300 367 841 073 931	+5,22 % +9,76 %	2 575 000 4 900 000 1 550 000

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025	777 873 116	-7,60 %	1 500 000	935 511 312	+11,23 %	1 500 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 425 304 546 689 105 759 748 847 101 691 902 771	-79,88 % +8,67 % -7,60 %	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000	490 035 602 573 719 282 629 674 177 700 375 189	+17,08 % +9,75 % +11,23 %	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	14 478 616 17 848 673 19 396 046 17 921 119	+23,28 % +8,67 % -7,60 %		14 377 939 17 537 958 19 212 218 21 369 403	+21,98 % +9,55 % +11,23 %	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	28 175 428	-100,00 %		24 344 582	-100,00 %	
146 – Équipement des forces	17 087 541 038 23 588 828 660 18 907 000 000 33 899 500 000	+38,05 % -19,85 % +79,30 %	176 701 500 160 331 984 102 817 131 83 080 000	14 503 558 864 15 404 135 746 17 098 700 730 18 651 293 518	+6,21 % +11,00 % +9,08 %	176 701 500 160 331 984 102 817 131 83 080 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 940 377 225 7 584 374 357 6 079 054 116 9 953 347 313	+290,87 % -19,85 % +63,73 %	58 760 000 49 760 000 56 882 000 56 565 000	3 368 737 003 4 092 921 995 4 543 172 656 5 476 269 627	+21,50 % +11,00 % +20,54 %	58 760 000 49 760 000 56 882 000 56 565 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	15 076 334 610 15 944 694 801 12 780 047 240 23 861 852 652	+5,76 % -19,85 % +86,71 %	117 941 500 110 571 984 45 935 131 26 515 000	11 107 321 105 11 273 625 422 12 513 804 760 13 128 642 537	+1,50 % +11,00 % +4,91 %	117 941 500 110 571 984 45 935 131 26 515 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 829 203 59 759 502 47 898 644 84 300 035	-15,63 % -19,85 % +76,00 %		27 500 756 37 588 329 41 723 314 46 381 354	+36,68 % +11,00 % +11,16 %	
Totaux	59 586 044 877 62 005 443 014 56 273 092 356 72 522 516 954	+4,06 % -9,24 % +28,88 %	818 450 254 836 428 740 717 330 070 683 038 205	49 560 125 681 53 116 463 423 56 278 358 237 59 407 387 234	+7,18 % +5,95 % +5,56 %	818 450 254 836 428 740 717 330 070 683 038 205

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Programme ou type de dépense	2022				2023	
	AE CP	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
144 – Environnement et prospective de la politique de défense		2 146 434 497 1 778 435 637	2 146 434 497 1 778 435 637	50 000 000 50 000 000	2 196 434 497 1 828 435 637	1 989 843 904 1 906 207 690
Autres dépenses (Hors titre 2)		2 146 434 497 1 778 435 637	2 146 434 497 1 778 435 637	50 000 000 50 000 000	2 196 434 497 1 828 435 637	1 989 843 904 1 906 207 690
178 – Préparation et emploi des forces		14 893 204 677 10 798 931 972	14 892 868 961 10 798 596 256		14 892 868 961 10 798 596 256	12 528 733 323 12 032 208 253
Autres dépenses (Hors titre 2)		14 893 204 677 10 798 931 972	14 892 868 961 10 798 596 256		14 892 868 961 10 798 596 256	12 528 733 323 12 032 208 253
212 – Soutien de la politique de la défense		22 552 901 482 22 345 236 025	25 459 200 381 22 479 534 924	47 945 601 47 945 601	25 507 145 982 22 527 480 525	23 898 037 127 23 773 911 734
Dépenses de personnel (Titre 2)		21 088 201 052 21 088 201 052	21 222 499 951 21 222 499 951		21 222 499 951 21 222 499 951	22 416 354 127 22 416 354 127
Autres dépenses (Hors titre 2)		1 464 700 430 1 257 034 973	4 236 700 430 1 257 034 973	47 945 601 47 945 601	4 284 646 031 1 304 980 574	1 481 683 000 1 357 557 607
146 – Équipement des forces		17 087 541 038 14 503 558 864	17 087 541 038 14 503 558 864	202 340 759 202 340 759	17 289 881 797 14 705 899 623	23 588 828 660 15 404 135 746
Autres dépenses (Hors titre 2)		17 087 541 038 14 503 558 864	17 087 541 038 14 503 558 864	202 340 759 202 340 759	17 289 881 797 14 705 899 623	23 588 828 660 15 404 135 746

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2022					PLF 2023				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
144 – Environnement et prospective de la politique de défense			5 249	936	6 185			5 284	1 123	6 407
178 – Préparation et emploi des forces			639	48	687			664	53	717
212 – Soutien de la politique de la défense	271 372	48	1 136	86	1 222	272 570	38	1 141	91	1 232
146 – Équipement des forces										
Total	271 372	48	7 024	1 070	8 094	272 570	38	7 089	1 267	8 356

PROGRAMME 144
**Environnement et prospective de la politique de
défense**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice GUITTON

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8) dont la conduite relève : de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (actions 7-1 et 8).

Dans un environnement stratégique instable et incertain, marqué par le conflit en Ukraine, la reconfiguration de notre dispositif en Afrique, la compétition stratégique accrue en Indopacifique, les problématiques migratoires, environnementales et criminelles auxquels s'ajoutent désormais l'instabilité provoquée par les enjeux énergétiques, le projet de loi de finances 2023 conforte l'une des cinq fonctions stratégiques « Connaissance et anticipation » de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale portée notamment par les actions du programme 144.

Au titre du PLF 2023, la ressource du programme 144 s'élève à **1 989,8 M€ en AE** et **1 906,2 M€ en CP** (+127,8 M€ en CP par rapport à la LFI 2022). Ces crédits permettront de :

- poursuivre la remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face à la permanence de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnels, capacitaires, technologiques et industriels ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher le renseignement de défense

Conformément à la loi de programmation militaire (LPM) pour 2019 à 2025, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) continue d'accentuer ses efforts pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, à savoir renforcer son modèle intégré, garantir la résilience de ses infrastructures, répondre aux exigences de sécurité liées à sa mission et accroître ses capacités d'action. L'augmentation de l'activité opérationnelle, dans un contexte géopolitique instable, marqué par la recrudescence des menaces et le retour de la guerre sur le sol européen, nécessite pour le Service d'anticiper les évolutions techniques et de s'adapter aux technologies de plus en plus variées, avec un point d'attention majeur sur la diversification et la sophistication constante de la menace cyber. Conjointement à ces axes de travail, la DGSE mobilise une partie de sa ressource pour le renforcement de son autonomie opérationnelle, le maintien en condition et le développement de dispositifs techniques mutualisés au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement. Le projet du nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort Neuf de Vincennes se concrétise avec la proposition de signature d'un marché en 2023, le démarrage des travaux prévu à l'automne 2024 et l'emménagement à l'horizon 2028.

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) a engagé une transformation inédite dans le cadre de l'actuelle LPM. Face à une menace évolutive et durable, elle s'organise pour accélérer le cycle du renseignement et répondre aux nouveaux défis. Le terrorisme apparaît comme une menace durable sur le territoire national et appelle donc une poursuite de la modernisation des dispositifs de protection de la sphère de défense. L'intensification de la compétition des États-puissance et l'hypothèse d'un engagement majeur impliquent également un effort supplémentaire en matière de contre-espionnage et de contre-ingérence économique. Enfin, les attaques cyber sont en forte croissance et deviennent plus complexes tandis que les opérations d'influence visant la sphère défense se généralisent. La DRSD poursuivra le développement d'un nouvel outil lié à la cyberdéfense, notamment destiné à protéger les entreprises de la BITD, non couvertes par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD un niveau d'activité particulièrement soutenu et une adaptation permanente face à l'évolution de la menace. La DRSD modernise ses outils pour être plus efficient et traiter de plus grandes quantités d'informations tout en maîtrisant la croissance de ses effectifs. En 2023, la montée en puissance de la DRSD se traduira par la construction du nouveau bâtiment de 646 places de la direction centrale, la poursuite du développement du système d'information de renseignement de contre-ingérence de défense (SIRCID) et des équipements de la direction en matériels techniques ainsi que l'amélioration de la capacité cyber. Enfin, la DRSD continuera à développer l'outil automatisant la réalisation d'empreintes numériques de surface.

Soutenir la recherche stratégique au profit des études de prospective et de stratégie de défense

La direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) assure la réalisation d'études prospectives de l'évolution de l'environnement international et en particulier l'analyse des risques et menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Elle met en œuvre à leur profit un dispositif de soutien à la recherche stratégique externe, réformé en 2015, afin de contribuer à la consolidation de cet écosystème (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.). Dans ce cadre, la priorité est donnée aux contrats pluriannuels afin de permettre aux prestataires de pérenniser et développer leur vivier d'experts, tout en consolidant leur modèle économique. En matière de soutien à la recherche universitaire, la priorité concerne la « relève stratégique », c'est-à-dire la promotion des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) en sciences humaines et sociales. Enfin, la DGRIS œuvre à la promotion à l'international de la recherche stratégique française sur les questions de défense. Cette ambition se traduira notamment par la création d'une antenne de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) à Bruxelles lors du premier semestre 2023 dont l'une des vocations sera d'héberger les chercheurs nationaux.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2023 s'appuie sur le document de référence d'orientation de l'innovation de défense (DrOID) élaboré par l'agence de l'innovation de défense (AID) et mis à jour en 2022. Le PLF 2023 poursuit l'accroissement de l'effort d'investissement tel qu'inscrit dans la LPM 2019-2025, en prévoyant un niveau de ressource permettant d'investir dans des technologies de rupture, de lancer des démonstrateurs innovants et de faire face aux enjeux de préparation des futurs systèmes d'armes. Les principaux engagements de 2023 porteront sur la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales, les études technologiques et d'architecture du système MGCS (*Main Ground Combat System*) en coopération franco-allemande, les technologies qui concourent au programme SCAF (Système de combat aérien du futur) et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux de coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière et des études sur les thématiques d'innovation telles que la lutte anti-drones, l'hypervélocité, le quantique et l'énergie. Le fonds d'investissement en capital-risque « Fonds innovation défense » poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital.

Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de recherche (ONERA, Institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées, en y associant l'EMA, la DGA et le SGA. Cette action couvre notamment l'aide versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti, conformément au traité de coopération en matière de défense signé par les deux pays le 20 décembre 2011, la contribution de la France au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que des actions de coopération scientifique bilatérales et multilatérales venant en soutien de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (PMG7).

En 2023, année de renégociation du traité de coopération avec la République de Djibouti, le fonds de soutien à la modernisation des armées djiboutiennes sera consolidé. De même, les initiatives en matière d'Europe de la défense seront renforcées.

Pour mener ces actions, la DGRIS s'appuie notamment sur le maintien d'un solide réseau diplomatique de défense français à l'étranger et sur le déploiement d'officiers de liaison et d'échange. Enfin, la DGRIS coordonne le programme des « personnalités d'avenir de la défense » (PAD), qui vise la sensibilisation de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense, contribuant ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2023.

Il se compose de trois objectifs et de quatre indicateurs.

OBJECTIF

1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 – Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	93,1	95,2	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (délai d'enquête...).

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans le domaine des contrôles élémentaires et des habilitations, l'exercice 2022 se caractérise cette année encore par une hausse du nombre de demandes (+1,1 % en juin 2022 par rapport à juin 2021 et +33 % en juin 2022 par rapport à juin 2020).

Afin de répondre à cette augmentation du besoin, le Centre national des habilitations de la défense (CNHD) poursuit sa réorganisation et bénéficie d'un accroissement de ses effectifs.

Dans le même temps, les solutions numériques (deux systèmes d'information) visant à optimiser les opérations de traitement et d'analyse sont désormais implémentées et bénéficient de développements complémentaires.

Enfin, les délais fixés par l'IGI 1300, dans sa version du 9 août 2021, allongent la durée cible de certaines catégories d'enquêtes administratives de 60 à 90 jours (niveau « secret », anciennement « confidentiel défense ») et de 90 à 180 jours (niveau « très secret », anciennement « secret défense » et « très secret défense »).

L'ensemble de ces mesures devraient ainsi permettre à la DRSD d'atteindre le taux cible, à savoir 95 % des avis émis dans les délais prescrits.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	90,9	95,6	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité. Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de 95 % de sites militaires, industriels et économiques en relation avec la défense inspectés dans les délais prescrits, même s'il reste ambitieux au regard de la charge de travail (le nombre de sites) et des ressources disponibles pour cette mission, est maintenu.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d'un exercice à l'autre, le Centre de conseil en prévention et des inspections (CCPI) de la DRSD s'adapte en ajustant la programmation des inspections.

En parallèle, le CCPI bénéficie en 2022 d'une hausse d'effectifs pour répondre à la charge de travail et expérimente l'emploi de personnel civil dans les fonctions d'officier inspecteur dédié aux contrôles des emprises industrielles et économiques.

Enfin, l'investissement dans la numérisation du processus d'inspection se poursuit.

Ainsi, ces différents leviers permettent d'envisager l'atteinte de l'objectif cible porté à 95 %, malgré la hausse du nombre de sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits.

OBJECTIF

2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 – Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	54,6	81,4	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence européenne de défense, la Commission européenne, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense, etc.

Source des données : DGA/DS.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la revue stratégique de 2017 et de la loi de programmation militaire pour 2019 à 2025, déclinées en termes d'études amont dans le document de référence d'orientation de l'innovation de défense (DrOID), un niveau d'ambition est défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La cible fixée pour 2023 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d'obtenir un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 – Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	27	22	24	22	22	22

Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (Loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de dépôt de licences reste à un niveau élevé depuis 2018. Au regard de l'augmentation du flux de licences, du nombre de licences complexes relatives à des transferts d'assemblage, de production locale de composants, de maintenance, voire de co-développement de version propriétaire du pays, l'objectif de délai de traitement des licences fixé par le SGDSN (20 jours) est difficilement atteignable sur la durée. Cependant une amélioration depuis 2021 par rapport aux années précédentes est perceptible (chiffre 2018 : 26.5, chiffre 2019 : 26, chiffre 2020 : 27).

Une évolution logicielle prévue au titre du plan de fiabilisation du SI SIGALE a été implémentée au 2^e semestre 2020 et a porté ses fruits avec une claire stabilisation du système. Par ailleurs, un certain nombre d'actions de simplification du processus d'instruction des licences ont été appliquées et participent directement à cette amélioration globale, d'autres sont toujours en cours de définition sous l'égide du SGDSN.

La question des délais de traitement reste sous surveillance, mais ne fait plus l'objet, à ce jour, d'alerte de la part des opérateurs économiques.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	240 367 033 197 142 357	424 711 854 269 827 523	235 000 340 000	0 0	665 313 887 467 309 880	360 000 10 595 135
03.31 – Renseignement extérieur	228 085 107 180 330 938	412 845 140 259 757 523	235 000 280 000	0 0	641 165 247 440 368 461	300 000 10 575 135
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 281 926 16 811 419	11 866 714 10 070 000	0 60 000	0 0	24 148 640 26 941 419	60 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 421 793 734 1 385 548 572	0 22 454 962	11 603 903 73 473 137	6 416 707 0	1 439 814 344 1 481 476 671	1 000 000 1 000 000
07.01 – Analyse stratégique	9 233 336 7 460 801	0 0	370 000 370 000	0 0	9 603 336 7 830 801	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 562 620 22 727 775	0 0	0 0	0 0	22 562 620 22 727 775	0 0
07.03 – Etudes amont	1 109 940 500 1 059 496 840	0 0	3 084 000 51 000 000	0 0	1 113 024 500 1 110 496 840	1 000 000 1 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	280 057 278 295 863 156	0 22 454 962	8 149 903 22 103 137	6 416 707 0	294 623 888 340 421 255	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	4 710 258 4 182 433	0 0	36 596 008 36 874 920	0 0	41 306 266 41 057 353	0 0
Totaux	1 666 871 025 1 586 873 362	424 711 854 292 282 485	48 434 911 110 688 057	6 416 707 0	2 146 434 497 1 989 843 904	1 360 000 11 595 135

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	208 834 530 228 905 464	200 402 626 247 574 651	235 000 340 000	0 0	409 472 156 476 820 115	360 000 10 595 135
03.31 – Renseignement extérieur	196 512 604 212 364 396	177 303 273 204 924 300	235 000 280 000	0 0	374 050 877 417 568 696	300 000 10 575 135
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 321 926 16 541 068	23 099 353 42 650 351	0 60 000	0 0	35 421 279 59 251 419	60 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 309 636 605 1 292 402 123	0 22 454 962	11 603 903 73 473 137	6 416 707 0	1 327 657 215 1 388 330 222	1 000 000 1 000 000
07.01 – Analyse stratégique	8 293 336 8 360 801	0 0	370 000 370 000	0 0	8 663 336 8 730 801	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 562 620 22 727 775	0 0	0 0	0 0	22 562 620 22 727 775	0 0
07.03 – Etudes amont	998 723 371 965 450 391	0 0	3 084 000 51 000 000	0 0	1 001 807 371 1 016 450 391	1 000 000 1 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	280 057 278 295 863 156	0 22 454 962	8 149 903 22 103 137	6 416 707 0	294 623 888 340 421 255	0 0

Environnement et prospective de la politique de défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 144

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 710 258 4 182 433	0 0	36 596 008 36 874 920	0 0	41 306 266 41 057 353	0 0
Totaux		1 523 181 393 1 525 490 020	200 402 626 270 029 613	48 434 911 110 688 057	6 416 707 0	1 778 435 637 1 906 207 690	1 360 000 11 595 135

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 666 871 025 1 586 873 362 1 524 695 439 1 517 782 052	1 000 000 1 000 000	1 523 181 393 1 525 490 020 1 562 445 362 1 595 036 878	1 000 000 1 000 000
5 - Dépenses d'investissement	424 711 854 292 282 485 244 128 864 258 915 014	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736	200 402 626 270 029 613 277 872 167 284 822 403	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736
6 - Dépenses d'intervention	48 434 911 110 688 057 108 317 840 108 185 057		48 434 911 110 688 057 112 353 388 113 472 622	
7 - Dépenses d'opérations financières	6 416 707		6 416 707	
Totaux	2 146 434 497 1 989 843 904 1 877 142 143 1 884 882 123	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736	1 778 435 637 1 906 207 690 1 952 670 917 1 993 331 903	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 666 871 025 1 586 873 362	1 000 000 1 000 000	1 523 181 393 1 525 490 020	1 000 000 1 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 386 813 747 1 291 010 206	1 000 000 1 000 000	1 243 124 115 1 229 626 864	1 000 000 1 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	280 057 278 295 863 156		280 057 278 295 863 156	
5 – Dépenses d'investissement	424 711 854 292 282 485	360 000 10 595 135	200 402 626 270 029 613	360 000 10 595 135
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	405 569 300 259 833 361	360 000 10 595 135	184 754 482 234 957 979	360 000 10 595 135
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	19 142 554 9 994 162		15 648 144 12 616 672	
53 – Subventions pour charges d'investissement	22 454 962		22 454 962	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
6 – Dépenses d'intervention	48 434 911 110 688 057		48 434 911 110 688 057	
62 – Transferts aux entreprises	4 525 000 46 300 000		4 525 000 46 300 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137		22 103 137	
64 – Transferts aux autres collectivités	43 909 911 42 284 920		43 909 911 42 284 920	
7 – Dépenses d'opérations financières	6 416 707		6 416 707	
72 – Dotations en fonds propres	6 416 707		6 416 707	
Totaux	2 146 434 497 1 989 843 904	1 360 000 11 595 135	1 778 435 637 1 906 207 690	1 360 000 11 595 135

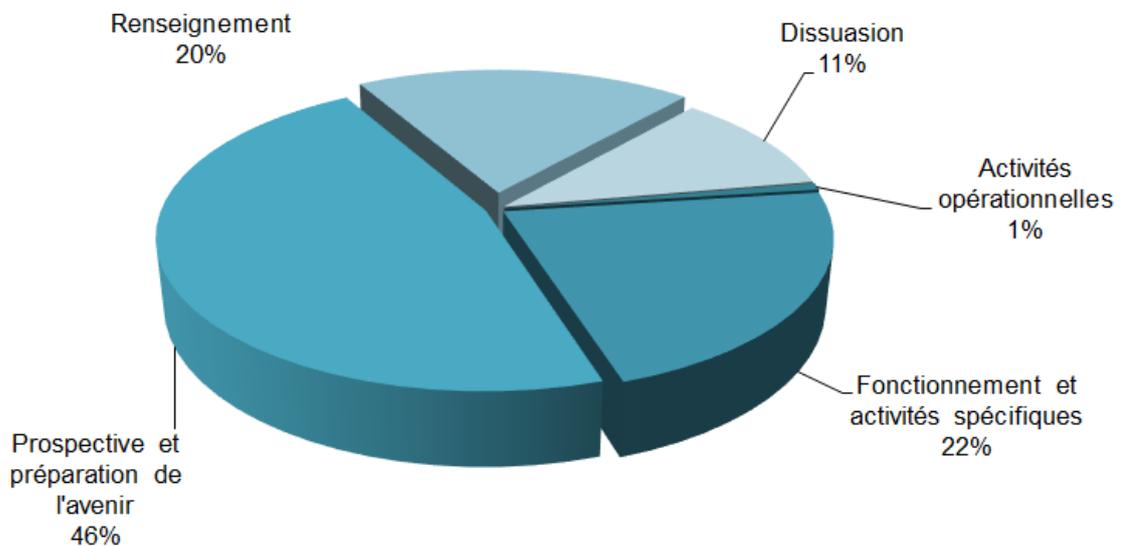
Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

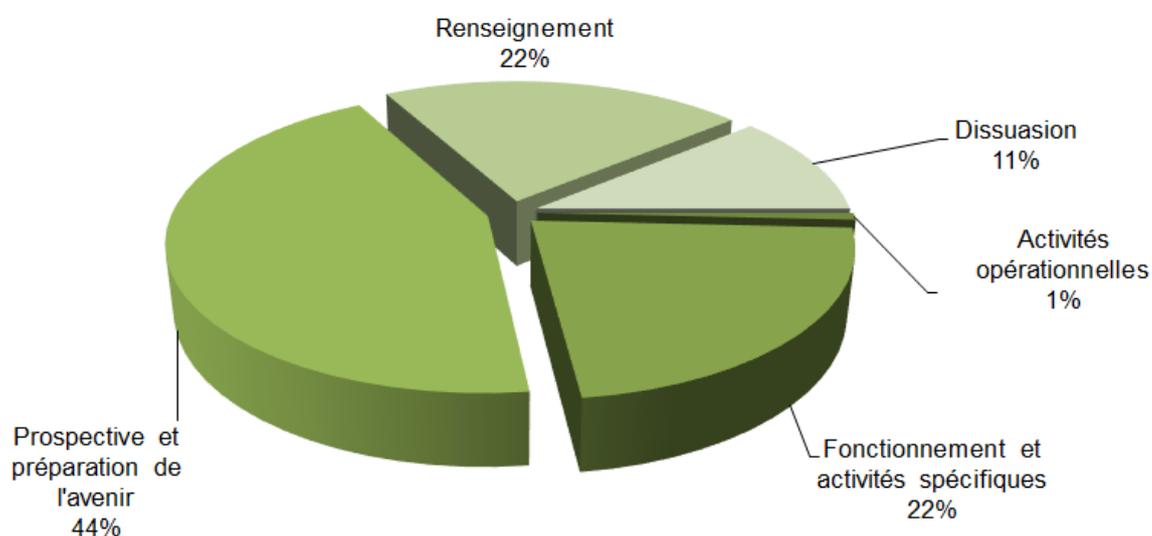
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	467 309 880	467 309 880	0	476 820 115	476 820 115
03.31 – Renseignement extérieur	0	440 368 461	440 368 461	0	417 568 696	417 568 696
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	26 941 419	26 941 419	0	59 251 419	59 251 419
07 – Prospective de défense	0	1 481 476 671	1 481 476 671	0	1 388 330 222	1 388 330 222
07.01 – Analyse stratégique	0	7 830 801	7 830 801	0	8 730 801	8 730 801
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	22 727 775	22 727 775	0	22 727 775	22 727 775
07.03 – Etudes amont	0	1 110 496 840	1 110 496 840	0	1 016 450 391	1 016 450 391
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	340 421 255	340 421 255	0	340 421 255	340 421 255
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	41 057 353	41 057 353	0	41 057 353	41 057 353
Total	0	1 989 843 904	1 989 843 904	0	1 906 207 690	1 906 207 690

Répartition des crédits par OS - AE 2023



Répartition des crédits par OS - CP 2023



SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2023					Répartition des crédits par OS - CP 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,40	-	-	-	14,40	14,40	-	-	-	14,40
Fonctionnement et activités spécifiques	358,58	23,57	57,92	-	440,07	343,58	23,57	57,92	-	425,07
Prospective et préparation de l'avenir	875,76	-	52,67	-	928,43	785,61	-	52,67	-	838,28
Renseignement	124,21	268,72	0,10	-	393,02	170,97	246,46	0,10	-	417,53
Dissuasion	213,93	-	-	-	213,93	210,93	-	-	-	210,93
Total	1 586,87	292,28	110,69	-	1 989,84	1 525,49	270,03	110,69	-	1 906,21

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATIONS STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements				Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
Opérations stratégiques	0,15			0,15	-	-	-	-	0,15	
Activités opérationnelles		8,49		8,45	0,05	-	-	-	8,49	
			14,40		14,35	0,05	-	-	14,40	
Fonctionnement et activités spécifiques	25,54			18,11	6,65	0,62	0,16	-	25,54	
		383,94		368,75	15,20	-	-	-0,01	383,94	
			440,07		403,22	21,53	9,74	5,57	440,07	
Prospective et préparation de l'avenir	1 692,04			719,79	419,04	267,09	193,84	92,28	1 692,04	
		954,27		183,44	213,23	185,18	228,98	143,45	954,27	
			929,43		232,54	264,55	253,33	179,01	929,43	

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Opérations stratégiques	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Renseignement	535,25			229,11	172,41	104,27	29,66	-0,20	535,25
		442,55		187,84	100,42	71,50	56,70	26,09	442,55
			1 096,45		158,10	179,44	288,13	470,79	1 096,45
Dissuasion	375,11			185,52	91,66	44,93	26,60	26,40	375,11
		209,10		42,45	75,67	44,42	23,78	22,79	209,10
			213,93		43,60	121,08	44,82	4,42	213,93
Total	2 628,09	1 998,36	2 694,27	1 943,60	1 946,13	1 304,65	1 155,74	970,60	7 320,72
	Somme Eng.		7 320,72	Somme des paiements					7 320,72

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

TABLEAU DES FDC-ADP (€)

OS	AE	CP
Renseignement	10 595 135	10 595 135
Prospective et préparation de l'avenir	1 000 000	1 000 000
	11 595 135	11 595 135

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+5 183	+5 183	+5 183	+5 183
Transfert de la masse salariale vers le P144 - mise en œuvre de la NPRM	212 ►				+5 183	+5 183	+5 183	+5 183
Transferts sortants					-13 617	-13 617	-13 617	-13 617
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	► 148				-13 617	-13 617	-13 617	-13 617

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
07 Prospective de défense	21 120 000		7 240 000		420 000	7 380 000
Total	21 120 000		7 240 000		420 000	7 380 000

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	400 000	400 000	2 250 000	2 250 000	7 810 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 100 000			500 000	500 000	600 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	540 000	240 000	460 000	480 000	4 290 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000			500 000	250 000	753 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000	100 000	100 000	1 600 000	400 000	3 000 000
Total	21 073 000	1 040 000	740 000	5 310 000	3 880 000	16 453 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2023	CP sur engagements à couvrir après 2023
Génération CPER 2015-2020	420 000	7 380 000
Génération CPER 2021-2027	3 880 000	16 453 000
Total toutes générations	4 300 000	23 833 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
2 608 850 990	0	3 068 569 520	1 779 796 342	2 682 848 062

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
2 682 848 062	1 094 315 783 0	718 003 031	559 719 866	310 809 382
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 989 843 904 11 595 135	811 891 907 11 595 135	586 647 501	591 304 496	0
Totaux	1 917 802 825	1 304 650 532	1 151 024 362	310 809 382

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
41,14 %	29,31 %	29,54 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (23,5 %)

03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	467 309 880	467 309 880	10 595 135
Crédits de paiement	0	476 820 115	476 820 115	10 595 135

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	197 142 357	228 905 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 142 357	228 905 464
Dépenses d'investissement	269 827 523	247 574 651
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	259 833 361	234 957 979
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 994 162	12 616 672
Dépenses d'intervention	340 000	340 000
Transferts aux autres collectivités	340 000	340 000
Total	467 309 880	476 820 115

SOUS-ACTION

03.31 – Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D. 3126-2 et D. 3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DGSE poursuit ses actions en conformité avec sa stratégie définie en loi de programmation militaire (LPM), lui permettant de renforcer son modèle intégré, de garantir sa résilience et sa sécurité et d'accroître ses capacités d'action pour faire face à un monde plus dangereux.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Les axes prioritaires de la LPM sont ainsi poursuivis :

- la remise à niveau de la résilience du Service dans les domaines de la maintenance, de la sécurité des entreprises et des systèmes d'information et de télécommunications (SIC) ;
- la poursuite d'investissements déclinés dans une stratégie pluriannuelle permettant de maintenir la DGSE aux standards d'un service de renseignement moderne ;
- la consolidation des efforts capacitaires, en matière de renseignement technique, de cyberdéfense, d'appui technique à la recherche humaine et aux opérations.

Le contexte d'accroissement de son activité opérationnelle nécessite pour le Service d'anticiper et de s'adapter aux évolutions technologiques et en particulier aux enjeux de l'univers numérique. Conjointement à ces axes de travail, la DGSE maintient ses efforts sur ses dispositifs techniques mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Au titre du PLF 2023, la dotation de la DGSE s'élève à 440,4 M€ en AE et 417,6 M€ en CP.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de mission).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Alimentation	289 145	289 145
	Déplacements et transports	12 095 085	12 095 085
Sous-total	AOP	12 384 230	12 384 230
FAS	Mobilité des personnels	2 687 811	2 687 811
	Fonctionnement courant	15 084 579	15 084 579
	Soutien courant des structures	36 929 746	21 929 746
	Soutien des ressources humaines	4 209 414	4 209 414
Sous-total	FAS	58 911 550	43 911 550
Total agrégat Fonctionnement		71 295 780	56 295 780

3. Commentaires**OS AOP**

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une légère hausse de 4 %, traduisant la poursuite des projections d'agents du Service à l'étranger.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international et à la présence du Service à l'étranger.

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS sont en augmentation de 43 % en AE et de 6 % en CP par rapport à la LFI 2022. Ce niveau de crédits permet de prendre en compte la part de l'engagement pluriannuel des dépenses d'électricité portée par cette OS (marché de 3 ans, dont la part annuelle est évaluée à 7,5 M€) et de pérenniser le fonctionnement des besoins liés à l'accroissement des effectifs.

Cette ressource permettra ainsi au Service de couvrir ses besoins au titre du fonctionnement courant (habillements et accessoires techniques dans le cadre de la projection du personnel notamment) et de poursuivre sa politique de fidélisation des personnels.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT****1. Description :**

L'OS « Renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier ».

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	181 594 908	12 110 000	193 704 908	193 600 738
OB	Renseignement	175 367 773	-	175 367 773	167 672 178
	Total	356 962 681	12 110 000	369 072 681	361 272 916

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2023 en AE s'élève à 369 M€ et reflète un retour à un niveau habituel d'AE, après deux années marquées par le financement exceptionnel du projet du nouveau siège du Service, qui a fait l'objet de la création d'une tranche fonctionnelle en 2022 pour un montant de 1,1 Md€.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées à la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE ;
- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations ;
- la part de l'engagement pluriannuel des dépenses d'électricité portée par cette OS (marché de 3 ans, dont la part annuelle est évaluée à 15 M€).

En CP, la ressource augmente de 13 % par rapport à la LFI 2022, assurant ainsi le niveau nécessaire aux financements des différents travaux immobiliers lancés par le Service ces dernières années.

Cinquième exercice de la LPM 2019-2025, l'année 2023 poursuit la réalisation du programme d'investissement du Service et sera notamment marquée par :

- la notification du marché principal du projet de nouveau siège, initialement prévu sur 2022 et reporté du fait de la demande des candidats de décaler la date de remise des offres au mois de novembre 2022 ;
- la poursuite du programme de rénovation des infrastructures techniques du Service, dans le cadre d'une stratégie globale combinant résilience des infrastructures et développement des capacités dans un contexte de déménagement du Service ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

- la poursuite du développement de ses capacités techniques et plus particulièrement dans le domaine cyberdéfense, dont la montée en puissance constitue une priorité au sein de la mission défense ;
- les investissements récurrents dans les systèmes d'information et de communication, qui jouent un rôle central dans la conduite des activités du Service ;
- la poursuite des investissements dans les grands programmes interministériels au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement.

2.2 - Tableau des Autorisations d'Engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OB	Appui au renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
OB	Renseignement	-	-	-	-
	Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

Les AEANE à fin 2022 s'élèvent à 1,2 Md€, dont 1,1 Md€ au titre du nouveau siège du Service.

En 2023, des affectations complémentaires sont prévues pour un montant de 12,1 M€ dans le cadre des tranches fonctionnelles existantes.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Appui au renseignement	10 575 135	10 575 135
	Total	10 575 135	10 575 135

SOUS-ACTION**03.32 – Renseignement de sécurité de défense****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD, résumée par la devise « renseigner pour protéger », est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

Directement subordonnée au ministre des Armées, la DRSD siège avec les autres services de renseignement au Conseil national du renseignement (CNR) autour du président de la République.

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2023 de la DRSD s'élève à 26,9 M€ en AE et 59,3 M€ en CP. Par rapport à 2022, elle est en hausse de 12 % en AE et de 67 % en CP.

Cette évolution est principalement liée aux travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense conduit la DRSD à poursuivre sa montée en puissance rapide, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable. Cette transformation s'appuie sur des investissements significatifs, notamment pour acquérir des outils de contre ingérence efficaces et innovants.

La DRSD poursuivra en 2023 le développement de sa nouvelle base de souveraineté qui permettra de stocker et d'exploiter le renseignement à partir d'une solution logicielle purement nationale, ainsi que le développement d'un nouveau système d'information utilisé notamment dans le cadre des processus d'habilitation. De plus, elle intensifiera sa participation au dispositif national de cyberdéfense en proposant un service de réponse à incident et de veille en vulnérabilités (CERT) au profit des entreprises de la BITD. En 2023, ce CERT-BITD a vocation à être étendu à tout le territoire métropolitain.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	595 706	595 706
Sous-total	AOP	595 706	595 706
FAS	Communication et relations publiques	498 145	498 145
	Fonctionnement courant	613 464	613 464
	Soutien courant des structures	338 983	338 983
	Soutien des matériels communs		
	Soutien des ressources humaines	945 000	945 000
Sous-total	FAS	2 395 592	2 395 592
Total agrégat Fonctionnement		2 991 298	2 991 298

3. Commentaires

OS AOP

Les crédits alloués sur cette OS en 2023 sont stables par rapport à 2022.

OS FAS

Les dépenses de cette OS en 2023 diminuent de 10 % par rapport à 2022, la DRSD ayant fait le choix de comprimer ses dépenses de fonctionnement pour privilégier l'activité opérationnelle et l'investissement.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 501 603	4 501 603
OB	Matériels de transport	413 800	462 208
OB	Matériels divers	187 720	187 720
OB	Matériels techniques	9 737 796	41 844 699
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	9 109 202	9 263 891
	Total	23 950 121	56 260 121

OB – Enquêtes – contrôles – Sécurisation

Les dépenses de frais de mission, de déplacement et de télécommunication augmentent de 1 M€ en AE (+27 %) et de 0,9 M€ en CP (+26,5 %) par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du nombre de missions, de la hausse du coût du carburant et de la modernisation de certains équipements de télécommunications.

OB – Matériels divers

Cette OB regroupe l'acquisition et le maintien en condition de matériel non-spécifique. Elle est en baisse de 16 % en AE et de 23 % en CP par rapport à 2022 en raison de la priorité accordée aux matériels techniques.

OB – Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- le marché de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale à hauteur de 6,2 M€ en AE et 41,6 M€ en CP qui est piloté par l'ESID Île-de-France ;
- les besoins en matériels spécifiques (qui concernent notamment des matériels de recherche de renseignement dont la nature n'est pas publique).

La dotation augmente de 56,5 % en AE et de 122,5 % en CP, quasi-exclusivement en raison des travaux de réalisation du bâtiment.

OB Matériels de transport

Cette OB englobe l'acquisition et l'entretien des véhicules. Elle ne présente pas d'évolution significative par rapport à 2022.

OB – Systèmes d'information et de communication

L'exercice du métier de renseignement exige de disposer de moyens de haute technicité en matière de systèmes d'information et de communication. La DRSD poursuivra en 2023 la modernisation de ses systèmes d'information et de communication, avec notamment le développement de la nouvelle base de souveraineté du Service, l'acquisition d'un système utilisé dans le cadre des habilitations, et le développement des systèmes liés au CERT-BITD.

Cette OB diminue de 1,4 M€ en AE (-13 %) et augmente de 0,2 M€ en CP (+1,7 %) par rapport à 2022. Cette évolution est liée à la nouvelle base de souveraineté dont un important marché subséquent sera notifié fin 2022 et payé en 2023. Les investissements restent néanmoins très importants en 2023.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Matériels de transport	20 000	20 000
	Total	20 000	20 000

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	12,98	-	-	-	12,98	12,98	-	-	-	12,98
Fonctionnement et activités spécifiques	59,96	1,11	0,24	-	61,31	44,96	1,11	0,24	-	46,31
Renseignement	124,21	268,72	0,10	-	393,02	170,97	246,46	0,10	-	417,53
Total	197,14	269,83	0,34	-	467,31	228,91	247,57	0,34	-	476,82

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
	0,10			0,10	-	-	-	-	0,10
Activités opérationnelles		6,71		6,71	0,00	-	-	-	6,71
			12,98		12,98	0,00	-	-	12,98
Fonctionnement et activités spécifiques	25,15			17,72	6,65	0,62	0,16	-	25,15
		52,44		37,64	14,81	-	-	-0,01	52,44
			61,31		24,85	21,14	9,74	5,57	61,31
Renseignement	535,25			229,11	172,41	104,27	29,66	-0,20	535,25
		442,55		187,84	100,42	71,50	56,70	26,09	442,55
			1 096,45		158,10	179,44	288,13	470,79	1 096,45
Total	560,50	501,71	1 170,74	479,13	490,22	376,96	384,39	502,25	2 232,95
	Somme Eng.		2 232,95	Somme des paiements					2 232,95

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OB	Appui au renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
OB	Renseignement	-	-	-	-
	Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

Niveau	Description	AE	CP
OS	Renseignement	10 595 135	10 595 135
Total		10 595 135	10 595 135

ACTION (74,5 %)

07 – Prospective de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 481 476 671	1 481 476 671	1 000 000
Crédits de paiement	0	1 388 330 222	1 388 330 222	1 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 385 548 572	1 292 402 123
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 089 685 416	996 538 967
Subventions pour charges de service public	295 863 156	295 863 156
Dépenses d'investissement	22 454 962	22 454 962
Subventions pour charges d'investissement	22 454 962	22 454 962
Dépenses d'intervention	73 473 137	73 473 137
Transferts aux entreprises	45 000 000	45 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137	22 103 137
Transferts aux autres collectivités	6 370 000	6 370 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	1 481 476 671	1 388 330 222

SOUS-ACTION

07.01 – Analyse stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. L'objectif étant d'anticiper les tendances dans le moyen et long terme, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées commande des études et recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2023 s'élève à 7,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 8,7 M€ en crédits de paiement (CP). Elle permettra la poursuite d'actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultations.

La création d'une antenne de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) à Bruxelles lors du premier semestre 2023 permettra d'héberger les chercheurs nationaux et de promouvoir à l'international l'enseignement et la recherche universitaire française sur les questions de défense.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La sous-action 07-01 « Analyse stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » déclinée en trois opérations budgétaires (OB) :

OB - EPS

Les études prospectives et stratégiques (EPS) visent à développer la recherche stratégique nationale pour la sécurité et la défense. Depuis 2015, la DGRIS a opéré une réforme de son dispositif de soutien afin de renforcer la prise en compte des études de défense auprès de la communauté des experts nationaux et des enseignements académiques. Cette ambition porte, à terme, sur la création d'une filière de « *war studies* » auprès de la filière universitaire française.

La réforme implique également la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, *think tanks*, cabinets de conseil, etc.) ou publique (IRSEM, centres d'armées, universités, etc.), ainsi qu'un rééquilibrage de son approche historique au profit du champ universitaire.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Le programme « Personnalité d'avenir défense » (PAD) est mis en œuvre au ministère des Armées depuis 2008. Depuis 2015, il implique trois partenaires : DGRIS, la DGA et l'EMA. Chaque organisme intervient dans le cadre de ses attributions propres (respectivement en vue d'objectifs politiques et stratégiques, industriels, opérationnels).

Piloté par la DGRIS, le programme a pour ambition de sensibiliser de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de contribuer ainsi à la constitution et l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

OB - Recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication est octroyée chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPS	7 460 801	8 100 801
OB	Programmes personnalités d’avenir et post-doctorat	-	260 000
OB	Recherche stratégique	370 000	370 000
	Total	7 830 801	8 730 801

3. Commentaires

OB - EPS

Le renouvellement de plusieurs contrats pluriannuels étant intervenu en 2022, les crédits de l’OB « EPS » diminuent de 19 % en AE. En CP, les crédits alloués sont quasi-identiques à ceux de 2022.

SOUS-ACTION

07.02 – Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L’objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d’éclairer les choix nationaux qui permettront de définir les capacités de l’outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l’évolution des modes d’actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d’adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l’emploi de nouvelles technologies. À travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d’études amont (sous-action 07-03), l’élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d’armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l’EMA et par les architectes de préparation des systèmes (APS) de la DGA, avec le soutien du centre d’analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) agissant comme secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et assurant la maîtrise d’ouvrage des études. Le CETO est l’instance de décision, d’orientation, de programmation et d’évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l’EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme 0144-0063 « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L’un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l’unité opérationnelle 0114-0063-EM04 « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties en deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l’avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l’information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses au besoin militaire prévisible à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. *In fine*, les résultats peuvent contribuer aux dossiers présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2023, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cyberdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement – combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

L'opération stratégique « Dissuasion » portent les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en M€)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Dissuasion	3 930 000	3 930 000
	Total	3 930 000	3 930 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

L'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en M€)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	4 470 822	3 958 657
OB	Engagement - combat	7 011 062	7 908 058
OB	Etudes transverses	3 657 945	3 231 594
OB	Projection mobilité soutien	914 486	922 269
OB	Protection et sauvegarde	2 743 460	2 777 197
	Total	18 797 775	18 797 775

Les crédits de l'OS « Prospective et préparation de l'avenir » diminuent de 1,4 % en AE et en CP par rapport au PLF 2022.

Les prévisions d'engagements pour 2023 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2023, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de juin 2022. La ventilation des ressources entre les différentes OB peut être appelée à fortement évoluer en fonction de la liste finale des EOTO retenues lors du CETO de décembre 2022.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont, objet de la sous-action n° 3 « Études amont », sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense (BITD), ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiendront l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribueront à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux. Elles permettront en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour permettre d'assurer les capacités de veille stratégique et d'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles viseront l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, et de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale, elles faciliteront également l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribueront à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, *via* un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (fonds innovation défense), fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à

l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de quatre objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	251 138 563	236 447 228
OB	Information et renseignement (hors espace)	139 405 567	114 086 665
OB	espace	91 721 955	98 525 157
OB	Naval	66 036 435	40 043 483
OB	Terrestre, NRBC et Santé	80 044 164	75 319 883
OB	Technologies transverses	141 077 838	116 316 782
OB	Recherche et captation innovation	131 072 318	128 711 193
	Total	900 496 840	809 450 391

L'année 2023 verra la poursuite de l'effort en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, d'investissement dans l'innovation de rupture et de réalisation de démonstrateurs, prévue au titre de la loi de programmation militaire 2019-2025, avec un niveau de ressource porté à 900 M€ en autorisations d'engagement et 809 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les résultats des études sur le système de combat aérien futur (SCAF) avec l'Allemagne et l'Espagne seront disponibles (étude d'architecture et études sur les piliers technologiques). Les études de maturation des briques technologiques qui seront utilisées par les avions du système de combat aérien futur, se poursuivront. Les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale donneront lieu à des études complémentaires, principalement dans les domaines de la localisation et la guerre électronique. Les principaux résultats attendus du domaine concernent la guerre électronique, l'autoprotection ainsi que la localisation.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les principales études en 2023 porteront sur l'autoprotection ainsi que sur la coopération drones/hélicoptère.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études relatives au démonstrateur de planeur hypersonique seront complétées par de nouvelles études. L'année 2023 verra également la poursuite des études concernant les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols) ainsi que celle du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les principaux engagements 2023 permettront le lancement d'études sur la surveillance maritime et de nouvelles études dans le traitement radar et la surveillance de l'espace. Le financement portera également sur les compléments nationaux aux projets lancés en coopération au titre du fonds européen de défense (en particulier le projet de pseudo-satellite de haute altitude). Les engagements 2023 permettront de poursuivre les travaux en coopération sur la composante post-AWACS et sur les projets de l'EDIDP (la lutte anti-drone, le C2 et la caractérisation des satellites). Les études de maturation technologique des moyens de défense surface-air et d'alerte avancée seront également poursuivies.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, les engagements 2023 couvriront un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes, les systèmes géographiques et hydrographiques et les réseaux tactiques multifonctions. Plusieurs de ces projets seront réalisés en coopération dans le cadre du fonds européen de défense. Les activités exploitant l'intelligence artificielle seront poursuivies dans les domaines des capteurs embarqués, des systèmes de radiocommunications tactiques, de la guerre électronique ou du renseignement (traitement de données de masse).

Dans le domaine de la cyberguerre, les activités de sécurisation des plateformes militaires, des systèmes spatiaux et systèmes d'armes seront poursuivies et complétées par de nouvelles études.

OB - « Espace »

Dans le domaine spatial, les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique), de communication militaire et de surveillance de l'espace se poursuivront. Des projets sur l'émergence de nouveaux usages liés au milieu spatial seront lancés notamment sur le satellite à capacité d'imagerie hyperspectrale.

Les travaux concernant le renforcement des capacités de moyens d'action dans l'espace seront également poursuivis avec le lancement de nouveaux démonstrateurs.

OB - « Naval »

Le domaine naval sera marqué par le lancement d'études complémentaires sur l'autoprotection des navires. Les études sur les drones d'autoprotection seront poursuivies et des études sur les drones sous-marins seront lancées. L'année 2023 permettra également le lancement de travaux de la feuille de route ministérielle sur la maîtrise des fonds marins.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements continueront de porter principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS. D'autres études concerneront notamment la survivabilité des plateformes.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations seront poursuivis en 2023.

OB - « Technologies transverses »

En ce qui concerne les technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux) et des armes non cinétiques, de nouvelles études seront lancées en 2023, en complément des travaux déjà lancés, qui se poursuivront. Dans le cadre des études sur l'énergie, les études sur un démonstrateur de GRIFFON hybride se poursuivront. Les études sur la lutte anti-drones seront renforcées par de nouvelles études.

Dans le domaine du soutien, les études sur la maintenance prévisionnelle dans le domaine aéronautique donneront lieu à de nouvelles études, le concept de jumeau numérique sera également exploré et les travaux sur la fabrication additive de pièces de rechange seront poursuivis.

Le fonds innovation défense continuera ses investissements en vue de consolider le développement de PME et ETI technologiques à caractère dual.

Le programme 144 continuera également de financer les travaux d'intérêt défense du plan interministériel « NANO 2022 ».

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation seront poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action consistant à soutenir des PME d'intérêt stratégique.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Dissuasion	210 000 000	207 000 000
	Total	210 000 000	207 000 000

Les principales études portent, en 2023, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ;
- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 – Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) créé en mai 2019) et la subvention versée à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, les montants de subvention pour charge de service public respectent les trajectoires des contrats d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026, avec la prise en compte de l'inflation et de l'évolution du point d'indice pour les écoles.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l'ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l'Institut polytechnique de Paris et l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	340 421 255	340 421 255
	Total agrégat Fonctionnement	340 421 255	340 421 255

3. Commentaires

ONERA

L'office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public versée à l'office financera, la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.), la partie la plus aval du programme annuel étant financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneur d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Sa subvention pour charges de service public s'élève à 114 M€, en hausse (5 M€) par rapport au PLF 2022, notamment associé à l'impact de l'évolution du point d'indice et de l'inflation sur le début de l'année 2022.

En parallèle, une dotation en fond propre permettra à l'ONERA de disposer de moyens du meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs.

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2023 pour les quatre établissements s'élève à 178 M€ en AE et CP, conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026, signés en mars 2022. Elle se répartit comme suit :

- 101 M€ pour l'École polytechnique ;
- 19 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 17 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 41 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les dotations en fonds propres prévues en 2023 s'élèvent à 20 M€ en AE et CP.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial.

L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

Pour mener ces missions, la subvention pour charges de service public prévue au titre de 2023 s'élève à 3,5 M€.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, détonique, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	213,93	-	-	-	213,93	210,93	-	-	-	210,93
Fonctionnement et activités spécifiques	295,86	22,45	22,10	-	340,42	295,86	22,45	22,10	-	340,42
Prospective et préparation de l'avenir	875,76	-	51,37	-	927,13	785,61	-	51,37	-	836,98
Total	1 385,55	22,45	73,47	-	1 481,48	1 292,40	22,45	73,47	-	1 388,33

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Dissuasion	375,11			185,52	91,66	44,93	26,60	26,40	375,11
		209,10		42,45	75,67	44,42	23,78	22,79	209,10
			213,93		43,60	121,08	44,82	4,42	213,93
Fonctionnement et activités spécifiques	-			-	-	-	-	-	-
		293,65		293,65	-	-	-	-	293,65
			340,42		340,42	-	-	-	340,42
Prospective et préparation de l'avenir	1 691,34			719,59	418,76	266,96	193,74	92,28	1 691,34
		953,66		183,13	213,06	185,11	228,91	143,45	953,66
			928,13		231,69	264,10	253,33	179,01	928,13
Total	2 066,44	1 456,41	1 482,48	1 424,33	1 414,86	926,60	771,19	468,36	5 005,33
	Somme Eng.		5 005,33	Somme des paiements					5 005,33

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ACTION (2,1 %)**08 – Relations internationales et diplomatie de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	41 057 353	41 057 353	0
Crédits de paiement	0	41 057 353	41 057 353	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense » est pilotée directement de la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des Armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. Elle couvre notamment la contribution versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti (traité de coopération du 21 décembre 2011), la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense.

Elle intègre également la contribution aux actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7), qui participe du contrôle des transferts de biens et technologies sensibles et de la maîtrise des armements.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2023 s'élève à 41,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. Description :**

Les crédits de fonctionnement de l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » sont répartis entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

OB - AOP

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OB - FAS

Les crédits de l'OS FAS couvrent :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de la République de Djibouti au titre de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) ;
- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- les dépenses liées au réseau diplomatique (missions de défense : installation SIC, valise diplomatique, gratifications des stagiaires ...) ;
- la participation du ministère des Armées au Forum de Paris pour la paix.

2. Aspects financiers :**2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

OS	OB	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	1 418 872	1 418 872	Effectif	227	6 251

OS	OB	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
Sous-total	AOP	1 418 872	1 418 872			
FAS	Mobilité des personnels	436 800	436 800	ND	ND	ND
	Relations internationales	30 236 560	30 236 560	ND	ND	ND
	Communication et relations publiques	165 121	165 121	ND	ND	ND
	Subventions et transferts	7 500 000	7 500 000	Nombre de contributions	1	7 500 000
Sous-total	FAS	38 338 481	38 338 481			
Total agrégat Fonctionnement		39 757 353	39 757 353			

3. Commentaires

OS FAS

OB Relations internationales

En 2023, les crédits de l'OB « Relations internationales » permettront le financement de :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de Djibouti à hauteur de 26,1 M€ ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) pour 1 M€ ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique à hauteur de 0,7 M€ ;

OB Subventions et transferts

Les crédits de l'OB « Subventions et transferts » correspondent à la contribution française au budget de fonctionnement de l'Agence européenne de défense.

Pour 2023, la contribution estimée augmente de 10 % par rapport à 2022 sous l'effet conjugué du renforcement du personnel et de l'expertise liée aux domaines terrestre, aérien, maritime, spatial et cyber, du lancement d'un pôle d'innovation pour la défense et du développement des capacités à haute intensité et à spectre complet.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

L'OS « Prospective et préparation de l'avenir » couvre la contribution française au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7).

Initié lors du sommet du G8 de Kananaskis en juin 2002 pour une durée de dix ans, le partenariat mondial a été prolongé au-delà de 2012 à l'occasion du sommet de Deauville en 2011. Le rôle de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes constitue le pilier de ce programme auquel contribue le ministère des Armées.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Accords internationaux	1 300 000	1 300 000	ND	ND	ND
Total		1 300 000	1 300 000			

3. Commentaires

L'année 2023 se caractérisera par la poursuite des projets menés dans la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives et des matières connexes (coopérations scientifiques avec des instituts de recherche étrangers,

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

création d'une plate-forme collaborative de textes réglementaires et de bonnes pratiques sur la sécurité et la sûreté biologique...).

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				Total
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	
Activités opérationnelles	1,42	-	-	-	1,42	1,42	-	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	2,76	-	35,57	-	38,34	2,76	-	35,57	-	38,34
Prospective et préparation de l'avenir	-	-	1,30	-	1,30	-	-	1,30	-	1,30
Total	4,18	-	36,87	-	41,06	4,18	-	36,87	-	41,06

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Activités opérationnelles	0,05			0,05	-	-	-	-	0,05
		1,78		1,73	0,05	-	-	-	1,78
			1,42		1,37	0,05	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	0,39	-	-	0,39	-	-	-	-	0,39
	-	37,85	-	37,46	0,39	-	-	-	37,85
	-	-	38,34	-	37,95	0,39	-	-	38,34
Prospective et préparation de l'avenir	0,71			0,20	0,28	0,13	0,10	-	0,71
		0,61		0,31	0,17	0,07	0,07	-	0,61
			1,30		0,85	0,45	-	-	1,30
Total	1,15	40,24	41,06	40,14	41,06	1,08	0,17	-	82,45
	Somme Eng.		82,45	Somme des paiements					82,45

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	4 182 433	4 182 433
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 182 433	4 182 433
Dépenses d'intervention	36 874 920	36 874 920
Transferts aux entreprises	1 300 000	1 300 000
Transferts aux autres collectivités	35 574 920	35 574 920
Total	41 057 353	41 057 353

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				Total
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	
Activités opérationnelles	1,42				1,42	1,42				1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	2,76		35,57		38,34	2,76		35,57		38,34

Prospective et préparation de l'avenir			1,30		1,30			1,30		1,30
Total	4,18		36,87		41,06	4,18		36,87		41,06

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Activités opérationnelles	0,05			0,05	-	-	-	-	0,05
		1,78		1,73	0,05	-	-	-	1,78
			1,42		1,37	0,05	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	0,39	-	-	0,39	-	-	-	-	0,39
	-	37,85	-	37,46	0,39	-	-	-	37,85
	-	-	38,34	-	37,95	0,39	-	-	38,34
Prospective et préparation de l'avenir	0,71			0,20	0,28	0,13	0,10	-	0,71
		0,61		0,31	0,17	0,07	0,07	-	0,61
			1,30		0,85	0,45	-	-	1,30
Total	1,15	40,24	41,06	40,14	41,06	1,08	0,17	-	82,45
	Somme Eng.		82,45	Somme des paiements					82,45

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	39 966 707	39 966 707	43 213 479	43 213 479
Subventions pour charges de service public	38 350 000	38 350 000	40 848 997	40 848 997
Dotations en fonds propres	1 616 707	1 616 707	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 364 482	2 364 482
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	15 920 000	15 920 000	19 063 231	19 063 231
Subventions pour charges de service public	15 520 000	15 520 000	16 698 918	16 698 918
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 364 313	2 364 313
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	18 630 000	18 630 000	20 222 314	20 222 314
Subventions pour charges de service public	18 230 000	18 230 000	19 275 748	19 275 748
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	946 566	946 566
X - Ecole polytechnique (P144)	99 821 104	99 821 104	115 275 391	115 275 391
Subventions pour charges de service public	95 821 104	95 821 104	101 088 989	101 088 989
Dotations en fonds propres	4 000 000	4 000 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	14 186 402	14 186 402
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	108 934 374	108 934 374	117 081 552	117 081 552
Subventions pour charges de service public	108 934 374	108 934 374	114 488 353	114 488 353
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 593 199	2 593 199
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	3 201 800	3 201 800	3 462 151	3 462 151
Subventions pour charges de service public	3 201 800	3 201 800	3 462 151	3 462 151
Total	286 473 985	286 473 985	318 318 118	318 318 118
Total des subventions pour charges de service public	280 057 278	280 057 278	295 863 156	295 863 156
Total des dotations en fonds propres	6 416 707	6 416 707	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	22 454 962	22 454 962

En 2023, les subventions pour charge de service public versée aux opérateurs du programme 144, prévue pour 2023, respectent les trajectoires prévues dans leurs contrats d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026, prenant également en compte l'inflation et l'évolution du point d'indice pour les écoles.

Les subventions pour charges d'investissement prévues en 2023 ont pour objectif d'accompagner les établissements dans la modernisation de leur infrastructure et leur moyen technique afin de leur permettre de répondre aux objectifs fixés dans leur COP respectif.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022					PLF 2023						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	69		1			183	70		1
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		177	50			1		181	57		2
IPP - Institut Polytechnique de Paris			22	18					22	25		
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	2		412	208		12	2		412	216		12
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 775	139					1 795	243		
X - Ecole polytechnique			2 680	452	9				2 691	512	16	
Total ETPT	3		5 249	936	9	13	3		5 284	1 123	16	15

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	5 249
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	35
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	5 284
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	35

L'évolution du plafond d'emploi de l'École polytechnique répond à l'augmentation de la taille des promotions d'élèves officier polytechniciens. Pour l'ONERA, l'augmentation du plafond d'emploi lui permettra de satisfaire ses engagements contractuels, en particulier dans ses domaines d'activité en tension en lien avec les ambitions de la loi de programmation militaire 2019-2025 et du plan de relance.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines naval, mécanique, électronique et les domaines connexes.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé le 11 avril 2022. Les objectifs du COP portent notamment sur l'amélioration de la notoriété de l'ENSTA Bretagne, sur l'accroissement des ressources propres, sur la mise en œuvre des partenariats stratégiques, sur la valorisation des activités de recherche, sur le développement de l'implication financière de l'industrie dans le fonctionnement de l'établissement et sur l'ouverture à l'international. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires en pointe bretonne et au travers de coopérations et de rapprochements avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2023

En 2023, l'ENSTA Bretagne poursuivra la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui sont définies dans ce COP permettent de poursuivre le développement de l'École dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, les deux gros programmes du COP (construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves) passeront de la phase études à la phase réalisation. Parallèlement les achats importants de matériel de recherche seront réalisés, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région.

L'ENSTA Bretagne continuera à développer ses liens avec les écoles d'ingénieurs ayant des objectifs et des cultures proches de la sienne.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Bretagne participe à plusieurs cordées de la réussite impliquant quatre collèges et lycées. Elle participe à la préservation de l'emploi recherche et développement (R&D) en 2023 pour 0,19 M€ et bénéficie de crédits du plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile à hauteur de 0,086 M€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	15 920	15 920	19 063	19 063
Subvention pour charges de service public	15 520	15 520	16 699	16 699
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	400	400	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 364	2 364
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	2	2
Subvention pour charges de service public	0	0	2	2
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	15 920	15 920	19 065	19 065

Le niveau de SCSP de l'ENSTA Bretagne au titre de l'année 2023 s'élève à 16,7 M€, soit 1,1 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges pour investissement de 2,4 M€ est prévue en 2023, afin de permettre de financement notamment la construction d'un nouveau bâtiment de robotique, et d'initier la rénovation de la résidence étudiante qui se poursuivra sur les années à venir.

Les crédits versés le programme 150 correspondent au financement de contrats doctoraux.

Au delà de la DFP de 400 k€ prévu en 2022, les autres financements de l'État inscrits au budget initial de l'opérateur intègrent les contrats de recherche financés par des organismes publics, tel que l'agence de l'innovation de défense, non versés sous forme de subventions.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	252	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	69	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs prévus sont stables, conformément au COP 2022-2026.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme de grand établissement – suite à la modernisation de son statut opérée par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021 modifiant l'organisation et le régime administratif et financier de certains établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche placés sous la tutelle du ministre de la défense - a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique. Elle a pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés, civils français et étrangers et militaires, dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués notamment au secteur de la Défense.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'école conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. L'ENSTA Paris est en particulier un acteur du regroupement de grandes écoles du quartier de l'École polytechnique du Campus Paris-Saclay, sous le nom d'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public créé par le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019. Composé de l'École polytechnique, de l'ENSTA Paris, de Télécom Paris, de Télécom SudParis et de l'ENSAE Paris, ce nouvel institut ayant vocation à figurer parmi les meilleurs instituts de sciences et technologies du monde, à l'instar du California Institute of Technology (Caltech) ou du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Paris est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Paris ont été définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026 qui a été signé le 11 avril 2022, en cohérence avec le COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris.

Perspectives 2023

En termes de pilotage et de gouvernance, l'année 2023 correspondra à la deuxième année du nouveau COP 2022-2026 avec l'engagement d'actions structurantes en cohérence avec la construction et le développement de l'Institut Polytechnique de Paris, mettant la Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de la stratégie d'ENSTA Paris et la Transformation Numérique en tant que vecteur de performance du fonctionnement de l'École. Ces actions permettront le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation, en anticipant les attentes des entreprises et de la société.

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Paris s'est positionnée de manière très active sur différents appels à projets régionaux et nationaux. LAPLACE, ambitieux projet scientifique et technologique pour l'accélération laser-plasma, a été retenu au titre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 (CPER) avec un financement total de 7 M€, dont 4 M€ externes au MINARM (Région 1,2 M€, MESRI 2,2 M€, CNRS 0,6 M€). Dans le cadre du Plan de relance, l'école a obtenu 6,1 M€ pour la rénovation énergétique de la batterie de l'Yvette, 0,76 M€ pour la préservation des emplois de R&D, 0,25 M€ pour un projet de transformation numérique et collectivement au niveau d'IP Paris, 1 M€ pour accélérer l'hybridation des formations.

ENSTA Paris a coordonné la contribution d'IP Paris au quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4) et France 2030. En 2022, IP Paris a notamment été lauréat de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir » sur les volets Quantique (2,2 M€) et Intelligence Artificielle (7,8 M€) ainsi que de l'AAP ExcellenceS (28 M€).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	18 630	18 630	20 222	20 222
Subvention pour charges de service public	18 230	18 230	19 276	19 276
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	400	400	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	947	947
Total	18 630	18 630	20 222	20 222

Le niveau de SCSP de l'ENSTA Paris au titre de l'année 2023 s'élève à 19,3 M€, soit 1,1 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges pour investissement de 0,9 M€ est prévue en 2023.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	227	238
– sous plafond	177	181
– hors plafond	50	57
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	2
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		1

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation du plafond d'emploi, en cohérence avec la trajectoire 2022-2026 du COP, doit permettre à l'ENSTA Paris d'accueillir un nombre croissant de doctorants sous financement public (notamment : élèves normaliens, bourses IP Paris, demi-allocations de l'ENSTA Paris venant en complément de financements obtenus par appel à projet). Cela constitue un enjeu majeur en lien avec l'objectif de l'Institut Polytechnique de Paris d'augmenter de façon significative le nombre de doctorants au sein de ses écoles membres.

L'augmentation des emplois hors plafond répond au développement des activités de formations, de la recherche et de l'innovation financé sur recettes propres.

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

Missions

A la demande du Président de la République, l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis se sont rapprochés pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial dont les missions sont de :

- recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine ;
- conduire, en propre ou en coopération avec des organismes nationaux de recherche, des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial et assurer son rayonnement et sa valorisation ;
- entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation, par un financement des écoles membres, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;
- contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour sa formation, sa recherche et ses talents ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 crée l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes, l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines-Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) ainsi que des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Perspectives 2023

Depuis sa création, l'établissement IP Paris a mis rapidement en œuvre une organisation et des modes de fonctionnement agiles adaptés à la réussite du projet

En matière d'enseignement, IP Paris assure pour le compte de ses écoles-membres la gestion centralisée des étudiants en masters IP Paris et des doctorants dans le cadre de l'école doctorale pluridisciplinaire IP Paris, co-accréditée avec HEC Paris, et de l'école doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH), co-accréditée avec l'Université Paris-Saclay. Le nombre de doctorants inscrit auprès d'IP Paris est en progression significative conformément aux objectifs de moyen terme de l'Institut.

Pour ce qui concerne la recherche, l'institut a été lauréat de 4 appels projets Écoles Universitaires de Recherche (EUR ; 14 M€ sur 10 ans), et, en 2022, d'un appel à manifestation d'intérêts compétences et métiers d'avenir relatif à des formations en intelligence artificielle (7,8 M€ sur 3 ans) et d'un appel à projets Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES ; 28 M€ sur 7 ans) et bénéficie de financements privés conséquents via notamment ses centres interdisciplinaires E4C (Énergie for Climate), Hi ! Paris (Intelligence artificielle et Science des données ; partenariat avec HEC), E4H (Engineering for Health) et dans le domaine de la Défense et de la Sécurité. Enfin, IP Paris est actif dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'innovation et est devenu actionnaire de la SATT Paris Saclay.

Enfin, suite à la réalisation d'actions de court terme d'aménagement du campus (signalétique, parcours sportif reliant les écoles, accessibilité croisée à leurs bâtiments...), des études de faisabilité sont menées dans le cadre du schéma directeur du campus d'IP Paris approuvé par son conseil d'administration, schéma directeur qui nécessitera des financements publics importants.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 – 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœur et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les ONRs, d'autres établissements de l'ESR et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance directement et via ses écoles-membres. En particulier, IP Paris a obtenu, en 2021, un financement de 1 M€ du MESRI au titre de l'hybridation des formations.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	3 202	3 202	3 462	3 462
Subvention pour charges de service public	3 202	3 202	3 462	3 462
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	174	174	231	231
Subvention pour charges de service public	174	174	231	231
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	3 375	3 375	3 693	3 693

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées ; 3,5 M€) et 192 (ministère des l'économie et des finances ; 3,7 M€) et de financements de MESRI fléchés vers des contrats doctoraux.

La subvention versée par le P192 à l'Institut polytechnique de Paris est versée via la subvention versée aux écoles rattachées à ce programme créant ainsi un écart entre le tableau de financement de l'État au titre de la LFI 2022 et le niveau de subvention inscrit au budget initial de l'établissement pour 2022.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	40	47
– sous plafond	22	22
– hors plafond	18	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond sont stables à 22 ETPT. Pour tenir compte du rythme de développement de l'Institut, les emplois hors plafond augmentent beaucoup fortement grâce à la montée en puissance des ressources propres d'origines publiques, hors subventions de l'État, et privées.

OPÉRATEUR

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Missions

L'ISAE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes. Il dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Dans le domaine de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Dans ce cadre, il dispense des formations doctorales et peut être habilité à délivrer des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. Cette habilitation donne lieu à l'établissement d'un contrat d'objectifs passé entre l'État et l'ISAE, qui fait l'objet d'une évaluation périodique. Il exerce ses activités sur les plans national et international.

En tant qu'opérateur, l'ISAE est rattaché à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ISAE sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026 qui a été signé le 11 avril 2022. Le COP se concentrera sur l'impact de l'ISAE-SUPAERO sur son environnement, avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique du secteur aérospatial et de la société, la défense et la souveraineté.

L'ambition affichée pour le COP 2022-2026 est de renforcer la position de leader international de l'ISAE-SUPAERO pour les formations supérieures à l'ingénierie aérospatiale, en s'affirmant comme acteur majeur des transitions du secteur aérospatial civil et militaire.

Après plusieurs années de croissance des flux de diplômés accueillis sur le campus, l'effort portera sur la création de formations numériques à distance. L'Institut poursuivra par ailleurs son effort pour prendre en compte les transitions du secteur aérospatial, en particulier la décarbonation et l'innovation, dans son offre de formation. L'activité de recherche, qui a connu une très forte croissance depuis 2015, continuera à se développer sur un rythme plus modéré et s'inscrira dans des coopérations toujours plus approfondies, en particulier avec les partenaires naturels que sont l'ENAC et l'ONERA. L'innovation, connaîtra une nouvelle étape de structuration pour devenir un élément naturel et permanent des activités de l'institut.

Enfin l'Institut poursuivra le développement de ses fondamentaux : équipes de formation/recherche et de soutien, processus, ressources propres, ainsi que ses investissements scientifiques et immobiliers (fin des rénovations et mises aux normes) grâce en particulier au co-financement systématique du ministère des Armées, accompagné d'autres acteurs tels que la Région Occitanie.

L'ISAE SUPAERO poursuit donc le renforcement de sa position selon plusieurs dimensions :

- contribuer au progrès de la société en accentuant l'impact des activités de formation et de recherche ;
- être un acteur majeur des transitions du secteur aérospatial civil et militaire : décarbonation, NewSpace, innovation ;
- s'appuyer encore davantage sur les partenariats et les réseaux pour accroître l'impact des activités ;
- travailler les fondamentaux pour assurer l'avenir.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera la 2^e année du COP 2022-2026.

Elle sera l'occasion pour l'ISAE-SUPAERO de renforcer sa position de leader international pour les formations supérieures à l'ingénierie aérospatiale en cohérence avec les orientations stratégiques définies dans son COP.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ISAE a présenté 27 projets qui ont été lauréats de la démarche d'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments pour un montant de 11 971 056 €. Les crédits ont été mis à disposition en 2021 sous la forme de subventions versées au titre de la participation de l'État à la dotation en fonds propres de l'établissement.

L'ISAE-SUPAERO est également très active pour la préservation de l'emploi en recherche et développement, avec l'obtention de 1,8 M€ de crédits sur le sujet, et dans les cordées de la réussite, notamment au travers du programme d'ouverture social OSE l'ISAE SUPAERO.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	39 967	39 967	43 213	43 213
Subvention pour charges de service public	38 350	38 350	40 849	40 849
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	1 617	1 617	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 364	2 364
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	165	165	176	176
Subvention pour charges de service public	165	165	176	176
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	40 132	40 132	43 389	43 389

Le niveau de SCSP de l'ISAE au titre de l'année 2023 s'élève à 40,8 M€, soit 2,5 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges d'investissement de 2,4 M€ est prévue en 2023.

Les crédits versés le programme 150 correspondent au financement de contrats doctoraux.

Le financement de l'actif par l'État inscrit au BI 2022 de l'établissement, au-delà de la dotation en fonds propre versée par le programme 144, intègre également les financements reçus au titre du volet rénovation énergétique du plan de relance. L'établissement s'est vu attribué 225 k€ de subventions « Cordées de la réussite » dans le cadre de son programme d'ouverture sociale OSE, comptabilisés parmi les recettes globalisées dans les autres financements de l'État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	620	628
– sous plafond	412	412
– hors plafond	208	216
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	12	12
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	2
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des emplois hors plafond de l'établissement permettront de poursuivre le développement de l'activité de recherche, de la numérisation des formations et de l'innovation.

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;
- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels. Une feuille de route scientifique et technologique programmatique explicite les ambitions de l'ONERA en matière de recherche à travers les défis scientifiques du plan scientifique stratégique. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe un cadre à ce pilotage.

Perspectives 2023

La forte implication de l'ONERA dans le cadre du plan de relance de l'aéronautique, dans les thèmes structurants de la dissuasion et de la surveillance de l'espace, doit confirmer le rythme tendanciel de croissance de l'activité en 2023. Ces perspectives se réaliseront dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers à la recherche et développement (R&D) pour préparer la prochaine rupture technologique. Ainsi l'ONERA continue de travailler sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers la « décarbonation » de l'industrie aéronautique. L'ONERA investit dans la mise à niveau de ses plateformes d'essais dans le domaine de l'aérodynamique et de la propulsion. L'ONERA participe également au plan de relance de l'économie, volet écologie à hauteur de 2,97 M€. Ces actions s'inscrivent dans l'appel à projets « TIGRE » lancé par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et la Direction de l'habitat, l'urbanisme et des paysages et dans un projet qui concerne exclusivement la région Occitanie.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	108 934	108 934	117 082	117 082
Subvention pour charges de service public	108 934	108 934	114 488	114 488
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 593	2 593
Total	108 934	108 934	117 082	117 082

Le niveau de SCSP de l'ONERA au titre de l'année 2023 s'élève à 114,5 M€, soit 5,6 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant essentiellement à l'impact de l'inflation sur les coûts de l'office. Une dotation en fonds propre (DFP) de 2,6 M€ (désormais appelée subvention pour charges d'investissement) est prévue en 2023 pour financer le plan d'investissement de l'ONERA, notamment dans le domaine des calculateurs et des moyens aéroportés, pour maintenir son niveau d'excellence et être en mesure de répondre à la demande étatique et industrielle.

Au-delà de la subvention versée par le P144, l'ONERA reçoit également des financements de l'État au titre de ses investissements par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), des thèses financées par la Direction générale de l'Armement (DGA) et au préciput versé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Concernant le financement de son actif par l'État, l'ONERA bénéficie d'une avance du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » afin de financer son opération de regroupement immobilier en Île-de-France et de financement du plan de relance dans la rénovation énergétique de son parc immobilier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 914	2 038
– sous plafond	1 775	1 795
– hors plafond	139	243
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

La progression des emplois sous plafond et hors plafond de l'établissement traduit la montée en puissance sur des thématiques stratégiques, liés soit à des programmes militaires et civils tels que la dissuasion, le système de combat aérien du futur, la maîtrise de l'Espace ou encore la décarbonation de l'aviation, soit à la recherche sur des technologies de rupture comme les capteurs quantiques (adaptation du gravimètre fourni à la Marine pour ses bâtiments de surface et ses sous-marins). Cette même progression sera en partie compensée par des transferts de charge opérés à partir de thématiques matures et portées par des effectifs d'une moyenne d'âge plus élevée et qui sont d'ores et déjà très bien maîtrisées par l'industrie.

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la Nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique créée en 1794 assure la formation des d'ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de bachelor of science (premier cycle) et de *masters of science and technology - MSc&T* (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

- l'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
- la recherche scientifique et de développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
- l'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement. Elles visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale avec notamment pour objectifs d'accroître l'impact de sa recherche, avec le développement des centres interdisciplinaires au sein d'IP Paris, de pérenniser et renforcer son offre de formation multi-cursus d'excellence et de lancer la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2023

L'École polytechnique est depuis trois ans au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit conduire les cinq écoles membres vers un institut de sciences et technologie de rang mondial. L'amplification de l'intégration de l'École polytechnique avec l'Institut Polytechnique de Paris reste au cœur des orientations stratégiques.

Dans le cadre d'IP Paris, l'École aborde son développement avec le programme pluriannuel d'investissement immobilier qui se poursuivra en 2023 avec l'ouverture du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM), destiné à être un lieu emblématique de la coopération entre 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire de Paris-Saclay. Les travaux se poursuivront sur le Pôle Mécanique, dernier bâtiment du programme pluriannuel.

Des travaux importants de rénovation du campus de l'École polytechnique sont également prévus sur toute la durée du COP 2022-2026 et en particulier sur l'ensemble central, bâtiment historique de l'établissement.

La modernisation de la fonction financière mise en œuvre en 2022 avec l'entrée en application d'un nouveau système d'information financière se poursuivra en 2023 dans une démarche de simplification, de digitalisation des processus de gestion et de réorganisation. Cette dynamique sera étendue avec la modernisation de la fonction ressources humaines. L'objectif est d'améliorer le pilotage stratégique et de moderniser les processus de gestion des fonctions de soutien.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Opérateurs

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits inscrits au Plan de relance (volet énergie) ont permis de procéder en 2021 et 2022 à des rénovations thermiques sur les bâtiments de l'École : optimisation des systèmes énergétiques, décarbonation des bâtiments des cadres, isolation de la toiture pour un montant total de 5,2 M€. Ces efforts doivent contribuer à la recherche d'efficacité énergétique et de maîtrise budgétaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	99 821	99 821	115 275	115 275
Subvention pour charges de service public	95 821	95 821	101 089	101 089
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	14 186	14 186
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 087	5 087	5 123	5 123
Subvention pour charges de service public	5 087	5 087	5 123	5 123
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	104 909	104 909	120 398	120 398

Le niveau de SCSP de l'École polytechnique au titre de l'année 2023 s'élève à 101 M€, soit 4 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges d'investissement de 14 M€ est prévue en 2023.

Les dotations pour fonds propre et subventions pour charges d'investissement versées à l'établissement sont comptabilisées en tant que financement de l'État parmi les recettes fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022	PLF 2023
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 132	3 203
– sous plafond	2 680	2 691
– hors plafond	452	512
<i>dont contrats aidés</i>	9	16
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois évolue à la hausse (+11 ETPT en 2023, contre +13 ETPT en 2022) et s'établit à 2 691 ETPT. Conformément à la trajectoire du précédent COP, cette majoration est liée à l'augmentation de la taille des promotions des élèves officiers polytechniciens.

Les emplois hors plafond supplémentaires prévus par l'établissement doivent lui permettre de poursuivre son développement dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

PROGRAMME 178
Préparation et emploi des forces

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » vise à satisfaire aux exigences d'emploi et de préparation des forces définies par les contrats opérationnels, eux-mêmes déclinés des ambitions de la revue stratégique de Défense et de sécurité nationale (RSDSN) de 2017, actualisée en 2021, et de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Il constitue en ce sens l'aboutissement et le cœur de la mission « Défense ». Organisé de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations et la préparation des forces dans un cadre organique cohérent, le programme 178 est placé sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA) au titre de ses attributions en matière de commandement des opérations militaires, de préparation et de mise en condition d'emploi des armées, de leur soutien, de la définition de leur format d'ensemble et de leur cohérence capacitaire.

Alors que la dégradation de notre environnement stratégique est une réalité constatée depuis plus d'une décennie, notamment à l'occasion de la publication des documents posant à intervalles réguliers le cadre des révisions de notre stratégie de défense et de sécurité nationale, l'année 2022 s'est caractérisée par une brutale accélération de cette évolution. Les événements en Ukraine en témoignent, avec la résurgence sur le continent européen d'un conflit interétatique majeur. Ce nouveau contexte stratégique se caractérise par trois tendances. La première est l'emploi désinhibé de la force, redevenu pour beaucoup d'acteurs le mode de règlement des conflits. La deuxième tendance est la contestation de notre liberté d'action par de grands compétiteurs, animés de la même volonté d'affirmer leur présence dans tous les domaines de confrontation. Enfin, la troisième tendance est le changement d'échelle, qui se traduit par une extension de la conflictualité à l'ensemble des milieux et des champs, et par la mise en œuvre de stratégies hybrides.

Dans cet environnement stratégique marqué par le renouveau de la puissance et le retour de la guerre de haute intensité en Europe, l'année 2023, cinquième année d'exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025, doit permettre aux armées de poursuivre l'effort engagé pour rester en phase avec l'évolution de la conflictualité et remplir leur mission de protection de la France et des Français face à la dangerosité du monde et à celle du quotidien. Ainsi, l'année budgétaire 2023 continuera de porter l'ambition de disposer d'armées équipées, préparées et entraînées au service de la France, puissance d'équilibre, dans chacun des cadres de la compétition, de la contestation ou encore l'affrontement. Aussi, les crédits alloués au programme 178 sont en augmentation de +1,2 Md€ par rapport à la LFI 2022 (+11 %).

1. Renforcer les forces morales et la cohésion nationale

Pour l'emporter dans une conflictualité qui est avant tout une confrontation des volontés, la vigueur des forces morales, c'est-à-dire la capacité individuelle et collective à prendre l'ascendant sur les événements est décisive. Les armées doivent donc cultiver leurs forces morales, combinaison de paramètres divers comme le sens de la mission, l'adhésion au projet collectif, la discipline, les conditions de vie et de travail ou encore le soutien apporté à la Nation.

Réciproquement, les armées doivent contribuer à la cohésion nationale, en particulier en direction de la jeunesse. C'est l'objet de nombreuses initiatives destinées à diffuser l'esprit de Défense et de résilience, qui doivent être valorisées et développées.

Les armées poursuivront ainsi leur appui aux journées Défense et mémoire et à la conduite de missions d'intérêt général « Défense » qui contribuent à la diffusion de l'esprit de Défense et de résilience.

La dynamique initiée pour les réserves, qui constituent un relais vers la société et contribuent à la réponse aux enjeux de la résilience et de la haute intensité, sera poursuivie, afin de pouvoir être engagées dans des missions plus complexes et dégager des marges de manœuvre pour compléter les effectifs des armées.

Les armées seront toujours prêtes en 2023 à incarner une part de la résilience de la Nation par des missions ponctuelles contre les menaces du quotidien comme l'opération RÉSILIENCE, déclenchée lors de la crise du Covid, ou lors de catastrophes naturelles comme des inondations ou des incendies, où les moyens militaires sont capables d'intervenir très rapidement pour porter les premiers secours aux populations.

2. Poursuivre le développement d'un modèle d'armée crédible, cohérent et équilibré

En 2023, les armées maintiendront la permanence de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de la défense de notre pays. Par ailleurs, la tenue des postures permanentes de sûreté – notamment posture permanente de sûreté aérienne et posture permanente de sauvegarde maritime – permettra de garantir la sanctuarisation et la protection du territoire national comme de ses approches, en métropole et en outre-mer.

L'aptitude à connaître, comprendre, caractériser et prévoir est centrale pour permettre à la France de décider et d'agir de manière autonome et souveraine. L'effort sera poursuivi en 2023 pour renforcer la capacité d'anticipation et d'analyse stratégique des armées, afin de leur permettre de déceler les signaux faibles annonciateurs de crises, mais également d'améliorer leur capacité à discerner les intentions de nos compétiteurs ou de nos adversaires. Le PLF 2023 voit ainsi les crédits dédiés à l'opération stratégique « Renseignement » augmenter d'environ 7,4 % par rapport à 2022 sur le périmètre du programme 178.

Le renforcement des aptitudes militaires dans les nouveaux espaces sera également poursuivi pour permettre aux armées de s'engager sur l'ensemble du spectre de la menace et de la conflictualité.

En 2022, les crédits de l'opération stratégique « Entretien programmé du matériel » (EPM) augmentent de 550 M€ par rapport au projet de loi de finances 2022. Cet effort doit contribuer à l'obtention d'un potentiel militaire cohérent et puissant, disposant d'une capacité à durer, de redondances indispensables et de stocks suffisants pour garantir l'épaisseur opérationnelle requise afin que les armées puissent remplir durablement leurs missions et dont la guerre en Ukraine a confirmé le besoin.

Cet effort permettra également de soutenir l'activité des armées avec notamment plus de temps consacré à l'entraînement sur les matériels majeurs avec lesquels elles seraient engagées en cas d'affrontement

Enfin, il ne peut y avoir de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes, dont la qualité conditionne la performance opérationnelle comprenant la capacité à durer. Les crédits alloués à l'action 5 « Logistique et soutien interarmées », qui comprend notamment les dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) et à l'alimentation, sont ainsi en augmentation de plus de 400 M€, soit 21 %, par rapport à la LFI 2022.

3. Cultiver la solidarité stratégique avec nos alliés et partenaires

La solidarité stratégique est à la base de la stratégie d'influence internationale de la France. Elle continuera en 2023 à s'exercer d'abord envers nos alliés de l'espace euro-atlantique, que ce soit au sein de l'Alliance atlantique ou de l'Union européenne. Le développement d'une solidarité stratégique européenne constitue en effet le préalable de toute autonomie stratégique européenne. Cette solidarité s'applique ensuite à nos partenaires dans nos zones d'intérêt stratégique, notamment en Afrique, au Proche et Moyen Orient, ou dans l'Indopacifique.

En Afrique, après la réarticulation de l'opération BARKHANE hors du Mali menée en 2022 en liaison étroite avec nos partenaires régionaux et nos alliés européens, l'année 2023 devrait voir les armées poursuivre la lutte contre les groupes armés terroristes à partir du Niger et du Burkina Faso et la conduite de partenariats militaires opérationnels, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation stratégique

En Europe, l'action des armées en 2023 devrait continuer à combiner le soutien à l'Ukraine, notamment à travers des cessions d'équipements adaptées aux besoins exprimés par Kiev, et le renforcement de la posture de l'Alliance atlantique par la poursuite de la participation des armées aux missions de réassurance sur le flanc oriental de l'Europe.

Dans l'espace méditerranéen, l'année 2023 devrait être marquée par la poursuite de l'opération de l'Union européenne IRINI de contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Libye, ou encore la participation de la France à La Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Enfin, au Moyen-Orient, les opérations CHAMMAL en appui des forces de sécurité irakiennes et des forces démocratiques syriennes pour défaire durablement Daesh en Syrie et en Irak, ainsi que l'opération AGENOR de sécurisation du trafic maritime aux abords du détroit d'Ormuz, devraient se poursuivre.

En conclusion, la guerre en Ukraine est venue souligner que nous avons changé d'époque, d'échelle et d'enjeux et elle nous rappelle que le risque d'un conflit interétatique majeur est désormais significatif. Les armées ont l'impérieux devoir de s'y préparer afin d'être prêtes, si les circonstances l'exigent, à s'engager dans un affrontement de haute intensité. Le programme P178 est au cœur de cette exigence et l'effort consenti pour la préparation et l'emploi des forces doit permettre aux armées de faire face tant aux engagements d'aujourd'hui qu'aux enjeux de demain. Pour la protection de la France et des Français, les armées doivent, le moment venu, être au rendez-vous de leur mission : assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation**

INDICATEUR 1.1 : Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

OBJECTIF 2 : Assurer la fonction stratégique de prévention

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du pré-positionnement des forces

OBJECTIF 3 : Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)

INDICATEUR 3.1 : Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection

OBJECTIF 4 : Assurer la fonction stratégique intervention

INDICATEUR 4.1 : Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

INDICATEUR 4.2 : Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

OBJECTIF 5 : Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

INDICATEUR 5.1 : Niveau de réalisation des activités

INDICATEUR 5.2 : Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

OBJECTIF 6 : Renforcer l'efficacité du soutien

INDICATEUR 6.1 : Coût de la fonction « restauration-hébergement »

INDICATEUR 6.2 : Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

INDICATEUR 6.3 : Améliorer le soutien du combattant

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » évolue au PAP 2023 : l'indicateur transversal d'efficacité bureautique a été supprimé à cause de sa faible portée comparative avec les autres ministères. Le programme se compose désormais de six objectifs et de dix indicateurs.

OBJECTIF

1 – Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation

Première des fonctions stratégiques du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, confirmée dans la revue stratégique de 2017, la fonction connaissance-anticipation établit le cadre d'autonomie et de souveraineté nationale en matière de renseignement à des fins opérationnelles (évaluation de la menace, prise de décision et conduite de l'action).

INDICATEUR

1.1 – Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Capacité d'anticipation opérationnelle	%	85	85	85	85	85	85
Satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire	%	86,9	88,5	90	90	90	90

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 1.1.1 « capacité d'anticipation opérationnelle » permet d'apprécier la bonne anticipation et la qualité de la veille stratégique. Le second sous-indicateur 1.1.2 mesure la capacité de la direction du renseignement militaire (DRM) à satisfaire ses commanditaires en termes de délais. Il mesure uniquement la réactivité, la mesure de la qualité étant trop subjective.

Mode de calcul :

L'indicateur comporte deux sous-indicateurs :

- le premier compare le nombre de crises dont l'analyse a permis une réaction adaptée et en temps utile de nos forces par rapport à l'ensemble des crises impliquant les intérêts de la France. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre de crises anticipées et analysées convenablement et dans les délais, rapportées au nombre de crises sur une période de deux ans ;
- le second mesure le taux de satisfaction des besoins de renseignement d'intérêt militaire en termes de réactivité (nombre de demandes satisfaites dans les délais sur le nombre total des demandes).

Source des données : état-major des armées - centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), pour la « capacité d'anticipation opérationnelle », et la direction du renseignement militaire (DRM), pour la « satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1 :

La capacité d'anticipation opérationnelle se maintient à un niveau constant. Les tendances de fond sont analysées et prises en compte dans les travaux d'Anticipation Stratégique, et en conséquence veillées et suivies par le CPCO.

Celui-ci s'appuie également sur les échanges réguliers qu'il entretient avec les autres entités ministérielles comme interministérielles - MINARM : Direction du Renseignement Militaire (DRM), Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) ; MEAE : Direction de l'Afrique et de l'Océan Indien (DAOI), Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) - ainsi qu'avec les instituts de recherche.

En complément, la révision régulière des Stratégies Militaires Opérationnelles par zone permet, à intervalles rapprochés, une revue des grands facteurs régionaux d'instabilité relativement à nos intérêts, augmentant encore notre appréciation globale de la situation, et autorisant ainsi une meilleure anticipation des aléas éventuels.

Toutes les crises pouvant concerner ou affecter des intérêts français font l'objet d'une vigilance accrue. Les risques d'extension de la menace terroriste font également l'objet d'analyses approfondies permettant de définir des mesures préventives, dans une approche interministérielle et interalliée. En dehors des zones de crises dans lesquelles les armées françaises sont directement impliquées, un travail d'anticipation formel est conduit pour préparer des options stratégiques en cas de dégradation sécuritaire.

Les activités militaires de nos compétiteurs stratégiques et régionaux s'inscrivent régulièrement dans une dialectique de politique internationale. Dans ce cas, les signaux faibles associés sont instruits via des analyses systémiques.

De manière générale, nos armées sont confrontées à un certain nombre d'événements imprévus avec leurs crises associées. Cette tendance est notamment marquée par des compétiteurs s'engageant dans une guerre « hybride » et menant des actions sous le seuil de déclenchement des conflits ouverts.

Les crises inopinées ayant un impact sur les opérations ou sur la France à l'étranger font l'objet de travaux « d'anticipation réactive » dès les premiers signes de dégradation et, outre le suivi de la crise, sont susceptibles de conduire au renforcement de la posture de nos forces déployées ou pré-positionnées.

Par ailleurs, les principaux événements de nature géopolitique sont suivis avec un horizon trimestriel afin d'anticiper et d'orienter les travaux à venir.

De même, les événements météorologiques de toute nature - seuls les événements météorologiques et leurs conséquences sur l'engagement des armées, en OPEX ou sur le territoire national, sont anticipés à chaque fois que cela est possible (en septembre 2017 pour la tempête IRMA et en septembre 2021 pour l'ouragan SAM par exemple) - sont suivis de façon permanente sur l'ensemble du territoire national et des théâtres d'opérations.

Enfin, depuis 2020, la crise sanitaire et ses conséquences sécuritaires à moyen terme (déséquilibres économiques, phénomènes migratoires, etc.) sont prises en compte dans les travaux d'anticipation stratégique.

Sous-indicateur 1.1.2 :

La mission de la direction du renseignement militaire est de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire dans les délais, s'agissant des sollicitations prioritaires émanant des hautes autorités, de l'état-major des armées et des forces armées. Elle maintient un taux de réactivité atteignant 90 % dans la durée. Ce taux est reconduit à l'identique pour 2023.

OBJECTIF

2 – Assurer la fonction stratégique de prévention

La fonction stratégique prévention a pour objectif d'assurer une veille permanente pour anticiper les crises sur les zones de souveraineté française et dans ses zones d'intérêt et être ainsi en mesure d'agir en amont, dans un cadre national ou multinational.

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des forces pré-positionnées engagées dans les opérations dans un délai inférieur à 5 jours	%	91	88	90	90	90	90
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces prépositionnées	%	91	82,5	96	100	100	100

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement. Cet engagement doit représenter au moins 50 % du volume projeté dans la zone de crise, dans un délai inférieur à cinq jours.

Le sous-indicateur 2.1.2 mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées étrangères notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : ratio, sur les trois dernières années (dont l'année calculée incluse qui est donc une prévision), entre l'effectif pré-positionné déployé dans les opérations extérieures ou au profit des départements et collectivités d'outre-mer au cours des cinq premiers jours de l'opération ou de la crise et les effectifs totaux déployés sur le même nombre de jours.

Sous-indicateur 2.1.2 : effectif des forces étrangères réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.1.1 :

Cet indicateur mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement.

Actuellement et pour quelques temps, le théâtre le plus affectant pour nos armées est celui concernant l'Europe de l'Est, pour lequel aucune force pré-positionnée n'existe à proximité.

L'autre opération importante engageant les Forces Armées reste la bande sahélo-saharienne qui reprend ses activités après le désengagement du Mali.

Ainsi, à l'avenir, il est à prévoir une activité similaire à celle observée ces dernières années, le conflit en Europe de l'Est, de son côté, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Sous-indicateur 2.1.2 :

Nos forces pré-positionnées consacrent une part prépondérante de leur activité au partenariat militaire opérationnel. C'est particulièrement le cas pour nos deux pôles de coopération, les éléments français au Sénégal (EFS) et les éléments français au Gabon (EFG), dont c'est la mission première vers laquelle sont tournés tous leurs efforts.

Au-delà de la capacité de nos forces pré-positionnées à atteindre ce résultat, ce dernier dépend aussi de nombreux paramètres susceptibles de moduler l'action militaire (évolution des choix de politique intérieure de certains partenaires, phénomènes naturels comme ce fut le cas avec la pandémie de Covid, volonté ou non de nos partenaires de travailler avec nous, demandes de formations variables des pays partenaires, évolutions des missions des Nations Unies et des missions régionales).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Le contexte sécuritaire conditionne aussi beaucoup les aptitudes de nos forces. Une crise majeure comme la guerre en Ukraine conduit à réorienter des priorités dans l'emploi de nos forces et de certains moyens qui auraient pu être consacrés aux actions de formations des forces pré-positionnées.

OBJECTIF

3 – Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)

La fonction stratégique protection a pour objectif d'assurer l'intégrité du territoire et de protéger les français, en agissant sur l'ensemble des facteurs de déstabilisation. La réalisation de cette fonction résulte de l'effort conjugué des armées, directions et services, décrit dans leur contrat opérationnel respectif.

INDICATEUR

3.1 – Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de terre	%	100	100	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la marine	%	85	86	89	92	94	97
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de l'air	%	95	95	95	95	95	100
Niveau de réalisation des contrats pour le SSA	%	93	94	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la DIRISI	%	99	99	99	99	99	99
Taux de couverture des zones de surveillance (aérienne / maritime)	%	75	75/79	75/68	75/68	75/68	75/68
Niveau de réalisation des interceptions	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.

Ces sous-indicateurs traduisent la performance des armées, directions et services pour faire face, seuls ou dans un cadre interministériel, aux exigences de sécurité des Français. Ils permettent à la fois de mesurer le respect du contrat opérationnel mais aussi le degré d'implication des armées et leur efficacité dans une mission s'inscrivant dans un cadre interministériel.

La performance recherchée consiste à se mettre en capacité d'assurer, dans des délais adaptés à chaque type de menace (de quelques minutes pour une interception aérienne à plusieurs jours pour un pistage de cargo trafiquant), une surveillance suffisante et dissuasive ainsi qu'une intervention efficace, sur un très grand panel de tâches (sauvetages, luttes contre les catastrophes naturelles et les trafics, surveillances militaire et environnementale...).

Mode de calcul :

Les cinq premiers sous-indicateurs mesurent pour chacune des armées, directions et services :

- le taux de satisfaction des missions permanentes de la fonction protection ;
- la capacité à honorer l'hypothèse d'engagement majeur de la fonction protection.

Ceux-ci prévoient des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics...).

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux missions intérieures (MISSINT).

En complément, deux sous-indicateurs mesurent les résultats pratiques :

- le taux de couverture, successivement (2 chiffres) des zones de surveillance aérienne et maritime. Certaines zones sont activées en permanence (couverture radar pour la défense aérienne du territoire, dispositif de surveillance des approches maritimes), d'autres conjoncturellement (sécurité de sortie de port d'un navire précieux), d'autres selon des règles de probabilité de détection (patrouilles dans les zones économiques exclusives) ;
- le taux d'interceptions réussies dans le domaine de la défense aérienne du territoire.

Source des données :

Les états-majors d'armée et directions centrales.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

L'armée de Terre honore toutes les contributions qui lui sont demandées au titre de la fonction PROTECTION, que ce soit sur le territoire métropolitain ou outre-mer. La réactivité de son dispositif sera augmentée par la poursuite de la mise en place en 2023 de lots de réactivité Terre (protections balistiques et NRBC, munitions, vivres opérationnelles...) dans 72 régiments à hauteur d'une compagnie, permettant de l'engager en réaction à une crise majeure et avec une autonomie initiale de 3 jours.

Marine Nationale :

Les prévisions sur la période 2023 à 2025 permettent d'envisager une amélioration progressive du niveau de réalisation du contrat de protection grâce à l'admission au service actif progressive des différents patrouilleurs outre-mer (POM) basés à Tahiti (admission au service actif des POM *Teriieroo* en 2024 et POM *Philippe Bernardino* en 2025), en Nouvelle Calédonie (admission au service actif des POM *Auguste Bénébig* en 2023 et POM *Jean Tranape* en 2025) et à la Réunion (admission au service actif des POM *Auguste Techer* en 2024 et POM *Félix Éboué* en 2025).

Le niveau de réalisation de la couverture des zones de surveillance maritime (68 %) devrait se maintenir jusqu'en 2025, le parc des moyens aériens et maritimes restant quantitativement équivalent. Toutefois, le renouvellement des capacités, avec l'entrée en service de 10 Patrouilleurs Océaniques (PO) en métropole de 2026 à 2030 et de 6 Patrouilleurs Outre-Mer (POM) en remplacement des patrouilleurs d'ancienne génération et la généralisation de l'ATL2 Standard 6, permettront d'améliorer la précision de la surveillance et le volume des informations récoltées pour la même surface maritime couverte.

Armée de l'air et de l'espace :

La tenue de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-Air) est un impératif. La PPS-Air reste donc tenue en permanence, parfois réalisée prioritairement à l'entraînement organique.

Les investissements consentis au profit de la PPS-Air permettent d'augmenter le taux de couverture des zones de surveillance aérienne. Néanmoins l'effort doit être maintenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat opérationnel PPS-air, en particulier, dans les zones côtières et montagneuses.

La cible de 100 % d'interceptions est maintenue et les objectifs sont tenus.

SSA :

Le volet protection est assuré à 100 % par le SSA car il dispose des capacités suivantes :

- capacité de la médecine des forces de disposer sur le territoire national de 100 équipes médicales avec au moins une par base de défense (BdD) en mesure de garantir le soutien médical de niveau 1 aux officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS) ainsi qu'aux commandants supérieurs (COMSUP) ;
- capacité de la médecine hospitalière de disposer de 5 hôpitaux d'instruction des armées (HIA) capables de prendre en charge des militaires ;
- capacité du ravitaillement sanitaire de disposer d'au moins un établissement de ravitaillement (ERSA).

Le cible de 100 % est stable jusque 2025.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

DIRISI :

Le réseau de communication nationale SOCRATE est une composante majeure de l'indicateur 3.1. Sa disponibilité repose sur de nombreuses redondances de réseaux.

OBJECTIF mission**4 – Assurer la fonction stratégique intervention**

L'objectif de la fonction stratégique intervention est d'agir au-delà de nos frontières pour assurer la défense de nos ressortissants et de nos intérêts, et rétablir la stabilité dans un cadre multinational dans le respect d'engagements internationaux.

INDICATEUR mission**4.1 – Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de terre	%	90	90	90	90	90	90
Marine	%	89	78	70	88	85	84
Armée de l'air	%	70	75	75	65	65	65
SSA	%	90	100	80	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques**Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.**

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services à être engagées, pour une durée limitée, dans une opération de coercition majeure tout en conservant une partie des responsabilités exercées sur les théâtres d'opération déjà ouverts. Le contrat opérationnel prévoit une simultanéité partielle entre les engagements en opération de gestion de crise et les opérations en coercition.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la capacité à réaliser les objectifs des contrats opérationnels, pour la fonction stratégique « Intervention » dans le cadre de l'hypothèse d'engagement maximum de nos forces. La capacité est mesurée en prenant en compte les ressources effectivement disponibles.

L'engagement maximal prévu dans le cadre d'une opération de coercition se décline de la manière suivante :

- armée de terre : deux brigades interarmes représentant environ 15 000 hommes des forces terrestres ;
- marine nationale : le porte-avions et groupe aérien embarqué, deux bâtiments de projection et de commandement (BPC), un noyau-clé d'accompagnement à base de frégates, deux sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et des avions de patrouille maritime ;
- armée de l'air et de l'espace : 3 bases aériennes projetées (BAP), 45 avions de chasse, 9 avions de transport stratégique et de ravitaillement, 16 avions de transport d'assaut (ATA), 2 plots Recherche et Sauvetage de Combat (RESCO), ainsi que des capacités drones et des moyens ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) ;
- les moyens de commandement, de renseignement et de logistique de l'opération.

La ressource disponible doit s'entendre ici comme étant apte à être engagée, c'est-à-dire après la préparation opérationnelle adaptée.

Cette hypothèse prévoit en outre le maintien d'une capacité résiduelle d'engagement d'urgence, une posture de protection renforcée sur le territoire national et la ré-articulation des opérations en cours.

La disponibilité caractérise l'aptitude d'une capacité opérationnelle (c'est-à-dire d'une puissance militaire cohérente en personnel qualifié et entraîné, en équipements suffisants, disposant d'une doctrine, d'une organisation, des approvisionnements et soutiens nécessaires) à être mise sur pied dans le délai requis par l'hypothèse d'emploi maximum des forces.

DIRISI : le mode de calcul correspond à la moyenne pondérée des indicateurs de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux).

SSA : ratio entre le nombre global d'équipes chirurgicales disponibles et la cible théorique, hors praticiens en formation.

Source des données :

Les états-majors d'armée et les directions centrales.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

L'armée de Terre honore intégralement sa contribution à l'échelon national d'urgence (ENU) avec son dispositif Guépard, dont la réactivité a été éprouvée lors de l'engagement en Roumanie dans le cadre des mesures de réassurance de l'OTAN.

Concernant l'hypothèse d'engagement majeur, l'armée de Terre honore sa contribution en volume de forces. Néanmoins, les délais estimés de montée en puissance dépassent les 6 mois prévus dans le contrat opérationnel et reposent sur :

- la remontée en disponibilité des matériels, nécessitant un effort de maintenance, pour permettre à la fois la montée en puissance de la force et son engagement ;
- la capacité des soutiens interarmées à soutenir la montée en puissance et la projection de la force, tout en permettant la réorganisation du dispositif de la situation de référence pour pouvoir engager les capacités mutualisées avec la gestion de crise ;
- la réalisation des stocks de munitions et pièces de rechanges nécessaires à la montée en puissance et au soutien dans la durée de l'engagement.

De plus, des réductions de capacité opérationnelle et des ruptures temporaires de capacité contraignent à la fois la montée en puissance et l'aptitude à s'engager dans la durée.

Marine Nationale :

Les prévisions concernant la capacité de la Marine à intervenir les trois prochaines années marquent une tendance à la baisse. Les composantes frégates, bâtiments de soutien logistique et bâtiments de guerre des mines sont les principaux facteurs de cette évolution. Les admissions au service actif des frégates de défense et d'intervention (FDI) et des bâtiments ravitailleurs de forces (BRF) ainsi que la mise en place du programme Système de lutte anti-mines futur (SLAM-F) seront les éléments déterminants pour l'amélioration de la capacité de la Marine à assurer cette fonction.

Après le désarmement programmé de la frégate anti-sous-marine (FASM) Latouche Tréville en 2022 et dans l'attente de la mise en service des premières FDI en 2025, la composante frégates ne sera pas en capacité d'honorer sa pleine contribution à la fonction stratégique avant cette échéance.

Le biseau de deux bâtiments de commandement et de ravitaillement/ravitailleur de forces entre 2023 et 2025 ne devrait pas avoir d'effet notable sur la disponibilité.

Le renouvellement de la composante de la guerre des mines avec le « système de lutte anti-mines du futur » (SLAM-F) (et le biseau associé des moyens le composant) se déroulera jusqu'en 2032. Alors que les premiers bâtiments de guerre des mines (BGDM) ne seront attendus qu'à partir de 2027, le retrait du service actif des chasseurs de mine tripartites (CMT) initié en 2022 induira une diminution progressive de la contribution de la composante à la fonction stratégique « intervention » à partir de 2024.

Armée de l'air et de l'espace :

L'aptitude de l'armée de l'Air et de l'Espace à intervenir dans le cadre d'un engagement majeur sous six mois dépend du niveau de préparation opérationnelle des forces dans le cadre de la montée en puissance, de la capacité à redéployer les moyens engagés en gestion de crise, du volume de projection de force (difficultés de recourir à l'affrètement aérien), de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de l'approvisionnement de certaines ressources.

Les inflexions à compter de l'année 2023 s'expliquent notamment par les retraits des flottes C160 Transall et Mirage 2000C, conjugué à l'export de Rafale Air d'occasion. Ces réductions des flottes d'avions de chasse et de transport tactique viennent accroître le besoin de régénération des forces aériennes dans l'hypothèse d'un engagement majeur. La livraison de Rafale, combinée avec la fin des livraisons d'avions à la Croatie, devrait néanmoins permettre une amélioration progressive du contrat « Intervention » en 2025.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Néanmoins, l'agrégat avions de transport tactique connaît toujours des difficultés en matière de disponibilité, en particulier pour la flotte C130H qui entraînent également des difficultés de formation d'équipages.

SSA :

Le nombre d'équipes chirurgicales (EC) armées par le personnel de la composante hospitalière militaire pour répondre au contrat opérationnel a augmenté, passant progressivement de 48 (2020) à 51 (2021) à un objectif de 55 en 2022. La cible pour 2023 est fixée à 58.

L'ambition d'atteindre 65 EC en 2025 est conditionnée par la réalisation effective des recrutements prévus en chirurgiens, en particulier en orthopédie.

DIRISI :

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis et le contrat opérationnel est honoré. La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont le rythme d'obsolescence, la variété et la complexité s'intensifient. La migration d'anciens réseaux classifiés vers le STCIA V0.5 SECRET SF et SECRET a débuté. La fin du déploiement du programme SIA et les actions en cours de fiabilisation des diverses passerelles critiques bénéficient d'un suivi prioritaire.

INDICATEUR

4.2 – Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Terre	%	100	97	97	97	97	97
Marine	%	87	93	88	89	89	89
Armée de l'air	%	95	95	95	95	95	95
SSA	%	100	100	100	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la tenue du contrat opérationnel. La réalisation du contrat opérationnel s'entend comme l'aptitude des unités à être déployées dans le temps imparti, sur un nombre défini de théâtres.

L'engagement maximum prévu dans le cadre des opérations de gestion des crises est le suivant :

- gestion de crise dans la durée sur 2 ou 3 théâtres dont un en tant que contributeur majeur au sein d'une coalition, en engageant jusqu'à 7 000 hommes des forces terrestres, jusqu'à 14 avions de chasse, ainsi que des drones MALE (moyenne altitude longue endurance), jusqu'à 6 frégates, un porte-hélicoptère amphibie (PHA) et un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) selon les circonstances ;
- échelon national d'urgence de 5 000 hommes permettant de projeter une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes à 3 000 kilomètres du territoire national ou d'une base à l'étranger en 7 jours ;
- maintien des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime ainsi que de la posture de protection terrestre.

Pour le SSA, il s'agit des effectifs en équipes chirurgicales dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle.

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux OPEX.

Source des données : les données proviennent des états-majors d'armée, des directions et des services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

En intervention/gestion de crise, l'armée de Terre est engagée avec des effectifs conformes à son contrat mais sur six théâtres aux caractéristiques très diverses. Cela pèse sur certaines fonctions et affecte les nécessités organiques de préparation opérationnelle (PO), reconstitution des stocks et constitution de la ressource humaine.

Marine Nationale :

Aucune évolution significative concernant la disponibilité des composantes frégates et bâtiments de soutien logistique n'est attendue avant l'entrée en service des frégates de défense et d'intervention (FDI) en 2025.

Les prévisions concernant la capacité de la Marine à gérer les crises sur les trois prochaines années ont tendance à rester stables.

Sans effet significatif sur l'indicateur correspondant, l'arrêt progressif des chasseurs de mine tripartites (CMT) à partir de 2022 provoquera une baisse de la disponibilité de la composante guerre des mines, dans l'attente de la montée en puissance du programme SLAM-F.

Armée de l'air et de l'espace :

L'armée de l'Air et de l'Espace participe aux opérations de gestion de crise au niveau requis dans les contrats opérationnels. La génération de l'échelon national d'urgence (ENU) demeure assurée. Toutefois, les difficultés rencontrées sur les flottes de transport tactique imposent de maintenir les prévisions à 95 %. En l'état actuel, la projection de l'ENU en autonomie et dans les délais requis est fonction de l'atteinte du format de la flotte transport et d'une amélioration sensible dans la durée de la disponibilité technique.

SSA :

A ce stade, le volet « gestion de crise » du contrat opérationnel vise à être garanti avec constance jusqu'en 2025 : 100 % des équipes chirurgicales (EC) honorées dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle adapté à l'échelon national d'urgence (DSVO-ENU).

DIRISI :

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis et le contrat opérationnel est honoré. La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont le rythme d'obsolescence, la variété et la complexité s'intensifient. La migration d'anciens réseaux classifiés vers le STCIA V0.5 SECRET SF et SECRET a débuté. La fin du déploiement du programme SIA et les actions en cours de fiabilisation des diverses passerelles critiques apportera une réponse concrète à ce risque.

OBJECTIF

5 – Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activités, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique opérationnelle.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

5.1 – Niveau de réalisation des activités

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (norme LPM : 90)	jours	79	83	82	83	88	90
Journées de formation et d'entraînement	jours	118	122	120	120	120	120
Taux d'entraînement par équipage sur matériel terrestre	Taux	57	60	64	70	63	74
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre (dont forces spéciales) (norme LPM : 200/220)	heure	163 (FC) 195 (FS)	178(FC)/ 201(FS)	148(FC)/ 154(FS)	144(FC)/ 157(FS)	148(FC)/ 162(FS)	168(FC)/ 184(FS)
Heures de vol par pilote de chasse Air (norme LPM : 180)	heure	152	161	162	147	161	166
Heures de vol par pilote de transport Air (norme LPM : 320)	heure	176	192	208	189	206	248
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air (norme LPM : 200)	heure	155	163	183	181	182	190
Jours de mer par bâtiment Marine (bâtiment hauturier) (norme LPM : 100/110)	jours	90 (102)	93 (110)	90 (95)	90 (95)	96 (106)	96 (101)
Heures de vol par pilote de chasse Marine (pilote qualifié appontage de nuit) (norme LPM : 180/220)	heure	98 (179)	192	188	188	195	195
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine (norme LPM : 220)	heure	212	201	218	218	210	210
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine (norme LPM : 350)	heure	317	315	340	340	330	320
Niveau d'entraînement cyber	%	75	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Le terme « activité » comprend les activités relatives à l'emploi des forces et celles nécessaires à leur entraînement.

L'entraînement constitue la phase finale de la préparation des forces qui met en synergie des matériels disponibles, une doctrine d'emploi étayée et des soutiens suffisants. La qualification opérationnelle qui en résulte garantit un emploi optimum des forces au chef d'état-major des armées.

Mode de calcul :

Pour l'armée de terre, l'indicateur d'activités rend compte du nombre de journées de préparation opérationnelle (JPO) financées par le seul budget de l'armée de terre (les mises en condition avant projection, les jours consacrés à la préparation opérationnelle générique et les jours de formation individuelle). Il est calculé sur la base d'une force opérationnelle terrestre (FOT) à 77 000 hommes à partir de 2017.

L'indicateur journées de formation et d'entraînement (JFE) permet de rendre compte de l'ensemble des jours de formation et d'entraînement (mise en condition finale, préparation opérationnelle (PO) interarmes, PO métier indemnisée et non indemnisée) par soldat sur les effectifs composant la FOT et les militaires du rang à l'instruction.

L'indicateur taux d'entraînement des équipages sur matériel terrestre (création PAP 19 – hors OPEX) rend compte de l'atteinte des normes d'entraînement définie par la LPM.

Pour la marine, cet indicateur est une moyenne par homme, par pilote, par équipage des forces opérationnelles, du temps consacré à la préparation et à l'activité opérationnelle. Les chiffres entre parenthèses représentent les jours de mer des grands bâtiments et les heures de vol des chasseurs de l'aéronautique navale qualifiés « nuit ». Cette distinction sur la qualification « nuit » est retirée à compter de 2021.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, les heures de vol (HdV) sont la moyenne des heures de vol réalisées par pilote aux commandes des aéronefs des forces opérationnelles ou des aéronefs de substitution. Les HdV sur simulateurs ne sont donc pas prises en compte.

Le niveau d'entraînement cyber établit le taux d'exercices réalisés par rapport à ceux programmés au titre de l'année. Le programme est élaboré d'une année sur l'autre et soumis à l'approbation du COMCYBER.

Source des données :

Les données chiffrées proviennent des états-majors d'armée. La division emploi des forces de l'EMA effectue les analyses capacitaires interarmées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

Journées de préparation opérationnelle (JPO) & journées de formation et d'entraînement (JFE)

Les ressources budgétaires allouées, les effets vertueux d'un moindre engagement Sentinelle et une préparation opérationnelle plus ambitieuse devraient permettre de réaliser 83 JPO en 2022. Cette évolution devrait se poursuivre pour atteindre les 90 JPO conformément à la trajectoire prévue en LPM. Le niveau d'engagement de l'armée de Terre (Europe de l'Est) et des potentiels techniques alloués peuvent remettre en cause l'atteinte de la cible.

Les JFE devraient suivre la même dynamique que les JPO.

Normes d'entraînement sur matériels terrestres majeurs

Se préparer à combattre jusque dans les champs les plus durs de la conflictualité requiert une hausse du niveau de l'activité. La trajectoire de l'activité terrestre décrite en construction de la LPM répondait à cet enjeu. Les ajustements successifs n'ont pas permis de maintenir ce niveau d'activité.

L'activité terrestre continuera sa progression en 2023 malgré la hausse des coûts du maintien en condition opérationnelle (MCO). La modernisation de l'armée de Terre se poursuit avec la mise en service du JAGUAR et du SERVAL combinées à l'augmentation du parc GRIFFON.

Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre

Le recours au soutien industriel par le biais des verticalisations de contrats et de charge de maintenance (visites intermédiaires, soutien du parc d'entraînement et des prestations de *supply chain*) devrait permettre une évolution à la hausse de l'indicateur en 2023.

Marine Nationale :

Activité bâtiments de surface :

La prévision des jours de mer par équipage de bâtiment remonte à un niveau moyen pour l'année 2023. Ce niveau se maintiendra pour les années suivantes compte-tenu de l'admission au service de nouvelles coques entre 2023 et 2025 pour un ratio de 1 retrait du service actif/1 admission au service actif et un nombre d'équipage constant.

Activité aéronautique :

Chasse : la prévision du nombre d'heures de vol par pilote (195 h) est stable pour les années 2023 à 2025 et légèrement en deçà de la cible LPM (200 h).

Hélicoptères : prévision stable pour les années 2023 à 2025 (195 h) et légèrement en-deçà de la cible LPM (220 h). Le faible taux de disponibilité des NH90 et le retard de l'arrivée des Dauphin de la flotte intérimaire empêche d'atteindre la cible.

PATSIMAR (patrouille, surveillance et intervention maritime) : la cible prévisionnelle pour 2023 et 2024 à 330 heures est en-dessous de la norme LPM suite aux difficultés pour provisionner des heures de vol sur les aéronefs standard 6. Elle diminuera en 2025 à 320 heures avec le retrait du service actif d'ATL2 standard 5.

Armée de l'air et de l'espace :

L'impact de l'export Rafale conjugué à l'arrêt anticipé en 2022 des Mirage 2000C entraînera une réduction d'activité chasse globale, en particulier en 2023.

Les conséquences du retrait de service des C160 Transall ne sont que partiellement compensées en 2023 par la montée en puissance des A400M.

Les tensions sur la disponibilité des hélicoptères expliquent la légère baisse d'activité des équipages.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

5.2 – Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de terre Char Leclerc	%	87	87	94	87	87	87
Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)	%	Sans objet	65	92	84	96	103
Armée de terre VBMR (dont VAB)	%	Sans objet	101	89	99	99	99
Armée de terre VBCI	%	58	61	53	65	72	73
Armée de terre Pièces de 155 mm (CN155)	%	88	76	90	58	58*	59*
Armée de terre Hélicoptères de manœuvre (HM)	%	45	43	61	54	54	58
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	51	55	64	58	58	59
Marine nationale Porte avions (PA)	%	95	94	94	62	95	94
Marine nationale sous-marin nucléaire d'attaque (SNA)	%	57	51	56	62	57	66
Marine nationale autres bâtiments	%	82	74	76	76	74	72
Marine nationale Composante frégates	%	66	58	59	59	61	63
Marine nationale Chasse	%	55	73	69	67	67	68
Marine nationale Hélicoptères	%	49	46	63	56	67	71
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR)	%	54	60	64	67	75	70
Armée de l'air combat/chasse	%	82	81	84	69	71	75
Armée de l'air Avions de transport tactique (ATT)	%	65	60	85	73	77	80
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel (Appui OPS)	%	115	77	91	76	77	77
Armée de l'air - Vecteur ISR	%	72	68	96	86	86	91
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental (AUG)	%	100	95	94	95	83	93
Armée de l'air Hélicoptères de manœuvre et de combat	%	88	72	78	82	85	886
Armée de l'air Système sol-air	%	77	77	73	52	52	52

Précisions méthodologiques

Cet indicateur répond à la nécessité de mettre en cohérence le contrat opérationnel et la disponibilité des parcs nécessaire à la satisfaction de ces contrats. La montée en puissance de certains matériels et équipements pour répondre aux exigences du terrain, avant même que le contrat opérationnel ne connaisse une actualisation, peut entraîner de fortes variations des indicateurs et de leur cible.

Le sous-indicateur « synthèse autres bâtiments de la marine » regroupe la guerre des mines, les grands bâtiments amphibies, les bâtiments de souveraineté et de présence et les pétroliers ravitailleurs. Son calcul est réalisé sur la base du taux de disponibilité technique résultant de la programmation de la maintenance majeure et intermédiaire en vigueur et du taux moyen d'indisponibilité constaté

Le sous-indicateur « MN chasse » regroupe les Rafale Marine. Le sous-indicateur « MN hélicoptères » couvre tous les hélicoptères de la Marine et le sous indicateur « MN guet aérien, patrouille et surveillance maritime » couvre les ATL2, F50M, F200 et E2C.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, à compter du PAP 2019, le sous indicateur « Avions à usage gouvernemental » ne comprend plus la composante Intelligence Surveillance Reconnaissance (ISR) qui fait l'objet d'un nouveau sous indicateur « Armée de l'air et de l'espace - Vecteur ISR ». Celui-ci regroupe les moyens aériens dédiés au recueil du renseignement, lesquels vont être renforcés au cours de la LPM 2019-2025.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le ratio du niveau de matériels effectivement disponibles rapporté au besoin généré par les contrats opérationnels les plus dimensionnants et au besoin organique (formation, entraînement, plastron, essais...). Le matériel qui répond aux exigences de sa finalité principale est considéré comme disponible. Par ailleurs, pour les matériels requis par les contrats OPEX, un potentiel minimum d'heures avant maintenance industrielle est exigé pour le déploiement.

Source des données :

Les données proviennent de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

Matériel terrestre (MCO-T)

Leclerc : le parc connaît deux événements majeurs, que sont la rénovation (dont les effets seront visibles sur la ligne avec la mise en chaîne industrielle) et le programme de pérennisation. Les impacts sont toutefois atténués par le maintien en service jusqu'en 2025 de 25 chars Leclerc compensant une part de ces immobilisations conjoncturelles. Le nouveau marché de soutien MSS2 devrait également favoriser une remontée progressive de disponibilité.

EBRC (AMX10RC / JAGUAR) : le décalage de la livraison des JAGUAR impose de prolonger le soutien du parc AMX10RCR mais sans fortement affecter la disponibilité, croissante pour le parc EBRC à compter de 2024.

VBMR (VAB / GRIFFON) : la livraison des GRIFFON produit un effet positif sur la disponibilité générale. Le retrait de service d'un volume très important de VAB en 2025, supérieur au volume des livraisons de GRIFFON dans le même temps, aura pour effet de réduire la disponibilité générale du parc VBMR par rapport à la cible stable requise au titre du contrat opérationnel.

VBCI : les investissements prévus sur le VBCI, parc objet d'une feuille de route fiabilisation, se traduiront par une progression de la disponibilité.

CN 155 (CAESAR / AUF1) : suite à la cession de 18 CAESAR et de rechanges à l'armée ukrainienne, la disponibilité est logiquement en forte baisse et impose de maintenir au mieux le parc AUF1 en attendant le recomplètement des CAESAR cédés et ensuite la livraison des 33 CAESAR supplémentaires pour atteindre la cible du format à 109 canons. Les données fournies ici ne tiennent pas compte des efforts consentis dans le cadre des travaux sur « l'économie de guerre » et des engagements des industriels à accélérer les livraisons. L'augmentation du parc de CN155 qui devrait en résulter en 2024 et 2025 n'est à ce stade pas chiffrable.

Matériel-Aéroterrestre (MCO-A)

Hélicoptère de manœuvre et d'assaut (HMA) : la révision à la baisse de l'activité a conduit à décider une baisse de la disponibilité prévisionnelle associée aux flottes HMA. Toutefois, les efforts des unités de maintenance de l'armée de Terre et les performances des contrats « verticalisés » CHELEM (COUGAR-CARACAL) et NOS (CAÏMAN) visent une hausse de la disponibilité dès 2025.

Hélicoptère de reconnaissance et d'attaque (HRA) : en dépit de l'amélioration de la productivité du NSO de l'armée de Terre et des effets du contrat « verticalisé », le niveau important de l'encours des chantiers TIGRE pénalise encore la disponibilité. La réduction accélérée du parc GAZELLE est principalement la cause de la baisse de la disponibilité globale.

Marine Nationale :

Porte-avions : la cible du « PA Charles de Gaulle » reste conforme à la programmation des arrêts techniques au plan de maintenance majeure et intermédiaire.

SNA : la cible « SNA » fluctue en fonction du calendrier de livraison des SNA de type Suffren. Elle reste tributaire des capacités à prolonger la durée de vie des SNA de type Rubis.

Autres bâtiments : la cible « autres bâtiments » baisse en raison du retrait du service de bâtiments non renouvelés sur la période.

Frégates : la cible « frégates » augmente en raison de l'admission au service actif d'une FREMM en 2023 et de la première FDI en 2025.

Chasse : maintenue à un haut niveau, la performance de l'agrégat devrait néanmoins baisser à compter de 2023 compte tenu des chantiers capacitaires de mise au standard F4 du Rafale.

Hélicoptères : la cible 2023 est revue à la baisse, principalement en raison d'un fort taux d'immobilisation au Soutien Industriel (retards persistants des chantiers capacitaires), auquel s'ajoutent les retards de livraison de la flotte intérimaire et, pour la flotte CAIMAN, la lourdeur du plan de maintenance et des difficultés technico-logistiques notamment liées à la corrosion. Au regard de cette situation et en dépit de la baisse évoquée, l'objectif de disponibilité envisagé correspond cependant aux attentes fortes d'une amélioration des résultats.

PATSIMAR et guet aérien : l'augmentation des prévisions de disponibilité mise sur une amélioration de la performance des nouveaux contrats « verticalisés ». La baisse ponctuelle en 2025 est justifiée par le biseau AVSIMAR attendu avec le retrait de service des F200G et les premières livraisons d'Albatros.

Armée de l'air et de l'espace :

Chasse : La baisse de la disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels (disponibilité technico-opérationnelle) sur l'agrégat chasse intègre les exports dont les compensations sont progressives. L'évolution à la hausse est l'effet attendu de la performance des contrats verticaux (Rafale et moteur Mirage 2000), de l'adossement du soutien au SIAé, des mesures prises pour remédier à la crise logistique sur M2000, ainsi que de mesures d'optimisation internes prises par l'armée de l'Air et de l'Espace.

Transport : La baisse de la disponibilité des flottes d'avions de transport s'explique notamment par le retrait de service du C160 décidé en 2021. L'évolution à la hausse qui suit s'explique par la poursuite de la montée en puissance de la flotte A400M et la finalisation de son soutien.

Avions d'appui opérationnel : la période 2022-2025 verra se poursuivre la déflation de la flotte C135 et la montée en puissance de la flotte MRTT. La disponibilité de cet agrégat va s'accroître à mesure que les C135 seront totalement retirés du service.

Intelligence Surveillance Reconnaissance : L'évolution à la hausse de la disponibilité technico-opérationnelle de l'agrégat ISR entre 2023 et 2025 s'explique par une augmentation des capacités sur la période (avions légers de surveillance et de reconnaissance-ALSR et Reaper).

De 2023 à 2024, l'inflexion de la disponibilité des AUG s'explique par la modernisation d'une flotte.

Hélicoptères : la période 2022-2025 verra se poursuivre une augmentation de la disponibilité, notamment suite à la montée en puissance progressive de la flotte Caracal et celle de la flotte MFHM (Modernisation de la Flotte Hélicoptères de Manœuvre), qui palliera partiellement la déflation des appareils plus anciens (Puma, Super Puma).

Défense sol-air : la période 2023-2025 devrait être marquée par une capacité réduite de régénération des systèmes d'armes, au niveau opérationnel et au niveau industriel (prévision de ligne en baisse à compter de 2023). De plus et compte tenu de la mutualisation dans les contrats opérationnels des moyens pour toutes les missions, dont celles de gestion de crise, une tension supplémentaire est constatée du fait d'engagement sur le flan oriental de l'OTAN.

OBJECTIF

6 – Renforcer l'efficacité du soutien

Le soutien représente un ensemble de fonctions d'appui au combattant depuis les opérations, jusqu'au quotidien du personnel. Celui-ci se doit d'être mis en œuvre dans le souci permanent du meilleur emploi des crédits dans un objectif d'efficacité et de conformité aux objectifs. Des fonctions particulièrement transverses de maîtrise des processus, des flux financiers, tout comme l'optimisation de l'emploi des ressources, contribuent à l'efficacité du soutien.

INDICATEUR

6.1 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 252	2 219	2 390	2 400	2 400	2 400

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul retenues à partir du PAP 2017 ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER).

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les gains en efficacité notamment obtenus à la faveur de la montée en puissance de la concession ont permis d'atteindre les objectifs fixés de maîtrise des coûts dans le respect de la trajectoire prévue de mise en œuvre de la loi EGALIM. Toutefois, le retour de l'inflation lié à l'instabilité du contexte géopolitique ne permet pas d'avoir une visibilité suffisante sur l'évolution du coût des facteurs et en particulier des denrées alimentaires. En conséquence, à titre conservatoire, la cible de coût est maintenue à 2 400 € par agent soutenu.

INDICATEUR

6.2 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	59	63	54	66	59	68
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	€	69	72	59	78 000	83 000	85 000
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	11 936	12 095	12 200	12 090	12 090	12 090

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

La méthode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

Cet indicateur fera l'objet d'une simplification de son mode de calcul à compter du PAP 2020.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento DAF) ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la DAF). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES**MCO terrestre :**

Les livraisons d'équipements de haute technologie, en parallèle du soutien de plus en plus coûteux des parcs anciens, devraient faire structurellement augmenter cet indicateur, qui cependant oscille conjoncturellement au regard des variations du volume des parcs soutenus (retraits de service des parcs anciens, livraison des parcs nouveaux). La cinématique prévisionnelle est la suivante : 2023 (66 €), 2024 (59 €) et 2025 (68 €).

MCO naval :

L'augmentation du coût moyen du MCO naval en 2022 et au-delà s'explique par :

- le vieillissement des parcs et la prolongation de certains bâtiments (SNA Rubis / CMT / PHM) nécessitant des travaux lourds afin de traiter des obsolescences ;
- le durcissement du contexte opérationnel et économique notamment lié à la crise en Ukraine ;
- le contexte économique différent de 2022.

MCO aéronautique :

Concernant le coût du MCO aéronautique, les cibles pour les années 2023 à 2025 prennent en compte les effets d'évolution de l'inflation (matières premières et salaires notamment) par rapport aux années antérieures.

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO Aéronautique est néanmoins assurée par la politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la DMAé.

INDICATEUR**6.3 – Améliorer le soutien du combattant**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'équipement	%	46	55	65	79	90	100

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire – bactériologique – biologique – chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % en 2023 pour les tenues NRBC et 100 % en 2025 pour les SMB.

Source des données:

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Au regard des commandes passées et en cours, les cibles 2023, 2024 et 2025 sont maintenues.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	274 835 140 312 646 183	319 563 712 333 754 650	174 032 399 357 592 346	0 0	768 431 251 1 003 993 179	34 500 34 500
01.10 – Emploi des forces	132 198 738 138 748 580	17 450 000 10 032 176	174 032 399 357 592 346	0 0	323 681 137 506 373 102	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	29 909 931 42 102 895	22 388 071 20 172 000	0 0	0 0	52 298 002 62 274 895	9 500 9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	112 726 471 131 794 708	261 533 080 265 815 014	0 0	0 0	374 259 551 397 609 722	25 000 25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0 0	18 192 561 37 735 460	0 0	0 0	18 192 561 37 735 460	0 0
02 – Préparation des forces terrestres	2 943 420 013 1 505 246 171	190 130 296 415 729 972	4 700 000 4 700 000	0 0	3 138 250 309 1 925 676 143	6 230 000 6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	180 410 246 191 201 457	0 0	0 0	0 0	180 410 246 191 201 457	0 720 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	88 364 179 107 440 290	0 0	0 0	0 0	88 364 179 107 440 290	230 000 550 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	2 489 509 605 1 106 735 490	0 0	0 0	0 0	2 489 509 605 1 106 735 490	3 030 000 4 230 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	185 135 983 99 868 934	126 087 984 157 067 251	4 700 000 4 700 000	0 0	315 923 967 261 636 185	2 970 000 700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0 0	64 042 312 258 662 721	0 0	0 0	64 042 312 258 662 721	0 30 000
03 – Préparation des forces navales	3 665 048 297 2 184 239 613	384 756 109 575 843 805	0 0	1 245 000 0	4 051 049 406 2 760 083 418	15 000 000 15 250 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	294 950 682 452 310 621	0 0	0 0	0 0	294 950 682 452 310 621	2 500 000 2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	61 487 684 59 982 023	7 078 000 8 327 650	0 0	1 245 000 0	69 810 684 68 309 673	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	3 186 323 076 1 553 823 374	135 003 000 183 165 289	0 0	0 0	3 321 326 076 1 736 988 663	8 200 000 8 450 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	122 286 855 118 123 595	5 960 000 6 130 776	0 0	0 0	128 246 855 124 254 371	2 300 000 2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0 0	236 715 109 378 220 090	0 0	0 0	236 715 109 378 220 090	0 0
04 – Préparation des forces aériennes	3 635 651 170 2 711 768 501	246 085 375 307 303 189	0 0	309 523 0	3 882 046 068 3 019 071 690	75 540 595 126 500 308
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	17 269 132 18 753 482	0 0	0 0	0 0	17 269 132 18 753 482	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes	261 179 796 310 193 176	0 0	0 0	0 0	261 179 796 310 193 176	18 719 387 15 459 740
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	59 959 844 76 456 208	0 0	0 0	0 0	59 959 844 76 456 208	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	127 789 289 138 047 582	0 409 523	0 0	309 523 0	128 098 812 138 457 105	211 617 215 320

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	3 100 769 718 2 124 494 040	100 331 091 98 978 364	0 0	0 0	3 201 100 809 2 223 472 404	51 609 591 110 825 248
04.11 – Infrastructures aériennes	0 0	145 754 284 207 915 302	0 0	0 0	145 754 284 207 915 302	5 000 000 0
04.12 – Activités spatiales	68 683 391 43 824 013	0 0	0 0	0 0	68 683 391 43 824 013	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 759 714 202 2 310 469 906	443 168 142 659 243 658	209 583 195 329	0 0	2 203 091 927 2 969 908 893	215 931 038 206 850 917
05.11 – Infrastructures de santé	0 0	14 783 470 143 952 561	0 0	0 0	14 783 470 143 952 561	0 0
05.80 – Fonction santé	203 692 838 143 305 603	40 829 487 37 730 662	209 583 195 329	0 0	244 731 908 181 231 594	184 498 651 176 000 228
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	742 106 200 1 178 772 980	163 278 381 254 010 036	0 0	0 0	905 384 581 1 432 783 016	10 563 579 10 469 441
05.83 – Soutiens complémentaires	129 245 756 183 707 491	0 0	0 0	0 0	129 245 756 183 707 491	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions	10 842 105 16 703 443	2 444 285 3 283 526	0 0	0 0	13 286 390 19 986 969	200 000 204 606
05.85 – Service du commissariat aux armées	673 827 303 787 980 389	56 091 493 72 050 861	0 0	0 0	729 918 796 860 031 250	20 668 808 20 176 642
05.89 – Infrastructure des soutiens	0 0	165 741 026 148 216 012	0 0	0 0	165 741 026 148 216 012	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	770 000 000 790 000 000	0 0	50 000 000 30 000 000	0 0	820 000 000 820 000 000	35 000 000 24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux	13 078 668 822 9 844 370 374	1 583 703 634 2 291 875 274	228 941 982 392 487 675	1 554 523 0	14 892 868 961 12 528 733 323	347 736 133 378 865 725

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	263 112 696 285 325 923	306 368 373 292 423 183	171 936 700 234 327 638	0 0	741 417 769 812 076 744	34 500 34 500
01.10 – Emploi des forces	121 979 299 132 330 093	15 499 953 9 627 408	171 936 700 234 327 638	0 0	309 415 952 376 285 139	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	32 059 321 40 717 826	19 199 822 14 562 544	0 0	0 0	51 259 143 55 280 370	9 500 9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	109 074 076 112 278 004	253 832 753 248 486 725	0 0	0 0	362 906 829 360 764 729	25 000 25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0 0	17 835 845 19 746 506	0 0	0 0	17 835 845 19 746 506	0 0
02 – Préparation des forces terrestres	1 445 823 503 1 643 427 071	219 698 125 235 114 660	4 700 000 4 700 000	0 0	1 670 221 628 1 883 241 731	6 230 000 6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	178 132 421 188 588 296	0 0	0 0	0 0	178 132 421 188 588 296	0 720 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	87 917 107 104 088 511	0 0	0 0	0 0	87 917 107 104 088 511	230 000 550 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 060 169 124 1 234 716 294	0 0	0 0	0 0	1 060 169 124 1 234 716 294	3 030 000 4 230 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	119 604 851 116 033 970	133 419 593 146 975 997	4 700 000 4 700 000	0 0	257 724 444 267 709 967	2 970 000 700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0 0	86 278 532 88 138 663	0 0	0 0	86 278 532 88 138 663	0 30 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03 – Préparation des forces navales		2 441 072 080 2 632 446 504	400 898 519 455 795 909	0 0	1 245 000 0	2 843 215 599 3 088 242 413	15 000 000 15 250 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		306 280 005 339 412 751	0 0	0 0	0 0	306 280 005 339 412 751	2 500 000 2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales		60 084 210 58 396 144	7 078 000 7 894 281	0 0	1 245 000 0	68 407 210 66 290 425	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		1 957 082 968 2 122 445 829	143 881 000 165 210 165	0 0	0 0	2 100 963 968 2 287 655 994	8 200 000 8 450 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		117 624 897 112 191 780	5 960 000 5 984 603	0 0	0 0	123 584 897 118 176 383	2 300 000 2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	243 979 519 276 706 860	0 0	0 0	243 979 519 276 706 860	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		2 420 763 914 2 681 921 683	186 418 272 192 691 443	0 0	309 523 0	2 607 491 709 2 874 613 126	75 540 595 126 500 308
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		16 420 716 19 149 734	0 0	0 0	0 0	16 420 716 19 149 734	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		266 512 745 303 964 508	0 0	0 0	0 0	266 512 745 303 964 508	18 719 387 15 459 740
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		160 909 125 164 376 256	0 0	0 0	0 0	160 909 125 164 376 256	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		122 635 955 134 485 692	0 409 523	0 0	309 523 0	122 945 478 134 895 215	211 617 215 320
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		1 826 164 402 2 008 903 587	91 587 578 85 432 762	0 0	0 0	1 917 751 980 2 094 336 349	51 609 591 110 825 248
04.11 – Infrastructures aériennes		0 0	94 830 694 106 849 158	0 0	0 0	94 830 694 106 849 158	5 000 000 0
04.12 – Activités spatiales		28 120 971 51 041 906	0 0	0 0	0 0	28 120 971 51 041 906	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		1 646 551 273 2 050 098 211	439 488 695 473 740 699	209 583 195 329	0 0	2 086 249 551 2 524 034 239	215 931 038 206 850 917
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	51 447 021 64 276 393	0 0	0 0	51 447 021 64 276 393	0 0
05.80 – Fonction santé		111 612 882 115 061 997	39 522 249 34 086 034	209 583 195 329	0 0	151 344 714 149 343 360	184 498 651 176 000 228
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		779 306 080 1 008 732 398	160 072 166 172 018 000	0 0	0 0	939 378 246 1 180 750 398	10 563 579 10 469 441
05.83 – Soutiens complémentaires		126 711 526 181 591 005	0 0	0 0	0 0	126 711 526 181 591 005	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		12 179 514 15 742 255	2 396 358 3 023 863	0 0	0 0	14 575 872 18 766 118	200 000 204 606
05.85 – Service du commissariat aux armées		616 741 271 728 970 556	56 177 934 71 270 881	0 0	0 0	672 919 205 800 241 437	20 668 808 20 176 642
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	129 872 967 129 065 528	0 0	0 0	129 872 967 129 065 528	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		770 000 000 790 000 000	0 0	50 000 000 30 000 000	0 0	820 000 000 820 000 000	35 000 000 24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		9 017 323 466 10 113 219 392	1 552 871 984 1 649 765 894	226 846 283 269 222 967	1 554 523 0	10 798 596 256 12 032 208 253	347 736 133 378 865 725

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	13 078 668 822 9 844 370 374 8 489 548 919 9 432 487 491	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536	9 017 323 466 10 113 219 392 10 629 117 698 11 635 784 539	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536
5 - Dépenses d'investissement	1 583 703 634 2 291 875 274 2 115 483 045 2 350 450 836	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000	1 552 871 984 1 649 765 894 1 890 552 944 2 069 604 208	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000
6 - Dépenses d'intervention	228 941 982 392 487 675 342 968 036 381 061 673	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000	226 846 283 269 222 967 286 541 451 313 679 337	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000
7 - Dépenses d'opérations financières	1 554 523		1 554 523	
Totaux	14 892 868 961 12 528 733 323 10 948 000 000 12 164 000 000	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536	10 798 596 256 12 032 208 253 12 806 212 093 14 019 068 084	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	13 078 668 822 9 844 370 374	300 149 784 349 405 725	9 017 323 466 10 113 219 392	300 149 784 349 405 725
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 019 658 141 9 781 030 964	300 149 784 349 405 725	8 958 312 785 10 049 879 982	300 149 784 349 405 725
32 – Subventions pour charges de service public	59 010 681 63 339 410		59 010 681 63 339 410	
5 – Dépenses d'investissement	1 583 703 634 2 291 875 274	12 586 349 5 460 000	1 552 871 984 1 649 765 894	12 586 349 5 460 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 576 240 944 2 280 348 751	12 586 349 5 460 000	1 550 586 291 1 643 533 643	12 586 349 5 460 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 462 690 9 971 000		2 285 693 4 676 728	
53 – Subventions pour charges d'investissement	1 555 523		1 555 523	

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
6 – Dépenses d'intervention	228 941 982 392 487 675	35 000 000 24 000 000	226 846 283 269 222 967	35 000 000 24 000 000
61 – Transferts aux ménages	174 032 399 357 787 675	35 000 000 24 000 000	171 936 700 234 522 967	35 000 000 24 000 000
62 – Transferts aux entreprises	209 583		209 583	
64 – Transferts aux autres collectivités	54 700 000 34 700 000		54 700 000 34 700 000	
7 – Dépenses d'opérations financières	1 554 523		1 554 523	
72 – Dotations en fonds propres	1 554 523		1 554 523	
Totaux	14 892 868 961 12 528 733 323	347 736 133 378 865 725	10 798 596 256 12 032 208 253	347 736 133 378 865 725

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2023 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2023 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2023, le montant pris en compte dans le total 2023 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2022 ou 2021); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	72	75	75
120144	Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° bis</i>	9	8	8
Total		81	83	83

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	1 003 993 179	1 003 993 179	0	812 076 744	812 076 744
01.10 – Emploi des forces	0	506 373 102	506 373 102	0	376 285 139	376 285 139
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	62 274 895	62 274 895	0	55 280 370	55 280 370
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	397 609 722	397 609 722	0	360 764 729	360 764 729
01.21 – Infrastructures SIC	0	37 735 460	37 735 460	0	19 746 506	19 746 506
02 – Préparation des forces terrestres	0	1 925 676 143	1 925 676 143	0	1 883 241 731	1 883 241 731
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	191 201 457	191 201 457	0	188 588 296	188 588 296
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	107 440 290	107 440 290	0	104 088 511	104 088 511
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 106 735 490	1 106 735 490	0	1 234 716 294	1 234 716 294
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	261 636 185	261 636 185	0	267 709 967	267 709 967
02.11 – Infrastructures terrestres	0	258 662 721	258 662 721	0	88 138 663	88 138 663
03 – Préparation des forces navales	0	2 760 083 418	2 760 083 418	0	3 088 242 413	3 088 242 413
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	452 310 621	452 310 621	0	339 412 751	339 412 751
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	68 309 673	68 309 673	0	66 290 425	66 290 425
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	1 736 988 663	1 736 988 663	0	2 287 655 994	2 287 655 994
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	124 254 371	124 254 371	0	118 176 383	118 176 383
03.11 – Infrastructures maritimes	0	378 220 090	378 220 090	0	276 706 860	276 706 860
04 – Préparation des forces aériennes	0	3 019 071 690	3 019 071 690	0	2 874 613 126	2 874 613 126
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	18 753 482	18 753 482	0	19 149 734	19 149 734
04.03 – Activités des forces aériennes	0	310 193 176	310 193 176	0	303 964 508	303 964 508
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	76 456 208	76 456 208	0	164 376 256	164 376 256
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	138 457 105	138 457 105	0	134 895 215	134 895 215
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	2 223 472 404	2 223 472 404	0	2 094 336 349	2 094 336 349
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	207 915 302	207 915 302	0	106 849 158	106 849 158
04.12 – Activités spatiales	0	43 824 013	43 824 013	0	51 041 906	51 041 906
05 – Logistique et soutien interarmées	0	2 969 908 893	2 969 908 893	0	2 524 034 239	2 524 034 239
05.11 – Infrastructures de santé	0	143 952 561	143 952 561	0	64 276 393	64 276 393
05.80 – Fonction santé	0	181 231 594	181 231 594	0	149 343 360	149 343 360

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 432 783 016	1 432 783 016	0	1 180 750 398	1 180 750 398
05.83 – Soutiens complémentaires	0	183 707 491	183 707 491	0	181 591 005	181 591 005
05.84 – Service interarmées des munitions	0	19 986 969	19 986 969	0	18 766 118	18 766 118
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	860 031 250	860 031 250	0	800 241 437	800 241 437
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	148 216 012	148 216 012	0	129 065 528	129 065 528
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	820 000 000	820 000 000	0	820 000 000	820 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	12 528 733 323	12 528 733 323	0	12 032 208 253	12 032 208 253

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+7 457 077	+7 457 077	+7 457 077	+7 457 077
DGD Aéroports - compensation financière non pérenne au titre du transfert de l'aéroport de Tours	119 ►				+67 143	+67 143	+67 143	+67 143
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	212 ►				+181 551	+181 551	+181 551	+181 551
Adossement M-53 au SIAé	212 ►				+5 143 350	+5 143 350	+5 143 350	+5 143 350
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	212 ►				+916 844	+916 844	+916 844	+916 844
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	212 ►				+930 746	+930 746	+930 746	+930 746
Transfert de la masse salariale vers le P178 - mise en œuvre de la NPRM	212 ►				+217 443	+217 443	+217 443	+217 443
Transferts sortants								

■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+25,00
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	212 ►		+3,00
EAE - Régulation technique à la suite d'un départ ouvrier d'Etat mis à disposition	212 ►		+1,00
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	212 ►		+11,00
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	212 ►		+10,00
Transferts sortants			

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - Compensation TVA – externalisation de la fonction Restauration, Hébergement, Loisirs (RHL)				+1 180 000	+1 180 000	+1 180 000	+1 180 000
Mesures sortantes							

Surcoût annuel lié à l'externalisation RHL (restauration, hébergement, loisirs) - Compensation TVA :

Depuis 2019, le ministère externalise progressivement l'exploitation, la modernisation et l'entretien de ses restaurants. L'acquittement de la TVA par le ministère dû à cette externalisation est compensé par une mesure de périmètre. Cette dernière s'élève à 1,2 M€ pour 2023.

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPEP)****Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
Ecole navale	1 560 000	184 972	184 972	12 000	12 000	1 255 028
Total	1 560 000	184 972	184 972	12 000	12 000	1 255 028

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2023	CP sur engagements à couvrir après 2023
Génération CPER 2021-2027	12 000	1 255 028
Total toutes générations	12 000	1 255 028

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévission de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévission de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
26 219 746 192	0	18 987 203 086	11 166 821 064	32 411 709 938

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
32 411 709 938	8 013 373 422 0	4 967 979 042	3 697 566 698	15 732 790 776
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
12 528 733 323 378 865 725	4 018 834 831 378 865 725	3 481 953 546	1 921 542 293	3 106 402 653
Totaux	12 411 073 978	8 449 932 588	5 619 108 991	18 839 193 429

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
34,07 %	26,98 %	14,89 %	24,07 %

Justification par action

ACTION (8,0 %)

01 – Planification des moyens et conduite des opérations

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 003 993 179	1 003 993 179	34 500
Crédits de paiement	0	812 076 744	812 076 744	34 500

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	312 646 183	285 325 923
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	312 646 183	285 325 923
Dépenses d'investissement	333 754 650	292 423 183
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	323 783 650	287 746 455
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 971 000	4 676 728
Dépenses d'intervention	357 592 346	234 327 638
Transferts aux ménages	357 592 346	234 327 638
Total	1 003 993 179	812 076 744

SOUS-ACTION

01.10 – Emploi des forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action 10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;
- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

b. Activités principales des forces prévues en 2023**Activités internationales :**

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces alliées ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2023 s'inscrit dans les orientations de la loi de programmation militaire 2019-2025 en faisant porter les priorités sur le financement des organisations internationales.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les crédits d'AOP de la sous-action 10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE), ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	22 296 692	21 184 711
	Déplacements et transports	44 138 523	41 731 007
	Sous-total AOP	66 435 215	62 915 718
FAS	Relations bilatérales et États-majors interalliés	261 618 483	145 682 289
	Communication et relations publiques	2 856 277	2 856 277
	Prestations intellectuelles	1 600 000	1 600 000
	Soutien des ressources humaines	3 331 288	2 918 732
	Sous-total FAS	269 406 048	153 057 298
	Total Agrégat fonctionnement	335 841 263	215 973 016

3. Commentaires :

Les crédits prévus au PLF 2023 s'élèvent à 335,8 M€ (soit +89 % par rapport à la LFI 2022) en AE et 216,0 M€ en CP (soit +24 % par rapport à la LFI 2022). Ils prennent en compte les hausses des contributions internationales au niveau de l'OTAN dans le cadre de l'agenda OTAN 2030 et de l'Union Européenne, notamment l'aide aux forces armées ukrainiennes à partir du mécanisme de la Facilité européenne de paix (FEP).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECOMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	170 531 839	160 312 123
	Total	170 531 839	160 312 123

3. Commentaires :

La dotation de l'OS « Équipements d'accompagnement et de cohérence » est en hausse par rapport à la LFI 2022 (+16 % en AE et +18 % en CP) permettant ainsi de couvrir l'augmentation des contributions internationales liées au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

SOUS-ACTION**01.11 – Renseignement d'intérêt militaire****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****a. Besoins opérationnels**

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités menées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

b. Unités concernées

En 2022, les effectifs de la DRM sont de 1868 agents (2120 théoriques). L'effectif théorique de la DRM est de 2169 agents en 2023.

Les unités de la sous-action sont les suivantes :

- organismes de l'administration centrale (Paris et Creil) : échelon de commandement et de direction, traitement de l'information ;
- CF3I (Creil) : centre de formation interarmées à l'interprétation de l'imagerie ;
- CF3E (Creil) : centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- CI3RH (Creil) : centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain ;
- CRAC (Creil) : centre de recherche et d'analyse du cyberspace ;
- CFIAR (Creil) : centre de formation interarmées au renseignement ;
- CRGI : centre de renseignement géospatial interarmées ;
- DAT (9) : détachements avancés des transmissions.

c. Activités principales des forces prévues en 2023

Sur le plan capacitaire, les acquisitions d'équipements et leur maintien en condition opérationnelle se poursuivent et portent notamment sur l'ensemble des modes de recueil du renseignement et sur les capacités d'exploitation. Parallèlement, et faisant suite à la migration sur STC-IA S-SF v0.5 qui a finalement eu lieu à la fin du premier trimestre 2022, des traitements d'obsolescence permettront de rafraîchir et moderniser le SI DRM (jusqu'alors porté par PSP2). Le SI DRM devient FCR-M (SI DRM porté sur STCIA) équivalent à SORIA v0.5. Parallèlement est prévue la migration WIKIRENS pour fin 2022. Elle devrait être effective et l'outil opérationnel à compter de début 2023.

Ces traitements d'obsolescence visent principalement à répondre à un besoin de continuité opérationnelle en attendant la MSO ARTEMIS IA prévue en 2023. Ils prennent notamment en compte les travaux relatifs à la mise en place d'une sauvegarde à chaud des données générées par FCRM.

De fait, la MSO ARTEMIS IA représente l'effort principal de la DRM. Elle permettra de bénéficier des technologies du *big data* et de l'intelligence artificielle nécessaires pour permettre l'exploitation et le traitement automatique croisé des masses d'information. Un premier retour d'expérience permettra d'identifier l'impact significatif qu'aura ce programme pour fournir des capacités multi-Int d'ici 2025.

En 2023, via les projets/programmes décrits ci-dessus, la DRM poursuivra son investissement dans la transformation de ses SIC en vue de répondre à l'augmentation des flux à traiter et dans la transformation numérique de manière plus globale. Conformément au Schéma directeur des SI de la DRM, l'amélioration des réseaux d'échange doit être poursuivie afin d'irriguer tous les acteurs (dont les théâtres d'opérations) et d'être en mesure d'accueillir le socle ARTEMIS IA. En outre, pour assurer un croisement rapide et automatique de données renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs (ROIM, ROC, ROHUM, GEOINT et ROEM) avec une disponibilité quasi immédiate, une centralisation des données brutes techniques dans des entrepôts uniques (mais redondés) s'avère nécessaire.

L'effort est également porté sur les capacités d'exploitation avec le renforcement des moyens permettant de traiter des données avec une croissance exponentielle liée à l'arrivée de nouveaux capteurs. Un outil de transcription et de traduction de langues sera également mis en place sur le portail DRM (Portail TAL dit projet CRISTAL) au profit des analystes dans un premier temps, et plus transverse par la suite. Concernant le domaine du renseignement d'origine cyber, le développement d'un moteur de recherche spécifique et d'outils pour l'investigation sur supports numériques seront privilégiés afin d'augmenter la capacité renseignement.

Dans le domaine du renseignement d'origine humaine (ROHUM), l'objectif demeure le développement de nouveaux capteurs biométriques et d'applicatifs de gestion de sources pour outiller le CI3RH (centre interarmées de recueil et de recherche du renseignement humain) et équiper des unités spécialisées.

Dans le domaine du renseignement d'origine image (ROIM), l'exploitation de données massives issues des nouveaux capteurs spatiaux et la poursuite de l'acquisition et du maintien en condition de systèmes spécifiques seront les principaux enjeux.

Enfin, dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), l'enjeu sera le lancement de nouvelles capacités spatiales et l'exploitation des données associées en liaison avec les armées. En parallèle, il s'agit de poursuivre les efforts relatifs au portage du programme ROEM Stratégique, reposant actuellement sur A3R, par le STC-IA v0.5 S-SF. Enfin, la réorganisation des détachements avancés de transmission (DAT) va se poursuivre afin d'être toujours plus efficiente.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DRM intensifie ses actions dans le sens d'un meilleur traitement des données reçues (capteurs plus performants, accords avec les partenaires nationaux et internationaux), ce qui impose un changement de technologie d'hébergement et une extension à de nouveaux sites militaires pour mettre en œuvre de véritables outils *big data*. La ressource, en augmentation par rapport à l'exercice 2022, devrait permettre à la DRM d'héberger l'ensemble des données collectées et de faire du multi-Int (ROIM-ROC-ROHUM-GEOINT-ROEM), c'est-à-dire du croisement, éventuellement automatique, de données du renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs par l'ajout d'outils performants tout en améliorant la disponibilité et la sécurité de l'accès à l'information pour la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les théâtres d'opérations.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses directement liées à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	2 586 639	2 329 964	-	-	ND
	Déplacements et transports	3 227 155	3 167 571	nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		5 813 794	5 497 535			
FAS	Communication et relations publiques	200 000	181 398	-	-	ND
	Soutien des ressources humaines	502 894	483 005	nombre de jours de formation	-	ND
Sous-total FAS		702 894	664 403			
Total Agrégat fonctionnement		6 516 688	6 161 938			

3. Commentaires

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP affiche une hausse de 15 % en AE et 11 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et les études, la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts. L'OS AOP permet également de financer le soutien des officiers de liaisons de la direction déployés sur les différents territoires. Ces détachements, pérennes ou temporaires, sont amenés à se multiplier dans l'année à venir, notamment en raison du contexte international. L'obligation de renforcer la coopération en Europe, notamment à la demande de partenaires locaux, tout en maintenant le niveau de coopération dans les zones d'intérêt traditionnelles de la France. Ces activités partenariales, dont le retour sur investissement est analysé, concourent directement au recueil et à l'analyse du renseignement.

L'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole et le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole (Polynésie Française, Afrique, Nouvelle-Calédonie, Antilles).

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS augmente de 15 % en AE et 10 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « communication et relations publiques » et « soutien des ressources humaines ».

L'OB « communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers pour un total de 0,20 M€.

L'OB « soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Renseignement d'intérêt militaire	55 758 207	49 118 432	-	-	ND
	Total	55 758 207	49 118 432			

3. Commentaires

La ressource prévue pour 2023 est en hausse de 20 % en AE et 7 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Ces ressources permettront à la DRM en 2023 de procéder à l'acquisition de matériels et logiciels opérationnels, ainsi que le développement d'outils de renseignement dans le cyberspace, la maintenance des matériels et logiciels déjà existant en vue d'améliorer l'interopérabilité avec les armées et les partenaires français et étrangers.

Elles permettront également l'acquisition d'équipements d'interception et des modifications dans ses capteurs fixes, mais aussi la mise en œuvre de voies de communication adaptées avec les organismes hors DRM.

Enfin, la mise en service opérationnel d'ARTEMIS IA qui représente toujours l'effort principal de la DRM permettra de bénéficier des technologies *big data*, de l'intelligence artificielle et ainsi identifier l'impact significatif qu'aura ce programme pour fournir des capacités Multi-Int d'ici quelques années.

FDC - ADP

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	9 500
	Total	9 500

SOUS-ACTION

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de quatre échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;
- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;
- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2023

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) ;
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun ;
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense ;
- la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
- la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
- le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
- la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
- la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2023 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des Armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la Direction générale du numérique (DGNUM) et d'une organisation RH et finances adaptée au développement agile des systèmes d'information ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure (dont les réseaux) et en renforçant sa cybersécurité ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des Systèmes d'information et de communications (SIC) ;
- de contribuer aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et Maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, et en recherchant le meilleur équilibre possible entre le « faire » et le « faire-faire ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des Armées. L'essentiel des crédits de cette OS finance les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers :

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	1 450 000	1 450 000
	Déplacements et transports	6 079 700	5 581 407
	Systèmes d'information et de commandement	1 600 000	1 600 000
Sous-total AOP		9 129 700	8 631 407
FAS	Mobilité personnels	30 938	29 261
	Communication et relations publiques	420 000	420 000
	Fonctionnement courant	2 004 345	1 851 589
	Soutien des ressources humaines	780 000	750 000
Sous-total FAS		3 235 283	3 050 850
Total Agrégat fonctionnement		12 364 983	11 682 257

3. Commentaires :

Les crédits de fonctionnements, 12,4 M€ en AE et 11,7 M€ en CP, sont relativement stables par rapport à l'exercice budgétaire 2022 (+2,3 % en AE et -1,4 % en CP).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OS AOP

L'opération stratégique AOP est relativement stable par rapport à à l'exercice budgétaire 2022 (+0,7 % en AE et -2,9 % en CP).

OS FAS

L'opération stratégique FAS est en augmentation par rapport à 2022 (+6,9 % en AE et +2,8 % en CP). Cette évolution, est principalement la conséquence du développement et de l'amélioration des opérations de communication interne et externe du service, dans un contexte d'accompagnement au changement.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)****1. Description :**

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des Armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	30 496 696	28 258 620
OB	Exploiter	15 725 313	14 414 891
OB	Ingénieriser	22 513 760	19 796 710
OB	Sécuriser	39 688 667	37 126 041
OB	Transporter	85 451 953	81 128 545
OB	Soutenir	5 434 441	4 760 058
OB	DIRISI - Restructurations	95 960 184	89 751 701
OB	SIPS	-	-
Total		295 271 014	275 236 566

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS est relativement stable (+0,6 % en AE et -3 % en CP) par rapport à l'exercice budgétaire antérieur.

La DIRISI, transformée à l'été 2020, étend la modalité du « faire-faire » à l'ensemble des activités, partout où cela est possible et pertinent, dans un contexte de baisse permanente de sa ressource humaine. Cela se concrétise par une ressource allouée au PLF 2023 de 40 M€ en AE et en CP.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)**1. Description :**

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	89 973 725	73 845 906
Total		89 973 725	73 845 906

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS enregistre une hausse importante de 31 % en AE et de 9,7 % en CP par rapport à la LFI 2022.

L'OB « EPM des SIC » contribue principalement :

- au démantèlement des pylônes et l'élimination des déchets ;
- à l'approvisionnement, le stockage et l'entreposage du matériel nécessaire au soutien ;
- au soutien et la montée en puissance du système d'information logistique de la DIRISI (SILICIUM) ;
- à assurer le maintien en conditions opérationnelles des systèmes du socle en production :
 - l'hébergement et les systèmes associés (1,5 M€) ;
 - les systèmes de mobilité, principalement SMOBI (4,5 M€) ;
 - l'ensemble du programme DESCARTES : ISR (18,5 M€), SCR (24,8 M€), SYMPHONIE (6,5 M€), TRANSITION (6,5 M€) ;
 - quelques systèmes (2,8 M€) tels que l'ACP 127, DIDEROT, GAS et la visioconférence.

L'augmentation significative se justifie par le financement du MCO du programme DESCARTES dont le déploiement est en cours.

FDC – ADP

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Exploiter	15 000
EAC	Transporter	10 000
Total		25 000

SOUS-ACTION

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Besoins opérationnels

La sous-action « infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

Unités concernées

Les quatre échelons de la DIRISI, tels que cités dans la sous-action 01-14, sont concernés.

Activités principales des forces prévues en 2023

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du déploiement de l'intégrateur SIPS sur sept sites supplémentaires et l'installation de GALILEO PRS.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, l'action de la DIRISI est consacrée à :

- la poursuite du déploiement du SIPS ;
- la réalisation des infrastructures d'accueil SIC du service.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)****1. Description :**

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	28 435 460	7 946 506
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	9 300 000	11 800 000
Total		37 735 460	19 746 506

3. Commentaires

Les crédits 2023 consacrés à l'OS INFRA sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+107,4 % en AE et +10,7 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la poursuite du projet SIPS qui entre dans sa phase de généralisation de l'intégrateur et par la mise en œuvre du projet Galiléo ainsi que la mise en œuvre du schéma directeur d'emprise (SDIE) sur la plaque orléanaise (quartier Bellecombe).

SYNTHÈSE ACTION 1**AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)**

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	81,38	-	-	-	81,38	77,04	-	-	-	77,04
FAS	14,63	-	258,72	-	273,34	13,99	-	142,78	-	156,77
EPM	89,97	-	-	-	89,97	73,85	-	-	-	73,85
EAC	91,08	275,85	98,87	-	465,80	85,89	258,11	91,54	-	435,55
INFRA	-	37,74	-	-	37,74	-	19,75	-	-	19,75
RENS	35,59	20,17	-	-	55,76	34,56	14,56	-	-	49,12
Total	312,65	333,75	357,59	-	1 003,99	285,33	292,42	234,33	-	812,08

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOP	12,59			12,32	0,27	-	-	-	12,59
		86,13		71,72	13,83	0,58			86,13
			81,39	-	65,74	14,03	1,61	-	81,39
FAS	7,85			7,37	0,24	-	-	0,24	7,85
		129,06		121,54	7,52	-	-	-	129,06
			273,34	-	212,02	61,32	-	-	273,34
EPM	42,41			42,41	-	-	-	-	42,41
		68,67		24,92	43,75	-	-	-	68,67
			89,97	-	33,89	56,08	-	-	89,97
EAC	243,29			218,50	23,71	-	-	1,08	243,29
		421,62		210,49	194,44	11,68	0,16	-	421,62
			465,83	-	239,12	220,21	6,00	0,50	465,83
INFRA	22,13			12,26	6,87	3,00	-	-	22,13
		18,19		5,58	9,62	3,00	-	-	18,19
			37,74	-	4,61	33,13	-	-	37,74
RENS	44,29	-	-	27,36	16,63	0,30	-	-	44,29
	-	45,93	-	18,60	23,88	2,00	1,45	-	45,93
	-		55,76	-	9,27	29,55	10,82	6,11	55,76
Total	372,56	769,91	1 004,03	773,05	905,42	439,75	20,04	7,93	2 146,20

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	9 500
EAC	25 000
Total	34 500

ACTION (15,4 %)

02 – Préparation des forces terrestres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 925 676 143	1 925 676 143	6 230 000
Crédits de paiement	0	1 883 241 731	1 883 241 731	6 230 000

Dans un contexte stratégique très incertain, l'armée de Terre doit être prête à agir sans préavis dans tout type d'engagement opérationnel en prenant en compte le retour des conflits de haute intensité.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Portée par la vision stratégique du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), l'ambition de l'armée de Terre consiste à mettre à la disposition de la France une force terrestre durcie, prête à faire face aux chocs les plus rudes jusqu'à l'affrontement majeur :

- grâce à la maîtrise d'un spectre capacitaire complet, combinant emploi de la force et actions dans les champs immatériels, en s'appuyant sur une masse et une technologie permettant d'acquérir la supériorité ;
- agissant résolument en coopération avec les autres armées, interopérable avec ses alliés et ses partenaires, intégratrice de capacités européennes, apte à conduire une coalition ;
- reposant sur une singularité militaire reconnue, mettant sa résilience et sa cohésion au service de la Nation et contribuant ainsi à l'intégration de la jeunesse.

Ayant fait preuve de sa réactivité et de sa résilience dans des engagements exigeants à travers le monde mais aussi en Europe et sur le territoire national, l'armée de Terre poursuit sa transformation et focalise ses efforts sur les objectifs suivants :

- des hommes à la hauteur des chocs futurs, reconnus par la Nation à la fois dans leur singularité, dans leur savoir faire et leur force morale. Cela se traduit par une attention particulière sur le recrutement et la formation des hommes et des femmes rejoignant les rangs de l'armée de Terre ainsi que par la nécessité de remonter le taux d'encadrement ;
- des capacités permettant à nos soldats de surclasser leurs adversaires. À court terme, l'ambition est portée par l'arrivée du système Scorpion et l'acquisition de la profondeur logistique nécessaire à la tenue des engagements de l'armée de Terre. À plus long terme, elle doit préparer l'avenir avec la montée en puissance du projet VULCAIN (robotisation du champ de bataille) et du projet TITAN, dont le futur char *Main Groud Combat System* (MGCS) en est l'illustration majeure ;
- un entraînement centré sur l'engagement majeur, qui doit pouvoir s'appuyer sur un niveau d'activités conforme aux normes définies en LPM ;
- un fonctionnement simplifié, gage d'efficacité et de résilience.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- sous-action 02-01 « Commandement et activités des forces terrestres »
- sous-action 02-05 « Ressources humaines des forces terrestres »
- sous-action 02-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres »
- sous-action 02-08 « Environnement opérationnel des forces terrestres »
- sous-action 02-11 « Infrastructures terrestres »

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

2. Aspects financiers :

OS	OB	Prévisions des crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	135 649 788	127 985 718
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation	33 036 867	33 036 867
	Carburacteur	26 828 414	26 828 414
	Déplacements et transports	12 110 476	11 444 035
Sous-total AOP		207 625 545	199 295 034

FAS	Mobilité personnels	47 886 717	44 980 046
	Prestations intellectuelles	1 270 062	659 723
	Soutien courant des structures	13 970 678	13 445 169
	Subventions et transferts	4 700 000	4 700 000
	Communication et relations publiques	5 080 247	4 811 101
	Fonctionnement courant	21 966 675	21 387 544
	Soutien des ressources humaines	36 831 788	33 819 231
Sous-total FAS		131 706 167	123 802 814
Total Agrégat fonctionnement		339 331 712	323 097 848

3. Commentaires

OS AOP

Les crédits 2023 consacrés à l'OS AOP sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+12 % en AE et +9 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la planification en 2023 en métropole d'exercices majeurs (ORION, BIA 23).

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Gazole	20 600	1 594	33 036 867
Carburacteur terrestre	3 000	1 204	3 612 000
Carburacteur (F-34)	30 000	633	18 990 000
Divers (Huiles, graisses et autres)			4 226 414

Le niveau de ressources (59,9 M€) est en hausse de 17,8 % par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation prévisible des tarifs de cession pour un volume de carburant stable.

OS FAS

Les crédits 2023 consacrés à l'OS FAS sont en forte augmentation par rapport à la LFI 2022 (+9,4 % en AE et +2,7 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la réalisation de la structure d'accueil « Village des blessés » et par l'augmentation du volume des mutations et concessions de passage gratuit outre-mer par un effet de rattrapage de la mobilité non-réalisée durant la crise sanitaire du COVID-19.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités & entraînement des forces	720 000
FAS	Communication et relations publiques	-
	Soutien des ressources humaines	550 000
Total		1 270 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont réparties entre trois opérations stratégiques : entretien programmé du matériel (EPM), équipement d'accompagnement et de cohérence (EAC) et infrastructure (INFRA).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1- Aspects financiers

Niveau	Description	Prévision crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	5 060 749	-	5 060 749	2 949 696
OB	EPM matériel terrestre*	568 331 742	-	568 331 742	555 343 527
ACT	EPM Autre matériel terrestre SCORPION*	24 902 097	-	24 902 097	5 877 378
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	115 031 621	-	115 031 621	45 187 704
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	23 697 156	-	23 697 156	1 103 019
ACT	EPM Mat. Ter : SERVAL	2 329 551	-	2 329 551	1 063 416
OB	Démantèlement milieu aérien	616 275	-	616 275	243 823
OB	EPM flottes aéroterrestres**	96 689 989	-	96 689 989	201 450 939
OB	EPM Milieu naval ADT	5 416 679	-	5 416 679	6 215 133
ACT	EPM matériel terrestre : Leclerc	103 160 452	-	103 160 452	180 921 765
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	94 188 168	-	94 188 168	100 760 188
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	50 397 865	-	50 397 865	126 955 484
Total		1 089 822 344	-	1 089 822 344	1 228 072 072

* Hors Leclerc

** Hors NH90 et TIGRE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes aéroterrestres**	11 269 290	-	11 269 290	5 000 000	6 269 290
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	-	-	-	-	-
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	-	-	-	-	-

** Hors NH90 et TIGRE

2- Commentaires

L'année 2023 constitue la cinquième annuité de la LPM 2019-2025. Elle sera marquée par :

- la poursuite de la hausse de l'activité terrestre et aéroterrestre ;
- l'accompagnement de la montée en puissance des drones ;
- la poursuite de la livraison des matériels de 4^e génération du programme SCORPION et de l'accroissement des besoins en MCO associés comme le GRIFFON ;
- le soutien en service des capacités terrestres modernisées (franchissement, NRBC, optronique, simulation) ;
- le renouvellement et l'évolution des marchés MCO génie et SIC ;
- le traitement d'obsolescences des LRU et de certains matériel du génie nécessaires à leur pérennisation ;
- l'acquisition d'une épaisseur logistique sous la forme de « stocks guerre » visant à permettre de soutenir un engagement dans la durée ;
- une amélioration de la disponibilité des matériels concernés par les nouveaux contrats verticalisés grâce à une performance accrue sur la fourniture de rechanges, ceci pour :
 - les moteurs d'hélicoptères (hors TIGRE et CAÏMAN) ;
 - les systèmes de commandement et de conduite des opérations aérospatiales ;
 - le soutien du CAÏMAN (dont la montée en puissance du parc se poursuit) ;
- la continuité du soutien du PC6 par le renouvellement de contrat de soutien ;
- la mise en œuvre d'une prestation de démantèlement des matériels aéronautiques et rechanges déclarés « retrait du service » et stockés au 9^e RSAM ;

- la poursuite de la modernisation des MCO avec les effets bénéfiques de :
 - l'innovation (financement assistance au CO2I/SIMMT, poursuite projets ICAR et DEDAL) ;
 - la numérisation (mise à jour de logiciel métier, outils/cours de formation dématérialisés,...).

L'OS EPM affiche une baisse, par rapport à 2022, de 56 % en AE (hors TF) qui s'explique par la fin, en 2022, de la mise en place des marchés verticalisés en EPM aéronautique, et une hausse de 17,6 % en CP, résultant de l'accroissement des coûts en EPM terrestre du fait de la modernisation du parc (soutien du GRIFFON pris en charge par le P178 depuis juillet 2022), de la transition en cours des parcs ancienne génération/parcs modernisés et de l'inflation.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EPM matériel terrestre	3 200 000
EPM flottes aéroterrestres	1 030 000
Total	4 230 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1- Aspects financiers

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	237 859 366	-	237 859 366	243 933 148
OP	EAC-Soutien	-	-	-	-
	Total	237 859 366	-	237 859 366	243 933 148

2- Commentaires

Les crédits d'équipement en CP en 2023 connaissent une hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation permettra de financer l'acquisition de munitions supplémentaires pour répondre aux besoins de la haute intensité dont principalement de roquettes AT4F2 et des obus éclairants de MORTIER de 120 mm.

La baisse importante en AE (-19,2 %) s'explique par la mise en place, en 2022, d'un marché pluriannuel d'acquisition de munitions (mortier de 81 mm) pour 76,6 M€.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC-AFAT	700 000
EAC-Soutien	-
Total	700 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1- ASPECTS FINANCIERS

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	5 433 000	2 363 000
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	3 170 500	747 133
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	119 587 126	38 520 046
OB	Maintien et soutien des sites	11 116 000	8 716 946
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	952 533
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	119 356 095	36 839 005
Total		258 662 721	88 138 663

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	8 481 199	68 000 000	76 481 199	25 208 348	51 272 851
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	957 666	-	957 666	810 000	147 666

2- Commentaires

Les crédits d'INFRA (en CP) sont en légère progression (+2,2 %) par rapport à 2022. Pour les AE, la hausse est particulièrement significative (+303,9 %). Elle permettra de lancer des opérations d'infrastructures majeures (VIPEROPS, PIAEEN2-3, ...).

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	30 000
Total	30 000

SYNTHÈSE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	207,63	-	-	-	207,63	199,30	-	-	-	199,30
FAS	127,01	-	4,70	-	131,71	119,10	-	4,70	-	123,80

Opérations stratégiques	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
EPM	1089,82	-	-	-	1089,82	1228,07	-	-	-	1 228,07
EAC	80,79	157,07	-	-	237,86	96,96	146,98	-	-	243,93
INFRA	-	258,66	-	-	258,66	-	88,14	-	-	88,14
Total	1505,25	415,73	4,70	-	1925,68	1643,43	235,11	4,70	-	1883,24

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

OS	Engagements					Paiements				Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
AOP	29,66			27,27	1,22	0,04	-	1,13	29,66	
		245,31		214,31	29,24	0,19	-	1,57	245,31	
			208,35	-	175,04	23,82	9,48	-	208,35	
FAS	108,01			33,34	13,54	10,00	10,00	41,12	108,01	
		135,31		97,74	32,18	5,20	-	0,20	135,31	
			132,26	-	83,41	37,20	3,71	7,93	132,26	
EPM	3 634,61			1 074,57	677,97	429,28	211,07	1241,73	3 634,61	
		2655,75		432,27	473,25	261,09	228,89	1260,24	2655,75	
			1099,05	-	148,24	595,23	191,04	164,55	1099,05	
EAC	221,11			143,01	53,57	-	-	-	221,11	
		374,78		190,62	168,21	-	-	-	374,78	
			238,56	-	33,96	-	-	-	238,56	
INFRA	125,37	-	-	91,51	25,09	7,66	1,11	-	125,37	
	-	74,09	-	12,19	37,59	17,64	4,75	1,92	74,09	
	-	-	216,71	-	34,03	105,50	52,10	25,09	216,71	
Total	4118,75	3485,25	1894,92	2316,82	1986,54	1492,85	712,15	2745,47	9498,93	

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
EPM	11,27	-	11,27	5,00	6,27
INFRA	9,44	68,00	77,44	26,02	51,42
Total	20,71	68,00	88,71	31,02	57,69

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	720 000
FAS	550 000
EPM	4 230 000
EAC	700 000
NFRA	30 000
Total	6 230 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 505 246 171	1 643 427 071
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 505 246 171	1 643 427 071
Dépenses d'investissement	415 729 972	235 114 660
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	415 729 972	235 114 660
Dépenses d'intervention	4 700 000	4 700 000
Transferts aux autres collectivités	4 700 000	4 700 000
Total	1 925 676 143	1 883 241 731

ACTION (22,0 %)

03 – Préparation des forces navales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 760 083 418	2 760 083 418	15 250 000
Crédits de paiement	0	3 088 242 413	3 088 242 413	15 250 000

CONTENU DE L'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième espace mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outre-mer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites ;
- des forces de l'aéronautique navale basées à terre qui assurent la surveillance et la protection des approches.

Le chef d'état-major de la marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- sous-action 03-01 « Commandement et activités des forces navales » ;
- sous-action 03-05 « Ressources humaines des forces navales » ;
- sous-action 03-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales » ;
- sous-action 03-08 « Environnement opérationnel des forces navales » ;
- sous-action 03-11 « Infrastructures maritimes ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègre en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	111 836 763	79 220 332
	Systèmes d'information et de commandement	6 151 241	5 886 476
	Alimentation	13 809 369	13 171 936
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	4 865 491	4 865 491
	Carburéacteur	45 782 482	45 782 482
	Combustibles de navigation	84 425 120	84 425 120
	Déplacements et transports	17 243 445	16 599 618
Sous-total AOP		284 113 911	249 951 455

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
FAS	Mobilité personnels	22 502 601	22 449 824
	Prestations intellectuelles	-	-
	Subventions et transferts	34 616 519	34 614 454
	Communication et relations publiques	1 568 892	1 509 438
	Fonctionnement courant	7 505 330	7 220 920
	Soutien des ressources humaines	38 525 414	36 989 670
Sous-total FAS		104 718 756	102 784 306
Total Agrégat fonctionnement		388 832 667	352 735 761

3. Commentaires :

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une hausse des AE (+27 %) destinée à la notification de marchés d'affrètement (bâtiments de soutien et d'assistance affrétés de nouvelle génération).

La hausse des crédits de paiement (+6 %) résulte de la hausse des tarifs de cession des combustibles sans variation de l'activité.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les aéronefs de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburant opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburéacteur » ;
- l'OB « combustibles de navigation ».

Carburants opérationnels	Volume (m³) *	Hypothèse de tarifs de cessions retenue (€/m³) *	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	57922	599	34 687 448,44
Carburéacteur (F-44)	14 953	742	11 095 033,56
Combustible de navigation (attention, en T et pas en m³)	123 441 (tonnes)	684 (€/tonne)	84 425 120
Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	4 865 491
			135 073 093

* Les volumes et tarifs de cession indiqués sont arrondis.

Le niveau de ressources en AE et en CP (135,1 M€) est en hausse de 18,6 % par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation prévisible des tarifs de cession.

OS FAS

Les ressources sont stables en AE comme en CP par rapport à 2022.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1 - Description

Le périmètre de l'opération stratégique « dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	357 642 000	477 100 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	165 317 000	130 600 000
	Total	522 959 000	607 700 000

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	1 014 997	5 205 000	6 219 997	6 100 000	119 997

3- Commentaires

Les variations de l'OS Dissuasion (+32 % en AE et +5 % en CP) couvrent en 2023 les opérations d'entretien courant des SNLE, avec notamment les paiements de la tranche optionnelle du marché d'entretien courant des SNLE. La ressource augmente en AE (+57 %) mais est globalement stable en CP (+3 %) sur l'OB « EPM flotte navale ». Elle permettra de préparer et notifier les futurs chantiers d'entretien majeurs des SNLE et du bâtiment d'expérimentation et d'essais Monge.

Par ailleurs l'OS Dissuasion supporte l'entretien des infrastructures de la dissuasion. Ce poste de dépense est globalement stable (-3 %) en AE et en hausse (+15 %) en CP afin de financer les opérations du schéma directeur « infrastructures » de l'île longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1 - Description

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	26 328 607		26 328 607	4 969 893
OB	EPM flotte navale *	763 108 787		763 108 787	730 315 916
OB	EPM Munitions navales	48 662 312		48 662 312	114 352 593
OB	EPM matériel terrestre	12 087 531		12 087 531	12 257 461
OB	Démantèlement milieu aérien	4 790 117		4 790 117	405 083
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	249 552 679	-	249 552 679	419 484 077
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	22 316 716		22 316 716	114 330 150
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	117 170 681		117 170 681	117 864 396
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	14 341 587		14 341 587	83 643 523
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	71 503 014		71 503 014	166 058 116
Total		1 329 862 031	-	1 329 862 031	1 763 681 208

* Hors FREMM et porte-avions

** Hors NH90 et RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	63 104 165	-	63 104 165	10 000 000	53 104 165

3- Commentaires

Le niveau de ressource de l'OS EPM traduit la volonté de la LPM 2019-2025 de régénérer durablement les capacités opérationnelles des armées.

La forte diminution du niveau d'AE (-56 %) par rapport à la LFI 2022 s'explique par la fin de la mise en place des marchés pluriannuels. L'augmentation de 11 % des ressources en CP témoigne de la volonté du MINARM de renforcer la disponibilité des forces et de couvrir les surcoûts (traitement des obsolescences, prolongation de certains navires anciens, inflation, effort opérationnel à l'Est de l'Europe).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces et au reconstituer des stocks de munitions utilisés par les forces.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	305 526 630	218 018 584
Total		305 526 630	218 018 584

3- Commentaires

Cette OS affiche une augmentation de la ressource de 40 % en AE et de 3 % en CP par rapport à la LFI 2022 du fait notamment de l'effort réalisé sur le reconstituer des munitions. Ainsi, de nouvelles commandes de munitions (obus de 100 mm et de 76 mm, bombes aéronautiques) seront réalisées en 2023.

Le deuxième poste des EAC, dit hors munitions, intègre également les premières commandes relatives au renouvellement des équipements des commandos Marine, au prix du maintien au strict besoin des acquisitions dans le domaine SIC/CYBER.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1 - Description

La nouvelle architecture budgétaire mise en place en 2020 au sein de la mission Défense confiée au BOP 178-21 des responsabilités en matière d'infrastructures de défense (augmentation de périmètre pour une meilleure performance d'ensemble et une approche par milieu). Les crédits correspondants sont destinés à la construction, à l'adaptation et à la maintenance lourde des infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

La programmation et les dépenses sont restituées selon les axes d'effort de la politique immobilière, mais déclinées à la marine. La structure de ce référentiel budgétaire utilise un nombre réduit d'opérations et d'activités budgétaires pour une bonne lisibilité.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	8 200 000	6 701 426
OB	Maintien et soutien des sites	81 680 000	32 891 576
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	8 900 000	6 577 881
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	620 000	579 880
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	113 503 090	99 356 097
Total		212 903 090	146 106 860

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	168 966 260	15 000 000	183 966 260	105 076 910	78 889 350

3- Commentaires

La ressource de l'OS INFRA progresse de 219 % en AE et 12 % en CP. De manière générale :

- ces chiffres traduisent l'effort important dans la remise à niveau des infrastructures de la Marine ;
- la notification d'opérations majeures d'infrastructures génère des variations importantes annuellement, en fonction du cadencement des différents travaux.

La ressource en AE en 2023 permettra notamment l'engagement des marchés pour la réalisation des travaux d'adaptation des appontements Milhaud à Toulon, ainsi que des travaux de modernisation des réseaux électriques sur les ports de Brest et Toulon.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Par ailleurs les principaux autres investissements de cette opération stratégique concernent la modernisation des installations portuaires des ports de Brest, Lorient et de Toulon :

- Lorient : construction d'un bassin d'entraînement pour forces spéciales sur la Basefusco ;
- Brest : remise à niveau des infrastructures portuaires (remise à niveau de l'épi de la Grande Rivière, adaptation des infrastructures pour l'accueil du FLOTLOG et des FDI) ;
- installations de préparation opérationnelle : création d'un stand de tir sur la Basefusco, construction d'une infrastructure d'instruction au combat en milieu clos à Saint-Mandrier.

Enfin, la ressource permettra de conduire les travaux suivants :

- Hyères : nouvelles infrastructures de sécurité incendie ;
- Lanvéoc et Landivisiau : modernisation d'installations électriques ;
- Toulon : remise à niveau d'ouvrages constitutifs des grands Bassins Vauban, remplacement et démantèlement ou carénage de bateaux-portes ou de grues ;
- Brest : poursuite du projet de remise en état des quais d'armement droit et oblique et diverses opérations de remise à niveau des ouvrages maritimes et outils portuaires ;
- Cherbourg : des travaux de sauvegarde de la digue du large ainsi que le carénage de pontons et ras.

SYNTHÈSE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	284,11	-	-	-	284,11	249,95	-	-	-	249,95
FAS	104,72	-	-	-	104,72	102,78	-	-	-	102,78
DIS	322,42	200,54	-	-	522,96	433,47	174,23	-	-	607,70
EPM	1 227,44	102,42	-	-	1 329,86	1 685,17	78,51	-	-	1 763,68
EAC	245,54	59,98	-	-	305,53	161,07	56,95	-	-	218,02
INFRA	-	212,90	-	-	212,90	-	146,11	-	-	146,11
Total	2 184,24	575,84	-	-	2 760,08	2 632,45	455,80	-	-	3 088,24

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	174,26			28,97	17,89	18,00	17,98	91,42	174,26
		277,85		232,77	31,82	4,33	4,33	4,60	277,85
			288,91	-	208,62	14,83	12,96	52,51	288,91
FAS	35,68			35,46	0,22	-	-	-	35,68
		106,81		69,67	37,00	0,14	-	-	106,81
			106,72	-	69,50	37,22	-	-	106,72
DIS	1 063,84			391,52	326,20	216,09	127,28	2,75	1 063,84
		825,65		191,88	232,19	203,17	169,37	29,05	825,65
			523,85	-	49,31	124,73	144,73	205,09	523,85
EPM	6192,59			1436,14	1000,46	776,84	552,24	2426,91	6192,59
		3702,56		566,26	601,58	635,96	570,46	1328,29	3702,56
			1346,61	-	263,09	164,53	307,52	611,47	1346,61

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
EAC	270,41			127,65	47,00	38,73	20,26	36,77	270,41
		242,43		88,83	100,24	31,67	16,69	5,02	242,43
			307,23	-	82,79	112,22	56,11	56,11	307,23
INFRA	223,84			97,95	82,09	37,56	5,35	0,90	223,84
		122,60		31,43	49,62	26,22	8,38	6,95	122,60
			302,98	-	20,36	82,59	126,84	73,20	302,98
Total	7 960,62	5 277,91	2 876,31	3 298,53	3 219,96	2 524,82	2 140,50	4 931,02	16 114,84

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EPM	63,10	-	63,10	10,00	53,10
INFRA	168,97	15,00	183,97	105,08	78,89
DIS	1,01	5,21	6,22	6,10	0,12
Total	233,09	20,21	253,29	121,18	132,11

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 184 239 613	2 632 446 504
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 149 376 117	2 597 583 008
Subventions pour charges de service public	34 863 496	34 863 496
Dépenses d'investissement	575 843 805	455 795 909
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	574 697 805	454 649 909
Subventions pour charges d'investissement	1 146 000	1 146 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	2 760 083 418	3 088 242 413

ACTION (24,1 %)

04 – Préparation des forces aériennes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 019 071 690	3 019 071 690	126 500 308
Crédits de paiement	0	2 874 613 126	2 874 613 126	126 500 308

CONTENU DE L'ACTION 4

La finalité de l'action et des sous actions associées est de maintenir l'aptitude de l'armée de l'air et de l'espace à assurer, dans un cadre interarmées, interallié et interministériel, les missions qui lui sont confiées. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des contrats opérationnels élaborés par l'état-major des armées.

Au titre de la dissuasion nucléaire, l'armée de l'air et de l'espace assure en permanence la mise en œuvre de la composante aéroportée. Cette mission nucléaire mobilise des avions de combat, de ravitaillement en vol, de surveillance aérienne (système de détection et de commandement aéroporté – SDCA), des systèmes de défense sol-air pour sa protection, des postes de commandement, des infrastructures d'alerte et de transmission, ainsi que des fonctions d'appui du réseau des bases aériennes et des éléments rattachés.

Parallèlement, l'armée de l'air et de l'espace assure, dans le cadre de la posture permanente de sûreté aérienne, la protection aérienne du territoire national et des populations. La diversité de ses moyens (moyens de détection, d'identification et vecteurs aériens) lui permet de remplir cette mission permanente de surveillance de l'espace aérien français et de ses approches. Elle concourt ainsi à l'autonomie d'appréciation et d'action du gouvernement en faisant usage de la contrainte si nécessaire et permet de satisfaire aux accords de défense. L'armée de l'air et de l'espace contribue également au dispositif Sentinelle mis en place dans le cadre des postures nationales de protection.

Dans le domaine de la sauvegarde, elle met en œuvre des dispositifs d'alerte pour porter assistance aux appareils civils et militaires en difficulté et pour en assurer la recherche et le sauvetage.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération de coercition majeure, l'armée de l'air et de l'espace doit pouvoir projeter une force d'intervention capable d'entrer en premier sur un théâtre d'engagement non permissif. A ce titre, elle doit déployer un volume d'avions de combat suffisant pour garantir en continu la supériorité aérienne et la protection de la force, pour apprécier la situation tactique et stratégique et pour produire simultanément des effets militaires aux niveaux stratégique, opératif et tactique. De surcroît, la mise en œuvre d'une capacité permanente de commandement et de contrôle des opérations aérospatiales confère à l'armée de l'air et de l'espace une place prépondérante dans les opérations, dans un contexte national ou multinational (nation cadre). Dans le cadre des missions de gestion de crises, l'armée de l'air et de l'espace doit également pouvoir déployer sur deux à trois théâtres distincts jusqu'à quatorze avions de chasse avec une grande réactivité.

Dans le cadre de la mission prévention, l'armée de l'air et de l'espace apporte au décideur politique une capacité d'intervention rapide et à longue distance à partir de la métropole, mais aussi des territoires d'outre-mer (forces de souveraineté) et de l'étranger (forces de présence).

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance et anticipation, l'armée de l'air et de l'espace assure au profit de la direction du renseignement militaire (DRM) et des autres armées, directions et services de nombreuses missions de recueil d'imagerie et d'écoute électronique. Elle apporte également le soutien de ses spécialistes dans les missions interarmées de renseignement. Elle assure la direction technique et la mise en œuvre de la composante spatiale d'observation Hélios. Elle fournit l'accès aux capacités européennes d'observation spatiale pour l'ensemble de la Défense. Elle met également en œuvre des capteurs aériens de type drones MALE indispensables aux opérations militaires modernes ainsi que des avions légers de surveillance et de reconnaissance. L'armée de l'air et de l'espace est au cœur des opérations militaires spatiales françaises, et la montée en puissance du commandement de l'espace, en collaboration avec le CNES, incarne de manière visible l'ambition de la France de rester une nation spatiale de premier plan.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (CEMAAE) est responsable de l'aptitude des forces aériennes à la tenue de leurs contrats opérationnels, dont ceux afférents à ses missions de service public. Il conduit et organise les actions permettant aux forces aériennes de disposer des ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire pour pouvoir être engagées avec efficacité et en toute sécurité.

Les principaux enjeux de l'armée de l'air et de l'espace pour 2023 sont les suivants :

- l'optimisation des processus (MCO aéronautique, simplification et modernisation des états-majors, modernisation des formations et des processus de gestion des administrés, adaptation des recrutements associé à une politique ambitieuse d'emploi des réservistes opérationnels) ;
- la poursuite du renouvellement et la modernisation des matériels de l'AAE (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « block 5 », ALSR, MRTT, PC21, matériel de lutte anti-drones, capacité de sécurité et de protection des emprises air, capacités SIC et C2 contribuant à la PPS) ;
- la préparation de la montée en puissance des futurs escadrons RAF5 et RAF6 à Orange ;

- la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace (renfort de l'appui spatial aux opérations et de la mission permanente de surveillance de l'espace) ;
- la participation aux exercices de préparation à un engagement majeur et de haute intensité (HEMEX/ORION) et aux entraînements interalliés ;
- la préparation de l'engagement AAE en vue de la coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Les sous actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- sous-action 04-02 « Commandement et activités centralisées des forces aériennes »
- sous-action 04-03 « Activités des forces aériennes »
- sous-action 04-04 « Activités des forces aériennes stratégiques »
- sous-action 04-05 « Ressources humaines des forces aériennes »
- sous-action 04-06 « Entretien et équipements des forces aériennes »
- sous-action 04-09 « SIAé »
- sous-action 04-11 « Infrastructures aériennes »
- sous-action 04-12 « Activités spatiales »

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'opération stratégique « activités opérationnelles » (AOP) regroupe les ressources dédiées au soutien direct de l'activité opérationnelle (activité et entraînement des forces, carburant, frais de déplacements, soutien lors d'escale d'aéronefs).

L'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) regroupe les ressources destinées au soutien spécifique des forces et du commandement, distinct du soutien commun des forces réalisé par les bases de défense et financé par la chaîne interarmées du soutien.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		165 326 626	166 302 508
	Alimentation		2 527 210	2 397 134
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation		15 862 767	15 862 767
	Carburéacteur		233 448 501	233 448 501
	Déplacements et transports		35 033 548	33 230 359
Sous-total AOP			452 198 652	451 241 269
FAS	Mobilité personnels		16 209 468	15 827 133
	Prestations intellectuelles		4 326 093	5 493 430
	Communication et relations publiques		2 814 290	2 644 520
	Fonctionnement courant		12 643 727	11 881 001
	Subventions et transferts		28 885 437	28 885 437
	Soutien des ressources humaines		20 665 584	19 418 944
Sous-total FAS			85 544 599	84 150 465
Total Agrégat fonctionnement			537 743 251	535 391 734

3. Commentaires :

OS AOP

L'augmentation des AE (+7 % par rapport au PLF 22) et des CP (+19 %) s'explique principalement par la hausse du besoin de carburant opérationnel dans un contexte de prix orientés à la hausse.

Les 2 OB liées aux carburants montrent une augmentation en AE et en CP (+17 %) liées aux prévisions de hausse du prix de cession (ex : carburant F34, 633 €/m³ en 2023 contre 512 €/m³ en 2022).

L'OB « déplacements et transport » témoigne d'une quasi stabilité de ressource (+2 % en AE et -2 % en CP).

Cette OB porte l'ensemble des dépenses induites par les missions du personnel, hors activités de formation, réalisées principalement dans le cadre des activités de préparation opérationnelle, ainsi que celles générées par les déménagements des unités et le transport opérationnel.

En ce qui concerne l'OB « Activités et entraînement des forces », elle affiche une contraction en AE (-5 %), l'année 2022 ayant été marquée par la signature d'un important contrat de services spatiaux, entraînant la hausse des besoins de paiements 2023 (+27 % en CP). Cette OB regroupe également les crédits nécessaires au financement des activités d'entraînement et de préparation opérationnelle des forces que sont les équipements spécifiques, le transport, l'instruction et l'assistance en escale servant à la préparation des exercices d'entraînement dont la réalisation constitue le principal poste de dépense de l'OB. Enfin, cette OB porte la location d'heures de vol et l'achat de télécommunications, postes directement liés à l'activité opérationnelle

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m ³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m ³)	Dotation (€)
Carburacteur (F-34)	368797	633	233 448 501
Autres(huiles,graisse,autres)			15 862 767

OS FAS

L'opération stratégique « Fonctionnement et activité spécifique » regroupe les activités liées au fonctionnement hors AGSC (administration générale et soutien commun), pour couvrir les dépenses liées au recrutement, à la formation, à l'instruction et à la mobilité du personnel (mutations / changement de résidence / logements / SNCF).

Dans cette OS, les hausses de 11 % des AE et de 6 % des CP s'expliquent principalement par des ressources budgétaires en hausse dans le domaine du « fonctionnement courant », avec un effort porté sur la protection des emprises (+24 % en AE soit 2,4 M€ et +32 % en CP soit 2,9 M€).

L'OB « Mobilité des personnels » porte sur les crédits relatifs au changement de résidence du personnel civil et militaire dans le cadre des mutations pour raison de service en métropole, à l'outre-mer et à l'étranger. Ils sont destinés à financer les dépenses de transport de personnes et de mobilier. Si l'armée de l'air et de l'espace a adopté depuis 2020 une politique de diminution du nombre de dossiers de changement de résidence, les besoins financiers 2023 restent néanmoins en légère hausse.

L'OB « Subvention et transferts » regroupe la ressource de l'opérateur École de l'air et de l'espace (EAE). Cette ressource, qui permet de couvrir le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale de l'opérateur, est en légère hausse (+8 %) en AE et CP en raison de l'augmentation de la masse salariale.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les divers frais de recrutement du personnel. La hausse est de 10 % en AE (soit 1,8 M€) et 23 % en CP (soit 3,7 M€), appuyant une politique volontariste de recrutement, mais également la modernisation et le soutien aux évolutions de la formation et de l'instruction pour satisfaire au mieux les besoins émergents et prioritaires (en particulier espace, cyber, C2,drones).

Enfin, l'OB « Prestations intellectuelles » voit ses CP diminuer de 53 % (soit 6,1 M€) et ses AE augmenter de 10 %.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	10 459 740
	Carburacteur	-
FAS	Soutien des ressources humaines	-
	Fonctionnement courant	5 215 320
Total		15 675 060

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1 - Description :

Cette opération regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes stratégiques, c'est-à-dire les Rafale affectés à la mission de dissuasion, les ravitailleurs C135 et les avions de transport et de ravitaillement MRTT. Elle couvre également depuis 2020 le financement de l'entretien des infrastructures de dissuasion.

Cette dernière finance l'entretien des infrastructures des forces aériennes stratégiques concourant à la composante aéroportée de la dissuasion. Ces opérations d'entretien sont réalisées dans un contexte très exigeant, tant sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) que sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2- Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	51 286 000	139 300 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	5 220 000	3 500 000
Total		56 506 000	142 800 000

3- Commentaires :

L'augmentation de 32 % sur les AE est principalement portée par l'OB « EPM flottes aériennes », soutenant la montée en puissance de la flotte A330 MRTT. Les CP sont stables.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1 - Description :

Cette opération stratégique regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes conventionnelles.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	8 593 885	-	8 593 885	3 345 609
OB	EPM flottes aériennes*	1 735 703 703	-	1 735 703 703	1 320 314 168
OB	EPM munitions aériennes	63 223 407	-	63 223 407	133 710 826
OB	Démantèlement milieu terrestre	235 628	-	235 628	232 805
OB	EPM matériel terrestre	32 304 830	-	32 304 830	33 921 560
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	115 784 542	-	115 784 542	434 817 088
Total		1 955 845 995	-	1 955 845 995	1 926 342 056

*Hors RAFALE

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes aériennes*	4 084 988	-	4 084 988	-	4 084 988
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	-	-	-	-	-
*Hors RAFALE						

Aucune affectation sur TF n'est prévue en 2023. Les besoins d'engagement du SIAé seront couverts à hauteur du montant restant en autorisations d'engagements affectées non engagées (AEANE) des tranches fonctionnelles existantes. Le reste sera couvert par la ressource en AE du PLF 2023

3- Commentaires :

L'OS EPM affiche un niveau en AE en nette baisse (-35 %) par rapport à 2022 en lien avec la finalisation de la verticalisation des marchés et une augmentation en CP (+10 %), conforme à la trajectoire de la LPM 2019-2025.

L'OB « EPM Flottes aériennes » (en incluant l'activité « RAFALE ») voit ainsi ses AE diminuer de 31 % et ses CP augmenter de 11 %. La majeure partie des marchés structurant le MCO de l'AAE ayant été engagée les années précédentes, la hausse en CP permet désormais leur mise en œuvre, soutenant la montée en puissance par deux engagements majeurs sur le Reaper et l'A400M .

L'OB « Démantèlement milieu aérien », dédiée au démantèlement des aéronefs, affiche en 2023 une augmentation de 83 % en AE (soit 3,9 M€) avec la poursuite des opérations de démantèlement de sites soutenues par la passation de marchés subséquents. Les CP sont quant à eux en baisse (-48 %).

L'OB « EPM du matériel terrestre » permet de financer l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air et de l'espace dont la gestion est confiée à la SIMMT. Le niveau de CP est relativement stable (+2 %) alors que la baisse en AE (-23 %) est cohérente avec la baisse observée au niveau de l'OS.

L'OB « EPM des munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air et des systèmes sol/air. L'évolution de la ressource est à la baisse pour les AE (-77 %) et à la hausse pour les CP (+8 %), correspondant à la contractualisation d'importants marchés en 2022 (MCO pods TALIOS, SAMPT).

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus pour l'EPM est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EPM flottes aériennes*	32 826 400
EPM flottes aériennes : RAFALE	77 998 848
TOTAL	110 825 248
*Hors RAFALE	

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1 - Description :**

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements, matériels de maintenance ou véhicules spécialisés des forces et au renouvellement des munitions.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	266 281 142	166 730 178
Total		266 281 142	166 730 178

3- Commentaires :

L'OS affiche une hausse en AE de 34 %, principalement due à l'OB « Armement et munitions » (+74 %). Cette augmentation est portée par l'acquisition en 2023 de munitions aériennes pour l'entraînement des forces et la remontée des stocks. Les CP demeurent stables.

L'OB « Matériels aéronautiques d'environnement » présente une hausse en AE (+17 %) et en CP (+24 %). Ces crédits servent à financer l'acquisition de matériels aéronautiques d'environnement, de matériels terrestres hors matériels aéronautiques, véhicules spécialisés du génie de l'air, véhicules de manutention ou véhicules de sécurité, de matériels sols.

L'OB SIC regroupe les crédits destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites. Les augmentations de 33 % des AE et 26 % des CP relèvent principalement de l'acquisition de matériels SIC liés à la PRODEF, la mise en place de réseaux (capacité Transporter) et le renouvellement partiel du parc bureautique spécifique AAE mais aussi des licences SIA.

En 2023, il est à noter un transfert vers l'EP numérique des armées des crédits destinés au soutien et à l'évolution du système d'information et logistique du MCO aéronautique (en particulier le système BRASIDAS).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1 - Description :**

L'opération stratégique « Infrastructures » recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air et de l'espace. Depuis 2020 et la mise en œuvre de la nouvelle architecture budgétaire (NAB), l'action 4 du programme 178 couvre une partie des crédits auparavant positionnés sur certains agrégats du programme 212.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	84 896 394	11 753 952
OB	Maintien et soutien des sites	28 114 817	41 858 013
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	2 798 847	4 398 847
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	86 885 244	45 338 346
Total		202 695 302	103 349 158

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	93 150 593	-	93 150 593	80 100 000	13 050 593

3- Commentaires :

Cette opération stratégique permet de financer les opérations des périmètres technico-opérationnels de l'armée de l'air et de l'espace (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, ainsi que les stands de tir et les installations sportives des bases aériennes.

La ressource en AE est en hausse de 44 % par rapport à la LFI 2022, contre 13 % pour la ressource en CP.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

En 2023, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- la phase définitive de construction du CDE à Toulouse : 80 M€ (financement par engagement sur TF) ;
- l'accueil de la flotte C130H (Poitou) à Évreux : 28 M€ ;
- l'accueil de la fonction ISR (Male et ALSR) à Cognac : 9 M€.

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	452,20	-	-	-	452,20	451,24	-	-	-	451,24
FAS	85,14	0,41	-	-	85,54	83,74	0,41	-	-	84,15
DIS	51,29	5,22	-	-	56,51	139,30	3,50	-	-	142,80
EPM	1 947,25	8,59	-	-	1 955,85	1 923,00	3,35	-	-	1 926,34
EAC	175,90	90,38	-	-	266,28	84,64	82,09	-	-	166,73
INFRA	-	202,70	-	-	202,70	-	103,35	-	-	103,35
Total	2 711,77	307,30	-	-	3 019,07	2 681,92	192,69	-	-	2 874,61

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	65,84			54,31	11,53	-	-	-	65,84
		509,12		408,07	101,05	-	-	-	509,12
			462,66	-	356,04	106,62	-	-	462,66
FAS	29,96			26,10	3,86	-	-	-	29,96
		82,61		63,73	17,69	0,05	-	1,15	82,61
			90,76	-	69,63	21,13	-	-	90,76
DIS	924,83	-	-	121,89	83,24	80,42	83,30	555,99	924,83
	-	359,57	-	26,89	34,66	30,99	30,67	236,36	359,57
	-	-	56,51	-	24,90	27,54	4,06	-	56,51
EPM	10 242,36			1 392,62	1 177,33	980,78	895,17	5 796,46	10 242,36
		5 309,51		989,23	666,88	649,95	588,40	2 415,05	5 309,51
			2 066,67	-	296,26	461,98	486,05	822,38	2 066,67
EAC	254,66			112,55	79,55	24,09	33,66	4,80	254,66
		257,94		88,76	51,27	59,81	13,63	44,46	257,94
			266,28	-	43,12	62,45	85,74	74,97	266,28
INFRA	156,71	-	-	110,31	26,45	13,95	5,67	0,33	156,71
	-	97,05	-	29,07	37,99	20,29	6,79	2,91	97,05
	-	-	282,80	-	44,85	97,83	69,91	70,21	282,80
Total	11 674,36	6 615,80	3 225,67	3 423,53	3 126,29	2 637,87	2 303,06	10 025,07	21 515,83

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EPM	4,08	-	4,08	-	4,08
INFRA	93,15	-	93,15	80,10	13,05
Total	97,24	-	97,24	80,10	17,14

FDC - ADP

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	10 459 740
FAS	5 215 320
EPM	110 825 248
EAC	-
INFRA	-
Total	126 500 308

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 711 768 501	2 681 921 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 683 292 587	2 653 445 769
Subventions pour charges de service public	28 475 914	28 475 914
Dépenses d'investissement	307 303 189	192 691 443
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	306 893 666	192 281 920
Subventions pour charges d'investissement	409 523	409 523
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	3 019 071 690	2 874 613 126

ACTION (23,7 %)**05 – Logistique et soutien interarmées**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 969 908 893	2 969 908 893	206 850 917
Crédits de paiement	0	2 524 034 239	2 524 034 239	206 850 917

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 310 469 906	2 050 098 211
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 310 469 906	2 050 098 211
Dépenses d'investissement	659 243 658	473 740 699
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	659 243 658	473 740 699
Dépenses d'intervention	195 329	195 329
Transferts aux ménages	195 329	195 329
Transferts aux entreprises		
Total	2 969 908 893	2 524 034 239

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

05.11 – Infrastructures de santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « Infrastructures de santé » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, le SSA poursuivra la réalisation de ses deux programmes d'infrastructure (PI) (« Fonction Hospitalière » et « Médecine des Forces ») s'inscrivant dans l'atteinte de l'ambition stratégique 2030. Il accompagnera également les premières études dans le cadre de la phase de recherche de foncier pour le projet du nouvel HIA à Marseille.

Un engagement significatif sera également réalisé pour la construction d'une plateforme logistique Santé sur le site de Marolles pour un montant estimé de 70 M€.

En parallèle de ces programmes d'envergure, les opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA) seront poursuivies. Le SSA mettra l'accent sur les dépenses relatives à la mise en sécurité du personnel, des installations, des activités et des moyens contre toutes formes de menaces (maintien en condition opérationnelle et maintien en condition de sécurité) pour ses emprises opérationnelles : caméras, vidéo surveillance, détection, intrusion, contrôle des accès.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Autorisation d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	140 679 948	61 164 393
OB	Maintien et soutien des sites	3 272 613	3 112 000
Total		143 952 561	64 276 393

La forte augmentation en AE (+129 M€ par rapport à la LFI 2022) s'explique par l'engagement de la plateforme logistique de Marolles et l'affectation de 48,5 M€ d'AE sur TF. La ressource en CP, quant à elle, progresse de 25 % en raison du schéma directeur INFRA (SDI).

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	11 198 224	48 500 000	59 698 224	26 598 502	33 099 722
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-

SOUS-ACTION

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de quatre chaînes métiers qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le service de santé des armées est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. A ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la nation.

b. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2-HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et de crédits extrabudgétaires résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients, sous la forme d'attributions de produits (AdP).

Le montant des AdP pour 2023 est évalué à 439,2 M€ dont 176 M€ (en diminution par rapport à 2022, 184,5 M€) sont reversés au hors-titre 2. Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le SSA au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;
- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition stratégique 2030 de transformation du SSA consiste à capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles des armées.

En 2023, les principales mesures prévues pour chacune des chaînes métier du service de santé des armées sont les suivantes :

- la chaîne « Médecine des forces » maintiendra son effort sur la préparation et l'engagement opérationnels par le maintien à niveau des prérequis sanitaires des militaires avant projection. Cette priorité sur les visites médicales, la formation et les soutiens d'activité à risques se fera en liaison rapprochée avec les armées. Le développement du système d'information (SI) AXONE, couplé à l'achat de matériels connectés, permettra la dématérialisation, la sécurisation et l'automatisation des flux des données médicales. Enfin la direction de la médecine des forces déploiera également dans l'ensemble des établissements de la chaîne les outils modernes permettant la programmation, la planification, la gestion et le pilotage des activités ;
- la chaîne « Médecine hospitalière » poursuit sa transformation afin de garantir son efficacité dans le soutien médical aux engagements opérationnels et la prise en charge des militaires blessés. En 2023, la dynamique de renforcement (moyens humains dans les spécialités opérationnelles et de réhabilitation) serait maintenue pour 5 HIA socles, l'ensemble hospitalier militaire NORD (HIA Percy et Bégin), l'ensemble hospitalier militaire SUD (HIA Sainte-Anne et Laveran) et l'HIA Clermont-Tonnerre, ce dernier visant à garantir la maîtrise du soutien médico-chirurgical de la force océanique stratégique. Les HIA Legouest et Robert Picqué conforteront les travaux engagés dans le cadre des partenariats avec des établissements hospitaliers civils (CHR de Metz-Thionville et Maison de Santé Protestante de Bagatelle, respectivement). L'année 2023 sera marquée par la finalisation de l'évolution l'HIA Desgenettes en antenne hospitalière des armées (AHA), structure innovante à finalité opérationnelle et régaliennne qui constitue un maillon clé dans la déclinaison de l'ambition SSA 2030 pour la chaîne « médecine hospitalière », en contribuant à la concentration des efforts ;
- la chaîne « Ravitaillement médical » poursuivra son adaptation afin d'être en mesure de faire face aux enjeux du soutien médical opérationnel 2030. L'année 2023 sera marquée par l'optimisation des activités de distribution de produits de santé, par l'intégration de la gestion des unités médicales opérationnelles dans le système d'information logistique, mais également par l'acquisition d'un automate de préparation de commandes. La montée en puissance des capacités de production de contre-mesures médicales sera amorcée avec la mise en œuvre de nouvelles lignes de production qui permettront aussi de poursuivre le développement pharmaceutique de nouveaux médicaments ;
- la chaîne « Formation, Recherche et Innovation », œuvrera pour accroître ses capacités d'anticipation des futures crises. En 2023, elle suivra particulièrement les différents projets SI avec notamment celui dédié à la recherche impliquant la personne humaine. La montée en puissance du laboratoire de sécurité biologique de niveau 4 de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées sera poursuivie, de même que la dynamique de développement des partenariats civils, notamment au travers des Unités Mixtes de Recherche, avec le renouvellement attendu des UMR de la vague C (Région PACA). Le volet formation de la chaîne poursuivra l'adaptation au SSA des réformes des études en santé engagées. La préparation opérationnelle santé et la formation continue du personnel demeureront les axes prioritaires de formation du SSA et le développement de l'enseignement numérique et de la simulation se poursuivra et concernera tous les types de formation (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi).

La chaîne transverse « système d'information et numérique » assurera en 2023 le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des SI de santé, la réalisation des évolutions fonctionnelles mineures et majeures portées par les chaînes métiers (AXONE et travaux préliminaires à la modernisation du SINAPS notamment) et mettra en œuvre les deux axes prioritaires du volet numérique de l'ambition stratégique 2030 du SSA : la « sécurisation », pour garantir des SI de santé maîtrisés, protégés et résilients et l'« unification » pour réaliser des SI de santé opérationnels.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	8 114 094	7 497 547
	Alimentation	1 619 186	1 034 144
	Soutien santé - fonctionnement et activités	74 272 172	72 433 546
	Systèmes d'information et de commandement	-	-
	Soutien santé - ravitaillement	122 984 802	119 244 922
	Déplacements et transports	5 129 600	4 739 829
Sous-total AOP		212 119 854	204 949 988
FAS	Mobilité personnels	2 226 974	2 046 708
	Subventions et transferts	195 329	195 329
	Communication et relations publiques	1 568 335	568 335
	Fonctionnement courant	16 422 748	17 122 747
	Location de logements familiaux	569 245	569 245
	Prestations intellectuelles	1 849 074	849 074
	Soutien courant des structures	43 283 049	26 640 447
	Soutien des matériels communs	99 490	99 490
	Soutien des ressources humaines	2 796 080	2 796 080
Sous-total FAS		69 010 324	52 887 455
Total Agrégat fonctionnement		281 130 178	257 837 443

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS AOP voit son niveau de ressources baisser (-5,8 % en AE et -6,6 % en CP par rapport à la LFI 2022), notamment du fait de la transformation de l'HIA Desgenettes - LYON en Antenne Hospitalière des Armées (AHA).

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

L'OS FAS voit son niveau de ressources augmenter (+23,7 % en AE et +6,8 % en CP), notamment en raison de l'engagement en 2023 des surcoûts énergétiques anticipés pour les années ultérieures (26 M€ pour les marchés de gaz et d'électricité passés au profit des HIA).

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	43 994 574
	Systèmes d'information et de commandement	-
	Soutien santé - ravitaillement	90 822 936
FAS	Soutien des matériels communs	99 490
	Fonctionnement courant	6 815 191
	Communication et relations publiques	568 335
	Mobilité des personnels	-
	Prestations intellectuelles	849 074
	Soutien courant des structures	27 535 341
	Soutien des ressources humaines	1 885 287
Total		172 570 228

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Équipement	76 101 644	67 506 145
	Total	76 101 644	67 506 145

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS EAC voit son niveau de ressources augmenter (+11 % en AE et +1 % en CP). Cet effort budgétaire permettra de financer l'acquisition :

- d'équipements pour le soutien médical opérationnel et l'entretien des matériels nécessaires à la réponse au contrat opérationnel ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des unités médicales opérationnelles (UMO) et des antennes de réanimation et de chirurgie de sauvetage (ARCS) ;
- d'équipements au profit des HIA et des CMA : monitorages et ventilateurs de réanimation ;
- des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé et aux évolutions logicielles nécessaires au maintien de ces systèmes d'information. Ces crédits permettront le respect des objectifs du plan de sécurisation cyber.

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Soutien santé - Équipement	3 430 000
	TOTAL EAC	3 430 000

SOUS-ACTION**05.82 – Soutien des forces par les bases de défense****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées.

Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Depuis 2020, le nombre des BdD s'élève à 55 (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

En application de la nouvelle architecture budgétaire (NAB), les travaux de maintien en condition (MeC) des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent également de la sous-action 05-82 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les évolutions notables affectant la sous-action 05-82 en 2023 sont les suivantes :

- transfert au service du commissariat des armées de l'OS EAC (équipements d'accompagnement) qui comprend l'achat de véhicules de la gamme commerciale ;
- hausse des prix dans le domaine énergétique ;
- transfert de l'activité infrastructure de l'OS FAS vers l'OS INFRA.

Par ailleurs, une partie du MeC sera, comme les années précédentes, financée sur le CAS Immobilier.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

A. ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE SOUTIEN EN 2023

Aucune évolution notable du dispositif n'est à signaler.

B. ÉVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La ressource en AE et en CP augmente respectivement de 58,2 % et 25,7 % en raison principalement de l'inflation notamment dans le domaine de l'énergie.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée aux bases de défense (71 % des AE et 72 % des CP).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Alimentation		4 739 907	4 480 426
AOP	Déplacements et transports		22 527 176	27 838 526
Sous-total AOP			27 267 083	32 318 952
FAS	Mobilité personnels		6 346 018	5 621 826
	Communication et relations publiques		2 362 792	2 338 935
	Fonctionnement courant		202 205 757	205 550 259
	Soutien des matériels communs		3 411 311	3 376 867
	Soutien des ressources humaines		387 415	383 504
	Soutien courant des structures		788 343 548	613 259 347
	Location de logements familiaux		19 396 040	19 360 143
	Prestations intellectuelles		-	-
Sous-total FAS			1 022 452 881	849 890 881
Total Agrégat fonctionnement			1 049 719 964	882 209 833

3. Commentaires :

OS AOP

La forte diminution en AE (-57,9 %) allée à une stabilité de la ressource en CP (+3,12 %) se justifie par la notification en 2022 d'un marché dimensionnant « Transrade Brest » dont les paiements auront lieu en 2023.

OS FAS

L'OS FAS a pour but de couvrir les dépenses liées :

- aux actions de communication et de représentation publique des commandants de base de défense ;
- au fonctionnement courant des organismes faisant partie du périmètre géographique des BdD ;
- aux prestations externalisées d'entretien des espaces (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, collecte et élimination des déchets courants essentiellement) ;
- à la fourniture de fluides (eau, gaz, électricité) et au chauffage des locaux ;
- à l'entretien des véhicules de la gamme commerciale ;
- à la location de logements familiaux (exclusivement au profit des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis) ;
- à des actions de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense.

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2023 est en nette augmentation par rapport à 2022 (+52,8 % en AE et +14,9 % en CP) en raison notamment des renouvellements des marchés énergie (électricité et gaz) et des marchés liés à la performance énergétique (Contrat de Performance Énergétique et de Chauffage-Ventilation-Climatisation).

FDC-ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
FAS	Fonctionnement courant	10 469 441
	Soutien courant des structures	-
Total		10 469 441

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues sont du même ordre qu'en 2022.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

A partir du 1^{er} janvier 2023, cette OS comprend également les dépenses liées à l'entretien courant des infrastructures dans un souci de meilleure lisibilité des dépenses d'infrastructures.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	337 526 836	258 540 565
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	45 536 216	40 000 000
	Total	383 063 052	298 540 565

3. Commentaires

La ressource de l'OS INFRA est en augmentation tant en AE (+145 %) qu'en CP (+95 %) par rapport à la LFI 2022. Cette hausse se justifie notamment par le transfert de deux activités de l'OS FAS vers cette OS.

La part DGA des crédits de cette opération stratégique représente 3 % des AE et des CP du total de celle-ci, pour un montant total de 9,05 M€. Le volume budgétaire reste stable par rapport à la LFI 2022 et couvre uniquement les dépenses d'entretiens courants du parc immobilier hors infrastructures opérationnelles budgétairement portées par le programme 146 « Équipements des forces ».

SOUS-ACTION

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « soutiens complémentaires » (05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2023, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensatrice SNCF pour l'ensemble des effectifs militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;
- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'État par la direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, naval et terrestre, et des domaines SCA et C2IA ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- aux frais de déplacement du personnel de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ;
- au fonctionnement courant, à la communication et aux relations publiques ainsi qu'à la formation et à l'instruction de la DMAé.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2023 sera marquée par la poursuite des améliorations initiées en 2019 dans le cadre du « plan Famille » - extension des réductions aux familles de militaires et par la prise en charge en gestion des dépenses relatives aux SI du MCO aéronautique, naval et terrestre, et des domaines SCA et C2IA.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées : opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses et variés, ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des Armées : compensatrice SNCF, soutien postal, prestations intellectuelles, formations et communication - relations publiques.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 425 290	1 397 343
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	2 069 051	1 934 261
Sous-total AOP		3 494 341	3 331 604
FAS	Communication et relations publiques	416 353	408 189
	Compensatrice SNCF	117 121 170	114 824 677
	Relations bilatérales et EM interalliés		-
	Prestations intellectuelles	1 046 569	676 491
	Fonctionnement courant	11 208 917	10 888 661
	Soutien des ressources humaines	194 928	191 106
	Soutien courant des structures	-	-
Sous-total FAS		129 987 937	126 989 124
Total Agrégat fonctionnement		133 482 278	130 320 728

3. Commentaires :**OS AOP**

Les ressources sur l'OS AOP sont en hausse de 5 % en AE et 2 % en CP par rapport à la LFI 2022 (prise en compte de la hausse des prix).

OS FAS

Les crédits de cette OS sont en hausse (de 4,1 % en AE et 3,8 % en CP) par rapport à la LFI 2022 en raison :

- de l'intégration dans le périmètre de gestion des dépenses relatives au SI du MCO aéronautique pour 2,35 M€ ;
- de l'augmentation en AE pour l'indemnité compensatrice SNCF à hauteur de 3 %.

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description :**

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et du Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

Ces crédits financent également les dépenses relatives aux SI du MCO des armées, directions et services (ADS).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier	1 118 736	1 096 800
EAC	Applicatifs métiers soutien	49 106 477	50 173 477
Total		50 225 213	51 270 277

3. Commentaires :

La hausse des crédits de cette OS (+49 M€ en AE et +50 M€ par rapport à la LFI 2022) s'explique par la prise en charge des dépenses liées aux SI MCO des ADS. Ce rattachement permettra de gagner en lisibilité sur les crédits numériques : chaque système d'information logistique, appartenant au même milieu (terre, air, mer ou SCA), ayant été rattaché à une activité spécifique.

SOUS-ACTION

05.84 – Service interarmées des munitions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement (DGA), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le SIMu poursuivra la mise en œuvre de son plan d'équipement pour améliorer les conditions de stockage et la durée de vie des munitions.

Les missiles MICA MAGIC feront l'objet des premières opérations de démantèlement.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 05-84 sont concentrées sur l'OS « activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du système d'information logistique (SIL).

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Soutien munition - Activités	9 872 215	9 360 288
	Déplacements et transports	870 001	870 001
Total		10 742 216	10 230 289

3. Commentaires**OS AOP**

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « soutien munition – activités » et « déplacements et transports ».

Les ressources en AE de cette OS augmentent de 9 %. Cette variation s'explique par l'augmentation du coût des transports de munitions inter dépôts et la poursuite du plan d'équipement du SIMu. Les ressources en CP baissent de 9 % en raison de la fin du développement en 2022 du système d'information logistique SI@Mu V1.

FDC-ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Soutien munitions – activités	204 606
Total	204 606

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)****1. Description**

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	6 742 727	6 293 466
	Total	6 742 727	6 293 466

3. Commentaires

Les ressources de cette OS présentent une augmentation en AE de 222 % et de 206 % en CP par rapport à la LFI 2022, justifiée par la programmation du début du démantèlement des missiles MICA MAGIC.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Cette opération stratégique identifiée regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 487 026	2 227 363
EAC	Matériel divers des services - soutien	15 000	15 000
	Total	2 502 026	2 242 363

3. Commentaires

Les ressources dédiées à cette OS présentent une augmentation de 93 % en AE et de 77 % en CP par rapport à la LFI 2022 justifiée par un alignement sur le plan d'équipement de renouvellement du parc de véhicules et le maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention roulant.

SOUS-ACTION

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA), en charge de l'administration générale des armées répond à une logique d'organisation fonctionnelle déployée autour d'un dispositif resserré dont les centres interarmées du soutien (anciennement centres experts), à compétence nationale, constituent la pierre angulaire. Son expertise dans les domaines de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) est mise au service du soutien des forces en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX).

Responsable des achats pour la vie courante et le transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme : équipements individuels et collectifs, vivres opérationnels, alimentation à terre hors OPEX et transport.

Le SCA réalise en outre le paiement de la solde et des frais de déplacement par l'intermédiaire d'une chaîne fonctionnelle dédiée.

Ce service est également en charge du pilotage fonctionnel de la fonction restauration hébergement loisirs avec pour objectif la modernisation et la rationalisation de la restauration dans les armées.

L'action du SCA s'inscrit dans une démarche dite de « bout en bout » (c'est-à-dire la mise en place d'une chaîne de soutien continue, de la conception à la fourniture des prestations) à l'ensemble des domaines de l'AGSC. Ceux-ci sont organisés désormais selon une logique de fonctions (restauration – loisirs, habillement – soutien de l'homme, études juridiques, achats, exécution financière, transport etc.) jusque dans les groupements de soutien de base de défense (GSBdD) rattachés hiérarchiquement au SCA depuis 2014.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, le SCA aura achevé les principales réalisations du projet « SCA 22 » dont l'objectif principal est de renforcer le soutien de proximité délivré aux unités opérationnelles, notamment par la création, au sein de groupements de soutien de nouvelle génération (GSBdD-NG), de pôles commissariats. Ces derniers assureront un soutien de proximité modernisé en s'appuyant sur des espaces d'accueil multiservices (espaces ATLAS). La transformation du service est désormais portée par la feuille de route SCA 2030 qui finalise pour plusieurs fonctions le projet « SCA 22 » tout en intensifiant dans la durée le durcissement militaire dans la perspective d'une hypothèse d'engagement majeur. Il s'agit en premier lieu d'achever la concession de 73 restaurants auprès de l'Économat des armées, dans la perspective 2025 d'une fonction restant opérée à 60 % en régie. Par ailleurs l'optimisation de la chaîne logistique se poursuit, en prenant notamment appui sur les groupements de soutien socle (GSS).

Le SCA continue ainsi sa modernisation en se concentrant sur :

- son aptitude à répondre aux exigences de l'hypothèse d'engagement majeur (HEM), tant en termes capacitaire que de préparation opérationnelle ;
- la poursuite de la modernisation de son offre de service, adossée aux attentes des soutenus et en faisant effort sur le soutien collectif ;
- la réduction de ses vulnérabilités critiques, pour renforcer son efficacité et optimiser sa performance.

Dans ce contexte, l'année 2023 sera marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de concession à l'économat des armées (EdA) de restaurants actuellement exploités en régie. Cette stratégie concerne 73 restaurants sur la période 2020–2025, dont les 46 premiers sont concédés entre 2020 (9), 2021 (12), 2022 (13), 2023 (12) ;
- la poursuite du déploiement des espaces ATLAS outremer et à l'étranger, dont le déploiement a commencé en 2021 avec en cible l'ouverture de 26 ATLAS à l'horizon 2025 ;
- le renouvellement du marché de wifi gratuit en métropole dans le cadre du « Plan famille » ;
- la poursuite du déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi EGALIM dans le domaine de la restauration ;
- la poursuite de la rénovation de la chaîne de production des rations de combat de l'ELOCA d'Angers ;
- la modernisation de la chaîne de production de l'ELOCA de Châtres dédié au stockage des effets d'habillement ;
- la poursuite de la mise en place de matériels de soutien collectif au sein des grands pôles d'entraînement de l'armée de Terre ;
- la poursuite des efforts de formation du personnel pour accompagner la transformation mise en œuvre dans le cadre du projet « SCA 22 » ;
- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

En 2023, les dépenses de fonctionnement augmentent notablement par rapport à 2022 (+34 % en AE et +10 % en CP), notamment sur l'OS AOP, principalement en raison de la poursuite de la montée en puissance de la concession de restaurants et de la mise en œuvre de la loi EGALIM au cours d'une année pleine. Sur l'OS FAS, une augmentation de 9 % en CP est constatée en raison du déploiement en année pleine du WIFI gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		5 911 540	5 683 517
	Déplacements et transports		45 292 601	43 762 819
	Alimentation		266 145 599	259 115 812
Sous-total AOP			317 349 740	308 562 148
FAS	Communication et relations publiques		1 182 373	1 130 916
	Prestations intellectuelles		2 089 633	2 000 000
	Fonctionnement courant		54 422 310	85 842 540
	Soutien des matériels communs		-	-
	Soutien des ressources humaines		3 824 272	3 660 107
	Relations bilatérales et EM interalliés		-	-
	Mobilité personnels		1 500 035	1 328 864
Sous-total FAS			163 018 623	93 962 427
Total Agrégat fonctionnement			480 368 363	402 524 575

3. Commentaires :**OS AOP**

L'OS AOP présente une augmentation des ressources de 12 % en AE et 11 % en CP par rapport à la LFI 2022. L'augmentation est portée par l'alimentation et s'explique principalement par :

- la stratégie de concession initiée par le SCA en matière de restauration débutée en 2020 (12 restaurants supplémentaires en 2023) qui a conduit à regrouper sur l'OB « alimentation » l'ensemble des ressources contribuant au fonctionnement de ces 12 restaurants auparavant opérés en régie ;
- la mise en œuvre de l'article 24 de la loi EGALIM de 2018 qui impose à tous les restaurants administratifs de servir, depuis le 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits sous SIQO (signe d'identification de la qualité d'origine) dont 20 % de produits bio. Déjà mise en œuvre de manière progressive en 2021 et 2022, cette obligation sera pleinement appliquée en 2023.

OS FAS

Cette OS finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et le wifi gratuit du plan famille. Elle porte également les dépenses relatives à la transformation du service réalisées dans le cadre du projet « SCA 22 ». Les ressources de cette OS connaissent une très forte augmentation en AE par rapport à la LFI 2022 (+89 % soit +121 %) en raison de l'engagement en 2023 d'un marché pluriannuel de cinq ans lié à la fourniture du WIFI gratuit en métropole dans le cadre du plan famille.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Alimentation	17 854 944
AOP	Déplacements et transports	-
FAS	Fonctionnement courant	-
Total		17 854 944

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

1 - Description

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des armées, directions et services, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	50 388 846	45 977 460
	Soutien indiv serv. Courant	72 721 943	69 945 264
	Soutien individuel combat	182 166 708	205 329 451
	Matériel restauration collective	29 962 278	28 828 593
Total		335 239 775	350 080 768

3. Commentaires

Si les ressources relatives à l'EPP restent stables en AE, elles enregistrent une forte hausse en CP par rapport à la LFI 2022 (+26 %).

Cette situation s'explique par la notification de plusieurs marchés à fort enjeu en 2022 (tenue F3, équipements dans le domaine de la protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique et gilets) dont les commandes seront payées en 2023.

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Soutien collectif	10 445
Soutien indiv serv. Courant	52 276
Soutien individuel combat	-
Total	62 721

Les recettes attendues au titre de l'OB « soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères, mais également par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA. Suite à un transfert budgétaire, elle agrège également à compter de 2023 les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules de transport en commun de personnel (VTCP), des poids-lourds et du gros outillage au profit des bases de défense.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	44 423 112	47 636 094
	Total	44 423 112	47 636 094

Les ressources relatives à l'EAC connaissent une augmentation en AE (+39,8 %) et en CP (+53,1 %) principalement en raison du transfert budgétaire évoqué ci-dessus.

3. Commentaires

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 258 977
	Total	2 258 977

Les recettes attendues au titre de l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État des véhicules réformés.

SOUS-ACTION

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 05-89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et à l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

OPERATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1. Description :**

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 05-89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette opération stratégique.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont désormais rattachés à des opérations budgétaires nouvelles dites « de milieu ». Pour la sous-action en question, il s'agit des opérations budgétaires « Assurer la préparation opérationnelle » du « milieu aéroportuaire » et « des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réaliser les infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	124 461 912	81 885 327
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	10 680 000	23 676 000
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire		10 686 456
	Maintien et soutien des sites	13 074 100	12 817 745
	Total	148 216 012	129 065 528

3. Commentaires :

Par rapport à 2022, la ressource de l'OS Infra baisse en AE (-10,6 %) et en CP (-0,6 %).

En 2023, les opérations principales seront réalisées pour :

- la construction en outre-mer d'un quai pour l'arrivée des patrouilleurs sur la base navale de Tahiti en Polynésie française ;
- la construction, sur le site de Miramas, d'igloos, d'aires aménagées et la viabilisation de la ZDHS du 4^e régiment du matériel ;
- les travaux de rationalisation et de modernisation des dépôts d'essence de la Marine (DEMa) à Toulon ;
- les travaux liés à la voirie et réseaux divers de l'opération CYBER de Rennes (Saint-Jacques de la Lande) pour la mise en œuvre de la sécurité protection (SECPRO) ;
- le démantèlement des paratonnerres source radioactive pour la brigade de gendarmerie (BGA) au dépôt de munitions de Savigny ;
- la construction d'un bâtiment au profit du centre de recherche et d'analyse du cyberspace (CRAC) et du centre de formation d'exploitation des émissions électromagnétiques (CFEEE) de Creil ;
- la construction d'un bâtiment COMCYBER 3 pour le site de La Maltière à Saint-Jacques de la Lande.

SYNTHÈSE ACTION 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	569,44	1,53	-	-	570,97	557,86	1,53	-	-	559,39
FAS	1 384,27	-	0,20	-	1 384,47	1 123,53	-	0,20	-	1 123,73
EPM	6,74	-	-	-	6,74	6,29	-	-	-	6,29
EAC	109,83	63,43	-	-	173,25	105,52	63,14	-	-	168,65
EPP	287,13	48,11	-	-	335,24	306,37	43,71	-	-	350,08
INFRA	129,05	546,18	-	-	675,23	126,52	365,36	-	-	491,88
Total	2 486,47	659,24	0,20	-	3 145,91	2 226,10	473,74	0,20	-	2 700,03

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOP	126,50			97,37	28,93	0,20	-	-	126,50
		613,15		491,66	88,22	13,77	6,50	13,00	613,15
			589,03	-	470,31	112,55	6,17	-	589,03
FAS	1 096,17			571,01	258,55	164,69	16,11	85,81	1 096,17
		1 073,58		606,34	383,81	41,27	24,22	17,93	1 073,58
			1 394,94	-	545,90	487,64	198,07	163,33	1 394,94
EPM	0,55			0,43	0,12	-	-	-	0,55
		2,10		1,62	0,47	-	-	-	2,10
			6,74	-	6,03	0,72	-	-	6,74
EPP	225,71			196,86	28,85	-	-	-	225,71
		403,81		127,21	245,72	11,68	2,02	17,18	403,81
			335,30	-	82,43	172,87	60,00	20,00	335,30
EAC	58,79			41,42	16,53	0,84	-	-	58,79
		115,03		75,13	26,52	9,91	1,66	1,80	115,03
			175,5	-	136,37	38,19	0,95	-	175,51
INFRA	443,06	-	-	259,50	88,84	65,06	20,76	8,91	443,06
	-	342,17	-	101,75	157,89	55,02	19,21	8,31	342,17
	-		653,33	-	263,20	161,75	87,66	140,71	653,33
Total	1 950,78	2 549,83	3 154,86	2 570,30	2 828,69	1 336,15	443,35	476,98	7 655,46

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
INFRA	11,20	48,50	59,70	26,60	33,10
Total	11,20	48,50	59,70	26,60	33,10

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	152 877 060
FAS	48 222 159
EPP	62 721
EAC	5 688 977
Total	206 850 917

ACTION (6,5 %)**06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000
Crédits de paiement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000

CONTENU DE L'ACTION N° 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrat d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'OTAN et de l'UE, des surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La provision permettra de couvrir une partie des surcoûts induits par les opérations extérieures.

L'année 2023 devrait voir la poursuite de la réorganisation des forces françaises à la suite du retrait du Mali et à la fin de la Task force européenne Takuba. Elle devrait voir le renforcement de la coopération opérationnelle avec certains pays dans la bande sahélo-saharienne.

Le dispositif français de l'opération DAMAN dans le cadre de la FINUL est *a priori* stabilisé en dépit d'un contexte toujours aussi tendu et de crise social et politique dans le pays.

Le dispositif de la MISLOG RCA devrait être réexaminé au regard de l'évolution de la situation politique et opérationnelle dans le pays.

La situation instable au Proche et Moyen Orient pourrait avoir un impact sur l'articulation de l'opération CHAMAL.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : OPEX

1. DescriptionExternalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et de travaux (protection des forces...).

Influence militaire en opération

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, menées au profit de la population locale et permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (opérations européennes de lutte contre la piraterie ATALANTA, de lutte contre le trafic de migrants EUNAVFORMED, de formation en Afrique EUTM, ALTEA) et de l'OTAN (NMI en Irak...). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre les pays membres, fondée sur le revenu national brut.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre de drones et les communication satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique aérien est principalement réalisé via l'affrètement de gros porteurs dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 pays. Le transport stratégique est confronté à l'augmentation du prix du carburant et doit composer avec les conséquences de la crise en Ukraine (localisation des vecteurs aériens).

Le transport stratégique maritime est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de 2 navires rouliers (CALAO / TANGARA) à plein temps. La phase d'acheminement terrestre est réalisée via des marchés de commission de transport.

2. Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Externalisation	120 000 000	120 000 000
OB	Soutien aux forces	180 000 000	180 000 000
OB	Actions civilo-militaires	1 500 000	1 500 000
OB	Soutien aux opérations	318 500 000	318 500 000
OB	Subventions	30 000 000	30 000 000
OB	Télécommunications	35 000 000	35 000 000
OB	Transport	135 000 000	135 000 000
Total		820 000 000	820 000 000

SYNTHÈSE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	790,00	-	30,00	-	820,00	790,00	-	30,00	-	820,00
Total	790,00	-	30,00	-	820,00	790,00	-	30,00	-	820,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
OPEX	15,96			15,96	-	-	-	-	15,96
		518,14		502,52	15,62	-	-	-	518,14
			844,00	-	828,38	15,62	-	-	844,00
Total	15,96	518,14	844,00	518,48	844,00	15,62	-	-	1 378,10

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
OPEX	24 000 000
Total	24 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	790 000 000	790 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	790 000 000	790 000 000
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	30 000 000	30 000 000
Total	820 000 000	820 000 000

ACTION (0,2 %)

07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures.

Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action permettra de prendre en charge et de couvrir une partie des dépenses ex post liées à l'opération Sentinelle, évitant aux armées et services d'avancer durant la gestion la totalité des dépenses.

L'année 2023 devrait voir une stabilisation de l'opération Sentinelle sur son format actuel, sous réserve toutefois d'une remontée en puissance liée à :

- la survenance d'évènements ou menaces graves sur le territoire national ;
- la participation à la sécurisation d'évènements majeurs comme la coupe du monde de rugby prévue à l'automne.

OPERATION STRATEGIQUE : MISSINT

1. Description

Soutien aux forces :

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de fonctionnement, de déplacement et de condition du personnel.

Soutien aux opérations :

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Télécommunications :

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer le système de communication sécurisé (AUXYLIUM) pour les MISSINT.

2. Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description			Prévisions de crédits 2023	
				AE	CP
OB	Soutien aux forces			29 500 000	29 500 000
OB	Télécommunications			500 000	500 000
Total				30 000 000	30 000 000

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATIONS STRATEGIQUES (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
MISSINT	2,87			2,87						2,87
		25,44		22,57	2,87					25,44
			30,00		27,13	2,87				30,00
Total	2,87	25,44	30,00	25,44	30,00	2,87				58,31

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	33 796 186	33 796 186	36 009 496	36 009 496
Subventions pour charges de service public	32 551 186	32 551 186	34 863 496	34 863 496
Dotations en fonds propres	1 245 000	1 245 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	1 146 000	1 146 000
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	26 769 018	26 769 018	28 885 437	28 885 437
Subventions pour charges de service public	26 459 495	26 459 495	28 475 914	28 475 914
Dotations en fonds propres	309 523	309 523	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	409 523	409 523
Total	60 565 204	60 565 204	64 894 933	64 894 933
Total des subventions pour charges de service public	59 010 681	59 010 681	63 339 410	63 339 410
Total des dotations en fonds propres	1 554 523	1 554 523	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	1 555 523	1 555 523

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022					PLF 2023						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Ecole de l'air et de l'espace	3		278	8		1		300	13		1	
Ecole navale	10		361	40	4	7		364	40			
Total ETPT	13		639	48	4	8		664	53		1	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	639
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	25
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	664
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	

Les transferts d'effectifs depuis le plafond d'emploi ministériel du programme permettront de venir renforcer les effectifs de l'École navale et de l'École de l'air et de l'espace en vue de la poursuite de leur développement.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

Ecole de l'air et de l'espace

Missions

L'École de l'Air et de l'Espace forme tous les officiers de l'armée de l'air. Elle accueille également des stagiaires et cadets étrangers dans le cadre de partenariats validés par l'état-major des armées et l'état-major de l'armée de l'air.

Ces enseignements portent sur la partie « formation militaire » et sur le volet « formation académique ».

Ces missions sont complétées par un volet « recherche » en lien avec l'espace et le milieu aéronautique.

Depuis sa transformation en établissement public, cette offre de formation est complétée par des masters spécialisés développés en partenariat (ISAé ou « Centrale Marseille ») ou en organisateur unique pour le master Defsys qui doit débiter en 2022.

Enfin, des stages courts à destination des autres ministères ou de partenaires privés sont mis en place pour réaliser des recettes propres destinées à accroître les moyens de l'EAE et à valoriser les formations dispensées pour nos propres militaires et agents notamment dans la formation « drone » et « formation au commandement ».

Elle a également pour mission de contribuer au rayonnement de l'Armée de l'Air et de l'Espace notamment par la transmission de son patrimoine culturel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Placée sous la tutelle du ministère des armées, assurée par l'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace, la gouvernance de l'EAE est décrite dans le décret n° 2018-1158 du 14 décembre 2018, complété par le décret n° 2021-862 du 30 juin 2021 et par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021.

L'École de l'Air et de l'Espace s'appuie sur de nouveaux acteurs pour sa gouvernance. Dirigée par un Directeur général, officier général de l'armée de l'Air et de l'Espace, elle est administrée par un conseil d'administration (CA), et soutenue dans ses orientations stratégiques et dans ses activités par un conseil de la formation de l'officier (CFO), un conseil académique (CAc), et un organe consultatif, le comité d'orientation stratégique (COS).

Le pilotage stratégique est fixé par le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement signé en mai 2022 par la ministre des armées.

Perspectives 2023

L'EAE a atteint un niveau de maturité et de compétence qui lui permettent de poursuivre et de conduire à bien les objectifs fixés dans le COP 2022-2026. Les moyens apportés par la tutelle dans la prévision budgétaire 2023, avec notamment la dotation en moyens humains nécessaires à la poursuite de ce développement, permettront de tenir ces objectifs.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Opérateurs

L'établissement dispose des compétences et moyens nécessaires pour la passation de ces propres contrats, d'assurer son plan de recrutement et de dispenser l'ensemble de l'enseignement validé. L'effort et l'enjeu principal sera de ce fait d'attirer et de fidéliser les compétences de nos enseignants et de nos agents, ainsi que le recrutement des doctorants, post-doctorats et ingénieurs de recherche tels que prévus dans les contrats de recherches financés essentiellement par l'agence de l'innovation de défense (AID) et l'agence nationale de la recherche (ANR).

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'EAE reste « embasée » et les principaux projets contributifs au plan de relance porteraient sur la remise en état de l'infrastructure de l'établissement dont la charge incombe toujours au ministère. Les projets proposés à ce jour n'ont pas été retenus dans le plan de relance.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	26 769	26 769	28 885	28 885
Subvention pour charges de service public	26 459	26 459	28 476	28 476
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	310	310	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	410	410
Total	26 769	26 769	28 885	28 885

Le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'École de l'air et de l'espace prévu au titre du PLF 2023 s'établit à 28,5 M€, montant en augmentation de 8 % par rapport à la LFI 2022, du fait de la montée en puissance progressive de l'établissement. Par ailleurs, les crédits de dotation en fonds propres sont dorénavant des crédits de subvention pour charges d'investissement (SCI) : ils s'élèvent à 0,4 M€ au PLF 2023 et permettront de financer la plateforme numérique de formation Cyber et du matériel pour le campus numérique.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (310 k€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	286	313
– sous plafond	278	300
– hors plafond	8	13
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	3	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous-plafonds sont pour un peu plus de 60 % armés par du personnel militaire affecté par la DRHAAE et pour un peu moins de 40 % par du personnel civil fonctionnaire, détaché ou contractuel. Concernant les 22 nouveaux postes du PLF 2023, ceux-ci sont constitués de : 10 postes de militaires transférés ; 5 postes de militaires liés à des créations de postes pour missions nouvelles ; 6 postes de civils pour missions nouvelles + transfert d'1 ETP sans masse salariale lié au départ en retraite d'un ouvrier de l'État dont le poste sera pourvu par un fonctionnaire. Concernant les postes hors plafonds, 4 nouveaux postes liés à des contrats de recherche sont inscrits. Les appels à projets ont été réalisés et sont en bonne voie de réalisation.

OPÉRATEUR

Ecole navale

Missions

Grande école militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP) sous la forme d'un grand établissement et placée sous la tutelle du ministère des armées. Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale. En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés. Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par l'amiral (2S) Stéphane Verwaerde, réélu en 2020 parmi les personnalités qualifiées désignées par la ministre des armées. Le contre-amiral Benoît Baudonnière est commandant et directeur général depuis le 24 août 2020. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom de la ministre des armées, la tutelle de l'École navale. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration en mars 2022, et signé par le CEMM en mai 2022.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Opérateurs

Perspectives 2023

S'appuyant sur les évaluations récentes de la commission des titres d'ingénieur (CTI, ré-accréditation du diplôme d'ingénieur de l'EN en 2021 pour 5 ans) et du haut conseil à l'enseignement supérieur et à la recherche (HCERES, audit en 2022), l'École navale franchira en 2023 une nouvelle étape dans la transformation du cursus ingénieur de l'EN, pour répondre aux enjeux de compétences de la marine de demain. Un accent particulier sera également mis sur l'organisation et la visibilité de la formation maritime, en consolidant l'École de manœuvre et de navigation créée en 2022 au sein de l'École navale. L'effort dans l'innovation pédagogique sera prolongé conformément au plan pluriannuel d'investissement, incluant une dimension d'investissement dans la continuité des efforts déjà portés pour la médiathèque par exemple. Par ailleurs, la direction de la recherche et de l'innovation va renforcer son activité sur des thèmes tels que l'Intelligence Artificielle et le facteur humain. En parallèle, l'EPCSP va débiter une réflexion dès le dernier trimestre 2022 sur les évolutions structurelles à apporter afin de répondre aux enjeux futurs : rester au plus proche des besoins en formation, accentuer la réponse aux besoins de la marine nationale, accroître les partenariats. Des actions seront déployées dès 2023 afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les projets présentés par l'École navale dans le cadre du plan de relance n'ont pas été retenus.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	33 796	33 796	36 009	36 009
Subvention pour charges de service public	32 551	32 551	34 863	34 863
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	1 245	1 245	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	1 146	1 146
Total	33 796	33 796	36 009	36 009

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. Le montant de la SCSP augmente de 2,3 M€ entre la LFI 2022 (32,6 M€) et le PLF 2023 (34,9 M€) soit 7,1 %, pour tenir compte des hausses de dépenses de personnel.

La subvention pour charges d'investissement (SCI) d'un montant de 1,1 M€ est en diminution (-8 %) par rapport à la LFI 2022. Elle prend en compte un moindre besoin d'investissement. Cette subvention permet à l'opérateur de procéder à des dépenses d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux d'infrastructures ou de rénovation du réseau informatique.

Le budget initial pour 2022 de l'École navale intègre une dotation en fonds propre de 1,2 M€ réparti entre 0,9 M€ inscrit en recettes non fléchées, participant en particulier au financement du programme pluriannuel d'investissement de l'établissement et 0,3 M€ inscrits en recettes fléchées et dédiés au co-financement du contrat de partenariat État-Région.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	401	404
– sous plafond	361	364
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	4	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	10	7
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	10	7
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Trois postes d'ouvriers d'État sont transférés du Commandement de la zone maritime Atlantique (CECLANT) vers l'opérateur en 2023, suite à des départs en retraite, ce qui porte le plafond d'emploi à 364.

PROGRAMME 212

Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » rassemble les fonctions de soutien mutualisé : finances, ressources humaines, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information, d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations. Il regroupe en particulier l'ensemble des crédits de personnel (T2) du ministère dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences. Le programme 212 porte également plusieurs politiques transverses au ministère : logement familial, politique immobilière et d'aménagement du territoire, politique environnementale et politique culturelle.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique des ressources humaines a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère, tant en effectifs qu'en compétences, pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2023 de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 marque la poursuite d'une politique de défense à hauteur d'homme, les hommes et les femmes qui composent le ministère étant au cœur des missions portées par le ministère. Il s'agit notamment de la poursuite des mesures d'accompagnement et d'amélioration des conditions de vie et d'environnement social des militaires et de leurs familles, qui constituent des leviers essentiels d'attractivité et de fidélisation. Les actions engagées le seront en collaboration avec les collectivités territoriales qui accueillent les emprises militaires afin de favoriser l'accueil des familles dans leur bassin de vie.

L'année 2023 est aussi celle de la poursuite de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). En 2022, trois indemnités ont été créées : l'indemnité de sujétions d'absence opérationnelle, la prime de performance et la prime de commandement et de responsabilité. En 2023, quatre indemnités devraient être mises en œuvre, dont deux sur le volet « militaire » (l'indemnité de garnison et l'indemnité d'état militaire) et deux sur le volet des capacités (la prime de compétences spécifiques des militaires et la prime de parcours professionnels des militaires). Cette nouvelle et dernière étape de la NPRM marque l'aboutissement de la refonte complète du système indemnitaire des militaires, mieux adapté aux besoins des armées, directions et services.

L'année 2023 verra aussi le plein effet des mesures annoncées lors de la conférence salariale de juin 2022 et qui sont entrées en vigueur dans le courant du second semestre 2022 : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au bénéfice de l'ensemble des personnels militaires et civils, et la refonte des grilles indiciaires au profit des agents de catégorie B et assimilés en début de carrière.

Le PLF 2023 s'inscrit dans la trajectoire d'effectifs prévue par la LPM 2019-2025 (+6 000 ETPE au total) avec la création de 1 500 ETPE. Ces nouveaux emplois permettront notamment de renforcer les domaines de la cyberdéfense, du renseignement et du soutien aux exportations.

En termes de politiques d'accompagnement RH, l'année 2023 sera marquée par la poursuite des efforts au profit des objectifs suivants :

- la politique petite enfance, avec le développement de la capacité d'accueil des jeunes enfants en crèche. De nouvelles structures multi-accueil seront gérées par l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) pour une prise en charge régulière d'enfants de moins de trois ans ;
- l'accroissement des opérations de maintenance du fait de l'extension du parc des établissements sociaux et de vacances propriétés de l'État et non « embasés » ;

- l'action sociale au profit des ressortissants du ministère via la revalorisation et l'extension de sa participation aux frais de restauration ;
- la politique d'accueil d'apprentis avec un objectif sans précédent de recrutements d'apprentis pour le cycle 2023-2024 ;
- l'aide à la reconversion professionnelle, afin de permettre à un nombre croissant de ressortissants (militaires, militaires blessés, civils de la défense, conjoints des personnels militaires et civils) de bénéficier des différents dispositifs facilitant la préparation d'une nouvelle carrière.

Les systèmes d'information, d'administration et de gestion : outils majeurs de la transformation numérique du ministère

Le Secrétariat général pour l'administration définit la politique des systèmes d'information (SI) d'administration et de gestion et concourt à la modernisation de ces métiers transverses en veillant systématiquement à rationaliser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère.

Le budget 2023 soutient la poursuite de projets ministériels structurants parmi lesquels :

- le déploiement du SI ROC qui vise à simplifier et moderniser la gestion des réservistes depuis leur recrutement jusqu'à leur emploi au sein des unités ;
- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la légion étrangère et du service de santé des armées permettant la fidélisation des recrues et la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- la phase de préparation du SIRH ministériel, projet de transformation d'ensemble impliquant des travaux sur la convergence fonctionnelle et sa faisabilité technique ;
- le lancement du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration-loisirs du service du commissariat des armées ;
- l'achèvement des développements complémentaires sur SOURCE_SOLDE liés à la mise en œuvre de la NPRM et à la gestion des impacts sur les primes et indemnités historiques.

L'année 2023 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère.

Face aux enjeux, une politique achat responsable

La politique des achats vise à répondre aux besoins des armées pour l'acquisition des biens, travaux et prestations au cœur de leurs activités, en contribuant de manière déterminante à l'efficacité opérationnelle et au maintien de la capacité de résilience du personnel et des unités de l'ensemble des forces.

Dans le contexte marqué par les crises sanitaires et l'instabilité géopolitique, la fonction achat du ministère engage une révision des stratégies d'achat portant sur les segments stratégiques afin de consolider ou renforcer les dispositions permettant d'assurer la sécurité de ses approvisionnements. A ce titre, le recours aux petites et moyennes entreprises, comme la prise en compte des enjeux en matière de transition écologique et, plus généralement, la mise en œuvre des politiques publiques, constituent des leviers d'action dont l'utilisation est fortement encouragée.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

La politique d'aide au logement est une contrepartie aux obligations de disponibilité et de mobilité fixées dans le statut général des militaires. Elle consiste à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements à des conditions avantageuses. Le ministère dispose pour cela d'un parc utile d'environ 36 000 logements situés en métropole, en outre-mer et à l'étranger.

L'année 2023 verra le démarrage effectif du contrat « Ambition Logement », signé début 2022, qui confie à un concessionnaire la rénovation, l'entretien courant et la gestion locative du parc métropolitain de logements domaniaux. Le contrat prévoit également la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 3 000 logements neufs dès les premières années de mise en œuvre du contrat.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation stratégique

Si elle s'adresse aux ressortissants du ministère, cette politique contribue également aux politiques nationales en limitant, en zone tendue, la concurrence avec les publics prioritaires du parc social par le développement d'une offre propre.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

La politique immobilière consiste à mettre à disposition des armées des infrastructures adaptées à l'exercice de leurs missions. Le programme 212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier tertiaire et résidentiel du ministère dont la qualité détermine les conditions de vie et de travail du personnel.

Ainsi, le budget 2023 poursuit l'effort de modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration, de rénovation des lycées et des écoles militaires et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. Par ces investissements, la politique immobilière contribue au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux, et participe à la relance en irriguant les tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de préservation de la biodiversité, de transition énergétique et, plus globalement, de lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, le ministère des armées vient de se doter d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision stratégique et prospective un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le programme 212 : une stratégie ministérielle de performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, une stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité et une stratégie ministérielle de gestion des déchets (hors démantèlement des équipements militaires).

Le budget 2023 permet en particulier la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier à usage tertiaire et résidentiel et du développement des énergies renouvelables. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Il investit également dans la préservation des ressources en eau en finançant, dans le cadre d'un plan « eau », la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu au service de la résilience de la nation et de la culture des forces morales

La politique culturelle a pour objectif de conserver et de valoriser l'important patrimoine culturel (bâtiments historiques, ouvrages militaires, musées, archives et bibliothèques) du ministère des Armées, deuxième acteur culturel de l'État. Soutenir les musées d'histoire militaire de statut établissement public et le service historique de la défense (SHD), promouvoir le patrimoine culturel militaire à travers, notamment, l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, intensifier la recherche historique constituent des leviers en vue de cultiver la résilience de la Nation, accroître le rayonnement et la promotion du lien armées-Nation et favoriser le recrutement.

La politique culturelle s'articule autour de quatre axes principaux, dont le développement se poursuit en 2023 :

- préparer les musées de demain ;
- moderniser et faire entrer la fonction « archives » dans l'ère du numérique ;
- conserver et valoriser le patrimoine ;
- poursuivre la structuration et la modernisation du cadre d'actions de la fonction « culture ».

Sont ainsi programmés d'importants projets de rénovation du Palais de Chaillot pour le Musée national de la marine et des infrastructures pour le Musée de l'air et de l'espace. Pour le Musée de l'armée, l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur le site des Invalides, l'élargissement de l'offre muséographique et l'aménagement de trois nouveaux parcours (actualité des engagements militaires français, histoire de la colonisation, après 1945 et Guerre Froide) sont prévus.

La modernisation du SHD, consistant à déployer d'ambitieuses solutions d'archivage numérique facilitant la consultation des archives et l'engageant sur la voie d'une réduction du volume des archives papier, sera également poursuivie. Le développement de la recherche sera aussi intensifié dans le cadre de la mise en œuvre du rapport sur la fonction Histoire et la montée en puissance des dispositifs de soutien, notamment la création de nouveaux contrats doctoraux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficacité immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » évolue au PAP 2023.

Les indicateurs transversaux « Efficience de la gestion des ressources humaines » et « Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 » ont été supprimés en raison de leur faible portée comparative avec les autres ministères.

Désormais, le programme 212 se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF

1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent d'appréhender l'ambition et la complexité de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR

1.1 – Taux de reclassement du personnel militaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	57	57,5	63	64	64	64
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	59	49,3	58	55	56	57

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de « Défense Mobilité ». Il évalue la capacité de « Défense Mobilité » à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous indicateur vise à détailler le niveau de captation de Défense mobilité sur l'ensemble des départs de militaires dit « utiles » c'est-à-dire hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par Défense Mobilité y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Centre Expert de Traitement de l'Indemnisation du Chômage de Défense Mobilité et de l'infocentre lié au système d'information (SI) propre à la reconversion (ARIANE). Depuis avril 2022, cette dernière application est remplacée par pég@se et Data Lab Reconversion qui sont en cours de déploiement.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile ».

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant accédé à l'emploi dans les six mois suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par Défense mobilité / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le niveau des départs utiles 2021 a augmenté de 2 % par rapport à 2020, quelles que soient les catégories de population (OFF, SOFF, MDR). Dans ce contexte, les cibles des deux sous-indicateurs fixées au PAP 2022 demeurent ambitieuses.

Ainsi, pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense mobilité, la cible est maintenue à 63 % pour 2023 et une augmentation de ce taux est envisagée à compter de 2024. Pour atteindre ces objectifs, les principaux leviers d'action, d'ores et déjà mis en place, reposent sur :

- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certifications professionnelles, etc.) et aux priorités RH des armées ;
- le déploiement, national, du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense mobilité en fonction de leur profil ;
- la simplification des procédures et l'exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats.

Par ailleurs, compte tenu notamment des résultats de 2021, Défense mobilité prévoit que 55 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2023. La situation plus favorable du marché national de l'emploi ainsi que les mesures mises en place par Défense mobilité pour proposer une offre de formations sur des métiers porteurs, faciliter les interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se », et renforcer les débouchés vers les fonctions publiques territoriale et hospitalière devraient permettre d'atteindre cette cible pour 2023 et d'améliorer ce taux pour 2024 et 2025.

INDICATEUR

1.2 – Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	93	82	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	99	95	99	99	99	99
Armée de Terre – Militaires du rang	%	97	99	99	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	97	98	98	97	97	97
Marine – Officiers	%	97	91	93	92	95	95
Marine – Sous-officiers	%	90	89	96	85	85	85
Marine – Militaires du rang	%	89	90	94	85	85	85
Marine – Total	%	89	90	94	85	85	85
Armée de l'air - Officiers	%	96	96	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	87	89	89	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	88	91	88	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	89	90	89	89	89	89

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrats.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLESArmée de terre :

La stratégie de l'armée de terre, pour ce qui concerne la catégorie des officiers, consiste à garder dans ses rangs la majorité des officiers expérimentés et aguerris présentant un potentiel nécessaire à l'institution, dans l'optique de remonter les taux d'encadrement. Ainsi, la cible fixée en 2022 à hauteur de 95 % est reconduite pour les trois années suivantes.

S'agissant des sous-officiers, l'effet positif de la prime de lien au service (PLS) en fin de primo-contrat est avéré, et l'armée de terre mise sur le parcours sous-officier rénové (cohérence et valorisation) pour maintenir, voire renforcer la fidélisation à ce stade. La prudence reste tout de même de mise compte tenu des fluctuations constantes du contexte économique, qui impactent directement et sans préavis la fidélisation des sous-officiers. Les objectifs cible 2023-2025 sont maintenus à hauteur de 99 %.

Pour les militaires du rang, l'objectif de renouvellement de contrat pour cette catégorie de personnel est atteint, en grande partie grâce à la PLS. Cependant, les cibles de 2023 à 2025 sont revues à la baisse pour s'établir à hauteur de 97 % dans le cadre d'un rééquilibrage entre catégories d'emplois.

Marine nationale :

Pour le personnel officier, deux populations d'officiers sous contrat (OSC) sont à distinguer :

- les officiers « état-major » (OSC/EM) pour lesquels des contrats de quatre ans sont accordés. Il s'agit de jeunes diplômés directement employables pour une première expérience professionnelle et pour lesquels la fidélisation est plus difficile à obtenir. En effet, ces contrats courts permettent à certains de ces jeunes officiers de valoriser une première expérience auprès d'employeurs civils ;
- les officiers de marine et officiers spécialisés de la marine (OM/OSC, OSM/OSC) pour lesquels des contrats initiaux de huit ans sont proposés. Pour cette population, l'investissement en formation ainsi que l'expérience développée au cours du premier contrat sont autant d'atouts qui viennent garantir l'adhésion au dispositif de fidélisation.

Ainsi, le renouvellement de lien des primo-contractants OSC « long » est historiquement proche de 100 %. La filière OSC/EM « court » permet d'effectuer des ajustements pour atteindre la cible des flux entrants (recrutement) ou sortants (non renouvellement). Par conséquent, le taux d'acceptation de renouvellement de contrat d'OSC pour les primo-contractants demeure élevé.

Pour 2023, 2024 et 2025, les cibles prennent en compte à la fois les plans de recrutement à la forte hausse et la tendance à la baisse des acceptations d'intention de renouvellement de contrat (IRC) observée sur le début de l'année 2022.

Armée de l'air et de l'espace :

La forte concurrence du milieu civil liée à la reprise économique du secteur aérien est peu propice à un renouvellement optimal des premiers contrats. Néanmoins, l'armée de l'air et de l'espace maintient pour 2023 des cibles globalement stables par rapport à celles de 2022, qui s'inscrivent dans la trajectoire des résultats de 2020 et 2021.

Pour les officiers, la cible 2023 est identique à la cible 2022 et s'établit à 96 %. Pour les sous-officiers, la cible 2023 baisse de 1 point par rapport à la cible 2022 et s'élève à 88 %. Pour les militaires du rang, la cible 2023 est revue à la hausse par rapport à 2022 (+2 points) et correspond à 90 %. Ces cibles 2023 sont reconduites pour 2024 et 2025.

OBJECTIF**2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.**

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur permet également d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études d'avant-projet servant de base à ces engagements.

INDICATEUR transversal ***2.1 – Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	45	20	30	30	25	20
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	20	12	15	15	15	15

Précisions méthodologiques

Le périmètre retenu est constitué des opérations d'infrastructure individualisées dont le coût initial est supérieur à 5 M€ (coût mentionné dans le programme ou dans l'avant-projet (AVP) selon les cas), et qui ont été livrées dans l'année considérée. Chaque opération livrée compte pour un projet. Seules les opérations en dépassement sont prises en compte.

Source des données : tableaux de restitution semi-déclaratifs, réalisés sur la base d'extraction de données de l'application métier COSI du Service d'infrastructure de la défense.

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (B_{ai} - B_{pi}) / \sum B_{pi}$

B_{pi} = budget prévu initialement de l'opération

B_{ai} = budget final de l'opération

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (D_{ai} - D_{pi}) / \sum D_{pi}$

D_{pi} = durée prévue initialement de l'opération

D_{ai} = durée finale de l'opération

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les estimations de délais et de coûts des opérations d'infrastructures sont soumises à plusieurs facteurs :

- une conjoncture économique nettement inflationniste ;
- un environnement normatif en évolution permanente ;
- des évolutions des besoins exprimées en cours de projet par les bénéficiaires ;
- une instabilité de la programmation.

La cible concernant le taux d'écart calendaire reste mesurée au regard de la persistance, voire de l'augmentation, des difficultés d'approvisionnement des prestataires mais aussi de l'instabilité prévisible de la programmation pour faire face à la crise en Ukraine.

La cible en écart budgétaire est en amélioration grâce aux mesures mises en place relatives à la validation par le SID des coûts inscrits en programmation et l'instauration d'une couverture du risque à un niveau plus réaliste.

Les pistes d'amélioration pour ces deux indicateurs résident dans la capacité des armées à donner une profondeur pluriannuelle au plan de commande (permettant) ainsi au SID de stabiliser son plan de charge, et dans la poursuite du processus de standardisation des infrastructures, en vue de dégager une dynamique d'industrialisation de l'activité du SID.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Rationaliser le développement des projets informatiques**

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par la maîtrise des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	14,4	13,4	10,5	10,5	10,5	10,5
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	25,6	23,2	0,8	0,8	0,8	0,8

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC). Pour le ministère, quatre projets sont concernés : ALPHA (SI de l'achat public), SOURCE SOLDE (système de calcul de la solde des militaires), ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), SOURCE WEB (interface de saisie RH). Seuls les coûts en dépassement sont pris en compte.

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (B_{ai} - B_{pi}) / \sum B_{pi}$

B_{pi} = budget prévu initialement de l'opération

B_{ai} = budget final de l'opération

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (D_{ai} - D_{pi}) / \sum D_{pi}$

D_{pi} = durée prévue initialement de l'opération

D_{ai} = durée finale de l'opération

Source des données : Délégation des systèmes d'information, d'administration et de gestion du ministère des Armées (DéSIAG)

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Pour la prévision 2022 et la cible 2023, le périmètre de l'actualisation de l'indicateur évolue suite à la sortie du projet SOURCE SOLDE incrément 1 de la liste des projets. Ce dernier occupait une place importante dans les deux taux d'écart de l'indicateur 3.1. Son retrait replace par conséquent les taux à leur niveau nominal.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

INDICATEUR transversal ***4.1 – Efficience immobilière du site de Balard**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,56	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise du partenariat public-privé (PPP) Balard. Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Source des données : contrat du PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction de Balard (SDBA).

Mode de calcul :

- « Ratio SUN / poste de travail » : la surface utile nette (SUN) et le nombre de postes de travail sont définis dans le PPP Balard ;
- « Ratio entretien courant / surface utile brute » (SUB) et « Ratio entretien lourd / SUB » : les coûts et la SUB sont définis dans le contrat du PPP Balard.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les opérations de densification des espaces sur le site de Balard conduisent actuellement à un ratio SUN par poste de travail de 12,5 m² en moyenne. Bien que le ratio ait progressé à la hausse, la configuration de certains bâtiments anciens ne permet pas d'atteindre la norme fixée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), soit 12 m² par poste, malgré leur récente rénovation. Par conséquent, le ratio de 12,5 m² constitue un palier difficile à faire évoluer à l'avenir.

Comme le contrat de partenariat public-privé gère la totalité de l'emprise, les dépenses d'entretien courant et d'entretien lourd sont incluses. Elles sont réalisées par le prestataire de services OPALE. Il n'est cependant pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant.

INDICATEUR transversal ***4.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	122,9	120	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

De meilleures conditions tarifaires et/ou des volumes réduits permettent aux gestionnaires d'acheter davantage de produits ou simplement de reporter les moyens dégagés au bénéfice d'autres postes de dépenses.

Il convient de noter que les mesures strictement quantitatives (prix, quantités achetées) ne rendent pas compte des effets qualitatifs qui accompagnent l'organisation des achats. Ces effets peuvent être aussi bien positifs (amélioration de l'ergonomie grâce au nouveau mobilier) que négatifs (une imprimante en réseau distante implique des déplacements plus longs et une perte potentielle de productivité).

Les cibles sont déterminées par la direction des achats de l'État (DAE).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

Source des données : logiciel interministériel « Impact » (suivi par le DAE).

Mode de calcul : la méthode interministérielle de calcul des gains d'achat (validée par le comité des achats en juillet 2009) est fondée sur la comparaison entre :

- les prix ou situations « de référence » éventuellement révisés selon les termes du marché, ou prenant en compte l'évolution du marché économique si celle-ci est supérieure à 4 % en valeur absolue ;
- les prix « nouveaux ».

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel. Est ainsi calculé un « gain achat base 12 mois », comptabilisé une seule fois l'année de réalisation (= sécurisation) du projet achat.

Le mode de calcul est adapté et justifié pour les rares cas où il n'y a pas de référence historique.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La direction des achats de l'État (DAE) définit les grands axes de la politique achats, qui s'appuie sur différents leviers qu'il convient de mettre en œuvre : standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, allotissement, recours à l'innovation, etc.

Préalablement à cette politique de l'État, le ministère des Armées avait lui-même pris le soin de définir des leviers similaires, qui ont évolué en fonction des contextes et des orientations politiques. Il a également défini plus de 90 stratégies d'achats adaptées aux différents segments d'achats. Après plusieurs années de mise en œuvre, ces stratégies ont déjà produit une part très importante des effets attendus, ce qui limite le potentiel de gains ultérieurs. Depuis plusieurs années, le Ministère avait ainsi programmé puis réalisé pas moins de 120 M€ de gains achats.

Toutefois, depuis 2020, un contexte marqué par l'instabilité avait conduit le ministère à abaisser ses objectifs à 100 M€. En effet, la pandémie liée au COVID, puis, plus récemment, la crise en Ukraine incitaient à modérer les ambitions de gains à un moment où la situation économique était devenue difficile et peu prévisible. D'autant plus que les tendances inflationnistes apparues en 2021, qui se sont amplifiées en 2022, touchaient particulièrement les secteurs au sein desquels le Ministère avait pu dégager d'importantes économies.

Pour autant, le ministère a pu réaliser en 2020 et 2021 des économies d'achat supérieures à ses prévisions. Ce bon résultat est en partie lié à l'augmentation de la base de calcul, mais est surtout dû au fait que les marchés de défense ou de sécurité contribuent de plus en plus à la performance achats. Bien que ces marchés progressent modérément en nombre, les gains associés progressent de manière plus dynamique.

Par ailleurs, l'année 2022 est marquée par un changement de méthode de comptabilisation des gains achats, en accord avec la doctrine de la DAE. Cette modification de la méthode touche les projets au stade de la programmation, ainsi que les marchés lors de leur notification.

Dans ce contexte, le ministère des Armées estime réaliste de réviser l'objectif d'économies d'achats 2023 à un montant ambitieux mais accessible de 100 M€.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
	LF1 2022						
	PLF 2023						
04 – Politique immobilière	0	134 381 000	3 311 574 373	7 324 000	0	3 453 279 373	17 764 667
	0	103 791 937	602 231 204	6 417 000	0	712 440 141	16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	119 245 916	49 342 875	0	0	168 588 791	0
	0	119 221 303	42 222 595	0	0	161 443 898	0
06 – Politiques des ressources humaines	0	146 200 878	200 000	63 500	0	146 464 378	1 450 000
	0	175 561 588	0	33 000	0	175 594 588	3 650 000
06.03 – Reconversion	0	31 394 080	200 000	63 500	0	31 657 580	0
	0	34 947 000	0	33 000	0	34 980 000	0
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0	114 806 798	0	0	0	114 806 798	1 450 000
	0	140 614 588	0	0	0	140 614 588	3 650 000
08 – Politique culturelle et éducative	0	32 341 071	0	578 635	24 825 613	57 745 319	150 000
	0	36 753 001	20 048 948	633 511	0	57 435 460	150 000
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	27 259 821	0	578 635	24 825 613	52 664 069	0
	0	31 506 919	20 048 948	633 511	0	52 189 378	0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 081 250	0	0	0	5 081 250	150 000
	0	5 246 082	0	0	0	5 246 082	150 000
10 – Restructurations	0	588 444	37 193 000	6 412 481	0	44 193 925	0
	0	446 000	4 719 000	10 665 162	0	15 830 162	0
11 – Pilotage, soutien et communication	0	335 984 531	26 994 298	100 000	3 349 815	366 428 644	975 000
	0	338 954 739	19 884 012	100 000	0	358 938 751	1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	630 624 069	0	0	0	0	630 624 069	0
	655 061 685	0	0	0	0	655 061 685	0
50.01 – Renseignement extérieur	498 635 038	0	0	0	0	498 635 038	0
	516 451 365	0	0	0	0	516 451 365	0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	131 989 031	0	0	0	0	131 989 031	0
	138 610 320	0	0	0	0	138 610 320	0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	25 246 328	0	0	0	0	25 246 328	0
	27 120 250	0	0	0	0	27 120 250	0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	25 246 328	0	0	0	0	25 246 328	0
	27 120 250	0	0	0	0	27 120 250	0
52 – Relations internationales	70 924 379	0	0	0	0	70 924 379	0
	73 869 496	0	0	0	0	73 869 496	0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 761 612	0	0	0	0	6 761 612	0
	6 521 183	0	0	0	0	6 521 183	0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	64 162 767	0	0	0	0	64 162 767	0
	67 348 313	0	0	0	0	67 348 313	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0	0 0	0 0	0 0	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0
54.01 – Commandement des armées	179 250 397 192 599 095	0 0	0 0	0 0	0 0	179 250 397 192 599 095	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	241 594 588 257 848 616	0 0	0 0	0 0	0 0	241 594 588 257 848 616	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	134 298 899 140 206 785	0 0	0 0	0 0	0 0	134 298 899 140 206 785	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	144 315 846 154 015 026	0 0	0 0	0 0	0 0	144 315 846 154 015 026	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	179 416 710 187 539 973	0 0	0 0	0 0	0 0	179 416 710 187 539 973	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	517 559 777 545 297 077	0 0	0 0	0 0	0 0	517 559 777 545 297 077	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 705 170 118 2 795 364 490	0 0	0 0	0 0	0 0	2 705 170 118 2 795 364 490	271 272 954 263 215 896
58.01 – Fonction pétrolière	135 978 814 141 976 652	0 0	0 0	0 0	0 0	135 978 814 141 976 652	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	73 482 301 97 706 703	0 0	0 0	0 0	0 0	73 482 301 97 706 703	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	91 795 228 96 718 079	0 0	0 0	0 0	0 0	91 795 228 96 718 079	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0	0 0	0 0	0 0	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0
58.06 – Fonction santé	914 785 831 950 755 933	0 0	0 0	0 0	0 0	914 785 831 950 755 933	271 272 954 263 215 896
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 350 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	350 000 000 350 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 250 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	250 000 000 250 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
LFJ 2022 PLF 2023							
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	487 816 346 501 682 637	0 0	0 0	0 0	0 0	487 816 346 501 682 637	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions	298 821 452 293 130 356	0 0	0 0	0 0	0 0	298 821 452 293 130 356	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	156 042 618 162 022 178	0 0	0 0	0 0	0 0	156 042 618 162 022 178	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	133 802 356 121 237 363	0 0	0 0	0 0	0 0	133 802 356 121 237 363	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	8 976 478 9 870 815	0 0	0 0	0 0	0 0	8 976 478 9 870 815	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 989 647 40 942 394	0 0	0 0	0 0	0 0	40 989 647 40 942 394	0 0
63 – Restructurations - RH	52 544 445 52 044 355	0 0	0 0	0 0	0 0	52 544 445 52 044 355	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	27 140 099 29 025 884	0 0	0 0	0 0	0 0	27 140 099 29 025 884	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	25 404 346 23 018 471	0 0	0 0	0 0	0 0	25 404 346 23 018 471	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	391 743 719 392 896 700	0 0	0 0	0 0	0 0	391 743 719 392 896 700	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	276 573 827 277 224 939	0 0	0 0	0 0	0 0	276 573 827 277 224 939	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	65 974 016 66 601 268	0 0	0 0	0 0	0 0	65 974 016 66 601 268	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 195 876 49 070 493	0 0	0 0	0 0	0 0	49 195 876 49 070 493	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	120 341 117 118 791 578	0 0	0 0	0 0	0 0	120 341 117 118 791 578	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	41 981 256 43 495 523	0 0	0 0	0 0	0 0	41 981 256 43 495 523	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 502 829 15 773 228	0 0	0 0	0 0	0 0	15 502 829 15 773 228	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 395 045 1 398 223	0 0	0 0	0 0	0 0	1 395 045 1 398 223	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	25 083 382 26 324 072	0 0	0 0	0 0	0 0	25 083 382 26 324 072	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 554 678 88 905 288	0 0	0 0	0 0	0 0	85 554 678 88 905 288	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	31 310 161 33 226 164	0 0	0 0	0 0	0 0	31 310 161 33 226 164	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 826 723 22 308 730	0 0	0 0	0 0	0 0	21 826 723 22 308 730	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
67.03 – Direction Générale du Numérique	8 002 589 7 910 463	0 0	0 0	0 0	0 0	8 002 589 7 910 463	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	10 970 196 11 224 491	0 0	0 0	0 0	0 0	10 970 196 11 224 491	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 170 791 5 445 127	0 0	0 0	0 0	0 0	5 170 791 5 445 127	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	5 440 945 4 995 117	0 0	0 0	0 0	0 0	5 440 945 4 995 117	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	2 833 273 3 795 196	0 0	0 0	0 0	0 0	2 833 273 3 795 196	0 0
Totaux	21 222 499 951 22 416 354 127	768 741 840 774 728 568	3 425 304 546 689 105 759	14 478 616 17 848 673	28 175 428 0	25 459 200 381 23 898 037 127	292 652 621 285 635 896

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0 0	101 977 209 107 891 804	388 581 920 461 564 341	7 324 000 6 417 000	0 0	497 883 129 575 873 145	17 764 667 16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	106 805 116 111 746 012	53 468 715 38 923 135	0 0	0 0	160 273 831 150 669 147	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	147 426 877 159 012 602	200 000 0	63 500 33 000	0 0	147 690 377 159 045 602	1 450 000 3 650 000
06.03 – Reconversion	0 0	31 394 079 34 947 000	200 000 0	63 500 33 000	0 0	31 657 579 34 980 000	0 0
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0 0	116 032 798 124 065 602	0 0	0 0	0 0	116 032 798 124 065 602	1 450 000 3 650 000
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	32 062 595 36 753 001	0 30 695 132	477 958 633 511	20 994 767 0	53 535 320 68 081 644	150 000 150 000
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	27 181 345 31 506 919	0 30 695 132	477 958 633 511	20 994 767 0	48 654 070 62 835 562	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	4 881 250 5 246 082	0 0	0 0	0 0	4 881 250 5 246 082	150 000 150 000
10 – Restructurations	0 0	588 444 436 000	17 372 991 7 550 479	6 412 481 10 354 447	0 0	24 373 916 18 340 926	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	339 416 609 350 460 948	30 411 976 34 986 195	100 000 100 000	3 349 815 0	373 278 400 385 547 143	975 000 1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	630 624 069 655 061 685	0 0	0 0	0 0	0 0	630 624 069 655 061 685	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	498 635 038 516 451 365	0 0	0 0	0 0	0 0	498 635 038 516 451 365	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	131 989 031 138 610 320	0 0	0 0	0 0	0 0	131 989 031 138 610 320	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	25 246 328 27 120 250	0 0	0 0	0 0	0 0	25 246 328 27 120 250	0 0

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
LFJ 2022 PLF 2023							
51.01 – DGRIS / Administration centrale	25 246 328 27 120 250	0 0	0 0	0 0	0 0	25 246 328 27 120 250	0 0
52 – Relations internationales	70 924 379 73 869 496	0 0	0 0	0 0	0 0	70 924 379 73 869 496	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 761 612 6 521 183	0 0	0 0	0 0	0 0	6 761 612 6 521 183	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	64 162 767 67 348 313	0 0	0 0	0 0	0 0	64 162 767 67 348 313	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0	0 0	0 0	0 0	2 110 459 810 2 245 664 703	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0	0 0	0 0	0 0	1 396 436 217 1 477 506 572	0 0
54.01 – Commandement des armées	179 250 397 192 599 095	0 0	0 0	0 0	0 0	179 250 397 192 599 095	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	241 594 588 257 848 616	0 0	0 0	0 0	0 0	241 594 588 257 848 616	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	134 298 899 140 206 785	0 0	0 0	0 0	0 0	134 298 899 140 206 785	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	144 315 846 154 015 026	0 0	0 0	0 0	0 0	144 315 846 154 015 026	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	179 416 710 187 539 973	0 0	0 0	0 0	0 0	179 416 710 187 539 973	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	517 559 777 545 297 077	0 0	0 0	0 0	0 0	517 559 777 545 297 077	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 276 159 019 7 805 231 022	0 0	0 0	0 0	0 0	7 276 159 019 7 805 231 022	1 040 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 687 795 2 733 984 398	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0	0 0	0 0	0 0	2 568 999 556 2 720 662 680	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 705 170 118 2 795 364 490	0 0	0 0	0 0	0 0	2 705 170 118 2 795 364 490	271 272 954 263 215 896
58.01 – Fonction pétrolière	135 978 814 141 976 652	0 0	0 0	0 0	0 0	135 978 814 141 976 652	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	73 482 301 97 706 703	0 0	0 0	0 0	0 0	73 482 301 97 706 703	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	91 795 228 96 718 079	0 0	0 0	0 0	0 0	91 795 228 96 718 079	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0	0 0	0 0	0 0	1 489 127 944 1 508 207 123	0 0
58.06 – Fonction santé	914 785 831	0	0	0	0	914 785 831	271 272 954

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
	950 755 933	0	0	0	0	950 755 933	263 215 896
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 350 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	350 000 000 350 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 250 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	250 000 000 250 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	487 816 346 501 682 637	0 0	0 0	0 0	0 0	487 816 346 501 682 637	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions	298 821 452 293 130 356	0 0	0 0	0 0	0 0	298 821 452 293 130 356	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	156 042 618 162 022 178	0 0	0 0	0 0	0 0	156 042 618 162 022 178	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	133 802 356 121 237 363	0 0	0 0	0 0	0 0	133 802 356 121 237 363	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	8 976 478 9 870 815	0 0	0 0	0 0	0 0	8 976 478 9 870 815	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 989 647 40 942 394	0 0	0 0	0 0	0 0	40 989 647 40 942 394	0 0
63 – Restructurations - RH	52 544 445 52 044 355	0 0	0 0	0 0	0 0	52 544 445 52 044 355	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	27 140 099 29 025 884	0 0	0 0	0 0	0 0	27 140 099 29 025 884	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	25 404 346 23 018 471	0 0	0 0	0 0	0 0	25 404 346 23 018 471	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	391 743 719 392 896 700	0 0	0 0	0 0	0 0	391 743 719 392 896 700	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	276 573 827 277 224 939	0 0	0 0	0 0	0 0	276 573 827 277 224 939	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	65 974 016 66 601 268	0 0	0 0	0 0	0 0	65 974 016 66 601 268	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 195 876 49 070 493	0 0	0 0	0 0	0 0	49 195 876 49 070 493	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	120 341 117 118 791 578	0 0	0 0	0 0	0 0	120 341 117 118 791 578	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	41 981 256 43 495 523	0 0	0 0	0 0	0 0	41 981 256 43 495 523	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 502 829 15 773 228	0 0	0 0	0 0	0 0	15 502 829 15 773 228	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 395 045 1 398 223	0 0	0 0	0 0	0 0	1 395 045 1 398 223	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	25 083 382 26 324 072	0 0	0 0	0 0	0 0	25 083 382 26 324 072	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 554 678 88 905 288	0 0	0 0	0 0	0 0	85 554 678 88 905 288	0 0

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
LF1 2022 PLF 2023							
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	31 310 161 33 226 164	0 0	0 0	0 0	0 0	31 310 161 33 226 164	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 826 723 22 308 730	0 0	0 0	0 0	0 0	21 826 723 22 308 730	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	8 002 589 7 910 463	0 0	0 0	0 0	0 0	8 002 589 7 910 463	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	10 970 196 11 224 491	0 0	0 0	0 0	0 0	10 970 196 11 224 491	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 170 791 5 445 127	0 0	0 0	0 0	0 0	5 170 791 5 445 127	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	5 440 945 4 995 117	0 0	0 0	0 0	0 0	5 440 945 4 995 117	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	2 833 273 3 795 196	0 0	0 0	0 0	0 0	2 833 273 3 795 196	0 0
Totaux	21 222 499 951 22 416 354 127	728 276 850 766 300 367	490 035 602 573 719 282	14 377 939 17 537 958	24 344 582 0	22 479 534 924 23 773 911 734	292 652 621 285 635 896

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933	21 222 499 951 22 416 354 127 22 930 814 171 23 086 437 825	272 312 954 264 135 896 264 357 610 259 483 933
3 - Dépenses de fonctionnement	768 741 840 774 728 568 841 892 895 777 873 116	2 575 000 4 900 000 1 550 000 1 500 000	728 276 850 766 300 367 841 073 931 935 511 312	2 575 000 4 900 000 1 550 000 1 500 000
5 - Dépenses d'investissement	3 425 304 546 689 105 759 748 847 101 691 902 771	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000	490 035 602 573 719 282 629 674 177 700 375 189	17 764 667 16 600 000 1 050 000 1 050 000
6 - Dépenses d'intervention	14 478 616 17 848 673 19 396 046 17 921 119		14 377 939 17 537 958 19 212 218 21 369 403	
7 - Dépenses d'opérations financières	28 175 428		24 344 582	
Totaux	25 459 200 381 23 898 037 127 24 540 950 213 24 574 134 831	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933	22 479 534 924 23 773 911 734 24 420 774 497 24 743 693 729	292 652 621 285 635 896 266 957 610 262 033 933

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	21 222 499 951 22 416 354 127	272 312 954 264 135 896	21 222 499 951 22 416 354 127	272 312 954 264 135 896
21 – Rémunérations d'activité	10 811 629 847 11 409 061 990	272 312 954 264 135 896	10 811 629 847 11 409 061 990	272 312 954 264 135 896
22 – Cotisations et contributions sociales	10 110 538 114 10 663 261 396		10 110 538 114 10 663 261 396	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	300 331 990 344 030 741		300 331 990 344 030 741	
3 – Dépenses de fonctionnement	768 741 840 774 728 568	2 575 000 4 900 000	728 276 850 766 300 367	2 575 000 4 900 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	669 029 437 668 808 047	2 575 000 4 900 000	628 564 447 660 379 846	2 575 000 4 900 000
32 – Subventions pour charges de service public	99 712 403 105 920 521		99 712 403 105 920 521	
5 – Dépenses d'investissement	3 425 304 546 689 105 759	17 764 667 16 600 000	490 035 602 573 719 282	17 764 667 16 600 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 375 961 671 619 766 313	17 764 667 16 600 000	436 566 887 499 164 475	17 764 667 16 600 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	49 342 875 41 645 095		53 468 715 38 344 272	
53 – Subventions pour charges d'investissement	27 694 351		36 210 535	
6 – Dépenses d'intervention	14 478 616 17 848 673		14 377 939 17 537 958	
61 – Transferts aux ménages	206 000 220 000		195 150 220 000	
62 – Transferts aux entreprises	1 987 869 2 201 477		1 987 869 3 000 211	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	3 975 738 7 594 187		3 975 738 6 595 026	
64 – Transferts aux autres collectivités	8 309 009 7 833 009		8 219 182 7 722 721	
7 – Dépenses d'opérations financières	28 175 428		24 344 582	
72 – Dotations en fonds propres	28 175 428		24 344 582	
Totaux	25 459 200 381 23 898 037 127	292 652 621 285 635 896	22 479 534 924 23 773 911 734	292 652 621 285 635 896

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2023 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2023 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2023, le montant pris en compte dans le total 2023 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2022 ou 2021); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	3	3	3
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 240 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	3	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 66 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Total		5	6	5

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
090201	Crédit d'impôt pour les micro entreprises implantées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1647 C septies</i>	0	0	0
Total				

■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage 2021	Chiffage 2022	Chiffage 2023
090201	Crédit d'impôt pour les micro entreprises implantées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1647 C septies</i>	0	0	0
Total				

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	712 440 141	712 440 141	0	575 873 145	575 873 145
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	161 443 898	161 443 898	0	150 669 147	150 669 147
06 – Politiques des ressources humaines	0	175 594 588	175 594 588	0	159 045 602	159 045 602
06.03 – Reconversion	0	34 980 000	34 980 000	0	34 980 000	34 980 000
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0	140 614 588	140 614 588	0	124 065 602	124 065 602
08 – Politique culturelle et éducative	0	57 435 460	57 435 460	0	68 081 644	68 081 644
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	52 189 378	52 189 378	0	62 835 562	62 835 562
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 246 082	5 246 082	0	5 246 082	5 246 082
10 – Restructurations	0	15 830 162	15 830 162	0	18 340 926	18 340 926
11 – Pilotage, soutien et communication	0	358 938 751	358 938 751	0	385 547 143	385 547 143
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	655 061 685	0	655 061 685	655 061 685	0	655 061 685
50.01 – Renseignement extérieur	516 451 365	0	516 451 365	516 451 365	0	516 451 365
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	138 610 320	0	138 610 320	138 610 320	0	138 610 320
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	27 120 250	0	27 120 250	27 120 250	0	27 120 250
51.01 – DGRIS / Administration centrale	27 120 250	0	27 120 250	27 120 250	0	27 120 250
52 – Relations internationales	73 869 496	0	73 869 496	73 869 496	0	73 869 496
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 521 183	0	6 521 183	6 521 183	0	6 521 183
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 348 313	0	67 348 313	67 348 313	0	67 348 313
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 245 664 703	0	2 245 664 703	2 245 664 703	0	2 245 664 703
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	2 245 664 703	0	2 245 664 703
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572	0	1 477 506 572	1 477 506 572	0	1 477 506 572
54.01 – Commandement des armées	192 599 095	0	192 599 095	192 599 095	0	192 599 095
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616	0	257 848 616	257 848 616	0	257 848 616
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0	0	0	0	0	0

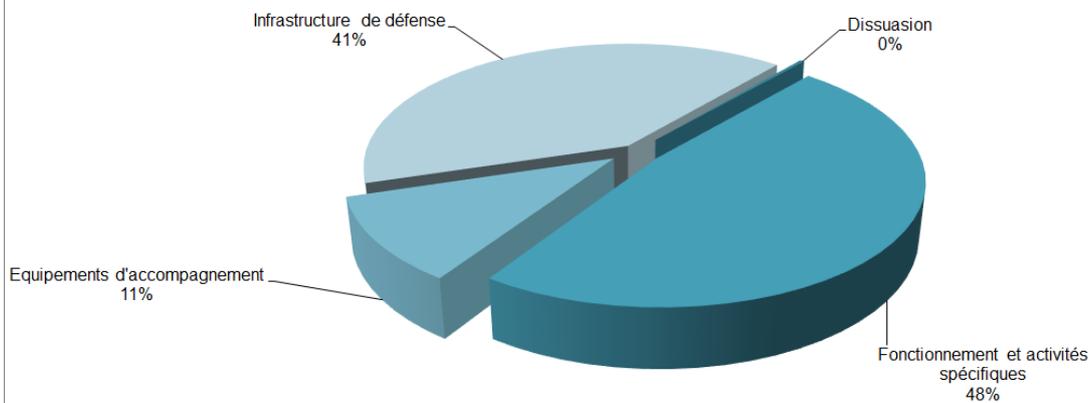
Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	140 206 785	0	140 206 785	140 206 785	0	140 206 785
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	154 015 026	0	154 015 026	154 015 026	0	154 015 026
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	187 539 973	0	187 539 973	187 539 973	0	187 539 973
54.07 – Systèmes d'information et de communication	545 297 077	0	545 297 077	545 297 077	0	545 297 077
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 805 231 022	0	7 805 231 022	7 805 231 022	0	7 805 231 022
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 805 231 022	0	7 805 231 022	7 805 231 022	0	7 805 231 022
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 733 984 398	0	2 733 984 398	2 733 984 398	0	2 733 984 398
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 733 984 398	0	2 733 984 398	2 733 984 398	0	2 733 984 398
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 720 662 680	0	2 720 662 680	2 720 662 680	0	2 720 662 680
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 720 662 680	0	2 720 662 680	2 720 662 680	0	2 720 662 680
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 795 364 490	0	2 795 364 490	2 795 364 490	0	2 795 364 490
58.01 – Fonction pétrolière	141 976 652	0	141 976 652	141 976 652	0	141 976 652
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	97 706 703	0	97 706 703	97 706 703	0	97 706 703
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	96 718 079	0	96 718 079	96 718 079	0	96 718 079
58.05 – Service du commissariat des armées	1 508 207 123	0	1 508 207 123	1 508 207 123	0	1 508 207 123
58.06 – Fonction santé	950 755 933	0	950 755 933	950 755 933	0	950 755 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000	0	350 000 000	350 000 000	0	350 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000	0	250 000 000	250 000 000	0	250 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	501 682 637	0	501 682 637	501 682 637	0	501 682 637
61 – Action sociale, chômage et pensions	293 130 356	0	293 130 356	293 130 356	0	293 130 356
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178	0	162 022 178	162 022 178	0	162 022 178
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	121 237 363	0	121 237 363	121 237 363	0	121 237 363
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	9 870 815	0	9 870 815	9 870 815	0	9 870 815
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 942 394	0	40 942 394	40 942 394	0	40 942 394
63 – Restructurations - RH	52 044 355	0	52 044 355	52 044 355	0	52 044 355
63.01 – Restructurations Personnels civils	29 025 884	0	29 025 884	29 025 884	0	29 025 884

Soutien de la politique de la défense

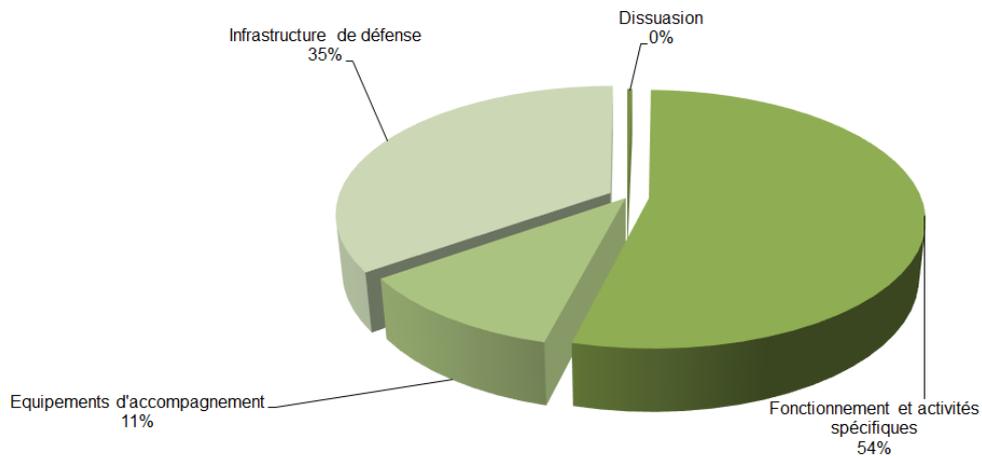
Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
63.02 – Restructurations Personnels militaires	23 018 471	0	23 018 471	23 018 471	0	23 018 471
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	392 896 700	0	392 896 700	392 896 700	0	392 896 700
64.01 – Personnel du SGA employeur	277 224 939	0	277 224 939	277 224 939	0	277 224 939
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 601 268	0	66 601 268	66 601 268	0	66 601 268
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 070 493	0	49 070 493	49 070 493	0	49 070 493
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	118 791 578	0	118 791 578	118 791 578	0	118 791 578
66 – Rayonnement et contribution extérieure	43 495 523	0	43 495 523	43 495 523	0	43 495 523
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 773 228	0	15 773 228	15 773 228	0	15 773 228
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223	0	1 398 223	1 398 223	0	1 398 223
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	26 324 072	0	26 324 072	26 324 072	0	26 324 072
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	88 905 288	0	88 905 288	88 905 288	0	88 905 288
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164	0	33 226 164	33 226 164	0	33 226 164
67.02 – Contrôle général des armées	22 308 730	0	22 308 730	22 308 730	0	22 308 730
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 910 463	0	7 910 463	7 910 463	0	7 910 463
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 224 491	0	11 224 491	11 224 491	0	11 224 491
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 445 127	0	5 445 127	5 445 127	0	5 445 127
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	4 995 117	0	4 995 117	4 995 117	0	4 995 117
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 795 196	0	3 795 196	3 795 196	0	3 795 196
Total	22 416 354 127	1 481 683 000	23 898 037 127	22 416 354 127	1 357 557 607	23 773 911 734

Répartition des crédits par OS - AE 2023



Répartition des crédits par OS - CP 2023



SYNTHESE - REPARTITION DES CRÉDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

TBF1t	Répartition des crédits par OS - AE 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Opérations stratégiques					
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	4 637 000
Fonctionnement et activités spécifiques	650 870 265	47 411 147	11 431 673	-	709 713 085
Equipements d'accompagnement	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898
Infrastructure de défense	-	599 472 017	6 417 000	-	605 889 017
Total	774 728 568	689 105 759	17 848 673	-	1 481 683 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

TBF1t	Répartition des crédits par OS - CP 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Opérations stratégiques					
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	4 637 000
Fonctionnement et activités spécifiques	649 917 355	67 963 085	11 120 958	-	729 001 398
Equipements d'accompagnement	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147
Infrastructure de défense	-	466 833 062	6 417 000	-	473 250 062
Total	766 300 367	573 719 282	17 537 958	-	1 357 557 607

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements		
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023
Dissuasion	-	4 600 000	4 637 000
Fonctionnement et activités spécifiques	1 097 309 218	698 164 331	714 613 085
Equipements d'accompagnement	124 980 010	168 161 069	161 942 315
Infrastructure de défense	820 000 990	3 393 928 471	620 234 859
Total	2 042 290 218	4 264 853 871	1 501 427 259

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Equipements d'accompagnement	1 298 171,00	-	1 298 171,00	498 417,00
Infrastructure de défense	2 874 904,05	300 000,00	3 174 904,05	300 000,00
Total	4 173 075,05	300 000,00	4 473 075,05	798 417,00

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	4 900 000	4 900 000
Infrastructure de défense	16 600 000	16 600 000
Total	21 500 000	21 500 000

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 690 063	+710 510	+2 400 573	+11 554	+11 554	+2 412 127	+2 412 127
Capacité de captation à distance	310 ►	+1 093 520	+552 377	+1 645 897			+1 645 897	+1 645 897
Capacité de captation à distance	152 ►	+367 452	+44 022	+411 474			+411 474	+411 474
Renforcement du SGGN chargé de la politique partenariale concernant les réserves	176 ►	+64 842	+29 645	+94 487			+94 487	+94 487
Transfert de la masse salariale vers le P212 HT2 - mise en œuvre de la NPRM	212 ►				+11 554	+11 554	+11 554	+11 554
Rétro-transfert service facturier SDPAMG / DGFIP - ACSI	156 ►	+164 249	+84 466	+248 715			+248 715	+248 715
Transferts sortants		-4 740 139	-3 226 095	-7 966 234	-15 700	-15 700	-7 981 934	-7 981 934
Transfert d'un emploi de catégorie A au SGAE	► 129	-64 842	-29 645	-94 487			-94 487	-94 487
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	► 178	-160 884	-20 667	-181 551			-181 551	-181 551
Adossement M-53 au SIAé	► 178	-2 853 438	-2 289 912	-5 143 350			-5 143 350	-5 143 350
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	► 178	-531 803	-385 041	-916 844			-916 844	-916 844
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	► 178	-588 911	-341 835	-930 746			-930 746	-930 746
Agence nationale des données voyage (ANDV)	► 176	-39 358	-31 585	-70 943	-2 500	-2 500	-73 443	-73 443
Agence nationale des données voyage (ANDV)	► 176	-266 723	-127 410	-394 133	-13 200	-13 200	-407 333	-407 333
Transfert de la masse salariale vers le P178 - mise en œuvre de la NPRM	► 178	-217 443		-217 443			-217 443	-217 443
Transfert de la masse salariale vers le P212 HT2 - mise en œuvre de la NPRM	► 212	-11 554		-11 554			-11 554	-11 554
Transfert de la masse salariale vers le P144 - mise en œuvre de la NPRM	► 144	-5 183		-5 183			-5 183	-5 183

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+31,00	
Capacité de captation à distance	310 ►	+20,00	
Capacité de captation à distance	152 ►	+5,00	
Renforcement du SGGN chargé de la politique partenariale concernant les réserves	176 ►	+1,00	
Rétro-transfert service facturier SDPAMG / DGFIP - ACSI	156 ►	+5,00	
Transferts sortants		-91,00	
Réduction d'effectifs au sein du DCB du ministère des armées	► 218	-1,00	
Transfert d'un emploi de catégorie A au SGAE	► 129	-1,00	
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	► 178	-3,00	
EAE - Régulation technique à la suite d'un départ ouvrier d'Etat mis à disposition	► 178	-1,00	
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	► 178	-11,00	

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	▶ 178	-10,00	
Effectifs complémentaires CEA/DAM	▶ 146	-57,00	
Agence nationale des données voyage (ANDV)	▶ 176	-1,00	
Agence nationale des données voyage (ANDV)	▶ 176	-6,00	

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - NPRM - Fiscalisation de l'IGAR	+11 875 000		+11 875 000			+11 875 000	+11 875 000
Mesures sortantes							

Mesure périmètre NPRM (nouvelle politique de rémunération des militaires) :

Dans le cadre de la 3^e marche de la NPRM, une partie de l'actuelle indemnité pour charge militaire (ICM) sera fondue dans l'indemnité de garnison (IGAR). Cette dernière sera fiscalisée, et générera un surcroît d'imposition pour les militaires, et de recettes fiscales pour l'État (estimé à 37 M€). Par ailleurs, cette fiscalisation, à périmètre constant, générera par ailleurs une baisse (estimée à 10,5 M€), pour les militaires concernés, des prestations sociales dont ils bénéficient aujourd'hui. Afin de compenser les effets de cette fiscalisation de l'IGAR, une mesure de périmètre d'un montant équivalent est mise en place (47,5 M€ en année pleine). Cette mesure de périmètre (effet année courante) s'élève à 11,9 M€ au profit du P212 en 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1087 - Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 864,60	0,00	+21,00	+7,21	+339,72	+107,15	+232,57	15 232,53
1088 - Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 499,92	0,00	-64,00	+0,59	+484,22	+222,72	+261,50	14 920,73
1089 - Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	20 769,15	0,00	+4,00	+16,86	+276,78	+348,42	-71,64	21 066,79
1090 - Ouvriers de l'Etat	11 726,54	0,00	-4,00	+0,26	-802,04	-368,26	-433,78	10 920,76
1091 - Officiers	34 561,63	0,00	-12,00	-12,17	+661,80	+410,56	+251,24	35 199,26
1092 - Sous-officiers	92 882,60	0,00	-3,00	-26,80	+691,32	+570,75	+120,57	93 544,12
1093 - Militaires du rang	79 363,49	0,00	-2,00	+66,62	-530,81	-561,04	+30,23	78 897,30
1094 - Volontaires	1 556,91	0,00	0,00	+4,21	+79,90	+19,52	+60,38	1 641,02
1095 - Volontaires stagiaires du SMV	1 147,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147,20
Total	271 372,04	0,00	-60,00	+56,78	+1 200,89	+749,82	+451,07	272 569,71

À partir de 2022 et conformément à l'amendement N° II-3512 déposé par le gouvernement et adopté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2022, les apprentis n'entrent plus dans le décompte des plafonds d'emplois des ministères. Par conséquent, le PMEA 2022 a été réduit de 2 200 ETPT par rapport au PMEA présenté dans le projet annuel de performance 2022.

Élaboré à partir du PMEA 2022 tel qu'inscrit en LFI 2022, le PMEA 2023 s'élève à 272 570 ETPT, soit une hausse de 1 198 ETPT par rapport à 2022.

Il intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert de -60 ETPT ;
- un impact des schémas d'emplois de +1 201 ETPT, qui se décompose en un EAP 2022 sur 2023 de +750 ETPT (découlant de la différence entre le schéma d'emplois 2022 en ETP et l'impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022 calculé à partir de mois moyens arrondis) et un EAC 2023 de +451 ETPT (calculé à partir des mois moyens arrondis des flux d'entrées et de sorties prévus en 2023) ;
- des corrections techniques à hauteur de +57 ETPT, correspondant à :
 - -18 ETPT sur l'EAC 2023, en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir de mois moyens arrondis (+451 ETPT) et celui sans arrondis (+433 ETPT) ;
 - +75 ETPT sur l'EAP 2022 sur 2023, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis (+750 ETPT) et celle sans arrondis (+825 ETPT).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT		
	Plafond d'emplois 2023	dont SIAé	dont Présidence de la République
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 232,53	670,79	2,02
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 920,73	881,11	0,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	21 066,79	201,65	16,89
Ouvriers de l'État	10 920,76	2 231,52	3,19
Officiers	35 199,26	105,08	17,00
Sous-officiers	93 544,12	677,17	37,02
Militaires du rang	78 897,30	54,00	6,39
Volontaires	1 641,02	0,00	0,00
Volontaires stagiaires du SMV	1 147,20	0,00	0,00
TOTAL	272 569,71	4 821,32	82,51

REPARTITION DU PMEA PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnels militaires de l'armée de terre	116 370,25
Personnels militaires de l'armée de l'air	41 148,59
Personnels militaires de la marine	36 952,86
Personnels militaires du Service du commissariat des Armées (SCA)	2 076,83
Personnels militaires du Service de l'énergie opérationnelle (SEO)	1 386,76
Personnels du Service de santé des Armées (SSA)	9 903,05
Personnels de la Direction générale de l'armement (DGA)	6 514,93
Personnels ingénieurs de l'infrastructure	683,54
Autres personnels militaires (CGA, APM, gendarmes non spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	551,34
Personnels civils de la défense (Hors personnels civils paramédicaux rattachés au Service de santé des Armées (SSA), hors ingénieurs, cadres et techniciens (ICT/TCT) rattachés à la Direction générale de l'armement (DGA), hors aumôniers rattachés au Service du commissariat des Armées (SCA) et hors personnel civil de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE))	51 268,64
Personnels de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)	5 712,92
TOTAL	272 569,71

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 726,93	371,00	6,00	2 521,93	1 767,00	7,10	+795,00
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 668,45	437,00	6,50	2 410,85	1 539,00	7,20	+742,40
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 942,48	560,00	6,30	2 946,08	1 940,00	6,60	+3,60
Ouvriers de l'Etat	1 301,15	824,00	6,40	583,15	366,00	7,20	-718,00
Officiers	2 791,00	895,00	7,50	3 401,00	1 637,00	7,60	+610,00
Sous-officiers	9 088,00	3 974,00	6,60	9 935,00	5 203,00	7,00	+847,00
Militaires du rang	18 105,00	1 092,00	6,70	17 337,00	16 181,00	6,40	-768,00
Volontaires	1 225,00	0,00	6,70	1 260,00	1 026,00	6,30	+35,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	38 848,01	8 153,00		40 395,01	29 659,00		+1 547,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2023 à 1547 ETPE, dont 45 au titre du SIAé et 2 au profit du délégué ministériel à l'encadrement supérieur (DES). Hors SIAé et DES, le schéma d'emplois de 1500 ETPE répond aux évolutions prioritaires des armées, notamment en matière de renseignement et de cyberdéfense, d'action dans l'espace numérique, de renforcement des unités opérationnelles des forces armées, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer la résilience en matière de protection et de prévention, tout en poursuivant l'accompagnement de la transformation du ministère.

Les schémas d'emplois positifs pour les catégories A et B ainsi que pour les officiers et sous-officiers s'expliquent par le fait que la nature des engagements opérationnels, la transformation et la modernisation du ministère, de même que la technicité croissante des systèmes d'armes exigent des compétences de haut niveau.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	15 034,78	15 245,72	0,00	0,00	3,18	+67,17	+41,94	+25,23
Opérateurs	48,00	38,00	-4,00	0,00	-6,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	11 954,30	11 910,50	0,00	0,00	2,48	+52,47	+32,76	+19,71
Autres	244 334,96	245 375,49	-56,00	0,00	57,12	+1 081,25	+675,12	+406,13
Total	271 372,04	272 569,71	-60,00	0,00	56,78	+1 200,89	+749,82	+451,07

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+88,00	15 267,00
Opérateurs	0,00	38,00
Services à l'étranger	+68,00	11 929,00
Autres	+1 391,00	245 694,00
Total	+1 547,00	272 928,00

Les périmètres d'administration centrale (définis par le décret modifié n° 2000-1178 du 4 décembre 2000) et de l'étranger (personnel permanent à l'étranger - attachés de défense et unités pré-positionnées) du ministère des Armées ne correspondent ni à un budget opérationnel de programme (BOP), ni à une action/sous action. Dès lors, la détermination du plafond d'emplois par service ne revêt qu'une valeur indicative.

Par ailleurs, le ministère des Armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs relevant des services hors « administration centrale » et « étranger » sont donc comptabilisés dans la catégorie « autres ». Les effectifs ventilés ci-dessus constituent une estimation du volume des effectifs (en équivalents temps plein) présents au 31 décembre 2023.

Les emplois T2 mis à disposition des opérateurs de l'État, qui couvrent des cas particuliers circonstanciés, ne concourent pas au schéma d'emplois du ministère. Les évolutions de participation, hors cas particulier des transferts, sont donc traitées en correction technique entre le périmètre « MAD opérateur » et le périmètre « autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 333,31
50.01 – Renseignement extérieur	5 723,33
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 609,98
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	258,98
51.01 – DGRIS / Administration centrale	258,98
52 – Relations internationales	367,12
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	49,21
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	317,91
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 217,49
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 217,49

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	ETPT
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	15 541,82
54.01 – Commandement des armées	1 706,09
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 195,34
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 563,78
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	827,75
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 118,03
54.07 – Systèmes d'information et de communication	7 130,83
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	106 379,46
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	106 379,46
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	34 571,06
56.01 – Ressources humaines des forces navales	34 571,06
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	38 960,72
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 139,40
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 821,32
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	41 723,08
58.01 – Fonction pétrolière	2 033,71
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	672,52
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 347,87
58.05 – Service du commissariat des armées	22 747,87
58.06 – Fonction santé	14 921,11
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 713,58
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	612,29
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 231,55
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 583,83
64.07 – Personnel de l'action sociale	1 003,31
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	644,41
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	2 780,15
66 – Rayonnement et contribution extérieure	964,96

Action / Sous-action	ETPT
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PME A Mindef	313,87
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PME A Mindef	295,30
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PME A Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	82,51
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	273,28
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	914,14
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	351,01
67.02 – Contrôle général des armées	170,60
67.03 – Direction Générale du Numérique	62,46
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	115,18
67.05 – Gendarmerie de la Sûreté de l'Armement Nucléaire	54,87
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	132,39
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	27,63
Total	272 569,71

La répartition définitive des effectifs par armées, directions et services n'est arrêtée par gestionnaires de personnel et employeurs qu'après la publication du PLF. Pour cette raison, la répartition du plafond d'emplois par actions et sous actions est donnée à titre indicatif.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 420,00	30,62	17,07

L'objectif d'accueil d'apprentis du ministère des Armées est fixé pour l'année scolaire 2022-2023 à 2420.

Les dépenses de Titre 2 et Hors Titre 2 présentées concernent l'année 2023.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

INDICATEUR D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Efficienc e RH (gérants/gérés)	%	2,69	2,67	2,67	2,66	2,65	2,66

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Précisions méthodologiques

L'indicateur d'efficience RH réalisé en 2021 n'a pas pu être obtenu tandis que les indicateurs d'efficience RH prévus en 2022 et visés en 2023 n'ont pas pu être mis à jour. C'est pourquoi les indicateurs présentés ci-dessus sont identiques à ceux figurant dans le PAP 2022.

Source des données : les directions des ressources humaines des armées et services.

Mode de calcul : le périmètre du ratio présenté, communément appelé « ratio gérants/gérés », est ministériel. Il couvre la gestion du personnel civil et militaire. Il s'agit du rapport entre les effectifs chargés de gérer les ressources humaines (fonction RH), déclarés en organisation au titre des projets « GRH » et « Recrutement hors orientation », et l'ensemble des effectifs du ministère. Il est calculé selon le périmètre suivant :

- les effectifs gérés en ressources humaines correspondent à l'effectif réalisé prévisionnel (ERP) à la fin de l'année considérée sur le périmètre du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA), complété des personnels civils et militaires hors PMEA, des généraux en 2^e section et de la réserve opérationnelle (ces sous-populations nécessitent une gestion RH spécifique). L'unité retenue est l'effectif équivalent temps plein emploi (ETPE) ;
- les effectifs des gérants comprennent les gestionnaires de la famille professionnelle GRH, identifiés selon la filière professionnelle à laquelle ils appartiennent, cette approche métier étant croisée avec le périmètre organique (les armées, directions et services). Il s'agit ainsi des effectifs gérants au titre des activités suivantes : recruter, administrer, former, politique RH, pilotage RH, statuts-règlementation et système d'information RH. En revanche, ne sont pas inclus dans le périmètre les gestionnaires de ressources humaines exerçant leur métier dans les domaines suivants : écoles, orientation/information, reconversion, liquidation de la paie et pension. En effet, la longueur et la spécificité des formations dispensées par les écoles de la défense, le caractère particulier du dispositif de reconversion ainsi que de la filière paye des militaires conduisent à exclure ces fonctions du périmètre de l'indicateur. L'unité retenue est l'ETPE.

Justification des prévisions et de la cible

L'évolution modérée du ratio entre la prévision actualisée pour 2021 (2,66 %) et la prévision établie pour 2022 (2,65 %) s'explique principalement par une augmentation maîtrisée du nombre de personnels gérés conjuguée à une stabilisation du nombre de " gérants ".

Il s'agit de poursuivre l'effort de rationalisation engagé par le ministère des Armées sur le périmètre des personnels gestionnaires RH (gérants), au profit de recrutements axés principalement sur les spécialités en tension (enseignement, cyber sécurité système d'information, maintien en condition opérationnelle aéronautique, santé, etc.).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	10 811 629 847	11 409 061 990
Cotisations et contributions sociales	10 110 538 114	10 663 261 396
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 652 799 249	9 178 093 336
– Civils (y.c. ATI)	776 530 905	838 784 966
– Militaires	6 646 893 081	7 036 984 318
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 229 375 263	1 302 324 052
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	1 457 738 865	1 485 168 060
Prestations sociales et allocations diverses	300 331 990	344 030 741
Total en titre 2	21 222 499 951	22 416 354 127
Total en titre 2 hors CAS Pensions	12 569 700 702	13 238 260 791
FDC et ADP prévus en titre 2	272 312 954	264 135 896

L'estimation de dépenses 2023 relatives aux « prestations sociales et allocations diverses » comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (137,75 M€), pour un effectif prévisionnel de 13 030 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPERATION STRATEGIQUE (OS)	OPERATION PROGRAMMEE (OP)	OPERATION BUDGETAIRE (OB)	LFI 2022	PAP 2023	
Masse salariale socle - hors CAS pensions	Socle - personnels civils		2 869 774 052	3 074 959 407	
	Socle - personnels militaires		8 614 963 591	9 036 249 923	
Total Masse salariale socle - hors CAS pensions			11 484 737 643	12 111 209 329	
MISSINT			100 000 000	100 000 000	
Masse salariale hors socle - hors CAS pensions	Dépenses de non activité		125 578 751	125 603 545	
	Dépenses de réservistes		176 864 487	184 959 999	
	Restructurations et autres rémunérations (hors chômage)	Autres rémunérations		58 642 180	53 705 472
		Dépenses de restructurations liées au PAR		43 123 279	45 152 533
	Prestations sociales et allocations diverses	Allocations chômage		152 200 000	138 000 000
		Autres prestations sociales (cotisations sociales amiante incluses)		178 554 363	229 629 912
	Autres dépenses hors socle - DAD		0	0	
OPEX			250 000 000	250 000 000	
Total Masse salariale hors socle - hors CAS pensions			1 084 963 059	1 127 051 461	
Masse salariale - CAS pensions	CAS pensions - personnels civils		2 005 906 168	2 141 109 019	
		CAS pensions militaire - socle	6 448 615 562	6 831 966 866	
	CAS pensions - personnels militaires	CAS pensions militaire - hors socle	67 359 432	141 212 836	
		CAS pensions militaire - hors socle (BMPM)	130 918 087	63 804 615	
Total Masse salariale - CAS pensions			8 652 799 249	9 178 093 336	
TOTAL			21 222 499 951	22 416 354 127	

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2022 retraitée	12 696,85
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	13 080,46
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022-2023	-3,05
Débasage de dépenses au profil atypique :	-380,56
– GIPA	-0,42
– Indemnisation des jours de CET	-8,03
– Mesures de restructurations	-43,59
– Autres	-328,51
Impact du schéma d'emplois	67,62
EAP schéma d'emplois 2022	84,57
Schéma d'emplois 2023	-16,95
Mesures catégorielles	177,72
Mesures générales	197,38
Rebasage de la GIPA	0,42
Variation du point de la fonction publique	178,49
Mesures bas salaires	18,46
GVT solde	0,76

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

GVT positif	193,97
GVT négatif	-193,20
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	79,39
Indemnisation des jours de CET	8,51
Mesures de restructurations	45,15
Autres	25,74
Autres variations des dépenses de personnel	18,54
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-13,32
Autres	31,86
Total	13 238,26

Le solde d'exécution 2022 retraitée inclut notamment, dans la ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique », les dépenses d'OPEX (-262,5 M€) et MISSINT (-80,4 M€), les fonds de concours et attributions de produits (-264,1 M€).

La prévision d'exécution 2022 est retraitée des mesures de restructuration dites « plan d'accompagnement aux transformations » (PAT) pour -43,6 M€.

L'impact du schéma d'emplois se décompose en une extension en année pleine 2022 sur 2023 (+84,6 M€), et en un effet année courante 2023 (-16,9 M€).

S'agissant des mesures générales, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,4 M€ au bénéfice de 2 000 agents, ainsi que 178,5 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et 18,5 M€ au bénéfice de 98 000 agents au titre de la hausse du SMIC au 1^{er} mai 2022.

Le GVT solde programmé pour 2023 s'élève à 0,8 M€, soit +194 M€ au titre du GVT positif (1,4 % de la masse salariale) et -193,2 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale).

Le GVT solde n'intègre qu'une partie de la revalorisation des agents civils sous contrat, à savoir celle qui correspond à une évolution normale de la rémunération de ces personnels (en l'absence d'échelle indiciaire comparable à celle des fonctionnaires), différente de celle visant à porter des besoins d'attractivité et de fidélisation spécifiques.

Le rebasage de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'effectue pour 2023 en miroir des retraitements effectués sur l'exécution prévisionnelle 2022, actualisé des prévisions 2023, soit +8,5 M€ au titre de l'abondement des comptes épargne temps (CET) et +45,2 M€ de mesures d'accompagnement des restructurations.

Les « autres variations de dépenses de personnel » s'expliquent notamment par l'augmentation des dépenses de rémunération liées au personnel affecté à l'outre-mer et à l'étranger (+2,5 M€), le recours accru aux apprentis (+1,6 M€), la hausse des indemnités opérationnelles (+7,6 M€) et de la réserve opérationnelle (+6,4 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	53 233	63 954	57 786	45 807	55 379	50 609
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	39 097	44 486	41 563	33 861	39 368	36 859
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	29 663	32 585	28 594	25 289	28 681	24 728
Ouvriers de l'Etat	37 144	47 531	47 468	31 744	40 642	41 010
Officiers	42 592	76 645	75 177	38 410	70 033	68 347
Sous-officiers	29 040	42 870	39 828	25 680	38 742	35 772
Militaires du rang	24 395	31 175	27 476	21 409	27 809	24 318
Volontaires	13 338	14 686	14 115	11 806	13 009	12 596
Volontaires stagiaires du SMV	4 448	4 448	4 448	4 156	4 156	4 156

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête (per capita). Ces coûts estimés sont réalisés à partir des derniers coûts moyens constatés auxquels sont appliqués les taux du GVT positif.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 839 419	5 875 958
Augmentation de l'IFSE des ingénieurs civils divisionnaires de la défense (ICDD) historiques, ICDD échelon 6 à 8 de 1000€		PC	PC	07-2022	6	320 000	640 000
Fin de délai de carence de deux ans du PACS outre-mer et étranger	248	PM	PM	07-2022	6	304 193	608 386
Mise en conformité réglementaire suite à réorganisation d'unités ouvrant droit à l'indemnité pour services aériens des troupes aéroportées (ISATAP)	13	PM	PM	09-2022	8	93 333	140 000
Mise en œuvre d'une majoration de traitement indiciaire au profit de la médecine des forces (10 points) - personnel civil	55	PC	PC	04-2022	3	18 402	73 608
Mise en œuvre d'une majoration de traitement indiciaire au profit de la médecine des forces (10 points) - personnel militaire	1 298	PM	PM	04-2022	3	205 991	823 964
Prime de rendement des ouvriers d'état 2e palier (passage de 16,5 % à 17 %)		PC	PC	04-2022	3	660 000	2 640 000
Prime des APRSeurs (maintenance aéronefs)	493	PC	PC	04-2022	3	187 500	750 000
Revalorisation de la prime Rade et Ile Longue de 25%	321	PC	PC	04-2022	3	50 000	200 000
Mesures statutaires						35 326 127	64 135 831
Création du statut d'emploi de directeur territorial du ministère des Armées	74	PC	PC	01-2023	12	124 986	124 986
DGA - Création d'un échelon spécial au grade d'Ingénieur en chef de l'armement à l'indice HEB bis	60	PM	PM	01-2023	12	94 000	94 000
DGSE - GRAF des administrateurs généraux	10	PC	PC	01-2023	12	4 660	4 660

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur - Gendarmes adjoint volontaires	1 719	GEND	GAV	01-2023	12	1 292 777	1 292 777
Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur - Sous-officiers	1 633	GEND	SOFF	07-2023	6	409 704	819 408
Mesures en faveur des catégories B et sous-officiers		PM/PC	PM/PC	09-2023	4	14 200 000	42 600 000
Revalorisation des contractuels		PC	PC	01-2023	12	19 200 000	19 200 000
Mesures indemnitaires						140 550 327	446 210 886
Allocation forfaitaire des maîtres d'apprentissage	220	PM/PC	PM/PC	01-2023	12	100 887	100 887
Augmentation de l'IFSE des attachés d'administration et des ingénieurs civils de la défense, et augmentation du CIA des catégories A et B	640	PC	PC	01-2023	12	1 570 045	1 570 045
CIA DGSE		PC	PC	01-2023	12	800 000	800 000
Clause de revoyure du RIFSEEP		PC	PC	01-2023	12	100 000	100 000
DGA - Revalorisation de l'indemnité des CAER (contrôleurs aérien essais-réception)	65	PC	PC	01-2023	12	22 000	22 000
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (20 points) - personnel civil	99	PC	PC	07-2023	6	65 275	130 550
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (20 points) - personnel militaire	265	PM	PM	07-2023	6	174 725	349 450
Gratification de représentants des associations au CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire)	3	PM	PM	01-2023	12	7 560	7 560
Indemnité d'installation en métropole	925	PM	PM	01-2023	12	9 736 968	9 736 968
Maintien à taux plein de l'indemnité de résidence à l'étranger pendant les congés de maladie passés sur le territoire national	29	PM	PM	07-2023	6	60 909	121 818
Nouvelle politique de rémunération des militaires (suite de la deuxième marche 2022)		PM	PM	01-2023	12	20 218 328	20 218 328
Nouvelle politique de rémunération des militaires (troisième marche 2023)		PM	PM	10-2023	3	101 306 050	405 224 200
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (10 points) - personnel civil	55	PC	PC	07-2023	6	18 529	37 058
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (10 points) - personnel militaire	1 304	PM	PM	07-2023	6	431 471	862 942
Prime attractivité territoriale pour les HIA Bégyn et Percy	250	PC	PC	01-2023	12	184 000	184 000
Prime de lien au service		PM	PM	01-2023	12	4 607 080	4 607 080
Prime de qualification «socle» (NQ1) uniformisées, quelle que soit la spécialité du praticien - extension aux capitaines	157	PM	PM	07-2023	6	914 000	1 828 000
Transposer aux IA et IBO MITHA la mesure accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)	330	PM	PM	04-2023	9	226 327	301 769
Transposer aux IA et IBO civils la mesure accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)	9	PC	PC	04-2023	9	6 173	8 231
Total						177 715 873	516 222 675

Le plan catégoriel et les mesures en faveur du personnel contractuel civil, programmés pour 2023, représentent un montant de 177,7 M€, réparti de la manière suivante :

- 16,9 M€ en faveur du personnel militaire, hors nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) ;
- 121,5 M€ en faveur du personnel militaire (NPRM), dont 20,2 M€ au titre de la poursuite de la mise en œuvre de la marche 2022 ;
- 23,3 M€ en faveur du personnel civil (dont 19,2 M€ au bénéfice de la politique de rémunération des contractuels) ;
- 1,7 M€ en faveur des gendarmes spécialisés employés par le ministère des Armées au titre de l'application des dispositions du protocole afférent à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) ;
- 14,3 M€ en faveur du personnel civil et du personnel militaire (revalorisation des grilles des catégories B et des sous-officiers en application de la décision du rendez-vous salarial 2022, création d'une allocation forfaitaire des maîtres d'apprentissage).

Ce plan, hors NPRM et hors politique de rémunération des contractuels, se compose, d'une part, à 5 % d'effets extension en année pleine de mesures adoptées en 2022 et, d'autre part, à 95 % de mesures nouvelles et de mesures interministérielles mises en application en 2023.

Les mesures nouvelles en 2023 concernent notamment :

- l'attribution de la prime de qualification « certifié » aux praticiens des armées à hauteur de 0,9 M€ ;
- la revalorisation de la majoration de traitement indiciaire (MTI) au profit de la médecine des forces (+10 points d'indice) et son extension à de nouvelles structures (20 points) pour un montant de 0,7 M€ ;
- la transposition aux infirmiers anesthésistes et aux infirmiers de bloc opératoire militaires et civils de la mesure accordant une nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux corps homologues de la fonction publique hospitalière (0,2 M€) ;
- l'augmentation de l'IFSE des attachés d'administration et des ingénieurs civils de la défense, et l'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA) des catégories A et B pour un montant de 1,6 M€ ;
- la mise en œuvre de la hausse du CIA de la DGSE à hauteur de 0,8 M€ ;
- la création du statut d'emploi de directeur territorial du ministère des Armées pour 0,1 M€ ;
- des revalorisations à hauteur de 19,2 M€ pour les agents contractuels (dont 9,4 M€ au titre de la transposition des nouvelles grilles indiciaires de la direction interministérielle du numérique).

Dans le cadre de la NPRM, qui concerne l'ensemble des personnels sous statut militaire, 101,3 M€ de mesures nouvelles entreront en vigueur en 2023 (« troisième marche »).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	4 913 043	6 780 000		6 780 000
Logement	373 513	5 905 000		5 905 000
Famille, vacances	373 513	59 824 592		59 824 592
Mutuelles, associations	273 990	2 723 784		2 723 784
Prévention / secours	373 513	5 819 937		5 819 937
Autres	373 513	16 742 094		16 742 094
Total		97 795 407		97 795 407

L'agrégat « Autres » recouvre principalement les actions sociales communautaires et culturelles (9,1 M€), le soutien aux structures défense et IGESA (2 M€), les crédits de fonctionnement courant du personnel du réseau social (1 M€), l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (0,8 M€), les aménagements de postes de travail au profit des agents en situation de handicap (0,9 M€), les « bourses éducation nationale » accordées aux élèves des lycées militaires dans le cadre de la convention liant l'éducation nationale au ministère des armées (0,6 M€), les chèques sociaux (0,3 M€) ou encore les actions collectives (0,2 M€).

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Sont présentés, au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du TOP 50 interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Six projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2023 : ARCHIPEL NG, EUREKA, SI ROC, SOURCE-SOLDE Incrément 2-NPRM, SOURCE-WEB et SPARTA.

ARCHIPEL NG

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ARCHIPEL s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'archivage devant permettre une gestion organisée et efficace de l'archivage des informations par les entités du ministère des Armées.

Le projet s'appuiera sur la brique interministérielle VITAM. Les besoins spécifiques de protection du secret de la défense nationale seront pris en compte.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,10	4,10	1,90	2,20	1,00	1,50	1,00	1,00	0,40	0,60	9,40	9,40
Titre 2	4,00	4,00	0,40	0,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	4,90	4,90
Total	9,10	8,10	2,30	2,60	1,20	1,70	1,20	1,20	0,50	0,70	14,30	14,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,30	14,30	0,00
Durée totale en mois	81	98	+20,99

Commentaires

Le projet a été lancé en avril 2015. La fin du projet, qui correspond à la dernière livraison de jalon de la solution, est estimée à mai 2023, soit une prolongation de 17 mois sur la durée du projet (de 81 mois constatés en novembre 2019 à 98 mois relevés en juin 2021). Cette prolongation s'explique par le report de la recette des premiers livrables et par le

réajustement du planning opérationnel, en raison de la période de confinement due au COVID-19. La durée de référence est de 8 ans et 2 mois.

Le surcoût lié au développement prévu au PAP 2022 (coût total du projet estimé à 15,2 M€) ne s'étant pas réalisé, le projet est revenu à son coût initial (14,3 M€). Il ne présente donc pas de dérive de coût.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	3,30	3,30	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	0,40	0,40	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	7	7	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	57,80	57,80	0,00
Délai de retour en années	12	14	+14,47

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet ARCHIPEL au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (3,3 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond aux prévisions d'économies (notamment liées aux kilomètres d'archives économisés), légèrement minorées du coût de fonctionnement du futur SI, supérieur au coût du SI historique.

Le gain moyen annuel T2 (6,7 ETP) correspond à la charge de travail économisée. Il est estimé à 0,4 M€ par an à partir de 2030, dans l'hypothèse du déploiement de la solution et d'une réduction des travaux de manutention d'archivage papier et de ressaisie.

Le gain total (+57,8 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 20 ans.

■ EURÊKA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet EUREKA s'inscrit dans le cadre général de la transformation numérique du ministère des Armées, en particulier pour digitaliser et unifier l'appel au soutien.

Son objectif est de permettre le développement d'un système d'information accessible depuis Internet, mais aussi depuis l'intranet du ministère des Armées, et d'en assurer la maintenance applicative.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les agents

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,00	4,00	4,20	3,30	2,90	2,70	0,70	2,30	0,40	0,90	13,20	13,20
Titre 2	4,20	4,20	1,10	1,10	0,70	0,70	0,50	0,50	0,30	0,30	6,80	6,80
Total	9,20	8,20	5,30	4,40	3,60	3,40	1,20	2,80	0,70	1,20	20,00	20,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,10	20,00	+24,22
Durée totale en mois	70	59	-15,71

Commentaires

Le projet a été lancé en novembre 2017. La fin du projet, correspondant à la dernière livraison du module de la solution, est estimé à octobre 2022, soit une durée de référence de 4 ans et 11 mois. Le gain estimé de 11 mois sur la durée du projet est dû à la bonne implémentation des interfaces de programmation successifs et aux retours positifs des utilisateurs. Les prévisions calendaires initiales de réalisation de la tierce maintenance applicative (TMA) et de la maintenance corrective ont de ce fait été revues à la baisse.

Le projet présente en revanche une augmentation du devis initial (de 16,1 M€ à 20 M€) en raison du surcoût des interfaces de programmation d'application et de développements complémentaires rendus nécessaires pour compenser le retard de la passerelle permettant le transfert de fichiers entre internet et l'intranet (pour l'intégration d'un gestionnaire de relation usager et de la fonction Chatbot).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,30	-0,20	-33,33
Gain annuel en M€ en titre 2	6,30	6,30	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	105	105	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	96,20	97,40	+1,25
Délai de retour en années	7	8	+14,29

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet EUREKA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation d'un moindre gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (-0,2 M€) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un nouveau système d'information digitalisé et numérique incluant toutes les prestations de service offertes sur le périmètre des bases de défense en France et à l'étranger.

Le gain moyen annuel T2 (105 ETP) correspond aux gains de productivité des personnels dans l'hypothèse du déploiement de la solution à terminaison (réemploi des souteneurs sur des tâches à plus forte valeur ajoutée que la numérisation des documents ou le suivi des prises des rendez-vous).

Compte tenu de l'augmentation du devis initial, le délai de retour s'est légèrement dégradé (de 7 à 8 ans).

Le gain total (+97,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 16 ans.

ROC

DESCRIPTION DU PROJET

Le système d'information des réservistes opérationnels connecté (SI ROC) vise à améliorer la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels du ministère des armées.

L'objectif est de simplifier et de moderniser la gestion, les processus et l'employabilité des réservistes, notamment pour faciliter le recrutement au sein de la Garde nationale du ministère des Armées.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,50	6,00	1,70	2,50	1,10	1,30	0,70	0,90	0,70	1,00	11,70	11,70
Titre 2	1,90	1,90	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	3,90	3,90
Total	9,40	7,90	2,20	3,00	1,60	1,80	1,20	1,40	1,20	1,50	15,60	15,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,50	15,60	+0,65
Durée totale en mois	87	93	+6,90

Commentaires

Le projet a été lancé en mars 2016. La fin du projet correspond à la dernière livraison du module de la solution. Elle est estimée à décembre 2023 en intégrant une prolongation de 6 mois sur la durée du projet due à la mise au point plus complexe que prévue des nouvelles fonctionnalités du SI, soit une durée de référence de 7 ans et 9 mois.

Le coût de l'opération SI ROC a été ajusté de +0,1 M€ en 2020 (de 15,5 à 15,6 M€) suite à une augmentation du coût de tierce maintenance applicative. Le surcoût prévu en PAP 2022 (coût total du projet alors estimé à 16,1 M€) a été annulé, le devis de maintenance ayant été revu à la baisse. Le coût total du projet, revenu à son niveau de 2020 (15,6 M€), ne présente pas de nouvelle évolution.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,90	2,80	-3,45
Gain annuel en M€ en titre 2	3,50	2,50	-28,57
Gain annuel moyen en ETPT	47	47	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,20	90,30	-16,54
Délai de retour en années	6	6	0,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SI ROC au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (+2,8 M€) s'appuie sur :

- les économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison de la numérisation des dossiers ;
- une meilleure fidélisation des incorporés entraînant des économies sur les frais d'incorporation, de paquetage et de formation initiale.

Le gain moyen annuel T2 (47 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an envisagé à partir de 2019) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+90,3 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

SOURCE SOLDE INCRÉMENT 2 – NPRM**DESCRIPTION DU PROJET**

La Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) induit une nouvelle architecture indemnitaire qui a rendu nécessaire la refonte d'une partie des indemnités implémentées dans le système SOURCE SOLDE, de manière incrémentale entre 2021 et 2023, dans le cadre d'un nouveau projet, « SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM », officiellement lancé par la Ministre des Armées le 26 novembre 2020.

Année de lancement du projet	2020
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,96	1,57	8,27	4,65	15,90	17,60	7,07	9,38	0,00	0,00	33,20	33,20
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1,96	1,57	8,27	4,65	15,90	17,60	7,07	9,38	0,00	0,00	33,20	33,20

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	33,20	33,20	0,00
Durée totale en mois	24	24	0,00

Commentaires

Le projet SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM couvre la réalisation des indemnités induites par la mise en œuvre de la NPRM, y compris leurs impacts sur les primes et indemnités historiques, en parallèle de la production de la solde et du maintien à jour réglementaire du système SOURCE SOLDE.

Le coût total de ce projets'élève à 33,2 M€. Il exclut les coûts de fonctionnement du système SOURCE SOLDE, tout comme le titre 2.

SOURCE-WEB

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SOURCE-WEB vise à réaliser une interface simplifiée et sécurisée de saisie des données RH qui s'appuie sur une base de données agrégée pour les armées, directions et services, interfacée avec les SIRH du ministère des Armées. Cette interface novatrice permettra d'uniformiser et de simplifier la saisie des informations en intégrant une fonctionnalité de requêtage. Elle permettra aussi de gérer l'ensemble des aspects liés à la dématérialisation des pièces justificatives.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,70	6,40	1,30	2,40	0,60	0,70	0,60	0,60	0,50	0,60	10,70	10,70
Titre 2	4,00	4,00	0,40	0,40	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	4,60	4,60
Total	11,70	10,40	1,70	2,80	0,70	0,80	0,70	0,70	0,50	0,60	15,30	15,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,00	15,30	+2,00
Durée totale en mois	91	111	+21,98

Commentaires

Le projet SOURCE-WEB a été lancé en janvier 2014. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier « run » d'enrichissement de la solution, est estimée à mars 2023, soit une durée de référence de 9 ans et 3 mois.

La complexité accrue du projet SOURCE-WEB, due au changement d'orientation stratégique de l'opération actée depuis 2018 (recentrage sur une gestion des droits individualisée par armées et services, et non plus sur une matrice de droits unique), a conduit à un allongement du déploiement prévisible du service (dérive de 20 mois, de 91 à 111 mois).

Le projet SOURCE-WEB opère une priorisation et un resserrement des fonctionnalités à développer au profit de l'écosystème RH des armées sur le partage de la donnée RH et son écriture dans les SIRH, les fonctionnalités relatives aux e-portails d'armées relevant désormais de chaque périmètre d'armées.

L'augmentation du coût initial est due à la dématérialisation des fonctionnalités relatives aux pensions des fonctionnaires et des ouvriers de l'État.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,20	-0,40	+100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	5,00	4,80	-4,00
Gain annuel moyen en ETPT	90	160	+77,98
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	62,70	57,40	-8,45
Délai de retour en années	8	8	+2,70

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SOURCE-WEB au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (-0,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI est négative car il s'agit d'un nouveau SI ne remplaçant pas de SI historiques. Il génère ainsi des coûts de fonctionnement, minorés toutefois des gains légèrement à la baisse en matière d'éditique.

Le gain moyen annuel T2 (160 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 4,8 M€ par an en moyenne envisagé à partir de 2023) sur les opérateurs et superviseurs de saisie, dans l'hypothèse du déploiement de la solution.

Le gain total (+57,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 13 ans.

SPARTA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des Armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du service de santé des armées (SSA). Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,86	0,70	1,67	0,19	2,10	2,93	1,85	2,16	5,73	6,23	12,21	12,21
Titre 2	0,70	0,70	0,30	0,30	1,60	1,60	0,50	0,50	0,50	0,50	3,60	3,60
Total	1,56	1,40	1,97	0,49	3,70	4,53	2,35	2,66	6,23	6,73	15,81	15,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	15,81	+2,66
Durée totale en mois	60	70	+16,67

Commentaires

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à novembre 2023, soit une durée de référence de 5 ans et 10 mois.

La prolongation de 10 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : les deux tours de négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément.

L'augmentation du coût initial du projet est due au rajout d'une provision pour risques liée aux potentiels besoins de tierce maintenance d'exploitation (TME) sur les environnement d'intégration et de validation.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,40	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,50	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	38	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	0,00	-100,00
Délai de retour en années	6	0	-100,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (4,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (38 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moins charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+108,9 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 15 ans.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / PPP BALARD

(en millions d'euros)

AE CP	2020 et années précédentes	2021	2022	2023	2024	2025 et années suivantes	Total
Investissement	1 088,52	14,60	19,20	12,24	10,00	0,00	1 144,55
	369,35	29,81	23,93	29,47	57,00	632,73	1 142,28
Fonctionnement	1 082,72	160,53	156,00	155,44	134,09	0,00	1 688,78
	931,51	160,34	164,90	167,12	146,14	120,46	1 690,48
Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2024 et les paiements associés.

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard ».

Ce projet se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat public-privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » de ce même programme.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée Opale Défense et dont le mandataire est la société Bouygues.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, assistance bureautique, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques, y compris la fourniture et l'entretien des postes informatiques pendant une durée de cinq ans.

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans, incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP

Montant :

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur les vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Calendrier des principales échéances :

Juin 2011 à février 2012	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Janvier 2012	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les travaux des deux phases (construction du bâtiment ministère et rénovation de bâtiments de la parcelle Est) ont été menés à terme. Ils sont finalisés depuis 2018.

Les crédits programmés en 2023 portent sur le financement des différentes redevances (exploitation, mobilières et immobilières) et divers travaux d'adaptation des locaux.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
10 Restructurations	1 250 000		1 250 000			
Total	1 250 000		1 250 000			

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

Les financements des CPER sont clos depuis 2021.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
2 012 546 195	0	4 272 701 453	1 283 761 587	4 962 586 258

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
4 962 586 258	651 188 038 0	574 067 819	341 151 591	3 396 178 810
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 481 683 000 21 500 000	706 369 569 21 500 000	426 565 009	210 893 260	137 855 162
Totaux	1 379 057 607	1 000 632 828	552 044 851	3 534 033 972

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
48,42 %	28,38 %	14,03 %	9,17 %

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION (3,0 %)

04 – Politique immobilière

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	712 440 141	712 440 141	16 600 000
Crédits de paiement	0	575 873 145	575 873 145	16 600 000

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés aux infrastructures de défense (logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale), à la transition écologique, ainsi que les crédits de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID) et les dépenses de loyers qui relèvent de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation budgétaire 2023 sera consacrée à la poursuite des actions ministérielles relatives à l'amélioration des conditions de vie et de travail des ressortissants du ministère des armées et de leurs familles, ainsi qu'à la réalisation des investissements qui concourent à la transition écologique.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

L'OS FAS comprend deux opérations budgétaires (OB), « logement familial » et « locations d'infrastructures », ainsi que les crédits métiers du service d'infrastructure de la Défense (8 OB).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Locations d'infrastructures	15 000 000	19 674 063	Effectifs bénéficiaires	-	ND
OB	Logement familial	76 517 000	76 517 000	Effectifs bénéficiaires	-	ND
OB	Communication et relations publiques	1 640 000	1 588 383	ND	-	ND
OB	Prestations intellectuelles	260 000	345 413	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	4	86 353
OB	Fonctionnement courant	2 035 000	2 380 839	Effectifs soutenus	6 725	354
OB	Formation et instruction	2 300 000	1 893 132	Jours de formation	15 371	123
OB	Déplacement et transport	3 894 364	3 526 594	Jours de déplacement	69 267	51
OB	Mobilité des personnels	1 510 573	1 510 573	Mutations avec changement de résidence	237	6 374
OB	Soutien courant des structures	20 000	20 631	m ² SHON	-	ND
OB	Soutien des matériels communs	8 093 187	2 716 934	Équipements immobilisés	690	3 938
	Total	111 270 124	110 173 562			

Les crédits de l'OS FAS diminuent de 18 % en AE (-23,9 M€) et augmentent de 7 % en CP (+7,4 M€) par rapport au PLF 2022, l'année 2022 ayant été marquée par le renouvellement de baux administratifs conséquents.

L'OB « Location d'infrastructures » voit sa dotation en AE diminuer en 2023 (-29,5 M€). L'absence du renouvellement de baux importants en 2023 explique ce besoin limité en autorisations d'engagement.

L'OB « Logement familial », qui finance les dépenses liées à la mobilité des militaires et au logement des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, ainsi que celles relatives au logement des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger, reste stable par rapport à 2022.

Les crédits consacrés au fonctionnement du SID augmentent de 58 % en AE (+7,2 M€) et de 12 % en CP (1,5 M€) par rapport au PLF 2022 en raison du renouvellement du parc de véhicules programmé en 2023. Les paiements liés à ce renouvellement auront lieu en 2024 et 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DÉFENSE

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique (OS) « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire. Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance correspondant à ce périmètre.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	308 187 017	-	308 187 017	221 758 505
OB	Soutenir les familles	101 703 000	300 000	102 003 000	130 122 495
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	7 010 000	-	7 010 000	10 288 783
OB	Maintenir et soutenir les sites	183 970 000	-	183 970 000	103 529 800
	Total	600 870 017	300 000	601 170 017	465 699 583

Les crédits de l'OS Infrastructures de défense augmentent de 10,1 % (soit 55,1 M€) en AE et 17,9 % (soit 70,6 M€) en CP par rapport au PLF 2022.

Cette hausse traduit d'abord un effort dans le domaine de la transition écologique : deux contrats de performance énergétiques (CPE) doivent être engagés en 2023, année qui verra également le démarrage d'un plan « eau » (rénovation des réseaux hydriques communs, extérieurs aux bâtiments, de la production au rejet, en passant par le traitement, la distribution et le stockage). A ce titre, la dotation de l'opération budgétaire (OB) « Maintenir et soutenir les sites » augmente de 53 % en AE (+63,8 M€) et de 48 % en CP (+33,4 M€) par rapport au PLF 2022.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

L'OB « Soutenir les familles » voit sa dotation augmenter de 1 % en AE (+0,6 M€) et 58 % en CP (+47,7 M€), au bénéfice de l'action sociale, avec le financement de nouvelles crèches et la mise aux normes les centres de loisirs de l'IGESA.

L'OB « Réaliser les infrastructures des bases de défense » connaît une légère diminution de son enveloppe (-8,8 M€), après trois années de fortes commandes sur le plan hébergement.

L'OB « Réaliser les autres opérations centralisées d'adaptation des sites », qui recouvre principalement le financement du partenariat public privé (PPP) au profit de l'école nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA), diminue de 7,3 % en AE (-0,6 M€) et de 14,2 % en CP (-1,7 M€) en 2023.

Tableau des Autorisations d'Engagements sur tranches fonctionnelles (en M€) :

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Infrastructure de défense	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000
Total	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000

Tableau des engagements et des paiements (en M€) :

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2 022	2023	2024	2025	>2025	
OB	434 107 744			220 274 703	108 081 980	50 814 251	22 134 641	32 802 169	434 107 744
Réaliser les infrastructures des bases de défense		329 573 775		35 712 612	87 090 600	108 467 582	53 147 311	45 155 670	329 573 775
			303 046 859		39 153 025	116 495 195	109 014 438	38 384 201	303 046 859
OB	94 322 377			50 262 157	19 174 739	9 327 649	3 194 083	12 363 749	94 322 377
Soutenir les familles		2 911 683 746		55 452 340	97 428 909	187 110 085	171 169 141	2 400 523 271	2 911 683 746
			118 403 000		30 918 847	56 660 584	15 411 830	15 411 739	118 403 000
OB	109 148 888			6 202 784	3 282 783	3 426 531	3 603 084	92 633 706	109 148 888
Réaliser les op cent d'adaptation des sites		7 243 000		4 273 614	2 969 000	-	-	386	7 243 000
			7 010 000		4 037 000	1 486 500	743 250	743 250	7 010 000
OB	143 080 308			61 500 797	38 418 217	30 830 274	9 675 952	2 655 068	143 080 308
Maintenir et soutenir les sites		116 235 000		23 629 906	24 772 999	37 817 047	17 996 800	12 018 248	116 235 000
			184 170 000		47 538 584	68 315 708	34 157 854	34 157 854	184 170 000
Total	780 659 317	3 364 735 521	612 629 859	457 308 913	502 866 683	670 751 406	440 248 384	2 686 849 311	4 758 024 697
	Somme Eng.		4 758 024 697	Somme des paiements					4 758 024 697

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par catégorie de coûts est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
ACT	Conclure et renouveler les conventions de réservation de logements non domaniaux	400 000	400 000
ACT	Réaliser la maintenance lourde de l'AGSC		
ACT	Réduire l'empreinte énergétique	200 000	200 000
ACT	Assurer le maintien en condition des logements domaniaux	16 000 000	16 000 000
TOTAL		16 600 000	16 600 000

Les attributions de produits connaissent une légère baisse par rapport à 2022. Les recettes extrabudgétaires attendues en 2023 viendront financer la maintenance lourde des infrastructures, les réservations de logements familiaux, ainsi que les opérations de transition écologique du ministère des Armées.

SYNTHESE ACTION 4

TBF1t	AE					CP				
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7
Fonctionnement et activités spécifiques	103 791 937	7 478 187	-	-	111 270 124	107 891 804	2 281 758	-	-	110 173 562
Infrastructure de défense	-	594 753 017	6 417 000	-	601 170 017	-	459 282 583	6 417 000	-	465 699 583
Total	103 791 937	602 231 204	6 417 000	-	712 440 141	107 891 804	461 564 341	6 417 000	-	575 873 145

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OS	Infrastructure de défense	2 254 141	300 000	2 554 141	300 000
Total		2 254 141	300 000	2 554 141	300 000

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Tota
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	87 559 431			36 555 073	17 347 998	10 125 710	10 346 390	13 184 260	87 559 431
		114 585 270		68 049 610	21 704 783	10 790 396	3 733 829	10 306 652	114 585 270
			111 270 124		71 120 781	28 617 820	9 374 123	2 157 400	111 270 124
Infrastructure de défense	780 659 317			338 240 441	168 957 719	94 398 705	38 607 760	140 454 692	780 659 317
		3 364 735 521		119 068 472	212 261 508	333 394 714	242 313 252	2 457 697 575	3 364 735 521
			615 515 859		122 080 356	244 400 987	160 048 872	88 985 644	615 515 859
Total	868 218 748	3 479 320 791	726 785 983	561 913 596	613 473 145	721 728 332	464 424 226	2 712 786 223	5 074 325 522
	Somme Eng.		5 074 325 522				Somme des paiements		5 074 325 522

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	103 791 937	107 891 804
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	103 791 937	107 891 804
Dépenses d'investissement	602 231 204	461 564 341
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	602 231 204	461 564 341
Dépenses d'intervention	6 417 000	6 417 000
Transferts aux autres collectivités	6 417 000	6 417 000
Total	712 440 141	575 873 145

ACTION (0,7 %)**05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	161 443 898	161 443 898	0
Crédits de paiement	0	150 669 147	150 669 147	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à l'élaboration et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG) et de quelques systèmes d'information logistique (SIL) du ministère, compte tenu du transfert des principaux SIL du programme 212 vers le programme 178 au 1^{er} janvier 2023.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2023 sont :

- la maintenance curative et évolutive des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) militaires et civils ;
- des études pour la construction, sur la convergence fonctionnelle et la faisabilité technique du futur SIRH ministériel unique ;
- la tierce maintenance applicative (TMA) pour le projet SOURCE SOLDE, système de solde des militaires ;
- la fin de déploiement du projet SOURCE SOLDE incrément 2, prenant en charge la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et les futures évolutions du système d'information ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords-cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle ;
- la maintenance des SIL ;
- l'effort porté par la direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- la fin du déploiement des projets ARCHIPEL (solution d'archivage électronique pérenne), EUREKA (plateforme unique d'appel au soutien), ROC (réserve opérationnelle connectée), et SOURCE-WEB (interface unifiée pour les SIRH d'armées) ;
- la notification du marché de réalisation SERES visant à mettre en place un nouveau système d'exploitation de la restauration du service de commissariat des armées (SCA) ;
- la notification du marché de réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier pour l'ensemble du ministère.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EAC

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 209 400		1 209 400	1 629 157
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	4 747 587		4 747 587	4 740 684
ACT	Contrôle-exportations	5 344 673		5 344 673	2 818 749
ACT	Décisionnel	5 834 691		5 834 691	6 443 611
ACT	Finances	1 943 587		1 943 587	1 890 700
ACT	Gestion des SI	1 326 456		1 326 456	1 239 679
ACT	Gisement de données transverses	2 047 419		2 047 419	1 991 019
ACT	Information et communication	611 053		611 053	819 365
ACT	Juridique	4 605 896		4 605 896	1 953 641
ACT	Logistique	1 384 200		1 384 200	1 293 645
ACT	Prestations et équipements	7 944 896		7 944 896	7 023 400
ACT	Solde des armées	7 069 999		7 069 999	9 380 000
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	2 310 000	-	2 310 000	2 315 452
ACT	Ressources humaines	40 116 746		40 116 746	37 780 983
ACT	SIRH ministériel	3 000 000		3 000 000	3 000 000
ACT	Ressources immobilières	10 632 784		10 632 784	8 828 620
ACT	Sécurité de la défense	2 471 520		2 471 520	2 453 309
ACT	Service national	2 180 099		2 180 099	1 857 101
ACT	Socle d'infrastructure	46 610 621		46 610 621	43 668 353
ACT	Soutien de l'homme	10 052 271		10 052 271	9 541 679
	Total	161 443 898	-	161 443 898	150 669 147

Commentaires :

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 4,75 M€ en AE et 4,74 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre la fin du déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Prestations et équipements : 7,94 M€ en AE et 7,02 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié en grande partie à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Solde des armées : 7,07 M€ en AE hors TF et 9,38 M€ en CP

Le budget est consacré à la fin du déploiement de SOURCE SOLDE incrément 2, prenant en charge la NPRM, ainsi que les futures évolutions du système d'information.

Ressources humaines : 40,12 M€ en AE et 37,78 M€ en CP

Cette activité couvre plus d'une centaine d'opérations, notamment : le flux récurrent de maintenance des SIRH d'armées et des systèmes de solde existants, la maintenance de l'application ALLIANCE (gestion du personnel civil), la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires), la suite du développement du projet SOURCE DEMAT (coffre-fort électronique accessible aux administrés et aux gestionnaires RH dans lequel sont déposés toutes les pièces justificatives dématérialisées), l'achèvement de la transformation numérique de l'agence de la reconversion de la défense et la fin du déploiement des SI ROC et SOURCE WEB.

SIRH ministériel : 3,00 M€ en AE et 3,00 M€ en CP

Les dépenses prévisionnelles de cette activité sont relatives à des études préparatoires nécessaires pour la construction du futur SIRH ministériel unique (travaux sur la convergence fonctionnelle et sa faisabilité technique).

Ressources immobilières : 10,63 M€ en AE et 8,83 M€ en CP

Le budget est en grande partie dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP), l'analyse de l'impact des missions du ministère (mission d'entraînement, toute action de maintenance ou de modification d'un site, etc.) sur la biodiversité (GEOSID) et la gestion et administration du parc immobilier locatif du ministère (ATRIUM). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (BIM).

Socle d'infrastructure : 46,61 M€ en AE et 43,67 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et la réalisation d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier.

Soutien de l'homme : 10,05 M€ en AE et 9,54 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère, l'achèvement de la plateforme EUREKA et la réalisation de SERES.

Autres activités : 31,28 M€ en AE et 26,71 M€ en CP

Ces activités regroupent notamment le financement des SIL non transférés au P178, le soutien SIC à la mise en œuvre de la politique de la DSNJ et des relations entre les armées et la jeunesse, ainsi et le SI SIGALE de la DGA pour la gestion et l'administration des licences d'exportation des matériels de guerre. Le besoin de financement 2023 de ce regroupement d'activités est similaire aux années précédentes.

COUTS SYNTHÉTIQUES**SYNTHESE ACTION 5**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Equipements d'accompagnement	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147
Total	119 221 303	42 222 595	-	-	161 443 898	111 746 012	38 923 135	-	-	150 669 147

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Équipements d'accompagnement	1 298 171	-	1 298 171	498 417
Total	1 298 171	-	1 298 171	498 417

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Équipements d'accompagnement	124 980 010			86 236 207	26 626 208	12 117 595	-	-	124 980 010
		168 161 069		77 132 803	55 483 153	29 906 893	5 638 220	-	168 161 069
			161 942 315		68 559 786	64 623 467	25 660 672	3 098 390	161 942 315
Total	124 980 010	168 161 069	161 942 315	163 369 010	150 669 147	106 647 955	31 298 892	3 098 390	455 083 394
	Somme Eng.		455 083 394	Somme des paiements					455 083 394

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	119 221 303	111 746 012
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 221 303	111 746 012
Dépenses d'investissement	42 222 595	38 923 135
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	577 500	578 863
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	41 645 095	38 344 272
Total	161 443 898	150 669 147

ACTION (0,7 %)

06 – Politiques des ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	175 594 588	175 594 588	3 650 000
Crédits de paiement	0	159 045 602	159 045 602	3 650 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	175 561 588	159 012 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	175 561 588	159 012 602
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
Dépenses d'intervention	33 000	33 000
Transferts aux autres collectivités	33 000	33 000
Total	175 594 588	159 045 602

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale. La politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère recouvre la mise en œuvre d'actions d'orientation, de formation professionnelle, de validation des acquis de l'expérience et de reclassement dans le secteur privé ou dans le secteur public (emplois réservés, intégration dans la fonction publique et aide à la préparation aux concours).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'effort financier augmente en 2023 pour les politiques en faveur :

- de l'apprentissage (frais pédagogiques des apprentis). Suivant la circulaire du 6 juillet 2022[1], la cible de recrutement pour l'ensemble du ministère des armées passe de 2 200 apprentis pour la campagne 2021/2022 à un objectif de 2 420 pour l'année scolaire 2022/2023 (+10 %)[2].
- de la formation professionnelle des militaires en reconversion compte tenu du haut niveau de sollicitation du dispositif et de la trajectoire haussière des dépenses actuelles ;
- de la participation aux frais de repas en milieu administratif conformément à la décision du gouvernement de revaloriser la prestation repas des agents publics.

[1] Circulaire du ministre de la transformation et de la fonction publiques relative à la campagne 2022 de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique de l'État

[2] Le périmètre comprend le SIAé, la DGSE et les opérateurs.

SOUS-ACTION

06.03 – Reconversion

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action regroupe l'ensemble des dépenses participant à la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère.

La dotation totale prévue pour 2023 s'élève à 35 M€ (en AE et en CP). Elle permet de financer des prestations de reconversion à hauteur de 32,3 M€ et des actions de soutien pour 2,7 M€.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2023 poursuit le financement des formations pour le personnel engagé dans un parcours de reconversion.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

La dotation allouée à Défense Mobilité au titre du PLF 2023 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	32 320 653	32 320 653
OB	Fonctionnement courant	1 050 000	1 050 000
OB	Soutien des matériels communs	685 929	685 929
OB	Soutien du dispositif de reconversion	923 418	923 418
Total		34 980 000	34 980 000

L'évolution de la ressource en AE-CP par rapport au PLF 2022 (+10 %) s'explique principalement par le recours croissant des militaires, conjoints de militaires et militaires blessés dans le cadre de l'exercice de leurs missions au dispositif ministériel de reconversion.

SOUS-ACTION

06.04 – Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle, à la politique de formation du personnel civil et à la couverture des frais de gestion administrative.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2023 marquera la poursuite des actions relevant du Plan famille, le développement de l'apprentissage et la revalorisation de la prime de restauration.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les crédits de l'action sociale recouvrent principalement les dépenses suivantes :

- les prestations sociales ministérielles et interministérielles au profit des ressortissants de la défense, sous forme de subventions versées à l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) et aux associations, d'aides attribuées aux organismes de protection sociale complémentaire et de crédits gérés de manière centralisée ou déconcentrée ;
- le fonctionnement courant de l'action sociale.

Les crédits de formation et d'instruction couvrent des actions de formations initiale et continue du personnel civil de la défense.

Les crédits de la sous-action s'élèvent à 140,6 M€ en AE et 124 M€ en CP. Ils se répartissent entre l'action sociale (99,7 M€ en AE et 97,1 M€) et le financement de la formation et des frais de gestion des prestations administratives (40,9 M€ en AE et 26,9 M€ en CP).

L'action sociale recouvre principalement les dépenses suivantes :

- les prestations sociales ministérielles et interministérielles (98,4 M€ en AE et 95,7 M€) au profit des ressortissants du ministère des Armées, sous forme :
 - de subventions versées à l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA : 82,1 M€ en AE et en CP) et aux associations (4 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) ;
 - de prestation de restauration (6,8 M€ en AE et en CP) ;
 - d'aides destinées aux organismes de protection sociale complémentaire (PSC : 1,4 M€ en AE et en CP) ;
- l'accompagnement des ressources humaines en faveur du handicap (0,9 M€ en AE et en CP) ;
- le fonctionnement courant de l'action sociale (0,3 M€ en AE et en CP) ;
- le soutien courant des structures (0,05 M€ en AE et en CP) ;
- la communication et les relations publiques (0,01 M€ en AE et en CP).

Les crédits de formation/Frais de gestion recouvrent essentiellement le financement des actions liées aux :

- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (7,5 M€ en AE et 7,6 M€ en CP) ;
- frais pédagogiques des apprentis recrutés suivant les cibles fixées par le Premier ministre (31,1 M€ en AE et 17,1 M€ en CP) ;
- frais de gestion pour prestation administrative (1,95 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	340 089	340 089
OB	Formation et instruction	38 699 533	24 791 309
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	6 780 000	6 780 000
OB	Action Sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	920 000	920 000

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées (*)	256 507	254 663
	Action sociale - prestations ministérielles	91 604 236	88 965 318
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	2 725 000	2 725 000
	<i>dont garde d'enfants</i>	-	-
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	-	-
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC à l'étranger)</i>	1 135 000	1 135 000
OB	<i>dont subvention IGeSA</i>	82 081 534	82 081 534
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	-	-
	<i>dont subventions associations</i>	4 000 000	1 361 082
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	1 362 702	1 362 702
	<i>dont construction de crèches</i>	-	-
	<i>dont chèques sociaux</i>	300 000	300 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	1 954 223	1 954 223
OB	Soutien courant des structures	50 000	50 000
OB	Communication et relations publiques	10 000	10 000
	Total	140 614 588	124 065 602

La dotation 2023 augmente de 22 % en AE (+25,8 M€) et de 7 % en CP (+8 M€) par rapport au PLF 2022.

Les principales évolutions concernent :

- l'apprentissage (+21,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP) ;
- la prise en compte à partir du 1^{er} septembre 2022 de la revalorisation de 7 % de la prime de restauration (+1,2 M€ en AE et en CP) ;
- le renouvellement de neuf conventions triennales au profit d'associations (+3,9 M€ en AE).

Opération budgétaire (OB) « Formation et instruction »

Cette OB recouvre les actions de formation statutaire initiale et continue du personnel civil du ministère.

Afin de poursuivre la montée en puissance du dispositif d'apprentissage, la ressource prévisionnelle 2023 pour cette OB augmente de 118 % en AE (+21 M€) et de 40 % en CP (+7,1 M€).

OB « Action sociale – Prestations interministérielles »

Cette OB concerne uniquement la participation du ministère aux frais de restauration de ses agents.

La prévision de ressources augmente de 21,5 % (soit +1,2 M€) pour financer le surcoût dû à la revalorisation et à l'extension de la prime « prestation repas ».

OB « Action sociale – Prestations ministérielles »

La dotation 2023 augmente de 4 % en AE (+3,5 M€) et reste stable en CP par rapport au PLF 2022.

Les crédits positionnés sur cette OB concernent notamment :

- le soutien en infrastructure et l'entretien courant des immeubles gérés par l'IGESA ;
- les actions collectives, dont les actions sociales communautaires et culturelles réalisées au profit des personnels en administration centrale et des agents en opérations extérieures ;
- les prestations de soutien psychologique au profit des familles de militaires en opération extérieure ou intérieure ;
- la prévention des risques psycho-sociaux au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère ;
- la subvention à l'IGESA (soutien à la vie professionnelle – via notamment des actions collectives, soutien à la vie personnelle et familiale – secours et aide-ménagère à domicile, prêts sociaux, garde d'enfants, accueil dans les établissements sociaux, vacances et temps libre – maisons familiales, séjours d'enfants) ;
- les subventions versées à des associations œuvrant dans le domaine social et militaire (+3,9 M€ en AE par à 2022, suite au renouvellement des conventions triennales avec ces associations) ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

- la participation du ministère à la protection sociale complémentaire (PSC) de ses ressortissants sous forme de versements au profit des mutuelles référencées.

Ressources complémentaires

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours (FDC) et des attributions de produits (ADP) attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante (AE= CP) :

TBF1 n Niveau	Description	AE	CP
OB	Fonctionnement courant	-	-
OB	Formation et instruction	150 000	150 000
OB	Action Sociale - accompagnement RH en faveur du handicap	550 000	550 000
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	450 000	450 000
OB	Action sociale - prestations ministérielles	2 500 000	2 500 000
	Total	3 650 000	3 650 000

L'augmentation d'environ 152 % (3,65 M€ contre 1,45 M€ au PAP 2022) s'explique par le don de l'association TEGO. La prévision des autres dons et legs est revue à la baisse (-0,1 M€) pour tenir compte de l'exécuté des dernières années.

SYNTHÈSE ACTION 6

TBF1t OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	175 561 588	-	33 000	-	175 594 588	159 012 602	-	33 000	-	159 045 602
Total	175 561 588	-	33 000	-	175 594 588	159 012 602	-	33 000	-	159 045 602

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 OS	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
	69 130 852			28 516 456	11 035 109	2 938 873	2 528 081	24 112 333	69 130 852
FAS		155 274 820		128 190 538	21 595 449	4 318 338	-	1 170 495	155 274 820
			179 244 588		130 065 044	26 319 940	10 152 515	12 774 274	179 311 773
Total	69 130 852	155 274 820	179 244 588	156 706 994	162 695 602	33 577 151	12 680 596	38 057 102	403 717 445

Somme Eng.	403 650 26 0	Somme des paiements	403 717 445
------------	-----------------	---------------------	-------------

ACTION (0,2 %)**08 – Politique culturelle et éducative**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	57 435 460	57 435 460	150 000
Crédits de paiement	0	68 081 644	68 081 644	150 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	36 753 001	36 753 001
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 346 322	6 346 322
Subventions pour charges de service public	30 406 679	30 406 679
Dépenses d'investissement	20 048 948	30 695 132
Subventions pour charges d'investissement	20 048 948	30 695 132
Dépenses d'intervention	633 511	633 511
Transferts aux ménages	220 000	220 000
Transferts aux autres collectivités	413 511	413 511
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	57 435 460	68 081 644

CONTENU DE L'ACTION

Cette action finance la politique culturelle, dont l'importance place le ministère des Armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Visant à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, en illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, elle contribue au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget est principalement consacré au soutien des musées d'histoire militaire et du service historique de la défense (SHD), mais il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la valorisation de la culture de défense auprès du grand public.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la mise en œuvre de la phase 1 du chantier d'extension MINERVE du **musée de l'armée** (lancement des travaux d'infrastructure) ;
- la poursuite de la rénovation du site du **musée national de la marine** (MNM), sur la colline de Chaillot, et du programme d'investissement dans les antennes du musée situées dans les ports ;
- l'achèvement de certains travaux d'adaptation des capacités des bâtiments dans le cadre du schéma directeur des réserves et de nouvelles opérations liées à la reconfiguration du parcours muséal du **musée de l'air et de l'espace** ;
- la poursuite du développement de **systèmes de gestion et d'information des archives et des bibliothèques** (ARCHIPEL pour les archives, CLADE pour les bibliothèques).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) comprennent principalement les subventions pour charges de service public (SCSP) et les subventions pour charges d'investissement (SCI) attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'armée, musée national de la marine, musée de l'air et de l'espace).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau OB	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	1 100 240	1 100 240
OB	Subventions et transferts	51 089 138	61 735 322
Total		52 189 378	62 835 562

Commentaires :

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 52,2 M€ en AE et à 62,8 M€ en CP, en légère diminution de 0,5 M€ (-0,9 %) en AE et en augmentation de 14,2 M€ en CP (29 %) par rapport au PLF 2022. Ces évolutions s'expliquent surtout par une augmentation en CP (+14,5 M€) de l'OB « Subventions et transferts » en raison de la montée en puissance des programmes de rénovation des musées, ainsi que par une diminution de l'opération budgétaire (OB) « Patrimoine et actions culturelles » de -0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 51,1 M€ en AE et de 61,7 M€ en CP comprend :

- les subventions pour charges de service public attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (30,4 M€ en AE et en CP), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

- les subventions pour charges d'investissement (20,1 M€ en AE et 30,7 M€ en CP), qui ont principalement vocation à financer les constructions et les rénovations lourdes. Les principales opérations financées en 2023 sont :
 - les travaux de rénovation du **musée national de la marine** sur le site de Chaillot, les études liées aux projets architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort - Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale -, les travaux sur les sites de Brest - Tour Madeleine - et Port-Louis ;
 - les travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation (livraison de la réserve dédiée aux collections grands formats), de modernisation de la présentation des collections du **musée de l'air et de l'espace**, et la construction de nouveaux espaces d'exposition permanente et temporaire et d'animation (Planétarium) ;
 - le démarrage des travaux d'infrastructure liés à l'extension du **musée de l'armée** ;
- les subventions aux associations, fondations et pour la recherche (0,6 M€ en AE et en CP).

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (1,1 M€ en AE et CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. En 2023, des campagnes de numérisation et de rétro-catalogage des bibliothèques seront également financées.

SOUS-ACTION**08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense****ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la défense (SHD) dont les missions sont la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales activités menées dans le cadre de cette sous-action sont :

- la gestion des fonds documentaires et des collections ;
- la poursuite de l'opération de rétro-conversion des fonds documentaires dans le cadre du déploiement du système d'information ARCHIPEL ;
- la valorisation des fonds et collections auprès du public ;
- la médiation pédagogique au profit de nouveau public.

DEPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- le fonctionnement courant.

2. ASPECTS FINANCIERS

La dotation est stable par rapport à 2022. Les crédits positionnés sur l'OB « Patrimoine et actions culturelles » doivent notamment financer les opérations de déménagement du magasin Braibant du Fort neuf de Vincennes ainsi que la transformation numérique, la conservation et restauration des œuvres, les acquisitions et les expositions.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	119 080	119 080
OB	Soutien courant des structures	-	-
OB	Déplacements et transports	156 570	156 570
OB	Formation et instruction	91 412	91 412
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 879 020	4 879 020
Total		5 246 082	5 246 082

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	150 000	150 000
Total		150 000	150 000

SYNTHÈSE ACTION 8

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	36 753 001	20 048 948	633 511	-	57 435 460	36 753 001	30 695 132	633 511	-	68 081 644
Total	36 753 001	20 048 948	633 511	-	57 435 460	36 753 001	30 695 132	633 511	-	68 081 644

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	37 257 795			14 499 421	12 208 382	10 549 992	-	-	37 257 795
		57 887 727		39 178 307	11 947 770	5 802 755	958 895	-	57 887 727
			57 585 460		44 075 492	13 509 968	-	-	57 585 460
Total	37 257 795	57 887 727	57 585 460	53 677 728	68 231 644	29 862 715	958 895	-	152 730 982
	Somme Eng.		152 730 982	Somme des paiements					152 730 982

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,1 %)**10 – Restructurations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 830 162	15 830 162	0
Crédits de paiement	0	18 340 926	18 340 926	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne la mise en œuvre des restructurations décidées dans le cadre de la réforme du ministère des Armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cette partie regroupe les crédits de titre 2 qui portent sur les mesures d'aide au départ et à la mobilité des personnels civils, et les crédits hors titre 2 relatifs à la politique d'accompagnement des ressources humaines liés aux restructurations. Ces derniers comportent les crédits d'action sociale en faveur du personnel civil et militaire, les aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, les crédits de formation destinés à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconvertir les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Il concentre les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par des dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. Cependant, la suppression de ce dispositif n'a pas d'impact sur les contrats en cours, qui se poursuivent de manière nominale.

L'année 2023 sera marquée par d'importants engagements sur les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) de Châteaudun 2 et de Polynésie française. Les crédits 2023 sont également destinés au financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	10 000	10 000
OB	Accompagnement de la reconversion	10 000	10 000
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	180 000	180 000
OB	Formation et instruction	246 000	236 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	<i>246 000</i>	<i>236 000</i>
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Accompagnement des restructurations	10 665 162	10 354 447
Total		11 111 162	10 790 447

Les crédits alloués à cette OS augmentent de 59 % en AE (+4,1 M€) et 54 % en CP (+3,8 M€), principalement du fait de l'augmentation des crédits de l'OB « Accompagnement des restructurations ».

L'OB « Accompagnement des restructurations » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED, piloté par la délégation à l'accompagnement régional (DAR). Elle augmente de 4,3 M€ en AE (soit +66 %) et de 3,9 M€ en CP (soit +61 %) par rapport au PLF 2022. Ces hausses s'expliquent par la convergence sur l'année 2023 d'engagement importants notamment sur les CRSD de Châteaudun 2 et de Polynésie française, ainsi que du paiement de plusieurs opérations engagées les années précédentes (Vernon, Limoges, Drachenbronn, Brétigny-sur-Orge et Creil).

	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
<i>a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :</i>	37	0	LPM 2008-2014 : CDE Bassin de Commercy ; CRSD de Givet, Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice, Caen, Provins-Sourdun, Briançon, La Rochelle, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze et Guéret ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marne et des Yvelines <i>PLR du Tarn-et-Garonne (non signé, préfinancement seulement)</i>
<i>b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :</i>	20	3	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Laval, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Martinique, Reims, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de la Guadeloupe, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), de l'Oise (Compiègne et Senlis) et du Val d'Oise LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Dijon
<i>c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :</i>	1	3	LPM 2008-2014 : CRSD Polynésie LPM 2014-2019 : CRSD de Creil(*), Drachenbronn(*) et Châteaudun 2
Stock de contrats signés gérés	58	6	

(*) Les CRSD de Creil et Drachenbronn seront clos d'ici la fin de l'année 2022.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DÉFENSE

1. DESCRIPTION

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Restructurer des sites	4 719 000	-	4 719 000	7 550 479
Total		4 719 000	-	4 719 000	7 550 479

L'OB « Restructurations des sites » recouvre le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées. Les crédits qui y sont alloués diminuent de 87 % en AE et 57 % en CP par rapport au PLF 2022, en raison de la fin des dispositifs REORG 1 et REORG 2.

SYNTHÈSE ACTION 10

TBF1t OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	446 000	-	10 665 162	-	11 111 162	436 000	-	10 354 447	-	10 790 447
Infrastructure de défense	-	4 719 000	-	-	4 719 000	-	7 550 479	-	-	7 550 479
Total	446 000	4 719 000	10 665 162	-	15 830 162	436 000	7 550 479	10 354 447	-	18 340 926

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Infrastructure de défense	620 763	-	620 763	-
Total	620 763	-	620 763	-

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Fonctionnement et activités spécifiques	28 150 674			4 120 001	7 073 191	7 513 350	5 008 444	4 435 688	28 150 674
		11 305 902		2 662 480	2 840 305	4 053 799	974 532	774 786	11 305 902
			11 111 162		876 951	594 817	4 000 000	5 639 394	11 111 162

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Infrastructure de défense	39 341 67 3			10 293 40 3	8 717 496	3 509 145	1 563 548	15 258 08 1	39 341 673
		29 192 95 0		12 845 05 4	1 000 000	1 167 350	648 320	13 532 22 6	29 192 950
			4 719 000		-	2 722 435	1 652 078	344 487	4 719 000
Total	67 492 34 7	40 498 85 2	15 830 162	29 920 93 8	20 507 94 3	19 560 89 6	13 846 92 2	39 984 66 2	123 821 36 1
	Somme Eng.		123 821 36 1	Somme des paiements					123 821 36 1

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	446 000	436 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	446 000	436 000
Dépenses d'investissement	4 719 000	7 550 479
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 719 000	7 550 479
Dépenses d'intervention	10 665 162	10 354 447
Transferts aux entreprises	2 201 477	3 000 211
Transferts aux collectivités territoriales	7 594 187	6 595 026
Transferts aux autres collectivités	869 498	759 210
Total	15 830 162	18 340 926

ACTION (1,5 %)

11 – Pilotage, soutien et communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	358 938 751	358 938 751	1 100 000
Crédits de paiement	0	385 547 143	385 547 143	1 100 000

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de cette action permettent de verser des subventions à quatre opérateurs (le service hydrographique et océanographique de la marine, l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), d'assurer le financement du partenariat public privé (PPP) Balard, de solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées, de financer les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures pour l'année 2023 concernent le lancement des travaux de rénovation au profit de l'ECPAD, ainsi que le soutien des activités de communication de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 190 000	2 180 000
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	530 000	505 000
OB	Communication et relations publiques	2 120 000	2 120 000
OB	Fonctionnement courant	171 231 201	200 145 335
OB	Prestations intellectuelles	2 380 000	2 380 000
OB	Soutien courant des structures	761 554	761 554
OB	Soutien des matériels communs	-	-
OB	Alimentation	50 000	50 000
OB	Communication institutionnelle	4 439 198	4 439 198
OB	Documentation	1 383 582	1 383 582
OB	Formation et instruction	175 000	175 000
OB	Compensatrice SNCF	56 477 498	56 441 229
OB	Mobilité des personnels	-	-
OB	Subventions et transferts	79 459 245	77 329 245
OB	Accompagnement des restructurations	-	-
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	33 104 473	33 000 000
Total		354 301 751	380 910 143

Les crédits de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) diminuent de 2 % en AE (-7,5 M€) et augmentent de 3 % en CP (+12,2 M€) par rapport au PLF 2022.

Les crédits de l'**OB « Déplacements et transport »** diminuent de 36 % (soit 1,2 M€) en AE/CP afin de tenir compte de la baisse durable des frais de déplacements observés depuis 2020.

L'**OB « Fonctionnement courant »** regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires prévues ainsi que des dépenses liées à la poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE). La baisse en AE par rapport au PLF 2022 vient du fait que l'année 2022 était marquée par l'engagement de petits travaux de rénovation prévus aux 10 ans du contrat. Les paiements interviendront en 2023, d'où l'augmentation en CP par rapport à la dotation 2022.

L'OB « Communication institutionnelle » voit sa dotation augmenter de 17 % en AE/CP par rapport au PLF 2022 (soit +0,7 M€) afin de financer :

- la réalisation des revues institutionnelles de la défense et les dépenses associées (maquettage, secrétariat de rédaction, routage). En 2023, cette activité supporte une hausse induite par l'augmentation substantielle du coût du papier et des matières premières (+30 %) directement liée aux conséquences de la crise COVID et de la guerre en Ukraine ;
- la présence renforcée des armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens de leur armée et des enjeux de défense ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la réalisation et l'entretien du site internet. Lancée en 2021, la refonte du site internet arrive en 2023 dans sa dernière phase de réalisation.

Les crédits de l'OB « Subventions et transferts » augmentent de 7 % en AE (5,3 M€) et 4 % en CP (3,2 M€), du fait de :

- l'augmentation de la subvention pour charges d'investissement de l'ECPAD qui doit financer le lancement de la rénovation du bâtiment vie dans le cadre du nouveau SPSI ainsi que le recollement des archives ;
- l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour le SHOM et l'ECPAD.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Fonctionnement courant	650 000	650 000
OB	Communication institutionnelle	400 000	400 000
OB	Subventions et transferts	50 000	50 000
Total		1 100 000	1 100 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R1412-4 du code de la défense.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 300 000	4 300 000
OB	Études du DSND	337 000	337 000
Total		4 637 000	4 637 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SYNTHESE ACTION 11

TBF1t	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	334 317 739	19 884 012	100 000	-	-	354 301 751	345 823 948	34 986 195	100 000	-	380 910 143
Dissuasion	4 637 000	-	-	-	-	4 637 000	4 637 000	-	-	-	4 637 000
Total	338 954 739	19 884 012	100 000	-	-	358 938 751	350 460 948	34 986 195	100 000	-	385 547 143

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	875 210 466			64 653 824	32 638 383	33 835 917	28 830 320	715 252 022	875 210 466
		359 110 612		309 715 741	39 750 584	9 644 287	-	-	359 110 612
			355 401 751	-	309 621 176	45 775 575	5 000	-	355 401 751
Dissuasion	-			-	-	-	-	-	-
		4 600 000		4 600 000	-	-	-	-	4 600 000
			4 637 000		4 637 000	-	-	-	4 637 000
Total	875 210 466	363 710 612	360 038 751	378 969 565	386 647 143	89 255 779	28 835 320	715 252 022	1 598 959 829
	Somme Eng.		1 598 959 829	Somme des paiements					1 598 959 829

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	338 954 739	350 460 948
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	263 440 897	274 947 106
Subventions pour charges de service public	75 513 842	75 513 842
Dépenses d'investissement	19 884 012	34 986 195
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 238 609	29 470 792
Subventions pour charges d'investissement	7 645 403	5 515 403
Dépenses d'intervention	100 000	100 000
Transferts aux autres collectivités	100 000	100 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	358 938 751	385 547 143

ACTION (2,7 %)

50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	655 061 685	0	655 061 685	0
Crédits de paiement	655 061 685	0	655 061 685	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	655 061 685	655 061 685
Rémunérations d'activité	418 423 402	418 423 402
Cotisations et contributions sociales	233 373 553	233 373 553
Prestations sociales et allocations diverses	3 264 730	3 264 730
Total	655 061 685	655 061 685

ACTION (0,1 %)

51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	27 120 250	0	27 120 250	0
Crédits de paiement	27 120 250	0	27 120 250	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	27 120 250	27 120 250
Rémunérations d'activité	15 655 121	15 655 121
Cotisations et contributions sociales	11 392 616	11 392 616
Prestations sociales et allocations diverses	72 513	72 513
Total	27 120 250	27 120 250

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,3 %)**52 – Relations internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 869 496	0	73 869 496	0
Crédits de paiement	73 869 496	0	73 869 496	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 869 496	73 869 496
Rémunérations d'activité	51 301 114	51 301 114
Cotisations et contributions sociales	22 468 495	22 468 495
Prestations sociales et allocations diverses	99 887	99 887
Total	73 869 496	73 869 496

ACTION (9,4 %)**53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	0
Crédits de paiement	2 245 664 703	0	2 245 664 703	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 245 664 703	2 245 664 703
Rémunérations d'activité	565 031 631	565 031 631
Cotisations et contributions sociales	1 677 753 298	1 677 753 298
Prestations sociales et allocations diverses	2 879 774	2 879 774
Total	2 245 664 703	2 245 664 703

ACTION (6,2 %)

54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 477 506 572	0	1 477 506 572	0
Crédits de paiement	1 477 506 572	0	1 477 506 572	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 477 506 572	1 477 506 572
Rémunérations d'activité	849 041 111	849 041 111
Cotisations et contributions sociales	624 223 559	624 223 559
Prestations sociales et allocations diverses	4 241 902	4 241 902
Total	1 477 506 572	1 477 506 572

ACTION (32,7 %)

55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	7 805 231 022	0	7 805 231 022	920 000
Crédits de paiement	7 805 231 022	0	7 805 231 022	920 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	7 805 231 022	7 805 231 022
Rémunérations d'activité	4 084 832 956	4 084 832 956
Cotisations et contributions sociales	3 691 215 446	3 691 215 446
Prestations sociales et allocations diverses	29 182 620	29 182 620
Total	7 805 231 022	7 805 231 022

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (11,4 %)**56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 733 984 398	0	2 733 984 398	0
Crédits de paiement	2 733 984 398	0	2 733 984 398	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 733 984 398	2 733 984 398
Rémunérations d'activité	1 451 521 964	1 451 521 964
Cotisations et contributions sociales	1 273 044 885	1 273 044 885
Prestations sociales et allocations diverses	9 417 549	9 417 549
Total	2 733 984 398	2 733 984 398

ACTION (11,4 %)**57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 720 662 680	0	2 720 662 680	0
Crédits de paiement	2 720 662 680	0	2 720 662 680	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 720 662 680	2 720 662 680
Rémunérations d'activité	1 431 475 861	1 431 475 861
Cotisations et contributions sociales	1 279 882 823	1 279 882 823
Prestations sociales et allocations diverses	9 303 996	9 303 996
Total	2 720 662 680	2 720 662 680

ACTION (11,7 %)

58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 795 364 490	0	2 795 364 490	263 215 896
Crédits de paiement	2 795 364 490	0	2 795 364 490	263 215 896

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 795 364 490	2 795 364 490
Rémunérations d'activité	1 451 638 624	1 451 638 624
Cotisations et contributions sociales	1 332 314 703	1 332 314 703
Prestations sociales et allocations diverses	11 411 163	11 411 163
Total	2 795 364 490	2 795 364 490

ACTION (1,5 %)

59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	350 000 000	0	350 000 000	0
Crédits de paiement	350 000 000	0	350 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	350 000 000	350 000 000
Rémunérations d'activité	349 692 740	349 692 740
Cotisations et contributions sociales	307 260	307 260
Total	350 000 000	350 000 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (2,1 %)**60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	501 682 637	0	501 682 637	0
Crédits de paiement	501 682 637	0	501 682 637	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	501 682 637	501 682 637
Rémunérations d'activité	293 089 609	293 089 609
Cotisations et contributions sociales	206 743 490	206 743 490
Prestations sociales et allocations diverses	1 849 538	1 849 538
Total	501 682 637	501 682 637

ACTION (1,2 %)**61 – Action sociale, chômage et pensions**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	293 130 356	0	293 130 356	0
Crédits de paiement	293 130 356	0	293 130 356	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	293 130 356	293 130 356
Cotisations et contributions sociales	30 470 022	30 470 022
Prestations sociales et allocations diverses	262 660 334	262 660 334
Total	293 130 356	293 130 356

ACTION (0,2 %)

62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	40 942 394	0	40 942 394	0
Crédits de paiement	40 942 394	0	40 942 394	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	40 942 394	40 942 394
Rémunérations d'activité	24 970 572	24 970 572
Cotisations et contributions sociales	15 803 383	15 803 383
Prestations sociales et allocations diverses	168 439	168 439
Total	40 942 394	40 942 394

ACTION (0,2 %)

63 – Restructurations - RH

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	52 044 355	0	52 044 355	0
Crédits de paiement	52 044 355	0	52 044 355	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	52 044 355	52 044 355
Rémunérations d'activité	45 079 283	45 079 283
Cotisations et contributions sociales	73 250	73 250
Prestations sociales et allocations diverses	6 891 822	6 891 822
Total	52 044 355	52 044 355

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (1,6 %)**64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	392 896 700	0	392 896 700	0
Crédits de paiement	392 896 700	0	392 896 700	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	392 896 700	392 896 700
Rémunérations d'activité	234 972 172	234 972 172
Cotisations et contributions sociales	156 474 588	156 474 588
Prestations sociales et allocations diverses	1 449 940	1 449 940
Total	392 896 700	392 896 700

ACTION (0,5 %)**65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	118 791 578	0	118 791 578	0
Crédits de paiement	118 791 578	0	118 791 578	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	118 791 578	118 791 578
Rémunérations d'activité	67 484 313	67 484 313
Cotisations et contributions sociales	50 577 756	50 577 756
Prestations sociales et allocations diverses	729 509	729 509
Total	118 791 578	118 791 578

ACTION (0,2 %)**66 – Rayonnement et contribution extérieure**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	43 495 523	0	43 495 523	0
Crédits de paiement	43 495 523	0	43 495 523	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	43 495 523	43 495 523
Rémunérations d'activité	23 407 132	23 407 132
Cotisations et contributions sociales	19 933 205	19 933 205
Prestations sociales et allocations diverses	155 186	155 186
Total	43 495 523	43 495 523

ACTION (0,4 %)**67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	88 905 288	0	88 905 288	0
Crédits de paiement	88 905 288	0	88 905 288	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	88 905 288	88 905 288
Rémunérations d'activité	51 444 385	51 444 385
Cotisations et contributions sociales	37 209 064	37 209 064
Prestations sociales et allocations diverses	251 839	251 839
Total	88 905 288	88 905 288

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	100 000	100 000	0	0
Transferts	100 000	100 000	0	0
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	42 561 072	42 561 072	46 147 007	45 517 007
Subventions pour charges de service public	42 561 072	42 561 072	45 154 007	45 154 007
Subventions pour charges d'investissement	0	0	993 000	363 000
Musée de l'armée (P212)	13 378 190	14 218 190	11 882 328	18 082 728
Subventions pour charges de service public	8 032 870	8 032 870	9 704 498	9 704 498
Dotations en fonds propres	5 345 320	6 185 320	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 177 830	8 378 230
Musée national de la marine (P212)	18 700 433	16 049 187	17 705 063	22 150 847
Subventions pour charges de service public	10 980 812	10 980 812	12 996 302	12 996 302
Dotations en fonds propres	7 719 621	5 068 375	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	4 708 761	9 154 545
Musée de l'air et de l'espace (P212)	18 485 551	16 465 951	20 868 236	20 868 236
Subventions pour charges de service public	6 724 879	6 724 879	7 705 879	7 705 879
Dotations en fonds propres	11 760 672	9 741 072	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	13 162 357	13 162 357
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	22 311 866	22 311 866	26 980 989	25 480 989
Subventions pour charges de service public	18 962 051	18 962 051	20 328 586	20 328 586
Dotations en fonds propres	3 349 815	3 349 815	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	6 652 403	5 152 403
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 200 000	4 200 000	4 300 000	4 300 000
Subventions pour charges de service public	4 200 000	4 200 000	4 300 000	4 300 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	8 250 719	8 250 719	5 731 249	5 731 249
Subventions pour charges de service public	8 250 719	8 250 719	5 731 249	5 731 249
Total	127 987 831	124 156 985	133 614 872	142 131 056
Total des subventions pour charges de service public	99 712 403	99 712 403	105 920 521	105 920 521
Total des dotations en fonds propres	28 175 428	24 344 582	0	0
Total des transferts	100 000	100 000	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	27 694 351	36 210 535

Une subvention est versée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en contrepartie des études qu'il mène à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND).

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) bénéficie quant à lui de trois subventions, en contrepartie du soutien qu'il apporte au DSND, à la direction déléguée au contrôle gouvernemental (DDCG), et au titre de la gestion des matières nucléaires intéressant la Défense (GPMN). Les sommes versées visent à couvrir les moyens dépendant du CEA nécessaires à la mise en œuvre de la chaîne de sécurité du contrôle gouvernemental, à la cohérence des données de la gestion patrimoniale des matières nucléaires intéressant la défense et au fonctionnement de l'autorité de sûreté nucléaire de défense (au sein de laquelle sont notamment affectés des personnels du CEA).

Pour 2023, le niveau de subvention a été ajusté, de manière conjoncturelle, afin de prendre en compte le niveau de la réserve financière à disposition du DSND.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022					PLF 2023				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense			257	3	3			257	3	3
Musée de l'air et de l'espace			100	7	5			100	7	5
Musée de l'armée		2	162	33	6		2	163	33	6
Musée national de la marine			112	2				116	2	
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	41				505	46	3
Total ETPT		2	1 136	86	14		2	1 141	91	11

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	1 136
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	5
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	1 141
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	5

Le schéma d'emploi du programme est positif, à hauteur de :

- +5 ETP sous plafond, dont 1 pour le musée de l'armée et 4 pour le musée national de la marine ;
- +5 emplois hors plafond pour le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, assure quatre missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R.212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, datations en paiement, legs, achats ou dépôts. A ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétences, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par la lettre de mission du directeur et par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 avec trois enjeux majeurs :

- affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées ;
- rénover et innover dans les cœurs de métier ;
- poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficience dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2023

L'année 2023 marquera une nouvelle étape pour l'établissement avec notamment la mise en œuvre du COP et le lancement de la rénovation du bâtiment vie dans le cadre du nouveau SPSI.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Néant

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	22 312	22 312	26 981	25 481
Subvention pour charges de service public	18 962	18 962	20 329	20 329
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	3 350	3 350	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	6 652	5 152
Total	22 312	22 312	26 981	25 481

La subvention pour charges de service public (SCSP) couvre les dépenses de personnels de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement.

Au titre de 2022, la SCSP versée par le ministère des Armées s'élève à 18,7 M€ après application de la réserve de précaution (254 k€).

En lien avec les enjeux stratégiques de l'établissement, la subvention pour charges d'investissement est versée en 2022 à hauteur de 3,2 M€, également après application de la réserve de précaution (134 k€). Elle est destinée à contribuer au financement :

- du plan de sauvegarde et de numérisation à hauteur de 1,2 M€ ;
- des travaux d'infrastructure à hauteur de 2 M€ ;
- des investissements de la plateforme ImagesDéfense à hauteur de 16 k€.

Le montant prévisionnel de la SCSP 2023 comprend l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

La subvention pour charges d'investissement s'élève à 6,65 M€ en AE et 5,15 M€ en CP. Le supplément de 1,5 M€ en AE est destiné au recollement des archives de l'ECPAD.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (3,35 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	260	260
– sous plafond	257	257
– hors plafond	3	3
<i>dont contrats aidés</i>	3	
<i>dont apprentis</i>		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2023, l'établissement prévoit de conserver un plafond d'emplois de 257 ETPT et 3 apprentis rémunérés hors plafond.

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées et doté de l'appellation « musée de France ». Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il conserve et enrichit les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique avec plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5.

La valorisation de ses collections à travers une programmation culturelle riche et diversifiée permet au musée de contribuer au développement de l'esprit de défense dans la Nation et à la compréhension de l'histoire aérospatiale, en particulier concernant l'armée de l'air et de l'espace, au niveau national et international.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée a été signé le 17 juin 2019. Il prévoit un ambitieux programme de préservation et de valorisation des collections destiné à ancrer le musée dans le projet du Grand Paris Express en vue de renforcer son attractivité dans la perspective de sa desserte par le métro et d'en faire un référent dans le domaine du patrimoine aéronautique.

Le projet scientifique et culturel associé porte l'ambition de faire du musée un musée à la fois de site et lieu de mémoire et de citoyenneté, ainsi qu'une référence internationale du fait aérien et spatial en proposant au public des approches scientifique et technique, historique, anthropologique et sociale. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées aux coûts de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du programme 212.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le musée a engagé en 2022 des travaux de révision de son COP.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du programme d'investissement prévu par le COP 2020-2024 à travers, notamment l'achèvement de certains travaux d'adaptation des capacités des bâtiments dans le cadre du schéma directeur des réserves et de nouvelles opérations liées à la reconfiguration du parcours muséal. L'exposition « *Up to Space* », inaugurée à l'été 2022 continuera d'être accessible au 1^{er} semestre et celle, intitulée « Les années folles de l'aviation » ouvrira au public à compter d'octobre 2023.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	18 486	16 466	20 868	20 868
Subvention pour charges de service public	6 725	6 725	7 706	7 706
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	11 761	9 741	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	13 162	13 162
Total	18 486	16 466	20 868	20 868

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant. Ce montant augmente par rapport à l'année 2022 (+15 %) afin d'améliorer le financement de la masse salariale et du fonctionnement courant. Il intègre en particulier +0,3 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

En 2023, la subvention pour charges d'investissement (SCI) (anciennement dotation en fonds propres (DFP)) témoigne d'une hausse de +3,4 M€ par rapport à 2022 (+35 % CP). Cette évolution s'explique, notamment, par le financement des travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation (livraison de la réserve dédiée aux collections grands formats) et de modernisation de la présentation des collections (construction de nouveaux espaces d'exposition permanente (aviation civile et commerciale), temporaire et d'animation (Planétarium)).

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (9,7 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	107	107
– sous plafond	100	100
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En 2023, le plafond d'emploi de l'établissement reste stable à 100 ETPT.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu, en 1905, de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées. Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'historial Charles-de-Gaulle. Le musée de l'armée conserve et enrichit les collections de l'État et assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Doté de l'appellation « musée de France », il est le plus grand musée d'histoire militaire en France et le deuxième musée militaire du monde par les collections dont il a la garde. Afin de toujours mieux répondre aux attentes des publics français et étrangers, le musée de l'armée a lancé, en 2021, un projet d'extension dénommé « MINERVE » consacré à la période de l'après 1945 et dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

La valorisation de ses prestigieuses collections constituées notamment d'armures, d'armes anciennes et de pièces d'artillerie contribue à la compréhension de l'histoire militaire de la France à l'échelle nationale et internationale et au développement de l'esprit de défense.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée veille à la préservation des collections par la création de réserves sur le site de Satory, ainsi que par l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides. Les travaux préparatoires au projet d'extension « MINERVE » y sont également intégrés. Ils permettront d'élargir le propos du musée vers la période postérieure à 1945, ainsi que vers les thèmes de la colonisation et de la décolonisation et l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles.

Dans le cadre d'un contexte marqué par la crise sanitaire, le musée a engagé en 2022 des travaux de révision de son COP.

Perspectives 2023

L'année 2023 constituera l'année charnière de la mise en œuvre de la phase 1 du projet « MINERVE », qui devrait être menée à son terme en 2025. Elle consiste en l'amélioration des dispositifs d'accueil, de billetterie et de la librairie-boutique ainsi qu'en la création d'un parcours muséographique sur l'histoire du site des Invalides, intitulé « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire ».

Outre une programmation culturelle diversifiée, le musée de l'armée présentera plusieurs expositions temporaires patrimoniales (au printemps : « Guerres et Religions » et à l'automne, « Célébrer la Victoire ») et éditorialisations au sein de l'historial Charles-de-Gaulle (au printemps : « les combats en Tunisie en 1943 » ; à l'automne, « les photographies de Léon Herschritt consacrées à la Guerre froide ») et dans le parcours « Seconde Guerre mondiale » (« L'œuvre de guerre de Jean Delpech »), destinées à fidéliser les publics de proximité.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	13 378	14 218	11 882	18 083
Subvention pour charges de service public	8 033	8 033	9 704	9 704
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	5 345	6 185	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 178	8 378
Total	13 378	14 218	11 882	18 083

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Son montant intègre +0,27 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

La subvention pour charges d'investissement (anciennement dotation en fonds propres (DFP)), en hausse de +2,2 M€ (+36 % CP) contribuera à financer les premiers travaux d'infrastructure liés à l'extension du musée, ainsi que les travaux d'investissement courant et liées à l'acquisition et à la restauration des collections.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (6,2 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	195	196
– sous plafond	162	163
– hors plafond	33	33
<i>dont contrats aidés</i>	6	6
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois du musée de l'armée était fixé à 162 ETPT en 2022 et intègre +1 ETPT en 2023 dans le cadre de la mise à niveau de son organisation au regard des enjeux de reconquête des publics et de la poursuite de la rénovation de son parcours d'exposition.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des Armées. Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans 5 autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est quant à lui situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée est le plus ancien musée maritime du monde. Les collections de l'État dont il a la garde sont représentatives de tous les domaines maritimes (marine nationale, marine de commerce, de pêche, recherche océanographique, sport nautique, plaisance). Doté de l'appellation « musée de France », il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2021 du musée a lancé un grand projet de rénovation du palais de Chaillot et ouvre la voie à la construction du grand musée maritime français du XXI^e siècle. Prévoyant sa réouverture à l'automne 2023, le nouveau COP du musée national de la marine sera conclu à la fin de l'année 2022 et couvrira la période 2022-2026.

Le nouveau projet scientifique et culturel prévoit notamment que le musée s'attachera à contribuer au maintien du lien armée-Nation, à conforter l'esprit de défense, à concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et à aider à l'éveil des vocations pour la Marine nationale et pour d'autres administrations et organismes au service de la Nation. Il s'attache également à proposer la meilleure articulation possible entre les sites du musée (Dugny, Chaillot, ports).

Perspectives 2023

En 2023 seront livrés les travaux de rénovation bâtementaires, scénographiques ou liés aux activités annexes et réinstallées les collections sur le site de Chaillot. Outre la préparation de l'exposition d'ampleur associée à la réouverture du musée et intitulée « Mer et cinéma », l'activité muséale des ports sera aussi marquée par les expositions temporaires « Voyages en terres australes – Crozet & Kerguelen 1722-2022 » jusqu'en mars 2023 à Brest ou et autour de la figure de Pierre Loti à Rochefort.

Le musée s'inscrira aussi dans un cadre stratégique renouvelé avec l'entrée en vigueur du COP 2022-2026 et du nouveau projet scientifique et culturel.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	18 700	16 049	17 705	22 151
Subvention pour charges de service public	10 981	10 981	12 996	12 996
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	7 720	5 068	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	4 709	9 155
Total	18 700	16 049	17 705	22 151

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Le montant, pour l'année 2023, est supérieur à celui voté en LFI 2022 (+2 M€, +18 %) afin d'assurer le financement de la masse salariale, du fonctionnement courant et des travaux connexes à la rénovation en prévision de la réouverture du site de Chaillot. Il intègre +0,13 M€ au titre de la prise en charge des frais de sécurité et de sûreté du site de Chaillot dans le cadre du projet Grand Site Tour Eiffel et +0,18 M€ dans le cadre de la revalorisation du point d'indice.

La subvention pour charges d'investissement (anciennement dotation en fonds propres (DFP)) contribuera à financer les travaux de rénovation du site de Chaillot dans le cadre de la convention de mandat conclue avec l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). Elle financera également l'élaboration des cartels, les aménagements d'espaces du musée rénové et la restauration des collections qui prendront place dans le nouveau parcours muséographique. Seront réalisées également les études liées aux projets de travaux architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort ((Hôtel de Cheusses et Amblimont)), de l'ancienne école de médecine navale, ainsi que des travaux sur les sites de Brest (Tour Madeleine) et Port-Louis.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (5,1 M€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	114	118
– sous plafond	112	116
– hors plafond	2	2
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois du musée national de la marine était fixé à 112 ETPT en 2022. Il sera augmenté de 4 ETPT en 2023, pour s'adapter au fonctionnement du musée rénové.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées.

Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Il a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.

L'exercice de cette mission se traduit par trois activités primordiales :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la défense, caractérisé par l'expertise apportée par le SHOM dans les domaines hydro-océanographiques à la direction générale de l'armement et par ses capacités de soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par lequel le SHOM valorise ses données patrimoniales et son expertise en les mettant à la disposition des pouvoirs publics et, plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le programme d'activités du SHOM est articulé autour d'un Contrat d'Objectifs et de Performances (COP). Un nouveau COP est mis en œuvre depuis 2021. Il s'étend sur la période 2021-2024. Il a été approuvé par le conseil d'administration du 24 novembre 2020 et signé par la ministre des Armées le 20 mai 2021 à Brest.

Perspectives 2023

L'activité du SHOM se décline selon cinq grandes orientations stratégiques du COP 2021-2024 :

- transformer le dispositif d'hydro-océanographie militaire pour répondre à l'augmentation du besoin capacitaire et opérationnel de la défense ;
- faire preuve d'agilité pour répondre aux attentes d'efficacité et de réactivité des clients du SHOM – publics et privés – et faire face à la contraction du temps dans ses domaines d'activité ;
- innover pour mettre en œuvre des outils de modernisation des processus d'acquisition, de traitement, de modélisation et de diffusion des données, produits et services ;
- être performant pour valoriser les nouveaux outils, compétences et connaissances, et explorer de nouveaux champs de développement de ressources propres ;
- renforcer la dimension humaine du Shom pour simplifier son organisation, améliorer la qualité de vie au travail et la gestion des effectifs, des emplois et des compétences.

En 2023, le SHOM continuera d'apporter son assistance à la Direction Générale de l'Armement (DGA) et à l'État-Major des Armées dans la conduite du programme d'armement GEODE4D qui développe le nouveau système d'information en environnement géophysique (SIEG) des armées.

Le SHOM assiste la DGA et l'EMA pour la conduite de la phase de préparation du programme d'armement CHOF (Capacité Hydrographique et Océanographique Future) dédié au renouvellement des capacités d'acquisition de données hydroocéanographiques.

Le SHOM maintient son soutien à la marine nationale, et de manière générale à tous les acteurs de la défense qui en expriment le besoin, par la fourniture de produits et services expertisés dans le cadre des opérations ou exercices militaires, de l'action de l'État en mer ou encore en soutien des opérations et programme d'armement qui le requièrent.

Enfin, le SHOM poursuit le déploiement d'un nouveau système d'information de l'information nautique, le système PING, en lien avec la direction des affaires maritimes.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le SHOM participe au plan de relance par son action dans divers projets. En 2022, ces actions concernent :

- la *digital workplace* financée par le SGA à hauteur d'un montant de 177 k€ ;
- la numérisation des géorèglements maritimes (peuplement base de données PING) financée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour un montant de 126 k€ ;
- l'accompagnement à la conduite du changement relatif à l'appropriation d'un environnement numérique de travail collaboratif financée par la DINUM pour un montant de 91,7 k€ ;
- la refonte du portail national des limites maritimes (PNLM) financée par la DINUM pour un montant de 75 k€ ;
- le projet de détection de plateformes pétrolières par corrélation d'images satellites et de signatures radiofréquences financé par la DINUM pour un montant de 14 k€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	42 561	42 561	46 147	45 517
Subvention pour charges de service public	42 561	42 561	45 154	45 154
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	993	363
P113 Paysages, eau et biodiversité	900	900	900	900
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	900	900	900	900
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	43 461	43 461	47 047	46 417

La subvention pour charges de service public (SCSP) est en hausse pour 2023 (+6 %) et s'élève à 45 154 k€.

Cette hausse s'explique par l'élargissement des activités du Shom et la réalisation du programme pluriannuel d'investissement, tels que prévus dans la trajectoire fixée par le COP 2021-2024.

Les financements de l'actif par l'État se composent de dotations en fonds propres et de contrats portés par le Shom, comptabilisés comme des subventions par ce dernier. Par ailleurs, le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (1,3 M€) diffère des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (900 k€), en raison de la comptabilisation de certaines subventions en tant que recettes fléchées sur des programmes particuliers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	546	551
– sous plafond	505	505
– hors plafond	41	46
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des besoins en ETPT hors plafond découlent des besoins du SHOM afin de répondre aux travaux que l'établissement mène sur recettes propres, en particulier en lien avec la directive cadre de la stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

PROGRAMME 146 **Équipement des forces**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry BURKHARD / Emmanuel CHIVA

Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 146 : Équipement des forces

Le programme 146 « Équipement des forces » vise à mettre à disposition des armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il concourt par ailleurs au développement et au maintien des savoir-faire industriels français ou européens.

Un programme co-piloté

Le programme 146 est co-piloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA), au titre de leurs responsabilités respectives. Ces responsabilités s'exercent dans les domaines de la cohérence capacitaire et du format des armées, de la recherche, de la coopération internationale dans le secteur de l'armement ainsi que du maintien et du développement de la base industrielle et technologique de défense. Ce co-pilotage est réalisé à travers plusieurs instances de gouvernance, dont le comité directeur du programme, au cours duquel sont rendus les arbitrages et fixés les principaux objectifs.

Un programme structuré à partir des systèmes de forces

La nomenclature par destination du programme 146 est établie à partir de cinq systèmes de forces. Chacun d'entre eux fédère des moyens qui répondent à des besoins opérationnels dans une logique interarmées.

Le premier système de forces, la « Dissuasion », représente la garantie fondamentale de la sécurité nationale. Elle est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer son autonomie stratégique. Le système de forces « Commandement et maîtrise de l'information » garantit l'autonomie de décision. Il nécessite de disposer de moyens de recueil de l'information, ainsi que de moyens de transmission et d'exploitation. Le système de forces « Projection-mobilité-soutien » vise, compte tenu de la diversité des engagements des forces, à disposer de moyens permettant leur projection sur des théâtres d'opérations éloignés de la métropole, leur mobilité à l'intérieur des théâtres et leur soutien durant toute la durée des opérations. Le système de forces « Engagement et combat » permet l'engagement des forces, dans le but d'altérer le potentiel adverse, de contrôler et de maîtriser le théâtre dans toutes ses dimensions. Enfin, le système de forces « Protection et sauvegarde » permet de disposer des moyens assurant la sécurisation des espaces aériens et maritimes du territoire national face à toutes les menaces (conventionnelles, NRBC, terroristes).

Principaux événements en 2023

L'annuité 2023 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025, en poursuivant l'effort de réparation, de modernisation et l'action de soutien de notre industrie, tant sur le rythme des réalisations qu'en préparation de l'avenir. Cela se traduit par une augmentation des crédits du programme de 0,9 Md€ par rapport à la LFI 2022.

Année pivot entre deux LPM, 2023 prend en compte les ajustements décidés face à la dégradation de l'environnement stratégique, l'affirmation de menaces dans tous les milieux et champs de la conflictualité et l'avancement des différentes opérations d'armement. Pour le programme « Équipement des forces », ces ajustements visent à mieux détecter, comprendre, anticiper et contrer les menaces, et à mieux se protéger dans les domaines de la santé, du NRBC et de la lutte anti-drone. Ils permettent également un effort ciblé pour consolider certaines capacités et intensifier le soutien à l'Ukraine.

Pour le système de forces « Commandement et Maîtrise de l'Information », les principales commandes concernent la poursuite du renouvellement du Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes SCCOA et des stations satellitaires SYRACUSE IV, les capacités ARTEMIS IA, les récepteurs P3TS (GALILEO et GPS), la lutte informatique défensive et le chiffrement. Les livraisons attendues concernent deux systèmes de simulation d'entraînement CERBERE (au CENTAC et au CENZUB), la poursuite de l'intégration de moyens de communication dans les véhicules terrestres, la poursuite de la mise à niveau du système RIFAN sur les bâtiments de la Marine, 1 305 postes CONTACT supplémentaires, le renouvellement d'une partie de SCCOA, la poursuite des livraisons des stations sol et embarquées Syracuse IV et notamment les premières stations en outre-mer.

Pour le système de forces « Projection-Mobilité-Soutien », les principales commandes porteront sur les infrastructures aéroportuaires des hélicoptères HNG et des avions de transport A 400M. Les livraisons attendues concernent le premier bâtiment ravitailleur de forces (FLOTLOG), 3 avions MRTT, 2 A400M et les aires aéronautiques associées, 5 hélicoptères H-160, 5 hélicoptères CAIMAN TTH et 180 véhicules VT4 supplémentaires.

Pour le système de forces « Engagement-Combat », les principales commandes concernent 420 Serval et les infrastructures associées, les véhicules des forces spéciales (22 Poids Lourds), 8 000 AIF, le 3^e arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle, 42 Rafale, 200 MMP et 20 EXOCET. Les principales livraisons attendues concernent SCORPION (22 Jaguar, 123 Griffon et 119 Serval) ainsi que les infrastructures d'accueil, 18 Leclerc rénovés, 104 VFS dont 5 poids lourds, 5 véhicules légers, 60 véhicules Fardier et 34 remorques associées, 38 postes de tir et 200 Missiles Moyenne Portée, 8660 AIF ainsi qu'un module de lutte contre les mines constitué de drones (SLAMF), le deuxième SNA BARRACUDA, la troisième rénovation FLF, 20 torpilles lourdes ARTEMIS, 31 missiles EXOCET MM40 Block 3c et 3 rénovations ATL2. Enfin, 13 Rafale, 13 M2000D rénovés, ainsi que 9 pods de désignation laser et 37 missiles SCALP rénovés sont attendus en 2023.

Pour le système de forces Protection Sauvegarde, les principales commandes concernent 100 missiles ASTER 30 destinés aux FDI, ainsi qu'un lot de masques de protection NBC. Les livraisons attendues concernent le premier patrouilleur outre-mer, 100 fusils brouilleurs pour la lutte anti drone, 30 missiles d'interception à domaine élargi MIDE METEOR, et 77 remotorisation Missiles d'Interception, de Combat et d'Autodéfense de nouvelle génération MICA NG (remotorisation MICA) ainsi qu'un lot de masques de protection NBC.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation des équipements

INDICATEUR 1.2 : Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

INDICATEUR 1.3 : Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération

OBJECTIF 2 : Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du processus de paiement

INDICATEUR 2.2 : Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales

Équipement des forces

Programme n° 146 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Équipement des forces » est reconduit au PAP 2023. Il se compose de deux objectifs et de cinq indicateurs.

OBJECTIF mission

1 – Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

Pour atteindre cet objectif, le ministère des Armées porte principalement ses efforts sur :

- la satisfaction du besoin opérationnel exprimé par les Armées (indicateur 1.1) ;
- la maîtrise des calendriers de réalisation des armements et matériels (indicateur 1.2) ;
- la consolidation d'une base industrielle et technologique de défense européenne par le lancement d'opérations d'armement en coopération (indicateur 1.3).

Les indicateurs ci-dessous permettent de mesurer la performance réalisée dans ces domaines et d'orienter les actions du programme.

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réalisation des équipements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	60,6	69,5	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	47,6	63,4	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	80,5	70,5	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	62,4	72,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	93,7	100	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	89,5	80,4	85	85	85	85

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année). Les jalons sont ceux décrits dans les fiches JPE. Ils correspondent à des commandes, des livraisons, des jalons techniques ou des étapes importantes du programme à franchir dans l'année considérée.

Mode de calcul : les indicateurs de progression dans la réalisation des opérations d'armement principales s'appuient sur les données concernant l'état des commandes et des livraisons prévues et réalisées en cours d'année pour chacune des opérations d'armement entrant dans le périmètre, ou le franchissement d'autres jalons significatifs marquant l'avancée des opérations d'armement de l'ensemble des systèmes de forces.

Le sous-indicateur de progression dans la réalisation est la moyenne non pondérée des progressions de jalons de chaque système de forces.

Le calcul des sous indicateurs de progression dans la réalisation prend en compte les avances et retard des opérations : les jalons prévus en N en PAP N et franchis en N-1 sont déduits des jalons à franchir en N, les jalons prévus en N-1 mais non franchis en N-1 sont ajoutés aux jalons à franchir en N.

Le taux de réalisation des livraisons valorisées donne le rapport entre le montant total des livraisons valorisées réalisées et le montant total des livraisons valorisées prévues en construction du PLF. Le calcul du taux de réalisation est le rapport entre un numérateur et un dénominateur symétrique qui sont calculés ainsi : le numérateur est le réalisé des livraisons valorisées prévues au dénominateur, le dénominateur correspond aux livraisons valorisées prévues au PAP N en N et en N -1 si elles n'ont pas été totalement réalisées en N -1. Par construction, le taux de réalisation des livraisons valorisées peut atteindre 100 %.

L'assiette de calcul prenant en compte des jalons spécifiques à chaque année, une moindre performance en N-1 ne préjuge pas de la performance des années suivantes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir les taux de réalisation des équipements par système de force. Le choix de maintenir un niveau d'objectif déjà élevé s'explique par un nombre de jalons équivalent d'une année sur l'autre et la volonté des co-responsables du programme 146 de satisfaire le besoin opérationnel exprimé par les forces armées.

Le management des risques du programme 146 passe par un contrôle systématique de ses principaux engagements au travers d'un contrôle interne financier associant le contrôle budgétaire à une comitologie proportionnée aux enjeux des opérations, telle que prévue par la gouvernance des opérations d'armement actualisée en 2019.

L'objectif de 85 % pour le taux de réalisation des livraisons valorisées est maintenu. L'assiette de calcul prend en compte des jalons spécifiques avec un poids financier plus ou moins important à chaque année. Cet indicateur est complémentaire avec le taux de réalisation, d'où la cohérence de maintenir un objectif élevé et proche de ce dernier.

INDICATEUR

1.2 – Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales	mois	3,86	1,89	2	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA. Les programmes ou opérations d'armement concernés sont ceux au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux des fiches JPE.

Mode de calcul : sur la gestion considérée, l'indicateur donne les évolutions cumulées depuis le 1er janvier des délais enregistrés pour les opérations d'armement entrant dans le périmètre (exprimées en mois), rapportées au nombre d'opérations d'armement sélectionnées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir l'objectif de deux mois maximum d'évolution moyenne annuelle des délais. La maîtrise des délais repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les facteurs d'optimisation pour pallier les dérives calendaires des opérations d'armement sont les suivants : amélioration du processus de contractualisation, levée de risque technique anticipée, révision du niveau de performances.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.3 – Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération	%	50	60	50	60	80	100

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur mesure la progression du nombre de nouveaux programmes lancés en réalisation dans le cadre d'une coopération depuis le début de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Il est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA.

Mode de calcul : L'indicateur cumule le nombre des opérations d'armement lancées en réalisation et menées en coopération depuis le début de la LPM 2019-2025. 10 opérations sont prévues au titre de la nouvelle LPM. Cet indicateur progressif atteindra 100 % lorsque les 10 opérations d'armement auront été lancées.

Le taux de réalisation n'est pas plafonné à 100 %. En effet, si des opérations d'armement supplémentaires sont lancées dans les mêmes conditions, elles peuvent être prises en compte dans le réalisé de cet indicateur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure depuis 2019 le lancement en réalisation des nouveaux programmes en coopération sur la période de la loi de programmation militaire 2019-2025. La cible de 100 % devrait être atteinte en fin de LPM.

OBJECTIF

2 – Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces

Pour atteindre cet objectif, le ministère des Armées porte principalement ses efforts sur :

- l'efficacité des processus liés à la dépense (voir indicateur 2.1) ;
- la fiabilité de ses prévisions financières (voir indicateur 2.2).

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du processus de paiement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Montant des intérêts moratoires versés	M€	13,57	8,19	9	9	9	9
Montant des intérêts moratoires versés/ montant des paiements	%	0,11	0,06	0,1	0,1	0,1	0,1

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 2.1.1 : Montants des intérêts moratoires versés.

Source des données : ce sous-indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Mode de calcul : montant cumulé des intérêts moratoires versés, sur l'année considérée, au titre des dépenses pour l'équipement des forces par les ordonnateurs DGA (hors versements CEA et sur les 10 BOP armement).

Sous-indicateur 2.1.2 : Montants des intérêts moratoires versés / montant des paiements.

Source des données : ce sous-indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Mode de calcul : montant cumulé des intérêts moratoires versés, sur l'année considérée, au titre des dépenses pour l'équipement des forces par les ordonnateurs DGA rapporté au montant des demandes de paiements envoyés (hors versements CEA et sur les 10 BOP armement).

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de 9 M€ et 0,1 % est maintenu en 2023 et reconduit pour les années suivantes, le montant des intérêts moratoires versés dépendant principalement de la performance du processus de paiement ainsi que de la disponibilité des ressources allouées au cours de l'exercice précédent.

INDICATEUR

2.2 – Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales	%	0,32	0,14	1,5	1,5	1,5	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données : cet indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Les programmes ou opérations d'armement concernés sont au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux ci-après de la justification au premier euro.

Mode de calcul : l'indicateur permet d'identifier les variations des devis des opérations d'armement. Il donne le cumul des variations des devis des programmes entrant dans le périmètre (exprimé en pourcentage par rapport à la somme des devis au 31 décembre de la gestion précédente) sur la gestion considérée.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir l'objectif d'1,5 % maximum d'évolution moyenne annuelle des devis. La maîtrise de l'évolution des devis repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les devis des principales opérations d'armement sont suivis individuellement chaque année, définis pour chacune des phases d'avancement et représentatifs des données physiques et calendaires. Les évolutions de devis traduisent des variations de coûts induites par des problèmes techniques ou industriels, des modifications de cadences de livraison ou du périmètre technique.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		852 439 896 1 085 091 905	5 425 057 859 3 076 308 097	0 0	6 277 497 755 4 161 400 002	1 790 000 2 000 000
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		0 17 338 096	1 605 032 673 526 329 210	0 0	1 605 032 673 543 667 306	0 0
06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		0 0	50 825 319 64 060 000	0 0	50 825 319 64 060 000	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	562 760 000 531 180 000	0 0	562 760 000 531 180 000	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		215 798 770 358 967 502	1 872 195 396 1 346 536 421	0 0	2 087 994 166 1 705 503 923	1 790 000 2 000 000
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		542 067 480 527 806 307	604 042 759 541 412 466	0 0	1 146 110 239 1 069 218 773	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		94 573 646 180 980 000	730 201 712 66 790 000	0 0	824 775 358 247 770 000	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		447 070 454 881 918 169	2 500 621 649 2 082 895 109	0 0	2 947 692 103 2 964 813 278	17 410 422 24 091 710
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		0 0	19 000 000 36 930 000	0 0	19 000 000 36 930 000	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		9 332 235 4 773 000	908 819 201 8 127 000	0 0	918 151 436 12 900 000	6 055 422 3 826 710
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		10 232 630 7 015 100	18 191 343 28 060 402	0 0	28 423 973 35 075 502	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		0 266 950 000	5 000 000 74 050 000	0 0	5 000 000 341 000 000	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		8 336 905 7 522 524	19 452 778 17 552 555	0 0	27 789 683 25 075 079	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		28 256 000 76 569 206	42 384 000 90 488 994	0 0	70 640 000 167 058 200	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		7 648 401 13 711 200	251 912 101 3 427 800	0 0	259 560 502 17 139 000	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		52 887 287 195 053 176	64 382 727 244 650 057	0 0	117 270 014 439 703 233	280 000 280 000
07.36 – Communiquer - CONTACT		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		0 0	114 300 000 221 500 000	0 0	114 300 000 221 500 000	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		0 2 726 000	0 21 974 000	0 0	0 24 700 000	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		234 896 353 170 515 111	3 203 229 286 684 889	0 0	238 099 582 457 200 000	10 925 000 11 225 000
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		7 000 000 1 450 000	204 000 000 144 000 000	0 0	211 000 000 145 450 000	0 0

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023					
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	0 0	110 000 000 400 000 000	0 0	110 000 000 400 000 000	0 0
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	0 0	0 41 000 000	0 0	0 41 000 000	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission	0 0	432 600 000 0	0 0	432 600 000 0	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	0 536 098	0 2 263 902	0 0	0 2 800 000	0 0
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	10 850 000 49 461 561	46 150 000 334 738 439	0 0	57 000 000 384 200 000	0 0
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	25 000 50 000	475 000 950 000	0 0	500 000 1 000 000	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	20 260 064 34 412 693	245 097 356 103 479 571	0 0	265 357 420 137 892 264	150 000 210 000
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	57 345 579 51 172 500	15 653 914 23 017 500	0 0	72 999 493 74 190 000	0 8 550 000
08 – Projection - mobilité - soutien	104 528 615 372 928 526	974 851 023 1 621 155 660	0 0	1 079 379 638 1 994 084 186	0 0
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	5 610 928 6 103 137	5 610 928 42 583 737	0 0	11 221 856 48 686 874	0 0
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations	34 370 555 112 650 677	443 441 665 84 349 323	0 0	477 812 220 197 000 000	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP	0 0	56 000 000 0	0 0	56 000 000 0	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL	0 0	500 000 43 370 000	0 0	500 000 43 370 000	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	0 21 585 968	112 916 322 503 614 032	0 0	112 916 322 525 200 000	0 0
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	41 357 132 59 364 834	89 382 108 128 742 478	0 0	130 739 240 188 107 312	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	0 0	264 000 000 0	0 0	264 000 000 0	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT	0 29 562 667	0 163 237 333	0 0	0 192 800 000	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	23 190 000 39 524 804	3 000 000 301 895 196	0 0	26 190 000 341 420 000	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	0 104 136 439	0 353 363 561	0 0	0 457 500 000	0 0
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09 – Engagement et combat	307 178 021 4 178 071 521	5 318 575 836 6 854 932 337	69 150 349 52 629 660	5 694 904 206 11 085 633 518	93 783 058 85 973 254
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE	24 503 284 1 673 041 151	50 079 730 4 395 729 493	0 0	74 583 014 6 068 770 644	92 530 000 85 573 254
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations	62 847 701 60 927 809	63 633 422 68 720 074	617 949 285 970	127 099 072 129 933 853	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions	9 051 500 1 072 053 280	1 014 588 500 502 635 307	0 0	1 023 640 000 1 574 688 587	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		0	0	0	0	0
		0	300 000	0	300 000	0
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		0	0	0	0	0
		62 703 894	55 396 106	0	118 100 000	0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		0	27 400 000	0	27 400 000	0
		0	0	0	0	0
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda		5 702 869	491 992 758	0	497 695 627	0
		1 830 151	42 279 849	0	44 110 000	0
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales		142 552 542	181 669 220	68 532 400	392 754 162	853 058
		135 086 099	186 842 098	49 282 300	371 210 497	0
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION		0	3 020 500 000	0	3 020 500 000	0
		735 754 108	162 245 892	0	898 000 000	0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000		49 092 632	21 039 699	0	70 132 331	0
		51 771 723	22 187 882	0	73 959 605	0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes		4 278 000	199 622 000	0	203 900 000	400 000
		53 454 399	173 825 933	0	227 280 332	400 000
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F		0	240 000 000	0	240 000 000	0
		0	0	0	0	0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF		210 000	3 990 000	0	4 200 000	0
		137 757 575	1 060 461 035	3 061 390	1 201 280 000	0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2		8 939 493	4 060 507	0	13 000 000	0
		17 191 332	7 808 668	0	25 000 000	0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP		0	0	0	0	0
		176 500 000	176 500 000	0	353 000 000	0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
10 – Protection et sauvegarde		45 484 383	796 201 231	0	841 685 614	6 748 020
		856 813 578	2 225 614 098	0	3 082 427 676	507 020
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA		0	0	0	0	0
		81 072 730	49 077 270	0	130 150 000	0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur		0	0	0	0	0
		426 466 393	1 008 733 607	0	1 435 200 000	0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles		0	15 000 000	0	15 000 000	0
		41 200 000	0	0	41 200 000	0
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR		158 250	3 006 750	0	3 165 000	6 241 000
		3 719 500	70 670 500	0	74 390 000	0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations		11 177 533	39 021 081	0	50 198 614	507 020
		18 168 535	93 074 141	0	111 242 676	507 020
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)		0	501 200 000	0	501 200 000	0
		40 317 334	890 082 666	0	930 400 000	0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme		33 678 600	43 443 400	0	77 122 000	0
		245 191 935	109 153 065	0	354 345 000	0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN		470 000	7 530 000	0	8 000 000	0
		500 000	0	0	500 000	0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES		0	117 000 000	0	117 000 000	0
		177 151	4 822 849	0	5 000 000	0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD		0	70 000 000	0	70 000 000	0
		0	0	0	0	0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement		183 675 856	61 027 012	1 678 854	246 381 722	56 970 000
		209 550 658	83 789 500	7 129 842	300 470 000	47 760 000
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA		72 001 860	1 210 557	1 383 815	74 596 232	56 970 000
		90 865 658	680 000	3 014 342	94 560 000	47 760 000
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement		111 673 996	59 816 455	295 039	171 785 490	0
		118 685 000	83 109 500	4 115 500	205 910 000	0
Totaux		1 940 377 225	15 076 334 610	70 829 203	17 087 541 038	176 701 500
		7 584 374 357	15 944 694 801	59 759 502	23 588 828 660	160 331 984

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		777 921 830 875 043 181	3 584 878 170 3 770 156 819	0 0	4 362 800 000 4 645 200 000	1 790 000 2 000 000
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		66 646 782 55 541 761	728 962 975 754 304 249	0 0	795 609 757 809 846 010	0 0
06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51		219 822 0	2 760 657 0	0 0	2 980 479 0	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		3 091 800 49 730 000	124 042 655 94 880 000	0 0	127 134 455 144 610 000	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	616 770 000 543 710 000	0 0	616 770 000 543 710 000	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		171 015 815 188 145 986	1 110 566 797 1 220 126 100	0 0	1 281 582 612 1 408 272 086	1 790 000 2 000 000
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		364 288 924 405 135 509	466 403 678 517 248 021	0 0	830 692 602 922 383 530	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		138 464 718 159 007 686	233 643 789 229 940 228	0 0	372 108 507 388 947 914	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		34 193 969 17 482 239	301 727 619 409 948 221	0 0	335 921 588 427 430 460	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		765 381 587 761 339 772	1 845 840 542 1 851 903 545	110 909 44 420	2 611 333 038 2 613 287 737	17 410 422 24 091 710
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		0 0	17 690 190 26 703 103	0 0	17 690 190 26 703 103	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		48 691 907 26 581 357	181 339 963 246 898 982	0 0	230 031 870 273 480 339	6 055 422 3 826 710
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		17 896 445 21 451 182	39 967 603 53 905 296	0 0	57 864 048 75 356 478	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		58 699 259 57 227 873	26 378 538 25 632 579	0 0	85 077 797 82 860 452	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		12 765 374 16 952 915	38 158 838 32 928 607	0 0	50 924 212 49 881 522	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		40 430 805 35 160 531	55 712 898 71 386 531	0 0	96 143 703 106 547 062	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		59 454 754 42 897 434	39 246 556 127 742 641	0 0	98 701 310 170 640 075	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		69 600 496 97 610 884	114 753 755 97 290 672	0 0	184 354 251 194 901 556	280 000 280 000
07.36 – Communiquer - CONTACT		9 707 681 30 230 623	263 368 443 215 395 875	0 0	273 076 124 245 626 498	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		22 278 804 0	48 423 968 81 828 059	0 0	70 702 772 81 828 059	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		19 635 013 11 572 448	8 734 332 9 180 332	0 0	28 369 345 20 752 780	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		230 058 621 129 029 849	342 778 697 327 037 404	0 0	572 837 318 456 067 253	10 925 000 11 225 000
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		24 237 307 8 306 108	64 747 113 76 296 623	98 896 0	89 083 316 84 602 731	0 0
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace		1 224 866 0	11 023 795 34 951 292	0 0	12 248 661 34 951 292	0 0
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA		134 591 0	43 899 185 52 003 961	0 0	44 033 776 52 003 961	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission		3 090 069 0	22 618 466 32 618 813	0 0	25 708 535 32 618 813	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR		8 223 959 5 666 474	15 463 349 12 888 243	0 0	23 687 308 18 554 717	0 0
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE		9 757 120 103 833 642	119 671 494 1 253 286	0 0	129 428 614 105 086 928	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens		45 088 512 104 655 968	220 816 873 119 470 939	12 013 44 420	265 917 398 224 171 327	0 0

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye		2 628 684 4 134 851	53 298 718 78 617 701	0 0	55 927 402 82 752 552	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		29 080 548 29 117 858	60 927 466 89 941 818	0 0	90 008 014 119 059 676	150 000 210 000
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA		17 074 578 6 006 302	34 416 095 11 090 528	0 0	51 490 673 17 096 830	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations		35 622 194 30 903 473	22 404 207 26 840 260	0 0	58 026 401 57 743 733	0 8 550 000
08 – Projection - mobilité - soutien		214 042 065 183 920 273	1 440 647 307 1 604 635 543	248 744 129 567	1 654 938 116 1 788 685 383	0 0
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)		7 103 191 9 726 621	225 029 137 237 956 513	0 0	232 132 328 247 683 134	0 0
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations		46 773 532 27 955 519	120 537 630 70 685 830	0 0	167 311 162 98 641 349	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP		6 199 847 3 296 496	39 336 481 18 680 146	0 0	45 536 328 21 976 642	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL		1 908 516 0	143 410 971 139 983 009	0 0	145 319 487 139 983 009	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar		421 198 114 416	558 332 149 433	0 0	979 530 263 849	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90		18 748 928 12 560 494	264 747 898 250 759 401	158 962 0	283 655 788 263 319 895	0 0
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations		42 638 978 38 051 655	71 126 684 69 024 848	0 0	113 765 662 107 076 503	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)		0 26 641 784	52 228 527 26 641 784	0 0	52 228 527 53 283 568	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT		0 0	0 3 517 996	0 0	0 3 517 996	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations		42 686 068 38 844 815	23 152 027 20 353 824	0 0	65 838 095 59 198 639	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT		47 471 999 26 598 869	346 545 608 527 780 064	0 0	394 017 607 554 378 933	0 0
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique		89 808 129 604	153 974 012 239 102 695	89 782 129 567	154 153 602 239 361 866	0 0
09 – Engagement et combat		1 272 500 582 1 811 550 261	3 660 777 178 3 356 651 879	24 427 554 29 588 309	4 957 705 314 5 197 790 449	93 783 058 85 973 254
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)		36 837 833 17 616 794	7 498 186 2 523 735	0 0	44 336 019 20 140 529	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE		114 235 159 380 435 554	460 050 096 824 049 675	0 0	574 285 255 1 204 485 229	92 530 000 85 573 254
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations		87 458 888 133 298 443	95 506 140 79 823 440	249 933 379 492	183 214 961 213 501 375	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF		110 042 723 16 397 576	47 161 167 311 553 935	0 0	157 203 890 327 951 511	0 0
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions		135 969 398 176 126 412	22 239 286 38 511 651	0 0	158 208 684 214 638 063	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)		5 902 930 4 760 475	2 074 406 516 519	0 0	7 977 336 5 276 994	0 0
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		11 484 560 18 188 129	158 814 066 251 725 558	4 745 116 2 704 636	175 043 742 272 618 323	0 0
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		17 595 773 18 475 806	22 675 736 12 653 907	0 0	40 271 509 31 129 713	0 0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		19 077 126 15 230 012	43 698 349 32 641 121	0 0	62 775 475 47 871 133	0 0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		28 902 006 21 883 850	395 111 044 313 292 001	3 925 154 2 974 226	427 938 204 338 150 077	0 0
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda		5 488 416 4 621 947	767 208 030 660 606 836	0 0	772 696 446 665 228 783	0 0
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales		225 703 925 197 717 206	164 979 128 171 882 068	14 391 575 22 039 316	405 074 628 391 638 590	853 058 0

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION		305 127 432 693 947 063	753 093 198 102 463 776	0 0	1 058 220 630 796 410 839	0 0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000		35 591 543 37 363 190	54 432 257 36 248 342	0 0	90 023 800 73 611 532	0 0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes		50 632 045 27 686 205	116 417 710 120 169 927	0 0	167 049 755 147 856 132	400 000 400 000
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F		9 274 608 0	28 901 473 62 021 571	947 799 1 275 978	39 123 880 63 297 549	0 0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF		8 734 776 10 121 918	121 871 461 69 968 154	167 977 214 661	130 774 214 80 304 733	0 0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2		19 231 390 16 633 671	44 134 989 20 786 129	0 0	63 366 379 37 419 800	0 0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP		28 511 293 15 136 179	15 631 294 15 136 179	0 0	44 142 587 30 272 358	0 0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire		16 698 758 5 909 831	339 279 162 230 077 355	0 0	355 977 920 235 987 186	0 0
10 – Protection et sauvegarde		178 873 089 280 673 122	519 728 843 620 726 704	972 466 0	699 574 398 901 399 826	6 748 020 507 020
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA		11 624 942 27 998 883	8 236 353 23 800 657	0 0	19 861 295 51 799 540	0 0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur		33 645 52 690 997	98 484 691 61 395 927	0 0	98 518 336 114 086 924	0 0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles		116 077 718 85 488 724	78 541 519 93 497 557	0 0	194 619 237 178 986 281	0 0
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR		7 770 821 8 038 649	84 260 685 105 995 285	0 0	92 031 506 114 033 934	6 241 000 0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations		5 263 069 8 460 133	46 722 622 63 509 748	0 0	51 985 691 71 969 881	507 020 507 020
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)		6 725 439 7 722 442	132 255 130 166 508 363	972 466 0	139 953 035 174 230 805	0 0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme		29 920 515 87 143 889	46 486 920 79 732 506	0 0	76 407 435 166 876 395	0 0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN		467 907 2 131 544	1 745 409 462 616	0 0	2 213 316 2 594 160	0 0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES		989 033 62 321	0 1 696 676	0 0	989 033 1 758 997	0 0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD		0 935 540	22 995 514 24 127 369	0 0	22 995 514 25 062 909	0 0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement		160 017 850 180 395 386	55 449 065 69 550 932	1 741 083 7 826 033	217 207 998 257 772 351	56 970 000 47 760 000
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA		66 599 860 75 136 307	1 041 850 946 572	1 446 044 1 472 012	69 087 754 77 554 891	56 970 000 47 760 000
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement		93 417 990 105 259 079	54 407 215 68 604 360	295 039 6 354 021	148 120 244 180 217 460	0 0
Totaux		3 368 737 003 4 092 921 995	11 107 321 105 11 273 625 422	27 500 756 37 588 329	14 503 558 864 15 404 135 746	176 701 500 160 331 984

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 940 377 225 7 584 374 357 6 079 054 116 9 953 347 313	58 760 000 49 760 000 56 882 000 56 565 000	3 368 737 003 4 092 921 995 4 543 172 656 5 476 269 627	58 760 000 49 760 000 56 882 000 56 565 000
5 - Dépenses d'investissement	15 076 334 610 15 944 694 801 12 780 047 240 23 861 852 652	117 941 500 110 571 984 45 935 131 26 515 000	11 107 321 105 11 273 625 422 12 513 804 760 13 128 642 537	117 941 500 110 571 984 45 935 131 26 515 000
6 - Dépenses d'intervention	70 829 203 59 759 502 47 898 644 84 300 035		27 500 756 37 588 329 41 723 314 46 381 354	
Totaux	17 087 541 038 23 588 828 660 18 907 000 000 33 899 500 000	176 701 500 160 331 984 102 817 131 83 080 000	14 503 558 864 15 404 135 746 17 098 700 730 18 651 293 518	176 701 500 160 331 984 102 817 131 83 080 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 940 377 225 7 584 374 357	58 760 000 49 760 000	3 368 737 003 4 092 921 995	58 760 000 49 760 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 940 377 225 7 584 374 357	58 760 000 49 760 000	3 368 737 003 4 092 921 995	58 760 000 49 760 000
5 – Dépenses d'investissement	15 076 334 610 15 944 694 801	117 941 500 110 571 984	11 107 321 105 11 273 625 422	117 941 500 110 571 984
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 076 334 610 15 944 694 801	117 941 500 110 571 984	11 107 321 105 11 273 625 422	117 941 500 110 571 984
6 – Dépenses d'intervention	70 829 203 59 759 502		27 500 756 37 588 329	
64 – Transferts aux autres collectivités	70 829 203 59 759 502		27 500 756 37 588 329	
Totaux	17 087 541 038 23 588 828 660	176 701 500 160 331 984	14 503 558 864 15 404 135 746	176 701 500 160 331 984

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
06 – Dissuasion	0	4 161 400 002	4 161 400 002	0	4 645 200 000	4 645 200 000
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	0	543 667 306	543 667 306	0	809 846 010	809 846 010
06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51	0	0	0	0	0	0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	0	64 060 000	64 060 000	0	144 610 000	144 610 000
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	0	531 180 000	531 180 000	0	543 710 000	543 710 000
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	0	1 705 503 923	1 705 503 923	0	1 408 272 086	1 408 272 086
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	0	1 069 218 773	1 069 218 773	0	922 383 530	922 383 530
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	0	247 770 000	247 770 000	0	388 947 914	388 947 914
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G	0	0	0	0	427 430 460	427 430 460
07 – Commandement et maîtrise de l'information	0	2 964 813 278	2 964 813 278	0	2 613 287 737	2 613 287 737
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	0	36 930 000	36 930 000	0	26 703 103	26 703 103
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	0	12 900 000	12 900 000	0	273 480 339	273 480 339
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	0	35 075 502	35 075 502	0	75 356 478	75 356 478
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique	0	341 000 000	341 000 000	0	82 860 452	82 860 452
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations	0	25 075 079	25 075 079	0	49 881 522	49 881 522
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)	0	167 058 200	167 058 200	0	106 547 062	106 547 062
07.30 – Communiquer - Cyber	0	17 139 000	17 139 000	0	170 640 075	170 640 075
07.35 – Communiquer - Autres opérations	0	439 703 233	439 703 233	0	194 901 556	194 901 556
07.36 – Communiquer - CONTACT	0	0	0	0	245 626 498	245 626 498
07.37 – Communiquer - DESCARTES	0	221 500 000	221 500 000	0	81 828 059	81 828 059
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	24 700 000	24 700 000	0	20 752 780	20 752 780
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	0	457 200 000	457 200 000	0	456 067 253	456 067 253
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	0	145 450 000	145 450 000	0	84 602 731	84 602 731
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	0	400 000 000	400 000 000	0	34 951 292	34 951 292

Équipement des forces

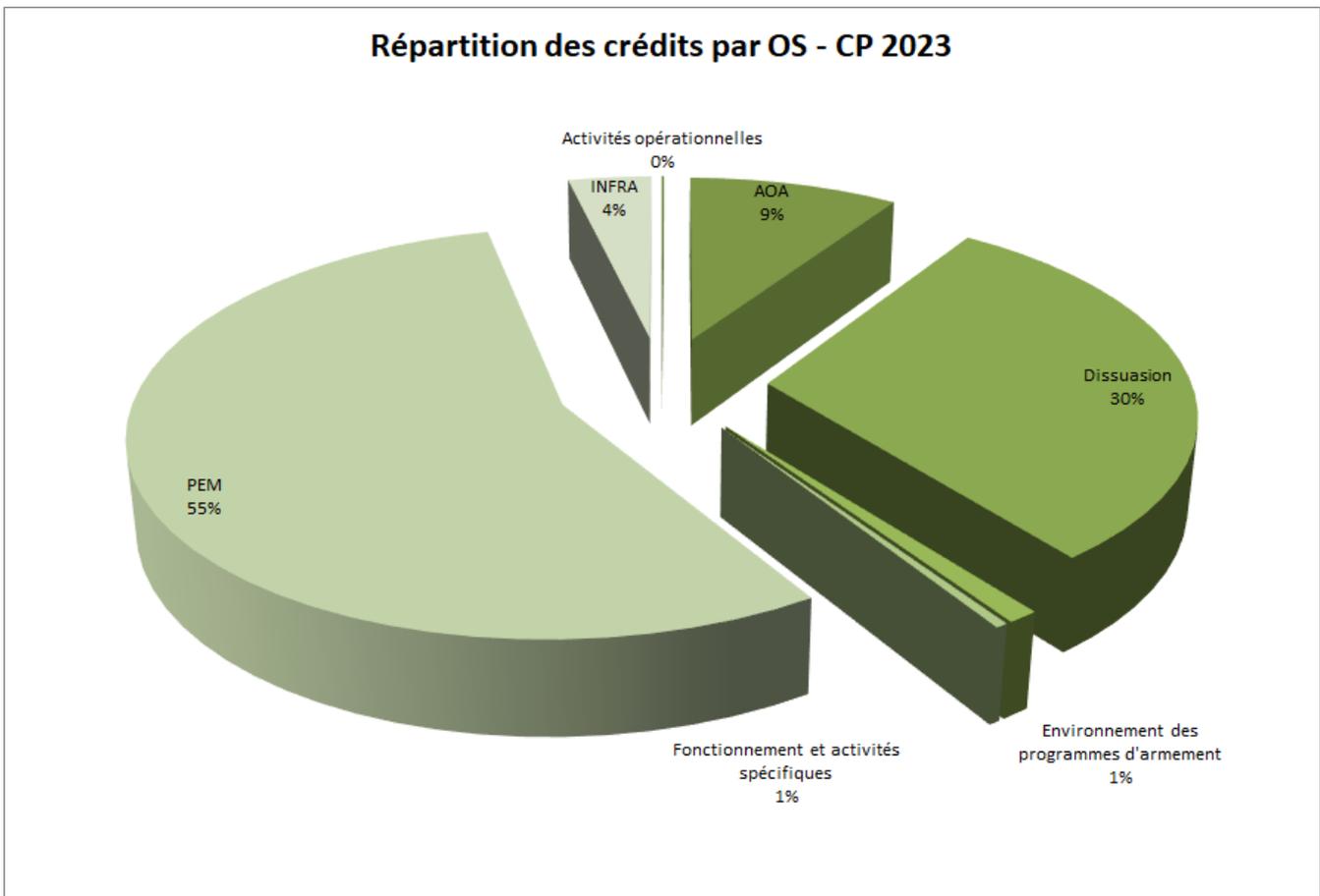
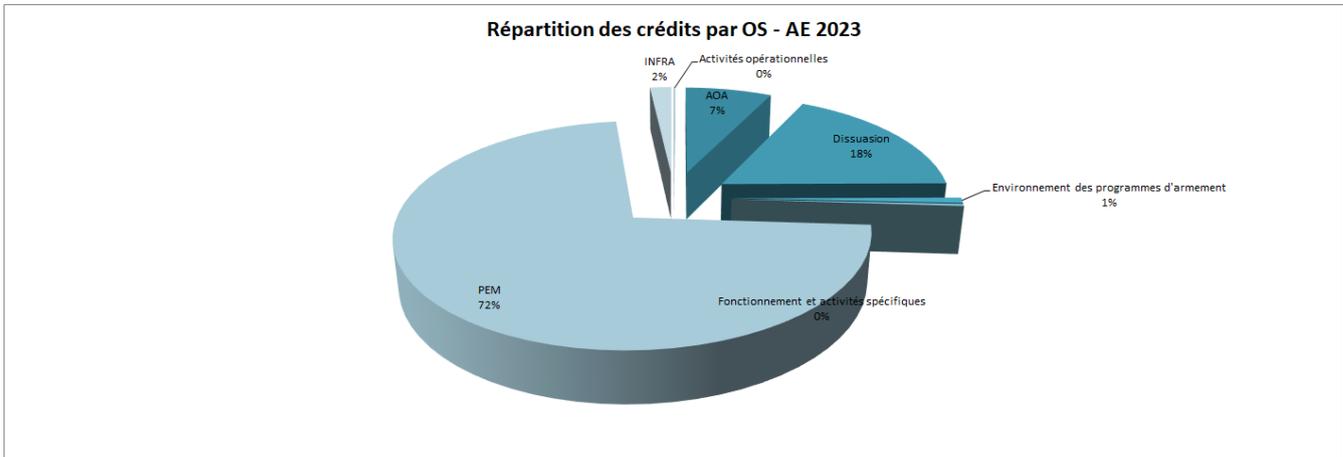
Programme n° 146 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	0	41 000 000	41 000 000	0	52 003 961	52 003 961
07.50 – Communiquer - Transmission	0	0	0	0	32 618 813	32 618 813
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	0	2 800 000	2 800 000	0	18 554 717	18 554 717
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	0	0	0	0	105 086 928	105 086 928
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	0	384 200 000	384 200 000	0	224 171 327	224 171 327
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	0	1 000 000	1 000 000	0	82 752 552	82 752 552
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	137 892 264	137 892 264	0	119 059 676	119 059 676
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	0	0	0	0	17 096 830	17 096 830
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	0	74 190 000	74 190 000	0	57 743 733	57 743 733
08 – Projection - mobilité - soutien	0	1 994 084 186	1 994 084 186	0	1 788 685 383	1 788 685 383
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	0	48 686 874	48 686 874	0	247 683 134	247 683 134
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations	0	197 000 000	197 000 000	0	98 641 349	98 641 349
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP	0	0	0	0	21 976 642	21 976 642
08.45 – Assurer la mobilité - HIL	0	43 370 000	43 370 000	0	139 983 009	139 983 009
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar	0	0	0	0	263 849	263 849
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	0	525 200 000	525 200 000	0	263 319 895	263 319 895
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	0	188 107 312	188 107 312	0	107 076 503	107 076 503
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	0	0	0	0	53 283 568	53 283 568
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT	0	192 800 000	192 800 000	0	3 517 996	3 517 996
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	0	341 420 000	341 420 000	0	59 198 639	59 198 639
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	0	457 500 000	457 500 000	0	554 378 933	554 378 933
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	0	0	0	0	239 361 866	239 361 866
09 – Engagement et combat	0	11 085 633 518	11 085 633 518	0	5 197 790 449	5 197 790 449
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	0	0	0	0	20 140 529	20 140 529
09.59 – Frapper à distance - RAFALE	0	6 068 770 644	6 068 770 644	0	1 204 485 229	1 204 485 229
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations	0	129 933 853	129 933 853	0	213 501 375	213 501 375
09.62 – Frapper à distance - SCAF	0	0	0	0	327 951 511	327 951 511
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions	0	1 574 688 587	1 574 688 587	0	214 638 063	214 638 063
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)	0	0	0	0	5 276 994	5 276 994
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	0	300 000	300 000	0	272 618 323	272 618 323
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)	0	0	0	0	31 129 713	31 129 713
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	0	118 100 000	118 100 000	0	47 871 133	47 871 133
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	0	0	0	0	338 150 077	338 150 077
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	0	44 110 000	44 110 000	0	665 228 783	665 228 783

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	0	371 210 497	371 210 497	0	391 638 590	391 638 590
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	0	898 000 000	898 000 000	0	796 410 839	796 410 839
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000	0	73 959 605	73 959 605	0	73 611 532	73 611 532
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	0	227 280 332	227 280 332	0	147 856 132	147 856 132
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	0	0	0	0	0	0
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F	0	0	0	0	63 297 549	63 297 549
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	0	1 201 280 000	1 201 280 000	0	80 304 733	80 304 733
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	0	25 000 000	25 000 000	0	37 419 800	37 419 800
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	0	353 000 000	353 000 000	0	30 272 358	30 272 358
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	0	0	0	0	235 987 186	235 987 186
10 – Protection et sauvegarde	0	3 082 427 676	3 082 427 676	0	901 399 826	901 399 826
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	0	130 150 000	130 150 000	0	51 799 540	51 799 540
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	0	1 435 200 000	1 435 200 000	0	114 086 924	114 086 924
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	0	41 200 000	41 200 000	0	178 986 281	178 986 281
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	0	74 390 000	74 390 000	0	114 033 934	114 033 934
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	0	111 242 676	111 242 676	0	71 969 881	71 969 881
10.80 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens – Alerte Avancée	0	0	0	0	0	0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	0	930 400 000	930 400 000	0	174 230 805	174 230 805
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	0	354 345 000	354 345 000	0	166 876 395	166 876 395
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	0	500 000	500 000	0	2 594 160	2 594 160
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	0	5 000 000	5 000 000	0	1 758 997	1 758 997
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	0	0	0	0	25 062 909	25 062 909
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	0	300 470 000	300 470 000	0	257 772 351	257 772 351
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA	0	94 560 000	94 560 000	0	77 554 891	77 554 891
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement	0	205 910 000	205 910 000	0	180 217 460	180 217 460
12 – Parts étrangères et programmes civils	0	0	0	0	0	0
12.96 – Parts étrangères	0	0	0	0	0	0
12.97 – Programmes civils	0	0	0	0	0	0
Total	0	23 588 828 660	23 588 828 660	0	15 404 135 746	15 404 135 746

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

TBF1t	Répartition des crédits par OS - AE 2023					Répartition des crédits par OS - CP 2023					
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	
Opérations stratégiques											
Activités opérationnelles	15,20	-	-	-	15,20	14,04	-	0,01	-	14,04	
AOA	798,80	843,03	49,57	-	1 691,40	719,96	688,21	22,43	-	1 430,60	
Dissuasion	1 085,09	3 076,31	-	-	4 161,40	875,04	3 770,16	-	-	4 645,20	
Environnement	112,78	71,02	4,12	-	187,91	95,89	56,55	6,35	-	158,80	

TBF1t	Répartition des crédits par OS - AE 2023					Répartition des crédits par OS - CP 2023						
	Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6		Titre 7	Total
des programmes d'armement												
Fonctionnement et activités spécifiques	75,67	0,68	3,01	-	79,36	61,10	0,95	1,47		-		63,51
PEM	5 473,27	11 561,31	3,06	-	17 037,64	2 288,38	6 229,35	7,33		-		8 525,06
INFRA	23,56	392,35	-	-	415,92	38,51	528,42	-		-		566,93
	7 584,37	15 944,69	59,76	-	23 588,83	4 092,92	11 273,63	37,59		-		15 404,14

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS SUR TF (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Dissuasion	2 731,23	781,40	3 512,63	1 109,69
PEM	18 709,87	16 922,53	35 632,40	14 077,22
INFRA	863,30	334,77	1 198,07	457,14
Total	22 304,39	18 038,70	40 343,09	15 644,04

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	RàP à fin 2021	Engagements		Paiements							Total
		Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025			
Activités opérationnelles	20,77			8,55	5,21	4,11	2,00	0,90	897 758,00	20,77	
		18,51		7,62	5,50	5,39	-	-	-	18,51	
			15,20		5,17	6,00	4,03	-	-	15,20	
AOA	3 073,75			1 218,07	602,77	373,14	199,43	680,33	1 107 522 773,00	3073,75	
		1 827,24		556,41	557,87	385,77	165,99	161,20	-	1827,24	
			1 691,40		342,69	697,36	374,85	276,50	-	1 691,40	
Dépenses hors dotations budgétaires	7,93			4,69	2,50	0,74	-	-	-	7,93	
		4,79		3,54	1,25	-	-	-	-	4,79	
			10,11		6,36	3,75	-	-	-	10,11	
Dissuasion	8 976,84			2 773,62	1 783,53	1 475,33	1 120,66	1 823,70	3 630 035 595,00	8 976,84	
		5 388,09		1 818,27	1 285,55	729,07	661,47	893,72	-	5 388,09	
			4 489,69		1 578,12	1 395,24	603,71	912,62	-	4 489,69	
Environnement des programmes d'armement	217,28			87,12	51,50	24,30	20,00	34,36	72 403 255,00	217,28	
		150,52		49,63	46,20	32,56	15,00	7,13	-	150,52	
			187,91		64,18	52,30	40,52	30,91	-	187,91	
Fonctionnement et activités spécifiques	95,95			40,71	26,15	12,79	11,50	4,81	4 805 782,00	95,95	
		134,49		65,15	40,04	28,13	1,17	0,00	-	134,49	
			79,36		47,62	23,24	8,50	-	-	79,36	
PEM	38 404,20			7 974,09	5 738,48	4 785,86	4 180,69	15 725,08	25 293 171 245,00	38 404,20	
		10 470,81		1 892,01	2 019,80	2 431,87	1 761,49	2 365,65	-	10 470,81	
			14 192,33		2 027,36	2 451,69	2 510,83	7 202,44	-	14 192,33	
INFRA	943,89	-	-	318,37	252,84	150,20	104,03	118,46	269 718 810,00	943,89	
	-	749,61	-	122,98	229,87	224,37	168,53	3,86	-	749,61	
	-	-	538,29	-	118,04	160,46	112,38	147,40	-	538,29	
Total	51 740,59	18 744,06	21 204,28	16 940,81	16 838,62	15 453,67	12 066,79	30 389,06		91 688,94	
		Somme Eng.	91 688,94		Somme paiements					91 688,94	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions de crédits 2023	
	AE	CP
AOA	23 498 730	23 498 730
PEM	87 073 254	87 073 254
DIS	2 000 000	2 000 000
DHDB	10 110 000	10 110 000
FAS	36 450 000	36 450 000
AOP	1 200 000	1 200 000
Total	160 331 984	160 331 984

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+57,00
Effectifs complémentaires CEA/DAM	212 ►		+57,00
Transferts sortants			

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
52 206 098 397	0	40 829 627 830	14 704 739 560	53 547 142 550

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
53 547 142 550	12 649 073 624 0	10 663 625 429	8 411 954 049	21 822 489 448
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
23 588 828 660 160 331 984	2 755 062 122 160 331 984	4 790 039 784	3 654 833 425	12 388 893 329
Totaux	15 564 467 730	15 453 665 213	12 066 787 474	34 211 382 777

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
12,28 %	20,17 %	15,39 %	52,17 %

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION (17,6 %)

06 – Dissuasion

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 161 400 002	4 161 400 002	2 000 000
Crédits de paiement	0	4 645 200 000	4 645 200 000	2 000 000

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OS										
DIS	1 085,09	3 076,31	-	-	4 161,40	875,04	3 770,16	-	-	4 645,20
	1 085,09	3 076,31	-	-	4 161,40	875,04	3 770,16	-	-	4 645,20

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
DIS	2 731,23	781,40	3 512,63	1 109,69	2 402,94
Total	2 731,23	781,40	3 512,63	1 109,69	2 402,94

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
	8 976,84	-	-	2 773,62	1 783,53	1 475,33	1 120,66	1 823,70	8 976,84
DIS	-	5 388,09	-	1 818,27	1 285,55	729,07	661,47	893,72	5 388,09
	-	-	4 489,69	-	1 578,12	1 395,24	603,71	912,62	4 489,69
Total	8 976,84	5 388,09	4 489,69	4 591,89	4 647,20	3 599,65	2 385,84	3 630,04	18 854,61
		Somme des engts	18 854,61				Somme des paiements		18 854,61

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 085 091 905	875 043 181
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 085 091 905	875 043 181
Dépenses d'investissement	3 076 308 097	3 770 156 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 076 308 097	3 770 156 819
Total	4 161 400 002	4 645 200 000

SOUS-ACTION**06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51****OPÉRATION : M51****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action comprend le programme de missile M51 ainsi que le développement et la production de sa charge utile. Le M51 est un missile nucléaire stratégique à têtes multiples, à capacité intercontinentale, emporté sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ce missile évolue par incréments pour assurer le maintien à long terme de l'efficacité de la composante océanique de dissuasion. Cette évolution assure en outre le maintien des compétences industrielles de conception et de production.

Le missile M51 se décline actuellement en deux versions M51.1 et M51.2. Les travaux portant sur la troisième version (M51.3) ont été lancés en 2014.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Lots de missiles	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Maître d'œuvre industriel du programme missile : ArianeGroup.

Sur le plan industriel, ce programme a des liens avec l'activité lanceurs spatiaux civils de la famille Ariane, ces derniers étant aussi fabriqués par ArianeGroup.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M51	Mise en service du M51.1	septembre 2010	2010
	Lancement des travaux de développement du M51.2	juillet 2010	2010
	Lancement de la production du M51.2	mai 2012	2012
	Lancement des travaux de développement du M51.3	août 2014	2014
	Mise en service du M51.2	septembre 2016	2016
	Lancement de la production du M51.3	juin 2019	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
M51	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons	3 lots				3 lots

Dans sa logique incrémentale, le programme M51 prévoit que les lots livrés fassent l'objet d'évolutions pour disposer de missiles dans différentes versions M51.2 et M51.3, après la livraison des lots M51.1.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	250 000 000	293 667 306	543 667 306	809 846 010
	Total	250 000 000	293 667 306	543 667 306	809 846 010

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OB	Dissuasion : composante océanique	811,39	250,00	1 061,39	752,56	308,83
	Total	811,39	250,00	1 061,39	752,56	308,83

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1 422,67			545,34	304,08	281,52	170,89	120,85	1 422,67
				732,99		306,71	217,87	143,75	53,07	11,58	732,99
					1 046,23		287,90	183,17	101,43	473,74	1 046,23
		Total	1 422,67	732,99	1 046,23	852,05	809,85	608,44	325,39	606,16	3 201,89
			Somme des engts		3 201,89	Somme des paiements				3 201,89	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- la poursuite des travaux de développement et de production de la version M51.3 ;
- ainsi que des travaux de préparation de la version M51.4.

SOUS-ACTION

06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51

OPÉRATION : SNLE NG : ADAPTATION M51 DES SNLE NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme « Adaptation M51 des SNLE » consiste à adapter les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de type Le Triomphant (SNLE NG) au missile M51. Ce programme concerne trois des quatre SNLE en service. Le SNLE *Le Terrible* a été construit directement en version M51. Il comprend :

- le développement de la composante embarquée du système d'armes de dissuasion M51 (CESAD M51) avec notamment la construction puis l'exploitation des moyens d'essais afférents ;
- l'approvisionnement et la mise en place de cette CESAD M51 à bord des SNLE NG *Le Triomphant*, *Le Téméraire* et *Le Vigilant*, ainsi que la fourniture de la logistique initiale à terre ;
- l'adaptation au M51 du centre d'entraînement des forces sous-marines.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Adaptation M51 des SNLE NG	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre est assurée par Naval Group avec comme principal sous-traitant la société CNIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Adaptation M51	Dossier de lancement de la réalisation du programme Adaptation M51 approuvé par le ministre de la défense	2000	2000
	Commande de la réalisation de la première adaptation (« <i>Le Vigilant</i> »)	juillet 2010	2010
	Commande de la réalisation de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	juillet 2012	2012
	Livraison de l'adaptation du « <i>Vigilant</i> »	juin 2013	2013
	Commande de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	août 2015	2015
	Livraison de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	mars 2016	2016
	Livraison de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	juin 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Adaptation M51	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	-	-	-	-
OB	Dissuasion : composante océanique	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	42,96	-	42,96	-	42,96
OB	Dissuasion : composante océanique	9,09	-	9,09	-	9,09
	Total	52,05	-	52,05	-	52,05

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	8,01			1,35	-	-	-	6,66	8,01
				2,39		2,39	-	-	-	-	2,39
					-		-	-	-	-	-
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1,06			1,06	-	-	-	-	1,06
				1,20		1,20	-	-	-	-	1,20
					-		-	-	-	-	-
Total			9,06	3,59	0,00	5,99	0,00	0,00	0,00	6,66	12,65
			Somme des engts			Somme des paiements					12,65

SOUS-ACTION

06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)

OPÉRATION : ASMPA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action concerne la rénovation à mi-vie du missile ASMPA, dont la réalisation a été lancée en 2016. Pour mémoire, le programme de missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA) est clos depuis 2012.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASMPA RMV – lots de missiles	3	3	

III – ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel est MBDA France.

Les principaux sous-traitants et coopérants sont Dassault, Roxel, Thales, IN SNEC (groupe SAFRAN), ASB et Daher Lhotellier.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASMPA RMV	Lancement du stade d'orientation	août 2012	juillet 2012
	Lancement du stade d'élaboration	juillet 2014	juillet 2014
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2016	décembre 2016

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
ASMPA RMV	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons			1	2 lots	3 lots

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	64 060 000	64 060 000	144 610 000
	Total	-	64 060 000	64 060 000	144 610 000

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OB	Dissuasion : composante aéroportée	217,61	-	217,61	38,24	179,37
	Total	217,61	-	217,61	38,24	179,37

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	355,06			105,00	73,19	52,84	37,44	86,59	355,06
				81,37		24,13	42,17	4,67	3,77	6,63	81,37
					102,30		29,25	66,90	4,23	1,92	102,30
		Total	355,06	81,37	102,30	129,13	144,61	124,41	45,44	95,14	538,73
			Somme des engts		538,73	Somme des paiements					538,73

Les principaux engagements et paiements prévus en 2023 couvrent la poursuite de la réalisation de la rénovation du vecteur dont la livraison du premier lot.

SOUS-ACTION

06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation

OPÉRATION : SIMULATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La sous-action couvre l'acquisition et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des moyens (outils numériques et expérimentaux) et les études concourant à la garantie de la fiabilité de fonctionnement et de la sûreté des charges nucléaires suite à l'arrêt des essais nucléaires. Cette activité est indispensable au maintien sur le long terme de la capacité nationale de dissuasion nucléaire.

Les travaux comprennent notamment la réalisation du laser mégajoule (LMJ), des installations radiographiques et hydrodynamiques franco-britanniques (programme EPURE/TEUTATES) et l'acquisition de supercalculateurs.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les travaux sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS FINANCIERS**3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Simulation numérique	-	531 180 000	531 180 000	543 710 000
	Total	-	531 180 000	531 180 000	543 710 000

3.2 - Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	OB	Simulation numérique	350,97			226,18	41,65	18,04	47,20	17,90	350,97
				572,22		400,52	151,43	4,58	15,12	0,57	572,22
					531,18		350,63	150,55	-	30,00	531,18
	Total		350,97	572,22	531,18	626,70	543,71	173,17	62,32	48,47	1 454,37
			Somme des engts		1 454,37	Somme des paiements					1 454,37

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- la montée en puissance progressive de l'installation LMJ ;
- la poursuite de la construction des installations radiographiques et hydrodynamiques dans le cadre du programme franco-britannique EPURE/TEUTATES ;
- l'exploitation des supercalculateurs et la recherche et développement pour la génération suivante ;
- la poursuite des études scientifiques et technologiques, des modélisations et intégrations dans des codes de calcul et des expérimentations contribuant à améliorer les standards de simulation numérique nécessaires à la garantie de la dissuasion.

SOUS-ACTION

06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations

OPÉRATION : DISSUASION – AUTRES OPÉRATIONS**I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à :

- maintenir la crédibilité technique de la dissuasion des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type « Le Triomphant » en service ;
- fournir aux composantes aérienne et océanique des forces stratégiques les moyens nécessaires à la mission de dissuasion ;
- maintenir sur le long terme la capacité nationale de dissuasion.

Elle comprend notamment :

- pour la composante océanique :
 - les opérations nécessaires à l'adaptation opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE) depuis l'admission au service actif du *Triomphant*, premier SNLE de nouvelle génération de la série ;
 - le démantèlement nucléaire et la déconstruction des coques des SNLE type « Le Redoutable M4 » ;
 - le démantèlement du système d'armes M45 et des installations associées ;
 - les opérations de mise à hauteur et de maintien à niveau des infrastructures et équipements de Cherbourg nécessaires aux sous-marins nucléaires en construction ou en démantèlement et déconstruction ;
 - l'entretien et l'adaptation des moyens d'essai à terre de la propulsion nucléaire navale ;
- pour la composante aéroportée :
 - les travaux et opérations visant à renouveler le missile ASMPA au-delà de l'horizon 2030 pour assurer la crédibilité technique de la dissuasion, avec le programme ASN4G ;
 - des travaux d'infrastructure dédiés à la composante aéroportée ;
- pour les deux composantes :
 - les opérations de modernisation des moyens d'essais étatiques incluant le bâtiment d'expérimentation et de mesure (BEM) *Monge* ;
 - la production et le recyclage des matières nucléaires pour les armes nucléaires et les chaufferies.

II – CIBLE

Pour le programme ASN4G, la cible sera définie lors du lancement de la phase de réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour le domaine de la composante océanique, les industriels concernés sont principalement les sociétés ArianeGroup, Naval Group, Safran, TechnicAtome et Thales.

Pour le domaine de la composante aéroportée, les travaux concernant le successeur ASMPA sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA.

Pour les infrastructures dédiées à la composante aéroportée, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du service d'infrastructure de la défense (SID).

Les chaufferies nucléaires et armes nucléaires sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASN4G	Lancement du stade d'orientation	Mai 2018	-
	Lancement de l'incrément 2 de la phase de préparation (ex stade d'élaboration)	Janvier 2021	-
RES	Mise en service	2018	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Pour le programme ASN4G, l'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement de la phase de réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Nucléaire	-	787 150 000	787 150 000	811 600 000
OB	Dissuasion : composante aéroportée	531 400 000	35 460 000	566 860 000	255 070 000
OB	Dissuasion : composante océanique	-	349 993 923	349 993 923	340 865 869
OB	Aviation de transport et de ravitaillement	-	1 500 000	1 500 000	736 217
Total		531 400 000	1 174 103 923	1 705 503 923	1 408 272 087

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OB	Dissuasion : composante aéroportée	178,15	531,40	709,55	117,25	592,30
OB	Dissuasion : composante océanique	94,28	-	94,28	15,33	78,94
Total		272,43	531,40	803,83	132,58	671,24

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	OB	Nucléaire	509,50			231,29	107,29	88,35	46,42	36,16	509,50
				949,15		592,58	284,79	38,79	16,68	16,31	949,15
					787,15		419,52	338,06	1,80	27,77	787,15
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	406,55			157,60	99,69	88,28	34,85	26,13	406,55
				680,41		65,97	124,52	158,26	203,06	128,60	680,41
					152,71		30,86	47,21	41,16	33,48	152,71
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	691,24			264,09	189,22	124,88	67,87	45,17	691,24
				451,56		62,22	101,44	112,56	84,64	90,70	451,56
					365,33		52,20	77,40	78,68	157,05	365,33
DIS	OB	Aviation de transport et de ravitaillement	0,53			0,37	0,04	0,12	0,00	-	0,53
				1,25		1,15	0,10	-	-	-	1,25
					1,50		0,60	0,90	-	-	1,50
Total			1 607,82	2 082,38	1 306,69	1 375,28	1 410,27	1 074,81	575,15	561,37	4 996,89
			Somme des engts			Somme des paiements					4 996,89

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- les évolutions techniques sur les SNLE en service, les travaux de déconstruction des coques des SNLE type « Le Redoutable » et de démantèlement des missiles M45, les investissements et mises à hauteur des installations du port de Cherbourg destinées aux sous-marins nucléaires, ainsi que des travaux de modernisation des moyens d'essais étatiques ;
- la poursuite des travaux de préparation du système de missile ASN4G ;
- des travaux d'infrastructure dédiée à la composante aéroportée en particulier pour l'accueil des MRTT sur les bases aériennes de la dissuasion et l'accueil et le soutien des missiles ASN4G ;
- les études scientifiques et technologiques dans le domaine de la propulsion nucléaire ;
- l'exploitation et la rénovation des installations du CEA (centre de Cadarache) qui assurent les missions au service de la propulsion nucléaire (dont l'exploitation du réacteur d'essai RES) ;

- l'exploitation et la modernisation de l'outil industriel du CEA/DAM, pour répondre notamment aux besoins futurs de production et de recyclage des matières nucléaires.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
DIS	Dissuasion : composante océanique	2 000 000	2 000 000
Total		2 000 000	2 000 000

Produits probables, issus du démantèlement (acier, ferrailles) des SNLE.

SOUS-ACTION

06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - SOUTIEN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à assurer l'entretien et le soutien des moyens des forces aériennes et navales nécessaires à la réalisation de la mission de dissuasion.

La sous-action comprend le soutien en service :

- des missiles MSBS M51 (têtes nucléaires comprises), réalisés au titre de la sous-action 14 ;
- du système d'armes airsol moyenne portée amélioré (ASMPA), réalisé au titre de la sous-action 17 ;
- des moyens de transport spéciaux.

Les performances concernent essentiellement la disponibilité opérationnelle des systèmes.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour le M51, le maître d'œuvre est ArianeGroup (hors têtes nucléaires).

Pour l'ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA France (hors têtes nucléaires).

Pour les têtes nucléaires M51 et ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Pour les transports spéciaux, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre des fournisseurs des véhicules, dont INEO Défense (groupe Équans).

III - ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	907 318 773	907 318 773	793 983 530
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	161 900 000	161 900 000	128 400 000

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

	Total	-	1 069 218 773	1 069 218 773
				922 383 530

3.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements						
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1 689,16			581,59	456,50	184,81	163,54	302,72	1 689,16	
				1 028,95		159,71	139,77	114,40	127,30	487,78	1 028,95	
					907,32		197,72	329,10	237,18	143,32	907,32	
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	180,60			93,77	43,24	20,70	11,15	11,75	180,60	
				129,26		31,65	56,68	28,40	7,48	5,05	129,26	
					161,90		28,48	67,43	45,26	20,73	161,90	
Total			1 869,76	1 158,21	1 069,22	866,71	922,38	744,83	591,91	971,35	4 097,19	
			Somme des engts			4 097,19			Somme des paiements			4 097,19

SOUS-ACTION

06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - POSTURE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action assure :

- le soutien en service des systèmes de transmissions nucléaires actuels et leur renouvellement ;
- la contribution, au plan national, à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire et aux engagements internationaux de la France.

Pour cela elle recouvre :

- le soutien en service du réseau maillé durci « RAMSES », le traitement des obsolescences du réseau et des principaux équipements de commutation, ainsi que les travaux de modernisations de ce réseau (ANUBIS) ;
- le soutien en service du système de dernier recours et la réalisation du programme successeur (SYDEREC NG) ;
- le soutien en service et la modernisation des centres de transmissions de la marine mis en œuvre principalement au profit des forces nucléaires océaniques (TRANSOUM) ;
- la modernisation des moyens de communication propres à la composante aéroportée (TRANSAERO) ;
- la réalisation d'expertises en matière de techniques ou des systèmes proliférants et la participation aux travaux des organisations internationales ;
- les dépenses d'infrastructure liées au programme HERMES, concernant les sites dédiés aux transmissions stratégiques.

Cette sous action contribue également à la modernisation des moyens de télécommunications fixes permettant le fonctionnement des chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement (service de communication résilient du programme DESCARTES), en complément de la sous-action n° 37 de l'action 7 : Communiquer – DESCARTES.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour les systèmes de transmissions nucléaires, le maître d'œuvre est Thales SIX GTS France.

Les travaux relevant des techniques nucléaires sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Les travaux liés aux infrastructures sont confiés au Service d'Infrastructure de la Défense (SID).

III - CALENDRIER - DATES CLÉS

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TRANSOUM	Lancement du stade de réalisation	avril 2013	avril 2013
SYDEREC NG	Lancement du stade d'orientation	août 2012	août 2012
	Lancement du stade d'élaboration	août 2015	décembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2018	-
TRANSAERO	Lancement du stade d'orientation	août 2015	août 2014
	Lancement du stade d'élaboration des incréments ultérieurs	décembre 2018	4 ^e trimestre 2017
	Lancement du stade de réalisation de l'incrément 1	décembre 2018	-
ANUBIS	Lancement de la phase de préparation	avril 2022	avril 2022
	Lancement de la phase de réalisation	-	4 ^e trimestre 2023

IV - ASPECTS FINANCIERS

4.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	-	193 930 000	193 930 000	336 427 914
OB	Nucléaire	-	53 840 000	53 840 000	52 520 000
Total		-	247 770 000	247 770 000	388 947 914

4.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	296,44	-	296,44	68,93	227,51
Total		296,44	-	296,44	68,93	227,51

4.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	733,28			278,51	129,68	144,52	65,82	114,75	733,28
				613,26		68,98	142,93	107,02	147,84	146,48	613,26
					262,86		63,81	112,37	68,47	18,21	262,86
DIS	OB	Nucléaire	12,31			9,49	1,93	0,81	0,08	-	12,31
				51,51		43,59	7,81	0,07	0,02	0,02	51,51
					53,84		42,78	11,06	-	-	53,84
Total			745,59	664,77	316,70	400,57	388,95	375,86	282,22	279,47	1 727,06

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Somme des engts | 1 727,06

Somme des paiements | 1 727,06

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- le maintien en condition opérationnelle, le traitement d'obsolescences et la modernisation des systèmes de transmissions stratégiques ;
- la poursuite de la réalisation du programme successeur du système de dernier recours ;
- la poursuite de la réalisation incrémentale des systèmes de transmission de la composante aéroportée ;
- le traitement d'obsolescences et le MCO initial de la composante résiliente du réseau DESCARTES.

SOUS-ACTION

06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G

OPÉRATION : SNLE 3G**I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action regroupe les travaux et opérations visant à renouveler les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) en service pour maintenir sur le long terme les capacités de dissuasion.

Le programme SNLE 3G vise à remplacer les 4 SNLE type « Le Triomphant » au-delà de l'horizon 2030. Le nouveau SNLE sera conçu pour pouvoir embarquer les incréments futurs du missile M51 et répondre à l'évolution à venir de la menace, en particulier en matière d'invulnérabilité.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SNLE 3G	4	4	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et TechnicAtome.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS

Le calendrier sera défini lors du lancement de la réalisation – étape 2.

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNLE 3G	Passage au stade d'élaboration	novembre 2016	4 ^e trimestre 2016
	Passage en phase de réalisation	février 2021	2020

V - ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	-	-	427 430 460
	Total	-	-	-	427 430 460

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OB	Dissuasion : composante océanique	1 081,31	-	1 081,31	117,37	963,94
	Total	1 081,31	-	1 081,31	117,37	963,94

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	2 615,90			277,99	337,02	470,47	475,40	1 055,01	2 615,90
				92,57		57,47	16,04	16,56	2,50	0,00	92,57
					117,37		74,37	11,10	25,50	6,40	117,37
	Total		2 615,90	92,57	117,37	335,46	427,43	498,13	503,40	1 061,41	2 825,83
			Somme des engts		2 825,83	Somme des paiements					2 825,83

Les engagements prévus en 2023 couvrent la poursuite des travaux de réalisation du SNLE 3G.

ACTION (12,6 %)**07 – Commandement et maîtrise de l'information**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 964 813 278	2 964 813 278	24 091 710
Crédits de paiement	0	2 613 287 737	2 613 287 737	24 091 710

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	327,53	148,55	-	-	476,08	277,68	162,15	0,01	-	439,85
PEM	554,34	1 921,90	-	-	2 476,24	478,19	1 667,88	0,03	-	2 146,10
INFRA	0,05	12,45	-	-	12,50	5,47	21,87	-	-	27,34
Total	881,92	2 082,90	-	-	2 964,81	761,34	1 851,90	0,04	-	2 613,29

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
PEM	6 572,30	2 395,73	8 968,03	2 168,96	6 799,07
INFRA	76,26	11,00	87,26	37,26	50,00
Total	6 648,56	2 406,73	9 055,29	2 206,22	6 849,07

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	684,75	-	-	363,19	176,07	72,80	43,41	18,77	684,75
	-	589,86	-	287,80	187,99	88,97	68,27	6,02	589,86
	-	-	476,08	-	113,52	251,34	85,34	25,88	476,08
PEM	7 884,24	-	-	1 965,25	1 240,72	1 014,54	778,35	2 885,39	7 884,24
	-	2 294,03	-	387,75	661,17	493,69	277,91	473,51	2 294,03
	-	-	2 249,47	-	539,85	763,95	417,71	527,96	2 249,47
INFRA	11,93	-	-	4,46	3,37	2,28	1,70	0,12	11,93
	-	18,70	-	9,87	6,45	2,19	0,20	-	18,70
	-	-	38,76	-	19,15	16,45	3,16	-	38,76
Total	8 580,92	2 902,59	2 764,31	3 018,31	2 948,28	2 706,21	1 676,05	3 937,65	14 247,82
	Somme des engts			14 247,82	Somme des paiements				14 247,82

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Indépendance et compétitivité		9 000 000
Total		9 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	881 918 169	761 339 772
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	881 918 169	761 339 772
Dépenses d'investissement	2 082 895 109	1 851 903 545
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 082 895 109	1 851 903 545
Dépenses d'intervention		44 420
Transferts aux autres collectivités		44 420
Total	2 964 813 278	2 613 287 737

SOUS-ACTION**07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA****OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE - ARTEMIS IA****NOM DES PEM : ARTEMIS IA PHASE 3 MÉTIER, ARTEMIS IA PHASE 3 SOCLE****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE [SAAA1]**

Après des travaux de préparation (phases 1 et 2) conduits au titre des études amont, l'opération ARTEMIS.IA a été lancée en réalisation (phase 3) en 2022. L'opération d'armement ARTEMIS.IA met en place des capacités de traitement de l'information adaptées à l'ère du *big data* et de l'intelligence artificielle et à un contexte d'emploi opérationnel (contraintes, diversité des fonctions métier). Elle participe, d'une part, à l'enrichissement de l'offre du socle numérique du ministère des Armées au profit des applications, en offrant des services de traitement massif de données ou incluant des capacités d'intelligence artificielle. Elle couvre, d'autre part, un volet « métier » en réalisant, ou en intégrant, des applications. Les configurations ARTEMIS.IA (matérielles et logicielles) ont vocation à être mises à disposition d'autres opérations, afin que celles-ci puissent développer et mettre en œuvre des solutions harmonisées de traitement massif des données et d'IA.

L'opération ARTEMIS.IA fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation. L'incrément 1, lancé en 2022, porte le développement d'un socle technique logiciel et de fonctions métiers « renseignement », le déploiement d'une configuration ARTEMIS.IA (matériel + socle technique logiciel) et des applications métiers associées sur un réseau classifié du ministère ainsi que le soutien à la mise en exploitation. L'incrément 1 prépare également les incréments ultérieurs au bénéfice de l'ensemble des métiers du ministère.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Configuration ARTEMIS.IA	1	1	
Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	1	1	

Le périmètre de l'incrément 2 de l'opération ARTEMIS sera établi lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre des marchés de réalisation et de soutien des configurations ARTEMIS.IA et des applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA sont confiées à la joint-venture ATHEA (Thalès Bull).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Date s	Références initiales
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 1	Mars 2022	2021
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 2	mars 2023	2023

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Configuration ARTEMIS.IA	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1
Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	Commandes		1			1
	Livraisons				1	

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	12 470 000	-	12 470 000	13 089 600
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	24 460 000	-	24 460 000	13 613 503
Total		36 930 000	-	36 930 000	26 703 102

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)[SAAA10]

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	30,60	12,47	43,07	7,67	35,40
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	30,76	24,46	55,22	22,20	33,02
Total		61,36	36,93	98,29	29,87	68,42

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	-			-	-	-	-	-	-	-
				24,71		5,79	12,23	6,68	-	-	24,71	
					7,67		2,65	3,84	1,18	-	7,67	
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	-			-	-	-	-	-	-	-
				17,34		5,58	8,61	3,15	-	-	17,34	
					22,20		6,87	9,69	5,64	-	22,20	
Total			0,00	42,04	29,87	11,37	30,36	23,36	6,82	0,00	71,91	
			Somme des engts		71,91	Somme des paiements				71,91		

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- la poursuite des travaux de développement du socle technique logiciel, d'adaptation des capacités d'accueil des applications métier ainsi que les développements d'applications relatives au métier renseignement ;
- le lancement de l'incrément 2 de l'opération.

SOUS-ACTION

07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

OPÉRATION : SCCOA

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCCOA3, SCCOA4, SCCOA5, INFRASTRUCTURE SCCOA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA) permet de remplir les missions de surveillance et de contrôle de l'espace aérien (PPS-AIR), de coordination de la défense sol-air, de planification, de programmation et de conduite des opérations aérospatiales sur le territoire national ainsi qu'en opérations extérieures. Au-delà de permettre le contrôle des vols militaires et gouvernementaux, le SCCOA permet aux armées d'exercer leurs responsabilités en matière de sécurité des usagers civils et militaires de l'espace aérien. Enfin, les forces aériennes s'appuient sur des outils du SCCOA pour s'entraîner.

Il comprend un ensemble de capteurs (radars), de centres d'opérations et de moyens de transmissions formant un réseau fortement automatisé et interopérable avec les alliés (OTAN). Les systèmes développés sont compatibles avec les systèmes civils de la circulation aérienne et concourent à la posture permanente de sûreté (PPS).

Les évolutions du SCCOA sont gérées par étapes, chacune constituant un programme d'armement. L'étape 3 est close depuis 2015, le reste à faire étant traité dans le cadre d'une opération simplifiée. L'étape 4 est en cours de réalisation.

Les performances principales de la phase 1 de SCCOA 4 concernent la disponibilité d'une couverture radar et radio sol-air H24-7J/7, la tenue de la situation aérienne et le contrôle des aéronefs militaires sur le territoire national, la capacité de commandement et de contrôle des opérations aériennes, ainsi que la coordination des feux sol-air. En outre, les systèmes doivent être adaptés aux évolutions liées à l'environnement aéronautique (sécurité des vols, évolutions réglementaires ou technologiques, etc.).

SCCOA 4 phase 1 comprend :

- la pérennisation de la couverture radar en métropole (rénovation de radars existants et nouvelles acquisitions) ;
- la bascule des centres de commandement et de contrôle vers une structure intégrée ACCS OTAN ;
- la mise à niveau de la composante mobile du centre de commandement et de contrôle ;
- l'acquisition de radars d'aide à l'atterrissage.

La phase 2 de SCCOA 4 vise à pérenniser et à faire évoluer les capacités du système de systèmes SCCOA et permettra de maintenir les capacités opérationnelles actuelles avec quelques améliorations : homogénéisation des planchers de détection sur l'ensemble de la France, nouveaux radars basse altitude PPS disposant d'une détection 3D, renforcement de la sécurité informatique et mise en place de passerelles multi-niveaux sécurisées.

SCCOA 4 phase 2 comprend, en complément des étapes précédentes :

- la poursuite de l'acquisition de nouveaux radars pour la couverture de l'espace aérien de la métropole ;
- l'acquisition d'un centre ACCS de remplacement et la fin de basculement du dispositif de surveillance et de contrôle en mode ACCS (3 centres) ;
- la mise en place des 5 CMCC (centre militaire de coordination et de contrôle) de nouvelle génération avec l'objectif de rallier les standards du ciel unique européen en termes de systèmes et de méthodes ;
- l'acquisition de la partie « base aérienne » du SCCOA (centres de contrôle locaux) ;
- la prise en compte des grandes évolutions touchant les communications et les systèmes d'information (passage sous IP, évolutions SSI et interfaçage avec le système ACCS) ;
- la poursuite de la mise à niveau de la composante mobile dans un format resserré ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- la rénovation du radar de surveillance spatial GRAVES ;
- le traitement d'obsolescences majeures du Système de Traitement et de Représentation des Informations de Défense Aérienne (STRIDA) et du système d'information du CNOA ;
- la mise en place d'une radio solair de secours ;
- la rénovation de systèmes de radio sur 13 sites (armée de terre et marine) ;
- la poursuite de la coordination de l'opération d'ensemble.

Des travaux complémentaires à SCCOA 4 phase 2 ont été lancés en 2020 (incrément 2020). Ils ont pour objectif de permettre le maintien dans le temps des performances de la composante déployable du SCCOA (systèmes MARTHA et GIRAFFE), en traitant les principales obsolescences majeures et en conservant leur opérabilité interarmées et interalliés, ainsi que de la composante spatiale du SCCOA, en traitant les obsolescences majeures des radars SATAM. Des travaux d'adaptation aux réseaux ont également été lancés.

L'incrément 2021 de SCCOA 4 phase 2 a été lancé en 2021 dans le but de :

- traiter des obsolescences du système STRIDA jusqu'en 2030 et de mettre en place une capacité de liaison de données tactique L16 déportée au profit des centres de détection et de contrôle ;
- mettre en place une plateforme d'expérimentation de la nouvelle architecture du système ACCS (plateforme ACCS x86) ;
- prendre en compte des évolutions fonctionnelles sur le contrôle tactique nouvelle génération (CTNG).

L'étape 5 du SCCOA vise à traiter des obsolescences à impact majeur, s'adapter à l'évolution de la réglementation, renforcer les capacités et performances opérationnelles acquises au travers des étapes précédentes et à optimiser leur déploiement. Le périmètre de SCCOA 5 sera précisé lors de son lancement en réalisation.

Infrastructures SCCOA

Le programme d'infrastructure d'accueil des installations liées au dispositif d'armement SCCOA vise à permettre, de manière incrémentale et souple, la mise en service des installations contribuant au maintien de la posture permanente de sûreté.

Il combine à la fois des opérations lourdes, selon un mode d'action traditionnel et un processus pouvant faire appel à de la maîtrise d'œuvre privée, et des interventions réclamant une plus grande adaptabilité dans un cadre d'action très rapide.

II – CIBLE

Étape 3

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARS (centre ACCS)	3	1	Réactualisation 2003
Contrôles locaux d'aérodromes (CLA)	31	26	Mis en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019

Étape 4 phase 1

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Rénovation de radars haute et moyenne altitudes	10	10	
Radars d'atterrissage	6	2	adaptation du périmètre en cohérence avec les travaux de programmation.
Radars fixes (Nice et Lyon)	1	2	Remplacement anticipé du radar de Lyon car impossibilité de prolonger la vie du radar actuel

Étape 4 phase 2

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Radars fixes moyenne et basse altitude 3D	12	12	
Radars fixes d'approche 2D	3	3	
Radars tactiques 3D	4	4	
Centre ACCS de remplacement	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Maîtrise d'œuvre système SCCOA : Thales (radars, systèmes de surveillance, composante mobile, systèmes d'information), CS-SI (contrôle d'aérodromes, systèmes de télécommunication sol - air), MOSS SAS (société filiale à parité Airbus DS-Thales, réalisant des travaux d'architecture et de systèmes d'information)

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SCCOA4 phase 1	Début de rénovation des radars haute et moyenne altitude	décembre 2009	2009
	Commande des travaux de migration des centres de commandement et de contrôle vers une structure intégrée ACCS OTAN	décembre 2010	2010
	Livraison du radar HMA 3D de Nice	mars 2017	2015
	Livraison du radar HMA 3D de Lyon	juin 2021	2016
SCCOA4 phase 2 dont incrément 2020 et incrément 2021	Notification contrat radars fixes M/BA 3D et tactique 3D	décembre 2014	septembre 2014
	Livraison du 1 ^{er} radar fixe M/BA 3D	novembre 2020	2017
	Livraison du 1 ^{er} radar tactique 3D	décembre 2020	2018
	Définition de la configuration applicable MARTHA v3.2	juin 2023	2023
	Livraison du premier radar SATAM rétrofité	2025	2025
	Livraison du 1 ^{er} centre de détection et de contrôle rénové	octobre 2023	2023
SCCOA5	Lancement en réalisation de l'incrément 2022	octobre 2022	2022

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SCCOA3 (CLA 2000)	Commandes	26				26
	Livraisons	19	1	2	4	26
SCCOA 4.1 : rénovation de 10 radars HMA	Commandes	10				10
	Livraisons	9	1			10
SCCOA 4.2 : 12 Radars fixes M/BA 3D	Commandes	12				12
	Livraisons	4	1	2	5	12
SCCOA 4.2 : radars tactiques 3D GM 200	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SCCOA 4.2 : 3 radars fixes d'approche	Commandes	2	1			3
	Livraisons	1	1		1	3
SCCOA 4.2 (centre ACCS de remplacement)	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
SCCOA 4.2 : Rénovation GRAVES	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
SCCOA 4 incrément 21 : STRIDA rénové	Commandes	2				2
	Livraisons			1	1	2
SCCOA 4 incrément 21 : Plateforme ACCS x86	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
SCCOA 4 incrément 21 : Premières évolutions CT-NG	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1

Les échéanciers du programme SCCOA 5 seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	51 010 945
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	186 986 2706
OP	AOA-CMI	-	12 900 000	12 900 000	17 588 115
ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	-	-	-	10 507 21
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	7 387 793
	Total	-	12 900 000	12 900 000	273 480 339

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	461,20	-	461,20	155,90	305,30
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	390,88	-	390,88	103,70	287,18
ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	48,16	-	48,16	13,26	34,90
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	46,85	-	46,85	0,10	46,75
	Total	947,08	-	947,08	272,96	674,12

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-			-	-	-	-	-	-	-
				331,90		10,40	53,00	60,00	50,00	158,50	331,90	
					155,90		5,00	50,00	45,00	55,90	155,90	

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	728,02			235,98	157,40	136,50	104,95	93,20	728,02
				136,36		16,02	45,00	30,00	30,00	15,34	136,36
					103,70		11,80	21,60	25,00	45,30	103,70
AOA	OP	AOA-CMI	49,82			12,00	10,00	7,50	15,00	5,32	49,82
				30,66		5,25	9,27	11,70	3,44	1,00	30,66
					12,90		1,00	5,00	4,00	2,90	12,90
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	1,90			0,96	0,83	0,11	-	-	1,90
				11,44		6,05	3,50	1,69	0,20	-	11,44
					13,26		6,80	4,80	1,66	-	13,26
PEM	ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	42,84			6,90	8,00	7,90	4,00	16,03	42,84
				4,10		3,70	0,30	0,10	-	-	4,10
					0,10		0,10	-	-	-	0,10
Total			822,59	514,45	285,86	297,26	312,00	336,90	283,25	393,49	1 622,90
			Somme des engts			Somme des paiements					1 622,90

Les principaux engagements pour 2023 couvrent notamment les commandes :

- des travaux liés à la transition IP : soutien initial, compléments de déploiement ;
- du 4^e radar fixe d'approche ;
- des travaux ACCS ;
- de la poursuite des traitements d'obsolescences du STRIDA ;
- des travaux complémentaires de la radio sol air SRSA IP et SRSA secours (Système Radio SolAir) ;
- de travaux associés au déploiement de la L16 dans les centres de commandement et de contrôle.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
PEM	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	1 500 000	1 500 000
AOA	AOA-CMI	2 076 710	2 076 710
Total		3 576 710	3 576 710

SOUS-ACTION

07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE

OPÉRATION : SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE

NOM DU PEM : SI TERRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération SI TERRE a pour finalité de poursuivre la numérisation des forces terrestres et comporte deux volets : l'évolution des systèmes d'information opérationnels de l'armée de terre et le renouvellement des équipements informatiques de ces systèmes (notamment au titre de C-NUMTACT). Les incréments 1 et 2 de C-NUMTACT doivent permettre le maintien de la capacité actuelle et des extensions pour atteindre l'objectif de numérisation d'un LCC (Land Command Control) pour 2025 (correspondant à une capacité SJO (Small Joint Operation)).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Cette sous-action comprend également :

- la numérisation de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre), principalement avec le système SITALAT ;
- le système d'information de l'artillerie solsol ATLAS et ses évolutions tant dans le cadre de l'interopérabilité (fédération NCi+ puis NC1) que dans celui des adaptations aux pièces d'artillerie et aux nouvelles munitions ;
- la réalisation des évolutions relatives au premier niveau de capacité NC1 pour les aspects temps réfléchi et temps réflexe ;
- la réalisation d'une première version de SICS (système d'information et de communication SCORPION) en cohérence avec le calendrier du programme SCORPION ;
- le maintien en condition opérationnelle des SIOC de l'armée de terre (système d'information et de commandement des forces SICF, système d'information régimentaire SIR, ATLAS, système d'information terminal élémentaire SITEL) ;
- les travaux de traitement des obsolescences urgentes dont les travaux urgents de rénovation de la capacité appui feu ATLAS et de maintien de la capacité de commandement avec SIR/SICS v1.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Brigades Interarmes (BIA) numérisées	5 (incluant 1 496 kits)	5 (incluant 1 342 kits)	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019 (impact estimé à 344 kits). Puis en 2015, décision de réalisation de 300 kits de numérisation allégés à la place de 110 kits lourds.
Nouveaux kits de numérisation et rétrofits	1 646	5712	Fourniture de 5712 kits de numérisation complémentaires conformément au référentiel LPM 2019-2025

La cible initiale était basée sur la FEB EMAT 2015 et ne prenait en compte que les nouveaux kits de numérisation intégrés aux véhicules. La cible mise à jour lors des lancements en réalisation des incréments 1 et 2 prend en compte la FEB EMA 2018 qui apporte un complément de 1495 nouvelles numérisations (dont 230 KITS P3TS non embarqués en véhicules pour rechanges et formation) par rapport à 2015. Le total des nouvelles numérisations est de 3141 (1646 + 1265 + 230). La nouvelle cible comptabilise également 2571 rétrofits.

III – ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Dans cette sous action interviennent la plupart des industriels français du domaine des SIC terre : Thales SIX GTS, Airbus DS (ex CASSIDIAN), Safran Électronics & Defence, Cap Gemini, Miccavionics Defense Systems, BULL SAS (groupe ATOS) NEXTER Systems et ARQUUS.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SI TERRE	Livraison du niveau de capacité initial amélioré (Nci+)	mars 2013	2012
	Fin de l'équipement de 5 Brigades Interarmes (BIA)	mai 2019	2015
	Livraison des derniers kits C-NUMTACT Incrément 2	2024	2024

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Nouveaux kits de numérisation (niveaux 4 à 7)	Commandes	1 342				1 342
	Livraisons	1 342				1 342
Nouveaux kits de numérisation (hors dalle)	Commandes	4202	1 130	380		5 712
	Livraisons	424	1789	2247	1252	5 712

L'évolution de l'échéancier des commandes/livraisons résulte de la prise en compte avec le lancement en réalisation de l'incrément 2 des compléments de numérisation apportés par la FEB EMA 2018 et les rétrofits.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	35 075 502	35 075 502	43 457 048
ACT	SI TERRE	-	-	-	31 899 430
Total		-	35 075 502	35 075 502	75 356 478

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SI TERRE	53,78	-	53,78	13,00	40,78
Total		53,78	-	53,78	13,00	40,78

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-CMI	54,85			30,85	21,00	3,00	-	-	54,85
				29,25		8,71	15,74	4,80	-	-	29,25
					35,08		8,21	20,00	6,86	-	-
PEM	ACT	SI TERRE	50,03			31,76	16,77	0,46	-	1,03	50,03
				18,20		7,30	10,00	0,90	-	-	18,20
					13,00		9,50	2,60	0,90	-	-
Total			104,88	47,45	48,08	78,62	81,22	31,76	7,76	1,03	200,40
			Somme des engts		200,40	Somme des paiements					200,40

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- l'acquisition de kits de numérisation pour équiper 380 véhicules ;
- l'acquisition de compléments de kits de débarquabilité pour les observateurs d'artillerie ;
- les hausses économiques.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique

OPÉRATION : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

NOM DU PEM : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération GEODE 4D vise à renforcer les capacités d'élaboration des données géographiques et les capacités d'exploitation combinée des différentes données d'environnement géophysique (géographie, hydrographie, océanographie et météorologie : GHOM). Elle consiste en le développement d'un système d'information (SI) d'environnement géophysique et la production de données géographiques.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système d'Environnement Géophysique GEODE 4D	1 ^{er} niveau de capacité GHOM	1 ^{er} niveau de capacité GHOM 4D	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La réalisation du cœur du système d'environnement géophysique GEODE 4D (SI GEODE 4D) a été confiée à *Airbus Defence and Space*. Le reste des activités s'appuie sur un tissu de PME françaises, en particulier pour ce qui concerne la production des données cartographiques.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
GEOGRAPHIE NUMERIQUE GEODE 4D	Commande des travaux d'ingénierie système	décembre 2010	2010
	Lancement du stade d'orientation	août 2011	2010
	Lancement du stade d'élaboration	avril 2014	avril 2014
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2016	septembre 2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SI Environnement géophysique (incrément)	Commandes	1		1		2
	Livraisons				2	2

Le développement du SI GEODE 4D a été scindé en deux incréments. L'incrément 1, commandé en 2016, est en cours de réalisation. La commande de l'incrément 2 du système d'information est reportée à une date ultérieure afin de prendre en compte la complexité, la multiplicité des interfaces et l'évolution des besoins et des technologies, à travers la mise en place d'un nouveau cadre contractuel.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Géographie numérique	333 000 000	8 000 000	341 000 000	82 860 452
Total		333 000 000	8 000 000	341 000 000	82 860 452[TSL4]

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Géographie numérique	66,49	333,00	399,49	103,38	296,11
Total		66,49	333,00	399,49	103,38	296,11

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	Géographie numérique	135,71			83,92	32,98	17,90	0,80	0,10	135,71
				62,24		6,99	34,56	12,29	7,11	1,30	62,24
					111,38		26,68	30,45	25,75	28,50	111,38
Total			135,71	62,24	111,38	90,91	94,21	60,65	33,66	29,90	309,33
			Somme des engts		309,33	Somme des paiements					309,33

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux de réalisation du SI GEODE 4D ;
- les activités d'acquisition de données numériques GHOM ;
- les activités de SI Métier et son hébergement ;
- la commande du SI SOAP 4 (système d'information opérationnel d'analyse, de prévision et de production océanographie éphémère).

SOUS-ACTION

07.28 – Commander et conduire - Autres opérations

OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : CERBÈRE, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

En complément aux systèmes du domaine « commander et conduire » identifiés par ailleurs, cette sous-action comprend les systèmes de commandement et de conduite des opérations interarmées ou d'armées et les outils de simulation ou d'entraînement liés à ces systèmes. Les principaux programmes ou opérations d'armements financés au titre de la sous-action comprennent :

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

CERBERE (centres d'entraînement représentatifs des espaces de bataille et de restitution des engagements)

Cette opération vise à remplacer les systèmes CENTAURE (centre d'entraînement au combat et de restitution des engagements) et SYMULZUB (système pilote pour la simulation instrumentée du CENZUB). Elle offre la possibilité d'entraîner sur des terrains ouverts, boisés et urbanisés les unités lors des rotations au CENTAC (centre d'entraînement au combat) et au CENZUB (centre d'entraînement en zone urbaine), notamment les unités SCORPION avec leurs nouveaux modes d'action, aux côtés des intervenants de la 3^e dimension. Elle permet également de mener une analyse après action et de contrôler le niveau opérationnel des unités avant leur projection.

Autres opérations

Il s'agit des opérations dédiées à des systèmes déjà en service comme les systèmes SCIPPIO et CENTAURE pour l'entraînement interarmes des forces terrestres.

Divers PEM

- SIC21, clos en 2011, dernière description présentée au RAP 2018.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CERBERE	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre industrielle du marché initial CERBERE est assurée par le groupement Thales AVS France et Thales Simulation & Training SAS (ex-Ruag Defence France) avec comme principaux sous-traitants Thales Communications & Security en charge du sous-système de communications et CS Group (ex-DIGINEXT) en charge du logiciel du système central (supervision et analyse après action).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
CERBERE	Lancement du stade de réalisation	Décembre 2016	décembre 2016
	1 ^{re} capacité au CENZUB permettant d'entraîner 1 SGTIA sur 1/3 du camp	décembre 2019	décembre 2020
	Composante CENZUB	décembre 2023	décembre 2023
	Composante CENTAC	décembre 2021	décembre 2023

Le décalage de la composante CENTAC s'explique par une modification de l'échelonnement des livraisons avec une livraison en une seule fois en lieu et place d'une livraison en deux temps (2021 et 2023).

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CERBERE	Commandes	2	1			3
	Livraisons	1		2		3

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CERBERE	-	-	-	23 559 289
OP	AOA-CMI	-	25 075 079	25 075 079	26 322 233
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		-	25 075 079	25 075 079	49 881 522

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	CERBERE	51,53	-	51,53	16,97	34,56
Total		51,53	-	51,53	16,97	34,56

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	CERBERE	25,82			17,65	5,99	0,22	0,00	1,95	25,82
				27,13		7,85	9,83	8,82	0,40	0,23	27,13
					16,97		10,97	4,70	1,30	-	16,97
AOA	OP	AOA-CMI	60,60			21,06	10,11	3,99	4,83	20,62	60,60
				20,03		2,52	14,14	3,19	0,18	-	20,03
					25,08		2,97	16,15	5,35	0,60	25,08
PEM	OP	Divers PEM	1,91			-	-	-	-	1,91	1,91
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			88,34	47,16	42,04	49,08	54,02	37,08	12,05	25,32	177,54
			Somme des engts		177,54	Somme des paiements					177,54

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- le lancement des travaux au CENTAC ;
- le soutien de la 1^{re} capacité livrée au CENZUB étendue à la fonction Génie.

SOUS-ACTION**07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)****OPÉRATION : SYSTÈME D'INFORMATION DES ARMÉES (SIA)****NOM DES PEM : SIA, ENVIRONNEMENT SIA, SOCLE ENVIRONNEMENT SIA****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****SIA**

Le système d'information des armées (SIA) vise à fournir à l'ensemble des acteurs (décideurs et utilisateurs) les informations issues des capteurs et systèmes d'armes d'un théâtre d'opération et les outils leur permettant de traiter ces informations. Ce système dote la France des moyens cohérents avec ses engagements vis-à-vis de l'OTAN et de ses alliés (NRF, nation cadre, etc.).

La première phase du programme SIA, en privilégiant le recours à des systèmes existants, prévoit de :

- développer un socle technique commun interarmées (STC IA) rassemblant les applications logicielles communes et sur lequel viennent s'implanter les applications métier ;
- développer des fonctions métier « commandement-contrôle (C2) et obtention des effets », « Renseignement » et « Logistique » ;
- déployer les premiers modules de série au profit de la flotte et des théâtres puis fournitures des moyens matériels (serveurs, postes utilisateurs, constituants les modules projetables, etc.) et logiciels ;
- assurer la mise en cohérence des SIOC participant aux capacités opérationnelles assignées au SIA (architecture, rationalisation et convergence par inflexion des SIOC existants, qualification d'ensemble, appui aux structures de gouvernance, etc.).

Inscrit dans une logique à la fois incrémentale et interarmées, le SIA permet d'atteindre un niveau capacitaire équivalent à celui de la variété des systèmes qu'il remplace (SIC 21, SICF, SCCOA hors temps réel, PSP, INTRACED) tout en réduisant le coût de possession, et en améliorant l'interopérabilité au sein de chaque armée, entre armées et en interalliés.

Environnement SIA et socle environnement SIA

Les activités environnement SIA (pour les travaux hors socle métropole) et socle environnement SIA (pour les travaux de socle métropole) ont pour objet de maintenir en condition opérationnelle et de sécurité le système SIA v1 jusqu'en 2025.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIA v1	273 modules projetables	229 modules projetables	La cible de 273 fixée lors des travaux de LPM 2014-2019 a été réduite à 229 en conformité avec les nouveaux contrats opérationnels (juin 2014)

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La majorité des travaux logiciels sont assurées par un groupement industriel (cotraitance SOPRA-STERIA et THALES).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SIA	Lancement du stade de réalisation	avril 2012	2012
	Livraison du STC IA	décembre 2013	septembre 2013
	Livraison d'un premier niveau de capacité (SIA Terre NC1)	juin 2020	2015
	Livraison du SIA V1	juin 2019	2017

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Modules projetables SIA v1	Commandes	194	20	15		229
	Livraisons	167	30	24	8	229

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	96 000 000	-	96 000 000	30 679 358
ACT	Socle Environnement SIA	-	22 058 200	22 058 200	20 720 999
ACT	Environnement SIA	-	49 000 000	49 000 000	55 146 705
Total		96 000 000	71 058 200	167 058 200	106 547 062

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	51,91	96,00	147,91	47,50	100,41
Total		51,91	96,00	147,91	47,50	100,41

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	Système d'information des Armées (SIA)	37,87			30,60	7,27	-	-	-	37,87
				30,43		3,63	22,78	4,02	-	-	30,43
					47,50		4,83	23,69	13,98	5,00	47,50
PEM	ACT	Socle Environnement SIA	15,15			12,11	2,98	0,06	-	-	15,15
				19,84		2,87	13,46	2,41	1,10	-	19,84
					22,06		7,12	14,00	0,94	-	22,06
PEM	ACT	Environnement SIA	55,64			34,82	19,44	1,38	-	-	55,64
				51,20		10,20	29,49	11,51	-	-	51,20
					49,00		13,77	34,31	0,92	-	49,00
Total			108,66	101,47	118,56	94,23	121,15	91,38	16,94	5,00	328,69
			Somme des engts		328,69	Somme des paiements				328,69	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les principaux engagements prévus en 2023 sur l'activité SIA couvrent la commande :

- de modules projetables SIA,
- de compléments de développement du socle technique et des fonctions métier,

Les principaux engagements prévus en 2023 sur les activités environnement SIA et socle environnement SIA ont pour objectif le maintien en condition opérationnelle et de sécurité du système SIA v1.

SOUS-ACTION**07.30 – Communiquer - Cyber****OPÉRATION : CYBER****NOM DES PEM : CYBER****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****CYBER [ex SSI (systèmes de sécurité de l'information)]**

L'opération incrémentale CYBER regroupe :

- le développement, la production et le soutien initial de produits de cybersécurité pour répondre aux besoins de protection d'informations sensibles et classifiées de Défense (chiffreurs...) ;
- l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la cyberdéfense des systèmes du ministère, dont les moyens techniques de lutte informatique défensive (MTLID).

L'opération incrémentale CYBER a été complétée des travaux de l'incrément 2 lancés en 2014. Cet incrément inclut le développement d'un composant cryptographique qui sera utilisé dans de futures générations de produits de sécurité. En termes de cyberdéfense, l'incrément 2 prévoit l'acquisition d'une capacité de surveillance projetable.

L'incrément 3, lancé en 2016, contient notamment la préparation de la réalisation des futurs chiffreurs IP de niveau Secret et de nouveaux moyens de lutte informatique défensive.

L'incrément 4, lancé début 2019, s'inscrit dans le cadre d'une démarche cohérente de lutte informatique défensive.

L'incrément 5 a été lancé fin 2020 et s'attelle, notamment, à la réalisation des futurs chiffreurs IP de niveau Secret et à la pérennisation de la capacité de téléphonie secrète.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CYBER (MTLID)	12 systèmes surveillés	11 systèmes surveillés	Révision du besoin opérationnel
CYBER (Chiffreur IP)	2500	2500	cible de l'incrément 5 définie au lancement de la réalisation

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**CYBER :**

L'acquisition de moyens techniques pour la lutte informatique défensive (MTLID) a été confiée à *Airbus Defence and Space*.

Les acquisitions de chiffreurs de nouvelle génération, d'équipements informatiques sécurisés et le développement d'un composant cryptographique ont été confiés au maître d'œuvre industriel Thales SIX GTS (anciennement *Thales Communications & Security*).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CYBER (MTLID)	Vérification de service régulier du premier système surveillé MTLID	septembre 2014	2014
	Livraison du premier chiffreur PMPS IP	avril 2017	2016
CYBER (Chiffreur IP)	Livraison 1 ^{er} chiffreur ORCHIS	2027	2027

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CYBER (MTLID)	Commandes	11				11
	Livraisons	11				11
CYBER (Chiffreur IP)	Commandes	1600			900	2500
	Livraisons				2500	2500

Les chiffreurs IP correspondent à l'incrément 5.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CYBER	-	-	-	155 759 344
OP	AOA-CMI	-	17 139 000	17 139 000	14 880 731
Total		-	17 139 000	17 139 000	170 640 075

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	CYBER	514,16	-	514,16	231,94	282,22
Total		514,16	-	514,16	231,94	282,22

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	CYBER	222,08			65,61	45,67	30,01	22,18	58,62	222,08
				135,78		23,48	47,54	51,88	12,88	-	135,78
					231,94		83,89	106,84	21,72	19,49	231,94
AOA	OP	AOA-CMI	26,65			20,81	4,98	0,65	0,22	-	26,65
				14,79		2,93	7,25	2,76	1,85	-	14,79
					17,14		3,17	10,08	2,45	1,44	17,14
Total			248,74	150,57	249,08	112,83	192,49	202,22	61,29	79,55	648,38
			Somme des engts		648,38	Somme des paiements					648,38

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux liés à la téléphonie sécurisée ;
- la commande de chiffreurs radio OTAN ;
- la poursuite des travaux de moyens de lutte informatique défensive.

SOUS-ACTION

07.35 – Communiquer - Autres opérations

OPÉRATION : COMMUNIQUER - AUTRES OPÉRATION

NOM DES PEM : RDIP, RIFAN, GESA, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe l'ensemble des opérations du domaine « communications » complémentaires à celles des sous-actions identifiées par ailleurs. Elle concerne aussi bien les moyens de communication d'infrastructure et de théâtre que les moyens d'élongation et de desserte. Elle traite également des produits de sécurité nécessaires à la protection des informations et des échanges. De manière plus générale, elle couvre les travaux transverses nécessaires à la mise en œuvre des capacités de connectivité qui sous-tendent le combat collaboratif dans les trois milieux (terrestre, naval et aérien) et en multi milieux.

RDIP (réseau de desserte IP)

L'opération RDIP vise à fournir une offre de service de réseaux de desserte informatique rénovés, au standard IP, sur les emprises métropolitaines du ministère des Armées principalement affectées aux activités de l'armée de l'air. Le réseau fournit une disponibilité contractuelle garantie.

RIFAN (Réseau IP de force aéronavale)

RIFAN a pour objet le déploiement de réseaux intranet à bord des bâtiments de combat de la marine nationale. La première étape de RIFAN, achevée, a interconnecté les plates-formes par l'intermédiaire des moyens satellites et radio HF existants à bord des bâtiments. Dans la deuxième étape, les capacités de dessertes internes à chaque plate-forme sont accrues et les moyens radios de la gamme V/UHF sont rénovés, permettant d'améliorer les capacités d'échanges tactiques. La desserte informatique à bord des bâtiments permet de véhiculer des informations jusqu'aux niveaux de classification « Secret Spécial France » et « Secret OTAN ». L'administration de la totalité du réseau et des moyens de sécurité est possible depuis la métropole.

Un incrément RIFAN 2.1 a été lancé fin 2018 afin de garantir la capacité à assurer le MCO/MCS de RIFAN 2 jusqu'en 2026.

GESA (Ex SELTIC NG)

L'opération GESA (Gestion des Éléments Secret des Armées) est l'opération d'armement succédant à l'opération SELTIC (système d'élaboration, de transfert et de gestion de clés). Elle a pour objet d'équiper les forces en systèmes permettant la génération d'éléments secrets, leur échange y compris avec les alliés, et leur acheminement vers les systèmes clients, que ceux-ci soient sur le territoire national, outre-mer ou sur les théâtres d'opérations extérieures.

L'incrément 1 de GESA, dont la réalisation a été lancée en août 2022, a pour objet de fournir de nouveaux injecteurs en remplacement des injecteurs actuels. En parallèle, la phase de préparation au remplacement des autres composantes du système SELTIC se poursuit.

Soutien à la connectivité multi milieux (AGORA)

En complément des premiers éléments de mise en réseau et services de combat collaboratif prévus au niveau des plates-formes et des systèmes de communications, l'opération AGORA vise à assurer la cohérence d'ensemble des capacités de connectivité dans tous les milieux. Ces capacités doivent permettre l'interaction intelligente et permanente de tous les acteurs, qui sous-tend l'acquisition et le maintien par les armées de la supériorité opérationnelle face aux menaces actuelles et futures. Elle traite notamment les architectures de réseaux et des systèmes associés, la planification des réseaux ainsi que des adaptations de services nécessaires à la connectivité de bout en bout. Elle intègre également la mise en place des méthodes et moyens de validation du fonctionnement et des performances, ainsi que le renforcement de la maîtrise d'ouvrage permettant d'appréhender les problématiques de bout-en-bout.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RDIP	106 sites	88 sites	En 2014, la modification du besoin a conduit à la diminution du nombre de sites livrés au titre de l'opération
RIFAN étape 2 (RIFAN 2.0)	60 bâtiments	63 bâtiments	Les 3 bâtiments supplémentaires décidés par la LPM 2019-2025 sont pris en compte dans l'incrément 2.1
RIFAN étape 2 (RIFAN incrément 2.1)	58 bâtiments	58 bâtiments	
GESA incrément 1 - injecteurs	2550	2550	Lancement de la réalisation en août 2022

La cible RDIP prend en compte les décisions de fermetures et de densification de sites.

La cible de l'opération AGORA sera définie au lancement de la réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

RDIP :

L'opération RDIP est réalisée au travers d'un contrat de partenariat public privé (RDIP-Air) d'une durée de 16 ans. Le titulaire retenu est la société CIBAIR SAS, dont l'actionnariat est composé d'Alcatel-Lucent, Ineo défense, la caisse des dépôts et consignations (branche infrastructures) et SEIEF (*South Europe Infrastructure Equity Finance*). La réalisation est confiée par CIBAIR au GME composé des actionnaires industriels, à savoir Alcatel-Lucent et Ineo défense.

RIFAN :

L'étape 2 de RIFAN a été attribuée à un groupement constitué d'*Airbus Defense and Space SAS*, *Naval group*, *Rohde & Schwarz*.

GESA (Ex SELTIC NG) :

Dans le cadre de l'incrément 1 de GESA, la réalisation des injecteurs français doit être confiée à *Thales SIX GTS France SAS*. L'intégration des injecteurs dans l'environnement SELTIC fait l'objet d'une cotraitance *Thales SIX GTS France SAS* et *SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE*, qui sont les maîtres d'œuvre de SELTIC.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
RDIP	Notification du contrat	2011	2011
	Début d'exploitation du réseau densifié	décembre 2015	2015
RIFAN étape 2	Lancement réalisation	novembre 2009	2009
	Livraison du 1 ^{er} bâtiment	avril 2012	2012
	Livraison du dernier bâtiment	août 2017	2016

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
RIFAN incrément 2.1	Fin des mises à niveau des 48 premiers bâtiments	2024	2022
GESA (Ex SELTIC NG)	Lancement du premier incrément de réalisation (équipements d'injection de clés cryptographiques)	août 2022	2019

Le décalage du jalon « Fin des mises à niveau des 48 premiers bâtiments » est dû au retard industriel causé par la crise sanitaire COVID-19 et les contraintes liées à l'activité opérationnelle des porteurs.

Le décalage du lancement en réalisation du premier incrément de réalisation de GESA résulte de négociations contractuelles plus longues qu'initialement prévu, sans impact sur la capacité opérationnelle.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
RIFAN étape 2 (2.0 et 2.1)	Commandes	112	1	1	7	121
	Livraisons	68	24	12	17	121
GESA incrément 1 - injecteurs	Commandes		370	300	1880	2550
	Livraisons				2550	2550

L'échéancier commandes-livraisons de l'opération AGORA sera défini au lancement de la réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	121 803 233	121 803 233	131 351 662
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	270 000 000	-	270 000 000	19 947 580
ACT	RDIP	-	-	-	28 938 342
ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	-	-	-	9 299 028
OP	Divers PEM	47 900 000	-	47 900 000	5 364 944
Total		317 900 000	121 803 233	439 703 233	194 901 556

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	59,40	270,00	329,40	78,26	251,14
ACT	RDIP	85,13	-	85,13	20,90	64,23
ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	11,87	-	11,87	4,66	7,21
OP	Divers PEM	-	47,90	47,90	45,10	2,80
Total		156,41	317,90	474,31	148,92	325,38

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-CMI	219,34			101,86	75,83	33,75	6,83	1,07	219,34
				95,78		33,25	36,80	25,73	-	-	95,78
					121,80		23,77	64,51	33,53	0,00	121,80
PEM	ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	4,57			2,43	2,14	-	-	0,00	4,57
				67,39		11,57	13,93	11,96	9,74	20,19	67,39
					78,26		6,61	22,64	27,10	21,91	78,26
PEM	ACT	RDIP	101,52			29,43	20,77	13,45	21,32	16,54	101,52
				17,00		0,65	11,48	4,87	-	-	17,00
					20,90		0,65	14,48	5,77	-	20,90
PEM	ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	22,91			15,28	6,79	0,84	-	-	22,91
				8,36		3,06	0,59	3,78	0,92	-	8,36
					4,66		3,19	1,47	-	-	4,66
PEM	OP	Divers PEM	0,01			-	-	-	-	0,01	0,01
				-		-	-	-	-	-	-
					45,10		6,10	11,00	8,00	20,00	45,10
Total			348,35	188,53	270,73	197,53	208,66	208,48	113,21	79,72	807,60
			Somme des engts			Somme des paiements					807,60

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle :

- pour GESA, le développement des injecteurs ;
- pour RIFAN, la commande du déploiement sur le BEM Monge ;
- pour AGORA, la commande des premiers moyens et prestations de validation de bout-en-bout, les études préparatoires aux futurs incréments de la connectivité multi milieux (dont compléments pour la connectivité aéronautique) ;
- pour RDIP, les redevances de fonctionnement, d'exploitation et maintenance et l'AMOA.

SOUS-ACTION

07.36 – Communiquer - CONTACT

OPÉRATION : CONTACT

NOM DES PEM : CONTACT (COMMUNICATIONS NUMERISÉES TACTIQUES ET DE THÉÂTRE), PROGRAMME INTÉGRATION CONTACT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CONTACT

Le programme CONTACT vise à doter les forces d'un réseau de radiocommunications tactiques haut débit, sécurisé et interopérable avec l'OTAN et de postes associés. Ce système contribue à la numérisation de l'espace de bataille. Il fournit une famille de postes radios sécurisés destinés à équiper différentes plates-formes (fantassins, blindés, avions de combats, de renseignement et de transport, navires) en remplacement des systèmes existants (PR4G, SATURN, CARTHAGE, MIDS).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

La première étape du programme couvre la réalisation du système pour les forces terrestres et navales (opérations amphibies) avec une première tranche de production composée de postes portatifs et de postes pour véhicules correspondant à l'équipement de deux brigades interarmes, la préparation opérationnelle et le soutien initial associés.

L'incrément aéronautique 1, lancé en 2018 en anticipation de l'étape 2, a pour objet la réalisation du système pour les forces aéronautiques ainsi que des travaux de préparation des incréments ultérieurs.

L'incrément 2 de l'étape 2, lancé en réalisation en décembre 2021, augmente les capacités des communications aéroterrestres et aéronautiques, en poursuivant la production des postes terrestres et en lançant la production du nouveau poste portable modulaire. Un incrément ultérieur prévu à horizon 2026 complètera la réalisation de cette étape programmatique.

Programme intégration CONTACT (PIC)

L'opération « Programme intégration CONTACT » (PIC) a pour enjeu l'intégration des équipements du programme CONTACT sur des véhicules non SCORPION de l'armée de terre et vise un volume de deux brigades interarmes. L'enjeu est de permettre aux unités terrestres, agissant au sein des groupements tactiques interarmes SCORPION équipés nativement de CONTACT, de bénéficier des capacités de communication sans rupture d'interopérabilité.

II – CIBLE

	Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CONTACT étape 1	Postes véhicule	2400	2400	-
	Postes portatifs	2000	2000	-
CONTACT étape 2	Postes véhicule		2750	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes portatifs		2550	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes portables		50	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes aéronautiques		205	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
Programme intégration CONTACT	Incrément 1	668	668	
	Incrément 2	1127	1339	Mis en cohérence avec les travaux de programmation en 2021

La LPM 2019-2025 indique une cible 2025 de 8400 postes CONTACT toutes étapes confondues.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel du système CONTACT est Thales SIX GTS France (ex Thales Communications & Security).

L'intégration des postes CONTACT dans les véhicules non SCORPION est réalisée pour le Programme intégration CONTACT (PIC) » par les maîtres d'œuvre industriels des véhicules (Arqus, Nexter) associés à Thales, maître d'œuvre de la radio CONTACT.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CONTACT	Lancement du stade d'élaboration de la première étape	janvier 2010	2009
	Lancement des travaux de réalisation de la première étape	juin 2012	2013
	Livraison des premiers équipements de préséries terrestres	septembre 2016	2016
	Livraison des premiers postes terrestres	juillet 2019	2018
	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 de l'opération	décembre 2021	2018
Programme intégration CONTACT	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	novembre 2019	2015
	Lancement de la réalisation de l'incrément 2	juillet 2021	n/a

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CONTACT Étape 1 (Postes portatifs)	Commandes	2 000				2 000
	Livraisons	685	1 315			2 000
CONTACT Étape 2 (Postes portatifs)	Commandes	1 300	1 250			2 550
	Livraisons		50	625	1 875	2 550
CONTACT Étape 1 (Postes véhicules)	Commandes	2 400				2 400
	Livraisons	1 375	1 025			2 400
CONTACT Étape 2 (Postes véhicules)	Commandes	1 400	1 350			2 750
	Livraisons		35	680	2 035	2 750
CONTACT (Postes portables)	Commandes		50			50
	Livraisons				50	50
CONTACT (Postes aéronautiques)	Commandes	110	95			205
	Livraisons				205	205
Programme intégration CONTACT	Commandes	778	313	564	352	2 007
	Livraisons		262	638	1 107	2 007

Un risque de décalage des livraisons CONTACT existe en raison de la pénurie mondiale de composants et de l'allongement de la durée d'approvisionnement de la chaîne de production.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CONTACT	-	-	-	215 609 194
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	-	-	-	30 017 303
	Total	-	-	-	245 626 498

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	CONTACT	780,07	-	780,07	99,27	680,80
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	61,47	-	61,47	19,22	42,25
	Total	841,55	-	841,55	118,49	723,06

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	CONTACT	598,37			212,57	148,00	106,60	78,60	52,60	598,37
				368,18		26,56	55,20	75,42	76,00	135,00	368,18
					99,27		41,95	30,17	26,24	0,91	99,27
PEM	ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	39,69			10,18	17,83	2,36	0,33	9,00	39,69
				25,54		7,20	11,40	5,30	1,64	-	25,54
					19,22		4,90	7,86	5,37	1,09	19,22
Total			638,06	393,72	118,49	256,51	279,28	227,71	188,18	198,60	1 150,27
			Somme des engts			Somme des paiements					1 150,27

Les principaux engagements 2023 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux de développement et de réalisation des différentes versions systèmes CONTACT (terrestre et aéronautique) ;
- programme intégration CONTACT : production et intégrations des kits d'intégration CONTACT.

SOUS-ACTION

07.37 – Communiquer - DESCARTES

OPÉRATION : DESCARTES

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : DESCARTES (DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE COMMUNICATION ET ARCHITECTURE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SÉCURISÉS), INFRASTRUCTURES DESCARTES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération d'ensemble DESCARTES a pour objectif de répondre aux besoins du ministère des armées en matière de réseaux d'infrastructure fixes de télécommunications : pour un usage général d'une part, pour des besoins nécessitant de la résilience (y compris au profit des fonctions stratégiques) d'autre part, et enfin pour satisfaire les besoins spécifiques de transport des flux du contrôle aérien militaire. Elle est composée du programme d'armement en charge des réseaux de télécommunications susmentionnés et du programme d'infrastructure en charge des locaux techniques hébergeant les équipements de ces réseaux.

Le programme d'armement DESCARTES doit fournir aux armées les services de télécommunications fixes nécessaires à l'accomplissement des missions opérationnelles et au fonctionnement courant du ministère des armées, dans le prolongement des services actuels offerts par les différents réseaux existants. Il prend en compte :

- les besoins d'usage général du ministère sur les sites en métropole, en outre-mer et à l'étranger (représentations permanentes, forces pré positionnées, etc.), au travers d'une solution standardisée de téléphonie et de la sécurisation des échanges de données ;
- les besoins de communications résilientes correspondant aux chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement qui concerne les sites stratégiques ;
- les besoins spécifiques d'échanges inter-sites de la défense aérienne (posture permanente de sûreté aérienne ou PPS-Air), offrant des fonctions de transport de la voix, des données et des images au profit du programme SCCOA, ainsi que l'interconnexion avec d'autres réseaux, notamment ceux de l'aviation civile (DGAC) et de communication satellitaire (SATCOM) SYRACUSE ;

Le programme DESCARTES Étape 1 comprend plusieurs composantes formant un ensemble cohérent. Il s'agit de :

- la mise en place d'équipements d'interconnexion pour les sites du ministère, formant une architecture commune de routage et de sécurité, POINCARE (points d'interconnexion et architecture réseaux) ;
- la rénovation du réseau résilient SOCRATE (système opérationnel de cœur résilient adapté aux télécommunications) fonctionnant même en cas de crise grave, au profit des sites « cœur stratégique » dont la dissuasion ;
- la modernisation du système de téléphonie ministérielle, SYMPHONIE (système modernisé de téléphonie) ;
- la réalisation d'un système de téléphonie inter-sites spécifique au contrôle aérien, ICARE (interfaçage des communications des opérations aériennes aux réseaux) ;

Le programme d'infrastructure DESCARTES comprend les travaux à réaliser afin de permettre l'installation des nouveaux équipements prévus dans le cadre du programme d'armement DESCARTES. En fonction des sites, le périmètre physique de l'opération relève de l'adaptation des capacités techniques existantes ou de la réalisation de nouvelles infrastructures. Ce programme d'infrastructure compte plus de 300 sites.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
POINCARE - étape 1	1	1	
SOCRATE - étape 1	1	1	
SYMPHONIE - étape 1	1	1	
ICARE - étape 1	1	1	
Infrastructures (Cages de Faraday) – étape 1* - incrément 1	12	12	
Infrastructures (Adaptation des sites) – étape 1* - incrément 1	1	1	
Infrastructures (Adaptation des sites en FEB V6) – étape 1* - incrément 2	1	1	Étape 1 Incrément 2 lancé début 2022
Infrastructures (Sécurisation des relais isolés) – étape 1* - incrément 2	18	18	Étape 1 Incrément 2 lancé début 2022

* Nota :

- Pour faciliter le suivi et être plus cohérent avec la nature des prestations, l'infra DESCARTES initialement identifiée « Cœur stratégique » est décomposée en 2 types, au titre de l'incrément 1 de l'étape 1 : les « Cages de Faraday » et les « Adaptations des sites ».
- Un second incrément de l'étape 1 a été lancé début 2022. Il comprend une « Adaptation des sites en FEB V6 » correspondant à l'évolution du besoin technique et géographique, et la « Sécurisation des relais isolés ».

DESCARTES Étape 2 sera lancé par incréments successifs.

La cible de chaque incrément sera précisée lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Thales SIX GTS France est maître d'œuvre de la rénovation du réseau résilient SOCRATE.

Un groupement Thales SIX GTS France – NXO France est maître d'œuvre de la réalisation de l'architecture de routage et de sécurité POINCARE.

Airbus Defense & Space est maître d'œuvre de la composante SYMPHONIE.

Un groupement Airbus Defense & Space – INEO Defense est maître d'œuvre de la réalisation de la téléphonie inter-sites du contrôle aérien de la composante ICARE.

Les contrats de réalisation du programme d'infrastructures sont notifiés après mise en concurrence.

Les aspects industriels de DESCARTES Étape 2 seront précisés lors de son lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade d'orientation	2010	novembre 2010
	Décision de lancement du stade d'élaboration	novembre 2013	juin 2014
	Décision de lancement du stade de réalisation	novembre 2015	novembre 2015
DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en réalisation	septembre 2022	janvier 2023
INFRA DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade de réalisation	juillet 2015	juillet 2015
INFRA DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en préparation	janvier 2023	janvier 2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
POINCARE : architecture de sécurité et routage	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
SOCRATE : rénovation du réseau résilient	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SYMPHONIE : modernisation de la téléphonie d'usage général	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
ICARE : téléphonie inter-sites du contrôle aérien	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra DESCARTES : Cages de Faraday Étape 1 – incrément 1	Commandes	12				12
	Livraisons	10	1	1		12
Infra DESCARTES : Adaptation des sites Étape 1 – incrément 1	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Infra DESCARTES : Adaptation des sites en FEB V6 Étape 1 – incrément 2	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1
Infra DESCARTES : Sécurisation des relais isolés Étape 1 – incrément 2	Commandes		18			18
	Livraisons			1	17	18

L'évolution de l'échéancier des commandes/livraisons résulte principalement de difficultés de réalisation et de décalages suite à des impératifs opérationnels.

L'échéancier commandes-livraisons de l'étape 2 sera défini lors du lancement en réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	210 000 000	-	210 000 000	65 369 871
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	11 000 000	500 000	11 500 000	16 458 188
Total		221 000 000	500 000	221 500 000	81 828 059

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	74,39	210,00	284,39	212,75	71,64
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	28,11	11,00	39,11	24,00	15,11
Total		102,50	221,00	323,50	236,75	86,74

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	DESCARTES (Réseau de télécommunication des armées)	123,60			61,87	23,01	12,54	8,61	17,57	123,60
				57,72		3,40	22,44	15,88	2,99	13,00	57,72
					212,75		28,87	42,86	48,02	93,00	212,75
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	10,03			3,50	2,54	2,17	1,70	0,12	10,03
				7,20		3,80	2,90	0,50	-	-	7,20
					24,50		12,00	11,00	1,50	-	24,50
Total			133,63	64,92	237,25	72,58	91,77	84,96	62,82	123,69	435,81
			Somme des engts		435,81	Somme des paiements				435,81	

Les principaux engagements de l'opération d'armement DESCARTES prévus en 2023 couvrent notamment :

- les commandes de traitements d'obsolescence des composantes SOCRATE, POINCARE et SYMPHONIE ;
- la commande de modifications du graphe du réseau SOCRATE ;
- la commande relative au développement et à la réalisation de l'augmentation des débits de la composante POINCARE.

Les principaux engagements du programme « Infrastructure DESCARTES » prévus en 2023 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux d'adaptation des sites, nécessaires au déploiement du réseau DESCARTES dans ses différents incréments ;
- la poursuite des travaux de sécurisation des sites relais isolés.

SOUS-ACTION

07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM

OPÉRATION : CERES

NOM DU PEM : CERES, CELESTE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CERES

Le programme CERES (capacité de renseignement électromagnétique spatiale) vient compléter les moyens nationaux de recherche et d'interception des émissions électromagnétiques. Il comprend des fonctions d'interception, de caractérisation et de localisation des signaux électromagnétiques par des moyens satellitaires, leur programmation ainsi que les moyens sol de contrôle des satellites.

Le système CERES est basé sur une constellation de 3 satellites. Il permet de recueillir régulièrement sur l'ensemble du globe les informations permettant de cartographier et d'analyser le fonctionnement des émetteurs électromagnétiques dans les bandes de fréquences d'intérêt radar et télécom. Son architecture SSI répond aux exigences spécifiques des activités ROEM.

CELESTE (Ex CERES SUCESSEUR)

Le programme CELESTE (Capacité ELEctromagnétique SpaTiale) a pour objectif d'assurer la continuité de la capacité de recueil électromagnétique depuis l'Espace et de répondre au besoin opérationnel à partir de 2029 (date de fin de vie théorique de la capacité électromagnétique spatiale CERES), sans rupture capacitaire. À la fois système spatial et système de renseignement, CELESTE devra s'adapter à l'évolution des cibles, des menaces et des technologies pour permettre :

- l'amélioration des capacités opérationnelles et techniques (gamme de fréquences, délais de revisite, réactivité) ;
- l'élargissement du spectre des missions (dont part accrue de l'appui aux opérations, le cyberspace, l'accès au contenu des communications, la couverture géographique);
- une contribution aux actions de maîtrise de l'Espace, notamment dans le domaine de la connaissance des systèmes et objets spatiaux.

L'émergence du marché de l'écoute commerciale et des services associés dans une optique « New Space » ouvre des opportunités (capacité complémentaire), qui restent à instruire en phase de préparation. L'exploitation des données, avec le recours désormais incontournable à l'automatisation et aux traitements par l'intelligence artificielle, peut également bénéficier d'innovations issues du monde civil. De façon générale, CELESTE veillera à bénéficier des opportunités offertes par les technologies civiles pour diminuer les coûts et les délais tout en répondant au besoin militaire.

Le programme CELESTE a été lancé en phase de préparation en 2019.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système CERES	1	1	

La cible du programme CELESTE sera définie au moment de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Trois industriels français sont regroupés au sein d'un consortium pour répondre au besoin CERES : *Airbus Defence & Space*, *Thales Defence Mission Systems (TDMS)* et *Thales Alenia Space (TAS)*.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGA avec le CNES en assistance à maîtrise d'ouvrage. Les travaux de la phase de réalisation du segment sol de contrôle, les prestations de lancement et la fourniture des chiffreurs/déchiffreurs sont conduits sous maîtrise d'ouvrage déléguée au CNES.

Les aspects industriels et commerciaux du programme CELESTE seront définis au moment de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CERES	Lancement de la réalisation	janvier 2015	mars 2015
	Fin de conception détaillée du segment sol utilisateur	novembre 2016	juillet 2016
	Fin de revue de conception détaillée (RCD)	octobre 2017	2017
	Lancement des satellites	novembre 2021	2020

Le décalage du lancement des satellites est dû à des difficultés industrielles de développement et à la crise sanitaire. Le calendrier de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Système CERES	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

Le commande/livraison de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CERES	4 700 000	-	4 700 000	15 036 037
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	20 000 000	-	20 000 000	5 716 744
	Total	24 700 000	-	24 700 000	20 752 781

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	CERES	7,74	4,70	12,44	9,50	2,94
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	-	20,00	20,00	20,00	-
	Total	7,74	24,70	32,44	29,50	2,94

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	CERES	27,59			26,30	1,29	-	-	-	27,59
				37,80		20,60	10,20	7,00	-	-	37,80
					9,50		5,61	3,89	-	-	9,50

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	-			-	-	-	-	-	-
				9,00		1,50	3,50	4,00	-	-	9,00
					20,00		3,00	13,00	4,00	-	20,00
Total			27,59	46,80	29,50	48,40	23,60	27,89	4,00	0,00	103,89
			Somme des engts		103,89	Somme des paiements				103,89	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent la deuxième année de MCO du segment sol de contrôle CERES et pour CELESTE, un complément d'étude de définition et la sécurisation des approvisionnements pour la phase de réalisation.

SOUS-ACTION

07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire

OPÉRATION : ESPACE - COMMUNIQUER – MOYENS DE COMMUNICATION SATELLITAIRE

NOMS DES PEM : COMCEPT, SYRACUSE III, SYRACUSE IV

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les opérations récentes confirment le besoin de déploiements rapides de forces, sur des distances importantes et dans un environnement où les réseaux de communication d'infrastructure sont inexistant, détruits ou inutilisables et où la morphologie du terrain complique les communications tactiques. Les capacités des communications par satellite permettent d'interconnecter les réseaux tactiques, opératifs et stratégiques.

Le besoin militaire en liaisons satellitaires se caractérise par une nécessaire adaptation aux circonstances des opérations, notamment une forte flexibilité dans l'affectation des ressources. Il se décompose en deux parties :

- les liaisons durcies, dites de « noyau dur », essentielles à la conduite des opérations qui ont des exigences de robustesse, de résilience et de sécurité fortes ;
- les liaisons non-durcies (télégestion, télémedecine, correspondances numériques, etc.) n'ayant pas les mêmes niveaux d'exigence en matière de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité.

SYRACUSE III (système de radiocommunications utilisant un satellite) est le système de radiocommunications satellitaires dit « noyau dur », visant à satisfaire les besoins opérationnels des armées en matière de communications longues distances, sécurisées et résistantes à la menace de guerre électronique. Il est constitué de satellites, de stations au sol fixes, de terminaux déployables (terrestres et navals) et de modems assurant la protection des communications contre le brouillage. Les satellites SYRACUSE 3A et 3B, lancés en 2005 et 2006, permettent à la France de remplir un rôle majeur au profit de l'OTAN en tant que fournisseur de capacités de télécommunications par satellites. Ces deux satellites de la constellation SYRACUSE sont complétés par un satellite construit en coopération avec l'Italie (SICRAL 2).

COMCEPT (besoins complémentaires en communications d'élongation de projection et de théâtre) : réalisée en coopération avec l'Italie, cette capacité vise à apporter aux forces un système de communication satellitaire non durci, à haut débit et à garantie d'accès, venant compléter les capacités satellitaires à moyen débit du « noyau dur » (SYRACUSE et SICRAL2) pour satisfaire les besoins des opérations en réseau. Le système COMCEPT (durée du service : de 2014 à 2029) est constitué d'un satellite ATHENA-FIDUS comportant une charge utile italienne et une charge utile française en bande Ka/EHF, des moyens de contrôle sol associés, de stations au sol fixes et de terminaux utilisateurs déployables. La composante sol utilisateur est issue du marché commercial de la bande Ka et intègre

également des stations visant à équiper de moyens de communications par satellites civils de nouveaux bâtiments de la marine nationale.

SYRACUSE IV est le programme successeur de SYRACUSE III. Il vise à renouveler les satellites SYRACUSE 3A et 3B tout en modernisant et complétant les moyens SATCOM existants au sol. Il répond aux besoins des forces en capacités de télécommunications par satellite nécessaires à l'engagement des armées et au commandement des forces déployées, sur le territoire national et dans les zones prioritaires d'intérêt. Il assurera la cohérence avec l'existant et répondra à l'évolution du besoin et de la menace, en particulier en matière de débits, d'utilisations tactiques des stations (encombrement réduit, robustesse, facilité d'emploi, etc.), de capacité à communiquer en mouvement (drones, porteurs terrestres et aéronautiques, etc.) et d'interopérabilité avec l'OTAN. Le premier satellite SYRACUSE IV-A a été lancé en octobre 2021. Les segments sols sont réalisés selon une démarche incrémentale, le premier incrément du segment sol a été lancé en 2019, le deuxième fin 2020.

Le maintien en condition opérationnelle des moyens SATCOM comprend le maintien à poste des satellites en orbite sur lesquels la France a acquis des ressources et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des systèmes et équipements acquis dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Satellites SYRACUSE III	3	2 + 1	Mise en place d'une coopération franco-italienne
Stations métropolitaines et mobiles SYRACUSE III	390	367 (44 stations navales et 323 stations terrestres)	Adaptation de la cible au besoin entre 2004 et 2016 et retrait d'une station navale.
COMCEPT - Satellite ATHENA-FIDUS	1	1	
COMCEPT – Stations sol utilisateur	660	424	Mis en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019 (retrait de stations terrestres, ajout de stations navales) et ajout d'un téléport en 2017 en réponse au besoin opérationnel.
SYRACUSE IV segment spatial	1 capacité	3 satellites	Lancement de la réalisation pour le segment spatial de 2 satellites en 2015. Ajout d'un 3 ^e satellite en LPM 2019-2025
SYRACUSE IV segment sol – stations sol du premier et second incrément	444	444	

La cible de l'opération SYRACUSE IV pour le segment sol sera complétée avec le lancement des incréments ultérieurs.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SYRACUSE III :

Segment spatial : maîtrise d'œuvre industrielle assurée par *Thales Alenia Space France* / sous-traitant : *Thales Communications & Security*.

Segment sol : maîtrise d'œuvre industrielle assurée par *Thales Communications France*.

Cette opération génère une activité pour des PME comme ACTIA TELECOM, IN-SNEC et INEO DEFENSE.

Pour honorer des accords bilatéraux, le programme national SYRACUSE III a été complété par des coopérations, notamment avec l'Italie (satellite SICRAL2 dont la maîtrise d'œuvre est assurée par *Thales Alenia Space France* et *Telespazio* Italie), le Royaume-Uni et l'OTAN.

COMCEPT :

La maîtrise d'œuvre de la composante spatiale ATHENA-FIDUS est réalisée par *Thales Alenia Space* et celle du segment sol utilisateur, par un groupement constitué de la société *Airbus Defence and Space* et de ACTIA TELECOM.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SYRACUSE IV :

Le segment spatial est réalisé par *Thales Alenia Space* et *Airbus Defence and Space*. Arianespace intervient en sous-traitance pour le lancement.

Les segments sols seront réalisés selon une démarche incrémentale. Le premier incrément est réalisé par Thales Six GTS et *Airbus Defence and Space*. Le deuxième incrément est réalisé en majorité par Thales Six GTS et *Airbus Defence and Space*. L'organisation industrielle des incréments ultérieurs sera précisée lors de leur lancement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
SYRACUSE III	Première capacité opérationnelle SYRACUSE 3A	2004	décembre 2005
	Mise en service de SYRACUSE 3B	2006	octobre 2006
	Livraison version système SV 3.1	2009	juillet 2009
	Livraison version système SV 3.2	2010	août 2010
	Fin de livraison stations	2015	octobre 2015
COMCEPT	Mise en service du satellite ATHENA-FIDUS	2014	mars 2014
	Fin de livraison des stations du segment sol COMCEPT	décembre 2018	décembre 2020
SYRACUSE IV	Lancement du stade de réalisation de la première étape	2015	décembre 2015
	Lancement du premier satellite	2020	octobre 2021

La livraison des dernières stations COMCEPT a été décalée à cause de retards industriels.

Le décalage du lancement du premier satellite SYRACUSE IV est lié au glissement de la période de lancement par Arianespace en raison de la crise COVID19.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
COMCEPT Segment sol utilisateur	Commandes	424				424
	Livraisons	424				424
SYRACUSE III stations sol	Commandes	367				367
	Livraisons	367				367
SYRACUSE IV segment spatial	Commandes	2			1	3
	Livraisons		1	1	1	3
SYRACUSE IV Segment sol – stations sol du premier et second incrément	Commandes	139	10	65	230	444
	Livraisons	12	22	37	373	444
COMCEPT Segment spatial	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement pour l'année 2023 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	129 200 000	129 200 000	99 306 897
ACT	SYRACUSE IV	328 000 000	-	328 000 000	351 201 456
ACT	COMCEPT	-	-	-	3 088 387

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SYRACUSE III	-	-	-	2 470 512
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		328 000 000	129 200 000	457 200 000	456 067 252[SAAA33]

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SYRACUSE IV	989,46	328,00	1 317,46	311,60	1 005,86
ACT	COMCEPT	176,83	-	176,83	0,48	176,35
ACT	SYRACUSE III	42,32	-	42,32	-	42,32
OP	Divers PEM	0,01	-	0,01	-	0,01
Total		1 208,62	328,00	1 536,62	312,08	1 224,54

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-CMI	133,42			97,95	21,90	8,54	5,04	-	133,42
				266,95		191,80	61,65	13,50	-	-	266,95
					129,20		30,40	88,40	10,40	-	-
PEM	ACT	SYRACUSE IV	945,79			363,01	252,32	144,38	86,86	99,23	945,79
				213,10		43,00	79,10	45,40	27,90	17,70	213,10
					311,60		67,90	119,40	32,20	92,10	311,60
PEM	ACT	COMCEPT	2,81			0,88	1,93	-	-	-	2,81
				2,69		1,59	1,10	-	-	-	2,69
					0,48		0,48	-	-	-	0,48
PEM	ACT	SYRACUSE III	12,94			1,12	2,33	-	-	9,49	12,94
				0,97		0,49	0,48	-	-	-	0,97
					-		-	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	0,16			-	-	-	-	0,16	0,16
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			1 095,13	483,71	441,28	699,84	519,59	419,62	162,40	218,68	2 020,12
			Somme des engts			2 020,12		Somme des paiements			2 020,12

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- la commande du développement de nouvelles stations terrestres SYRACUSE IV et d'adaptations du système de communication ;
- la commande de 46 stations terrestres SYRACUSE IV et de 19 stations navales ;
- le maintien en condition opérationnelle des segments sol et spatial COMCEPT, SYRACUSE III et SYRACUSE IV.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOA	AOA-CMI	11 225 000	11 225 000
	Total	11 225 000	11 225 000

SOUS-ACTION

07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM

OPÉRATION : ESPACE - RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ROIM

NOM DES PEM : MUSIS, IRIS, DIVERS PEM (HELIOS II)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MUSIS

Dans une logique européenne, et afin de remplacer les systèmes existants (systèmes optiques français HELIOS et PLEIADES, systèmes radar allemand SAR-Lupe et italien COSMO-SkyMed), l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la France ont lancé, au milieu des années 2000, une initiative appelée *multinational space-based imaging system* (MUSIS), visant à se doter de moyens d'observation spatiale communs. En l'absence de décision européenne et afin d'assurer la permanence de la composante optique HELIOS, la France a lancé en 2010 l'opération MUSIS/CSO, qui consiste en :

- la réalisation d'une composante spatiale optique, dite « CSO », sur la base de deux satellites d'observation identiques. Le premier assure la mission de reconnaissance (THR : très haute résolution), le deuxième, en orbite plus basse, assure la mission d'identification en réalisant des images de plus haute résolution (EHR : extrêmement haute résolution) ;
- la conception et l'acquisition d'un segment sol utilisateurs (SSU) comprenant les fonctions de programmation, de réception et de production des images et d'un segment sol mission (SSM), chargé des opérations d'exploitation et de contrôle des satellites.

Suite à la mise en place d'une coopération avec l'Allemagne en 2015, le périmètre du programme est élargi à un troisième satellite CSO d'observation, à un segment sol utilisateurs permettant d'accéder aux satellites radar allemands SARah et aux adaptations du système CSO requises en conséquence. En 2018, le périmètre intègre la coopération avec l'Italie, via la réalisation d'une couche d'interopérabilité permettant à la France d'accéder au système italien CSG (COSMO-SkyMed Seconda Generazione).

Par rapport à Hélios II, MUSIS apporte une meilleure résolution (identification de cibles plus petites) et une augmentation importante du nombre d'images accessibles quotidiennement. Le troisième satellite permettra d'améliorer le délai de revisite.

IRIS (MUSIS Successeur)

Le programme IRIS succédera, à l'horizon 2030, à la capacité d'observation spatiale accessible aux armées qui reposera alors essentiellement sur les moyens (spatiaux et sol) apportés par le programme MUSIS.

La capacité à accéder aux nombreuses sources de données disponibles (patrimoniales, coopération, institutionnelles et commerciales) ainsi que le traitement massif des données multi-sources recueillies constitueront un enjeu technique et opérationnel majeur du programme IRIS.

Le programme IRIS a été lancé en phase de préparation en 2019.

Autres opérations

Les autres opérations couvrent notamment l'ensemble des activités connexes au domaine de l'observation satellitaire, telles le MCO du segment utilisateur HELIOS et celui du segment sol optique (SSO).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MUSIS - Satellites optiques	2	3	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM actant les décisions du Conseil franco-allemand de mars 2015
MUSIS - Segment sol	1	1	

La cible du programme IRIS sera définie au moment de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle pour la réalisation des satellites optiques et du segment sol de MUSIS repose sur :

- le CNES, maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des satellites et du segment sol mission ;
- Airbus Defence and Space France, maître d'œuvre satellite et en charge de la réalisation du segment sol utilisateur ;
- Thales Alenia Space France, maître d'œuvre instrument ;
- les sous-traitants principaux suivants : SODERN, SESO, SOFRADIR et Air Liquide.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MUSIS	Lancement du stade de conception	février 2009	2009
	Lancement de la réalisation	octobre 2010	2010
	Mise en orbite du premier satellite	décembre 2018	2016
	Mise en orbite du deuxième satellite	décembre 2020	2017
	Mise en orbite du troisième satellite	2024	2021
IRIS[SAAA7]	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019

Le décalage du lancement de la mise en orbite de CSO-3 est la conséquence de la crise en Ukraine ayant conduit à renoncer au lancement par le lanceur russe Soyouz.

Le calendrier du programme IRIS sera défini au moment de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MUSIS – Satellites optiques	Commandes	3				3
	Livraisons	2			1	3

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MUSIS	-	1 450 000	1 450 000	34 480 079
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	144 000 000	-	144 000 000	50 122 651
ACT	SSO (Segment sol d'observation)	-	-	-	-
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		144 000 000	1 450 000	145 450 000	84 602 731

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MUSIS	69,81	-	69,81	0,55	69,26
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	9,05	144,00	153,05	56,56	96,49
ACT	SSO (Segment sol d'observation)	0,00	-	0,00	-	0,00
Total		78,86	144,00	222,86	57,11	165,75

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	MUSIS	94,01			46,86	28,35	18,80	-	-	94,01
				72,21		4,96	8,85	11,40	-	47,00	72,21
					2,00		2,00	-	-	-	-
PEM	ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	19,25			19,25	-	-	-	-	19,25
				68,00		28,73	23,32	15,95	-	-	68,00
					56,56		33,67	22,89	-	-	-
PEM	ACT	SSO (Segment sol d'observation)	0,74			-	-	-	-	0,74	0,74
				-		-	-	-	-	-	-
						-	-	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	0,21			-	-	-	-	0,21	0,21
				-		-	-	-	-	-	-
						-	-	-	-	-	-
Total			114,21	140,21	58,56	99,80	96,19	69,04	0,00	47,95	312,99
			Somme des engts		312,99	Somme des paiements				312,99	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent les travaux de phase B et la poursuite des études technologiques de la phase de préparation d'IRIS.

SOUS-ACTION

07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace

OPÉRATION : ARES

NOM DU PEM : ARES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La nouvelle ambition capacitaire spatiale résulte du constat de l'apparition de nouvelles menaces à prendre en compte et d'un milieu qui devient lui aussi un champ de confrontation. Le programme ARES (Action et REsilience Spatiales), a pour objet de renforcer les capacités nationales autour des composantes suivantes :

- Surveillance : cela comprend des moyens de surveillance (i.e. détection et caractérisation d'objets en orbite) depuis le sol, tels que radars (successeur GRAVES) ou télescopes, et depuis l'espace ;
- Protection : cela comprend des moyens de protection intrinsèques à nos satellites avec la logique de développer une gamme d'outils génériques que les programmes spatiaux pourront intégrer, et des moyens de protection extrinsèques depuis le sol ou l'espace qui assureront des missions de surveillance et intégreront une capacité de défense active ;
- Commandement et contrôle : cela comprend un centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales (C2 spatial) dotant le commandement de l'Espace des moyens de suivre et comprendre la situation spatiale ainsi que de planifier, commander et conduire les opérations spatiales militaires.

La feuille de route prévoyait dès 2021 des travaux concernant la montée en maturité du système chargé d'agrèger l'ensemble des données concourant à la surveillance de l'espace (C2 spatial) et les études sur le futur véhicule d'action dans l'espace . A cet effet, l'incrément 0 du programme lancé en juillet 2021 inclut notamment le développement d'une première version du système d'information SIS Next de recueil et de traitement des données spatiales pour le C2 spatial et des études pour préparer les incréments ultérieurs.

Le lancement en réalisation de l'incrément 1 est prévu en 2023, incluant notamment les travaux relatifs au successeur de GRAVES et la poursuite des développements de SIS Next pour les porter en environnement classifié.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIS NEXT incrément 0	1	1	
Station TM/TC Nouméa	1	1	

La cible des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'incrément 0 du programme ARES fait appel aux sociétés MOSS, CS Défense et THALES ALENIA SPACE (TAS) pour SIS Next.

L'organisation industrielle des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Action et résilience spatiale (ARES)	Livraison SIS NEXT incrément 0	Juillet 2023	Juillet 2023
Action et résilience spatiale (ARES)	Mise en service station TM/TC à Nouméa	2024	2024

Le calendrier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SIS NEXT incrément 0	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Station TM/TC Nouméa	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1

L'échéancier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Action et résilience spatiale	400 000 000	-	400 000 000	34 951 292
	Total	400 000 000	-	400 000 000	34 951 292

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Action et résilience spatiale	-	400,00	400,00	84,00	316,00
	Total	-	400,00	400,00	84,00	316,00

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	Action et résilience spatiale	24,40			18,00	6,40	-	-	-	24,40	
				19,86		5,78	12,14	1,94	-	-	19,86	
					84,00		21,20	42,00	20,80	-	84,00	
		Total	24,40	19,86	84,00	23,78	39,74	43,94	20,80	0,00	128,25	
			Somme des engts			128,25	Somme des paiements					128,25

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent les premières commandes de l'incrément 1, dont notamment :

- l'industrialisation et les approvisionnements longs du successeur GRAVES ;
- les études, développements et acquisition de matériel pour le C2 spatial.

SOUS-ACTION**07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA****OPÉRATION : OMEGA****NOM DES PEM : OMEGA****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****OMEGA**

L'opération OMEGA (opération de modernisation des équipements GNSS (*global navigation satellite system*) des armées) a pour objet le développement d'une capacité autonome de géolocalisation pour les systèmes d'armes prenant en compte les futurs systèmes de navigation par satellites (Galileo et GPS). Galileo est un système européen de navigation par satellite qui offre un service gouvernemental sécurisé. La phase de réalisation a été lancée selon une démarche incrémentale, avec un premier incrément lancé en mai 2019 et un second incrément en mai 2021.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	6290	6290	

La production en série des équipements utilisant les services sécurisés GPS et Galileo ne fait pas partie du périmètre OMEGA, elle relève des programmes intégrateurs.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle de l'opération OMEGA repose sur une maîtrise d'œuvre associant Thales Six GTS, Thales AVS et Safran E&D.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
OMEGA	Lancement du premier incrément de réalisation	mai 2019	mai 2019
	Lancement du second incrément de réalisation	mai 2021	mai 2021
	Premier prototype de récepteur bi-constellation	juillet 2024	juillet 2023

Le décalage du premier prototype de récepteur bi-constellation résulte du retard de fourniture d'un composant.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
OMEGA – Prototype de récepteur bi-constellation	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
OMEGA – récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	Commandes			6290		6290
	Livraisons			90	6200	6290

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	OMEGA	41 000 000	-	41 000 000	52 003 961
	Total	41 000 000	-	41 000 000	52 003 961

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	OMEGA	124,25	41,00	165,25	22,70	142,54
	Total	124,25	41,00	165,25	22,70	142,54

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	OMEGA	158,68			50,86	33,00	21,91	26,18	26,73	158,68
				46,23		12,15	16,07	15,31	2,00	0,71	46,23
					22,70		10,07	7,34	4,15	1,15	22,70
		Total	158,68	46,23	22,70	63,01	59,13	44,56	32,34	28,58	227,62
			Somme des engts		227,62	Somme des paiements					227,62

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement la commande de récepteurs P3TS (*Plug and Play Positioning and Timing System*) de classe 1 (utilisant les services ouverts Galileo et GPS).

SOUS-ACTION

07.50 – Communiquer - Transmission

OPÉRATION : COMMUNIQUER - TRANSMISSION

NOM DES PEM : ASTRIDE, MELCHIOR, RADIO HF FUTURE DIVERS PEM (PR4G VS4-IP)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe l'ensemble des opérations du domaine « communications » complémentaires à celles des sous-actions identifiées par ailleurs. Elle concerne aussi bien les moyens de communication d'infrastructure et de théâtre que les moyens d'élongation et de desserte. Elle traite également des produits de sécurité nécessaires à la protection des informations et des échanges.

ASTRIDE (accès par satellite et par transmission hertzienne au réseau de zone et de l'intranet de l'espace de bataille)

ASTRIDE est un moyen de télécommunication (phonie et données) et de services complémentaires du réseau intégré de transmissions automatisées (RITA Valorisé). La phase 1 est achevée. La phase 2 permet notamment le raccordement des postes de commandement (PC) et d'abonnés fixes et mobiles. Les moyens ASTRIDE phase 2 fonctionnent avec l'ensemble des réseaux tactiques et permettent d'étendre ces capacités aux niveaux des PC de groupements tactiques interarmes (GTIA), en augmentant les élongations et les débits utilisables. L'incrément 3 d'ASTRIDE vise le parachèvement de la bascule du réseau ASTRIDE en IP (*Internet Protocol*) et la capacité de déploiement d'un réseau de zone. Il lance le remplacement des systèmes acquis par les opérations RITA 2G et ASTRIDE phase 1 obsolètes en 2025. Il assure également la rénovation ou le remplacement des systèmes acquis ASTRIDE phase 2.

MELCHIOR

Le programme MELCHIOR vise à doter les forces de moyens de communications hautes fréquences (HF), constitués de réseaux radio tactiques (en version caisson, station embarquée sur véhicule ou station portable). Ces moyens permettent la diffusion des renseignements recueillis et la transmission des ordres de bout en bout, tout en garantissant l'interopérabilité avec les réseaux des armées comme des alliés dans des modes de fonctionnement discrets, protégés du brouillage et sécurisés.

Il permet des communications de très grande élongation et sa version système 2 (VS2) offre une capacité de messagerie plus sécurisée.

RADIO HF Future

Le programme Radio HF Future vise à poursuivre les travaux dans le domaine des communications HF en particulier dans la lignée du système MELCHIOR. Il s'appuiera sur les dernières avancées technologiques en matière de robustesse de liaison et de débit dans une recherche de convergence interarmées.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASTRIDE (phases 2 et incrément 3)	130	237	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025 puis lancement en réalisation de l'incrément 3 en juillet 2022
MELCHIOR : Stations VS1 et VS2	1222	741	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019
MELCHIOR : Rétrofit de stations VS1 en VS2		200	Mise en cohérence avec les travaux de programmation en 2014

La cible de l'opération RADIO HF FUTURE sera définie au lancement de la réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ASTRIDE :

La maîtrise d'œuvre industrielle de l'opération ASTRIDE a été confiée à Thales SIX GTS France.

MELCHIOR :

Le maître d'œuvre industriel de l'opération est Thales Six GTS France.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ASTRIDE phase 2	Notification du contrat	2009	2009
	Livraison de la première version système	septembre 2014	2012

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASTRIDE incrément 3	Lancement de la réalisation	juillet 2022	juillet 2022
	Livraison de la première station T0	2024	2024
	Qualification de la version système 9	2026	2026
MELCHIOR	Qualification de la version système VS1.1 MELCHIOR	2009	2008
	Cumul de livraison des 675 stations VS1 MELCHIOR	2011	2010
	Cumul de livraison des 66 stations VS2 MELCHIOR	octobre 2022	2012

La livraison des stations MELCHIOR VS2 est prévue en 2022 à la suite de travaux complémentaires de sécurisation des systèmes d'information.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
ASTRIDE phase 2	Commandes	118				118
	Livraisons	118				118
ASTRIDE incrément 3	Commandes		1	56	62	119
	Livraisons				119	119
MELCHIOR : Stations VS1 et VS2	Commandes	741				741
	Livraisons	675	66			741
MELCHIOR : rétrofit Stations VS1 en VS2	Commandes	200				200
	Livraisons		200			200

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ASTRIDE	-	-	-	28 924 917
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	-	-	-	3 693 896
ACT	Radio HF future	-	-	-	-
OP	Divers PEM	-	-	-	-
	Total	-	-	-	32 618 813

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	ASTRIDE	195,67	-	195,67	95,90	99,77
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	4,46	-	4,46	2,40	2,06
	Total	200,13	-	200,13	98,30	101,83

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	ASTRIDE	4,06			4,06	-	-	-	-	-	4,06
				87,18		1,07	23,11	24,76	16,46	21,77	87,18	
					95,90		9,77	25,49	24,44	36,21	95,90	
PEM	ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	12,37			12,37	-	-	-	-	-	12,37
				12,30		10,50	1,80	-	-	-	12,30	
					2,40		2,40	-	-	-	2,40	
PEM	ACT	Radio HF future	-			-	-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
PEM	OP	Divers PEM	0,40			-	-	-	-	0,40	0,40	
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
Total			16,84	99,48	98,30	28,01	37,09	50,25	40,90	58,38	214,62	
			Somme des engts		214,62	Somme des paiements					214,62	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- pour ASTRIDE 3, l'acquisition des prototypes des kits SERVAL, de 11 stations T0 et de 43 stations T4 ;
- pour MELCHIOR des hausses économiques.

SOUS-ACTION

07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ALSR

NOM DU PEM : ALSR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance, ex ALSA2R)

L'acquisition de ces aéronefs a pour objectif de disposer d'une capacité complémentaire à celle des drones MALE, permettant d'effectuer des missions de renseignement avec une faible empreinte logistique et une capacité de déploiement réactive.

La charge utile doit permettre de recueillir du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ainsi que du renseignement d'origine image (ROIM).

Chaque système ALSR est composé d'un vecteur aérien et d'un segment sol.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ALSR (systèmes)	8	6	Mise en cohérence avec les travaux de programmation en 2021

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ALSR :

Le contrat de réalisation a été confié à Sabena Technics et Thales Defence Mission System.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ALSR	Livraison du premier système	juillet 2020	2018
	Livraison du second système	novembre 2020	2019
	Livraison du troisième système	2024	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
ALSR	Commandes	3			3	6
	Livraisons	2			4	6
ALSR (capacités complémentaires)	Commandes		1	1	1	3
	Livraisons				3	3

La commande du 3^e système ALSR s'inscrit dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique.

La commande des capacités complémentaires concerne les trois systèmes déjà commandés.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ALSR	2 800 000	-	2 800 000	18 554 716
Total		2 800 000	-	2 800 000	18 554 716

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	ALSR	32,49	2,80	35,29	6,23	29,06
Total		32,49	2,80	35,29	6,23	29,06

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	ALSR	39,61			15,50	11,22	10,69	-	2,21	39,61
				12,11		2,70	5,73	3,69	-	0,00	12,11
					6,23		4,15	2,08	-	0,00	6,23
Total			39,61	12,11	6,23	18,19	21,10	16,45	0,00	2,21	57,96
			Somme des engts		57,96	Somme des paiements				57,96	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- la commande des capacités complémentaires pour le second système ;
- les hausses économiques.

SOUS-ACTION

07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - CUGE

NOM DU PEM : CUGE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE[BMAA1]

CUGE (capacité universelle de guerre électronique)

Cette opération vise à remplacer les capacités en renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) aéroportées en remplacement des Transall Gabriel, retirés du service en 2022. Chaque système ARCHANGE (Avions de Renseignement d'origine électromagnétique à CHarge utile de Nouvelle GEnération) est constitué d'un segment aéroporté et d'un segment sol.

Cette capacité est complétée par un système de formation et d'entraînement.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CUGE	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le marché de réalisation a été confié à un groupement industriel constitué de THALES DMS France (mandataire), THALES SIX GTS France (cotraitant) et Dassault Aviation (cotraitant).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CUGE	Lancement du stade d'élaboration	février 2018	décembre 2017
	Lancement du stade de réalisation	Novembre 2019	décembre 2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CUGE : système ARCHANGE	Commandes	2			1	3
	Livraisons				3	3

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V - ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CUGE	-	-	-	105 086 928
Total		-	-	-	105 086 928

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	CUGE	265,13	-	265,13	8,87	256,26
Total		265,13	-	265,13	8,87	256,26

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	CUGE	696,30			146,52	115,06	137,60	136,07	161,05	696,30
				34,92		6,68	2,75	2,46	21,36	1,66	34,92
					8,87		1,67	7,00	0,20	-	8,87
Total			696,30	34,92	8,87	153,20	119,48	147,06	157,63	162,71	740,09
			Somme des engts		740,09	Somme des paiements				740,09	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment l'acquisition d'équipements, de complément de développement et des prestations d'expertise et d'essais nécessaires au programme.

SOUS-ACTION

07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - DRONES AÉRIENS**NOM DES PEM : SDT, SDAM, MALE REAPER, MALE EUROPÉEN****SDT : système de drones tactiques**

L'opération SDT couvre l'acquisition d'une capacité pérenne de drones tactiques pour l'armée de Terre en remplacement du système SDTi (système de drones tactiques intérimaires) qui a été retiré du service. Elle vise à répondre aux missions de renseignement au profit des unités tactiques en leur offrant une capacité de surveillance, d'acquisition, de reconnaissance et de renseignement (SA2R).

SDAM :

Cette opération vise à doter les navires de premier rang de la Marine (FDI, FREMM, FDA, PHA) d'une capacité de drone aérien leur permettant d'accroître significativement leur portée de détection des menaces et leur maîtrise de la situation tactique. Cette capacité doit leur permettre d'optimiser leur performance opérationnelle mais également d'accroître la protection des bâtiments, et par extension, de la force navale.

MALE REAPER

Cette capacité vise à répondre rapidement au besoin de systèmes de drones MALE. Elle est composée de 4 systèmes de 3 drones américains MQ9-*Reaper* intégrant des capacités de renseignement nouvelles et aptes à mettre en œuvre des armements.

MALE EUROPEEN

L'objectif principal de l'opération est de disposer d'une capacité de drones MALE déployable pouvant être employée de manière souveraine et sans contraintes sur les zones d'intérêt pour effectuer des missions de type ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance), ISTAR armé et d'appui aux forces.

A l'issue d'une étude de définition initiée en 2016 et des négociations menées avec l'industrie, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont donné mandat à l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr) pour signer, en leur nom, le contrat de réalisation couvrant le développement, la production de systèmes et 5 ans de soutien. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDT (systèmes opérationnels)	2	5	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025
MALE REAPER	4	4	
MALE EUROPEEN	4	6	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

La dénomination de la cible SDT a été adaptée pour être en adéquation avec l'ambition à horizon 2030 de 5 systèmes opérationnels définie dans la LPM 2019-2025, un système comprenant des vecteurs aériens et des segments sols.

La cible SDAM sera définie au lancement en réalisation du programme.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SDT :

Le maître d'œuvre industriel est la société SAFRAN Électronics & Defense.

SDAM

Le contrat de levée de risque SDAM en cours a été confié à Naval Group et à Airbus Helicopters en cotraitance.

Les aspects industriels et commerciaux de l'opération SDAM seront définis au lancement de la réalisation.

MALE REAPER :

L'acquisition de drones MALE *Reaper* est réalisée selon la procédure FMS (Foreign Military Sales).

MALE EUROPEEN :

Le maître d'œuvre du système de drones MALE européen est Airbus Defence & Space GmbH (Airbus Allemagne), qui est le titulaire du contrat de réalisation passé par l'OCCAR au nom de la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Les industriels Dassault Aviation, Leonardo et Airbus Defence & Space SAU (Airbus Espagne) agissent en tant que sous-traitants majeurs d'Airbus Allemagne.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SDT	Lancement du stade d'orientation du SDT	2012	2012
	Lancement du stade d'élaboration du SDT	août 2014	2014
	Lancement de la réalisation	février 2016	2015
MALE REAPER	Commande d'un système de drones MALE <i>Reaper</i>	août 2013	août 2013
	Commande de systèmes supplémentaires de drones MALE <i>Reaper</i>	2015-2016	2015-2016
MALE EUROPEEN	Lancement de la réalisation	décembre 2021	2019
	Premier système livré	2030	2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MALE REAPER	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
MALE EUROPEEN	Commandes		4		2	6
	Livraisons				6	6
SDT (systèmes opérationnels)	Commandes	2		3		5
	Livraisons		1	1	3	5

Le décalage des livraisons SDT résulte d'un retard annoncé par l'industriel pour prendre en compte les recommandations du BEAé résultant des conséquences du crash de fin 2019.

L'échéancier de l'opération SDAM sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MALE européen	-	-	-	79 378 907
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	286 000 000	-	286 000 000	53 825 189
OP	AOA-CMI	-	48 200 000	48 200 000	29 129 105
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	50 000 000	-	50 000 000	11 294 155
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	-	-	-	50 543 971
Total		336 000 000	48 200 000	384 200 000	224 171 325

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MALE européen	595,42	-	595,42	23,23	572,19
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	55,72	286,00	341,72	175,19	166,52
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	4,65	50,00	54,65	24,75	29,90
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	113,20	-	113,20	18,96	94,23
Total		768,99	336,00	1 104,99	242,14	862,84

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	MALE européen	1 984,62			157,64	65,77	155,72	96,90	1 508,59	1 984,62
				81,20		15,56	10,28	7,18	9,97	38,21	81,20
					23,23		14,21	8,81	-	0,21	23,23
PEM	ACT	SDT (Syst. drone tactique)	60,07			10,15	39,45	10,23	0,00	0,25	60,07
				41,48		38,63	1,62	1,23	-	-	41,48
					175,19		20,14	29,88	33,18	91,99	175,19
AOA	OP	AOA-CMI	51,83			19,39	18,10	9,27	4,80	0,28	51,83
				20,06		8,85	5,66	4,88	0,66	-	20,06
					48,20		6,37	13,03	9,25	19,55	48,20
PEM	ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	5,12			3,83	1,29	-	-	-	5,12
				19,63		4,25	10,30	2,54	2,54	-	19,63
					24,75		1,25	8,89	11,16	3,45	24,75
PEM	ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	124,22			66,33	34,84	15,99	-	7,06	124,22
				19,59		7,88	6,67	4,99	0,05	-	19,59
					18,96		15,96	3,00	-	-	18,96
Total			2 225,86	181,96	290,34	332,50	251,90	275,65	168,52	1 669,59	2 698,16
			Somme des engts		2 698,16	Somme des paiements				2 698,16	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour MALE REAPER : la TVA et des frais de transport d'équipement ;
- pour SDT : les premières commandes de l'étape 2 du SDT dont les compléments pour atteindre 5 systèmes opérationnels, le soutien initial, l'acquisition d'équipements de mission complémentaires et des hausses économiques ;
- pour MALE européen : la commande de travaux spécifiques France, en complément du développement mené en coopération ;
- pour SDAM : la commande d'études et d'expérimentations nécessaires pour la préparation du programme.

SOUS-ACTION

07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - HAWKEYE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : HAWKEYE : MISE À NIVEAU, HAWKEYE REMPLACEMENT, INFRA HAWKEYE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

HAWKEYE (avion de guet embarqué) : mise à niveau

Les avions de guet aérien embarqué (AGE) Hawkeye sont des avions de type E-2C acquis entre 1998 et 2004 et mis en œuvre par la marine nationale. La mise à niveau du Hawkeye permet de conserver l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et de maintenir l'employabilité des aéronefs.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

L'opération de mise à niveau comprend essentiellement l'intégration de l'IFF NG (mode 5/S), la rénovation du dispositif de détection passive (ESM), la mise en conformité des simulateurs de vol et tactique ainsi qu'une évolution de moyens de communication (dont IDM, JSAT et L22). Pour la part avionique, les travaux portent sur les seules obsolescences et évolutions de réglementations OACI.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'opération vise à remplacer la flotte actuelle des avions de guet aérien embarqué (AGE) E-2C Hawkeye par l'E-2D Advanced Hawkeye afin de conserver pour la période 2030-2060 la capacité de guet aérien embarqué sur porte-avions en lui apportant les modifications nécessaires pour s'adapter aux missions et aux menaces prévisibles à l'horizon 2030-2060 tout en garantissant l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et ceux de la marine américaine. Cette capacité sera réalisée par le développement et la livraison de trois aéronaves par l'U.S. Navy dans une configuration 'baseline' et par le développement et la réalisation d'un premier standard de francisation leur permettant d'assurer l'ensemble des missions.

Infrastructure HAWKEYE :

Afin d'accueillir les aéronaves Advanced Hawkeye E-2D à l'horizon 2028, cette opération a pour périmètre la construction ou la rénovation d'un hangar sur la base aéronavale de Lann-Bihoué, ainsi que la construction d'un centre de formation qui accueillera les simulateurs de vol et tactique acquis auprès des américains.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HAWKEYE : Mise à niveau	3	3	
Avion de guet aérien embarqué (HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D)	3	3	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**Mise à niveau Hawkeye :**

La mise à niveau Hawkeye est réalisée dans le cadre d'accords de type FMS (*Foreign Military Sales*) avec la marine américaine. La marine américaine est le maître d'œuvre, et contractualise avec Northrop Grumman Corporation (NGC) qui est l'architecte industriel et le réalisateur des chantiers d'intégration IFF et ESM ainsi que de la mise à niveau (respect des normes de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI)) de l'avionique *a minima*. Tous les chantiers sont réalisés en France par NGC dans les installations du SIAé. La rénovation du simulateur tactique a été confiée à l'industriel américain spécialisé COMPRO. La mise à hauteur OACI du simulateur de pilotage est en cours de contractualisation.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'E-2D est conçu et produit par l'industriel américain Northrop Gruman Corporation (NGC). La version E-2D Baseline est réalisée par NGC dans le cadre de l'accord FMS confié à l'US Navy. Le simulateur sera également réalisé au titre d'un accord FMS piloté par l'US Navy.

Les travaux de francisation des E-2D au standard 1 et d'industrialisation du soutien seront réalisés par le SIAé.

Infrastructure HAWKEYE :

L'opération d'infrastructure est actuellement en phase de préparation.

Les infrastructures Hawkeye feront l'objet d'un dossier de consultation pendant la phase de préparation qui déterminera les industriels impliqués dans la réalisation des bâtiments.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Hawkeye : Mise à niveau	Commande de la rénovation ESM	2012	2012
	Commande de la mise à niveau OACI de l'avionique <i>a minima</i>	décembre 2015	novembre 2015
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D	Lancement de la réalisation	novembre 2020	2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
HAWKEYE : mise à niveau	Commandes	3				3
	Livraisons			3		3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (Baseline)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (standard 1)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3

Les échéanciers de l'opération infrastructure Hawkeye seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	-	-	-	2 586 686
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	-	-	-	79 793 103
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	-	1 000 000	1 000 000	372 763
Total		-	1 000 000	1 000 000	82 752 552

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	5,67	-	5,67	2,93	2,74
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	709,56	-	709,56	34,19	675,37
Total		715,22	-	715,22	37,12	678,11

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	1,59			-	0,01	0,27	0,04	1,27	1,59
				20,91		6,10	0,10	14,70	-	0,00	20,91
					2,93		2,82	-	-	0,10	2,93

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	1 067,14			55,21	60,78	120,52	152,29	678,34	1 067,14
				2,92		2,84	0,09	-	-	-	2,92
					34,19		29,86	1,08	1,08	2,16	34,19
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	-			-	-	-	-	-	-
				0,06		0,02	0,05	-	-	-	0,06
					1,00		0,35	0,65	-	-	1,00
Total			1 068,73	23,89	38,12	64,16	94,06	137,22	153,41	681,88	1 130,73
			Somme des engts			Somme des paiements					1 130,73

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- pour l'opération de mise à niveau des Hawkeye E-2C : la poursuite de prestations auprès du SIAé (mise à niveau simulateur de vol, intégration L22, SPRM standard 3) ;
- pour l'opération « HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D » : la commande de prestations au SIAé concernant le système de soutien et la poursuite des prestations de francisation et des travaux d'adaptation du PA CdG ;
- pour l'opération d'infrastructure d'accueil HAWKEYE : la commande d'études préliminaires.

SOUS-ACTION

07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ROEM

NOM DES PEM : ROEM STRATÉGIQUE, ROEM TACTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

ROEM STRATÉGIQUE

L'opération ROEM Stratégique vise à doter les armées d'une composante fixe et déplaçable de renseignement d'origine électromagnétique de niveau stratégique. Elle modernise les systèmes de commandement et d'exploitation du ROEM stratégique, la capacité de localisation et d'interception des émissions électromagnétiques stratégiques au profit de l'ensemble des armées et de la direction du renseignement militaire (DRM).

Elle est composée de :

- PARADOS : phase d'amélioration du recueil automatisé des signaux de radiocommunications au profit du ROEM Stratégique ;
- CLOVIS : capacité de localisation à vocation interministérielle et stratégique ;
- SEVE : système d'exploitation et de valorisation des écoutes ;
- TALISMANS : traitement automatique des langues ;
- DEMETER : dispositif d'exploitation en masse et d'enrichissement ROEM.

ROEM TACTIQUE

L'opération ROEM Tactique vise à doter le commandement d'une capacité d'appui électronique tactique via le système tactique de ROEM interarmées (SYMETRIE).

II – CIBLE

ROEM STRATEGIQUE :

Le déploiement des sites s'est achevé en 2021. Les efforts portent désormais sur des améliorations des logiciels.

ROEM TACTIQUE :

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Cellules de ROEM tactique	49	49	
Prédispositions de porteurs à l'accueil d'une cellule de ROEM tactique	25	25	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

OPERATION ROEM STRATEGIQUE :

Les maîtres d'œuvre des projets PARADOS, CLOVIS et TALISMANS sont respectivement le groupement Airbus Defense & Space - Rhode & Schwarz, le groupement Thales Communications & Security - INEO Défense et le groupement industriel Airbus Defense & Space – Bertin Technologies.

Le projet SEVE étape 1 est réalisé par les sociétés Airbus Defense & Space et Khiplus.

Le groupement Airbus Defense & Space – INEO Défense est maître d'œuvre de la réalisation de DEMETER.

ROEM TACTIQUE :

La maîtrise d'œuvre du système tactique de ROEM interarmées est confiée à Thales Six GTS et Airbus Defense & Space.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ROEM STRATEGIQUE	Lancement de la réalisation	2010	2010
	Fin de la livraison de la composante PARADOS	septembre 2021	2015
	Fin de la livraison de la composante CLOVIS	septembre 2021	2016
ROEM TACTIQUE	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase A	janvier 2018	2018
	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase B	Décembre 2020	2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Cellules ROEM Tactiques	Commandes	29		20		49
	Livraisons				49	49
ROEM Tactique – prédispositions porteurs	Commandes	25				25
	Livraisons				25	25

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Programmes ROEM stratégique	8 400 000	-	8 400 000	38 287 137
OP	AOA-CMI	-	27 492 264	27 492 264	31 758 058
ACT	Programmes ROEM tactiques	102 000 000	-	102 000 000	49 014 481
Total		110 400 000	27 492 264	137 892 264	119 059 676

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Programmes ROEM stratégique	207,30	8,40	215,70	29,62	186,07
ACT	Programmes ROEM tactiques	25,41	102,00	127,41	35,68	91,73
Total		232,71	110,40	343,11	65,30	277,81

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	Programmes ROEM stratégique	56,76			40,37	12,91	2,84	-	0,64	56,76
				47,27		6,99	24,73	13,49	2,06	-	47,27
					29,62		5,89	8,96	9,95	4,83	
AOA	OP	AOA-CMI	28,52			16,15	6,28	3,72	1,03	1,34	28,52
				20,09		8,92	11,17	-	-	-	20,09
					27,49		15,61	11,88	-	-	
PEM	ACT	Programmes ROEM tactiques	170,57			34,47	49,89	40,26	28,22	17,73	170,57
				4,81		1,54	0,76	1,59	0,42	0,50	4,81
					35,68		5,08	15,51	11,43	3,66	
Total			255,85	72,18	92,80	108,44	132,32	98,25	53,11	28,70	420,82
			Somme des engts		420,82	Somme des paiements					420,82

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle des systèmes en service :

- pour ROEM TACTIQUE : la commande de 20 cellules ROEM tactiques terrestre et 20 capteurs spécifiques terrestres ;
- pour ROEM STRATEGIQUE : des compléments logiciels DEMETER, la poursuite de la constitution du système SEVE et des améliorations de capacité du système CLOVIS ;

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOA	AOA-CMI	210 000	210 000
Total		210 000	210 000

SOUS-ACTION

07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - SDCA

NOM DES PEM : SDCA RÉNOVATION, SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD, SDCA REMPLACEMENT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**SDCA RENOVATION**

Les avions SDCA (système de détection et de commandement aéroporté) sont des avions de type E-3F (AWACS), acquis entre 1987 et 1992 et mis en œuvre par l'armée de l'air. Les améliorations (radar, communications, ...) apportées lors de leur rénovation permettent de conserver l'interopérabilité avec les alliés, les centres de commandement interarmées ou alliés et avec les autres aéronefs français ou alliés.

La rénovation à mi-vie du système de mission comprend notamment l'ajout de consoles de mission, le remplacement des calculateurs, la mise à jour des logiciels et des consoles de surveillance et de contrôle, l'intégration d'un interrogateur IFF Mode S et Mode 5 (interopérabilité alliée), un nouveau système de préparation de mission ainsi que la mise à hauteur du simulateur de mission.

Les évolutions réglementaires, applicables en 2020, rendent nécessaire une rénovation de l'avionique. Cette rénovation traite également les obsolescences des équipements de l'avionique (centrales à inertie, pilote automatique). Le lancement des travaux a eu lieu en juillet 2017.

SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD

La modernisation des capacités de communication (radio et SATCOM) nécessaires au commandement et à la conduite des opérations aériennes, la surveillance et la gestion de l'espace aérien, ainsi que le contrôle tactique des missions, sur le territoire national comme en opérations extérieures, requièrent une mise à niveau des SDCA.

L'opération SDCA Interopérabilité comprend deux phases :

- phase 1 : remplacement des terminaux L16 ;
- phase 2 : intégration d'une capacité satellitaire souveraine et traitement d'obsolescences du système de mission.

SDCA REMPLACEMENT

Les E-3F ont un potentiel de vie supérieur aux E-3A (OTAN) et devraient être retirés du service à partir de 2035.

L'activité vise au remplacement de ces appareils, en prenant en considération les travaux capacitaires :

- menés par l'OTAN dans le cadre de l'AFSC (Alliance Future Surveillance and Control capability) ;
- menés par la France pour moderniser la capacité souveraine de surveillance, de commandement et de contrôle tactique aéroportés permettant notamment l'accompagnement des raids pour l'entrée en premier, les frappes dans la profondeur et la permanence du C2 Air en opérations.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDCA Rénovation	4	4	
SDCA Interopérabilité/LDD	4	4	

La cible de l'opération SDCA REMPLACEMENT sera définie au lancement de la réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**SDCA RENOVATION :**

Air France Industries est le maître d'œuvre industriel avec Boeing en sous-traitant principal pour la rénovation avionique.

SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD :

Pour la phase 1, le maître d'œuvre industriel est Air France Industries (en charge des chantiers d'intégration des kits de modification sur avion) agissant comme mandataire avec Communication & Security (ex-Thales Communication & Security) (en charge du développement des kits de modification) agissant comme sous-traitant.

La phase 2 n'est pas encore lancée en réalisation. Les aspects industriels et commerciaux de la phase 2 seront connus au lancement de la réalisation.

SDCA REMPLACEMENT :

Les aspects industriels et commerciaux de l'opération SDCA REMPLACEMENT seront connus au lancement de la réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SDCA - Rénovation	Notification de la phase 2 du contrat de rénovation mi-vie SDCA (LoA)	décembre 2009	2009
	Livraison du premier SDCA rénové « mi-vie »	juillet 2014	2014
	Notification de la rénovation avionique	juillet 2017	septembre 2016
SDCA Interopérabilité Phase 1	Lancement de la réalisation	décembre 2019	décembre 2019
SDCA Remplacement	Lancement de la préparation	décembre 2019	décembre 2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SDCA (rénovation avionique)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4
SDCA intérop phase 1	Commandes	4				4
	Livraisons		2	2		4

Les échéanciers des opérations SDCA Interopérabilité phase 2 et de l'opération SDCA remplacement seront définis lors du lancement de leur réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SDCA Rénov. :Syst. Défect.etcontrôle aéroporté	-	-	-	11 055 671
ACT	SDCA Intérop/LdD	-	-	-	6 041 159
ACT	SDCA Remplacement	-	-	-	-
	Total	-	-	-	17 096 830

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.etcontrôle aéroporté	121,22	-	121,22	6,50	114,72
ACT	SDCA Intérop/LdD	3,71	-	3,71	0,12	3,59
Total		124,93	-	124,93	6,62	118,31

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.etcontrôle aéroporté	140,01			17,67	6,31	4,73	11,01	100,29	140,01
				16,63		4,78	4,74	2,36	2,36	2,40	16,63
					6,50		1,53	3,47	0,50	1,00	6,50
PEM	ACT	SDCA Intérop/LdD	17,19			16,05	0,75	0,38	-	-	17,19
				10,89		1,89	6,00	3,00	-	-	10,89
					0,12		0,12	-	-	-	0,12
PEM	ACT	SDCA Remplacement	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			157,19	27,52	6,62	40,39	19,44	13,94	13,87	103,69	191,33
			Somme des engts		191,33	Somme des paiements					191,33

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- pour l'opération « SDCA Rénovation » : des hausses économiques, des travaux de maîtrise technique, de gestion de configuration et d'essais ;
- pour l'opération « SDCA Interopérabilité » : des hausses économiques pour la phase 1.

SOUS-ACTION

07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : MURIN, RENO SAIM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**Radar MURIN (Moyen Utilisé pour le Renseignement dans les Intervalles)**

L'opération MURIN vise à doter les unités de renseignement des forces terrestres de radars tactiques facilement déployables. Ces radars ont pour mission la surveillance, la recherche du renseignement, l'aide au tir de l'artillerie et la participation à la protection d'emprises.

L'opération a été close en 2021.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Réno SAIM (système d'aide à l'interprétation multicapteurs)

Anciennement dénommée SEVI (système d'exploitation et de valorisation des images), l'opération Réno SAIM assure le maintien du système opérationnel SAIM. Elle satisfait également de nouveaux besoins opérationnels en particulier ceux liés à l'exploitation des images MUSIS et des drones.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MURIN	30	30	
Réno SAIM	300	414	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025 et le lancement de l'incrément 2

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

MURIN :

La maîtrise d'œuvre est assurée en cotraitance par Thales LAS France et Thales Deutschland GmbH.

Réno SAIM :

Les travaux de réalisation des évolutions SAIM, ainsi que les travaux de définition et de réalisation des nouvelles stations d'exploitation sont confiés à THALES SIX GTS, maître d'œuvre historique du SAIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
MURIN	Lancement de la réalisation	décembre 2015	décembre 2015
Réno SAIM – incrément 2	Lancement de la réalisation	octobre 2020	octobre 2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MURIN	Commandes	30				30
	Livraisons	30				30
Réno SAIM (Incréments 1 et 2)	Commandes	385	29			414
	Livraisons	300	55	59		414

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	59 190 000	59 190 000	46 057 500
ACT	Réno SAIM	15 000 000	-	15 000 000	11 686 233
ACT	MURIN	-	-	-	-
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		15 000 000	59 190 000	74 190 000	57 743 733

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Réno SAIM	21,86	15,00	36,86	16,47	20,39
ACT	MURIN	3,95	-	3,95	-	3,95
OP	Divers PEM	16,95	-	16,95	-	16,95
Total		42,76	15,00	57,76	16,47	41,29

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
AOA	OP	AOA-CMI	59,69			43,13	7,87	2,38	5,67	0,65	59,69	
				92,26		25,56	26,30	22,42	12,96	5,02	92,26	
					59,19		22,02	22,28	13,50	1,39	59,19	
PEM	ACT	Réno SAIM	9,46			7,67	1,79	-	-	-	9,46	
				8,90		1,30	5,88	1,72	-	-	8,90	
					16,47		5,62	9,05	1,80	-	16,47	
PEM	ACT	MURIN	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
PEM	OP	Divers PEM	2,42			-	-	-	-	2,42	2,42	
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
Total			71,58	101,16	75,66	77,67	69,48	57,84	33,93	9,48	248,40	
			Somme des engts			248,40	Somme des paiements					248,40

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle, la commande d'évolutions logicielles liées notamment aux traitements vidéo temps-réel et aux interfaces de Réno SAIM.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOA	AOA-CMI	8 550 000	8 550 000
Total		8 550 000	8 550 000

ACTION (8,5 %)**08 – Projection - mobilité - soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 994 084 186	1 994 084 186	0
Crédits de paiement	0	1 788 685 383	1 788 685 383	0

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	99,49	162,13	-	-	261,63	82,27	86,33	-	-	168,60
PEM	269,81	1 289,55	-	-	1 559,35	95,64	1 447,39	0,13	-	1 543,16
INFRA	3,63	169,48	-	-	173,10	6,01	70,91	-	-	76,93
	372,93	1 621,16	-	-	1 994,08	183,92	1 604,64	0,13	-	1 788,69

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
PEM	2 688,20	1 551,20	4 239,40	1 129,65	3 109,75
INFRA	42,74	130,20	172,94	119,14	53,80
Total	2 730,94	1 681,40	4 412,34	1 248,79	3 163,55

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	412,10	-	-	128,83	46,24	23,11	28,24	185,67	412,10
	-	306,43	-	68,54	78,19	71,45	37,83	50,42	306,43
	-	-	261,63	-	49,97	81,28	63,40	66,98	261,63
PEM	11 449,10	-	-	1 471,65	1 309,80	1 076,06	1 060,40	6 531,20	11 449,10
	-	1 324,56	-	252,93	224,61	182,62	88,42	575,97	1 324,56
	-	-	1 137,80	-	220,18	231,80	125,41	560,41	1 137,80
INFRA	94,09	-	-	58,94	23,25	2,74	1,09	8,07	94,09
	-	67,81	-	20,89	36,80	10,01	0,11	0,00	67,81
	-	-	162,04	-	21,46	49,62	40,31	50,65	162,04
Total	11 955,29	1 698,80	1 561,47	2 001,78	2 010,51	1 728,70	1 445,20	8 029,37	15 215,55
	Somme des engts		15 215,55	Somme des paiements					15 215,55

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Indépendance et compétitivité		51 000 000
Total		51 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	372 928 526	183 920 273
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	372 928 526	183 920 273
Dépenses d'investissement	1 621 155 660	1 604 635 543
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 621 155 660	1 604 635 543
Dépenses d'intervention		129 567
Transferts aux autres collectivités		129 567
Total	1 994 084 186	1 788 685 383

SOUS-ACTION

08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)

OPÉRATION : A400M

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : A400M, INFRASTRUCTURE A400M

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'A400M est un avion de transport quadrimoteur destiné à réaliser l'aérotransport et l'aérolargage de troupes et de matériels (aérotransport logistique inter-théâtres, aéromobilité tactique et logistique intra-théâtre, opérations d'aérolargage à grande distance). Il remplace la flotte de transport tactique de C160 Transall, retirée du service en 2022. Il assurera également un complément à la capacité de ravitaillement en vol, notamment au bénéfice des hélicoptères.

L'A400M dispose d'une forte vitesse de croisière à haute altitude et d'une capacité à utiliser des terrains sommaires. Les capacités de l'A400M lui permettent de transporter 25 tonnes sur 3 700 km ou 17 tonnes sur 5 550 km. Il a une charge maximale de 32 tonnes. Il peut également transporter jusqu'à 116 passagers.

L'opération d'armement comprend le développement et la production des A400M commandés par la France, les prestations de soutien initial de la flotte A400M et certaines prestations liées à la formation des utilisateurs. Les États participant au programme se sont accordés pour demander à l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) de préparer un cœur commun d'activités de soutien.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

La France, première nation ayant réceptionné des A400M, a mis en œuvre un soutien des appareils articulé autour d'une coopération avec le Royaume-Uni depuis 2015, avec l'Espagne depuis fin 2016 et avec l'ensemble des autres nations depuis mi 2019, dont l'objet est en particulier la mise en place de stocks de rechanges communs à certaines nations et l'assistance technique centralisée.

Infrastructure d'accueil A400M :

L'objectif de ce programme est de réaliser, sur la base aérienne d'Orléans-Bricy, les infrastructures nécessaires à l'accueil de la flotte A400M composées principalement de structures de mise en œuvre et de maintenance, d'un centre de formation au profit des équipages et du personnel mécanicien, ainsi que des aires aéronautiques adaptées aux caractéristiques de ces aéronefs.

Le programme est découpé en étapes.

L'étape 1, en phase de réalisation, couvre les travaux de construction :

- des aires aéronautiques de stationnement et de mise en œuvre (parking, piste principale, bretelles, marguerites, piste tactique) ;
- du centre de formation A400M ;
- de 5 surfaces de maintenances réparties dans 3 hangars de maintenance (HM 18 et HM 19 à doubles travées et HM 19 bis à simple travée).

L'étape 2 vise à couvrir le complément d'infrastructures nécessaire à l'accueil de 35 A400M :

- la sous –opération 8 (en phase de réalisation) : stockage des pièces de rechange pour la maintenance NSO ;
- la sous –opération 9 (en phase de préparation) : stockage des équipements de configuration et d'entretien des servitudes aéronautiques ;
- la sous –opération 10 (en phase de préparation) : surface de maintenance NSO et entretien des matériels de ravitaillement en vol.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
A400M	50	*	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

* La cible globale prévue par la LPM 2019-2025 est de 53 avions de transport tactique en 2030. 25 A400M auront été livrés d'ici 2025.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme est réalisé en coopération à 6 pays : Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie et Belgique (qui achète aussi un avion au profit du Luxembourg). La gestion du programme est confiée à l'OCCAr.

La Malaisie (4 avions), le Kazakhstan (2 avions) et l'Indonésie (2 avions) se sont également portés acquéreurs de l'A400M.

La réalisation du programme, selon une approche de type commercial, est confiée à la société *Airbus Defence and Space* Espagne. Le partage des tâches entre sous-traitants se fait sous la responsabilité d'*Airbus Defence and Space* Espagne sur une base concurrentielle. Le moteur est réalisé par EPI (Rolls-Royce, *Safran Aircraft Engines*, MTU [Allemagne], ITP [Espagne]).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
A400M	Signature du contrat d'acquisition	mai 2003	2001
	Démarrage de la ligne d'assemblage	août 2007	2007

	Premier vol	décembre 2009	2005
	Commande du soutien initial	février 2013	2009
	Livraison du premier avion français	août 2013	2007
	Livraison du dernier avion français	2030 (*)	2017
Infra A400M	Lancement en réalisation de l'étape 1	décembre 2010	décembre 2010
	Lancement en réalisation de l'étape 2	juin 2020 pour la sous-opération n° 8 2023 pour les sous-opérations 9 et 10	

(*) Date contractuelle issue de l'étalement des livraisons négocié en 2014 pour respecter le cadrage défini par la loi de programmation militaire 2014 – 2019.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
A400M : Aéronefs	Commandes	50				*
	Livraisons	18	2	2	*	*
Infra A400M – Centre de formation	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
Infra A400M – Hangars de maintenance	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
Infra A400M – Aires aéronautiques et piste tactique	Commandes	6				6
	Livraisons	4		2		6
Infra A400M – Bâtiment de stockage des pièces de rechanges	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

* La cible globale prévue par la LPM 2019-2025 est de 53 avions de transport tactique en 2030. 25 A400M auront été livrés d'ici 2025.

Les échéanciers de commandes et de livraisons des autres sous-opérations de l'étape 2 du programme d'infrastructure A400M seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	-	8 152 874	8 152 874	221 752 791
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	-	40 534 000	40 534 000	25 930 343
	Total	-	48 686 874	48 686 874	247 683 134

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	222,22	-	222,22	67,00	155,22
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	4,32	-	4,32	6,02	0
	Total	226,54	-	226,54	73,02	155,22

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3	Niveau	Opérations	Engagements	Paiements
------	--------	------------	-------------	-----------

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Opérations stratégiques			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	A 400 M (avion de transport futur)	4 329,15			374,01	176,06	304,67	457,74	3 016,67	4 329,15
				99,26		32,93	65,76	0,56	-	0,00	99,26
					75,15		10,31	59,71	5,12	0,01	75,15
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	24,28			11,94	10,23	2,12	-	-	24,28
				12,37		2,17	7,15	3,06	-	-	12,37
					46,56		10,10	31,46	5,00	-	46,56
Total			4 353,44	111,63	121,71	421,05	279,61	401,57	467,86	3 016,68	4 586,78
			Somme des engts			Somme des paiements			4 586,78		

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour le PEM A400M, de la TVA et des dépenses de maîtrise technique et des prestations d'essais ;
- pour l'opération d'infrastructure d'accueil A400M, la réhabilitation des bâtiments de stockage pour les équipements de configuration (HM14) et d'entretien des servitudes aéronautiques (HM17) et la construction d'un hangar de maintenance supplémentaire (HM20), sous réserve du lancement en réalisation des sous-opérations 9 et 10 de l'étape 2.

SOUS-ACTION

08.43 – Projeter les forces - Autres opérations

OPÉRATION : AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AVIONS GOUVERNEMENTAUX (AUG), EPC, C130 COMPLÉMENT CAPACITAIRE, C130 MODERNISATION, HELICOPTERE A USAGE GOUVERNEMENTAL (HUG), MEDEVAC, AVION DE TRANSPORT D'ASSAUT DU SEGMENT MÉDIAN (ATASM)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action réunit plusieurs opérations d'armement destinées à maintenir les capacités des armées à projeter les forces sur les théâtres d'opérations. Quatre missions opérationnelles lui sont associées : la projection des forces par voie aérienne, le soutien logistique et le renforcement des forces pré-positionnées, de souveraineté et de maintien de l'ordre outre-mer et enfin l'assistance aux opérations humanitaires et le transport médicalisé.

Avions gouvernementaux (AUG)

Des travaux d'adaptation de la flotte sont prévus dans le but principal d'harmoniser les capacités d'évacuation médicales. Ils comprennent le remplacement de 2 Falcon 2000 par 2 Falcon 900, l'acquisition de kits d'évacuation médicale et leur intégration sur les 2 Falcon 900 acquis pour remplacer les Falcon 2000.

Ensemble de parachutage du combattant (EPC)

L'opération EPC a pour objet l'acquisition d'ensembles de parachutage du combattant en cohérence avec le retrait progressif des actuels EPI (ensembles de parachutage individuels). L'EPC améliore les performances de largage, la sécurité des personnes et l'ergonomie.

C130 Complément capacitaire

L'opération « C130 Complément capacitaire » doit permettre de renforcer le segment médian de la capacité de transport aérien tactique, avec la fourniture de quatre avions C-130J, dont 2 aptes au ravitaillement en vol

d'hélicoptères. L'opération couvre également l'acquisition des moyens et du soutien initial du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

Modernisation des avions C130

L'opération C130 Modernisation, relative à la flotte C-130H de l'armée de l'air, poursuit un double objectif : d'une part un complément de rénovation OACI pour mise en conformité avec les exigences de circulation aérienne générale post 2020, d'autre part des améliorations des capacités tactiques au profit des forces spéciales.

MEDEVAC

L'objectif de cette opération vise à poursuivre la modernisation des capacités d'évacuation sanitaire en rationalisant au mieux les moyens et en renforçant la capacité d'évacuation stratégique des patients stabilisés vers la métropole.

Avion de transport d'assaut du segment médian (ATASM)

L'objectif de cette opération est de renouveler les flottes d'avions tactiques hors A400M d'ici 2040.

Hélicoptères à usage gouvernemental (HUG)

L'opération « Hélicoptères à usage gouvernemental » a pour objet le renouvellement des 3 Super PUMA de la flotte d'hélicoptères à usage gouvernemental. L'opération couvre également l'acquisition des éléments de soutien initial.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
C 130 modernisation	14	12	Mise en cohérence avec les travaux de programmation en 2021
C 130 Complément capacitaire	4	4	
EPC	15 000	15 000	
HUG	3	3	

Les cibles des opérations ATASM et MEDEVAC seront définies au lancement de la réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Modernisation des avions C130

Le titulaire du marché principal, comprenant le développement, la modernisation de deux avions et la fourniture de kits, est la société Rockwell Collins France avec comme sous-traitants principaux la société française Sabena Technics BOD et la société américaine Lockheed Martin.

Thales DMS est titulaire en cotraitance avec Sabena Technics BOD d'un contrat secondaire comprenant le développement et la fourniture de kits pour la modernisation du système d'autoprotection.

Le service industriel de l'aéronautique (SIAé) sera responsable de la réalisation des chantiers de modernisation au-delà des deux premiers avions.

C130 Complément capacitaire

L'acquisition des aéronefs est réalisée dans le cadre d'un contrat d'État à État de type FMS (foreign military sales).

Le maître d'œuvre industriel du C-130J est la société américaine Lockheed Martin.

Les moyens du centre de formation et d'entraînement de l'unité binationale franco-allemande C130J sont acquis auprès de Lockheed Martin via un contrat DCS (direct commercial sale).

EPC

Le contrat EPC a été notifié à la société Airborne Systems (2009), aujourd'hui IrvinGQ.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
C130 Modernisation	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} avion modernisé	novembre 2022	2019
C130 Complément capacitaire	Lancement de la réalisation	janvier 2016	janvier 2016
	Livraison du 1 ^{er} avion	décembre 2017	décembre 2017
EPC	Commande des 1500 premiers EPC	2009	2008
	Dernière livraison	juin 2021	2019

Les calendriers des opérations ATASM, HUG et MEDEVAC seront définis au lancement de la réalisation.

Le décalage de la livraison du 1^{er} avion modernisé C130 résulte de retards industriels et étatiques.

Le décalage de la dernière livraison EPC est dû aux décisions de changements de cible sur EPC (passage à une cible de 13 500 puis retour à la cible initial de 15 000).

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
C130 Complément capacitaire (avions)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
C130 Complément capacitaire (centre de formation)	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
C130 Modernisation (rénovation OACI)	Commandes			4		4
	Livraisons				4	4
C130 Modernisation (rénovation OACI et capacités forces spéciales)	Commandes	8				8
	Livraisons		2		6	8
EPC	Commandes	15 000				15 000
	Livraisons	15 000				15 000
Falcon 900	Commandes		2			2
	Livraisons				2	2
HUG	Commandes		3			3
	Livraisons				3	3

L'échéancier commande-livraison des opérations ATASM et MEDEVAC sera défini au lancement de la réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Hélicoptères à usage gouvernemental	-	-	-	11 873 237
OP	AOA-PMS	-	44 000 000	44 000 000	21 683 024
ACT	Avions gouvernementaux	-	-	-	5 276 994
ACT	C130 modernisation	-	-	-	30 539 087
ACT	C130 complément capacitaire	-	-	-	23 384 630
ACT	MEDEVAC	50 000 000	-	50 000 000	5 356 677
ACT	EPC (Ensemble Parachutiste du Combattant)	-	-	-	527 700
OP	Divers PEM	103 000 000	-	103 000 000	-
ACT	ATASM	-	-	-	-
Total		153 000 000	44 000 000	197 000 000	98 641 349

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Avions gouvernementaux	12,30	-	12,30	-	12,30
ACT	C130 modernisation	104,00	-	104,00	33,30	70,70
ACT	C130 complément capacitaire	37,95	-	37,95	16,48	21,47
ACT	MEDEVAC	-	50,00	50,00	38,16	11,84
ACT	EPC (Ensemble Parachutiste du Combattant)	4,10	-	4,10	-	4,10
OP	Divers PEM	31,51	103,00	134,51	11,60	122,91
Total		189,86	153,00	342,86	99,54	243,32

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	Hélicoptères à usage gouvernemental	-			-	-	-	-	-	-	-
				156,63		-	13,50	5,80	7,60	129,73	156,63	
					-		-	-	-	-	-	-
AOA	OP	AOA-PMS	36,63			19,72	10,55	4,54	1,82	-	36,63	
				116,60		17,33	8,48	30,87	28,54	31,39	116,60	
					44,00		3,40	8,00	10,00	22,60	44,00	
PEM	ACT	Avions gouvernementaux	-			-	-	-	-	-	-	
				79,00		36,50	6,00	28,14	8,36	-	79,00	
					-		-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	C130 modernisation	60,23			37,73	12,36	7,50	1,51	1,14	60,23	
				18,73		7,65	9,23	1,84	-	-	18,73	
					33,30		13,13	14,22	5,52	0,44	33,30	
PEM	ACT	C130 complément capacitaire	70,33			8,28	8,15	32,27	19,83	1,80	70,33	
				15,37		11,00	3,15	1,21	-	0,00	15,37	
					16,48		15,28	1,20	-	-	16,48	
PEM	ACT	MEDEVAC	-			-	-	-	-	-	-	
				1,50		0,75	0,75	-	-	-	1,50	
					38,16		5,34	9,28	13,94	9,60	38,16	
PEM	ACT	EPC (Ensemble Parachutiste du Combattant)	1,40			0,40	0,60	0,40	-	-	1,40	
				0,50		0,50	-	-	-	-	0,50	
					-		-	-	-	-	-	
PEM	OP	Divers PEM	0,28			0,20	-	-	-	0,08	0,28	
				0,02		0,02	-	-	-	-	0,02	
					11,60		-	5,80	5,80	-	11,60	
PEM	ACT	ATASM	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
Total			168,87	388,34	143,54	140,07	109,93	151,08	102,91	196,78	700,76	
			Somme des engts			700,76	Somme des paiements			700,76		

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- pour l'opération de modernisation des avions C130 : la commande de kits pour la modernisation de l'autoprotection de 7 C130H et la modernisation OACI de 4 C130H ;
- pour l'opération C130 Complément capacitaire : des règlements de TVA sur le contrat FMS comme sur le contrat DCS (centre de formation) ;
- pour l'opération MEDEVAC, la commande d'études de faisabilité relatives à la compatibilité des kits MEDEVAC NH90 avec le CARACAL et le HIL, la commande du développement et de l'acquisition de kits pour le CARACAL et pour le NH90 et la commande d'adaptation des modules latéraux MRTT pour les CASA 235.

SOUS-ACTION**08.44 – Assurer la mobilité - VLTP****OPÉRATION : VLTP****NOM DU PEM : VLTP****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****VLTP (véhicule léger tactique polyvalent)**

Ce programme vise à remplacer une large gamme de véhicules de liaison et de commandement en fin de vie au profit des unités d'appui et de soutien de l'armée de terre, des commandos de l'air et des fusiliers commandos de la marine.

Deux gammes de véhicules sont prévues :

- une gamme légère (< 3,5 T) de véhicules non protégés (VLTP NP) destinés à l'emploi sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures stabilisés ;
- une gamme plus lourde (> 5,5 T) de véhicules protégés (VLTP P) destinés à l'entraînement et à l'engagement sur les théâtres d'opérations extérieures non stabilisés. Cette gamme comprend un segment de VLTP protégé haut, identique au véhicule blindé multirôle léger (VBMR léger également dénommé Serval) pour équiper les unités de combat et d'appui au contact de l'environnement de SCORPION, et un segment VLTP protégé bas pour équiper les unités des armées actuellement sur des véhicules non protégés.

Ces deux gammes de véhicules auront chacune une version sanitaire (VLTP NP SAN et VLTP P SAN).

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VLTP NP commandement/liaison	2 347	4 380	L'actualisation annuelle de la LPM 2016 de la programmation militaire a décidé d'augmenter la cible de VLTP NP commandement / liaison. La cible intègre également un besoin de 680 véhicules pour la garde nationale.

L'étape 1 de l'opération VLTP couvre le VLTP NP version commandement / liaison. Les cibles des autres véhicules seront définies au lancement de la réalisation des étapes correspondantes.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre du VLTP NP commandement-liaison est Arquus.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VLTP NP commandement/liaison	Lancement de la réalisation	décembre 2016	2017
	Livraison des 500 véhicules std1	décembre 2018	2018
	Livraison du 3200 ^e véhicule std 2	septembre 2022	2022

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
VT4 (VLTP NP CDT/Liaison)	Commandes	4380				4 380
	Livraisons	3000	1200	180		4 380
VLTP NP SAN	Commandes		50	53		103
	Livraisons			50	53	103

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VLTP	-	-	-	21 976 641
	Total	-	-	-	21 976 641

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	VLTP	101,52	-	101,52	16,00	85,52
	Total	101,52	-	101,52	16,00	85,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	VLTP	55,62			48,50	6,81	0,31	-	-	55,62
				8,98		1,58	6,47	0,65	0,27	-	8,98
					16,00		11,70	4,30	-	-	16,00
		Total	55,62	8,98	16,00	50,08	24,99	5,26	0,27	0,00	80,60
			Somme des engts		80,60	Somme des paiements					80,60

Les engagements 2023 correspondent à des hausses économiques et de provisions pour risques.

SOUS-ACTION

08.45 – Assurer la mobilité - HIL

OPÉRATION : HIL

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

NOM DU PEM : HIL (HELICOPTÈRE INTERARMÉES LÉGER) - INFRA HIL**I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****HIL (Hélicoptère Interarmées léger) GUEPARD**

Ces hélicoptères sont destinés à la réalisation d'un large spectre de missions opérationnelles en dehors du champ des missions confiées aux hélicoptères spécialisés (TIGRE, NH90 CAÏMAN, COUGAR et CARACAL) : renseignement, appui feux, lutte anti navire, protection, transport léger, soutien logistique léger, secours, appui au commandement et formation. Ils remplaceront notamment progressivement les flottes d'ALOUETTE III, GAZELLE, DAUPHIN SP, PANTHER et FENNEC.

Le programme HIL est actuellement en phase de réalisation.

L'activité budgétaire comprend également la fourniture en location-vente d'une flotte intérimaire de 6 H160 (hors périmètre du programme HIL), en remplacement des Alouette III et dans l'attente des livraisons HIL.

Infrastructures Accueil HIL

Le programme d'infrastructure Accueil HIL vise à mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'exploitation des hélicoptères interarmées légers GUEPARD, déployés au profit des trois armées. Le programme est actuellement en phase de réalisation en ce qui concerne l'acquisition des infrastructures liées à l'accueil des quatre premiers simulateurs HIL et en phase de préparation en ce qui concerne les autres infrastructures.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HIL	169	169	Dont 2 AA dédiée à la formation interarmées le cas échéant

La cible de l'opération INFRA HIL sera définie lors du lancement en réalisation du programme d'infrastructure. Pour l'incrément 0 en phase de réalisation, la cible est de 4 bâtiments simulateur de vol, conforme à la cible initiale. Cette cible pourra être augmentée par les incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre du programme HIL est assurée pour le développement, la réalisation et le soutien par AIRBUS Helicopters ; MBDA agit en cotraitant pour les travaux relatifs à l'intégration du missile ANL.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HIL	Lancement du stade d'élaboration	mars 2017	2015
	Lancement de la phase de réalisation	décembre 2021	2019
INFRA HIL	Lancement de la phase de préparation	octobre 2019	2019
	Lancement de la phase de réalisation de l'incrément 0	novembre 2021	2021

Le calendrier des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
HIL	Commandes	30			139	169

	Livraisons				169	169
Acquisition H160	Commandes	6				6
	Livraisons		1	5		6

Une commande de 2 hélicoptères H160 supplémentaires a été décidée en 2021 afin de garantir une disponibilité de 5 hélicoptères pour les missions de la Marine Nationale.

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
INFRA HIL – Incrément 0 (Simulateurs)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4

L'échéancier commandes-livraisons des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	-	-	-	137 491 631
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	41 000 000	2 370 000	43 370 000	2 491 378
Total		41 000 000	2 370 000	43 370 000	139 983 009

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	1 031,36	-	1 031,36	65,80	965,56
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	8,28	41,00	49,28	31,10	18,18
Total		1 039,64	41,00	1 080,64	96,90	983,74

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	3 114,88			191,12	150,03	126,67	136,03	2 511,03	3 114,88	
				73,36		3,23	4,65	13,21	5,78	46,49	73,36	
					65,80		1,65	15,64	13,78	34,73	65,80	
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	9,07			0,30	-	-	0,88	7,89	9,07	
				1,39		0,90	0,44	0,03	0,02	-	1,39	
					33,47		2,21	6,68	10,17	14,42	33,47	
Total			3 123,95	74,75	99,27	195,56	158,97	162,23	166,66	2 614,56	3 297,98	
			Somme des engts			3 297,98			Somme des paiements			3 297,98

Pour le programme d'armement, les engagements 2023 couvrent principalement :

- le développement du système d'information et de restitution technique et du système de préparation de mission ;
- des travaux d'expertises et d'essais.

Pour le programme d'infrastructure, les engagements 2023 couvrent les travaux de viabilisation de la plateforme simulateur du Luc et les études préalables à la réalisation des infrastructures du Luc.

SOUS-ACTION

08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar

OPÉRATION : COUGAR : RÉNOVATION

NOM DU PEM : COUGAR : RÉNOVATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les hélicoptères de manœuvre COUGAR assurent le transport tactique en toute zone pour les besoins des armées.

La rénovation des COUGAR a consisté à :

- réduire leur vulnérabilité (autoprotection complète : contre-mesures électroniques renforcées pour répondre à la menace sol-air en zones hostiles) ;
- rehausser leurs capacités opérationnelles de surveillance (caméras thermiques pour la surveillance de nuit) et gérer les obsolescences ;
- répondre aux évolutions de la réglementation aérienne (mise à niveau des équipements de bord et de l'avionique), afin de pouvoir rejoindre de manière autonome la zone de crise ou l'espace de bataille.

Cette rénovation confère aux COUGAR une vingtaine d'années de potentiel d'utilisation supplémentaire pour un budget de l'ordre de 30 % de celui d'une acquisition d'hélicoptères neufs en remplacement.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
COUGAR	27	26	Un hélicoptère a été détruit avant rénovation

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par *Airbus Helicopters*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
COUGAR : Rénovation	Commande des études et de la rénovation des 2 premiers COUGAR	décembre 2007	décembre 2007
	Commande de la rénovation de 3 appareils pour l'armée de terre	2010	octobre 2010
	Livraison du 1 ^{er} appareil rénové	2011	août 2012
	Livraison du dernier appareil rénové	2015	mars 2020

L'évolution de la date de livraison du dernier appareil rénové résulte de travaux d'optimisation du potentiel de vol disponible ayant conduit au report de l'entrée en chantier des derniers appareils, par ailleurs des problèmes de qualité

majeurs ayant été rencontrés auparavant (fin 2013 et début 2014), les contrôles ont été renforcés, enfin des travaux supplémentaires ont été nécessaires, ce qui a impacté le calendrier de livraison.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
COUGAR Rénovation	Commandes	26				26
	Livraisons	26				26

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	COUGAR : rénovation	-	-	-	263 849
	Total	-	-	-	263 849

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	COUGAR : rénovation	31,74	-	31,74	-	31,74
	Total	31,74	-	31,74	-	31,74

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	COUGAR : rénovation	4,44			0,61	0,30	0,30	-	3,23	4,44
				0,09		0,09	-	-	-	-	0,09
					-		-	-	-	-	-
		Total	4,44	0,09	0,00	0,70	0,30	0,30	0,00	3,23	4,53
			Somme des engts		4,53	Somme des paiements					4,53

SOUS-ACTION

08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90

OPÉRATION : NH90

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : NH90, INFRASTRUCTURE HNG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le NH90 CAÏMAN est un hélicoptère bi-turbines de la classe des 11 tonnes avec un système d'armes intégré et des commandes de vol électriques, réalisé en coopération européenne et destiné au renouvellement des flottes de

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

transport tactique et de lutte anti-sous-marine pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique, qui ont depuis été rejoints par la Finlande, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Nouvelle Zélande et l'Australie.

Il se décline en deux versions principales, le NFH (*NATO Frigate Helicopter*) et le TTH (*Tactical Transport Helicopter*) :

- le NFH remplace les LYNX et les SUPER FRELON retirés du service actif de la Marine Nationale. Ses principales missions sont la protection de force navale avec des capacités de lutte anti-sous-marine et anti-navire à partir de frégates, le transport à partir de la terre ou de bâtiments, le service public, la sauvegarde et le sauvetage ;
- le TTH remplace progressivement les PUMA de l'armée de terre. Ses missions principales sont le transport tactique de matériel (jusqu'à deux tonnes et demi) et l'hélicoptage de quatorze à vingt commandos. Les missions secondaires sont l'appui feu, le parachutage, l'évacuation de blessés et l'appui au commandement (poste de commandement volant).

Le lancement du développement sur la version TTH du premier incrément du standard dit « Forces Spéciales », visant notamment à offrir des capacités accrues de pénétration et d'interopérabilité, a été approuvé en avril 2020.

Infrastructure HNG

L'opération « Infrastructure HNG » vise à réaliser l'infrastructure d'accueil des hélicoptères TIGRE et CAÏMAN pour les régiments de l'aviation légère de l'armée de terre qui en sont dotés.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
NFH	27	27	
TTH	68	74*	Mise en cohérence avec les décisions d'actualisation de la LPM 2014-2019

* Les 10 derniers appareils seront livrés au standard « Forces Spéciales ».

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme NH 90 est réalisé sous l'égide de l'organisation OTAN NAHEMO (*NATO helicopter management organization*) qui comprend notamment une agence, la NAHEMA, agissant pour le compte de la maîtrise d'ouvrage nationale. La maîtrise d'œuvre est assurée par la société NH *Industries* détenue par les sociétés *Airbus*, *Leonardo Helicopters* et *Fokker Aerostructures*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
NH90	Lancement du développement du programme	juillet 1992	1992
	Livraison du 1 ^{er} NFH Français	avril 2010	2005
	Livraison du 1 ^{er} TTH Français	décembre 2011	2011
	Commande de 34 TTH	mai 2013	2012
	Commande de 6 TTH	décembre 2015	décembre 2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
NFH	Commandes	27				27
	Livraisons	27				27

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
TTH	Commandes	74				74
	Livraisons	50	7	5	12	74
Infra HNG - Alvéoles de maintenance et de mise en œuvre	Commandes	79		12		91
	Livraisons	79			12	91
Infra HNG - Bâtiments simulation et bâtiments de commandement	Commandes	8		1		9
	Livraisons	8			1	9

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	NH 90	446 200 000	-	446 200 000	255 336 165
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	79 000 000	-	79 000 000	7 983 730
Total		525 200 000	-	525 200 000	263 319 895

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	NH 90	437,73	446,20	883,93	228,83	655,10
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	4,03	79,00	83,03	65,91	17,13
Total		441,76	525,20	966,96	294,74	672,22

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	NH 90	857,14			259,75	214,57	254,04	90,27	38,51	857,14
				163,67		76,54	44,28	42,85	-	-	163,67
					228,83		31,47	59,41	33,53	104,42	228,83
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	8,86			5,69	2,56	0,22	0,21	0,18	8,86
				6,71		3,50	3,05	0,10	0,06	-	6,71
					65,91		2,85	5,92	20,91	36,23	65,91
Total			866,00	170,38	294,74	345,48	298,78	362,53	144,98	179,34	1 331,11
			Somme des engts		1 331,11	Somme des paiements					1 331,11

Pour l'opération NH90, les principaux engagements 2023 couvrent :

- des prestations de suivi en service des hélicoptères ;
- des compléments de constitution du système de soutien ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

Pour l'opération Infrastructure HNG, les principaux engagements 2023 couvrent les études et les travaux associés à l'accueil pérenne des NH90 sur la base d'Étain.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations

OPÉRATION : ASSURER LA MOBILITÉ - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : SPRAT (SYSTÈME DE POSE RAPIDE DE TRAVURES), PVP (PETIT VÉHICULE PROTÉGÉ)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Divers PEM

- PVP (petit véhicule protégé), clos depuis 2012, dernière description présentée au RAP 2018 ;
- SPRAT (système de pose rapide de travures), clos depuis 2013, dernière description présentée au RAP 2018.

Les autres opérations permettent :

- de traiter les obsolescences et les faits techniques rencontrés en service sur les divers véhicules blindés et logistiques (char Leclerc, VAB, VBL, PVP, GBC 180, etc.), le matériel des troupes aéroportées et le matériel du génie, afin de garantir leur disponibilité opérationnelle ;
- d'acquérir des systèmes permettant l'aéromobilité des Armées ;
- d'acquérir des matériels de contremine et de dépollution de zone ;
- d'acquérir des équipements de servitude spécifiquement militaires (groupes électrogènes projetables, stations de traitement de l'eau pour les unités déployées en opérations).

II - CIBLE

L'ensemble des cibles PEM présentées sont atteintes.

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	188 107 312	188 107 312	107 076 503
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		-	188 107 312	188 107 312	107 076 503

3.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-PMS	311,52			101,35	26,51	12,31	21,74	149,60	311,52
				147,99		22,44	64,34	37,01	7,72	16,48	147,99
					188,11		19,91	72,22	52,40	43,58	188,11
PEM	OP	Divers PEM	0,77			-	-	-	-	0,77	0,77
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			312,29	147,99	188,11	123,79	110,76	121,54	81,86	210,43	648,39
			Somme des engts	648,39	Somme des paiements					648,39	

Les principaux engagements 2023 couvrent au titre des autres opérations d'armement :

- la maîtrise technique du char Leclerc ;
- la commande de parachutes pour chuteurs opérationnels ;
- la commande de matériels mobiles légers pour le traitement de l'eau ;
- des travaux de fiabilisation du VBCI.

SOUS-ACTION

08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)

OPÉRATION : HÉLICOPTÈRE DE MANŒUVRE NOUVELLE GÉNÉRATION

NOM DU PEM : HM NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'hélicoptère de manœuvre nouvelle génération est prévu pour le remplacement des flottes vieillissantes de l'armée de terre et de l'armée de l'air encore en service à l'horizon 2030 (Puma, Cougar, Caracal) par des appareils de la classe 10-12 T en cherchant une rationalisation du parc de chaque armée.

L'incrément 1 de l'opération « HMNG » couvre l'acquisition de 8 hélicoptères de type CARACAL qui s'inscrit dans le cadre du remplacement anticipé d'une partie de la flotte d'hélicoptères PUMA de l'armée de l'air et de l'espace.

L'incrément 2 de l'opération devrait couvrir l'acquisition de 4 hélicoptères de manœuvre pour remplacer 4 Puma de l'armée de l'air et de l'espace.

II - CIBLE

La cible globale du programme sera définie au lancement de la réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La ministre des Armées a annoncé l'acquisition de 8 CARACAL dans le but d'anticiper le remplacement des Puma vieillissants de l'armée de l'air et de l'espace dans le cadre du plan de soutien à l'industrie aéronautique annoncé le 9 juin 2020, consécutif à la crise COVID-19. La maîtrise d'œuvre est assurée par Airbus Helicopters.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HMNG	Commande 8 CARACAL	avril 2021	2023
	Commande de 4 hélicoptères de manœuvre	décembre 2022	2022
	Première livraison CARACAL	2024	2023

La commande des huit CARACAL a été décidée dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique. Le calendrier de l'incrément 2 sera fixé lors de son lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
HMNG	Commandes	8	4			12
HMNG	Livraisons				12	12

L'échéancier commandes-livraisons des 4 hélicoptères de manœuvre sera défini au lancement de l'incrément 2.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	-	-	-	53 283 569
	Total	-	-	-	53 283 569

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	51,77	-	51,77	1,00	50,77
	Total	51,77	-	51,77	1,00	50,77

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	253,24			38,92	52,26	79,52	33,96	48,58	253,24
				264,23		12,82	8,32	8,68	11,39	223,02	264,23
					1,00		-	1,00	-	-	1,00
		Total	253,24	264,23	1,00	51,74	60,58	89,20	45,35	271,60	518,47
			Somme des engts		518,47	Somme des paiements				518,47	

Les principaux engagements 2023 recouvrent des travaux d'expertises et d'essais.

SOUS-ACTION

08.51 – Assurer la mobilité - FTLT

OPÉRATION : PPT - PORTEUR POLYVALENT TERRESTRE

NOM DU PEM : FTLT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

FTLT :

Le programme flotte tactique et logistique terrestre vise à remplacer les camions en service de charge utile 4-6t, les camions citernes et porte-blindés, ainsi que camions logistiques, en complément des porteurs polyvalents terrestres déjà acquis dans le cadre du programme PPT étape 1 (clos).

Les performances opérationnelles principales sont :

- renforcer la protection des équipages face à la menace en opérations (mines, engins explosifs improvisés, tirs directs et indirects) ;
- assurer la sécurité du personnel embarqué et la conformité à la réglementation routière ;
- intégrer les innovations technologiques parvenues à maturité, disponibles et pertinentes (dont les technologies relatives à l'énergie, à l'automatisation et à la gestion de flotte) ;
- garantir la compatibilité des véhicules avec la politique du carburant des armées.

Une approche incrémentale est prévue pour s'adapter à l'évolution du besoin capacitaire, de la menace, du vieillissement du parc en service et l'arrivée des nouvelles technologies. En cohérence avec les priorités capacitaires, le premier incrément vise à acquérir des camions citernes de nouvelle génération (CC NG). Les autres besoins seront satisfaits dans le cadre des incréments ultérieurs.

II – CIBLE

La cible de chaque incrément sera fixée lors de leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre du programme FTLT sera déterminé lors du lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Le calendrier sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier des commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	PPT (Porteur polyvalent terrestre)	-	-	-	-
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	192 800 000	-	192 800 000	3 517 996
Total		192 800 000	-	192 800 000	3 517 996

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	PPT (Porteur polyvalent terrestre)	16,85	-	16,85	-	16,85
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	-	192,80	192,80	96,63	96,17
Total		16,85	192,80	209,65	96,63	113,02

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	PPT (Porteur polyvalent terrestre)	0,28			-	-	-	-	0,28	0,28
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					96,63		4,00	13,00	15,00	64,63	96,63
Total			0,28	0,00	96,63	0,00	4,00	13,00	15,00	64,91	96,91
			Somme des engts		96,91	Somme des paiements					96,91

Les principaux engagements prévus en 2023 portent sur la commande de camions citernes protégés au profit du service des énergies opérationnelles (SEO).

SOUS-ACTION

08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations

OPÉRATION : MAINTENIR LE POTENTIEL AMI ET AUTRE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : FOMEDEC, MENTOR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

FoMEDEC (formation modernisée et entraînement différencié des équipages de chasse)

L'opération relève d'un double objectif :

- d'une part, remplacer le système (avions et moyens sol) de formation (phase basique) des équipages des avions de chasse (pilotes et navigateurs officiers systèmes d'armes) par des moyens modernisés, faisant intervenir notamment la simulation embarquée ;
- d'autre part permettre le transfert de l'école d'aviation de chasse de Tours à Cognac en générant une optimisation de la formation et la fermeture de la partie militaire de la plateforme aéroportuaire de Tours.

Elle fournit une flotte de nouveaux aéronefs, des moyens de simulation et des moyens pédagogiques implantés sur la base de Cognac .

Pour les autres opérations :

- Formation initiale des pilotes d'hélicoptère dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax)

Cette opération a pour objectif d'assurer la formation initiale des pilotes d'hélicoptères des armées avec des hélicoptères EC120 dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax).

Ce contrat bénéficie également à la gendarmerie et aux forces belges.

- Rénovation Alphajet :

L'opération comprend notamment la maîtrise technique de la flotte Alphajet et le traitement d'obsolescences.

MENTOR

L'opération MENTOR vise à répondre au besoin de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale de poursuivre la rationalisation et la modernisation du système de formation des pilotes d'aéronefs à voilures fixes, chasse et transport, initiée avec le programme FOMEDEC. Ce besoin se décline sous trois aspects :

- amélioration de la qualité de la formation en adaptant l'outil aux avions de nouvelle génération et à leurs évolutions programmées ;
- raccourcissement des temps de formation afin d'augmenter le temps passé en unité opérationnelle ;
- augmentation des capacités de formation des écoles de l'armée de l'air afin de satisfaire le besoin national et les besoins étrangers liés à des relations de SOUTEX, coopération de long terme ou partenariat.

L'opération MENTOR est segmentée en deux étapes :

- l'étape 1 couvre le remplacement des Alphajet utilisés à Cazaux pour la phase de transition opérationnelle par le système PC-21 ;
- l'étape 2, en phase de préparation, couvre le remplacement des SR-20 de Salon de Provence et des GROB-120 de Cognac utilisés pour la phase élémentaire.

II – CIBLE

	Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FOMEDEC	Avions Pilatus PC-21	17	17	
	Simulateurs FMS*	2	2	
	Entraîneurs PTT **	3	3	
MENTOR étape1	Avions Pilatus PC-21	9	9	
	Simulateur FMS*	1	1	

* Full Mission Simulator

** Part Track Trainor

La cible de MENTOR étape 2 sera définie lors de son lancement en réalisation

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le contrat FoMEDEC initialement attribué à la société Babcock Mission Critical Services France (BMCS Fr) a été transféré à compter du 1^{er} novembre 2018 à la société Cognac Formation Aéro (CFA).

Le CPE Dax a été confié à la société HELIDAX.

Le contrat MENTOR étape 1, comprenant la fourniture des avions PC-21 et des systèmes de préparation et restitution de mission (SPRM), a été attribué à la société Cognac Formation Aéro (coentreprise filiale à 90 % de Babcock International France et à 10 % de Dassault Aviation). La fourniture des simulateurs FMS et PTT de l'opération MENTOR étape 1, acquis par avenant au marché FOMEDEC, se voit également confiée à la société Cognac Formation Aéro, titulaire du marché FOMEDEC.

Les aspects industriels et commerciaux pour l'étape 2 de MENTOR seront définis lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FOMEDEC	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
	Livraison des derniers vecteurs aériens	janvier 2019	2018
	Livraison simulateur FMS	mai 2019	2018
	Livraison simulateur PTT (entraîneurs)	mai 2019	2018

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

MENTOR étape 1	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019
	Lancement de la phase de réalisation	mai 2021	2021
	Livraison simulateur FMS	août 2022	2022
	Livraison des derniers PC-21	2023	2023

Pour l'opération MENTOR étape 1, le FMS a été commandé en 2020 en anticipation du lancement de la réalisation. Le calendrier de MENTOR étape 2 sera défini lors de son lancement en réalisation prévu en 2023.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
FOMEDEC Pilatus	Commandes	17				17
	Livraisons	17				17
MENTOR étape 1 : PC21	Commandes	9				9
	Livraisons			9		9
MENTOR étape1 : FMS	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

Les échéanciers de commandes et de livraisons de l'opération MENTOR étape 2 seront définis lors de son lancement en réalisation prévu en 2023 (livraisons post-2023).

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f / niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	29 520 000	29 520 000	39 841 115
ACT	MENTOR	311 900 000	-	311 900 000	17 321 260
ACT	FoMEDEC	-	-	-	2 036 263
ACT	Avion transport école du futur	-	-	-	-
ACT	ALPHAJET Remplacement	-	-	-	-
Total		311 900 000	29 520 000	341 420 000	59 198 639

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 / Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MENTOR	63,87	311,90	375,77	306,83	68,94
ACT	FoMEDEC	7,12	-	7,12	4,24	2,88
Total		70,99	311,90	382,89	311,07	71,83

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-PMS	63,94			7,76	9,18	6,26	4,68	36,07	63,94
				41,83		28,77	5,37	3,57	1,57	2,55	41,83
					29,52		26,66	1,06	1,00	0,80	29,52
PEM	ACT	MENTOR	199,39			19,17	15,70	12,04	8,03	144,45	199,39
				2,95		1,23	1,72	-	-	-	2,95

					306,83		2,27	8,57	16,57	279,42	306,83
			17,54			17,14	0,34	0,01	0,06	-	17,54
PEM	ACT	FoMEDEC		2,61		2,38	0,23	-	-	-	2,61
					4,24		1,75	2,48	-	-	4,24
Total			280,87	47,40	340,59	76,46	63,22	33,99	31,90	463,28	668,86
			Somme des engts		668,86			Somme des paiements		668,86	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- pour Alphajet : la commande du traitement de l'obsolescence de la membrane des pods fumigènes ;
- pour l'opération « FOMEDEC » : commande d'évolutions systèmes ;
- pour l'opération « MENTOR étape 1 » : commandes d'évolutions et de l'intégration du dispositif de vision nocturne dans le simulateur de vol (FMS) ;
- pour l'opération « MENTOR étape 2 » : commande de l'étape 2, sous réserve de son lancement en réalisation.

SOUS-ACTION

08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT

OPÉRATION : MRTT

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : MRTT, INFRA ACCUEIL MRTT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le MRTT (*multi-role transport tanker* - avion multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les composantes actuelles de ravitaillement en vol (C-135FR et KC-135RG) et de transport stratégique de personnel et de fret (flotte d'Airbus de l'armée de l'air) par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Selon des priorités à définir en fonction du contexte opérationnel, les MRTT doivent permettre :

- d'assurer les missions permanentes confiées aux armées : dissuasion nucléaire, posture permanente de sûreté aérienne, force interarmées de réaction immédiate (FIRI) ;
- de remplir les missions non permanentes d'intervention à l'extérieur de nos frontières (opérations de gestion de crise) ;
- de soutenir les opérations extérieures (y compris au travers du transport aérien médicalisé).

Infrastructure MRTT

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de l'avion « *Multi-role transport tanker* » (MRTT) sur la base aérienne 125 d'Istres. Il vise à construire ou réhabiliter les ouvrages existants pour assurer le stationnement et la mise en œuvre des avions, leur dépannage et leur maintenance, la formation du personnel et le transit de fret et de personnel.

Le programme d'infrastructure est découpé en 3 ensembles :

- ensemble n° 0 : études, travaux préalables et maîtrise d'œuvre privée ;
- ensemble n° 1 : travaux pour les besoins de la période LPM 20142019 ;
- ensemble n° 2 : travaux complémentaires pour l'accueil d'une première flotte de 12 MRTT.

Un ensemble n° 3 est en préparation pour couvrir les besoins liés à l'accueil des 3 derniers MRTT et de construction d'une voie de circulation supplémentaire.

II – CIBLE

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MRTT	12	15	acquisition de trois avions A330-200 (dont 2 d'occasion) qui seront transformés ultérieurement en MRTT

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'industriel retenu pour la réalisation des MRTT est *Airbus Defence and Space*. Les avions sont réalisés à partir d'A330-200 assemblés par Airbus à Toulouse. Leur transformation en MRTT est réalisée par *Airbus Defence and Space* en Espagne. Le projet fait également intervenir *Thales Avionics* pour la conception et la réalisation du système avionique ainsi que *Rolls Royce* pour la fourniture des moteurs.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MRTT	Lancement de la réalisation	octobre 2014	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion	octobre 2018	2018
	Livraison du 12 ^e avion	2023	2023
Infra MRTT	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	mai 2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	août 2019	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MRTT	Commandes	12				12
	Livraisons	6	3	3		12
A330-200*	Commandes	3				3
	Livraisons	2	1			3
Infra MRTT Ensemble 2 - Centre de formation	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra MRTT Ensemble 2 – infrastructure de maintenance et bâtiment opération	Commandes	2				2
	Livraisons			2		2
Infra MRTT - Ensemble 2 : Parkings	Commandes	5				5
	Livraisons			5		5

*Anticipation, en 2020, de la commande de 3 A330-200 CEO destinés à être convertis en MRTT, tel qu'annoncé par la ministre des Armées en juin 2020 dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique.

Les échéanciers de commandes et de livraisons de l'ensemble 3 du programme d'infrastructure MRTT seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	447 300 000	-	447 300 000	513 859 057
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	10 200 000	-	10 200 000	40 519 876

Total	457 500 000	-	457 500 000	554 378 933
-------	-------------	---	-------------	-------------

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	440,27	447,30	887,57	154,31	733,26
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	26,10	10,20	36,30	16,11	20,20
Total		466,37	457,50	923,87	170,41	753,46

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	938,69			338,86	450,38	127,77	15,87	5,82	938,69
				409,02		61,51	55,10	73,68	52,02	166,72	409,02
					154,31		78,79	27,72	9,16	38,64	154,31
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	51,88			41,01	10,47	0,40	-	0,00	51,88
				47,34		14,32	26,17	6,82	0,03	0,00	47,34
					16,11		6,30	5,57	4,23	0,00	16,11
Total			990,57	456,36	170,41	455,70	627,20	241,95	81,31	211,19	1 617,35
			Somme des engts			Somme des paiements					1 617,35

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment :

- pour le PEM MRTT : des hausses économiques, des prestations DT ainsi que du suivi de navigabilité ;
- pour l'opération « réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT » : la poursuite du financement des prestations intellectuelles et des travaux des infrastructures de l'ensemble 2 dont notamment l'escadron transit et appui aérien et le hangar de maintenance 2 ainsi que les premiers travaux concernant la voie de circulation VC5.

SOUS-ACTION

08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique

OPÉRATION : FLOTTE LOGISTIQUE

NOM DU PEM : FLOTTE LOGISTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette opération a pour objectif de fournir à la Marine nationale les moyens navals pour garantir le soutien autonome à la mer d'un groupe aéronaval et un ou deux groupes navals (groupe amphibie ou groupe d'action maritime) tout en garantissant la posture de dissuasion. Les moyens du programme FLOTLOG doivent donner à ces groupes la capacité de durer à la mer par un flux logistique régulier, y compris lorsqu'ils sont déployés loin de la métropole ou d'un point d'appui logistique et pour une longue durée, de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions météorologiques. Ils doivent également participer au ravitaillement des forces maritimes alliées déployées, notamment dans le cadre des accords de défense. Enfin, ils sont en mesure de concourir, en complément d'autres moyens, au soutien logistique de tous types d'opérations interarmées. Le périmètre de l'opération FLOTLOG comprend :

- une composante de transport logistique en solide et liquide (carburants, munitions, vivres) ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- le soutien initial associé.

Ces bâtiments sont désignés BRF - bâtiments ravitailleurs de force.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Flotte logistique (BRF)	4	4	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le contrat Flotte logistique a été notifié par l'OCCAR en janvier 2019 aux Chantiers de l'Atlantique et à Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Flotte Logistique	Approbation du Dossier de Lancement de la Conception (DLC)	novembre 2009	2009
	Approbation du dossier de choix (DOC)	mars 2017	
	Approbation du Dossier de Lancement de la Réalisation (DLR)	novembre 2018	2013
	Livraison	juin 2023	de 2017 à 2020

En raison de la crise sanitaire, la livraison du premier BRF a été décalée de 4 mois.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
FLOTLOG	Commandes	4				4
	Livraisons			1	3	4

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Flotte logistique	-	-	-	239 361 866
	Total	-	-	-	239 361 866

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Flotte logistique	93,89	-	93,89	89,47	4,42
	Total	93,89	-	93,89	89,47	4,42

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Flotte logistique	1 545,72			136,96	222,24	130,57	297,11	758,84	1 545,72
				28,64		4,20	5,44	6,00	3,00	10,00	28,64
					89,47		44,48	9,47	7,00	28,52	89,47

Total	1 545,72	28,64	89,47	141,16	272,16	146,04	307,11	797,36	1 663,83
	Somme des engts			1 663,83			Somme des paiements		

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent la commande :

- de matériels mobiles d'armement et d'équipements ;
- des prestations d'expertises et d'essais ;
- des rechanges ;
- des prestations sous contrat OCCAR et liées au développement du système d'artillerie S40SA.

ACTION (47,0 %)

09 – Engagement et combat

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	11 085 633 518	11 085 633 518	85 973 254
Crédits de paiement	0	5 197 790 449	5 197 790 449	85 973 254

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	312,42	395,02	49,57	-	757,01	312,41	330,47	22,42	-	665,30
PEM	3 855,39	6 332,25	3,06	-	10 190,70	1 481,62	2 605,61	7,17	-	4 094,40
INFRA	10,26	127,66	-	-	137,92	17,52	420,57	-	-	438,09
	4 178,07	6 854,93	52,63	-	11 085,63	1 811,55	3 356,65	29,59	-	5 197,79

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
PEM	8 175,89	10 190,40	18 366,29	8 836,76	9 529,53
INFRA	744,25	126,29	870,54	289,08	581,46
Total	8 920,13	10 316,69	19 236,82	9 125,84	10 110,99

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	TBF2 niveau	Engagements				Paiements			
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	2 679,33	-	-	630,24	323,35	237,23	113,55	429,50	1 733,88
	-	788,27	-	180,85	218,87	194,90	99,84	93,81	788,27
	-	-	757,01	-	146,38	294,72	174,09	141,82	757,01
PEM	16 002,50	-	-	3 901,61	2 743,56	2 220,89	1 848,24	5 288,21	16 002,50
	-	6 211,42	-	1 106,71	991,40	1 639,28	1 301,74	1 172,29	6 211,42
	-	-	8 837,06	-	1 011,39	1 105,72	1 712,90	5 007,05	8 837,06
INFRA	821,48	-	-	246,83	223,88	143,18	99,24	108,35	821,48
	-	636,84	-	86,55	173,30	207,52	165,64	3,83	636,84
	-	-	300,71	-	67,05	82,49	56,68	94,49	300,71

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Total	19 503,32	7 636,53	9 894,78	6 152,79	5 899,17	6 125,93	5 571,91	12 339,37	36 089,17
	Somme des engts		37 034,62					Somme des paiements	36 089,17

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	4 178 071 521	1 811 550 261
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 178 071 521	1 811 550 261
Dépenses d'investissement	6 854 932 337	3 356 651 879
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 854 932 337	3 356 651 879
Dépenses d'intervention	52 629 660	29 588 309
Transferts aux autres collectivités	52 629 660	29 588 309
Total	11 085 633 518	5 197 790 449

SOUS-ACTION

09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)

OPÉRATION : MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL (MDCN)

NOM DU PEM : MDCN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le missile de croisière naval (MDCN) vise à permettre la conduite d'opérations vers la terre en disposant d'une capacité de frappe dans la profondeur depuis les frégates multi-missions (FREMM) et les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) du programme BARRACUDA. La détention de cette capacité contribuera fortement à la diversification et à la permanence multi-théâtres des plates-formes de lancement des missiles de croisière.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MDCN	250	*	

* 150 missiles auront été livrés sur la période allant jusqu'à 2025

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La société MBDA assure la maîtrise d'œuvre pour le développement et la production du MDCN.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MDCN	Lancement du programme	février 2002	2002
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2006	2006
	Notification du contrat de réalisation	décembre 2006	2007
	Réception du premier lot de missiles de série FREMM	janvier 2017	2012

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MDCN / Munitions BARRACUDA	Commandes	50				*
	Livraisons	2 lots	3 ^e lot			*
MDCN / Munitions FREMM	Commandes	100				*
	Livraisons	4 lots				*

* 150 missiles auront été livrés sur la période allant jusqu'à 2025

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	-	-	-	20 140 529
	Total	-	-	-	20 140 529

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	15,54	-	15,54	7,50	8,04
	Total	15,54	-	15,54	7,50	8,04

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	58,33			36,11	15,84	4,60	1,09	0,69	58,33
				11,66		10,85	0,51	0,20	0,10	-	11,66
					7,50		6,55	0,95	-	-	7,50
		Total	58,33	11,66	7,50	46,96	22,90	5,75	1,19	0,69	77,49
			Somme des engts		77,49	Somme des paiements				77,49	

Les principaux engagements prévus en 2023 sont relatifs au paiement des hausses économiques.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

09.59 – Frapper à distance - RAFALE

OPÉRATION : RAFALE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : RAFALE, RETROFIT RAFALE F1-F3, RAFALE F3-R, RAFALE F4, INFRA ACCUEIL RAFALE, DIVERS PEM (INTÉGRATION MÉTÉOR)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'avion Rafale est un appareil polyvalent capable d'effectuer les missions suivantes : dissuasion nucléaire, pénétration et attaque au sol par tous les temps, attaque à la mer, défense et supériorité aérienne, intervention à long rayon d'action avec ravitaillement en vol, reconnaissance tactique et stratégique.

Le périmètre du programme Rafale comprend la fourniture des avions, avec leurs équipements de mission et leur stock de rechanges initial. Il comprend également des moyens de maintenance et deux centres de simulation avec leurs infrastructures associées.

Outre le PEM Rafale, la sous-action comprend :

- l'opération « Rétrofit Rafale F1-F3 », consistant à mettre au standard F3 les 10 Rafale marine livrés au standard F1 avant 2003 ;
- des travaux liés au standard F3-R : ce standard permet notamment la prise en compte de nouveaux emports (en particulier le missile METEOR et le pod PDL NG) et des évolutions nécessaires pour faire face à l'évolution de la menace ;
- des travaux liés au standard F4 : première marche vers le SCAF, le standard F4 permettra de faire face à l'évolution des menaces dans des contextes d'engagement plus contestés en améliorant notamment les capacités de combat collaboratif connecté ;
- des travaux liés à la préparation du futur standard F5 ;
- des travaux permettant d'assurer la mise en œuvre du Rafale (moyens de préparation et de restitution des missions, simulateurs d'entraînement) et des travaux visant à traiter les faits techniques rencontrés en opération, à entretenir l'interopérabilité avec les alliés et la navigabilité de l'appareil, à introduire des capacités complémentaires suite au retour d'expérience et à maintenir les moyens de développement, d'essais et de production.

La sous-action comprend également un volet infrastructure : l'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de la totalité des avions Rafale utilisés par l'armée de l'air et de l'espace et la marine nationale. Les infrastructures techniques (mise en œuvre, exploitation et maintenance des avions) et de commandement prévues, concerneront ainsi, pour l'armée de l'air et de l'espace, six escadrons de chasse et un escadron de transformation basés à Saint-Dizier, Mont-de-Marsan et Orange, et, pour la marine nationale, trois flottilles implantées sur la base aéronavale de Landivisiau.

Divers PEM

Intégration du missile METEOR, clos au premier semestre 2017, dernière description présentée au RAP 2018.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RAFALE	294**	***	
RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3*	10	10	

* 10 avions initialement livrés au standard F1 ont été rétrofités au standard F3.

** la cible initiale du programme était de 320, avant d'être ramenée en 1996 à 294.

*** Le parc global prévu par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire 2019-2025 est de 225 aéronefs polyvalents.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'architecture industrielle du programme est confiée à Dassault Aviation. La cellule est développée et produite par Dassault Aviation, les moteurs par SAFRAN, le radar par Thales, les contre-mesures en coopération Thales-MBDA et l'optronique secteur frontal en coopération Thales-SAFRAN pour la deuxième tranche de production Rafale et par Thales pour les tranches de production Rafale ultérieures.

Les travaux relatifs aux standards F3-R et F4 ont été confiés aux industriels déjà en charge des standards précédents : Dassault Aviation, MBDA, SAFRAN et Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
RAFALE	Premier vol avion de série	1998 (air)-1999 (marine)	
	MSO flottille 12F	juin 2004	
	Inauguration du premier escadron Air à Saint-Dizier	juin 2006	
	Qualification du standard F3	juillet 2008	
	Livraison du 1 ^{er} avion équipé des capteurs de nouvelle génération	septembre 2012	2012
RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	Livraison du premier avion mis à hauteur au standard F3	novembre 2014	2014
RAFALE F3R	Lancement du standard	décembre 2013	décembre 2013
	Qualification du standard F3-R	octobre 2018	2018
RAFALE : Standard F4	Lancement de la réalisation	décembre 2018	2018
	Lancement de la réalisation du déploiement	juillet 2020	2020
	Qualification du standard F4.1	avril 2023	2022
	Qualification du standard F4.2	2025	2024

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, l'arrêt des travaux pendant le confinement et la reprise progressive à l'issue ont conduit à recaler les dates de qualification des standards F4.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
RAFALE	Commandes	192	0	42	**	***
	Livraisons	152	1	13	68	***
Infra RAFALE – (BA Orange, BAN de Landivisiau, BA Mont de Marsan)	Commandes	5	3			8
	Livraisons	4		1	3	8

** Les commandes post-2023 seront définies en fonction de l'attrition constatée et des résultats des travaux d'extension de durée de vie des cellules actuellement en cours.

*** Le parc global prévu par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et de la loi de programmation militaire 2019-2025 est de 225 aéronefs polyvalents.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V - ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	RAFALE	5 144 500 000	-	5 144 500 000	666 827 028
ACT	RAFALE : Rafale F4	812 000 000	-	812 000 000	363 179 740
OP	AOA-EC	-	111 825 644	111 825 644	100 140 667
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	-	445 000	445 000	74 301 911
ACT	RAFALE : Rafale F3R	-	-	-	35 883
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	-	-	-	-
ACT	RAFALE F5	-	-	-	-
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		5 956 500 000	112 270 644	6 068 770 644	1 204 485 229

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	RAFALE	870,50	5 144,50	6 015,00	4 903,97	1 111,03
ACT	RAFALE : Rafale F4	461,94	812,00	1 273,94	563,31	710,63
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	44,47	-	44,47	14,03	30,44
ACT	RAFALE : Rafale F3R	1,28	-	1,28	-	1,28
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	24,95	-	24,95	-	24,95
Total		1 403,14	5 956,50	7 359,64	5 481,30	1 878,33

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	RAFALE	2 407,89			406,09	488,09	761,71	601,18	150,81	2 407,89
				732,24		132,23	170,41	243,66	127,63	58,31	732,24
					4 903,97		190,65	404,10	903,13	3 406,09	4 903,97
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F4	1 144,69			290,35	233,34	222,25	332,46	66,30	1 144,69
				626,76		32,19	66,84	188,75	155,30	183,67	626,76
					563,31		112,76	121,20	133,46	195,89	563,31
AOA	OP	AOA-EC	199,24			79,76	48,79	35,67	3,51	31,51	199,24
				98,04		31,77	27,29	19,76	5,12	14,11	98,04
					111,83		27,52	40,90	24,03	19,37	111,83
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	66,85			11,42	38,14	14,86	0,49	1,94	66,85
				65,23		0,87	35,50	25,93	2,26	0,67	65,23
					14,47		5,09	7,16	2,23	-	14,47
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F3R	9,22			9,06	0,04	0,04	0,07	-	9,22
				0,64		0,62	-	-	-	0,02	0,64
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	6,08			0,66	-	-	-	5,42	6,08
				0,02		0,02	-	-	-	-	0,02
					-		-	-	-	-	-

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	RAFALE F5	-			-	-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	1,31			-	-	-	-	-	1,31	1,31
				-		-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	-
Total			3 835,28	1 522,93	5 593,57	995,04	1 444,46	2 085,98	2 290,87	4 135,43	10 951,78	
			Somme des engts		10 951,78	Somme des paiements				10 951,78		

Les principaux engagements 2023 concernent essentiellement :

- pour l'opération Rafale : la commande de la 5^e tranche de production France, des travaux concourant à la gestion de configuration et à la navigabilité des Rafale ainsi que des hausses économiques ;
- pour le standard F4 : la poursuite des travaux de connectivité, la prise en compte des conséquences des retards de développement de certains équipements, les investissements des centres de la direction technique de la DGA et des hausses économiques ;
- pour les infrastructures d'accueil du Rafale : des compléments aux travaux en cours et des hausses économiques ;
- pour les AOA : la poursuite des travaux d'évolution des moyens de simulation et de préparation de mission, le maintien en condition opérationnelle des avions en service (maîtrise technique, ...) et des hausses économiques.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
PEM	RAFALE	85 573 254	85 573 254
Total		85 573 254	85 573 254

SOUS-ACTION

09.61 – Frapper à distance - Autres opérations

OPÉRATION : FRAPPER À DISTANCE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AASM (ARMEMENT AIR-SOL MODULAIRE), PDL NG, RMV SCALP EG, CAESAR, DIVERS PEM (LRU)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Armement air sol modulaire (AASM)

L'AASM a pour objectif de donner la capacité de détruire ou neutraliser des cibles terrestres. Il est complémentaire des missiles de la famille SCALP réservés en priorité aux objectifs de grande valeur situés dans la profondeur d'un territoire ou d'un dispositif adverse. L'AASM est mis en œuvre à partir du Rafale.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Pod de désignation laser de nouvelle génération (PDL NG)

Le pod de désignation laser nouvelle génération (PDL NG) doit permettre d'améliorer les capacités de frappe air-sol des avions de chasse de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale, en améliorant les performances d'identification et de discrimination, essentielles dans des environnements de plus en plus complexes (notamment urbains). Le périmètre de l'opération PDL NG comprend le développement, l'industrialisation et la production des pods de désignation laser de nouvelle génération ainsi que le système de soutien associé.

Rénovation à « mi-vie » SCALP EG

Le missile SCALP EG est un missile de croisière air-sol tiré à distance de sécurité. Il permet de neutraliser ou de détruire des cibles fixes à haute valeur ajoutée.

L'opération de rénovation à mi-vie consiste à rénover les missiles SCALP EG afin de garantir leur disponibilité et leur efficacité opérationnelle jusqu'en 2030 au moins.

FMC

L'opération FMC permet de pérenniser la capacité de frappe dans la profondeur depuis la 3^e dimension post 2030.

La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre le choix de l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

CAESAR étape 2

Le CAESAR (camion équipé d'un système d'artillerie) est un canon de 155 mm automoteur à roues, d'une portée de 40 km.

Lancé en réalisation fin 2021, l'incrément 0 de l'étape 2 du programme CAESAR consiste à développer et qualifier un nouveau standard « NG » disposant d'une mobilité accrue et d'un haut niveau de protection. Cet incrément prévoit :

- la livraison de 33 CAESAR NG neufs ;
- la rénovation au standard NG du parc de 76 CAESAR en service acquis dans le cadre de l'étape 1, ou de manière alternative, l'acquisition de 76 CAESAR NG neufs.

Suite à la cession de 18 CAESAR à l'Ukraine au premier semestre 2022, l'incrément 1 de l'étape 2, lancé mi 2022, consiste en l'acquisition en urgence opérations de 18 CAESAR permettant le remplètement en 2024 du parc de 76 CAESAR en service.

Les autres opérations de la sous-action comprennent :

- le suivi en service de pods de désignation laser DAMOCLES ;
- le développement, l'acquisition ou l'adaptation d'autres armements air/sol ainsi que le suivi en service associé ;
- le traitement des obsolescences et des faits techniques (analyse, études et développement de solutions, essais et qualification associés) rencontrés en service sur les matériels d'artillerie afin de garantir la sécurité du personnel ou d'améliorer la disponibilité opérationnelle ;
- l'acquisition de munitions.

Divers PEM

Lance-roquettes unitaire (LRU), clos depuis 2014, dernière description présentée au RAP 2018

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
PDL NG	45	67	En 2019, la décision de Thales LAS France de privilégier les livraisons export s'est traduite par un réaménagement du calendrier des livraisons France et la commande d'un pod supplémentaire sans surcoût pour l'État, portant la cible à 46 pods. En 2022, suite au contrat export avec la Croatie entré en vigueur en 2021, 21 pods supplémentaires ont été commandés
Kits AASM Version inertie-GPS	1452	764	Réduction de la cible au titre de la LPM 2009-2014 et modification de répartition entre les différentes versions afin de tenir compte du lancement de la version laser

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Kits AASM Version infrarouge	1548	384	
Kits AASM Version laser	1200	600	La cible de l'opération AASM a été mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019
RMV SCALP EG	250	250	
CAESAR étape 1	77	77	Cette étape est close depuis 2010. Dernière livraison en 2011.
CAESAR étape 2, incrément 0	109	109	La cible inclut l'acquisition de 33 CAESAR NG neuf, ainsi que la rénovation de 76 CAESAR en service ou l'acquisition de 76 CAESAR NG neuf La production d'un 33 ^e CAESAR NG neuf a été décidée afin de remplacer un des CAESAR livrés au titre de l'étape 1 et accidenté antérieurement au lancement de la réalisation de l'incrément.
CAESAR étape 2, incrément 1	-	18	Commande en urgence opération pour compenser les cessions à l'Ukraine.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

AASM

Le maître d'œuvre industriel de l'opération AASM est la société SAFRAN Électronics & Defense.

PDL NG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération PDL NG est la société Thales LAS France.

RMV SCALP EG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération RMV SCALP EG est la société MBDA

FMC

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA.

CAESAR

Le maître d'œuvre industriel de l'opération CAESAR est la société Nexter systems.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
PDL NG	Livraison 1 ^{er} PDL NG de série	2018	2018
	Livraison du dernier PDL NG de série	2025	2022
AASM	Notification du contrat de réalisation	septembre 2000	2000
	Première livraison de la version inertie-GPS	octobre 2007	2006
	Première livraison de la version infrarouge	février 2009	2008
	Première livraison de la version laser	décembre 2012	2012
RMV SCALP EG	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2015	novembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
CAESAR étape 2, incrément 0	Livraison du 33 ^e CAESAR NG	2027	2027
CAESAR étape 2, incrément 1	Livraison du 18 ^e CAESAR de remplacement	2024	2024

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Le calendrier de l'opération FMC sera défini lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CAESAR étape 1	Commandes	77				77
	Livraisons	77				77
CAESAR étape 2, incrément 0	Commandes				109	109
	Livraisons				109	109
CAESAR étape 2, incrément 1	Commandes		18			18
	Livraisons				18	18
PDL NG	Commandes	46	21			67
	Livraisons	27	10	9	21	67
RMV SCALP EG	Commandes	250				250
	Livraisons	123	90	37		250

La cible du PEM AASM a été atteinte avant 2019.

Le calendrier de livraisons du PEM PDL NG a été actualisé lors de la commande des 21 pods supplémentaires en avril 2022.

Le ralentissement de la cadence de production des SCALP EG est dû à un décalage dans la livraison des turboréacteurs rénovés.

L'échéancier commandes/livraisons de l'opération FMC sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	89 933 853	89 933 853	92 816 052
ACT	PDL NG	-	-	-	44 160 853
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	-	-	-	63 956 790
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	-	-	-	12 178 165
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	-	-	-	389 515
ACT	Futur missile de croisière	40 000 000	-	40 000 000	-
ACT	Armements air-sol futurs	-	-	-	-
Total		40 000 000	89 933 853	129 933 853	213 501 375

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	PDL NG	40,41	-	40,41	14,17	26,24
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	449,71	-	449,71	1,97	447,75
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	35,30	-	35,30	3,81	31,49
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	12,00	-	12,00	0,13	11,87
ACT	LRU (lance roquette unitaire)	0,07	-	0,07	-	0,07
ACT	Futur missile de croisière	-	40,00	40,00	32,30	7,70
Total		537,51	40,00	577,51	52,38	525,12

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	OP	AOA-EC	312,10			89,64	39,51	27,85	26,18	128,93	312,10
				150,16		28,91	39,28	41,50	25,72	14,75	150,16
					89,93		17,22	36,90	19,58	16,23	89,93
PEM	ACT	PDL NG	38,72			26,61	12,12	-	-	-	38,72
				128,83		26,74	28,42	33,73	33,63	6,31	128,83
					14,17		9,67	3,00	1,50	-	14,17
PEM	ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	128,92			21,18	32,23	25,78	23,94	25,78	128,92
				97,88		10,29	39,88	47,31	0,40	-	97,88
					1,97		0,61	0,81	0,56	-	1,97
PEM	ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	40,40			31,59	8,82	-	-	-	40,40
				7,92		6,67	1,25	-	-	-	7,92
					3,81		3,78	-	0,03	-	3,81
PEM	ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	3,06			1,64	0,31	-	-	1,10	3,06
				0,38		0,38	-	-	-	-	0,38
					0,13		0,13	-	-	-	0,13
PEM	ACT	LRU (lance-roquette unitaire)	3,29			-	-	-	-	3,29	3,29
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	Futur missile de croisière	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					32,30		-	6,34	25,96	-	32,30
Total			526,50	385,17	142,32	243,65	233,23	223,22	157,49	196,40	1 053,99
				Somme des engts	1 053,99	Somme des paiements				1 053,99	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour l'opération de rénovation à mi-vie des missiles SCALP EG :
 - des hausses économiques ;
 - des prestations de réparation des munitions ;
- pour l'opération FMC : les travaux préparatoires et la réalisation de prestations d'essais ;
- pour PDL NG : l'acquisition de rechanges complémentaires et des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.62 – Frapper à distance - SCAF

OPÉRATION : SCAF (SYSTEME DE COMBAT AERIEN DU FUTUR)

NOM DU PEM : SCAF AVION NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le Système de combat aérien futur (SCAF) devra permettre à la marine nationale et à l'armée de l'air et de l'espace de réaliser les missions qui leur sont assignées (maîtrise et action depuis la 3^e dimension) à l'horizon 2040 et au-delà, quelles que soient les menaces rencontrées, en particulier sur des théâtres de haute intensité en disposant d'une grande autonomie. Le SCAF est un système de systèmes comprenant des moyens aériens (plateformes, armements) amenés à évoluer au contact des défenses adverses en interaction avec des moyens agissant hors de portée des systèmes d'armes adverses ou dans un autre milieu. La France a fait le choix d'une coopération européenne qui porte sur un projet commun appelé « NGWS within a FCAS » (Next Generation Weapon System within a Future Combat Air System), inclus dans le SCAF français, centré sur un avion de combat de nouvelle génération (NGF New Generation Fighter) complété par des drones et des effecteurs déportés (RC Remote Carriers) grâce à un réseau de communication et à des algorithmes de coordination portés par un cloud de combat.

Il s'agit dans un premier temps de préparer cette capacité en évaluant des concepts d'emploi et en démontrant le potentiel et la disponibilité de technologies critiques. Le « NGWS within a FCAS » est, avec le char MGCS (Main Ground Combat System), un projet emblématique du renforcement de la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense. Après la déclaration franco-allemande du CFADS de juillet 2017, cette coopération a été marquée par la signature en avril 2018 d'un besoin opérationnel commun de haut niveau et une lettre d'intention, en juin 2018.

Les travaux en cours portent sur le développement d'un programme de démonstrations technologiques visant à apporter des ruptures capacitaires dans le domaine de l'aviation de combat et qui se décline selon sept piliers couvrant l'ensemble des invariants technologiques nécessaires au SCAF (avion de nouvelle génération (NGF), moteur, Cloud de combat, « Remote Carriers », démonstrations des architectures en laboratoire, capteurs et très haute furtivité. Ce projet est porté par trois pays (France, Allemagne et Espagne) et est piloté par la France. Par la suite, il a vocation à être ouvert à d'autres pays. Ils sont couverts depuis août 2021 par la signature d'un troisième accord d'implémentation qui ouvre la voie à la poursuite de la coopération au travers des travaux de la phase 1B dont le lancement est prévu en 2022, sous couvert de convergence entre les industriels parties au projet.

II – CIBLE

Les études en cours vont permettre de quantifier et d'échelonner les besoins pour garantir une première capacité opérationnelle en 2040.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle est structurée de manière équilibrée autour des pôles de compétences industrielles « aéronautique de combat » de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne. Pour la France, Dassault Aviation, Thales, MBDA et Safran sont impliqués. Les participations industrielles allemande et espagnole se concentrent principalement autour d'Airbus ; la société espagnole Indra tient également un rôle important.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier sera précisé lors du lancement du développement du programme de démonstration.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCAF	-	-	-	327 951 511
	Total	-	-	-	327 951 511

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SCAF	269,07	-	269,07	144,30	124,77
	Total	269,07	-	269,07	144,30	124,77

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SCAF	3,63			1,83	1,06	0,75	-	-	3,63
				1 581,29		144,45	350,00	441,81	364,95	280,09	1 581,29
					144,30		21,83	28,61	51,56	42,30	144,30
	Total		3,63	1 581,29	144,30	146,28	372,88	471,17	416,51	322,39	1 729,23
			Somme des engts		1 729,23	Somme des paiements					1 729,23

Les principaux engagements prévus en 2023 concernent les investissements des centres de la direction technique de la DGA et des travaux nationaux d'accompagnement du programme de démonstration.

SOUS-ACTION

09.63 – Frapper à distance - Porte-avions

OPÉRATION : PORTE-AVIONS

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : MAINTIEN DES CAPACITÉS DU PORTE-AVIONS « CHARLES DE GAULLE » (ATM2), PACDG ATM3, PORTE-AVIONS NG, INFRA PANG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Maintien des capacités du porte-avions Charles De Gaulle (ATM2)

Dans le cadre de l'arrêt technique pour entretien majeur du porte-avions, cette opération a pérennisé les capacités actuelles du porte-avions en remplaçant des équipements ne pouvant être conservés en condition opérationnelle jusqu'à l'arrêt technique majeur (ATM) n° 3 et a intégré des systèmes transverses arrivant à maturité à l'échéance de l'ATM2. Elle a également permis l'évolution du groupe aérien embarqué et de son soutien (passage au tout Rafale).

Maintien des capacités du porte-avions Charles De Gaulle (ATM3)

Dans le cadre du prochain arrêt technique pour entretien majeur du porte-avions (ATM3), cette opération vise à pérenniser les capacités actuelles du porte-avions en remplaçant des équipements ne pouvant être conservés en condition opérationnelle jusqu'au retrait de service du porte-avions, à intégrer des systèmes transverses arrivant à maturité à l'échéance de l'arrêt technique majeur et à prendre en compte des recommandations issues du réexamen de sûreté nucléaire.

Porte-avions NG (PA NG)

L'opération vise à disposer d'un porte-avions successeur au porte-avions Charles De Gaulle disponible avant le retrait de service de ce dernier. Des études préparatoires ont été lancées en octobre 2018. Une nouvelle phase de travaux (études de levée de risques, avant-projet sommaire) a débuté début 2021 à la suite de l'annonce fin 2020 par le Président de la République du choix d'une propulsion nucléaire.

Infra accueil PA NG

L'opération vise à disposer des infrastructures permettant d'accueillir le porte-avions NG pour sa fin d'armement, son stationnement, sa maintenance à quai et au bassin.

Les opérations PA NG et d'infrastructure du PA NG sont regroupées au sein d'un programme d'ensemble.

Autres opérations

Les autres opérations comprennent notamment les premiers travaux du réexamen de sûreté des chaufferies nucléaires K15 du porte-avions Charles de Gaulle ainsi que de l'environnement navire.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATM2 CDG	1	1	
ATM3 CDG	1	1	
PA NG	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Maintien des capacités du porte-avions

La société Naval Group est le maître d'œuvre d'ensemble de l'opération de maintien des capacités du porte-avions Charles-de-Gaulle.

Porte-Avions NG (PA NG) :

L'organisation industrielle repose sur une société de projet (joint-venture) entre Naval Group et Chantiers de l'Atlantique pour le navire hors chaufferies nucléaires et sur TechnicAtome pour les chaufferies nucléaires.

Infra accueil PA NG :

L'organisation industrielle sera définie ultérieurement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ATM2 CDG	Approbation du Dossier d'Orientation	2010	2010
	Début d'arrêt technique majeur n° 2	mars 2017	2016
	Fin d'arrêt technique majeur n° 2	octobre 2018	2017
ATM3 CDG	Lancement en préparation	novembre 2021	2021
	Lancement en réalisation	septembre 2023	2023
PA NG	Lancement en préparation	2018	2018
	Choix d'une propulsion nucléaire	décembre 2020	2020
	Lancement en réalisation	2025	2027
Infra PA NG	Lancement en préparation	décembre 2022	S/O

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Porte-Avions NG	1 010 000 000	-	1 010 000 000	152 484 390
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	544 000 000	-	544 000 000	46 664 382
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	-	10 688 587	10 688 587	8 558 585
OP	AOA-EC	-	10 000 000	10 000 000	5 561 418
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	-	-	-	1 369 288
ACT	PA2	-	-	-	-
Total		1 554 000 000	20 688 587	1 574 688 587	214 638 063

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Porte-Avions NG		1 010,00	1010	726,82	283,18
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	35,31	544,00	579,31	288,20	291,11
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	22,96	-	22,96	0,30	22,65
Total		58,27	1 554,00	1612	1 015,32	596,94

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Porte-Avions NG	159,25			120,77	31,14	5,93	0,30	1,11	159,25

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

				90,45		12,36	57,41	18,67	2,00	0,01	90,45		
					726,82		84,83	191,51	219,24	231,24	726,82		
PEM	ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	50,66			5,14	22,80	10,28	0,22	12,22	50,66		
						38,33		9,49	16,63	11,36	0,61	0,24	38,33
						288,20			13,63	39,04	50,65	184,87	288,20
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	2,76			2,40	0,37	-	-	-	2,76		
						4,73		0,96	3,04	0,73	-	-	4,73
								10,69		5,66	3,18	1,40	0,45
AOA	OP	AOA-EC	16,24			7,83	3,91	2,90	1,59	0,01	16,24		
						1,88		1,38	0,50	-	-	-	1,88
								10,00		1,34	6,00	2,00	0,66
PEM	ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	10,42			6,09	1,25	0,49	-	2,59	10,42		
						0,76		0,76	-	-	-	-	0,76
								0,30		0,30	-	-	-
PEM	ACT	PA2	0,01			-	-	-	-	-	0,01		
						-	-	-	-	-	-	-	
						-	-	-	-	-	-	-	
Total			239,35	136,14	1 036,01	167,17	242,81	290,09	278,01	433,41	1 411,51		
			Somme des engts			1 411,51	Somme des paiements			1 411,51			

Pour l'opération de maintien des capacités du PA CDG, les principaux engagements prévus en 2023 concernent la poursuite de la phase de préparation et le lancement de la phase de réalisation du maintien des capacités du PA CDG en vue de son ATM3.

Pour l'opération PA NG, les principaux engagements prévus en 2023 concernent l'avant-projet détaillé du navire et des chaufferies ainsi que les études de levée de risque associées.

Pour l'opération Infra PA NG, les principaux engagements prévus en 2023 concernent la réalisation de diagnostics et les études préparatoires de conception et de continuité de service.

SOUS-ACTION

09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)

OPÉRATION : VBCI - VÉHICULE BLINDÉ DE COMBAT D'INFANTERIE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : VBCI, INFRA VBCI

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

VBCI

Le VBCI est un véhicule blindé à 8 roues motrices se déclinant en deux versions :

- véhicule de combat de l'infanterie (VCI) : destiné à assurer le transport, la protection et le soutien feu des groupes de combat des régiments d'infanterie des brigades blindées et multirôles ;
- véhicule poste de commandement (VPC) : destiné à assurer l'accueil, le transport et la protection des moyens de commandement de ces mêmes unités d'infanterie, mais également des unités dotées de chars Leclerc.

Le VCI est équipé d'une tourelle moyen calibre de 25 mm et d'une mitrailleuse de 7,62 mm. Il peut embarquer, outre le pilote et le radio/tireur, un groupe de combat de neuf hommes équipés FELIN.

Le VPC est équipé d'une tourelle d'auto-défense 12,7 mm téléopérée et du système d'information régimentaire (2 postes SIR) avec cinq servants.

Pour prendre en compte les menaces EEI (engins explosifs improvisés) rencontrées sur les théâtres, une partie du parc est adaptée via une augmentation de la réserve de masse à 32 tonnes.

Il est prévu de clore le PEM VBCI en 2022.

Infrastructure Accueil du VBCI

Conformément à la nouvelle architecture budgétaire de la mission Défense, le programme d'infrastructure « Accueil du VBCI » est transféré au programme 146 en provenance du programme 212. Il était précédemment présenté dans l'action 04 « Politique immobilière » de ce programme.

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil nécessaires aux véhicules blindés de combats d'infanterie (VBCI). Les investissements concernent des régiments d'infanterie où sont réalisés des ateliers de maintenance, stations d'entretien, pistes de test, aires de lavage, de distribution du carburant, de stationnement ainsi que les voiries et réseaux correspondants.

Le programme d'infrastructure « Accueil du VBCI » a été clos en 2018.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VCI	550	520 *	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014
VPC	150	110	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VBCI	Lancement du programme	décembre 2000	2000
	Livraison 1 ^{er} de série	juillet 2008	2006
	Dernière livraison	mars 2015	2013

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	-	-	-	5 276 994
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil VBCI	-	-	-	-
Total		-	-	-	5 276 994

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	87,62	-	87,62	0,30	87,32
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil VBCI	1,05	-	1,05	-	1,05
Total		88,67	-	88,67	0,30	88,37

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

PEM	ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	22,96			1,53	5,70	1,10	1,10	13,53	22,96
				2,52		2,52	-	-	-	-	2,52
					0,30		0,30	-	-	-	0,30
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil VBCI	0,17			-	-	-	-	0,17	0,17
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			23,13	2,52	0,30	4,05	6,00	1,10	1,10	13,70	25,95
			Somme des engts		25,95	Somme des paiements				25,95	

Les principaux engagement 2023 couvrent des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE

OPÉRATIONS : TIGRE, TIGRE STANDARD 3

NOM DU PEM : TIGRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le TIGRE est un hélicoptère de combat pouvant assurer la lutte de jour comme de nuit contre des objectifs terrestres durcis ou aériens lents. Il assure des missions d'appui-protection (version TIGRE HAP) et d'appui-destruction (version TIGRE HAD). Sa vitesse élevée et sa manœuvrabilité sont optimales pour le vol tactique. Il a un haut niveau de discrétion et de survivabilité. La version HAP dispose d'un canon de 30 mm et de roquettes et peut embarquer quatre missiles MISTRAL. La version HAD peut embarquer en outre des missiles de destruction air-sol (HELLFIRE 2).

Le programme prend en compte la réalisation d'hélicoptères en version HAP et HAD puis la transformation progressive en un parc homogène de HAD.

En novembre 2020, la ministre des Armées a décidé le lancement en réalisation du Standard 3 pour le TIGRE en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne, sous réserve de l'officialisation de ces nations à rallier ce programme. Le Tigre Standard 3 constitue la rénovation à mi-vie du système d'armes TIGRE. L'Allemagne a demandé de reporter jusqu'au 1^{er} juin 2022 sa décision de participer au lancement du programme mais a laissé passer cette échéance rendant de facto caduque sa possibilité de participation dans les conditions agréées en juin 2021.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
TIGRE	215	67	Confirmation par la LPM 2019-2025, d'une cible de 67 Tigre HAD

Tous les appareils ont été livrés à fin 2019, le rétrofit HAP-HAD se poursuit jusqu'à l'horizon 2026.

La réorientation actuelle du programme en bilatéral avec l'Espagne conduit à porter 42 appareils au standard 3 dans un premier temps. Le contrat inclut une option pour la modification des 25 restants activable jusqu'en 2030.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme est réalisé en coopération avec l'Allemagne et à partir de 2004 avec l'Espagne (HAD) dans le cadre de l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr).

Concernant le standard 3, la France et l'Espagne ont décidé fin 2021 de lancer les activités communes et spécifiques (sauf allemandes) du contrat, et ont laissé la possibilité à l'Allemagne à les rejoindre d'ici le 1^{er} juin 2022, ce qu'elle n'a pas fait.

Le maître d'œuvre industriel est *Airbus Helicopters TIGER GmbH*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TIGRE	Livraison du 1 ^{er} HAP de série	mars 2005	
	Livraison du 1 ^{er} HAD de série	avril 2013	2009
	Commande de 7 HAD supplémentaires	décembre 2015	Novembre 2015
	Début des rétrofits	novembre 2015	Novembre 2015
TIGRE Standard 3	Lancement du stade d'orientation	avril 2015	Avril 2015
	Lancement du stade d'élaboration	mai 2018	-
	Lancement de la phase de réalisation	novembre 2020	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
TIGRE : hélicoptère HAP-HAD	Commandes	71				71*
	Livraisons	71				71*
TIGRE : hélicoptère standard 3	Commandes		14		28	42
	Livraisons				42	42

* Pour atteindre et conserver le format de 67 TIGRE au standard unique HAD à l'horizon 2026, et compte tenu de l'attrition constatée et prévisible ainsi que du besoin en prototypes pour les évolutions successives de standard, la production totale aura été de 71 appareils.

La réorientation actuelle du programme en bilatéral avec l'Espagne conduit à porter 42 appareils au standard 3 dans un premier temps (première livraison en 2030).

Le calendrier de commandes et de livraisons du programme TIGRE standard 3 a été défini au lancement de la phase de réalisation. Une première commande de 14 appareils en tranche ferme a été réalisée en 2022. La tranche suivante de 28 appareils est prévue en 2027.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	TIGRE	-	300 000	300 000	272 618 323
	Total	-	300 000	300 000	272 618 323

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	TIGRE	1 034,46	-	1 034,46	68,87	965,59

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Total	1 034,46	-	1 034,46	68,87	965,59
-------	----------	---	----------	-------	--------

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	TIGRE	3 280,89			269,42	248,82	189,74	167,67	2 405,24	3 280,89
				178,38		42,19	34,83	24,90	23,66	52,80	178,38
					69,17		26,32	13,14	5,29	24,42	69,17
Total			3 280,89	178,38	69,17	311,61	309,97	227,78	196,62	2 482,46	3 528,44
			Somme des engts			Somme des paiements					3 528,44

Les principaux engagements 2023 couvrent principalement les besoins liés au paiement des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)

OPÉRATION : FUTURE TORPILLE LOURDE (FTL)

NOM DU PEM : ARTEMIS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La torpille F21 est destinée à détruire ou à neutraliser des bâtiments de surface ou des sous-marins dont la plupart sont dotés de systèmes de détection et de contre-mesure anti-torpilles. Intégrée sur tous les sous-marins, elle remplacera la F17 mod 2 en apportant une amélioration des performances face aux nouvelles menaces.

Le programme ARTEMIS comprend l'acquisition de torpilles de combat F21, le système de soutien associé, les moyens d'essai et l'intégration à bord des SNLE type « Le Triomphant » et des SNA type « Rubis » et « Suffren ».

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARTEMIS (torpilles F21)	105	93	12 torpilles d'exercice remplacées par une prestation de tirs d'entraînement

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre d'ensemble du système d'armes dont notamment l'intégration sur les différents sous-marins est assurée par Naval Group.

La définition de la torpille F21 est réalisée en coopération entre Naval Group, Thales et Atlas Elektronik.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
------------	------------	-------	----------------------

ARTEMIS	Lancement de la réalisation	janvier 2008	Janvier 2006
	Revue de conception détaillée	juillet 2013	2008
	Livraison de la 1 ^{re} torpille F21	septembre 2020	2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
ARTEMIS (FTL)	Commandes	65			28	93
	Livraisons	17	18	20	38	93

La décision du lancement en réalisation du standard Mk2 de la F21 (améliorations logicielles et matérielles) le 30 avril 2021 et le franchissement du jalon technique de maturité Mk2 le 16 décembre 2021 ont conduit au décalage de la commande des 28 dernières torpilles en version Mk2 en 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €).

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	-	-	-	31 129 713
Total		-	-	-	31 129 713

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	97,35	-	97,35	9,49	87,86
Total		97,35	-	97,35	9,49	87,86

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	126,6			33,73	32,10	24,11	9,03	27,63	126,60
				13,19		9,32	0,31	0,50	1,09	1,97	13,19
					9,49		2,99	-	-	6,50	9,49
Total			126,60	13,19	9,49	43,06	35,39	24,61	10,13	36,10	149,28
			Somme des engts			149,28	Somme des paiements				149,28

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent les hausses économiques.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet

OPÉRATION : EXOCET

NOM DU PEM : EXOCET

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**EXOCET**

L'opération EXOCET permet de conserver les capacités de lutte antinavire procurées par le système de missiles EXOCET, décliné en versions air-mer (AM39), mer-mer (MM40) et depuis les sous-marins (SM39), et permet en particulier de maintenir voire d'améliorer sa robustesse face aux nouvelles menaces ainsi que sa mise en œuvre à partir de nouvelles plates-formes.

Pour cela, elle :

- traite les obsolescences touchant les équipements du missile EXOCET MM40 via leetrofit de block 2 en block 3 et l'amélioration de performances via le développement d'une nouvelle définition (Block 3c) ;
- permet l'intégration du missile EXOCET MM40 (tous blocks) sur les frégates FREMM et HORIZON ;
- assure la capacité d'emports sous RAFALE et à bord des sous-marins BARRACUDA respectivement en missiles AM39 et SM39 (définition Block 2 Mod 2) ;
- couvre les travaux de développement pour traiter les obsolescences techniques des systèmes propulsifs des deux versions AM39 et SM39.

FMAN

L'opération FMAN permet d'assurer la préservation de la capacité antinavire de la Marine post 2030 en améliorant la performance de survivabilité de la capacité existante.

La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre de choisir l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Missiles MM40 Block 3 (etrofit de Block 2)	45 retrofits	45 retrofits	
Missiles MM40 Block 3c	35	55	La LPM 2019-2025 a restauré la cible initiale (35 munitions), réduite par la LPM 2014-2019. Par ailleurs, l'acquisition de 20 munitions supplémentaires a été décidée en gestion 2018 en reprogrammation des annulations de 2017
Kits AM39 Block 2 Mod 2	40 kits	40 kits	
Kits SM39 Block 2 Mod 2	40 kits	40 kits	
Kits MM40 Block 3c	45 kits	45 kits	

Les cibles des missiles MM40 Block 3 (etrofit de Block 2), des Kits AM39 Block 2 Mod 2 et des Kits SM39 Block 2 Mod 2 ont été atteintes respectivement en 2014, 2013 et 2019.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**Exocet**

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA. La société Thales est un équipementier majeur de l'opération.

FMAN

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA. La société Thales est un équipementier majeur de l'opération.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
EXOCET	Commande de 40 kits d'adaptation pour AM39 Block 2 Mod 2	octobre 2009	2009
	Commande de la transformation de 45 MM40 Block 2 en MM40 Block 3 et de 7 kits d'adaptation 'Block 3' pour ITL 50	décembre 2008	2008
	Premières livraisons de munitions MM40 Block 3	décembre 2010	2010
	Commande de 35 MM40 Block 3c *	décembre 2011	2011
	Commande de 40 kits SM39 Block 2 Mod 2	novembre 2013	juillet 2013
	Livraison de la 1 ^{re} munition MM40 Block 3c	décembre 2022	2018
	Commande de 45 kits MM40 Block 3c	juillet 2021	2021
	Livraison du 1 ^{er} kit MM40 Block 3c	septembre 2023	2023

* quantité commandée initialement réduite à 15 lors de la loi de programmation militaire 2014-2019,

La LPM 2019-2025 prévoit une commande complémentaire de 20 munitions MM40 Block 3c, restaurant la cible initiale.

Le décalage de la date de livraison de la première munition MM40 Block 3c tient d'une part, des retards industriels dans le développement, et d'autre part, de l'impact de la crise sanitaire sur les capacités industrielles.

Le calendrier de l'opération FMAN sera défini lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Missiles MM40 Block 3c	Commandes	35		20		55
	Livraisons		4	31		55
Kits MM40 Block 3c	Commandes	45				45
	Livraisons			4	41	45

L'échéancier commandes/livraisons de l'opération FMAN sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	EXOCET	78 100 000	-	78 100 000	47 871 133
ACT	Futur missile anti-navires	40 000 000	-	40 000 000	-
	Total	118 100 000	-	118 100 000	47 871 133

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	EXOCET	105,06	78,10	183,16	79,68	103,48
ACT	Futur missile anti-navires	-	40,00	40,00	32,30	7,70
	Total	105,06	118,10	223,16	111,98	111,18

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	EXOCET	204,15			63,86	52,73	27,69	27,32	32,55	204,15
				-		-	-	-	-	-	-
					79,68		1,70	15,74	22,54	39,70	79,68
PEM	ACT	Futur missile anti-navires	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					32,30		-	6,34	25,96	-	32,30
		Total	204,15	0,00	111,98	63,86	54,43	49,77	75,82	72,25	316,13
			Somme des engts		316,13	Somme des paiements					316,13

EXOCET

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- la commande de 20 missiles MM40 Block 3c ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

FMAN

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement les travaux préparatoires et la réalisation de prestations d'essais.

SOUS-ACTION

09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)

OPÉRATION : FRÉGATES MULTI-MISSIONS (FREMM)**NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : FREMM, INFRA FREMM****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****FREMM**

Les FREMM sont des frégates de la classe 6 000 tonnes qui mettent en œuvre des capacités de détection et de lutte contre les navires (missiles MM40), les sous-marins (sonar remorqué, hélicoptère NH90 et torpilles Mu90) et les menaces aériennes (missiles ASTER 15 ou 30).

6 FREMM sont en version anti sous-marine (FREMM ASM) et disposent d'une capacité de frappe dans la profondeur (Missiles de Croisière Naval – MdCN). 2 FREMM disposent d'une capacité renforcée de défense aérienne (FREMM DA). Toutes embarquent l'hélicoptère NH90.

Les frégates multi-missions (FREMM) constituent l'ossature de la force d'action navale dans les différents domaines de lutte à la mer. Les FREMM opèrent isolément ou au sein d'une force navale dans un cadre national ou interalliés.

Infrastructure Accueil FREMM

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures nécessaires au stationnement, à l'entretien et à l'avitaillement en munitions des nouvelles frégates multi-missions (FREMM) dans les bases navales de Brest et de Toulon. À terme, quatre FREMM seront basées à Brest et quatre autres à Toulon. Pour chaque site, il est prévu de réaliser ou d'adapter deux lignes de stationnement, deux quais industriels dédiés aux opérations de maintenance « légère », deux bassins pour les interventions de maintenance lourde et un quai pyrotechnique pour effectuer et sécuriser l'avitaillement en munitions.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FREMM	17	8	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

FREMM

Le programme est conduit au sein de l'OCCAr en coopération avec l'Italie.

L'arrangement cadre (MoU), signé par les ministres de la défense des républiques française et italienne en novembre 2005, porte sur la définition, la conception, le développement, la construction et le soutien des frégates.

Le marché de réalisation est porté par le groupement industriel franco-italien Naval Group-Orrizonte.

Infra FREMM

Les industriels impliqués sont majoritairement des acteurs du BTP sélectionnés en fonction de la procédure de passation s'appuyant sur la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FREMM	Lancement du programme	avril 2002	2002
	Commande de 8 frégates	novembre 2005	2005
	Livraison de la frégate n° 1 (version ASM)	novembre 2012	2011
	Livraison de la frégate n° 2 (version ASM)	juin 2015	2012
	Livraison de la frégate n° 6 (version ASM)	juillet 2019	2015
	Livraison de la frégate n° 8 (version FREMM DA)	décembre 2022	2016

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
FREMM	Commandes	8				8
	Livraisons	7	1			8
Infra FREMM – (Brest et Toulon)	Commandes	12			2	14
	Livraisons	12			2	14

Concernant les infrastructures FREMM, chaque site comporte 7 installations (cf. paragraphe I.), soit un total de 14 installations suivies au titre de l'échéancier commandes-livraisons.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	FREMM - FREDA	-	-	-	336 904 172
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil FREMM	-	-	-	1 245 905
	Total	-	-	-	338 150 077

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	FREMM - FREDA	194,42	-	194,42	107,50	86,92
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil FREMM	6,59	-	6,59	1,02	5,57
	Total	201,00	-	201,00	108,52	92,49

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	FREMM - FREDA	585,96			293,78	274,40	2,79	-	15,00	585,96
				115,48		111,29	4,19	-	-	-	115,48
					107,50		104,47	3,02	-	0,00	107,50
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil FREMM	2,82			1,30	0,57	0,30	0,27	0,37	2,82
				2,06		1,27	0,48	0,07	0,06	0,18	2,06
					1,02		0,26	0,23	0,18	0,35	1,02
		Total	588,78	117,54	108,52	407,63	384,38	6,41	0,52	15,90	814,84
			Somme des engts		814,84	Somme des paiements					814,84

Les engagements FREMM prévus en 2023 couvrent principalement :

- l'acquisition de matériels mobiles d'armement et d'équipements cryptographiques ;
- des prestations d'expertises et d'essais ainsi que des prestations de l'OCCAR ;
- les hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda

OPÉRATION : SNA BARRACUDA

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS : SNA BARRACUDA, INFRA ASB, INBS MISSIESSY

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SNA BARRACUDA

Le Barracuda est un sous-marin nucléaire d'attaque destiné à la maîtrise des espaces maritimes. Il peut agir isolément ou venir en appui à la force océanique stratégique (FOST) ou à une force aéronavale. Il participe en outre aux opérations de projection de puissance avec une capacité de frappe dans la profondeur (missile de croisière naval) et aux opérations spéciales (mise en œuvre discrète de commandos).

Le Barracuda est équipé d'une propulsion nucléaire. Il est capable de mettre en œuvre la torpille F21, le missile antinavire EXOCET SM39 modernisé, le missile de croisière naval (MdCN) et des nageurs de combat avec leur matériel. Le sous-marin est doté de moyens de communication permettant son intégration au sein d'une force navale.

INFRASTRUCTURE ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA INCLUANT LA REFONTE ET L'ADAPTATION DE L'INBS – MISSIESY

Le programme d'infrastructure Accueil et Soutien des SNA Barracuda (ASB) consiste à adapter les infrastructures portuaires, industrielles et nucléaires de l'Île Longue, Brest et Toulon afin d'accueillir et entretenir les sous-marins de la série des SNA type Suffren. Le programme est scindé en trois phases :

- Phase 1 : accueil et soutien pendant ses essais du SNA Suffren, 1^{er} du type, puis en cycle opérationnel ; accueil du SNA Duguay-Trouin ;
- Phase 2 : adaptation progressive de Toulon comme port base et port d'entretien courant pour l'ensemble des sous-marins de la série et capacité d'entretien courant à Brest ;
- Phase 3 : acquisition de la capacité d'entretien majeur pour les SNA de type *Suffren* à Toulon intégrant la refonte et l'adaptation de l'installation nucléaire de base secrète (INBS) Missiessy à Toulon.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Sous-Marins	6	6	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SNA BARRACUDA

Naval Group et TechnicAtome sont regroupés au sein d'un groupement momentané d'entreprises, dans lequel la maîtrise d'œuvre d'ensemble du navire est confiée à Naval Group. Dans le domaine spécifique de la chaufferie nucléaire, sous responsabilité de la société TechnicAtome, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) assure une maîtrise d'ouvrage déléguée.

ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA (ASB) INCLUANT LA REFONTE ET L'ADPATATION DE L'INBS – MISSIESY

Concernant le programme d'infrastructure ASB, Naval Group est maître d'œuvre de la conception de l'ensemble des phases et de la réalisation de la phase 1. Pour la réalisation de la phase 2, Naval Group a un rôle de maître d'œuvre au sens de la loi MOP ; à ce titre, il a en charge la conception et pilote les différentes entreprises titulaires des marchés de travaux qui sont sous contrat direct avec la maîtrise d'ouvrage SID. La phase 3 est scindée en deux ensembles : la mise au niveau du bassin Missiessy MY03 et de son environnement et la refonte et l'adaptation de l'INBS Missiessy.

Une organisation étatique spécifique à chaque ensemble a été établie avec :

- une maîtrise d'ouvrage SID s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA pour la partie INBS ;
- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de conception assurée par le SID avec deux maîtrises d'œuvre particulières, le CEA pour l'INBS, Naval group pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre associées ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de réalisation assurée par le SID avec le CEA assurant la maîtrise d'œuvre déléguée pour l'INBS, le SID pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre avec Naval Group en assistance à maîtrise d'œuvre.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNA BARRACUDA	Notification du marché de réalisation	décembre 2006	2006
	Commande du deuxième sous-marin	juin 2009	2009
	Revue de conception détaillée	décembre 2009	2010
	Commande du troisième sous-marin	juin 2011	2011
	Commande du quatrième sous-marin	juillet 2014	2013
	Commande du cinquième sous-marin	mai 2018	2015
	Commande du sixième sous-marin	juin 2019	2017
	Livraison du 1 ^{er} sous-marin	novembre 2020	2017

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SNA BARRACUDA	Commandes	6				6
	Livraisons	1		1	4	6
ASB – Infrastructures – (ILO, Brest, Toulon, Cherbourg)	Commandes	8	1		4	13
	Livraisons	5	1		7	13
INBS MISSIESSY - Infrastructures techniques et de surveillance	Commandes	3				3
	Livraisons			1	2	3

Le décalage de la fin 2022 à 2023 de la livraison du SNA Duguay-Trouin est lié à la réalisation de compléments en vue de sa mise en service, à la persistance de difficultés industrielles, ainsi que la prise en compte du retour d'expérience du *Suffren*.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infra.accueil et soutien SNA BARRACUDA	43 610 000	500 000	44 110 000	177 139 013
ACT	BARRACUDA	-	-	-	405 959 263
ACT	Réaliser la remise à niveau des INBS - Missiessy	-	-	-	82 130 507
	Total	43 610 000	500 000	44 110 000	665 228 783

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Réaliser l'infra.accueil et soutien SNA BARRACUDA	622,05	43,61	665,66	165,84	499,82
ACT	BARRACUDA	1 447,33	-	1 447,33	192,77	1 254,56

Total	2 069,38	43,61	2 112,99	358,61	1 754,38
-------	----------	-------	----------	--------	----------

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
INFRA	ACT	Réaliser l'infra. accueil et soutien SNA BARRACUDA	431,78			72,21	57,98	111,05	88,52	102,02	431,78
				456,39		71,85	90,50	143,90	149,10	1,03	456,39
					166,34		39,22	37,84	23,92	65,36	166,34
PEM	ACT	BARRACUDA	2 233,64			441,48	295,82	316,70	269,02	910,62	2 233,64
				239,33		176,61	15,00	15,00	8,00	24,71	239,33
					192,77		150,76	6,00	7,50	28,51	192,77
INFRA	ACT	Réaliser la remise à niveau des INBS - Missiessy	200,95			95,27	87,03	8,83	9,82	-	200,95
					-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-
Total			2 866,37	695,71	359,11	857,42	736,32	639,32	555,88	1 132,26	3 921,19
			Somme des engts			Somme des paiements					3 921,19

Pour l'opération SNA Barracuda, les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- des compléments nécessaires en vue de la mise en service du *Duguay-Trouin* et en vue de la prise en compte du retour d'expérience *Suffren* pour l'ensemble de la série ;
- des hausses économiques ;
- des travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA.

Pour l'opération Accueil et Soutien Barracuda, les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- les dernières sujétions relatives à la phase 1 et des compléments de travaux et les prestations d'études associées de la phase 2 ;
- des travaux liés à la conduite du chantier de la phase 3 ;
- des hausses économiques ;
- des travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA ;
- des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

SOUS-ACTION

09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AIF, ANL, DIVERS PEM (MU 90, FELIN)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Arme individuelle future (AIF)

Le fusil d'assaut de nouvelle génération remplace progressivement depuis 2017 le fusil FAMAS, en service dans l'armée française depuis son adoption en 1979.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

L'AIF a la capacité de tirer tous types de munitions de calibre 5,56 mm au standard OTAN, les grenades à fusil, les grenades basse vitesse de calibre 40 mm et s'intègre dans le système FÉLIN et dans les moyens de simulation des armées.

Missile ANL (anti-navire léger)

Le missile ANL est destiné à équiper les hélicoptères de la marine nationale. Il permet de traiter les cibles navales de petite taille, rapides et manœuvrantes évoluant dans un environnement complexe.

Divers PEM

- MU90, clos depuis 2012, dernière description présentée au PAP 2019 ;
- FÉLIN, clos depuis 2016, dernière description présentée au PAP 2019.

Autres opérations :

Cette sous-action comprend également au titre des autres opérations :

- les travaux relatifs à l'armement d'infanterie, des blindés et de cavalerie et aux munitions associées. Ces travaux permettent :
- d'acquérir les armements légers (fusil de précision semi-automatique FPSA, pistolet semi-automatique PSA), les moyens d'observation de jour et nuit et de détection ;
- d'acquérir des munitions telles que la roquette d'infanterie de nouvelle génération ou les roquettes équipant l'hélicoptère Tigre ;
- pour les bâtiments de la marine nationale, les travaux :
 - de rénovation des moyens de veille, des moyens d'auto-défense et de navigation ;
 - de développement et l'acquisition de munitions et de moyens de guerre électronique de nouvelle génération ;
 - d'acquisition de bouées acoustiques et de munitions de contre-mesures anti-sous-marine ;
 - de maintien des capacités des systèmes de direction de combat.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
AIF	117 000	117 000	
ANL – missiles opérationnels	100	100	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

AIF

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de l'AIF est assurée par le groupement Heckler & Koch France SAS et Heckler & Koch GmbH avec comme principaux sous-traitants Metallwerk Élisenhütte GmbH (munitions d'exercice 5,56 x 45 mm) et Rheinmetall Waffe Munition GmbH (grenades basse vitesse de 40 x 46 mm).

ANL

Le programme ANL est mené en coopération franco-britannique. La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à MBDA UK, MBDA France étant sous-traitant.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
AIF	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2016
	Livraison du premier lot d'AIF	novembre 2017	avril 2017
ANL	Lancement de la réalisation	février 2014	décembre 2013

Revue finale de présentation en qualification	octobre 2021	2018
---	--------------	------

Le décalage de la revue finale de présentation en qualification de l'ANL résulte de retards industriels de développement, sans impact sur le calendrier des livraisons.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
AIF	Commandes	65 340	12 660	8 000	31 000	117 000
	Livraisons	57 340	12 000	8 660	39 000	117 000
Missiles ANL	Commandes	100				100
	Livraisons				100	100

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	371 210 497	371 210 497	346 656 853
ACT	AIF	-	-	-	17 479 799
ACT	ANL	-	-	-	27 501 937
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		-	371 210 497	371 210 497	391 638 590

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	AIF	105,39	-	105,39	21,06	84,33
ACT	ANL	130,06	-	130,06	25,15	104,91
OP	Divers PEM	23,73	-	23,73	-	23,73
Total		259,18	-	259,18	46,21	212,97

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	OP	AOA-EC	979,35			364,65	176,93	144,75	61,84	231,17	979,35
				394,68		90,96	110,37	96,54	45,77	51,05	394,68
					371,21		71,28	145,41	80,43	74,09	371,21
PEM	ACT	AIF	18,99			18,99	-	-	-	0,00	18,99
				26,68		7,66	14,59	1,65	1,18	1,60	26,68
					21,06		5,29	15,78	-	-	21,06
PEM	ACT	ANL	125,99			11,99	18,46	19,92	19,02	56,60	125,99
				7,54		0,82	1,99	3,52	1,21	-	7,54
					25,15		10,82	8,64	3,29	2,40	25,15
PEM	OP	Divers PEM	8,76			-	-	-	-	8,76	8,76
				0,09		0,09	-	-	-	-	0,09

Équipement des forces

Programme n° 146 Justification au premier euro

			-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 133,09	428,99	417,42	495,16	409,73	436,21	212,74	425,66	1 979,50	
	Somme des engts			1 979,50			Somme des paiements			1 979,50

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour l'opération AIF : la commande de 8000 fusils HK 416 F ;
- pour le programme ANL : l'acquisition de maquettes ANL supplémentaires pour l'intégration sur hélicoptères interarmées légers (HIL) ainsi que de rechanges industriels, la réalisation de travaux d'obsolescence et les besoins en TVA liés au march ;
- pour les autres opérations, la commande de roquettes AT4, la commande d'approvisionnements longs pour la roquette guidée laser pour le Tigre, et la commande d'optroniques du combattant.

SOUS-ACTION

09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION

OPÉRATION : SCORPION**NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCORPION, RMV LECLERC ET INFRA SCORPION ÉTAPE 1****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****SCORPION**

Le programme SCORPION vise à assurer la modernisation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître, dans une approche globale et cohérente, leur efficacité et leur protection, en utilisant au mieux les nouvelles capacités d'échanges d'informations au sein du GTIA.

Le programme SCORPION fait l'objet d'une démarche incrémentale, il englobe désormais un ensemble qui porte toutes les capacités en réalisation et un ensemble qui porte les travaux de préparation des nouveaux incréments. Il comprend notamment les composantes suivantes actuellement en réalisation :

- des véhicules blindés multi-rôles Griffon et Serval, destinés à remplacer les VAB actuellement en service ;
- des mortiers embarqués pour l'appui au contact MEPAC, dérivés du véhicule Griffon, destinés à apporter une capacité d'appui-feu embarquée ;
- des engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) Jaguar, destinés à remplacer l'AMX10RC, l'engin blindé ERC Sagaie et le VAB HOT ;
- un système d'information (SICS) destiné à assurer la cohérence des systèmes en service ;
- l'adaptation du système de préparation opérationnelle au combat SCORPION ;
- un premier standard de micro-robotique.

Les nouveaux incréments pourraient concerner le développement et l'acquisition de nouveaux équipements, tels que l'engin du génie au combat (EGC) et le véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), véhicules dont les phases de préparation ont été lancées fin 2021, la mise à hauteur d'équipements existants (par exemple VBCI) et le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités (robotique, combattant débarqué futur, protection active des véhicules, etc.).

Rénovation à mi-vie du char Leclerc

Le programme de rénovation à mi-vie (RMV) du char Leclerc vise à intégrer ce char dans le combat collaboratif SCORPION, à l'adapter aux nouvelles menaces (amélioration des fonctions protection et agression) et à traiter les obsolescences lourdes.

Ce programme est constitué de la rénovation du char lancée en réalisation en 2014 et de sa pérennisation nécessaire au maintien de la capacité char lourd, dont le lancement est prévu courant 2022.

INFRA SCORPION Étape 1

L'objectif de ce programme est, dans cette première étape, de réaliser les infrastructures nécessaires à l'accueil des véhicules Griffon et Jaguar au sein de 40 formations de l'armée de terre réparties sur 37 sites. Les travaux consistent en la rénovation ou la création de hangars de remisage et dédiés à la simulation au combat, de travées d'entretien courant et de maintenance, de postes de lavage, de postes de ravitaillement en carburant, d'ateliers et de magasins multi techniques. Ils consistent également à adapter les infrastructures de formation dans les écoles de formation du soutien de Bourges et de formation à l'emploi d'Angers, Draguignan et Saumur. La réalisation des infrastructures de la force d'expertise du combat SCORPION (FECS) est également prévue.

Les 3 premiers ensembles de cette première étape ont été lancés en réalisation respectivement en 2015, 2018 et 2020. L'ensemble 4 a été lancé en réalisation en avril 2022 et concerne les formations suivantes : 4^e RE de Castelnaudary, 1^{er} RCP de Pamiers, 1^{er} REC de Carpiagne, 68^e RAA/RMED de Cisat-Beligneux, 17^e RGP de Montauban, 1^{er} REG de Laudin. L'ensemble 5 est en phase de préparation et est prévu d'être lancé en réalisation en 2023. Les sites identifiés pour l'ensemble 5 sont le 3^e RAMa de Canjuers, le 1^{er} RIMa d'Angoulême, le 3^e RH de Metz, et le 13^e RG de Valdahon.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Griffon (VBMR lourd)	780	1 818	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
MEPAC	0	54	Décision de lancement du MEPAC en 2019
Serval (VBMR léger)	200	978	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Jaguar (EBRC)	110	300	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Chars Leclerc renouvelés	200	200	
Infra SCORPION *	37	37	Mise en cohérence avec le lancement en réalisation de l'ensemble 3 de l'étape 1 en 2020

* L'unité de compte de la cible infrastructure SCORPION est le site. La cible totale de l'étape 1 du programme d'infrastructure SCORPION est de 37 sites.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre du marché de développement, de production et de soutien initial des VBMR lourd (Griffon) et EBRC (Jaguar) est assurée en co-traitance solidaire par un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Nexter Systems, Arqus et Thales SIX GTS France (ex Thales Communications & Security).

La maîtrise d'œuvre du marché de rénovation du char Leclerc est assurée par Nexter Systems.

Le système d'information et de combat SCORPION (SICS) est développé par ATOS.

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de véhicules blindés multi rôles légers (Serval) est assurée par Nexter Systems en co-traitance avec Texelis.

La maîtrise d'œuvre du marché « architecte Intégrateur SCORPION » est assurée par tns-Mars (groupement formé par les sociétés Thales, Nexter Systems et Safran).

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition du premier standard de robotique est assurée par Nexter Systems.

La maîtrise d'œuvre pour les cabines d'entraînement SERKET est confiée à Thales Simulation & Training SAS (ex-Ruag Defence France) et Agueris.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

La maîtrise d'œuvre des opérations d'infrastructure est majoritairement externalisée. La part d'opération réalisée en maîtrise d'œuvre interne (SID) est de 20 % et concerne les travaux préalables (démolitions, dépollution,) ainsi que des opérations présentant des exigences calendaires fortes. Pour la réalisation des travaux, plusieurs centaines d'entreprises du secteur du BTP, essentiellement des PME/TPE, réparties sur l'ensemble du territoire, sont mobilisées.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SCORPION	Lancement du stade de réalisation	octobre 2014	2014
	Livraison du premier Griffon	juillet 2019	2018
	Livraison du premier Jaguar	décembre 2021	2020
	Livraison du premier Serval	avril 2022	2021
	Livraison de la version initiale de SICS	juillet 2020	2018
RMV LeclercLECLERC	Livraison du premier char Leclerc rénové	décembre 2022	2020
INFRA SCORPION	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	juin 2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation de l'ensemble 3	août 2020	2019
	Lancement en réalisation de l'ensemble 4	avril /2022	2022
	Lancement en réalisation de l'ensemble 5	2023	2023

Les retards sur les livraisons du premier char Leclerc rénové et sur le premier Jaguar s'expliquent notamment par l'effet de la crise sanitaire Covid-19.

4.2 - Échéancier commandes-livraison

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Jaguar (EBRC)	Commandes	62	88		150	300
	Livraisons	11	27	22	240	300
Griffon (VBMR lourd)	Commandes	610	302		906	1 818
	Livraisons	339	113	123	1 243	1 818
MEPAC	Commandes		54			54
	Livraisons				54	54
Serval (VBMR léger)	Commandes	364		420	194	978
	Livraisons		70	119	789	978
RMV Leclerc	Commandes	50	50		100	200
	Livraisons		1	18	181	200
Infra SCORPION	Commandes	25	6	5	1	37
	Livraisons	11	5	10	11	37

L'échéancier de livraison ci-dessus a été adapté pour prendre en compte les mesures d'ajustement suite à l'actualisation de la revue stratégique de 2021 avec un objectif de 45 % de la cible LPM au point de passage 2025. La déclinaison pratique de la mesure par type de véhicules sera définie ultérieurement.

La version initiale de SICS a été livrée en 2020. Les prochains développements suivront une démarche incrémentale. Les échéanciers commandes-livraisons de VBAE et EGC seront définis au lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCORPION	825 000 000	-	825 000 000	644 411 810
ACT	RMV LECLERC	-	-	-	70 591 866
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	73 000 000	-	73 000 000	81 407 163
Total		898 000 000	-	898 000 000	796 410 839

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SCORPION	1 308,16	825,00	2 133,16	843,03	1 290,13
ACT	RMV LECLERC	23,59	-	23,59	14,12	9,47
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	70,10	73,00	143,10	93,09	50,01
Total		1 401,85	898,00	2 299,85	950,25	1 349,61

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SCORPION	1 958,53			902,42	520,88	156,64	89,75	288,84	1 958,53
				1 583,21		220,42	52,78	455,28	463,04	391,69	1 583,21
					843,03		159,04	115,15	154,35	414,49	843,03
PEM	ACT	RMV LECLERC	-			-	-	-	-	-	-
				307,31		37,89	71,14	76,91	62,11	59,26	307,31
					14,12		9,12	-	1,50	3,50	14,12
INFRA	ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	97,07			56,94	31,68	4,46	0,14	3,85	97,07
				101,12		9,79	41,67	34,59	13,12	1,95	101,12
					93,09		12,91	25,18	26,65	28,34	93,09
Total			2 055,60	1 991,65	950,25	1 227,47	899,23	868,20	810,66	1 191,93	4 997,50
			Somme des engts			Somme des paiements					4 997,50

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- pour l'opération SCORPION :
 - La commande de 420 véhicules Serval et kits associés ;
 - Une version de SICS pour le jalon Small Joint Operation 2025 ;
 - Le soutien initial des véhicules EBMR ;
- pour l'opération « INFRA SCORPION Étape 1 », le lancement des travaux sur 5 sites.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000

OPÉRATION : MIRAGE 2000

NOM DU PEM : M2000 RÉNOVATION À MI-VIE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme Mirage 2000D Rénovation à mi-vie vise à prolonger une partie de la flotte de Mirage 2000D pour tenir les contrats opérationnels jusqu'à l'horizon 2035. Cela permettra à cet avion spécialisé en mission air-sol de continuer à participer aux missions de gestion de crise. La LPM 2019-2025 prévoit la rénovation de 55 Mirage 2000D (sur 67 en service actuellement). Elle couvre le traitement des obsolescences majeures, l'intégration du missile air-air infrarouge MICA, la capacité canon air-sol et la mise à hauteur des simulateurs Mirage 2000D.

Les autres opérations de la sous-action comprennent le suivi en service des Mirage 2000 et des équipements mis en œuvre par ces avions. La sous-action comprend également les activités visant à garantir la navigabilité des aéronefs et l'acquisition ou l'adaptation de moyens et matériels associés (armements, équipements de mission, simulateurs, moyens de restitution, équipements spéciaux pour le personnel navigant).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
M2000D Rénovation à mi-vie	55	55	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la rénovation des M2000D est la société Dassault Aviation en cotraitance avec MBDA France et Thales en sous-traitants. Le SIAé intervient également, notamment sur les chantiers de rénovation des avions.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M2000D Rénovation à mi-vie	Notification d'un contrat de définition et de levée de risques	novembre 2011	2010
	Lancement de la réalisation	décembre 2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové à l'Armée de l'Air	janvier 2021	2020
	Livraison du dernier avion rénové à l'Armée de l'Air	2025	2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
M2000D Rénovation à mi-vie	Commandes	55				55
	Livraisons	09	14	13	19	55

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	73 959 605	73 959 605	46 621 819
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	-	-	-	26 989 713
Total		-	73 959 605	73 959 605	73 611 532

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	34,34	-	34,34	23,96	10,38
Total		34,34	-	34,34	23,96	10,38

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOA	OP	AOA-EC	90,75			22,85	16,15	17,75	14,67	19,33	90,75
				70,13		15,86	17,44	14,72	9,55	12,56	70,13
					73,96		14,64	28,55	20,89	9,88	73,96
PEM	ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	101,85			90,10	10,17	1,24	-	0,33	101,85
				47,98		40,05	5,24	2,69	-	-	47,98
					23,96		15,27	8,69	-	-	23,96
Total			192,60	118,11	97,92	168,87	78,91	73,65	45,10	42,11	408,63
			Somme des engts			Somme des paiements					408,63

En plus des travaux SIAé liés aux chantiers de rénovation des Mirage 2000D, les engagements prévus en 2023 couvrent principalement des travaux liés au maintien de l'interopérabilité, à la maîtrise technique et au traitement d'obsolescences

SOUS-ACTION

09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – PLATEFORMES

NOM DES PEM : VBL, VFS, FLF RÉNOVATION, SNA DEMANTÉLÉMENT, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Véhicules blindés légers (VBL)

Le véhicule blindé léger est un véhicule de 4,5 tonnes, hélitransportable, discret et très mobile, possédant une protection balistique, NBC (Nucléaire, Bactériologique et Chimique).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Il est décliné en plusieurs versions : véhicule blindé léger (VBL), véhicule blindé léger long (VB2L) en poste de commandement (PC) et patrouille recherche blindée (PRB).

Ses capacités lui permettent de réaliser des missions de renseignement et de surveillance.

En 2016, une opération de régénération d'une partie de la composante VBL a été lancée afin de préserver le potentiel utilisable en opérations extérieures dans l'attente de son renouvellement programmé au-delà de 2025.

Véhicules forces spéciales (VFS)

L'objectif de ce programme est de doter les forces spéciales et la brigade parachutiste de nouveaux véhicules dont les performances portent sur la mobilité (vitesse en tout terrain et autonomie), l'aptitude à la projection stratégique, l'armement, la résistance aux fortes sollicitations, la discrétion et une protection modulaire adaptée aux missions des opérateurs.

Ils seront déclinés en 3 versions :

- véhicule léger pour forces spéciales (VLFS) ;
- poids lourds pour forces spéciales (PLFS) ;
- petits véhicules aérolargables de type Fardier et leurs remorques.

FLF Rénovation :

Le programme de rénovation à mi-vie des frégates de type La Fayette (RMV FLF) porte sur la remise à niveau de 3 frégates de type La Fayette afin de prolonger leurs capacités opérationnelles. Cette prolongation vise à sécuriser la transition avec les frégates de défense et d'intervention (FDI ex FTI) et à garantir le format à 15 frégates de premier rang à l'horizon 2025.

Démantèlement SNA :

Cette opération a pour objet la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des SNA de type « Rubis » (remplacés par les SNA type « Suffren » du programme BARRACUDA). L'opération, qui dure plusieurs années, se déroule en trois phases. Lors de la phase de niveau 1, les éléments combustibles irradiés sont déchargés et entreposés en piscine.

L'incrément 0 de l'opération, lancé en réalisation en 2016, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 du premier SNA de type « Rubis » retiré du service actif. L'incrément 1 de l'opération, lancé en réalisation en 2020, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 des 3 prochains SNA de type « Rubis ».

Divers PEM

- VHM, (Véhicule haute mobilité, clos depuis 2012, dernière description présentée au RAP 2018 ;
- EC725 CARACAL, hélicoptère de manœuvre dernière génération, clos depuis 2015, dernière description présentée au RAP 2018.

Autres opérations :

Cette sous-action comprend également au titre des autres opérations :

- l'acquisition d'un hélicoptère EC 725 CARACAL, hors PEM, en remplacement de celui détruit en opération

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VFS : Véhicule Léger Forces spéciales	241	206	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 35 VL hors programme
VFS : Poids Lourds Forces Spéciales	202	151	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 51 PL hors programme
VFS : FARDIER Forces Spéciales	300	300	
VFS : Remorques FARDIER Forces Spéciales	172	172	
Régénération VBL	800	800	
FLF Rénovation	3	3	
Démantèlement SNA	1	4	L'incrément 0 lancé en 2016 porte sur 1 SNA, l'incrément 1 lancé en 2020 porte sur 3 SNA, les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Véhicules forces spéciales (VFS)

La maîtrise d'œuvre des VLFS et des PLFS est assurée par la société Arquus avec comme principal sous-traitant Essonne (conception et production de supports). La maîtrise d'œuvre des Fardiens et de leurs remorques est assurée par la société UNAC.

Régénération VBL

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Arquus.

FLF Rénovation

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

Démantèlement SNA

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Véhicules Forces Spéciales	Lancement de la réalisation	2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} PLFS standard 1	février 2017	décembre 2016
	Livraison du 1 ^{er} VLFS	Décembre 2023	2018
VBL	Lancement de la réalisation de l'opération de régénération	décembre 2016	décembre 2016
	Qualification du VBL régénéré	mai 2019	juin 2018
	Livraison du 50 ^e VBL régénéré	juin 2021	décembre 2019
FLF rénovation	Lancement de la réalisation	2017	2018
	Livraison de la première frégate rénovée	septembre 2021	2021
	Livraison de la deuxième frégate rénovée	Septembre 2022	2022
SNA démantèlement	Lancement réalisation incrément 1	décembre 2020	décembre 2020

Le décalage du jalon de livraison du 50^e VBL régénéré résulte du décalage du lancement de la production suite au retard industriel dans les travaux de développement.

Le décalage du jalon de livraison du 1^{er} VLFS résulte de retards industriels.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
FLF rénovation	Commandes	3				3
	Livraisons	1	1	1		3
VBL régénérés	Commandes	370	120		310	800
	Livraisons	81	90	90	539	800
VLFS	Commandes	70	80		56	206
	Livraisons			5	201	206
PLFS	Commandes	55	50	22	24	151
	Livraisons	25		5	121	151
petits véhicules aérolargable de type FARDIER	Commandes	120	180			300
	Livraisons		8	60	232	300

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
remorques pour fardier	Commandes	68	104			172
	Livraisons			34	138	172
Démantèlement SNA : niveau 1	Commandes	4			2	6
	Livraisons	1		1	4	6

La livraison des Fardier et remorques a été décalée en 2022 pour cause d'effet de la crise sanitaire sur les travaux industriels.

Concernant le programme VBL, la commande de 120 régénérations initialement prévue en 2023 est reportée du fait de retards dans la production des véhicules déjà commandés.

L'échéancier de l'incrément 1 de l'opération SNA Démantèlement a été défini au lancement en réalisation fin 2020. Les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Véhicules forces spéciales	152 200 000	-	152 200 000	28 653 571
OP	AOA-EC	-	75 080 332	75 080 332	54 561 998
OP	Divers PEM	-	-	-	8 355 971
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	-	-	-	14 134 514
ACT	FLF rénovation	-	-	-	22 940 449
ACT	SNA : Démantèlement	-	-	-	19 209 629
Total		152 200 000	75 080 332	227 280 332	147 856 132

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Véhicules forces spéciales	30,69	152,20	182,89	48,00	134,89
OP	Divers PEM	45,33	-	45,33	5,13	40,20
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	94,23	-	94,23	6,93	87,30
ACT	FLF rénovation	29,62	-	29,62	4,37	25,25
ACT	SNA : Démantèlement	41,60	-	41,60	4,03	37,57
Total		241,47	152,20	393,67	68,46	325,21

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Véhicules forces spéciales	73,10			10,00	11,69	29,38	9,66	12,37	73,10
				88,10		6,85	12,90	14,96	19,70	33,69	88,10
					48,00		7,99	12,39	11,33	16,28	48,00
AOA	OP	AOA-EC	122,33			58,21	31,61	8,19	5,76	18,56	122,33
				68,18		9,08	22,11	21,97	13,68	1,34	68,18

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
					75,08		3,12	27,16	23,22	21,58	75,08
PEM	OP	Divers PEM	4,68			-	0,10	0,20	0,16	4,22	4,68
				22,42		7,49	6,39	6,45	1,62	0,48	22,42
					5,13		3,01	1,00	0,72	0,39	5,13
PEM	ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	38,08			7,95	13,40	7,90	0,30	8,53	38,08
				19,87		0,95	-	7,53	8,09	3,29	19,87
					6,93		2,67	-	2,18	2,08	6,93
PEM	ACT	FLF rénovation	106,16			60,09	23,42	21,93	0,72	-	106,16
				12,83		6,49	2,61	2,72	1,00	-	12,83
					4,37		0,06	2,14	0,57	1,61	4,37
PEM	ACT	SNA : Démantèlement	66,22			5,72	15,82	23,09	10,72	10,86	66,22
				7,86		2,00	2,48	1,14	0,53	1,71	7,86
					4,03		3,54	0,49	-	0,00	4,03
Total			410,56	219,26	143,54	174,84	162,92	188,65	109,98	136,98	773,37
			Somme des engts			773,37	Somme des paiements				773,37

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour l'opération Régénération VBL :
 - des prestations techniques et des hausses économiques ;
- pour l'opération VFS :
 - la commande de PLFS ;
- pour l'opération FLF Rénovation :
 - la commande de compléments de conception et de qualification ;
 - des prestations d'expertises et d'essais ;
 - les hausses économiques ;
- pour l'opération Démantèlement SNA :
 - des provisions pour aléas lors du démantèlement du Rubis ;
 - les hausses économiques.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOA	AOA-EC	400 000	400 000
Total		400 000	400 000

SOUS-ACTION

09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE - MGCS SYSTÈME DE COMBAT TERRESTRE PRINCIPAL

NOM DU PEM : MGCS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le projet *Main Ground Combat System* (MGCS) vise à développer et produire, dans le cadre d'une coopération franco-allemande, un système de combat qui succèdera au char Leclerc à partir du milieu des années 2030.

Le MGCS sera le système majeur pour emporter la décision dans le milieu terrestre. Il apportera une capacité « haut du spectre » pour faire face aux menaces post-2035 et pleinement intégrée au combat collaboratif. Ceci imposera de combiner localement plusieurs fonctions dans un système multiplateforme : se déplacer, détruire la menace jusqu'au haut du spectre futur, observer, détecter, décamoufler, identifier à une portée accrue, perturber, brouiller, détruire les capacités de détection ennemies, fusionner les données, maîtriser les réseaux, améliorer la supervision, se protéger, réduire sa signature, prévenir l'impact, neutraliser les effets, s'intégrer au combat collaboratif.

II - CIBLE

La cible de l'opération sera déterminée au lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les études de concepts nationaux, lancés en 2015, ont été réalisés pour la France par l'industrie (Nexter Systems, MBDA, Sera Ingénierie dans le cadre d'un contrat confié à l'institut franco-allemand de Saint-Louis) et pour l'Allemagne par la société IABG.

Suite à la signature le 3 avril 2020 de l'arrangement cadre de coopération MGCS *Demonstrator Phase* (MGCS DP) et d'un premier arrangement d'application, un marché pour la 1^{re} étape d'étude d'architecture système a été attribué par l'Allemagne (BAAINBw) à un acteur industriel réunissant *Krauss-Maffei-Wegman*, *Nexter Systems* (assisté de Thalès pour assurer l'intégration de MGCS à Scorpion) et Rheinmetall Land System sous la forme d'une ARGE de droit allemand. Ce marché a depuis fait l'objet d'un amendement pour permettre la poursuite des travaux d'étude.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier de livraison de l'opération MGCS sera précisé au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier de l'opération MGCS sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MGCS	-	-	-	-
Total		-	-	-	-

5.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	MGCS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme des engts		0,00	Somme des paiements					0,00	

Le lancement en 2023 de la réalisation de démonstrateurs technologiques dans le cadre de la 2^e étape du projet est prévue dans le cadre des études amont sur le programme budgétaire 144.

SOUS-ACTION

09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – MAST-F

NOM DES PEM : MAST-F

MAST-F

Le programme missile air-sol tactique futur (MAST-F) est destiné à équiper les hélicoptères de combat TIGRE dans la version standard 3 et à les doter d'une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et d'infrastructures, de jour comme de nuit jusqu'à 8 000 mètres. Il remplacera notamment le missile HELLFIRE 2 équipant actuellement les hélicoptères TIGRE.

Cette opération, passée en phase de réalisation en novembre 2020, prévoit l'acquisition de missiles haut de trame (MHT), dont le nom commercial est Akeron LP.

Depuis juillet 2022, le programme MAST-F est également destiné à équiper les drones MALE européen avec le MHT, dont la portée depuis cette plateforme sera supérieure à 15 km.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Missile MHT	500	800	Armement du MALE européen avec le MHT décidé en juillet 2022

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

MBDA France assure la maîtrise d'œuvre industrielle du MHT.

La maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MAST-F	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation	novembre 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Missiles MHT	Commandes	500			300	800
	Livraisons				800	800

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MAST-F	-	-	-	63 297 549
	Total	-	-	-	63 297 549

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MAST-F	227,07	-	227,07	11,41	215,66
	Total	227,07	-	227,07	11,41	215,66

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	MAST-F	583,55			32,62	48,36	66,39	38,70	397,49	583,55
				99,09		7,58	15,77	13,37	14,20	48,17	99,09
					11,41		7,84	2,13	1,40	0,04	11,41
		Total	583,55	99,09	11,41	40,20	71,97	81,89	54,30	445,70	694,05
			Somme des engts		694,05	Somme des paiements					694,05

Les engagements 2023 couvrent principalement :

- des hausses économiques ;
- des prestations d'expertise et d'essais.

SOUS-ACTION**09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF****OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE - SLAMF****NOM DES PEM : SLAMF****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****SLAMF**

L'opération SLAMF (Système de Lutte Anti-Mines du Futur) prépare le renouvellement de la capacité de guerre des mines de la marine nationale. Ce système, mettant en œuvre des bâtiments et des systèmes de drones, est destiné à remplacer par étapes les moyens actuels (chasseurs de mines, bâtiments remorqueurs de sonars, bâtiments base de plongeurs démineurs).

Le périmètre de l'étape 1 comprend principalement l'acquisition de quatre modules de lutte contre les mines constitués de drones (MLCM), dont la mise à hauteur d'un prototype issu de la phase de préparation dans le cadre d'une coopération franco-britannique conduite au sein de l'OCCAR, ainsi que l'acquisition d'un système d'exploitation des données de guerre des mines (SEDGM).

Infrastructure SLAMF

Le programme d'infrastructure « Accueil du système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F) à Brest/étape 1 », vise à réaliser les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre, au stockage, et à la maintenance des MLCM à Brest : bâtiment tertiaire (accueil du centre d'opérations à terre, du simulateur...), ouvrages maritimes, hangar.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SLAMF- MP MLCM	4	4	
SLAMF - SEDGM	1	1	
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Ouvrages maritimes (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Hangar (Étape 1 – Brest)	1	1	

La cible de l'étape 1 de l'opération SLAMF a été définie à son lancement en réalisation en 2020. La cible des étapes ultérieures sera établie lors de leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**SLAMF**

Les technologies mises en jeu sont principalement portées par THALES DMS pour les aspects liés à la détection sous-marine.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SLAMF	Lancement de la réalisation du prototype	2016	2013
	Lancement du stade d'élaboration de l'étape 1	2016	2016
	Lancement de la réalisation de l'étape 1	octobre 2020	2020
	Lancement de la réalisation de l'étape 2	Juin 2023	s.o.
Infra SLAMF	Lancement de la réalisation de l'ensemble 1 de l'étape 1	novembre 2021	2021
	Lancement de la réalisation de l'ensemble 2 de l'étape 1 (hangar)	mars 2023	s.o.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SLAMF- MP MLCM – Étape 1	Commandes	4				4
	Livraisons			1	3	4
SLAMF- SEDGM	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
Infra SLAMF – Ouvrages maritimes	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra SLAMF - Hangar	Commandes			1		1
	Livraisons				1	1

Dans le cadre de l'étape 1, trois MLCM neufs et la mise à hauteur du prototype ont été commandés avant 2022 via la coopération franco-britannique mise en œuvre sous couvert de l'OCCAR.

Les échéanciers de l'étape 2 du programme SLAMF seront établis lors de son lancement en réalisation en 2023.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SLAMF	1 191 600 000	-	1 191 600 000	66 998 513
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	9 680 000	5 420 000	15 100 000	13 306 219
	Total	1 201 280 000	5 420 000	1 206 700 000	80 304 733

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SLAMF	21,84	1 191,60	1 213,44	553,48	659,95
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	-	9,68	9,68	15,10	-
	Total	21,84	1 201,28	1 223,12	568,58	654,53

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SLAMF	194,56			128,30	33,93	25,95	-	6,39	194,56
				20,90		9,09	10,02	1,79	-	-	20,90
					553,48		32,22	81,34	79,42	360,51	553,48
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	19,08			7,30	8,10	3,68	-	-	19,08
				7,30		1,80	2,10	2,30	1,10	-	7,30
					15,10		3,90	8,90	2,30	-	15,10
Total			213,64	28,20	568,58	146,49	90,28	123,95	82,82	366,89	810,43
			Somme des engts		810,43	Somme des paiements					810,43

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment les futurs marchés de l'étape 2 du programme d'armement SLAMF :

- le MCTO du système d'exploitation des données de guerre des mines (SEDGM) V3 (pour l'étape 1) ;
- l'acquisition des bâtiments de guerre des mines (BGDM) ;
- le développement et la production des bâtiments base pour plongeurs démineurs de nouvelle génération (BBPD NG) ;
- l'acquisition d'une partie du complément de toolbox (système de drones) ;
- des prestations d'expertise et d'essais ;

Concernant le programme d'infrastructure, les engagements 2023 permettront la construction du hangar de maintenance et de stockage (pour le PI SLAMF).

SOUS-ACTION

09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – ATL2 RÉNOVATION**NOM DES PEM : ATL2 RÉNOVATION****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**ATL2 Rénovation

L'ATL2 est un avion assurant essentiellement les missions de patrouille maritime. Sa rénovation permet de traiter les obsolescences critiques du système de combat. Elle couvre également la restauration des performances des sous-systèmes calculateur tactique, visualisation tactique, acoustique, radar, IFF et électro-optique afin de faire face à l'évolution du contexte (déplacement des zones d'évolution de la haute mer aux zones littorales défavorables à la détection acoustique) et de la menace (prolifération de sous-marins classiques performants et discrets).

PATMAR futur

L'opération PATMAR futur vise à renouveler les capacités de patrouille maritime actuellement constituées d'aéronefs de combat de type « Atlantique 2 ». L'opération d'armement est actuellement en phase de préparation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATL2 rénovation*	15	18**	Mise en cohérence avec la LPM 2019 – 2025

* L'opération ATL2 Rénovation concerne 22 appareils. Initialement, 15 appareils à rénover et 7 traitements d'obsolescence. La LPM2019-2025 a porté le nombre de rénovations à 18 pour 4 traitements d'obsolescence.

** En 2020, il a été décidé d'abandonner les travaux de traitement d'obsolescence des 4 appareils non rénovés.

La cible de l'opération PATMAR futur sera déterminée au lancement en réalisation de l'opération.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**ATL2 Rénovation**

Les principaux industriels concernés par la rénovation des ATL2 sont Dassault Aviation et THALES. Le SIAé est également un acteur majeur de l'opération.

PATMAR futur

Les aspects industriels et commerciaux seront déterminés au lancement en réalisation de l'opération.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ATL2 Rénovation	Lancement de la réalisation	octobre 2013	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové	juillet 2019	2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
ATL2 Rénovation *	Commandes	18				18
	Livraisons	6	4	3	5	18

* Les commandes et livraisons concernent les rénovations d'avions.

En raison de contraintes opérationnelles, la remise tardive au SIAé d'un aéronef à rénover a décalé de 2023 vers 2024 la livraison d'un avion rénové.

L'échéancier de commandes/livraisons de l'opération PATMAR futur sera déterminé lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ATL2 : Rénovations	-	-	-	18 476 877
OP	AOA-EC	-	25 000 000	25 000 000	18 942 923
	Total	-	25 000 000	25 000 000	37 419 800

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	ATL2 : Rénovations	62,02	-	62,02	14,67	47,35
	Total	62,02	-	62,02	14,67	47,35

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	ATL2 : Rénovations	53,24			42,36	7,34	3,46	-	0,08	53,24
				20,91		17,58	1,02	1,05	1,27	-	20,91
					14,67		12,65	2,02	-	-	14,67
AOA	OP	AOA-EC	13,87			7,29	6,45	0,13	-	0,00	13,87
				5,19		2,89	1,88	0,41	-	-	5,19
					25,00		11,26	9,79	3,95	-	25,00
Total			67,11	26,10	39,67	70,13	40,60	16,86	5,22	0,08	132,89
			Somme des engts		132,89	Somme des paiements					132,89

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent notamment pour l'opération « ATL2 rénovation », des contrats internes avec le SIAé (chantiers série, moyens sols et soutien initial) et des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP

OPÉRATION : MISSILE MOYENNE PORTÉE (MMP)

NOM DU PEM : MMP

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système de missile moyenne portée (MMP) est destiné à équiper les unités de combat au contact, certaines unités navales et les forces spéciales débarquées et à les doter d'une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et de petites embarcations, de jour comme de nuit jusqu'à 4 000 mètres au minimum. Il remplacera notamment le missile de combat terrestre MILAN en service depuis 1974.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MMP – postes de tirs	400	414	Mise en cohérence avec les travaux de programmation 2020
MMP – munitions	1 550	1 950*	Mise en cohérence avec la LPM 2019-2025

* L'étape 1 comporte 1 750 munitions et la LPM 2019-2025 prévoit que 1 950 munitions auront été livrées en 2025. La cible sera mise à jour après le lancement de l'étape 2 prévu en 2023.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel est MBDA.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MMP	Notification marché d'acquisition	décembre 2013	2009
	Livraison des 150 premiers missiles et 50 premiers postes de tir	2017 / 2018*	2017
	Livraison du 1550 ^e missile	2024	2024
	Livraison du 1750 ^e missile	2025	2024

* Les 50 premiers missiles ont été livrés en 2017. La livraison des 100 suivants a été effectuée en 2018.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MMP – postes de tirs	Commandes	414				414
	Livraisons	350	26	38		414
MMP – munitions	Commandes	1550	200	200*		1 950*
	Livraisons	1150	0	200	600*	1 950*

* Cet échéancier sera mis à jour après le lancement de l'étape 2 prévu en 2023.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MMP (missile moyenne portée)	353 000 000	-	353 000 000	30 272 358
	Total	353 000 000	-	353 000 000	30 272 358

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MMP (missile moyenne portée)	39,25	353,00	392,25	42,26	349,99
	Total	39,25	353,00	392,25	42,26	349,99

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	MMP (missile moyenne portée)	112,22			46,82	18,11	8,32	25,42	13,55	112,22
				46,43		5,79	7,29	17,84	6,51	9,00	46,43
					42,26		9,02	16,16	10,58	6,50	42,26
		Total	112,22	46,43	42,26	52,61	34,42	42,32	42,51	29,05	200,91
			Somme des engts		200,91	Somme des paiements					200,91

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- la commande de 200 munitions MMP ;
- les travaux de développement pour l'étape 2 ;
- les hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire

OPÉRATION : FRÉGATES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (FTI)

NOM DU PEM : FTI

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme FTI (frégates de taille intermédiaire) vise à acquérir 5 frégates de défense et d'intervention (FDI), en complément des 2 frégates de défense aérienne de type Horizon (FDA) et des 8 FREMM, pour atteindre le format des 15 frégates de premier rang.

Les FDI sont des frégates de combat polyvalentes, capables de contribuer à l'ensemble des fonctions stratégiques de la défense. Elles disposent des attributs fondamentaux des frégates de premier rang : aptitude à durer et combattre en haute mer, autodéfense dans tous les milieux et niveaux de survivabilité et d'interopérabilité suffisants pour participer aux missions de coercition.

Le périmètre de l'opération comprend entre autres, le développement, la qualification et la production de 5 navires dans un premier standard et l'acquisition du système de soutien associé.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FTI (FDI)	5	5	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et THALES.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FTI	Lancement du stade de réalisation	avril 2017	2018
	Livraison de la 1 ^{re} frégate	2024	2023
	Livraison de la 5 ^e frégate	2029	2029

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
FTI	Commandes	3			2	5
	Livraisons				5	5

La ministre des Armées a décidé le 29 mars 2021 d'accélérer la commande de la FDI n° 3 conduisant ainsi à commander simultanément les FDI 2 et 3 en 2021 au lieu d'une seule afin de répondre plus rapidement au besoin opérationnel de la Marine et contribuer à soutenir le savoir-faire et les compétences du chantier de Lorient. En mars 2022, la Grèce a signé avec Naval Group un contrat portant sur l'acquisition de 3 FDI construites à Lorient et livrables en 2025 et 2026. Le calendrier de commande et de livraison des frégates de série a été recalé en conséquence, sans modifier l'élongation du programme. Une option pour une quatrième FDI grecque pourrait être affermi avant l'été 2023. Dans ce cas, un ajustement du calendrier de livraison des FDI françaises pourrait être réalisé.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	FTI	-	-	-	235 987 186
	Total	-	-	-	235 987 186

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	FTI	79,32	-	79,32	41,45	37,87
	Total	79,32	-	79,32	41,45	37,87

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	FTI	2 039,76			483,34	265,27	262,49	220,38	808,28	2 039,76
				34,13		6,95	1,50	6,50	3,90	15,28	34,13
					41,45		1,55	-	0,17	39,73	41,45
		Total	2 039,76	34,13	41,45	490,29	268,32	268,99	224,45	863,29	2 115,34
			Somme des engts		2 115,34	Somme des paiements					2 115,34

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- des prestations d'expertise et d'essais et la commande de matériel embarqué ;
- des provisions pour hausses économiques et aléas.

ACTION (13,1 %)**10 – Protection et sauvegarde**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 082 427 676	3 082 427 676	507 020
Crédits de paiement	0	901 399 826	901 399 826	507 020

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	59,36	137,33	-	-	196,69	47,59	109,26	-	-	156,84
PEM	793,73	2 017,62	-	-	2 811,35	232,93	508,47	-	-	741,40
INFRA	3,72	70,67	-	-	74,39	0,15	3,01	-	-	3,16
	856,81	2 225,61	-	-	3 082,43	280,67	620,73	-	-	901,40

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement t 2023	AEANE fin 2023
PEM	1 273,48	2 785,20	4 058,68	1 941,84	2 116,83
INFRA	0,05	67,28	67,33	11,67	55,67
Total	1 273,53	2 852,48	4 126,01	1 953,51	2 172,50

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	243,02	-	-	95,81	57,11	40,00	14,23	35,88	243,02
	-	142,68	-	19,22	72,83	30,44	9,24	10,95	142,68
	-	-	196,69	-	32,82	70,02	52,03	41,82	196,69
PEM	3 068,35	-	-	635,59	444,41	474,37	493,71	1 020,27	3 068,35
	-	640,81	-	144,61	142,62	116,27	93,42	143,88	640,81
	-	-	1 967,99	-	255,95	350,21	254,81	1 107,02	1 967,99
INFRA	0,52	-	-	0,52	-	-	-	-	0,52
	-	1,36	-	0,13	1,23	-	-	-	1,36
	-	-	18,78	-	2,12	5,51	8,90	2,25	18,78
Total	3 311,89	784,85	2 183,46	895,88	1 009,07	1 086,83	926,34	2 362,08	6 280,20
		Somme des engts	6 280,20				Somme des paiements		6 280,20

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	856 813 578	280 673 122
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	856 813 578	280 673 122
Dépenses d'investissement	2 225 614 098	620 726 704
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 225 614 098	620 726 704
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	3 082 427 676	901 399 826

SOUS-ACTION

10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA

OPÉRATION : SECOIA

NOM DU PEM : SECOIA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens (SECOIA) assurera la destruction des munitions chimiques anciennes collectées par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'intérieur. Cette installation effectue la destruction des munitions et des composés toxiques sans aucune intervention humaine directe. Les déchets et effluents générés par le procédé de destruction sont traités dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Outre la réalisation de l'installation, l'activité autour de SECOIA comprend :

- l'acquisition des moyens de transport et de conditionnement des munitions chimiques anciennes ;
- l'aménagement et la sécurisation du site d'implantation sur le camp militaire de Mailly ;
- l'acquisition d'une installation déplaçable de destruction de munitions chimiques mise en œuvre par la sécurité civile pour les munitions non transportables.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SECOIA	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la réalisation de l'installation SECOIA est la société ArianeGroup, avec pour sous-traitants majeurs les sociétés KOBE STEEL et TREDI.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SECOIA	Notification du nouveau marché de réalisation et d'exploitation	mai 2011	2010
	Lancement de la construction	septembre 2013	2012
	Mise en exploitation	décembre 2018	2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
SECOIA	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
Installation déplaçable	Commandes			1		1
	Livraisons				1	1

La mise en exploitation de l'installation SECOIA a démarré en septembre 2020 sur un périmètre réduit, avec la destruction de munitions dites « croix bleues » (incrément 1). L'exploitation sera étendue à l'ensemble du spectre des munitions au fur et à mesure de la qualification des incréments ultérieurs de l'opération.

L'acquisition d'une installation déplaçable relève d'une décision interministérielle afin de traiter les munitions non transportables.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	112 000 000	18 150 000	130 150 000	51 799 540
Total		112 000 000	18 150 000	130 150 000	51 799 540

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	31,74	112,00	143,74	94,80	48,94
Total		31,74	112,00	143,74	94,80	48,94

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	29,38			28,87	0,13	-	-	0,39	29,38
				36,40		20,20	16,07	0,13	-	0,00	36,40
					112,95		42,70	36,00	24,00	10,25	112,95
Total			29,38	36,40	112,95	49,07	58,90	36,13	24,00	10,64	178,73
			Somme des engts		178,73	Somme des paiements				178,73	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- des travaux de levée des risques liés à la destruction des munitions à chargement liquides (incrément 2) et au traitement des munitions en dehors du gabarit initial (incrément 3) ;
- une année de destruction de munitions chimiques « croix-bleues » et liquides ;
- l'acquisition d'une installation déplaçable pour le traitement des munitions chimiques non transportables.

SOUS-ACTION

10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : PATROUILLEUR FUTUR**NOM DU PEM : PATROUILLEUR FUTUR****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****Patrouilleur Futur**

L'activité « patrouilleur futur » prévoit le remplacement de la composante « patrouilleurs » existante. En anticipation de la réalisation de ce programme :

- des bâtiments de soutien et d'assistance outremer (BSAOM, ex-B2M) permettant d'assurer le maintien de la capacité des navires déployés outre-mer ont été commandés en 2013 et en 2016. Ces bâtiments de 1 500 tonnes de déplacement environ ont une longueur de 60 mètres, et une vitesse maximale d'environ 13 nœuds. Ils offrent une capacité d'accueil de 40 personnes extensible à 60 maximum ;
- des patrouilleurs Antilles Guyane, PAG (ex-PLG) ont été acquis en 2014 pour être déployés dans la zone économique exclusive (ZEE) guyanaise afin d'assurer les missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, lutte contre les trafics illicites et sauvegarde des personnes), de souveraineté et de protection des intérêts nationaux dans la ZEE (ainsi que la contribution à la protection du centre spatial guyanais et à la sécurité des tirs). Ces bâtiments ont une longueur de l'ordre de 60 mètres et une vitesse maximale d'environ 21 nœuds. Par ailleurs, hors du périmètre du programme Patrouilleur Futur, un 3^e PAG a été commandé fin 2017 sur les autres opérations d'armement. Ce PAG est destiné à équiper Fort de France en remplacement d'un P400 et a été livré en octobre 2019 ;
- des POM (patrouilleurs Outre-Mer) destinés à l'action de l'État en mer sur les zones de Nouvelle-Calédonie, la Réunion et la Polynésie ont été acquis en 2019. Équipés de drones, ils permettront de naviguer dans les grands espaces océaniques. Ces bâtiments ont une longueur de 79,9 mètres, un tonnage d'environ 1 300 tonnes et une vitesse maximale de 24 nœuds ;
- des patrouilleurs océaniques destinés à renouveler la capacité d'action hauturière affectée aux missions d'escorte de SNLE, d'unités précieuses, aux missions de sauvegarde maritime en métropole et aux missions d'évacuation de ressortissants. Les patrouilleurs océaniques seront des unités plus polyvalentes. Le programme de renouvellement des patrouilleurs océaniques a été notifié fin 2020 sous la forme d'un accord-cadre (lancement de l'analyse de la valeur et de la conception).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Patrouilleur futur (BSAOM ex-B2M)	3	4	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM2014-2019
Patrouilleur futur (PAG ex-PLG)	2	2*	
Patrouilleur futur (POM)	6	6	
Patrouilleur futur (Patrouilleurs océaniques ex-BATSIMAR)	10	10	

(*) Il a été décidé en 2017 d'acquérir hors de l'opération (sur l'AOA Protection et Sauvegarde) un troisième PAG destiné à équiper Fort de France en remplacement d'un P400.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Patrouilleur futur

L'organisation industrielle retenue pour les bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer, au sein de « patrouilleurs futurs », est un groupement momentané d'entreprises conjoint des Chantiers Piriou et Naval Group, transféré ensuite à la société KERSHIP.

L'organisation industrielle retenue pour les patrouilleurs Antilles Guyane et l'opération patrouilleurs outre-mer (POM), au sein de « patrouilleurs futurs », est un groupement momentané d'entreprises conjoint du chantier SOCARENAM et de la société CNN MCO.

L'organisation industrielle retenue pour les patrouilleurs océaniques est la suivante : Naval Group est en charge de la conception en tant qu'architecte d'ensemble. La production sera ensuite répartie sur plusieurs chantiers parmi les chantiers attributaires de l'accord-cadre (Chantiers Piriou, CMN, Socarenam). La répartition sera précisée au lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Patrouilleur futur (Bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer)	Lancement de la réalisation	décembre 2013	décembre 2013
	Livraison du premier bâtiment	mars 2016	mars 2016
	Livraison du 4 ^e BSAOM	avril 2019	décembre 2017
Patrouilleur futur (patrouilleurs Antilles Guyane)	Notification du marché	décembre 2014	décembre 2014
	Livraison du premier bâtiment	février 2017	2016
	Livraison du 3 ^e PAG	octobre 2019	2019
Patrouilleur futur (Patrouilleurs outre-mer)	Notification du marché	décembre 2019	2019
	Livraison du premier bâtiment	2023	2022
	Livraison du 6 ^e POM	2025	2025

La livraison du premier POM est décalé en 2023 en raison de la crise COVID et d'un retard fournisseur.

Le calendrier Patrouilleurs Océaniques sera défini lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Patrouilleur futur Bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM ex-B2M)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
Patrouilleur futur patrouilleurs Antilles Guyane*	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
Patrouilleur outre-mer	Commandes	6				6
	Livraisons			1	5	6

* dont remplacement d'un P400 financé sur l'AOA Protection et Sauvegarde

Les échéanciers de commandes livraisons concernant les Patrouilleurs Océaniques seront définis lors du lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Patrouilleur Futur	1 435 200 000	-	1 435 200 000	114 086 924
	Total	1 435 200 000	-	1 435 200 000	114 086 924

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Patrouilleur Futur	123,14	1 435,20	1 558,34	815,84	742,51
	Total	123,14	1 435,20	1 558,34	815,84	742,51

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Patrouilleur Futur	173,74			86,10	42,98	29,03	10,78	4,86	173,74
				17,68		8,67	7,07	1,89	0,05	-	17,68
					815,84		79,67	89,19	87,26	559,72	815,84
			173,74	17,68	815,84	94,77	129,72	120,10	98,09	564,58	1 007,26
		Total		Somme des engts	1 007,26		Somme des paiements		1 007,26		

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- pour le Patrouilleur outre-mer POM, l'acquisition des matériels mobiles d'armement et des équipements et les hausses économiques ainsi que des frais de taxes et douanes liés au transfert du POM n° 1 en Nouvelle Calédonie ;
- pour le patrouilleur océanique PO, la commande de patrouilleurs océaniques.

SOUS-ACTION

10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : MISSILES

NOM DES PEM : MIDE, MIDE RMV, MICA, SUCCESSEUR MICA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MIDE (missile d'interception à domaine élargi) et rénovation à mi-vie (RMV MIDE)

Le MIDE (METEOR) est un missile air-air doté d'un autodirecteur électromagnétique actif et d'une propulsion à statoréacteur, intégré sur le Rafale à compter du standard F3-R. Il est conçu pour intercepter une cible de type avion de chasse moderne à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres.

La rénovation à mi vie du missile permettra de traiter la nécessaire régénération de potentiel des missiles et maintenir ses performances au niveau des menaces à traiter.

Successeur MICA (successeur du missile d'interception, de combat et d'autodéfense).

L'opération « Successeur MICA » doit permettre de consolider la capacité d'interception, de combat rapproché et d'autodéfense des avions de combat de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale face aux menaces aériennes actuelles et futures. Elle comprend le développement et la production d'un missile de combat nouvelle génération, le MICA NG, destiné à équiper les Rafale à partir du standard F3-R en complément du missile d'interception à domaine élargi MIDE, ainsi que la remotorisation d'une partie du parc des MICA actuels au profit des Rafale et des Mirage 2000 (D et -5) assurant la transition avec le MICA NG

Divers PEM

Missile MICA, clos depuis 2010, dernière description présentée au RAP 2018.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Successeur MICA (missile de combat NG)	567	567	
Successeur MICA (remotorisation MICA)	300	300	
MIDE (METEOR)	200	160	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Successeur MICA

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA France. Les équipementiers majeurs sont les sociétés THALES LAS pour l'autodirecteur électromagnétique, le GIE ADSIM (SAFRAN ED/MBDA France) pour l'autodirecteur infrarouge, Roxel France pour le propulseur et SAFRAN ED pour la centrale inertielle.

MIDE :

Le programme est mené en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Espagne et le Royaume-Uni (pilote). La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par MBDA UK en liaison avec MBDA France, MBDA Italie, Inmize (Espagne) et SAAB (Suède).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Successeur MICA	Lancement du stade de réalisation	août 2018	décembre 2017
	Commande complémentaire de 367 MICA NG	mars 2021	2021
	Livraison du premier missile MICA rénové	septembre 2022	2022
	Livraison du premier missile MICA NG	2026	2026
	Livraison du 567 ^e et dernier missile MICA NG	2031	2031
MIDE	Notification du contrat de développement	décembre 2002	2002
	Qualification du missile	janvier 2014	2010
	Livraison du premier missile de production	2018	2018
	Livraison du dernier missile de production	Décembre 2023	2020

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
MIDE	Commandes	160				160
	Livraisons	100	30	30		160
Missile de combat NG	Commandes	567				567
	Livraisons				567	567
Remotorisation MICA	Commandes	300				300
	Livraisons		50	77	173	300
MICA NG d'entraînement (IRx)	Commandes	200				200
	Livraisons					200

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Successeur MICA	-	-	-	141 502 602
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	-	-	-	22 581 320
ACT	MIDE RMV	41 200 000	-	41 200 000	14 902 359
ACT	MICA (Missile intercep. de combat et d'autodéf.)	-	-	-	-
Total		41 200 000	-	41 200 000	178 986 281

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Successeur MICA	482,20	-	482,20	24,42	457,78
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	7,70	-	7,70	7,70	0
ACT	MIDE RMV	3,12	41,20	44,32	40,09	4,23
ACT	MICA (Missile intercep. de combat et d'autodéf.)	19,05	-	19,05	-	19,05
Total		512,07	41,20	553,27	72,21	474,98

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
PEM	ACT	Successeur MICA	1 373,25			156,60	152,66	157,93	282,21	623,85	1 373,25
				36,85		15,90	5,23	7,57	4,56	3,59	36,85
					24,42		3,00	5,96	8,26	7,20	24,42
PEM	ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	69,31			48,50	13,68	5,00	-	2,12	69,31
				19,56		8,54	4,36	3,25	2,00	1,41	19,56
					13,77		7,63	4,16	1,98	-	13,77
PEM	ACT	MIDE RMV	11,01			7,27	3,74	-	-	-	11,01
				0,33		0,21	0,11	-	-	-	0,33
					40,09		13,09	20,00	7,00	-	40,09

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	MICA (Missile intercep. de combat et d'autodéf.)	2,09			0,36	-	-	-	1,73	2,09	
				0,23		0,23	-	-	-	-	0,23	
					-		-	-	-	-	-	-
Total			1 455,64	56,97	78,29	237,61	203,51	203,87	306,01	639,90	1 590,90	
			Somme des engts			1 590,90			Somme des paiements			1 590,90

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour l'opération MIDE : des travaux de maîtrise technique et des hausses économiques ;
- pour l'opération Successeur MICA, des prestations d'expertise et d'essais et le paiement de hausses économiques ;
- pour l'opération RMV MIDE : l'extension de la phase, en coopération dite de « *concept phase* » (travaux préparatoires à la rénovation mi-vie).

SOUS-ACTION

10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : AVSIMAR (AVION DE SURVEILLANCE MARITIME)

NOM DU PEM : AVSIMAR, INFRA AVSIMAR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

AVSIMAR (Avion de surveillance et d'interception maritime)

L'activité AVSIMAR vise à remplacer la capacité aérienne de surveillance et d'intervention maritime. Elle est structurée en incréments, chacun constituant une opération d'armement.

L'activité AVSIMAR comprend en outre l'opération simplifiée SURMAR, en cours de réalisation, de transformation des Falcon 50 en avions de surveillance maritime et de traitement d'obsolescences.

Infrastructure AVSIMAR

L'opération d'infrastructure AVSIMAR a été lancée en novembre 2020. Son objectif est de réaliser les infrastructures d'accueil des avions AVSIMAR sur les bases de Lorient, Tahiti et Nouméa. Elle est en phase de préparation.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Intégration trappe de largage sur F50 SURMAR (AVSIMAR)	4	4	
Traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur F50 SURMAR (AVSIMAR)	5	5	
AVSIMAR Incrément 1 : avions neufs	12	12	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

AVSIMAR

Pour l'opération SURMAR, le marché de traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur Falcon 50 a été confiée à la cotraitance composée de Dassault Aviation (mandataire) et Sabena Technics.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Pour AVSIMAR incrément 1, Dassault Aviation est en charge du marché de réalisation.

Infrastructure AVSIMAR

Pour l'opération d'infrastructure, les aspects industriels et commerciaux seront définis à son lancement en phase de réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
AVSIMAR (AVSIMAR Incrément 1)	Lancement du stade d'élaboration	juin 2018	juin 2018
	Lancement de la réalisation	décembre 2020	2020
	Commande des 7 premiers appareils	décembre 2020	2020
AVSIMAR (SURMAR)	Livraison du 1 ^{er} Falcon 50 Ms équipé de trappe de largage	décembre 2018	2018
	Livraison du 4 ^e et dernier « Falcon 50 SURMAR » équipé de trappe de largage	septembre 2020	2020
Infra AVSIMAR	Lancement en réalisation	2023	

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
AVSIMAR (Intégration trappe de largage sur F50 SURMAR)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
AVSIMAR –SURMAR (traitement de l'obsolescence du capteur EOIR)	Commandes	5				5
	Livraisons			2	3	5
AVSIMAR Incrément 1 (Avions neufs)	Commandes	7			5	12
	Livraisons				12	12

Les échéanciers de l'opération d'infrastructure AVSIMAR seront établis lors du lancement de la phase de réalisation (prévu en 2023).

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	-	-	-	111 038 620
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	67 280 000	7 110 000	74 390 000	2 995 314
	Total	67 280 000	7 110 000	74 390 000	114 033 934

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	255,75	-	255,75	14,29	241,46
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	-	67,28	67,28	11,61	55,67
	Total	255,75	67,28	323,03	25,90	297,13

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	806,00			131,61	111,12	122,53	130,02	310,73	806,00
				73,62		2,31	12,52	8,40	14,00	36,40	73,62
					14,29		2,62	4,47	2,20	5,00	14,29
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	0,20			0,20	-	-	-	-	0,20
				1,21		0,10	1,11	-	-	-	1,21
					18,72		2,06	5,51	8,90	2,25	18,72
Total			806,20	74,83	33,01	134,22	129,43	140,91	155,12	354,38	914,04
			Somme des engts		914,04	Somme des paiements					914,04

Les principaux engagements prévus en 2023 pour l'activité AVSIMAR couvrent la commande du simulateur d'entraînement ainsi que des prestations d'essais étatiques.

Les principaux engagements prévus en 2023 pour l'activité infrastructure AVSIMAR permettent le lancement en réalisation de l'opération.

SOUS-ACTION

10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations

OPÉRATION : ASSURER LA SÛRETÉ DES APPROCHES, LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT, DE LA NATION ET DES CITOYENS - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : BSAH (BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE HAUTURIER), CHOF (CAPACITÉ HYDROGRAPHIQUE ET OcéANOGRAPHIQUE FUTURE), MFM (MAÎTRISE DES FONDS MARINS)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier (BSAH)**

Cette opération vise à renouveler des moyens nécessaires à la marine nationale pour les missions :

- de soutien des forces (accompagnement d'une force aéronavale, d'un SNA, etc.) ;
- de soutien de région, de surveillance et d'interventions maritimes dans le cadre de l'action de l'État en mer (remorquage d'engins, ancrage, relevage, sauvetage, assistance à la protection des biens, protection de l'environnement, lutte contre les pollutions maritimes, investigation sous-marine, etc.).

Les bâtiments issus du programme BSAH sont désignés BSAM - Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain. Les BSAM permettront notamment d'assurer le remorquage de navires. Ils disposent également d'aménagements spéciaux (grue, treuil, barrage antipollution, soute à munitions, etc.).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Capacité Hydrographique et Océanographique Future (CHOF)

Le programme CHOF prévoit le renouvellement des capacités hydrographiques et océanographiques en service. Il contribue à la fois aux fonctions stratégiques de la défense, à l'hydro-océanographie générale et à l'action de l'État en mer.

Au titre des autres opérations, la sous-action comprend également le renouvellement de petits bâtiments divers pour la Marine Nationale (principalement dédiés au soutien).

Maîtrise des fonds marins (MFM)

La stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins prévoit l'acquisition incrémentale de capacités dans une logique d'efficacité opérationnelle et de juste besoin, selon une double démarche :

- une démarche accélérée d'expérimentation et d'exploration capacitaire à base de drones sous-marins (AUV) et de robots téléopérés (ROV) disponibles « sur étagère » menant à une première capacité exploratoire ;
- une démarche de construction capacitaire sur le long terme.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Bâtiments de Soutien et d'Assistance Hauturiers	3	4	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019

La cible de l'opération BSAH a été atteinte en 2019.

La cible de l'opération CHOF sera définie lors du lancement en réalisation.

La cible de l'opération MFM sera définie lors du lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

BSAH

Le titulaire du marché de réalisation des BSAM militaires est la société à actions simplifiées (SAS) KERSHIP.

CHOF

Le titulaire du marché de réalisation sera connu lors du passage en phase de réalisation du programme.

MFM

L'opération fera l'objet de différents marchés de réalisation qui s'appuieront sur plusieurs acteurs industriels du domaine.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier	Notification du marché	août 2015	2015
	Livraison du premier bâtiment	mars 2018	2018
	Livraison du 4 ^e Bâtiment	juillet 2019	2019

Les calendriers de l'opération CHOF seront définis lors du lancement en réalisation.

La capacité exploratoire MFM débutera fin 2022.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Les échéanciers de commandes-livraisons de l'opération CHOF seront définis lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PS	-	89 042 676	89 042 676	66 141 279
ACT	MFM	22 200 000	-	22 200 000	3 078 247
ACT	BSAH (Bâtiment de Soutien et d'Assistance Hauturier)	-	-	-	959 111
ACT	CHOF	-	-	-	1 791 244
Total		22 200 000	89 042 676	111 242 676	71 969 881

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	MFM	-	22,20	22,20	8,60	13,60
ACT	BSAH (Bâtiment de Soutien et d'Assistance Hauturier)	6,75	-	6,75	0,02	6,74
ACT	CHOF	1,61	-	1,61	1,08	0,53
Total		8,37	22,20	30,57	9,70	20,87

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations	Engagements			Paiements						Total		
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025				
AOA-PS	96,46			30,51	27,49	22,30	5,30	10,85	96,46			
		70,30		8,48	34,77	17,13	4,40	5,52	70,30			
			89,04		6,66	21,24	30,00	31,14	89,04			
MFM	-			-	-	-	-	-	-			
		2,00		1,00	1,00	-	-	-	2,00			
			8,60		2,50	5,30	0,80	-	8,60			
BSAH (Bâtiment de Soutien et d'Assistance Hauturier)	3,03			2,27	0,33	0,09	-	0,34	3,03			
		1,68		0,19	0,74	0,75	-	-	1,68			
			0,02		0,02	-	-	-	0,02			
CHOF	3,69			2,02	0,69	0,96	-	0,02	3,69			
		1,57		0,55	0,83	0,19	-	-	1,57			
			1,08		0,52	0,56	-	-	1,08			
Total				103,18	75,55	98,74	45,03	75,55	68,52	40,50	47,88	277,47

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- pour CHOF, la poursuite d'études et d'expérimentations nécessaires à la phase de préparation ;
- pour BSAH, la prise en compte de hausses économiques ;
- pour MFM, les marchés pour la capacité exploratoire.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)**

OPÉRATIONS : FAMILLE DE SYSTÈMES SOL-AIR FUTURS (FSAF), ASTER 30 BLOCK 1 NT, SAMP-T NG

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : FSAF, SAMP-T NG, INFRA SAMPT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La famille de systèmes sol-air futurs a pour vocation d'assurer l'autodéfense des bâtiments de la marine nationale (SAAM), la défense anti-aérienne du corps de bataille et la défense des bases aériennes (Sol-Air Moyenne Portée - Terrestre SAMP-T).

FSAF

La famille FSAF se compose de missiles ASTER 15, ASTER 30 et ASTER 30 B1 bi-étages à vecteur terminal commun et accélérateur adapté à la mission :

- le système SAMP-T, équipé de missiles ASTER 30 B1, peut traiter des cibles conventionnelles et des cibles balistiques rustiques ;
- le système SAAM, équipé de missiles ASTER 15, est destiné à contrer les attaques saturantes de missiles manœuvrants, les avions de chasse et les avions lents de type patrouille maritime ou de guet aérien.

Le programme FSAF fournit également des missiles ASTER 30 pour le système de défense anti-aérienne des FREMM DA.

SAMP-T NG

L'activité budgétaire SAMP-T NG comprend :

- l'opération ASTER 30 Block 1 NT qui traite des obsolescences des munitions ASTER et des lanceurs des SAMPT combiné à une amélioration de performances de l'ASTER 30 B1 face à l'évolution des menaces aérobies et missiles balistiques de théâtre ;
- l'opération SAMPT NG qui vise à intégrer le successeur du radar multifonction ARABEL et de la conduite de tir associée aux sections SAMP-T. Cette opération est passée en phase de réalisation en novembre 2020.

Infrastructure « Accueil SAMP-T »

- L'objectif de ce programme lancé en 2011 et dont les travaux sont achevés était de réaliser les infrastructures d'accueil des escadrons de défense sol-air des bases aériennes pour l'accueil du SAMP-T.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FSAF : Système SAMP-T	12	10	Les études (réorganisation sol-air) menées en 2006 ont conduit à réduire la quantité globale de systèmes de 12 à 10.
FSAF : Missiles ASTER 30 B1	575	200	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019
FSAF : Missiles ASTER 15	200	140	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019
FSAF : Missiles ASTER 30	48	48	
Missiles ASTER 30 pour FTI	100	100	
ASTER 30 Block 1 NT : Missiles ASTER 30 B1 NT	118	118	
ASTER 30 Block 1 NT : lanceurs SAMP-T B1 NT renouvelés	8	8	
SAMP-T NG : Sections renouvelées SAMP-T NG	8	8	

Les cibles ASTER 15, Système SAMP-T et leurs missiles ASTER 30 B1 ont été atteintes avant 2020.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme FSAF est un programme en coopération franco-italienne, intégré à l'OCCAr depuis 1999, et confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Le financement des travaux communs (développement, industrialisation, logistique) est paritaire.

Les versions navales des missiles mis en œuvre avec le système PAAMS, équipant les frégates de défense aérienne HORIZON et développé en coopération avec les Italiens et les Britanniques, sont communes aux trois nations.

Le programme ASTER 30 Block 1 NT, lancé à l'initiative de la France et intégré à l'OCCAr en 2015, est confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Un accord bilatéral de coopération pour le développement du système ASTER 30 Block 1 NT a été signé avec l'Italie en juin 2016. Un accord trilatéral de coopération pour le développement de la rénovation pyrotechnique des missiles ASTER en service a été signé avec l'Italie et le Royaume-Uni en juillet 2016. Cette coopération a été élargie en 2020 et 2021 pour couvrir la phase de production des missiles rénovés pour les trois nations.

Le programme SAMP-T NG a été lancé en réalisation en coopération avec l'Italie en novembre 2020. La maîtrise d'œuvre industrielle du système SAMP-T NG est confiée au GIE Eurosam tandis que le développement français de la composante radar du SAMP-T NG, préalablement lancé fin 2019, a été confié à Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FSAF	Lancement du développement	avril 1990	
	Lancement de la production	mai 1997	
	Première section opérationnelle	mai 2009	
	Livraison de la dernière munition ASTER 30 pour FREMM DA	décembre 2021	septembre 2019
ASTER 30 Block 1NT	Lancement de la réalisation	décembre 2015	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} missile ASTER 30 B1NT	2027	2024
	Livraison du 1 ^e lanceur SAMPT rénové	2027	2024
SAMP-T NG	Lancement du développement radar	décembre 2019	2019
	Lancement de la réalisation	novembre 2020	novembre 2020
	Livraison de la 1 ^{er} section rénovée	2027	2027

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Missiles ASTER 30 pour FREMM DA	Commandes	48				48
	Livraisons	48				48
Missiles ASTER 30 pour FDI	Commandes			100		100
	Livraisons				100	100
Missiles ASTER 30 B1 NT	Commandes			118		118
	Livraisons				118	118
Lanceurs SAMP-T rénovés	Commandes				8	8
	Livraisons				8	8
Sections rénovées au standard SAMP-T NG	Commandes				8	8
	Livraisons				8	8

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SAMP-T NG	930 400 000	-	930 400 000	170 860 283
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	-	-	-	3 210 173
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	-	-	-	160 349
Total		930 400 000	-	930 400 000	174 230 805

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	SAMP-T NG	244,61	930,40	1 175,01	681,96	493,05
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	17,27	-	17,27	-	17,27
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,05	-	0,05	0,06	-
Total		261,93	930,40	1 192,33	682,02	510,32

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
PEM	ACT	SAMP-T NG	549,93			145,10	115,05	155,27	70,08	64,43	549,93
				315,33		36,73	47,98	73,71	64,82	92,09	315,33
					681,96		31,24	69,47	85,65	495,60	681,96
PEM	ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	16,72			3,06	0,24	1,84	-	11,58	16,72
				5,90		2,49	3,41	-	-	-	5,90
					-		-	-	-	-	-
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,31			0,31	-	-	-	-	0,31
				0,15		0,04	0,11	-	-	-	0,15
					0,06		0,06	-	-	-	0,06
Total			566,97	321,38	682,02	187,73	198,09	300,29	220,55	663,70	1 570,36
			Somme des engts			Somme des paiements					1 570,36

Les engagements prévus en 2023 couvrent principalement :

- la production de 118 missiles ASTER 30 B1 NT ;
- la production de 100 missiles ASTER 30 pour FDI ;
- des prestations d'expertise et d'essais ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

SOUS-ACTION

10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : MISTRAL RÉNOVATION À MI-VIE, CINABRE, RMV FDA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Rénovation MISTRAL

Cette opération a pour objet d'assurer la relève du système d'armes MISTRAL, en dotation dans les unités d'artillerie sol-air, les bâtiments de la marine nationale et les escadrilles d'hélicoptères.

Cette rénovation permet d'accroître l'efficacité du missile face aux cibles équipées de contre-mesures infrarouges et aux cibles de petite taille et faiblement rayonnantes.

CINABRE (ex CICB)

L'opération CINABRE (Capacité INTégrée des Armées pour la défense Biologique, radiologique et chimique), ex CICB, a pour objectif de répondre dans une démarche incrémentale aux besoins des armées dans le domaine de la défense NRBC en s'étendant progressivement aux 5 piliers capacitaires du domaine (contre-mesures médicales NRBC, détection/identification/surveillance NRBC, protection individuelle et collective, décontamination, systèmes de commandement).

Son premier incrément vise à renforcer la réactivité des armées face à une attaque NRBC d'ampleur limitée, employable sur le territoire national pour les grands événements de 2023 (coupe du monde de rugby) puis 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris).

RMV FDA

L'opération consiste à la rénovation des deux FDA réceptionnées en 2008 et 2009. L'enjeu de l'opération de RMV est de pérenniser la protection de notre groupe aéronaval à l'horizon 2040, alors que les FDA vont connaître dans les années à venir des obsolescences impactant leurs performances. En outre, elles vont devoir faire face au contexte de la menace aérienne en forte évolution, marqué par l'augmentation du nombre et l'accroissement des performances des missiles anti-navires et la prolifération des drones, en particulier chez nos compétiteurs.

Autres opérations

La sous action comprend également les activités suivantes :

- les travaux relatifs à l'équipement des véhicules de reconnaissance blindés en dispositifs de protection et en moyens de lutte contre les EEI (engins explosifs improvisés). Il s'agit notamment des brouilleurs BARAGE devant équiper les véhicules, des détecteurs d'EEI pour les équipes d'observation et de déminage (EOD) des armées ;
- les évolutions des véhicules du Génie de lutte contre les EEI (leurre) ;
- NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique) : opérations visant à répondre aux enjeux de la défense NRBC au travers d'expérimentations, de développements à cycle court et de compléments d'acquisition ;
- l'élimination de composants et assainissement du site d'Angoulême : la réhabilitation de ce site impose une dépollution complexe assurée par Nexter Systems (ex-SNPE), dernier exploitant du site ; pour l'État, il s'agit de prendre en charge la majeure partie des frais d'assainissement conformément à ses engagements contractuels lors de la cession du site à l'industriel.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RMV MISTRAL	2 050	850	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019
CINABRE - CICB	1	1	
CINABRE – Contre-mesures médicales	4	4	
CINABRE – Lot de masques	2	2	
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	2	2	
RMV FDA	2	2	

La cible de l'opération RMV MISTRAL a été atteinte avant 2015.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUXMISTRAL RMV

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA.

CINABRE

Dans le cadre de l'incrément 1, il n'est pas mis en place de maîtrise d'œuvre industrielle globale. Les principaux industriels intervenant sont BERTIN Technologies pour l'identification biologique et différentes sociétés dont notamment la PME Fab'Entech pour les contre-mesures médicales.

RMV FDA

L'organisation industrielle de l'opération RMV FDA sera définie lors de la validation du « DSP choix » prévu fin 2022.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
RMV Mistral	Première livraison de série	janvier 2012	2011
	850 ^{ème} livraison de série	novembre 2015	décembre 2015
CINABRE	Identification biologique :Livraison initiale pour test	mars 2022	2022
	Identification biologique :Livraison coupe du monde de rugby	2023	2023
	Identification biologique :Livraison JO	2024	2024
	AMM CMM 1	2023	2023
	AMM CMM 2 à 3	2024	2024
	Preuve de concept CMM 4	2024	2024
RMV FDA	Lancement en préparation	mars 2022	
	Anticipations de la phase de réalisation	2023	
	Lancement en réalisation	2025	

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
CINABRE – identification biologique	Commandes	3				3
	Livraisons		1	1	1	3
CINABRE – Contre-mesures médicales	Commandes	4				4
	Livraisons			1	3	4
CINABRE – Lot de masques	Commandes			1	1	2
	Livraisons				2	2
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	Commandes		1	1		2
	Livraisons			1	1	2
RMV FDA	Commandes				2	2
	Livraisons				2	2

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PS	-	107 145 000	107 145 000	90 220 356
OP	Divers PEM	-	-	-	0
ACT	CINABRE	58 000 000	3 000 000	61 000 000	39 049 757
ACT	RMV FDA	186 200 000	-	186 200 000	36 436 549
ACT	MISTRAL RMV	-	-	-	1 169 733
Total		244 200 000	110 145 000	354 345 000	166 876 395

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
OP	Divers PEM	13,63	-	13,63	-	13,63
ACT	CINABRE	34,21	58,00	92,21	66,94	25,27
ACT	RMV FDA	-	186,20	186,20	163,44	22,76
ACT	MISTRAL RMV	3,54	-	3,54	0,13	3,41
Total		51,37	244,20	295,57	230,51	65,06

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOA	OP	AOA-PS	145,61			64,34	29,61	17,70	8,93	25,03	145,61
				71,38		9,75	38,05	13,32	4,84	5,43	71,38
					107,15		25,66	48,78	22,03	10,68	107,15
PEM	OP	Divers PEM	0,00			-	-	-	-	0,00	0,00
				35,82		3,00	-	16,29	6,14	10,39	35,82
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	CINABRE	19,41			14,31	2,75	1,73	0,62	-	19,41
				19,15		2,72	15,25	1,18	-	-	19,15
					69,94		26,41	37,78	5,75	-	69,94

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	RMV FDA	-			-	-	-	-	-	-	-
				9,99		7,54	2,45	-	-	-	9,99	
					163,44		38,98	63,71	31,50	29,25	163,44	
PEM	ACT	MISTRAL RMV	1,00			0,50	0,40	-	-	0,10	1,00	
				3,51		2,21	0,80	0,50	-	-	3,51	
					0,13		0,13	-	-	-	0,13	
Total			166,02	139,85	340,65	104,36	180,48	200,99	79,80	80,88	646,52	
			Somme des engts			Somme des paiements			646,52			

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- pour l'opération rénovation MISTRAL, les besoins liés au paiement des hausses économiques ;
- pour l'opération RMV FDA, la poursuite de la phase de préparation et les travaux d'anticipation de la phase de réalisation ;
- pour l'opération CINABRE : la poursuite des études pour le développement de contremesures médicales et l'acquisition de masques et de cartouches pour masques.

SOUS-ACTION

10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : E-SAN

NOM DU PEM : E-SAN

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : E-SAN

NOM DU PEM : E-SAN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

E-SAN

S'inscrivant dans les enjeux d'amélioration continue de la qualité du soutien médical en opérations, notamment pour les opérations qui se caractériseraient par un afflux massif de blessés dans les hypothèses d'engagement majeur et de haute intensité, l'opération e-SAN a pour finalité d'améliorer la prise en charge sanitaire des militaires, en opération ou en situation d'isolement, d'optimiser l'organisation du soutien médical et de faire progresser la connaissance sur l'état de santé des militaires, en tout temps et en tout lieu.

L'opération e-SAN fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation

Autre opération

La sous-action comprend également l'activité Infostructure soutien santé (ISSAN).

Cette opération vise à doter le SSA de solutions techniques contribuant à une meilleure prise en charge des militaires blessés ou malades, en opération ou en situation d'isolement et répondant aux besoins les plus prégnants du SSA en matière de numérisation de la chaîne santé.

II – CIBLE

La cible du programme pour l'incrément 0 sera consolidée lors de son lancement en réalisation prévu en 2022.

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Nouvelle architecture sécurisée CTM	1	1	

La cible de l'opération e-SAN pour les autres incréments sera établie lors de leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le choix des titulaires de l'opération e-SAN sera effectué lors de son lancement en réalisation

IV - CALENDRIER - DATES CLES - ECHEANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier du programme sera consolidé lors de son lancement en réalisation.

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 0	2022	
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2024	s.o.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier du programme sera consolidé lors de son lancement en réalisation.

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
Nouvelle architecture sécurisée CTM	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	e-SAN	-	-	-	2 110 797
OP	AOA-PS	-	500 000	500 000	483 363
	Total	-	500 000	500 000	2 594 160

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	e-SAN	9,70	-	9,70	6,50	3,20
	Total	9,70	-	9,70	6,50	3,20

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégique s	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	e-SAN	-			-	-	-	-	-	-	-
				3,30		1,00	2,17	0,13	-	-	3,30	
					6,50		0,23	6,12	0,15	-	6,50	
AOA	OP	AOA-PS	0,95			0,95	-	-	-	-	0,95	
				1,00		1,00	-	-	-	-	1,00	
					0,50		0,50	-	-	-	0,50	
Total			0,95	4,30	7,00	2,95	2,90	6,25	0,15	0,00	12,25	
			Somme des engts		12,25	Somme des paiements					12,25	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- la réalisation de la nouvelle architecture technique sécurisée du centre de téléexpertise et de son soutien initial ;
- les premiers travaux de préparation de l'incrément 1

SOUS-ACTION

10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES

OPÉRATION : BALLASTIÈRES

NOM DU PEM : BALLASTIÈRES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

BALLASTIÈRES

L'État s'est engagé à déstocker les poudres présentes sur le site des ballastières de Braqueville-Toulouse dans le but de mettre fin à l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) associée.

L'opération BALLASTIÈRES a pour objet la réhabilitation de l'emprise des ballastières de Braqueville-Toulouse, en vue d'une remise ultérieure à la direction de l'Immobilier de l'État.

Une première phase de préparation comprenant une période d'études et de contractualisation sera suivie de la phase de réalisation des travaux de réhabilitation.

II - CIBLE

La cible du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Le calendrier du programme sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier du programme sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	-	5 000 000	5 000 000	1 758 997
	Total	-	5 000 000	5 000 000	1 758 997

5.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
PEM	ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	-			-	-	-	-	-	-	-
				1,50		1,00	0,50	-	-	-	1,50	
					5,00		1,50	3,50	-	-	5,00	
	Total		0,00	1,50	5,00	1,00	2,00	3,50	0,00	0,00	6,50	
			Somme des engts		6,50	Somme des paiements					6,50	

Les engagements 2023 couvrent principalement des études environnementales, des travaux de levée des risques et préparatoires à la réhabilitation.

SOUS-ACTION

10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD

OPÉRATION : LAD

NOM DU PEM : LAD

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

LAD (lutte anti-drones) :

Face à une menace qui se fait prégnante tant sur le territoire national qu'en opérations, l'opération Lutte anti-drones (LAD) vise à acquérir des moyens de lutte contre les micro et mini-drones (masse < 25 kg). Cette capacité incrémentale, destinée à protéger des sites sensibles en métropole et outre-mer ainsi que des forces en opérations, contribuera également à la protection des événements internationaux à venir sur le territoire national.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

L'incrément 0, en complément des moyens existants ou en cours d'acquisition, vise prioritairement à fournir des moyens de lutte anti-drones au profit des dispositifs de sûreté aérienne mis en œuvre en métropole, ainsi qu'au profit des forces en opérations.

L'incrément 1 renforce substantiellement les moyens de lutte anti-drones dans ses différents aspects, en particulier la protection de site avec l'acquisition de systèmes PARADE (Protection déployable modulable Anti-Drones), et participe à la contribution du ministère à l'enjeu de la protection de la Coupe du Monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
LAD (Incrément 0) - Systèmes BASSALT	3	3	
LAD (Incrément 0) - Systèmes ARLAD Standard 1	4	4	
LAD (Incrément 0) – Fusils brouilleurs	50	50	
LAD (Incrément 1) – Fusils brouilleurs	100	100	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 1) – Systèmes PARADE	6	6	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 1) – Moyens LAD Marine	3	3	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 1) – Prototype opérationnel de système LAD laser	1	1	Lancement de la réalisation de l'incrément 1

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 0	mars 2021	mars 2021
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 1	avril 2022	avril 2022

Opérations	C/L	Avant 2022	2022	2023	Après 2023	Cible totale
LAD (Incrément 0) - Systèmes BASSALT	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
LAD (Incrément 0) - Systèmes ARLAD Standard 1	Commandes	4				4
	Livraisons		4			4
LAD (Incrément 0) – Fusils brouilleurs	Commandes	50				50
	Livraisons	50				50
LAD (Incrément 1) – Fusils brouilleurs	Commandes		100			100
	Livraisons			100		100
LAD (Incrément 1) – Systèmes PARADE	Commandes		6			6
	Livraisons			6		6
LAD (Incrément 1) – Moyens LAD Marine	Commandes			3		3
	Livraisons			3		3
LAD (Incrément 1) – Prototype opérationnel de système LAD laser	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

TBF1f Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Lutte anti-drones	-	-	-	25 062 909
	Total	-	-	-	25 062 909

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE fin 2023
ACT	Lutte anti-drones	19,45	-	19,45	9,97	9,49
	Total	19,45	-	19,45	9,97	9,49

TBF3	Niveau	Opérations	Engagements	Paiements
------	--------	------------	-------------	-----------

Opérations stratégiques			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
			PEM	ACT	Lutte anti-drones	9,80			9,03	0,65	-
				56,39		30,12	22,13	2,29	1,85	-	56,39
					9,97		5,72	3,98	0,26	-	9,97
Total			9,80	56,39	9,97	39,14	28,50	6,27	2,12	0,12	76,15
			Somme des engts		76,15	Somme des paiements				76,15	

Les principaux engagements 2023 correspondent à la commande des 3 moyens LAD Marine et de la mise à hauteur de 4 MILAD.

ACTION (1,3 %)

11 – Préparation et conduite des opérations d'armement

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	300 470 000	300 470 000	47 760 000
Crédits de paiement	0	257 772 351	257 772 351	47 760 000

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	15,20	-	-	-	15,20	14,04	-	0,01	-	14,04
EPA	112,78	71,02	4,12	-	187,91	95,89	56,55	6,35	-	158,80
FAS	75,67	0,68	3,01	-	79,36	61,10	0,95	1,47	-	63,51
INFRA	5,91	12,09	-	-	18,00	9,37	12,06	-	-	21,42
	209,55	83,79	7,13	-	300,47	180,40	69,55	7,83	-	257,77

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paievements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	20,77			8,55	5,21	4,11	2,00	0,90	20,77
		18,51		7,62	5,50	5,39	-	-	18,51
			15,20		5,17	6,00	4,03	-	15,20
EPA	217,28			87,12	51,50	24,30	20,00	34,36	217,28
		150,52		49,63	46,20	32,56	15,00	7,13	150,52
			187,91		64,18	52,30	40,52	30,91	187,91
FAS	95,95			40,71	26,15	12,79	11,50	4,81	95,95
		134,49		65,15	40,04	28,13	1,17	0,00	134,49
			79,36		47,62	23,24	8,50	-	79,36
DHDB	7,93			4,69	2,50	0,74	-	-	7,93
		4,79		3,54	1,25	-	-	-	4,79
			10,11		6,36	3,75	-	-	10,11
INFRA	15,87	-	-	7,62	2,34	2,00	2,00	1,91	15,87
	-	24,90	-	5,54	12,10	4,66	2,57	0,03	24,90

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

	-	-	18,00	-	8,26	6,40	3,34	-	18,00	
Total	357,79	333,21	310,58	280,16	324,38	206,36	110,63	80,05	1 001,58	
	Somme des engts		1 001,58						Somme des paiements	1 001,58

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	209 550 658	180 395 386
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	209 550 658	180 395 386
Dépenses d'investissement	83 789 500	69 550 932
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	83 789 500	69 550 932
Dépenses d'intervention	7 129 842	7 826 033
Transferts aux autres collectivités	7 129 842	7 826 033
Total	300 470 000	257 772 351

SOUS-ACTION

11.89 – Fonctionnement et soutien DGA

SOUS-ACTION N° 11-89 : FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN DGA

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les activités de fonctionnement de la direction générale de l'armement (DGA) et des services qui lui sont rattachés, en complément du soutien général assuré par le programme 178 et le programme 212.

Elle regroupe les activités réparties sur trois opérations stratégiques : l'OS « activités opérationnelles » (AOP), l'OS « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) et l'OS « dépenses hors dotation budgétaire » (DHDB).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La sous-action 89 « Fonctionnement et soutien de la DGA » se situe dans la continuité du projet de loi de finances précédent en tenant compte des effets de la crise sanitaire et de la forte hausse des coûts des énergies (électricité, gaz).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

L'OS AOP recouvre les dépenses d'activité de la DGA, notamment les dépenses d'études et de recherche et celles relatives aux formations (essentiellement techniques).

L'OS FAS recouvre les dépenses de fonctionnement courant de la DGA, de déplacement de son personnel (réalisés dans le cadre de leur activité professionnelle au profit des programmes et opérations d'armement), de communication et de relations publiques, de charges locatives, d'énergies et fluides ainsi que d'entretien courant, ainsi que la subvention de fonctionnement de l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) et les

dépenses relatives au soutien des industriels français dans les salons d'armement et pour l'aide à la promotion de matériels d'armement à l'étranger.

L'OS DHDB recouvre les dépenses réalisées pour fournir à un client public ou privé externe au ministère une prestation d'expertise ou d'essais. Elle est entièrement financée par des fonds de concours et attributions de produits.

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (EN €)

TBF1r	Libellé	AE	CP
OS			
AOP	Activité des personnels	13 700 000	13 057 024
	Essais et expérimentations	1 500 000	984 296
Sous-total AOP		15 200 000	14 041 320
FAS	Communication et relations publiques	2 190 000	2 460 182
	Fonctionnement courant	17 410 000	14 175 895
	Mobilité personnels	1 500 000	1 149 327
	Soutien courant des structures	33 600 000	33 951 458
	Déplacement des personnels	15 360 000	5 980 482
	Subventions, transferts, taxes	5 000 000	2 747 712
	Promotion des exportations	4 300 000	3 048 515
Sous-total FAS		79 360 000	63 513 571
Total Agrégat Fonctionnement		94 560 000	77 554 891

Pour l'OS AOP :

L'OS AOP est en baisse de 3 % (-0,4 M€) en AE et en hausse de 2 % en CP (+0,3 M€) par rapport au PLF 2022.

La baisse de 0,4 M€ en AE est due principalement à une légère diminution des formations.

La hausse de 0,3 M€ en CP est due principalement au paiement en 2023 des engagements 2022.

Pour l'OS FAS :

L'OS FAS est en hausse de 35 % (+20,4 M€) en AE et de 15 % (+8,2 M€) en CP par rapport au PLF 2022.

La hausse en AE et en CP est due principalement à la forte hausse des coûts des énergies (électricité, gaz) subie depuis fin 2021. La hausse générale des indices renchérit également le fonctionnement courant de la DGA.

Pour l'OS DHDB :

L'OS DHDB est stable par rapport au PLF 2022 et permet de garantir le maintien du niveau d'activité réalisé à la demande d'industriels de la défense et dans le cadre des contrats d'exportation de matériels de guerre.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
FAS	Soutien courant des structures	19 700 000	19 700 000
FAS	Fonctionnement courant	5 000 000	5 000 000
AOP	Activité des personnels	650 000	650 000
FAS	Déplacement des personnels	9 500 000	9 500 000
FAS	Promotion des exportations	600 000	600 000
FAS	Subventions, transferts, taxes	1 650 000	1 650 000
AOP	Essais et expérimentations	550 000	550 000

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

DHDB	Environnement des programmes d'armement	10 110 000	10 110 000
Total		47 760 000	47 760 000

TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS (EN M€)

TBF3 OS	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOP	20,77			8,55	5,21	4,11	2,00	0,90	20,77
		18,51		7,62	5,50	5,39			18,51
			15,20		5,17	6,00	4,03		15,20
FAS	95,95			40,71	26,15	12,79	11,50	4,81	95,95
		134,49		65,15	40,04	28,13	1,17		134,49
			79,36		47,62	23,24	8,50		79,36
DHDB	7,93			4,69	2,50	0,74			7,93
		4,79		3,54	1,25				4,79
			10,11		6,36	3,75			10,11
Total	124,64	157,79	104,67	130,25	139,80	84,14	27,20	5,70	387,10
	Somme des engts		387,10	Somme des paiements					387,10

SOUS-ACTION

11.90 – Investissements pour les opérations d'armement

OPÉRATION : ENVIRONNEMENT DES PROGRAMMES D'ARMEMENT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les activités visant à assurer la disponibilité des moyens d'expertise technique, d'évaluation et d'essais de la direction générale de l'armement (DGA) et leur juste adéquation aux besoins des opérations d'armement. Elle permet également d'acquérir des infrastructures et moyens génériques d'expertise et d'essais nécessaires à leur conduite.

Les opérations d'armement contribuent à l'acquisition des nouveaux moyens et à l'évolution des moyens pour ce qui leur est spécifique.

La sous-action est composée de douze activités principales

- l'évolution et l'entretien des moyens techniques : ces investissements ont pour objet d'adapter aux besoins des opérations d'armement les moyens d'expertise et d'essais de la DGA ;
- l'adaptation capacitaire des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- le maintien en condition des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- l'informatique scientifique et technique : cette activité comprend l'acquisition, la mise à hauteur et le maintien en condition opérationnelle de matériels et logiciels nécessaires aux travaux d'expertise, d'essais, de simulation et d'analyse technico-opérationnelle ;
- l'infogérance de l'informatique scientifique et technique ;
- l'évolution et l'entretien des réseaux techniques : ces investissements ont pour objet d'assurer l'alimentation des moyens techniques et informatiques en fluides et énergies ;
- l'architecture des SIAG de la DGA : les investissements assurent la mise à disposition de réseaux informatiques et de serveurs efficaces tout en respectant les règles de confidentialité du domaine ;

- l'environnement des programmes d'armement : ces opérations sont destinées à assurer le soutien de divers organismes dans leurs activités au profit de la DGA (véhicules et équipements spécifiques de la gendarmerie de l'armement, moyens des postes permanents à l'étranger et des services extérieurs, coopérations OTAN) ;
- la maintenance lourde des infrastructures des moyens opérationnels de la DGA, précédemment incluse dans l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 ;
- d'autres investissements de réalisation des infrastructures de capacités non technico-opérationnelles de la DGA, précédemment inclus dans l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 ;
- EMPIRE/PROTINUM : évolution et entretien des réseaux et de leurs supervisions (NOC/SOC) des emprises de la DGA (hors Balard)
- EMPIRE/SECPRO : mise à hauteur de la protection défense passive et active des emprises de la DGA (hors Balard)

Ces moyens contribuent également au soutien à l'exportation des programmes nationaux.

Les principales structures bénéficiaires de cette sous action sont les centres d'expertise et d'essais de la DGA.

L'expertise technique de la DGA, ainsi que ses capacités d'essais, reposent sur des moyens humains et matériels répartis dans les 10 centres d'expertise et d'essais qui interviennent à tous les stades des programmes et opérations d'armement (des études préliminaires au retrait du service). Couvrant un large spectre de compétences, ils jouent un rôle essentiel dans la maîtrise des risques techniques et le suivi en service des matériels.

Leur activité est conduite au profit des opérations d'armement (programme 146), au profit des études amont (programme 144), au profit de l'entraînement des forces et d'autres organismes étatiques, et comprend enfin également des prestations payantes.

DGA Essais de missiles

En 2023, DGA Essais de missiles réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment des essais au sol et en vol contribuant à la dissuasion, des tirs de missiles Aster, Exocet MM40, AASM, MICA NG et MdCN, des tirs d'artillerie navale et terrestre, des lancements de torpilles à partir de SNA, des essais d'ouverture de domaine au sol pour FMAN-FMC et des essais de sécurisation des munitions. Le centre participera aussi de manière active aux expérimentations et préparations opérationnelles des forces.

DGA Essais propulseurs

En 2023, DGA Essais propulseurs réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment des essais de propulsion de missile, des travaux de préparation des essais des futurs moteurs du système de combat futur, des prestations au profit des industriels pour le développement de moteurs civils et des opérations majeures de maintenance de ses installations.

DGA Essais en vol

En 2023, DGA Essais en vol réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement (nationaux ou en soutien à l'export), notamment les essais de réception d'aéronefs, la poursuite des essais de développement et qualification sur avions tactiques et de mission, sur avions de chasse et sur hélicoptères, les essais de certification ainsi que les travaux de préparation du système de combat aérien futur et du standard F4 du Rafale.

DGA Maîtrise de l'information

En 2023, DGA Maîtrise de l'information réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment des essais et expertises des systèmes d'information, de commandement, de communication et de renseignement, des travaux de développement et d'homologation SSI, des analyses de la menace « cyber », des expertises sur les systèmes capteurs, missiles, de préparation de mission, terrestres, des essais et simulations de guerre électronique.

DGA Maîtrise NRBC

En 2023, DGA Maîtrise NRBC fournira l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les expertises et essais nécessaires aux programmes SECOIA, CINABRE et SCORPION ainsi qu'à d'autres opérations d'armement et études amont du domaine de la défense NBC, réalisera des travaux d'expertise à distance (Reachback) au profit des forces et contribuera à l'entraînement des forces.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

DGA Techniques aéronautiques

En 2023, DGA Techniques aéronautiques réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment la reprise des activités de certification d'aérolargage en C130J, la fin des essais de qualification du nouveau Système de Mise à Terre des Chuteurs Opérationnels (SMTCOPS), des expertises et essais de vulnérabilité aux agressions électromagnétiques (notamment sur programmes FSAF et Scorpion), les activités de qualification en environnement du missile AASM1000 ainsi que des prestations destinées à la prolongation de la durée de vie du RAFALE et au suivi en fatigue des flottes en service

DGA Techniques hydrodynamiques

En 2023, DGA Techniques hydrodynamiques réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment des essais contribuant à la dissuasion et au SNLE 3G, des essais acoustiques et hydrodynamiques de bâtiments de surface (en particulier le futur porte-avions), de lancement d'armes et de propulseurs pour sous-marins ainsi que des prestations de simulation numérique (notamment pour le futur porte-avions).

DGA Techniques navales

En 2023, DGA Techniques navales réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement notamment pour les essais à la mer et la réception du SNA Duguay-Trouin dans le cadre du programme d'ensemble BARRACUDA, l'expertise sur la conception générale du programme SNLE3G, l'expertise et les essais du SLAM-F, l'expertise et les essais à la mer de la première FDI, la préparation de l'opération ATM3 du PACDG, la réalisation de l'AT de la FLF3, les travaux d'expertise de l'opération HRZ FDA (RMV et MCTO), les travaux de préparation du futur porte-avions, les essais et l'expertise sur les systèmes de communication de la marine nationale, l'expertise dans la mise en place du programme Maîtrise des Fonds Marins, les essais et l'expertise du programme FLOTLOG, l'expertise sur l'étude de conception du programme PO, les essais à la mer et la réception des POM 2 et 3 ainsi que des prestations de soutien à l'export.

DGA Techniques terrestres

En 2023, DGA Techniques terrestres réalisera des prestations techniques liées aux programmes d'armement, notamment l'opération SCORPION avec des essais de qualification de l'EBRC Jaguar et des essais de qualification du système Scorpion. Les prestations porteront aussi sur la qualification du Leclerc XLR et CAESAR NG, le missile MAST-F, le programme SDMS et sur le programme CAMO au titre du soutien export. Des prestations seront également réalisées dans le domaine de l'artillerie navale.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La réalisation des opérations est assurée :

- par des industriels et PME-PMI du secteur privé (armement, BTP, mécanique, informatique, etc.) ;
- par d'autres organismes étatiques (service d'infrastructure de la défense [SID], direction départementale de l'équipement, direction de la maintenance aéronautique [DMAé], direction générale de la gendarmerie nationale, direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'Information [DIRISI], etc.).

Les travaux d'entretien et de mises aux normes, qui représentent des opérations à flux, font généralement l'objet de marchés pluriannuels passés sur appels d'offres. Le maintien en condition opérationnelle des avions d'essais fait l'objet de marchés industriels ou de contrats avec le SIAé sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la DMAé.

III - ASPECTS FINANCIERS**3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2023 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Evolution et entretien des moyens techniques	-	79 910 000	79 910 000	65 968 135
ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	-	25 000 000	25 000 000	29 722 778
ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit BdD	-	12 000 000	12 000 000	15 820 245

ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	-	22 300 000	22 300 000	15 989 481
ACT	Informatique scientifique et technique	-	16 000 000	16 000 000	17 657 095
ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	-	15 000 000	15 000 000	9 603 940
ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	-	3 400 000	3 400 000	3 774 813
ACT	Architecture des SIAG	-	5 000 000	5 000 000	6 071 573
ACT	Evolution et entretien des réseaux techniques	-	2 000 000	2 000 000	2 550 469[
ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	-	2 600 000	2 600 000	1 827 057
ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	-	1 200 000	1 200 000	1 128 092
ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	-	21 200 000	21 200 000	9 809 497
ACT	Autres dépenses EPA	-	300 000	300 000	294 285
Total		-	205 910 000	205 910 000	180 217 459

3.2 - Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
EPA	ACT	Evolution et entretien des moyens techniques	133,37			51,91	30,25	15,00	12,00	24,21	133,37
				69,40		18,80	20,00	15,00	10,00	5,60	69,40
					79,91		17,00	18,00	16,00	28,91	79,91
EPA	ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	55,95			19,88	12,00	7,00	7,00	10,07	55,95
				31,00		8,22	8,30	8,00	5,00	1,48	31,00
					25,00		10,00	7,00	6,00	2,00	25,00
INFRA	ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit Bdd	14,41			6,50	2,00	2,00	2,00	1,91	14,41
				16,75		0,68	10,50	3,00	2,57	-	16,75
					12,00		4,26	5,00	2,74	-	12,00
EPA	ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	-			-	-	-	-	-	-
				15,90		11,58	4,30	-	-	0,02	15,90
					22,30		12,00	7,00	3,30	-	22,30
EPA	ACT	Informatique scientifique et technique	13,07			6,77	5,00	1,30	-	0,00	13,07
				15,00		3,06	7,00	4,94	-	-	15,00
					16,00		6,00	5,00	5,00	-	16,00
EPA	ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	6,91			4,10	2,81	-	-	0,00	6,91
				8,80		2,00	3,00	3,80	-	-	8,80
					15,00		3,98	5,50	5,52	-	15,00
INFRA	ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	-			-	-	-	-	-	-
				6,30		4,27	1,00	1,00	-	0,03	6,30
					3,40		3,00	0,40	-	-	3,40
EPA	ACT	Architecture des SIAG	4,23			3,39	0,84	-	-	-	4,23
				6,05		3,70	2,35	-	-	-	6,05
					5,00		3,00	2,00	-	-	5,00
EPA	ACT	Evolution et entretien des réseaux techniques	3,75			1,07	0,60	1,00	1,00	0,08	3,75
				2,92		1,10	1,00	0,82	-	-	2,92
					2,00		1,00	0,50	0,50	-	2,00
INFRA	ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	1,46			1,12	0,34	-	-	-	1,46
				1,85		0,59	0,60	0,66	-	0,00	1,85
					2,60		1,00	1,00	0,60	-	2,60
EPA	ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	-			-	-	-	-	-	

Équipement des forces

Programme n° 146 Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
				1,15		0,97	0,15	-	-	0,03	1,15
					1,20		1,00	0,20	-	-	1,20
EPA	ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					21,20		10,00	7,00	4,20	-	21,20
EPA	ACT	Autres dépenses EPA	-								
				0,3			0,2	0,1			
					0,3			0,2	0,1		
Total			233,15	175,12	205,61	149,71	184,28	122,12	83,43	74,34	613,88
			Somme des engts		613,88	Somme des paiements				613,88	

Les principaux engagements prévus en 2023 couvrent :

- l'entretien des infrastructures et des réseaux techniques ;
- la poursuite de l'amélioration du niveau de sécurisation des réseaux informatiques à DGA maîtrise de l'information;
- la poursuite de l'accroissement des capacités de cyber défense, à DGA maîtrise de l'information ;
- le maintien en condition opérationnelle, l'adaptation capacitaire et la mise aux normes des moyens d'essais de la DGA, avec principalement :
 - les moyens radars, optiques et de télémessures de DGA Essais de missiles et DGA Essais en vol ;
 - les installations d'essais en vol simulé des moteurs d'aéronefs de DGA Essais des propulseurs dont la mise à hauteur réglementaire des moyens atmosphériques ;
 - les moyens aériens de DGA Essais en vol (M2000, Alphajet, Puma, Dauphin,...) et l'acquisition d'un avion banc d'essai léger ;
 - les installations de DGA Maîtrise NRBC ;
 - les capacités d'essais au sol de DGA Techniques aéronautiques ;
 - les installations du polygone d'essais et la protection des réseaux dans le cadre du projet EMPIRE de DGA Techniques terrestres ;
 - le grand tunnel hydrodynamique, le bassin de traction et la sécurisation des plates-formes de DGA Techniques hydrodynamiques ;
 - les systèmes de conduite et d'exploitation d'essais de plusieurs centres dont les moyens du laboratoire d'interopérabilité opérationnelle LILO et de sauvegarde planification de DGA Techniques terrestres ;
 - les plates-formes de simulation des systèmes d'armes notamment pour DGA Maîtrise de l'information, DGA Techniques navales et DGA Techniques terrestres et le référentiel d'interopérabilité à DGA Maîtrise de l'information.

ACTION

12 – Parts étrangères et programmes civils

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

SOUS-ACTION

12.96 – Parts étrangères

GRANDS PROJETS

Cette sous-action regroupe les financements étrangers pour les opérations co-financées avec la France. La part financée par la loi de finance initiale (LFI) est présentée dans les autres actions du programme.

De par sa nature, elle n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par les pays concernés. Les crédits transférés les années de gestion précédentes et non consommés sont reportés sur l'année suivante.

Elle contient actuellement les opérations :

- au profit de la Grande-Bretagne, de production et de modifications décidées en commission internationale de modification d'hélicoptères SA 330 PUMA et SA 341 GAZELLE britanniques ;
- les dépenses financées par l'Allemagne dans le cadre de la création du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

SOUS-ACTION

12.97 – Programmes civils

GRANDS PROJETS

Cette sous-action regroupe les financements, hors délégation de gestion, issus d'autres programmes budgétaires nationaux hors mission Défense pour les opérations réalisées en partenariat avec ceux-ci. La part P146 financée par la LFI est présentée dans les autres actions du programme.

De par sa nature, cette sous-action n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par transferts de crédits entre programmes LOLF.

Cette sous-action regroupe principalement les dépenses au profit de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), du secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN) et de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Les besoins du SGDSN portent sur l'acquisition de produits de sécurité de haut niveau, dont les téléphones chiffrant nouvelle génération, les chiffreurs, les produits de sécurité et les MCO (maintien en condition opérationnelle) associés dans le cadre des opérations MOBS, BABYLONE, PMPS IP et TEOREM.

L'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) intervient dans le co-pilotage des projets et désigne un officier de programme pour l'interministériel.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

Depuis 2022, le programme P146 porte une partie des emplois sous plafond du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en complément des emplois portés par le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Le plafond d'emploi 2023 du CEA porté par le P146 s'élève à 4868 ETPT, à la suite d'un transfert de 57 ETPT en provenance du plafond ministériel porté par le programme 212.